This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

a39015 01802910 1b

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

REVUE D'HISTOIRE

RÉDIGÉE

à l'État-Major de l'Armée

(SECTION HISTORIQUE)

REVUE D'HISTOIRE

RÉDIGÉE

à l'État-Major de l'Armée

(SECTION HISTORIQUE)

PARIS. — IMPRIMERIE R. CHAPELOT ET C°, 2, RUE CHRISTINE.

REVUE D'HISTOIRE

RÉDIGÉE

à l'État-Major de l'Armée

(SECTION HISTORIQUE)

Xe ANNÉE

TRENTE ET UNIÈME VOLUME

Juillet-Septembre 1908

PARIS

R. CHAPELOT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

30, Rue et Passage Dauphine, 30

—

1908

REVUE D'HISTOIRE

RÉDIGÉE A L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

(SECTION HISTORIQUE.)

N° 91 Juillet 1908

6
1035
35K
DC
44
.R45
no. 91

LA

CAMPAGNE DU MARÉCHAL DE SAXE

DANS LES FLANDRES

EN JUILLET 1745 (1)

(*Fin*).

Le combat de Melle et la surprise de Gand (9-11 juillet).

(*Suite*).

Pendant que M. du Chayla dispersait les renforts destinés à la garnison de Gand et que Mölck servait de son mieux les intentions du Maréchal en répandant à Gand le bruit de l'arrivée d'un corps considérable de Français à Melle, Löwendal commençait son opération en apportant toutefois quelques changements aux instructions du

(1) Voir *Revue d'Histoire*, n° 90, juin 1908.

3 juillet, par suite des ordres d'ajournement de l'expédition. D'ailleurs, son détachement s'alourdissait maintenant d'un convoi important. Il transportait le matériel nécessaire pour jeter les ponts sur l'Escaut en vue de l'investissement d'Audenarde et afin que rien ne retardât cette opération, Löwendal devait pousser ce convoi jusqu'à Deynse, c'est-à-dire le plus près possible d'Audenarde. Cette manière de faire détournait encore les soupçons que l'ennemi aurait pu concevoir prématurément d'une toute autre entreprise que le siège de cette place. Au dire d'un contemporain, ce convoi se trouvait à Deynse le 9 juillet ; suivant M. de Brézé, Löwendal partit aussi d'Espierres avec ses troupes et son matériel le 9. Le *Portefeuille* de Godefroy (1) complète ces renseignements et permet de reconstituer les détails de la belle marche des soldats de Löwendal. On lit, en effet, dans ce document, à la date du 10 juillet : « Les troupes sont parties cette nuit. Elles ont passé à Courtrai à 7 heures du matin et sont arrivées à Deynse à la nuit. Elles sont reparties à 11 heures du soir et le 11, à 2 heures du matin, elles ont attaqué Gand ». Comme nos fantassins n'ont pu franchir en une seule marche les 60 kilomètres qui séparaient Espierres de cette place, il faut conclure que le convoi, les grenadiers et les partisans partirent d'Espierres le 9 de très bonne heure. Ils arrivèrent à Deynse le même jour, ce qui per-

(1) M. le commandant Colin a cité cet ensemble de documents, conservés aux archives de Lille, dans l'avant-propos du tome III des *Campagnes du maréchal de Saxe*. Godefroy, conservateur des Archives de l'ancienne Cour des comptes à Lille, succéda à son père dans la charge d'historiographe et d'archiviste donnée à ce dernier par Louis XIV. En 1745, on ne pouvait encore prévoir qu'on ne conserverait pas les Pays-Bas. Les fonctions de Godefroy ont, en conséquence, dû l'amener à l'armée. Son *Journal* est plein de détails très précis et nombreux.

mit à M. de Méric d'embusquer ses hommes le 10 afin de se conformer aux dispositions prescrites par le Maréchal. Löwendal ensuite se mit en marche derrière eux avec les dragons, dans la nuit du 9 au 10, effectuant le parcours dans les conditions relatées par Godefroy. Au passage à Deynse, Löwendal emmena les grenadiers royaux, allégés de leurs bagages. « Les troupes marchèrent à tire-d'ailes » écrit M. de Vault (1); la rapidité de leur marche fut en effet tout à fait inusitée pour l'époque. A 11 heures du soir, donc, la colonne quitta Deynse, ralliée au passage par les partisans de Méric marchant en pointe d'avant-garde. Derrière eux venaient douze compagnies de grenadiers commandées par M. de la Morlière et traînant quelques chariots dans lesquels on avait entassé des fascines confectionnées à Deynse la veille, des planches, des échelles et tous les outils nécessaires à l'expédition. Les quatre régiments de grenadiers royaux avec M. d'Hérouville marchaient ensuite. Chevreuse et ses dragons fermaient la marche.

Pendant que tout ce monde cheminait sur la chaussée, en silence et dans le plus grand ordre, persuadé qu'on allait incendier quelques magasins à Gand (2), une tranquillité parfaite régnait dans la ville. Le gouverneur autrichien, M. de Kieseghem avait accueilli sans enthousiasme Mölck et ses 1,500 hommes. Ils lui avaient bien appris la présence de M. du Chayla à une lieue de Gand tout au plus; mais, couvert par l'Escaut de ce côté, Kieseghem ne concevait aucune crainte sérieuse. Sans doute, il pensait que l'armée pragmatique lui enverrait

(1) *Relation* de M. de Vault (A. H. G. Vol. 3093).

(2) Suivant les instructions du 3, les troupes devaient, par mesure de précaution, ignorer le plus longtemps possible le véritable but de l'expédition : « Il faut, que M. de Löwendal persuade à son détachement et aux autres qu'il est question de brûler des magasins fort considérables qui se trouvent près de Gand ».

d'autres renforts que ces 1,500 fuyards entrés dans une place où ils paraissaient vouloir se considérer « plutôt comme des voyageurs que comme des défenseurs (1) ». A grand'peine, d'ailleurs, il avait consenti à leur accorder un logement dans la ville. Peut-être cependant aurait-il pu mettre sur pied la milice bourgeoise et tendre l'inondation protectrice efficace des remparts de Gand. Il ne fit rien de tout cela et, lorsque Löwendal arriva, la majeure partie des habitants et de la garnison dormaient tranquillement, « ayant placé, suivant l'expression d'un contemporain, toute leur confiance dans quelques postes qui se montrèrent rien moins que vigilants (2) ».

Parvenu vers 1 heure du matin à environ 3 kilomètres de Gand, Löwendal s'arrêta. Afin d'éviter une confusion toujours à craindre dans une attaque de nuit, il résolut de ne commencer l'action qu'à 2 h. 30, c'est-à-dire un peu avant la pointe du jour. Il ne restait que peu de temps pour prendre les dernières dispositions : on se hâta. Les grenadiers vidèrent les chariots, se chargèrent des fascines et outils et, quittant la chaussée, tournèrent à droite pour se rapprocher de la place à travers champs. Löwendal avait résolu de tenter l'attaque des remparts entre l'Escaut et la porte Saint-Pierre, parce qu'en cet endroit ils n'étaient pas revêtus et aussi pour la raison que, seuls, ces parages auraient émergé si le gouverneur avait tendu l'inondation comme on le pouvait craindre. A ce moment seulement, cet officier prévint les troupes qu'on allait tenter d'enlever la place et les répartit pour l'action. Löwendal se proposait d'entrer dans Gand avec ses dragons et les grenadiers royaux, par la porte Saint-Pierre. Comme il n'en pou-

(1) R. A., *loc. cit.*
(2) *Ibid.*

vait demander l'accès à M. de Kieseghem, il voulait attendre que ses propres soldats, pénétrant à l'intérieur de la place par escalade, vinssent lui ouvrir. Dans ce but, Méric et ses hommes chercheraient à franchir le rempart entre cette porte et l'Escaut, pendant que la Morlière (1) avec ses douze compagnies renforcées de huit autres, s'attaquerait à la porte elle-même, couverte à l'extérieur par une demi-lune. A 500 mètres environ de cet ouvrage, le lieutenant-colonel fit coucher tout son monde et s'avança, accompagné seulement de deux sergents d'ouvriers et de quatre grenadiers (2). Entourée d'un fossé, la demi-lune communiquait avec la campagne par une simple porte, fermée et gardée. Cet ouvrage se reliait d'autre part au corps de place par un chemin en remblai traversant le fossé et conduisant à la porte Saint-Pierre grâce au pont-levis, relevé à cette heure, et par un embranchement menant au chemin couvert du rempart. La Morlière fit descendre un grenadier dans le fossé : l'homme n'avait de l'eau que jusqu'à la ceinture. Large d'une douzaine de mètres et profond de six, ce fossé n'était plus entretenu depuis fort longtemps. L'absence de tout revêtement favorisant la formation d'un fond de vase épais sur lequel de nombreux ajoncs avaient poussé, il devenait possible de traverser assez facilement

---

(1) Löwendal à M. de Saxe, Gand, 11 juillet.

(2) D'Espagnac présente la Morlière dans des termes assez piquants : « le comte de Löwendal ayant destiné M. de la Morlière, lieutenant-colonel du régiment des grenadiers royaux d'Espagnac, à faire l'avant-garde des troupes chargées de la surprise de Gand, l'envoya à Deynse le 9 juillet avec le régiment qu'il commandait en l'absence du colonel, M. d'Espagnac, employé dans l'état-major de l'armée auprès de M. le maréchal de Saxe dont il avait la confiance » (*Histoire du maréchal de Saxe*, t. II, p. 100). — Pour constituer la colonne d'attaque on avait pris, suivant la coutume, des piquets de toutes les troupes, ce qui explique le renfort des 8 compagnies de grenadiers et la présence de ces 50 dragons.

La Morlière appela alors un certain nombre d'hommes qui commencèrent à jeter leurs fascines dans le fossé, mais, entraînés par cet officier, ils se jetèrent dans l'eau, grimpèrent avec lui le talus de la demi-lune et en atteignirent la crête. Ils la trouvèrent fraisée par une forte palissade, où, par hasard, quelques madriers manquaient, « faisant par là un jour à passer un seul homme (1) ». Ce trou découvert, les assaillants y défilèrent, criant à pleine voix « Vive le Roi, tue, tue! (2) », malgré qu'on leur eût recommandé le plus profond silence. Ces clameurs suffirent pour mettre en fuite le petit poste de vingt hommes gardant l'accès de la demi-lune donnant sur la campagne. Elles attirèrent aussi les soldats veillant à la porte Saint-Pierre. Ils sortirent en force de leur corps de garde, mais eurent à peine le temps de décharger leurs armes « à la lune (3) » car la Morlière et les 150 hommes qui l'avaient suivi, les bousculèrent, capturant les uns, chassant les autres et entrant derrière eux dans le corps de garde.

Le lieutenant-colonel appela alors le reste des grenadiers restés sur le glacis avec 50 dragons qu'on leur avait adjoints. Conduits par leur officier, ces derniers franchirent le fossé et escaladèrent le talus. Les grenadiers suivirent, mais n'arrivèrent qu'avec un seul lieutenant, les autres officiers, trop âgés pour se livrer à une pareille gymnastique, étant restés sur le glacis (4). On s'efforça alors d'abattre le pont-levis en coupant les chaînes. Il finit par tomber. Les hommes de la Morlière

---

(1) R. A., *loc. cit.*

(2) *Ibid.*

(3) R. A. et R. A'., *loc. cit.*

(4) D'Espagnac écrit : « Il convient d'observer que dans la formation des régiments des grenadiers royaux, on s'était attaché à leur donner des officiers d'expérience et qu'on avait préféré ceux retirés dans les provinces avec des pensions, mais qui, étant d'un âge avancé, se

brisèrent ensuite les barrières de la porte d'accès de la demi-lune, aidés, de l'extérieur, par les dragons de Löwendal impatients. Pendant ce temps, Méric avait mené son escalade sans encombre et ses partisans, mêlés aux soldats de la Morlière, tentaient vainement de briser les ferrures intérieures de la porte Saint-Pierre, à grands coups de crosse. « On y aurait cassé toutes celles de l'armée », dit un chroniqueur (1), lorsque survint un officier qui conseilla d'aller tout simplement chercher un serrurier ou un maréchal. Le premier qu'on éveilla vint, prêta ses outils avec lesquels on rompit les ferrures de la porte et nos troupes entrèrent (2).

Le jour s'était levé, il ne fallait pas laisser aux défenseurs le temps de s'organiser. Les milices bourgeoises n'en manifestèrent aucune velléité, mais quelque pillage ayant commencé, Löwendal fit retirer une bonne partie de ses troupes sur le glacis, vers la citadelle, autant pour faire cesser les excès de nos soldats que « pour éviter d'animer la populace de Gand fort séditieuse (3) ». D'ailleurs, dès l'entrée en ville, le général et ses dragons se portaient rapidement à la citadelle, ne rencontrant aucune résistance. Quelque diligence qu'ils fissent, M. de Kieseghem put s'y réfugier avec une compagnie franche anglaise, avant notre arrivée. Quant à Mölck et ses 1,500 hommes, ils avaient fui par la porte de l'Écluse, au premier bruit, sans attendre que nos gardes s'emparassent des sorties de la ville. On allait être obligé d'assiéger Kieseghem. Bien que l'opération ne parût devoir être ni longue ni difficile, elle aurait pu être

---

trouvèrent hors d'état de passer le fossé et de grimper un rempart dont le talus était très raide » (*Histoire du maréchal de Saxe, loc. cit.*, t. II, p. 104 n.).

(1) R. A., *loc. cit.*

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

évitée, du moins si l'on en croit un contemporain qui reproche à Löwendal d'avoir insuffisamment préparé la surprise : « Des commandants de dragons, affirme-t-il, m'ont assuré avoir été au-dedans de la ville plus d'un heure à la tête de leurs troupes sans ordre de la moindre manœuvre (1) », et, suivant le même auteur, la fuite de Mölck fournit la meilleure preuve de cette assertion (2).

Quoi qu'il en soit, pendant que Löwendal se portait sur la citadelle, d'Hérouville et les grenadiers royaux se dirigeaient vers la porte Impériale aux yeux étonnés des bourgeois de Gand, surpris de trouver ces nouveaux hôtes à leur réveil, et ne s'étant aperçus de rien « par le peu de résistance (3) ». Après l'éveil donné par Mölck, l'attention de l'ennemi s'était portée du côté de Melle. Il n'avait pas tardé à découvrir M. du Chayla et lui avait tiré quelques coups de canon inoffensifs. Ne pouvant songer à donner l'assaut sur un rempart couvert par l'Escaut, le général français s'était contenté de répondre et d'attendre. Il finit par trouver, sans doute, que l'attente se prolongeait trop, car il se remettait en marche pour retourner à Melle lorsque les grenadiers d'Hérouville ouvrirent la porte Impériale aux cris de « Vive le Roi ! ». M. du Chayla revint; « tout le monde déjeuna à Gand, il était trop tard pour se coucher (4) ».

Il restait à s'emparer de la citadelle où M. de Kieseghem manquait d'approvisionnements. Il était à prévoir

---

(1) R. A., *loc. cit.* — Mölck tenta de se réfugier dans l'Écluse, place dont le commandant J. Dibbetz lui refusa l'entrée sous le prétexte que les instructions des États lui interdisaient d'en agir ainsi sans leur autorisation. Mölck finit par se réfugier à Ostende (Arch. de la Haye, Dibbetz aux États, L'Écluse, 28 juillet).

(2) Aucun document ne la justifie.

(3) R. A., *loc. cit.*

(4) R. A., *loc. cit.*

que la défense n'en serait pas plus vigoureuse que celle de la ville même. On somma le gouverneur de se rendre. Il refusa, « voulant au moins voir du canon (1) ». On se prépara à lui en montrer.

Le lendemain 12 juillet, amenant de Deynse avec eux quelque matériel, les ingénieurs prirent leurs dispositions car, si rapidement qu'ils dussent mener ce semblant de siège, ils n'entendaient pas l'entreprendre au mépris des règles de l'art. Ces soins exagérés laissèrent à la compagnie franche anglaise le temps de fuir sur Dendermonde. Elle y mit d'autant plus d'entrain qu'elle se composait en majeure partie de déserteurs français, peu désireux d'attendre les exempts du grand-prévôt de l'armée. Pour enlever à M. de Kieseghem la tentation de fuir aussi, le camp de Melle fut transporté le 14 à Destelberge sur la gauche de l'Escaut (2). Le 15 enfin, à 6 heures du matin, une première parallèle, poussée à la sape volante, se trouvait achevée (3). Six canons avec quatre obusiers allaient entrer en action lorsque Kieseghem arbora le drapeau blanc. Il demandait, avec les honneurs de la guerre, l'autorisation de renvoyer, sans qu'on les visitât, quatre chariots couverts au camp des Alliés. Löwendal avait eu vent que la caisse militaire de Gand se trouvait à la citadelle : la demande du gouverneur fut repoussée. Au reste, l'attitude qu'avait montré Kieseghem ne l'autorisait pas à manifester la moindre exigence. Il dut capituler avec sa garnison prisonnière de guerre.

Nous prenions, à Gand, 500 prisonniers et une grande quantité de chevaux, 500,000 rations de fourrages complètes, onze pièces de canon toutes neuves venues d'An-

---

(1) R. A., *loc. cit.*

(2) *Journal* de Brézé, *loc. cit.*

(3) M. D'Oyré, chef d'une brigade d'ingénieurs, à d'Argenson, Gand, 15 juillet (A. H. G., Corresp. de l'armée des Flandres).

vers pour remplacer la grosse artillerie perdue à Fontenoy par les Anglais, 150 milliers de poudre et de grandes quantités de munitions. Nous trouvâmes dans l'arsenal 15,000 sacs de farine et de blé et tout le nécessaire pour équiper 8,000 hommes (1). On ne garda que les vivres, l'artillerie et les munitions, tout le reste fut vendu publiquement. On évalua à 10,000,000 le montant total de la prise (2).

Il est inutile de détailler davantage les importants résultats de cette période de la campagne de 1745 dans les Flandres. Mieux vaut rapporter quelques-unes des critiques formulées par certains contemporains à l'occasion de la surprise de Gand et du combat qui la précéda. Si elles restent sans valeur pour l'historique des faits, quand les documents n'affirment pas leur sincérité, elles présentent cependant un réel intérêt, car elles fournissent des tableaux souvent curieux et le résumé d'opinions ou de sentiments toujours clairement exprimés qui placent l'action dans son véritable cadre et animent les personnages d'une vie singulière. Désireux de conserver à ces récits toute leur saveur, on laissera parler les chroniqueurs le plus souvent possible.

A son départ de Leuze, le 4 juillet, Löwendal seul possédait les instructions du Maréchal. Celui qui, douze ans auparavant, écrivait « qu'on ne saurait trop faire attention aux espions (3) » et qui, joignant l'exemple au précepte, entretenait de nombreux agents à l'armée de l'ennemi, dans des places et jusque dans le conseil des États de Bruxelles (4), ne pouvait laisser le secret de ses

---

(1) R. A.; R. A'; *Journal* de Brézé, *loc. cit.*

(2) *Mémoires* de Löwendal (Bibl. de l'Arsenal, manuscrit 4073); Brunet, *Tableau de la guerre de 1740-1748* (Bibl. de l'Arsenal, manuscrit 4775).

(3) M. de Saxe, *Mes rêveries*, Paris, Dumaine, 1877, in-8°, p. 134.

(4) Dans l'ouvrage précité, Maurice écrivait : « Il faut dispenser des

projets à la merci de bavardages indiscrets. Rien ne transpira, et le coup de main de Gand put être retardé de 48 heures sans que la surprise fut moins grande, aussi bien chez l'ennemi que dans notre armée. Aussi, lorsqu'au lever du Roi, le 11 juillet, le marquis de Sourdis, aide de camp de Maurice, se présenta avec un panier cacheté, qu'il en tira une longe de veau et que Louis XV annonça aux assistants la prise de Gand, la surprise peinte sur tous les visages n'était certes pas feinte (1). C'est sans doute sous le coup de son émoi, à la suite de cette scène, que l'ami anonyme du comte d'Estrées a écrit : « Tout le monde y fut trompé et je dois rendre justice à M. le maréchal de Saxe que son projet fut beau, fort secret et fort heureux (2) ». L'enthousiasme général soulevé par les opérations de juillet à l'éclat desquelles rien ne manqua, même pas la mise en scène, laissait peu de place à d'autres sentiments que l'admiration à l'égard du Maréchal qui les avait conçues; mais les généraux chargés de l'exécution de ses ordres ne furent point épargnés : « Si les mémoires étaient destinés à être lus dans le public, on crierait contre l'omission affectée de toutes les sages précautions que la réussite de l'événement suppose que le général n'a pas manqué de prendre; mais comme je n'écris que pour moi, je ne fais qu'exprimer la vérité pure et simple (3), » dit l'ami du comte d'Estrées. Après cet édifiant préambule, il énumère impitoyablement toutes les omissions commises par Löwendal dans la préparation et l'exécution de son coup de main. « Les

---

espions partout, chez les généraux, chez les officiers et aussi chez les vivandiers ».

(1) Gand, en effet, était réputée pour l'excellence des veaux qu'on y élevait (D'Espagnac, *loc. cit.*, p. 106).

(2) R. A., *loc. cit.*

(3) *Ibid.*

livres, ajoute-t-il, sont en cela d'une utilité infinie (1) ». Il conclut qu'il n'est pas douteux que si Löwendal « eût jeté les yeux sur un seul », il ne se fût point exposé à l'échec que l'on est surpris de n'avoir point vu compromettre une entreprise dans laquelle Löwendal a omis de prendre tant de précautions indispensables.

Après ce réquisitoire, il serait injuste de ne point entendre la contre-partie :

« Ces entreprises, écrit Löwendal, conduites avec autant de célérité que de succès, firent un effet contraire sur un grand nombre de généraux français. Elle excitèrent leur jalousie à un point tel qu'il y en eût qui disaient que le Roi faisait un affront sensible à la nation française en employant deux généraux allemands dans les expéditions les plus importantes, comme s'il n'y avait pas, dans la nation française, de général qui eût autant de capacité qu'eux. Le monde serait autorisé à dire que Sa Majesté devrait ses conquêtes à une couple d'Allemands. Du reste, ils disaient qu'il était heureux pour eux que le Roi eût fait lui-même la campagne, car, sans cela, ils auraient trouvé moins de subordination et d'obéissance dans les officiers nationaux (2) ». Il appartient au d'Argenson de la paix (3) de départager les opinions. Il a laissé des portraits peu flattés de Maurice de Saxe et de Löwendal ; mais, il a écrit aussi que « jamais nous n'avions possédé moins d'officiers taillés en généraux. Le besoin des affaires nous avait réduits à nous servir d'étrangers ; on a beau déclamer et murmurer là-dessus, conclut-il péremptoirement, leurs

(1) R. A., *loc. cit.*

(2) *Mémoires* de Löwendal, *loc. cit.*

(3) On avait ainsi surnommé le Ministre des Affaires étrangères, marquis d'Argenson, tandis que le comte, son frère, avait été baptisé, à cause de ses fonctions : le d'Argenson de la guerre.

œuvres et leurs succès, sans discours, valaient mieux que l'éloquence et les promesses des autres (1) ».

Le 9 juillet, on apprit, à Borst, vers 11 heures du matin, la rencontre de Westrem (2). On n'y vit d'abord qu'un épisode sans conséquence dont l'ardeur des excellents Grassins défrayait si souvent la chronique. Mais, lorsque, dans la soirée, on connut l'affaire de Massenem, des craintes s'élevèrent. On suggéra à Maurice l'idée d'envoyer des renforts. Ne partageant point l'émoi général, il refusa. Au milieu de la nuit un messager apporta la nouvelle de l'enlèvement de l'artillerie du Chayla. Ce fut alors de l'inquiétude. On réveilla le Maréchal : « Je suis certain, dit-il, que le détachement de l'ennemi n'est que de 5,000 à 6,000 hommes. Ce que vous me mandez de l'artillerie est impossible. Si l'ennemi a rencontré M. du Chayla, il a donné dans le pot au noir. M. du Chayla le battra et je dormirai tranquille, et il se rendormit (3) ». Le narrateur de la scène n'y voit « qu'un trait du Maréchal qui est frappant pour faire connaître le froid de son caractère ». L'ami du comte d'Estrées se contente de constater qu'on prit bien peu de précautions et conclut philosophiquement : « le Général, ayant réussi, fut approuvé : c'est une loi sûre à la guerre ». M. du Chayla et ses adjoints ne furent point oubliés. « Je voudrais ne point vous parler de nos généraux, écrit l'acteur de l'épisode de Melle (4), mais vous le trouveriez peut-être mauvais. Il est inutile de parler de M. du Chayla. Quant à M. de Souvré, au premier bruit que le canon était pris, il crut avoir perdu son

---

(1) Rathery, *Journal et Mémoires* du marquis d'Argenson, Paris, Renouard, 1842, T. IV, p. 207 et suivantes.

(2) R. A., *loc. cit.*

(3) R. A'., *loc. cit.*

(4) *Ibid.*

équipage. Il ne disait autre chose à tous ceux qu'il rencontrait, ajoutant qu'il perdait ainsi 10,000 écus. MM. de Laval et Crillon ne l'ont vu dans le lieu critique que quand tout fut apaisé. Il y eut même entre eux et lui une scène indécente, le premier voulant poursuivre l'ennemi, l'autre le défendant; on eût dit qu'il le craignait encore. M. de Graville aussi se donnait quelques mouvements, mais ce n'était pas tout à fait là où ils pouvaient devenir utiles. Il a cependant été blessé : je doute qu'il sache par qui. S'il m'est permis de m'en rapporter à mon jugement, il n'y eut jamais occasion plus favorable à M. du Chayla pour mériter, de la part d'un bon officier général, d'être maréchal de France, ou pour faire connaître qu'il avait les talents nécessaires pour parvenir à cette dignité ». Telles sont les impressions du chroniqueur qui montre ce qu'il appelle « le revers de la médaille ». Quant à l'ennemi, il ne recueille que le mépris. « Avec de pareils défenseurs de place, dit l'un, on peut tout entreprendre avec la certitude de tout réussir (1) » et l'autre, à l'égard de Kieseghem, ajoute : « si cet homme était gagné, nous ne lui avons guère sauvé les apparences par le peu de précautions que nous prîmes contre lui; s'il ne l'était pas, ce que je crois, nous avions une bien mauvaise opinion de lui (2) ».

Le combat de Melle inspira à l'un de ces critiques une boutade des plus judicieuses, des plus dignes aussi de servir de conclusion à ces événements. « Voilà en gros l'affaire; s'il faut crier au miracle, ce sera en l'honneur de la Providence. Nos généraux n'y peuvent prétendre, et si, enfin, le bon Dieu ne veut pas se charger de l'événement, il faut louer MM. de Crillon, de Laval et aussi la bonne volonté de notre brave infan-

(1) R. A., *loc. cit.*
(2) *Ibid.*

terie (1) ». La suite de cette campagne devait rendre plus violent encore le contraste de la valeur des troupes et de la faiblesse de certains organes du commandement supérieur.

H. P.

---

(1) R. A'., *loc. cit.*

LA

MANŒUVRE DE VALMY[1]

(*Fin*).

IIe PARTIE

Dumouriez dans l'Argonne.

(*Suite*).

§ 6. — *Dumouriez à Grand-Pré.*

Quel était le projet de Dumouriez en prenant position le 4 septembre au Sud-Est de Grand-Pré et en faisant tenir Le Chesne-Populeux et La Croix-aux-Bois à sa gauche et les autres passages de l'Argonne à sa droite ? Son intention était-elle d'attendre l'attaque de l'ennemi dans cette situation ? Prétendait-il, avec les 35,000 hommes qu'il comptait réunir le 18 septembre, défendre les cinquante kilomètres qui s'étendent des Islettes au Chesne-Populeux, si peu nombreux que fussent les passages utilisables par les alliés ?

Les historiens l'ont généralement admis ; certains d'entre eux lui ont même fait le reproche de n'avoir pas

(1) Voir *Revue d'Histoire*, nos 74 et 90, février 1907 et juin 1908.

compris que sa ligne était trop considérable, d'avoir fractionné et disséminé ses forces, d'avoir oublié que l'ennemi pouvait porter ses efforts sur un seul point et déterminer ainsi la rupture et la chute de toute la défense. Le gros de l'armée n'aurait été destiné, dans cette hypothèse et dans la pensée de Dumouriez, qu'à défendre le défilé de Grand-Pré (1).

Sans doute, Dumouriez déclare, dans ses *Mémoires*, non sans quelque emphase, que Les Islettes et Grand-Pré étaient les Thermopyles de la France, et qu'il serait plus heureux que Léonidas (2). Est-ce à dire qu'il n'avait d'autre projet que d'en intercepter le passage? Sa correspondance témoigne d'un autre plan.

Sa première lettre à Servan, après l'abandon de l'idée d'une diversion en Belgique, celle du 1er septembre, montre que son projet est, tout d'abord, de rassembler ses forces à Autry, d'y recevoir des secours et de donner la main à Kellermann. Rendant compte au Ministre, le 2 septembre, des mesures qu'il prendra les jours suivants, à Grand-Pré, au Chesne-Populeux, aux Islettes, il ajoute : « Telles sont mes dispositions par lesquelles si l'ennemi veut pénétrer en Champagne pour arriver sur Paris, il faut qu'il descende jusqu'à Sedan et Mézières d'un côté, ou qu'il remonte jusqu'à Bar-le-Duc pour aller passer à Saint-Dizier et Châlons. Dans ce cas, il se trouve entre M. Kellermann et moi et j'ai moins de chemin à parcourir que lui pour me mettre entre Paris et lui (3) ».

Dumouriez semblait donc admettre implicitement que les alliés ne viendraient pas l'attaquer sérieusement dans les défilés de l'Argonne. La même pensée ressort d'une

---

(1) Boguslawski, *Das Leben des Generals Dumouriez*, t. II, p. 22; Chuquet, *loc. cit.*, p. 74.

(2) *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 2.

(3) Dumouriez à Servan, Sedan, 2 septembre.

lettre adressée à Luckner le 5 septembre. Certes, pendant sa marche de Sedan sur Grand-Pré, Dumouriez a craint un instant, en apprenant la chute de Verdun, que les Prussiens ne vinssent occuper les passages avant lui. Fort heureusement, ajoute-t-il, ils ne s'en sont pas avisés; le roi de Prusse est resté dans son camp de Sivry et « c'est ainsi que les ennemis ont manqué deux fois l'occasion de me prévenir et d'entrer en Champagne ». Mais il affirme dans la même lettre que les portes en seront fermées le 8, après l'arrivée de Duval au Chesne-Populeux, et que si les coalisés veulent alors y pénétrer, « ils seront forcés de faire un très grand tour en passant par Sedan et Mézières (1) ».

Ainsi Dumouriez est convaincu que les alliés ne tenteront pas de forcer les défilés de l'Argonne. Il faut aux Prussiens, pour leurs manœuvres régulières, compassées et rigides, des terrains larges et libres, et non des passages étroits, des gorges boisées et semées d'obstacles. A condition que le barrage des défilés soit assez solide, on peut compter qu'ils ne s'y aventureront pas. Or, des détachements d'effectif relativement restreint suffiront à cette tâche. Il en résulte qu'une fraction seulement de l'armée sera employée à la fermeture de l'Argonne. Quel usage Dumouriez compte-t-il faire de la majeure partie de ses forces ? Que Brunswick se détermine à déborder la digue par le Nord ou par le Sud, Dumouriez n'entend pas se contenter de s'interposer entre Paris et les alliés, ainsi que le lui conseille Servan, et d'attendre leur choc. L'attitude expectante qu'il a prise est toute provisoire et doit cesser pour devenir offensive quand il aura réuni des forces suffisantes. « Quant aux troupes qui me sont

(1) Dumouriez à Luckner, Grand-Pré, 5 septembre. — Voir aussi une lettre de Dumouriez à Servan en date du 9 septembre, et dont un extrait est cité page 23.

destinées, mande-t-il à Servan le 2, portez-en une petite partie sur Clermont, mais dirigez la plus grande force sur Vouziers. Plus tôt je serai renforcé et en état d'agir, plus tôt j'espère aussi débarrasser ce pays-ci des Prussiens. Les troupes sont pleines d'ardeur; je suis plein d'impatience. Aussi je vous conjure de me mettre bientôt en état de changer cette triste défensive en une offensive vigoureuse (1) ».

Pour le moment, Dumouriez ne disposait que de 20,000 hommes (2). On lui avait fait espérer de très prompts secours de Paris et des camps de Soissons et de Reims. Voyant que ces renforts étaient « incertains » et ne pouvaient être que « très lents », il avait fait appel à Beurnonville.

Dumouriez comptait que ses troupes arriveraient le le 14 à Rethel et le 18 au plus tard à Vouziers (3). Il aurait alors sous la main 48 bataillons, 4 régiments de hussards, 6 de chasseurs à cheval, 6 de dragons, 7 escadrons de cavalerie, c'est-à-dire 48 escadrons et à peu près 1,500 hommes d'infanterie légère, ce qui lui ferait un effectif total d'environ 35,000 hommes (4).

A ce moment, Dumouriez disposerait de forces suffisantes pour mettre fin à ce qu'il appelait sa triste défensive et « faire quelque bon coup », suivant son expression (5). Utilisant l'Argonne comme un masque, il se

---

(1) Dumouriez à Servan, Grand-Pré, 7 septembre.

(2) *Ibid.*

(3) Dumouriez à Beurnonville, Grand-Pré, 5 septembre (Arch. nat., F⁷ 4689).

(4) Dumouriez à Luckner, Grand-Pré, 5 septembre. — Beurnonville partit du camp de Maulde le 5 et arriva le 6 à 2 heures de l'après-midi au camp de Famars (Moreton au Ministre de la Guerre, Maulde, 6 septembre; Procès-verbal du Conseil de guerre tenu le 6 septembre au camp de Maulde).

(5) Dumouriez à Beurnonville, Grand-Pré, 5 septembre (Arch. nat., F⁷ 4689).

proposait de manœuvrer avec le gros de ses forces suivant les nouvelles qui lui parviendraient des alliés. De sa position d'attente entre Grand-Pré et Vouziers, il se porterait suivant les événements, soit vers le Nord, soit vers le Sud, par des marches dérobées, parallèlement et à l'Ouest de l'Argonne, et prendrait l'offensive contre l'armée ennemie, qui lui prêterait le flanc.

Mais quel parti prendrait Brunswick? Entrerait-il en Champagne par Sedan et Mézières ou par Bar-le-Duc et Saint-Dizier? Le 5 septembre, Dumouriez penche pour la seconde hypothèse. « Dans toutes les guerres, depuis Charles-Quint jusqu'à Louis XIV, écrit-il, Saint-Dizier a été un des points par lesquels on a menacé d'entrer en France (1) ». Parlant au maréchal Luckner de la direction à donner aux renforts venus de Châlons, de Soissons et de Reims, Dumouriez lui indique Vouziers « point presque central en arrière », à portée d'être envoyés sur le secteur où il sera « dans le cas de déboucher », ou de renforcer celui où il pourra être attaqué. Mais il est un cas, ajoute Dumouriez, où il serait inutile de les porter sur Vouziers : « c'est celui où l'ennemi ne voulant pas s'engager devant une armée dans les défilés du Clermontois, menacerait d'entrer en Champagne par Saint-Dizier, ou bien dans le cas où Kellermann pourrait effectuer avec moi une réunion du côté de Saint-Mihiel ou de Pont-à-Mousson, ou enfin dans celui où je serais obligé de me porter au secours de Metz (2) ».

Dumouriez fut confirmé dans son opinion sur la marche des alliés par une lettre de Servan : « Il paraît, disait le Ministre, que les ennemis, au lieu de descendre la Meuse vers Sedan et Mézières, la remontent vers Saint-Mihiel pour gagner Bar-le-Duc, Saint-Dizier, Châlons ou peut-

(1) Dumouriez à Luckner, Grand-Pré, 5 septembre.
(2) *Ibid.*

être plus bas. Si c'était là leur projet, il serait bon de les suivre, afin de leur couper le chemin (1) ».

Avant d'avoir reçu cette lettre de Servan, Dumouriez lui mandait le 7 septembre : « Vous croyez que les Prussiens se dirigent sur Saint-Mihiel (2); je ne doute pas que sachant que je les ai prévenus dans les gorges du Clermontois, ils ne prennent cette route..... ; votre lettre du 5 que je reçois en ce moment, ne change rien à mon opinion sur la marche des Prussiens..... (3) ».

En toute éventualité, Dillon reçut l'ordre de pousser sa cavalerie sur Passavant, Foucaucourt, éclairant par des partis la route de Verdun à Bar-le-Duc. Afin d'assurer la retraite de cette cavalerie, si elle était « poussée », un bataillon de chasseurs, un bataillon de ligne et six compagnies de fédérés, avec trois ou quatre pièces, devaient être établis au point que Dillon jugerait convenable (4).

Pourtant, Dumouriez commence à se demander si le projet actuel de Brunswick ne serait pas de prendre Metz et Nancy et d'hiverner dans la Lorraine et les Évêchés? L'immobilité des alliés après la prise de Verdun et leur négligence à se saisir des gorges du Clermontois rendaient cette hypothèse fort plausible (5). Qu'ils prennent ce parti ou celui de marcher sur Saint-Mihiel et Saint-Dizier, mon projet, écrit Dumouriez, est « de me porter à la droite de la forêt de l'Argonne, me rapprochant de Verdun et couvrant, autant que je le pourrai, Saint-Dizier et Saint-Mihiel (6) ».

---

(1) Servan à Dumouriez, Paris, 5 septembre.

(2) Allusion à une lettre de Servan à Dumouriez du 4 septembre.

(3) Dumouriez à Servan, Grand-Pré, 7 septembre.

(4) Dumouriez à Dillon, Grand-Pré, 6 septembre; à Luckner, Grand-Pré, 7 septembre (Arch. nat., F^{7} 4689).

(5) On sait que ce fut, en effet, pendant quelque temps, le projet de Brunswick. Voir *Revue d'Histoire*, n° 90, juin 1908, p. 437.

(6) Dumouriez à Servan, Grand-Pré, 7 septembre.

Mais le moment n'est pas encore venu. L'armée n'est pas complètement réorganisée et d'ailleurs Dumouriez estime que Beurnonville ne pourra guère le rallier « à la droite de la forêt de l'Argonne », à l'Est de Saint-Dizier, que le 22 ou le 23 septembre au plus tôt. Ce n'est donc que le 24 ou le 25 que Dumouriez aura réuni des forces suffisantes soit pour disputer à l'ennemi le passage de la Marne, vers Saint-Dizier, soit pour le prendre « en dos et en flanc », soit enfin pour opérer sa jonction avec Kellermann et livrer bataille aux alliés. Mais Brunswick lui laissera-t-il le répit nécessaire? Dumouriez l'espère, en raison de ce qu'il appelle « la lenteur allemande ». Alors, déclare-t-il, « je pourrai suivre mon génie et prendre une marche moins prudente (1) ».

Dumouriez, toutefois, n'attendra pas au 24 pour se rapprocher de Saint-Dizier et de Saint-Mihiel. Il a l'intention de se porter dès le 15 sur Passavant et Foucaucourt où il demande qu'on lui envoie 6,000 hommes venus de Paris à Châlons. « Dans tous les cas, conclut-il, par ma position actuelle, je suis plus près de Paris que les Prussiens, et ils décrivent le cercle de l'arc dont je parcours la corde (2) ».

Servan comprenait fort bien la manœuvre que projetait Dumouriez, à l'abri du masque de l'Argonne. « Vous sentez, écrivait-il le 8, qu'il serait bien fâcheux que vous vous morfondissiez à Grand-Pré, si les ennemis, après avoir jeté des troupes dans Verdun, se portaient sur Metz ou remontaient la Meuse, ou se dirigeaient sur la Marne (3) ».

Telle n'était pas en effet l'intention de Dumouriez. Dès le 9 septembre, il préparait son mouvement pour se

(1) Dumouriez à Servan, Grand-Pré, 7 septembre.
(2) *Ibid.*
(3) Servan à Dumouriez. Paris, 8 septembre, 8 heures matin.

rapprocher de Châlons et de Saint-Dizier. Mais quelle que fût son impatience de mettre un terme à la « triste défensive » qu'il avait dû s'imposer, Dumouriez n'oubliait pas la condition essentielle au succès de la manœuvre. Pour l'exécuter sans danger et pour la dérober à l'ennemi, il importait d'assurer la fermeture hermétique des défilés de l'Argonne. « Il faut avant cela, observait-il très justement, que j'aie assuré les gorges de l'Argonne, car si, lorsque je les quitterai, l'ennemi s'en emparait, nous serions perdus (1) ».

Le même jour, 9 septembre, Dumouriez apprenait que les émigrés marchaient sur Varennes et qu'un corps prussien se dirigeait sur Clermont. Mais cette nouvelle ne lui causait pas d'inquiétude. Dillon, avec huit bataillons et environ 5,000 volontaires arrivés de Châlons et Reims, gardait les passages menacés : La Chalade et Les Islettes. Si les ennemis veulent y pénétrer, déclare Dumouriez, « j'espère qu'ils y perdront la fleur de leur armée (2) ». Il sait d'ailleurs que La Bourdonnaye est arrivé à Châlons avec 12,000 hommes, beaucoup d'artillerie et un peu de cavalerie ; que Kellermann a atteint Bar-le-Duc. Leur jonction pourra être faite en ce point le 14. Beurnonville sera à Rethel le même jour et à Villers-en-Argonne le 18. « Alors, dit Dumouriez, nous déboucherons tous à la fois en rapprochant nos colonnes dans la marche, et nous nous trouverons plus de 60,000 hommes pour aller à la rencontre des Prussiens (3) ».

De l'examen de la correspondance de Dumouriez pendant cette période, il résulte donc que son intention ne fut pas, comme on l'a cru généralement, de considérer

---

(1) Dumouriez à Servan, Grand-Pré, 9 septembre (1re lettre).
(2) Dumouriez à Servan, Grand-Pré, 9 septembre (2e lettre).
(3) *Ibid.*

l'Argonne comme une ligne de défense, mais de l'utiliser, au contraire, comme un rideau impénétrable derrière lequel il pourrait manœuvrer en toute sécurité, à l'abri des investigations des alliés.

Dumouriez s'est montré en ces circonstances critiques un véritable homme de guerre. Il a compris combien la défensive comporte de faiblesses morales et matérielles, mais il a su s'y résigner en attendant d'avoir réuni des forces suffisantes. Il a eu l'art d'affecter à la garde de l'Argonne le strict minimum de son armée et de réserver le gros pour les opérations offensives qu'il entrevoyait. Il s'est gardé d'une concentration prématurée et a réservé la réunion de ses colonnes pour les marches mêmes qui les conduiraient à l'ennemi.

§ 7. — *Projet d'offensive sur Varennes.*

Servan qui avait cru d'abord à un mouvement des envahisseurs sur Saint-Mihiel et Saint-Dizier (1) pensa ensuite, avec Dumouriez (2), que leur projet n'était peut-être que de faire le siège de Metz et d'hiverner en Lorraine.

Apprenant que Kellermann était arrivé à Void le 7 et qu'il allait marcher sur Ligny, le Ministre lui conseillait de s'y maintenir jusqu'au moment où les projets des alliés se dessineraient; il y serait « parfaitement en mesure, soit pour se rendre à Châlons, soit pour se mettre en queue de l'ennemi s'il descend la Meuse, soit pour tourner vers Metz si les circonstances l'exigent (3) ».

---

(1) Servan à Dumouriez, Paris, 4 et 7 septembre.

(2) Servan à Dumouriez, Paris, 8 septembre (Voir p. 22).

(3) Servan à Dumouriez, Paris, 9 septembre. Cf. Servan à Luckner Paris, 9 septembre (Papiers Kellermann).

D'ailleurs Kellermann, comme son collègue, ne croyait pas que l'intention des Prussiens fût de se diriger sur Paris (1).

L'avis de Dumouriez se modifia toutefois le 8 septembre. « Je commence à croire, mandait-il à Luckner, que les ennemis ont le projet de marcher sur Paris directement (2) ». Il pressait donc le généralissime de faire venir à Châlons les forces rassemblées « trop en arrière » au camp de Soissons, et de concentrer 30,000 ou 40,000 hommes, dans un délai de quatre jours, pour défendre la Marne. Dans ce cas, ajoutait-il, « j'arrangerais mon plan pour flanquer la droite de l'ennemi, s'il voulait marcher sur Bar-le-Duc, pendant que Kellermann lui fermerait ses derrières..... (3) ».

Dans l'esprit de Dumouriez, c'est donc toujours le même projet, reposant sur l'obstruction des passages de l'Argonne, où, pense-t-il, l'adversaire ne viendra pas l'attaquer et sur l'utilisation de ce masque pour une manœuvre sur le flanc droit de l'armée ennemie marchant sur Saint-Dizier, par Saint-Mihiel et Bar-le-Duc.

Bientôt, le 10 septembre, Dumouriez conçoit une manœuvre plus audacieuse. La veille, les alliés ont montré des têtes de colonnes à Saint-Juvin, comme si leur intention était d'attaquer les troupes de Stengel. Mais ce n'est là qu'une feinte, croit Dumouriez, pour cacher leur mouvement sur Clermont et au Sud. Leur avant-garde a d'ailleurs escarmouché avec la cavalerie légère française vers Chatrices et Passavant. Les véritables projets de Brunswick paraissent être de déborder Dillon et de gagner la trouée de Villers-en-Argonne

(1) Kellermann à Servan, 8 septembre.
(2) Dumouriez à Luckner, Grand-Pré, 8 septembre.
(3) *Ibid.*

puis, de là, la route de Vitry à Châlons (1). D'autre part, Dumouriez apprend que la division Deprez-Crassier, de l'armée de Kellermann, est arrivée à Bar-le-Duc le 9 septembre, et que Kellermann y sera rendu de sa personne le 10.

Les mouvements des alliés et la marche de Kellermann entraînent la détermination de Dumouriez de se jeter sur leurs derrières avec une dizaine de mille hommes (2). Certes, il eût préféré attendre quelques jours de plus, afin d'être rejoint par Beurnonville, mais, comme il le dit à Servan, « il faut saisir l'occasion au toupet, parce que, comme vous savez, elle est chauve par derrière (3) ».

Aussitôt il expédie ses ordres, le 10, à 6 heures du matin. Duval lèvera son camp du Chesne-Populeux et, avec sept bataillons et six escadrons, marchera « en diligence » par les Grandes-Armoises, Brieulles, Authe, Autruche, Germont et Briquenay, sur les hauteurs de Beffu. Dumouriez espère que ses troupes atteindront ce point à 3 heures de l'après-midi. Le Chesne restera gardé par quatre compagnies de Seine-et-Oise et le bataillon des Ardennes. Duval se reliera vers Saint-Juvin aux six escadrons de hussards et aux quatre bataillons de Stengel, qui recevra lui-même de Dumouriez un renfort de six escadrons.

Dillon laissera 2,000 hommes aux Islettes et rassemblera tout ce qu'il pourra d'infanterie vers Chatrices, Passavant et Villers ; il y joindra ses quatorze escadrons et couvrira Sainte-Menehould. Le camp de Grand-Pré restera occupé par seize bataillons et sept escadrons.

---

(1) Dumouriez à Kellermann, à Luckner, à Dillon, Grand-Pré, 10 septembre.

(2) Dumouriez à Dillon, Grand-Pré, 10 septembre; Dillon, *Compte rendu*, p. 23.

(3) Dumouriez à Servan, Grand-Pré, 10 septembre.

A minuit, Dumouriez, avec sa réserve forte de quatre bataillons de grenadiers et de huit escadrons, ralliera Stengel à Saint-Juvin, où se portera également Duval.

Dumouriez compte « suivre légèrement les Prussiens, le long de la forêt, en passant devant Varennes et Clermont » et « soit donner en queue sur les ennemis s'ils sont passés, soit les suivre sur leur flanc droit ou gagner avant eux la trouée de Villers-en-Argonne (1) ».

« Demain vous aurez de la besogne, dit Dumouriez à Duval. Kellermann s'approche avec 20,000 hommes et il est à Bar aujourd'hui. Il s'agit de serrer les Prussiens qui sont enfournés ; si vous pouvez gagner une fois la colonne de leurs équipages, ils sont perdus (2) ».

Avis est envoyé à Kellermann de l'opération qui va être exécutée et qui facilitera, en même temps, la jonction des deux armées. « J'espère, lui écrit Dumouriez, que nous tiendrons les Prussiens dans l'entonnoir. Tâchons surtout de tomber sur leurs bagages et sur leurs colonnes d'artillerie. Je crois que, s'ils ne se sont pas trop avancés, ils rétrograderont, et cette contremarche ne se fera pas facilement au travers des grands bois pour regagner Verdun (3) ».

Quant aux places de Sedan et de Mézières, Dumouriez les a ravitaillées et les laisse à « la grâce de Dieu ». Si les alliés s'en emparaient, on les reprendra plus tard. « Attachons-nous au gros de l'arbre, disait-il justement, et négligeons les branches (4) ».

Le hardi projet de Dumouriez ne fut pas mis à exécution. Après avoir donné libre cours à son imagination et fondé les plus grandes espérances sur cette manœuvre,

---

(1) Dumouriez à Kellermann, à Luckner, à Duval, à Dillon, Grand-Pré, 10 septembre.

(2) Dumouriez à Duval, Grand-Pré, 10 septembre.

(3) Dumouriez à Kellermann, Grand-Pré, 10 septembre.

(4) *Ibid.*

le général en chef réfléchit plus froidement et considéra qu'en raison de son infériorité numérique, il était préférable de donner contre-ordre, dans la nuit même, à Duval, à Dillon et à Stengel. Toutefois Duval resta à Grand-Pré; il fut remplacé au Chesne-Populeux par le général Dubouquet, avec quatre bataillons et deux escadrons. « Malgré l'impatience de l'armée, mandait-il à Luckner, je ne crois pas devoir marcher en avant, à moins d'être bien en force et d'avoir reçu le renfort de Flandre. Ce ne peut être que vers le 20 (1) ».

Dumouriez ne paraissait pas douter, à ce moment, que l'ennemi lui en laissât le loisir. Sa sécurité était même si complète qu'il manifestait l'intention de se rendre de Grand-Pré à Sainte-Menehould, d'où il se proposait de visiter les postes de la côte de Biesme et des Islettes, de passer les troupes en revue et de s'entretenir avec Dillon (2). Mais le lendemain, 12 septembre, Dumouriez reçut une nouvelle grave : les Autrichiens s'étaient emparés, presque sans coup férir, du passage de La Croix-aux-Bois.

§ 8. — *La perte de La Croix-aux-Bois.*

Le défilé de La Croix-aux-Bois, où passe aujourd'hui la route nationale de Stenay à Vouziers, n'était suivi, en 1792, que par un simple chemin de charrettes, partant de Briquenay. Le colonel Colomb, du 2e régiment de dragons, occupait ce poste avec un de ses escadrons, 1,200 fusils et quatre pièces de 4.

Il avait construit des retranchements, fait exécuter des abatis en avant, et rompre le chemin de Briquenay par des tranchées. Le 11 septembre, il manda à Dumouriez que le poste était inattaquable; qu'il y avait à Vouziers

(1) Dumouriez à Luckner, Grand-Pré, 11 septembre.
(2) Dumouriez à Servan, Grand-Pré, 9 septembre.

un excellent bataillon de volontaires des Ardennes, un de ceux de la garnison de Longwy; qu'en lui donnant des armes, il suffirait à la défense de cette trouée où la cavalerie lui paraissait inutile; il demandait, en conséquence, l'autorisation de revenir au camp de Grand-Pré.

Dumouriez ne connaissait pas le défilé. « Sans autre examen et avec une légèreté impardonnable, il ajouta foi au rapport de ce colonel, qui avait fait la guerre d'Amérique et qui était d'un âge mûr et ne paraissait pas devoir le tromper (1) ». Il approuva donc la proposition qui lui était faite, en recommandant à Colomb de laisser une centaine d'hommes dans les retranchements où ils seraient renforcés par le bataillon des Ardennes, à qui le commandant du parc de l'artillerie devait délivrer des armes. Mais celui-ci ayant négligé de le faire, le bataillon resta à Vouziers de sorte que, le 12 au matin, le passage n'était plus occupé que par les cent hommes qu'y avait laissés Colomb (2).

On a dit très justement que c'est « la faute la plus grave » que Dumouriez ait commise dans cette campagne. Lui-même a reconnu dans ses *Mémoires* qu'il avait péché ce jour-là par une impardonnable légèreté. On a fait observer aussi, avec raison, que c'était un défaut qui ne lui était pas particulier. « Dumouriez, comme Biron, Custine, Dillon, et la plupart des généraux de l'ancien régime, agissait quelquefois à l'étourdie. Les hommes qui commandèrent les premières armées de la Révolution, avaient acquis leur expérience pendant la guerre de Sept-Ans ou celle d'Amérique ; ce fut pour eux une mauvaise école ; ils s'accoutumèrent à tout faire à demi ou par à peu près. Vifs, hardis, brillants, ils avaient trop d'ardeur et de pétulance. Leur présence d'esprit et

(1) *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 20.
(2) *Ibid.*, p. 20-21.

cette clarté française que le danger rend plus vive, les tiraient souvent des embarras où leur imprudence les avait jetés. Mais l'air du siècle les avait touchés, et, à la guerre comme dans les salons, exerçait sur eux sa détestable influence. La suite et le sérieux leur faisaient défaut; il leur manquait un peu de la sagesse prussienne, un peu de l'habileté savante et des solides qualités de Brunswick, comme il manquait à Brunswick un peu de leur audace (1) ».

Clerfayt, qui était venu camper le 12 septembre entre Briquenay et Boult-aux-Bois, s'empressa, dès qu'il fut au courant de la situation, de pousser en avant, le jour même, quelques compagnies de chasseurs, qui chassèrent sans difficulté le détachement français et occupèrent le village de La Croix-aux-Bois (2).

Dumouriez se trouvait à son camp de Grand-Pré lorsqu'il vit arriver les fuyards. Il pensa que ce ne pouvait être « qu'une légère avant-garde » qui avait ainsi pénétré « par l'endroit le plus impraticable, par-dessus les abatis », et qu'il était encore temps de l'attaquer pendant qu'elle rétablissait le chemin pour le passage de l'artillerie et des bagages (3). Il confia huit bataillons, cinq escadrons et douze bouches à feu, au total 5,000 hommes environ, au général Chazot « pour tomber sur cette tête (de colonne) la baïonnette au bout du fusil, le sabre à la main et avec force mitraille (4) ». En même temps, il envoya un courrier à Beurnonville pour l'inviter à hâter sa marche et demanda des secours à Dillon en lui recommandant toutefois de « ne pas

(1) Chuquet, *loc. cit.*, p. 116-117.

(2) *Tagebuch vom Major von Le Coig;* Hausenblas, *loc. cit.*, t. VII, p. 115.

(3) Dumouriez à Kellermann, Grand-Pré, 13 septembre.

(4) *Ibid.* — Dans son rapport à Luckner, Dumouriez évalue les forces confiées à Chazot à « 12 bataillons et 7 escadrons » (Dumouriez à Luckner, Grand-Pré, 14 septembre, 5 h. 30 soir).

dégarnir la trouée de Clermont (1) ». Après quelque hésitation, causée par des démonstrations de l'ennemi sur Les Islettes, Dillon fit partir le 13 pour Grand-Pré trois bataillons, cinq escadrons et une demi-compagnie d'artillerie légère (2).

Chazot, retardé par le mauvais état des chemins, n'arriva à Vouziers que le 13 au matin, après douze heures de marche et avec des troupes si fatiguées qu'il remit l'attaque au lendemain (3). Le 14, il assaillit les Autrichiens à 6 heures du matin et les chassa du village de la Croix-aux-Bois (4). Il s'y était établi depuis une heure, sans avoir pu s'y retrancher à nouveau, quand l'ennemi, renforcé par trois bataillons, deux escadrons de cavalerie et de l'artillerie, revint à la charge, tourna le flanc droit des Français et les contraignit définitivement à 10 heures du matin à se replier sur Falaise, et, de là, sur Savigny et Vouziers (5). La retraite se fit d'ailleurs dans le plus grand ordre ; Chazot eut soin de couper derrière lui les ponts de l'Aisne (6).

Ses pertes s'élevaient à « quelques hommes des deux armes et une vingtaine de blessés (7) ».

---

(1) Dumouriez à Dillon, Grand-Pré, 12 septembre.

(2) Dillon à Luckner, 13 septembre; Dillon, *Compte rendu*, p. 25.

(3) Rapport de Chazot.

(4) Le défilé était gardé par le bataillon des chasseurs Le Loup.

(5) Chazot à Dumouriez, 14 septembre, 11 heures matin; *Carnet d'étapes du dragon Marquant*, p. 108 sqq. — Cf. Clerfayt au duc de Saxe-Teschen, Boult-aux-Bois, 14 septembre (*K. K. Archiv*, IX, 96 a). — Les pertes autrichiennes furent de : 1 officier tué (le prince de Ligne), 4 blessés, 96 soldats morts ou blessés, 15 disparus. Cf. Tauenzien à Kalkreuth, 14 septembre, 7 heures matin (*K. K. Archiv*, IX, 96 d); Lettre de Clerfayt, 14 septembre (*K. K. Archiv*, IX, 96 b); Rapport de Rechberger (*K. K. Archiv*, X, 20 et ad 20); Clerfayt au Conseil aulique, Boult-aux-Bois, 14 septembre (*K. K. Archiv*, IX, ad 22).

(6) Rapport de Chazot.

(7) Chazot à Dumouriez, 14 septembre, 11 heures matin.

Suivant les instructions de Dumouriez, l'attaque de Chazot sur La Croix-aux-Bois avait été secondée par un mouvement offensif du maréchal de camp Dubouquet, qui commandait le détachement du Chesne-Populeux. Recevant avis dans la soirée du 15, de la retraite de Chazot sur Vouziers, Dubouquet ne vit « d'autre parti » que de se retirer sur Rethel où il arriva le 17. Son intention était de rejoindre le gros de l'armée par l'itinéraire Alincourt, Hauviné, Saint-Hilaire, Suippes (1).

§ 9. — *La retraite sur Sainte-Menehould.*

Dumouriez se rendit compte très vite des conséquences graves que pouvait entraîner la perte du passage de La Croix-aux-Bois. « J'ai devant moi, écrivait-il à Luckner quelques heures après en avoir reçu la nouvelle, une grande partie de l'armée ennemie, et je suis presque enveloppé par les hauteurs de Grand-Pré (2) ». Très sagement, il jugea qu'il ne fallait pas rester immobile, et que le seul parti à prendre était de se retirer sans tarder. « J'ai été sur le point..... d'être enveloppé dans mon camp, mandait-il à Servan le 18, sans vivres, et qui plus est, sans munitions de guerre, et de me faire tuer avec toute mon armée plutôt que de me rendre (3) ».

Mais quelle serait la ligne de retraite? En se dirigeant vers l'Ouest ou le Sud-Ouest, Dumouriez s'interposait sans doute entre Brunswick et Paris, mais il retardait évidemment le moment de sa jonction avec Kellermann; de plus, il ne pouvait trouver aucune ligne de résistance sérieuse dans la Champagne, et il serait obligé de reculer d'un bond, pour ainsi dire, jusque sur

(1) Dubouquet à Dumouriez, 17 septembre.
(2) Dumouriez à Luckner, Grand-Pré, 14 septembre, 5 h. 30 soir.
(3) Dumouriez à Servan, Sainte-Menehould, 18 septembre.

la rive gauche de la Marne. En effectuant, au contraire, son mouvement rétrograde vers le Sud, Dumouriez ouvrait, il est vrai, aux alliés, la route directe de Paris par Châlons, mais il était convaincu qu'ils n'oseraient s'y engager tant qu'ils auraient sur leur flanc gauche une armée française qui se grossirait tous les jours par l'arrivée de renforts et qui se réunirait bientôt à celle de Kellermann. Par cette manœuvre, Dumouriez conservait en outre Les Islettes et La Chalade, où tenait toujours Dillon, et il obligeait ainsi les alliés à tracer leur ligne de communication de Verdun sur Châlons par Grand-Pré, c'est-à-dire par un détour assez considérable. En somme, Dumouriez, pour la première fois peut-être, exécuta sciemment une opération de couverture indirecte. « Résolution hardie, dit Jomini, et qui fait honneur à son discernement (1) ».

Dumouriez résolut de commencer le mouvement de retraite pendant la nuit, de façon à se former en bataille sur les hauteurs de Montcheutin le 15 « avant la pointe du jour », et à se replier de là, dans la journée même, vers le Sud, sur la ligne Vienne-la-Ville, Berzieux. Au cours d'une deuxième marche en retraite, il se proposait de rejoindre le corps de Dillon, en passant à hauteur de Sainte-Menehould, « où je ferai, disait-il, ma première réunion (2) ».

Il s'efforça de rallier à lui Chazot, qui reçut l'ordre de marcher, « à la nuit tombante..... et par la route la plus courte », de Vouziers sur Montcheutin. Il invita Beurnonville, arrivé à Rethel avec une dizaine de mille hommes, à se porter incontinent sur Saint-Hilaire-le-Petit et de là vers Sainte-Menehould (3).

---

(1) Jomini, *loc. cit.*, t. II, p. 120. — « C'était faire preuve d'un grand courage » (Général Bonnal, *De Rosbach à Ulm*, p. 83).

(2) Dumouriez à Luckner, Grand-Pré, 14 septembre.

(3) *Ibid.*; Dumouriez à Chazot, Grand-Pré, 14 septembre, 5 h. 30 soir (Arch. nat., F⁷ 4689).

Dumouriez envisage immédiatement deux éventualités. Si Kellerman s'est porté sur Alliancelles, entre Revigny et Heiltz-le-Maurupt, ainsi qu'il l'y a engagé la veille (1), la jonction peut se faire en une marche. Alors, dit Dumouriez, « étant réunis au nombre de 50,000 hommes, avec une cavalerie assez nombreuse et très bonne, nous verrons à remarcher en avant et à côtoyer l'ennemi (2) ». Si, au contraire, Dumouriez n'a aucune nouvelle de son collègue, il se repliera sur Châlons par Auve. Ce qui domine actuellement dans son esprit, ce n'est pas la pensée d'effectuer sa retraite dans une direction parallèle, perpendiculaire ou oblique à l'axe de l'Argonne, mais l'idée, très rationnelle du reste, de sa jonction avec Kellermann.

Un aide de camp, dépêché à ce dernier, arriva à destination, à Vitry-le-François, dans la nuit du 15 septembre, et le mit au courant des événements et des projets ultérieurs de Dumouriez.

Cependant, l'évacuation du camp de Grand-Pré avait commencé dans la soirée du 14, par le départ des équipages et du parc d'artillerie qui refluèrent sur Autry. Six bataillons et six escadrons établis à Termes, à Beaurepaire, à Olizy, et éclairés par 300 chasseurs qui s'étaient avancés jusqu'à Longwé, observaient les Autrichiens, maîtres de La Croix-aux-Bois (3). Ceux-ci, comme les Prussiens, demeuraient d'ailleurs inactifs (4). En outre, un temps détestable favorisait le projet de Dumouriez. « Il se garda bien de faire aucun préparatif apparent de départ, aucun mouvement, aucun déplacement, surtout dans l'avant-garde, tant qu'il fit

(1) Dumouriez à Kellermann, Grand-Pré, 13 septembre.
(2) Dumouriez à Luckner, Grand-Pré, 14 septembre.
(3) *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 26.
(4) Hausenblas, *loc. cit.*, p. 123.

jour (1) ». Mais, à la nuit close, l'avant-garde se replia en trois colonnes par Marcq, Chevières et Grand-Pré, en rompant les ponts de l'Aire; elle serra sur le corps de bataille dont elle devait constituer l'arrière-garde. Le gros de l'armée s'ébranla à 3 heures du matin, franchit l'Aisne sur les ponts de Senuc et de Grand-Ham, et se déploya, vers 8 heures, sur les hauteurs d'Autry, dans l'éventualité d'une attaque. Celle-ci ne se produisant pas, les troupes se remirent en marche et se dirigèrent sur Cernay-en-Dormois, couvertes par l'arrière-garde de Duval et de Stengel. Dumouriez, constatant que tout allait bien, précéda ses colonnes à Domnartin-sous-Hans, où il choisit l'emplacement du camp qu'elles devaient occuper dans la soirée du 15 septembre (2). Dumouriez déclarait quelques jours plus tard que cette retraite « avait été aussi savante que hardie (3) ».

Sur ces entrefaites, Chazot, dont les troupes étaient extrêmement fatiguées, avait quitté Vouziers, non pas à la nuit, comme il en avait reçu l'ordre (4), mais à la pointe du jour seulement. Aussi n'arriva-t-il vers Montcheutin qu'assez tard, quand toute l'armée s'était déjà écoulée. Il plaça ses troupes en bataille au Sud de Montcheutin, la droite appuyée au bois d'Autry. Le prince de Hohenlohe-Ingelfingen, qui suivait Dumouriez avec deux régiments de hussards, deux bataillons de fusiliers, tous les chasseurs et une batterie à cheval, attaqua Chazot au moment où sa colonne s'engageait dans la forêt d'Autry. Une panique se produisit parmi les troupes françaises qui, à part le 2e régiment de hussards, s'enfuirent dans

(1) *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 27.

(2) *Ibid.*, p. 29.

(3) Ordre du jour de Dumouriez à l'armée, Sainte-Menehould, 17 septembre (Arch. nat., F7 4689).

(4) Dumouriez à Chazot, Grand-Pré, 14 septembre.

les bois, puis au delà et vinrent jeter le désordre dans le corps de bataille, qui lui-même se dispersa en partie. « Il n'y a pas eu d'action, écrivait Dumouriez, mais une fuite de 10,000 hommes devant 1,500, et si les 1,500 avaient suivi leur pointe.:..., l'armée eût été en déroute (1) ». Seule l'arrière-garde fit bonne contenance grâce au sang-froid de Duval et de Stengel, qui entraînèrent leurs bataillons au-devant de la cavalerie prussienne. Celle-ci se replia sur Grand-Pré sans oser les charger (2).

L'armée, enfin ralliée, campait à Dommartin-sous-Hans quand, vers 6 heures du soir, une deuxième alerte se produisit, sauf à l'avant-garde qui resta calme. « Tout le monde se mit à crier et à fuir; l'artillerie attela et voulut gagner une hauteur de l'autre côté de la petite rivière de Bionne....., toutes les troupes se mêlèrent, le désordre augmenta (3) ». Dumouriez monta à cheval avec son état-major et son escorte, harangua les hésitants, tomba à coups de sabre sur les fuyards et parvint à rétablir l'ordre (4).

Mais ces deux paniques avaient eu des suites fâcheuses. Plus de 2,000 hommes de toutes armes avaient fui dans toutes les directions, jusqu'à Rethel, Reims, Châlons, Vitry. Ils répandaient partout le bruit que l'armée avait été trahie, qu'elle était anéantie, que Dumouriez et tous les généraux étaient passés à l'ennemi (5). Chemin fai-

---

(1) Dumouriez à Luckner, Sainte-Menehould, 16 septembre.

(2) Explication sur la retraite de Grand-Pré du 15 septembre, par Chazot.

La panique avait eu pour cause, ainsi que l'a très bien pressenti M. Chuquet, la trop forte proportion de recrues dans les armées françaises de cette époque (*loc. cit.*, t. II, p. 140).

(3) *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 30.

(4) Dumouriez à Servan, Sainte-Menehould, 18 septembre.

(5) *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 31 ; Luckner à Servan, Châlons, 16 septembre, 11 heures matin ; Chuquet, *loc. cit.*, t. II, p. 140.

ant, ils rencontrèrent des renforts que Luckner envoyait l'armée (le bataillon des Lombards et une compagnie ranche) et jetèrent si bien la terreur parmi eux qu'ils es firent rétrograder sur Châlons (1).

Cependant, grâce à quelques exemples rigoureux, à une proclamation énergique des Commissaires civils du pouvoir exécutif, Billaud-Varenne et Brochet, les troupes reprirent leur énergie et furent bientôt « très honteuses et repentantes (2) », et désireuses, en apparence du moins, de se mesurer avec l'ennemi (3).

« J'ai été obligé d'abandonner le camp de Grand-Pré, écrivait Dumouriez au Président de l'Assemblée nationale ; la retraite était faite, lorsqu'une terreur panique s'est mise dans l'armée. 10,000 hommes ont fui devant 1,500 hussards prussiens. La perte ne monte pas à plus de 50 hommes et quelques bagages. Tout est réparé et je réponds de tout (4) ».

Mais cette aventure avait prouvé à Dumouriez le peu de confiance qu'il pouvait avoir dans ses troupes et « le confirma dans son plan de temporisation et de circonspection (5) ».

En cela, il était d'ailleurs entièrement d'accord avec Servan qui lui mandait : « L'événement de votre arrière-garde, mon cher général, est une grande leçon pour se déterminer, plus que jamais, à ne hasarder aucune

---

(1) Luckner à Dumouriez, 16 septembre, 7 h. 30 matin.

(2) Dumouriez à Servan, Sainte-Menehould, 18 septembre.

(3) Billaud-Varenne à La Bourdonnaye, Sainte-Menehould, 15 septembre, 7 h. 30 matin.

(4) *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 33. — D'après *Tagebuch vom Major von Le Coig*, les Prussiens firent prisonniers 8 officiers et 275 hommes, prirent 5 canons et 36 voitures, dont 1 fourgon rempli d'argent. Les pertes prussiennes s'élevaient à une trentaine de morts et blessés.

(5) *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 34.

bataille, ni même aucun grand combat. Toujours des défenses de postes, des attaques d'arrière-garde, d'équipages, de convois (1) ».

Le 16 septembre au matin, Dumouriez acheva de rétablir l'ordre parmi ses troupes, puis, levant le camp de Dommartin-sous-Hans, il se dirigea sur Sainte-Menehould. La marche se fit en deux colonnes dans le plus grand ordre; l'armée, forte de 25,000 hommes, vint s'établir à Braux-Sainte-Cohière (2). Dumouriez attendait Beurnonville, qui devait lui en amener 10,000, et pour peu, disait-il, qu'on l'alimentât en vivres et en munitions, il répondait encore « du salut de la patrie (3) ».

Il se trouvait d'ailleurs, près de Sainte-Menehould, en situation d'effectuer sa jonction avec Kellermann et de venir en aide, au besoin, à Dillon, qui tenait encore les passages des Islettes et de La Chalade. Luckner recommandait à Dumouriez de garder ces gorges tant, disait-il, que la marche de la grande armée prussienne ne serait pas « plus déterminée (4) ».

§ 10. — *Marche en avant de l'armée prussienne.*

Dans la journée du 15, le roi de Prusse et le duc de Brunswick placés sur une hauteur située entre Senuc et Grand-Pré avaient pu voir de leurs propres yeux la retraite des troupes françaises sur Sainte-Menehould. Le généralissime avait aussitôt donné l'ordre au corps Hohenlohe de se porter du camp de Sommerance sur Grand-Pré (5).

Dans la soirée du 15, ce corps vint s'établir sur sa

---

(1) Servan à Dumouriez, Paris, 18 septembre.
(2) Dumouriez à Servan, Sainte-Menehould, 18 septembre.
(3) Dumouriez à Luckner, Sainte-Menehould, 16 septembre.
(4) Luckner à Dumouriez, Châlons, 15 septembre.
(5) *Tagebuch vom Major von Le Coig.*

nouvelle position, appuyant sa droite à Beaurepaire et sa gauche à l'Aire, se reliant vers le Nord avec Kalkreuth et faisant occuper en avant par sa cavalerie, soutenue par quelques bataillons, les villages de Termes et de Senuc (1).

Le même jour, Kalkreuth s'établissait près de Longwé, sa droite à La Croix-aux-Bois, sa gauche à Olizy avec des détachements à Primat et dans la direction de Beaurepaire pour assurer la liaison avec Hohenlohe. Il y resta jusqu'au 18 septembre (2). Clerfayt, de son côté, demeura dans son camp de Boult-aux-Bois les 15, 16 et 17 (3).

L'armée prussienne cependant restait immobile au camp de Landres pendant les journées des 15, 16 et 17 septembre, sans chercher à tirer parti des avantages remportés à La Croix-aux-Bois et à Montcheutin. Brunswick voulait que les troupes, épuisées par la marche et les maladies, prissent quelque repos ; il attendait aussi les fourgons de pain qui devaient venir de Verdun (4).

Il s'attendait d'ailleurs à voir le corps autrichien Hohenlohe et les Hessois s'emparer du passage des Islettes et il supposait que les troupes françaises allaient prendre une nouvelle position sur les hauteurs au Sud de la Marne (5). La confiance ne cessait de croître dans le camp des alliés, surtout depuis le succès de la manœuvre de Brunswick et la retraite de Dumouriez, le « Léonidas français », comme on le nommait par ironie (6).

---

(1) Brunswick à Clerfayt, Camp de Landres, 16 septembre, 4 heures matin (*Generalstab, Kriegsarchiv*, III, 14).

(2) *Tagebuch vom Major von Le Coig.*

(3) Hausenblas, *loc. cit.*, p. 124.

(4) L'institution de la boulangerie, écrit Massenbach, « s'attachait à nos pieds comme un poids de plomb » (*Memoiren*, t. I, p. 68).

(5) Lucchesini aux Ministres, Remonville, 15 septembre (*Geheimes Stats-Archiv, R. XI, Frankreich 89*).

(6) Chuquet, *loc. cit.*, t. II, p. 170.

Brunswick écrivant à Clerfayt dans la matinée du 16 pour le mettre au courant des mouvements exécutés la veille par le corps Hohenlohe, le chargeait d'achever de couper un corps français signalé vers Châtillon-sur-Bar et annonçait son intention de mettre en mouvement l'armée prussienne le 17 afin de lui faire franchir l'Aisne ce jour-là (1). Mais, apprenant dans le courant de l'après-midi que le poste des Islettes était toujours solidement occupé, il se décidait à attendre encore jusqu'au 18, espérant que quelque changement se produirait (2). Dumouriez ne s'était donc pas trompé en comptant sur la lenteur allemande.

Un rapport du prince de Hohenlohe-Ingelfingen apprit à Brunswick la retraite de Dumouriez vers Dommartin-sous-Hans. D'après les renseignements recueillis, l'intention des Français était d'inquiéter par l'Argonne la ligne de communication de l'armée prussienne. Hohenlohe faisait par suite occcuper Chevières et le bois de Négremont, et demandait à Brunswick de mettre un détachement à Saint-Juvin (3).

Le 17 au soir, enfin, les ordres furent donnés pour porter tous les corps en avant. Dans la journée du 18, l'armée alliée se trouvait sur les emplacements suivants :

A droite, Clerfayt occupait une position entre Semide et la route d'Attigny (4); Kalkreuth était établi sur les hauteurs situées entre Liry et Marvaux, barrant la route

---

(1) Brunswick à Clerfayt, Camp de Landres, 16 septembre, 4 heures matin (*Generalstab, Kriegsarchiv*, III, 13).

(2) Brunswick à Hohenlohe, Camp de Landres, 16 septembre, 4 heures soir (*Ibid.*, III, 14).

(3) Hohenlohe à Brunswick, Grand-Pré, 16 septembre, 2 heures soir (*Ibid.*, III, 14).

(4) Brunswick à Kalkreuth, Au camp, 17 septembre (*Generalstab, Kriegsarchiv*, III, 14).

de Grand-Pré à Reims (1); le corps de cavalerie des émigrés s'était porté au delà de Vouziers (2).

Au centre, l'armée prussienne s'était mise en marche à 6 heures du matin, sur deux colonnes, l'une par Grand-Pré, Termes, l'autre par Senuc. L'armée vint s'établir entre Montcheutin et Vaux-lès-Mouron : en première ligne le premier échelon (trois brigades); en deuxième ligne toute la cavalerie à droite, la brigade du Prince royal à gauche sur une hauteur dominant la plaine où se trouvait le premier échelon. Le quartier général se trouvait à Vaux-lès-Mouron avec un bataillon entre ce village et la ferme de Joyeuse. Pendant la marche, ces colonnes avaient été couvertes vers leur gauche par un régiment de dragons et une demi-compagnie de chasseurs, qui avaient patrouillé dans la forêt de l'Argonne par la Folie et le chemin des Romains jusqu'à hauteur de Binarville. Après de légères escarmouches avec quelques isolés, ce détachement était rentré au camp de Montcheutin (3).

Le corps du prince Hohenlohe-Ingelfingen avait quitté Grand-Pré à 6 heures du matin sur trois colonnes : la première sous les ordres du général von Köhler (un régiment de cavalerie, un bataillon) était venue occuper les hauteurs au Nord de Ville-sur-Tourbe ; la deuxième régiment de cavalerie, deux brigades d'infanterie et un

---

(1) Le corps était ainsi réparti : brigade Wittinghoff : sur les hauteurs de Marvaux; Marvaux, un escadron, une compagnie ; Monthois, six escadrons; Corbon, un escadron ; Vieux, un escadron et une compagnie ; deux escadrons aux Rosiers; deux, à Ardeuil; deux, à Manre; deux, à Aure; deux escadrons et deux compagnies à Liry (*Generalstab, Kriegsarchiv*, IIc, 3).

(2) Brunswick à Hohenlohe-Ingelfingen, Camp de Massiges, 19 septembre, 1 heure soir (*Generalstab, Kriegsarchiv*, III, p. 14).

(3) *Marschzettel für die preussische Hauptarmee zum 18. September* (*Generalstab, Kriegsarchiv*, II e, 3). — Cf. *Tagebuch vom Major von Le Coig.*

bataillon de fusiliers) s'était établie vers la Chapelle, au Nord de la Tourbe; enfin la troisième colonne (une brigade d'infanterie, deux bataillons de fusiliers, un régiment de cavalerie) avait suivi la rive droite de l'Aisne et était venue s'établir à Servon, communiquant avec le reste du corps Hohenlohe par le pont de la Chapelle (1). Ce détachement de la rive droite avait refoulé sur Vienne-le-Château quelques postes ennemis (2).

Aussitôt que le duc de Brunswick eut passé l'Aire avec la tête de l'armée, il se rendit à la Chapelle. Puis, accompagné du prince de Hohenlohe et du général von Köhler, il se porta sur une hauteur près de Melzicourt pour reconnaître la position et les mouvements des troupes françaises. Ils aperçurent un petit corps en retraite vers Vienne-la-Ville et, à grande distance, vers Sainte-Menehould, un camp très étendu. Après avoir recommandé au général von Köhler de ne pas perdre l'ennemi de vue, le duc de Brunswick rentra à la Chapelle où il passa la nuit (3).

Le projet de Brunswick était de faire tomber la défense de l'Argonne méridionale, en la tournant par le Nord. A cet effet, Hohenlohe devait chercher à entrer en liaison à travers la forêt, avec les Austro-Hessois campés à Clermont et à Varennes; à s'emparer de Vienne-le-Château; à prendre à revers le détachement français de La Chalade; à remonter la Biesme; à forcer ainsi Dillon, attaqué de toutes parts, à abandonner Les Islettes. Dès lors, les communications de l'armée prussienne pourraient s'établir directement avec Verdun, au lieu de faire un long détour par Grand-Pré. Les Austro-Hessois se porteraient sur Villers-en-Argonne, d'où ils

---

(1) Cf. Brunswick à Hohenlohe, Landres, 17 septembre (*Generalstab, Kriegsarchiv*, III, 14).

(2) *Tagebuch vom Major von Le Coig.*

(3) *Ibid.*

seraient en mesure d'intercepter la route de Vitry-le-François à Sainte-Menehould. Enfin l'armée royale menaçerait les communications de l'armée française avec Châlons; elle obligerait Dumouriez, par une simple manœuvre, et sans combat, espérait-on, à se replier derrière la Marne, ou bien, s'il s'attardait à Saint-Menehould, à livrer bataille en rase campage pour s'ouvrir la retraite (1).

§ 11. — *La jonction de Dumouriez avec Kellermann et Beurnonville.*

Kellermann avait quitté son camp de Frescaty le 4 septembre à 9 heures du soir, après avoir renforcé la garnison de Metz, qu'il plaça sous les ordres du général du génie Favart auquel il laissa ses instructions. La place fut déclarée en état de siège (2). Il emmenait avec lui environ 18,000 hommes (3) et se dirigea vers Toul, devançant ainsi les instructions de Servan (4). « Les ordres que j'avais reçus du Conseil exécutif, écrit Kellermann, ne souffraient aucun retard pour marcher au secours de la Champagne. Il m'était spécialement recommandé de couvrir Châlons-sur-Marne (5) ».

Arrivé à Pont-à-Mousson le 5 à 4 heures du matin, il s'arrêta jusqu'à midi pour recevoir un détachement de

---

(1) Massenbach, *loc. cit.*, t. I, p. 75-77; Hausenblas, *loc. cit.*, p. 130.

(2) Kellermann à Servan, Metz, 4 septembre.

(3) Kellermann, *Mémoire historique de la campagne de 1792* (existe en double exemplaire, dont l'un corrigé et surchargé par l'auteur est légèrement différent de l'autre. L'un est conservé aux Archives nationales, musée des Archives, n° 1315; l'autre aux Archives historiques de la Guerre).

(4) Le 5 septembre, Servan lui donnait l'avis de mettre une bonne garnison dans Metz et d'abandonner cette place à ses propres forces.

(5) Kellermann, *Mémoire historique.*

l'armée du Rhin conduit par Muratel. Il fut rejoint également par la division du duc de Chartres qui venait directement de Gravelotte. Mais sur les 10,000 hommes que lui envoyait Custine, il dut en renvoyer près de 8,000 mal armés et non équipés; son corps se trouvait ainsi porté à 20,000 hommes environ (1). Il arriva à Toul le même jour vers minuit (2).

Il avait, comme Dumouriez, la conviction que le plan des alliés n'était nullement de marcher sur Paris, mais « de s'emparer des Évêchés, de la Lorraine, de l'Alsace, Comté et Bourgogne (3) ». Leur inaction, après la prise de Verdun, le confirmait dans cette opinion que partageaient d'ailleurs ses lieutenants; leurs premiers mouvements vers le Nord-Ouest n'étaient, à son avis, qu'une feinte destinée à l'attirer le plus possible vers l'Ouest et à l'éloigner de Metz. Aussi Kellermann pensait-il « qu'il faudrait bien nous garder de dégarnir d'armée cette partie et avant que le dessein de l'ennemi sur Paris ne fût absolument déterminé (4) ». Il marcha donc lentement. Il séjournait à Toul le 6 septembre (5), se portait sur Void le 7, sur Ligny le 8 et y faisait séjour le 9. Une

---

(1) Kellermann, *Mémoire historique*. — D'après le même *Mémoire*, l'effectif des troupes de Kellermann fut porté ainsi à 24,000 hommes. L'ordre de bataille du 5 septembre de l'armée du Centre indique : 24 bataillons à 600 hommes et 35 escadrons à 140 hommes, en tout 19,300 hommes. — Dans une lettre à Dumouriez, du 6 septembre, Kellermann dit que son armée est de « 20,000 hommes au plus ».

(2) Kellermann à Servan, Toul, 6 septembre, 3 heures matin.

(3) Kellermann à Luckner et à Servan, Toul, 6 septembre. Cf. Kellermann à Servan, Saint-Dizier, 11 septembre.

(4) Kellermann à Luckner, Toul, 6 septembre.

(5) « Le 6, je séjournai à Toul, tant pour prendre les renseignements nécessaires sur la marche et la position des armées coalisées que pour donner un jour de repos à l'armée, assurer mes magasins et avoir des nouvelles de l'armée de Dumouriez dont je n'en avais aucune » (Kellermann, *Mémoire historique*).

avant-garde composée d'un bataillon et neuf escadrons, sous les ordres de La Barolière, occupait Bar-le-Duc; la légion Kellermann était envoyée vers Saint-Mihiel, pour couvrir, contre les coureurs de Brunswick, les ateliers de construction de caissons établis à Sampigny. Servan et Luckner approuvaient du reste la lenteur de ses mouvements, bien que le Ministre lui recommandât de se rapprocher de Dumouriez (1).

Sur ces entrefaites, le corps prussien de Köhler s'était porté sur Chaumont-sur-Aire, lançant des éclaireurs aux environs de Saint-Mihiel. Kellermann, revenant bientôt sur sa première opinion, pensa que les alliés voulaient marcher sur Paris par Bar-le-Duc et Vitry-le-François. Il s'empressa de quitter Ligny le 10 et se porta sur Saint-Dizier pour éviter un engagement contre des forces supérieures. La Barolière, resté à Bar-le-Duc, manda bientôt qu'il ne se trouvait en présence que de faibles détachements de hussards prussiens; mais, d'autre part, Kellermann apprit qu'il y avait un grand camp près de Clermont. D'autres nouvelles annonçaient la marche sur Bar-le-Duc de l'armée prussienne. Il revint alors sur ses pas et campa le 12 septembre sur les hauteurs de Bar-le-Duc, sans savoir quel parti prendre (2).

Le 13, une dépêche de Dumouriez lui annonça la perte du passage de La Croix-aux-Bois et lui demanda de se rapprocher, en se portant sur la Chée, vers Alliancelles (3). Mais Kellermann jugea la situation de son collègue trop critique, et, au lieu de déférer à son désir, il marcha sur Vitry-le-François par Revigny et Ser-

---

(1) Servan à Kellermann, Paris, 6 et 9 septembre.

(2) D'après son *Mémoire*, Kellermann aurait fait proposer à Dillon d'attaquer le camp de Clermont et se serait préparé dans ce but.

(3) Dumouriez à Kellermann, Grand-Pré, 13 septembre, 5 heures matin.

maize (1). De là, son intention était de gagner Le Fresne afin de « donner la main » à Dumouriez ou de se replier avec lui sur Châlons. C'est ce qu'il entendait sans doute par ces mots : « Je ferai l'impossible pour vous et la cause que nous soutenons (2) ».

Mais, le 15 septembre, il reçut du généralissime Luckner l'ordre formel de se porter sur Sainte-Menehould, à marches forcées, par le chemin le plus court et de se concerter avec Dumouriez pour la jonction des deux armées. En même temps, Dumouriez lui faisait connaître qu'il se repliait sur Sainte-Menehould et le priait de venir à son aide sans perdre un instant. Kellermann, gardant avec lui 36 pièces d'artillerie, dirigea le 16 ses bagages et une partie du parc d'artillerie sur Troyes, sous la protection d'un bataillon de volontaires et du 19e régiment de cavalerie. Il envoya ses pontons à Pogny et, plus libre de ses mouvements, il se mit en devoir de rejoindre son collègue (3). « Je vous promets, mandait-il à Luckner, le 15 septembre, que je donnerai une main très ferme à M. Dumouriez dans quelque position qu'il puisse se trouver ». Les messages de Dumouriez, les instances du Ministre, les ordres du généralissime se succédaient d'ailleurs : le salut de la France, disait non sans raison Luckner, dépendait de cette jonction (4).

---

(1) Kellermann prétend avoir reçu, le 14 au soir, une lettre de Luckner l'appelant à Revigny pour donner la main à Dumouriez, mais arrivé à Revigny ses propres renseignements le décidèrent à se porter jusqu'à Vitry où il arriva le 15 au soir (Kellermann, *Mémoire historique*). Cf. Chuquet, *loc. cit.*, t. II, p. 164-165.

(2) Kellermann à Dumouriez, Bar-le-Duc, 14 septembre.

(3) Kellermann à Servan, Le Fresne, 17 septembre. Cf. Kellermann, *Mémoire historique*.

(4) Luckner à Kellermann, Châlons, 15 et 17 septembre.

Choderlos de Laclos remplissait auprès de Luckner, depuis le 8 sep-

Le 17 septembre, à 4 heures du soir, Kellermann campait au Fresne et le 18 à Dampierre-le-Château, à deux lieues seulement de Dumouriez. Il lui amenait douze bataillons d'infanterie, cinq de grenadiers et trente escadrons, au total, 16,000 hommes environ (1). Mais ces troupes étaient fatiguées par toutes ces marches et contremarches, et il trouvait très sage, suivant les termes d'une lettre à Servan, « de nous rapprocher de nos magasins, de réunir nos différentes armées, de réduire l'ennemi, par des positions comme à Châlons, mais toujours derrière la Marne, à n'occuper que la mauvaise Champagne (2). »

Kellermann rejoignait Dumouriez contre son gré; il se défiait de l'ardeur de son collègue et se proposait bien de la calmer (3), en lui prouvant qu'il y avait une « manière sage, prudente et bien réfléchie de faire la guerre (4) ». Il était d'avis, ainsi que Servan, de prendre « une position respectable qui barre à l'ennemi le chemin de Châlons et de Reims et qui permette de précéder les ennemis, soit qu'ils veuillent pénétrer en passant l'Aisne, soit qu'ils veuillent venir entre la Seine

---

tembre, « l'emploi de Commissaire du Conseil exécutif provisoire » (Archives administratives de la guerre, dossier Laclos). Il fut, pendant toute la période qui suivit, l'inspirateur du généralissime. Il le jugea très vite, et son avis était de le renvoyer à Paris (Laclos à Servan, Châlons, 10 septembre; à Lacuée, 11 septembre). Les Commissaires présents à Châlons partagèrent l'avis de Laclos (Les Commissaires de la Commune à la Commune, 9 septembre; les Commissaires de l'Assemblée au Comité de correspondance, 9 et 13 septembre). — Voir, au sujet du rôle de Laclos, Émile Dard, *Le général Choderlos de Laclos*, p. 337 sqq.

(1) Défalcation faite des détachements envoyés à Bar-le-Duc, Sampigny, Troyes.

(2) Kellermann à Servan et à Dumouriez, Le Fresne, 17 septembre (Arch. nat., F⁷ 4692).

(3) Kellermann à Servan, Dommartin-la-Planchette, 19 septembre.

(4) Kellermann à Servan, Dampierre-le-Château, 18 septembre.

et Marne..... (1) » La meilleure, à cet effet, lui paraissait être celle de Suippes, où l'on temporiserait en attendant une occasion favorable (2). « Gagner du temps », paraissait à Kellermann la chose essentielle, « ayant appris de bonne part, mandait-il à Servan, que les Prussiens commencent à être dégoûtés, et qu'ils ne sont aucunement d'accord avec les Autrichiens, et encore moins avec les émigrés et Hessois (3) ». Il envoyait d'ailleurs l'état de son armée, qui, suivant son expression, était « harassée et fatiguée au dernier point (4) ».

Néanmoins, sur les instances de Dumouriez, le 19 septembre au matin, les 16,000 hommes de Kellermann franchirent l'Auve en deux colonnes, à Dampierre-sur-Auve et à Gizaucourt, et, sur l'indication de Dumouriez (5), vinrent camper à Dommartin-la-Planchette, près de la grande route de Châlons.

Mais Kellermann jugea bientôt sa position très défavorable (6). Sa droite était séparée de Dumouriez par l'étang le Roi; sa gauche, dominée par la hauteur de Valmy; sur ses derrières se trouvaient l'Auve et des marais qui rendaient une retraite difficile. Aussi, après s'être rendu à Sainte-Menehould auprès de Dumouriez et lui avoir

---

(1) Kellermann à Servan, Dampierre-le-Château, 18 septembre; Servan à Kellermann, Paris, 20 septembre. — Servan faisait cependant une réserve très judicieuse : « Souvenez-vous bien que mon intention n'est jamais, quand j'écris à un général, d'influencer ses opérations comme Ministre; je ne mets d'autre poids à mes opinions que celui qu'elles auraient si je n'étais pas Ministre ».

(2) Kellermann à Servan, Dommartin-la-Planchette, 19 septembre.

(3) Kellermann à Servan, Dampierre-le-Château, 18 septembre.

(4) Kellermann à Dumouriez, Dampierre-le-Château, 18 septembre (Arch. nat., F^7 4692).

(5) Papiers de Dumouriez (Arch. nat., F^7 4598); cité par Chuquet, *loc. cit.*, t. II, p. 187, note 1.

(6) « J'avais, sur-le-champ, condamné ma position » (Kellermann à Servan, 21 septembre).

communiqué ses impressions, prit-il le parti de se replier le lendemain, 20 septembre, sur la rive droite de l'Auve et de s'établir sur les collines de Dampierre et de Voilemont : « Je donnais immédiatement au chef de mon état-major (le général Lehaubourg, qui était avec moi) l'ordre de faire toutes les dispositions, pour que l'armée repasse le ruisseau de l'Auve à 5 heures précises du matin et les équipages à 4 heures (1) ».

Ainsi, il avait fallu forcer Kellermann à effectuer sa jonction avec Dumouriez et, le 19 septembre, loin de désirer une rencontre avec l'armée alliée, il ne songeait qu'à temporiser. C'est le lendemain même du jour où il donnait des conseils de prudence qu'il était contraint de livrer cette bataille mémorable du 20 septembre qui devait arrêter l'invasion prussienne (2). Il avait changé d'avis le 21 septembre, ou sa mémoire était bien infidèle, lorsqu'il commençait ainsi une lettre confidentielle au Ministre de la Guerre : « Pour ma gloire et celle de mon armée rien ne pouvait m'être plus agréable que ma jonction avec Dumouriez ».

La chance favorisait Dumouriez. Au moment opportun un autre renfort lui arrivait; c'était le corps commandé par Beurnonville et comptant 10,600 hommes environ, répartis en deux divisions, qui s'étaient concentrées à Avesnes le 10 septembre (3). Le 13 septembre, à Rethel, après la perte du passage de La Croix-aux-Bois, Dumou-

---

(1) Kellermann, *Mémoire historique.*

(2) Chuquet, *loc. cit.*, t. II, p. 167.

(3) *1re division :* 56e et 78e de ligne (camp de Maulde); 1er bataillon de la Seine-Inférieure (Saint-Amand); 1er et 2e de Paris, 1er de la Vendée (Maulde); 1er de l'Aisne (Avesnes); 1er des Deux-Sèvres (Pont-sur-Sambre); 6e de dragons (Maulde); légion Belgique (Valenciennes). *2e division :* 45e de ligne (Landrecies); 10e d'infanterie légère (Avesnes); 3e de la Marne, 2e et 3e de la Meurthe, 4e de la Meuse, 5e de dragons et 5e de chasseurs à cheval (Famars); 200 canonniers de Douai. — Cf. Chuquet, *loc. cit.*, t. II, p. 154 sqq.

riez chargea son aide de camp Macdonald de transmettre à Beurnonville l'ordre de rejoindre l'armée en côtoyant l'Aisne jusqu'à Attigny et en se dirigeant ensuite sur Saint-Hilaire-le-Petit et Suippes pour se rabattre de là sur Sainte-Menehould. Beurnonville, informé de la panique de Montcheutin, n'avança qu'avec une extrême prudence dans la crainte d'être assailli inopinément par des forces très supérieures (1). Le 16 septembre, il allait effectuer sa jonction avec Dumouriez vers Dommartin-la-Planchette, quand il apprit que les alliés s'interposaient entre les deux fractions de l'armée. Sans chercher à vérifier l'exactitude de cette nouvelle, inexacte d'ailleurs, Beurnonville se replia sur Châlons par La Cheppe. Il y arriva à 7 heures du soir avec des troupes exténuées, à la suite de « huit jours et trois nuits de marches sans relâche par la pluie, la boue et la traverse, ses soldats mourant de fatigue, mais pleins de zèle pour se réunir à leurs braves camarades (2) ». Il fut forcé de leur accorder un repos le lendemain 17. Sur un nouvel appel de Dumouriez (3), Beurnonville se remit en marche le 18 à 10 heures du matin, renforcé par sept bataillons de fédérés organisés par Luckner et La Bourdonnaye (4). En route, il reçut « une lettre très pressante » de Dumouriez qui, envisageant l'hypothèse d'une attaque dans la journée même, le priait de se « porter sur lui au premier coup de canon (5) ». En conséquence, au lieu de s'arrêter à Tilloy, comme il en avait eu l'intention, il poussa jusqu'à Auve, et, le 19, il entrait au camp de Braux-Sainte-Cohière.

---

(1) *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 37.
(2) Beurnonville à Luckner, La Cheppe, 16 septembre.
(3) Dumouriez à Luckner, Sainte-Menehould, 17 septembre.
(4) Luckner à Servan, Châlons, 18 septembre, 2 heures soir.
(5) Beurnonville à Luckner, 18 septembre.

En somme, dans la soirée du 19 septembre, les deux armées françaises occupaient les positions suivantes :

L'armée de Dumouriez faisant face à l'Ouest, formée sur deux lignes, sur les hauteurs qui dominent la rive gauche de l'Aisne, depuis les environs Nord-Est de Maffrécourt à droite, par Chaude-Fontaine au centre, jusqu'à la grande route de Châlons à gauche, vers l'Étang-le-Roi. L'avant-garde, sous les ordres de Stengel, excellent officier général, et primitivement placée sur la Tourbe, avait pour instruction de « retarder l'ennemi, de se retirer lentement, de couper les ponts en se retirant, de se placer ensuite derrière la Bionne, de faire la même manœuvre avant de s'établir à Braux-Sainte-Cohière (1) ». A l'extrême droite, sur la rive droite de l'Aisne, un bataillon de troupes de ligne était chargé de la défense du Château de Saint-Thomas; trois autres bataillons, avec quelque cavalerie, sous les ordres de Duval, occupaient Vienne-le-Château, Moiremont, La Neuville-au-Pont, avec mission d'établir la liaison avec le corps de Dillon, qui, faisant face à l'Est, gardait les passages de La Chalade et des Islettes. Des batteries avaient été établies sur tout le front du camp. Le quartier-général était à Sainte-Menehould.

L'armée de Kellermann, faisant face au Nord, et par conséquent d'équerre avec celle de Dumouriez, campait au Nord de Dommartin-la-Planchette, la droite appuyée à l'Étang-le-Roi, la gauche dans la direction des hauteurs de Valmy ; son avant-garde, sous les ordres de Deprez-Crassier, en arrière de Hans, sur la Bionne, se reliant à droite à celle de Stengel ; le 1er régiment de dragons à Gizaucourt ; le quartier général à Dampierre-sur-Auve.

Le maréchal de camp Dubouquet, arrivé à Châlons,

(1) *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 36.

fut invité à se porter à Notre-Dame-de-l'Épine, pour s'opposer aux entreprises des coureurs ennemis sur Châlons ; il réunit à ses troupes les volontaires qui ne cessaient d'affluer de l'intérieur (1).

§ 12. — *Dumouriez en désaccord avec Servan*

La retraite de l'armée, de Grand-Pré sur Sainte-Menehould, ne surprit point Servan. Il était très naturel, en effet, que Dumouriez tout en ralliant ses détachements, cherchât à effectuer sa jonction avec Kellermann. Le Ministre espérait que l'entreprise serait menée à bonne fin et que les deux généraux se concerteraient pour occuper « une position, soit derrière l'Aisne, soit vers Suippes (2) ». Dans son esprit, il ne pouvait être question que d'une opération permettant de se trouver toujours entre Paris et les alliés (3), soit qu'il ne conçût pas d'autres manœuvres, soit qu'il jugeât absolument nécessaire de « rassurer la capitale (4) ».

Servan revient sur cette idée à plusieurs reprises. « J'espère qu'au moment où vous recevrez cette lettre, écrit-il à Dumouriez le 17 septembre, Beurnonville, Kellermann et la portion du camp de Châlons qui est organisée vous auront rejoint. Il s'agit à présent de

---

(1) Ces positions sont indiquées sur un plan, joint au rapport de Kellermann et conservé aux Archives des cartes du Ministère de la Guerre (n° L, II, 841). Elles concordent avec un croquis dessiné sur le terrain même, en septembre 1792, par un officier autrichien du corps des ingénieurs (*Mitteilungen des K. K. Kriegs Archiv*, t. VII). Voir aussi : *Esquisse de la carrière militaire du maréchal Kellermann*, p. 21, et Notes explicatives du lieutenant général duc de Valmy, 26 octobre 1826.

(2) Servan à Dumouriez, Paris, 16 septembre.

(3) Le même au même, Paris, 8 septembre.

(4) Le même au même, Paris, 7 septembre.

prendre une position telle, que l'ennemi, soit qu'il veuille voyager au-dessus de l'Aisne, ainsi qu'on l'assure, ou entre la Vesle et l'Aisne, ce que je ne crois pas, ou entre la Vesle et la Marne, ce qui serait plus probable, ou enfin, entre la Marne et la Seine, vous rencontre partout (1) ».

C'est donc la couverture directe des routes conduisant à Paris qui préoccupait le Ministre; il ne doutait pas, à ce moment, des intentions de Dumouriez à cet égard. Les Commissaires de l'Assemblée pensaient également qu'il se replierait sur Châlons, aussitôt après avoir effectué sa jonction avec Kellermann (2).

Dumouriez était loin de partager cette manière de voir. Le 18 septembre, Kellermann, qui avait eu la veille son quartier général à Fresnes, était venu camper à Dampierre avec 17 bataillons et 30 escadrons; le même jour, Beurnonville, qui était arrivé le 16 à Châlons, avec 11,000 hommes, s'était établi à Tilloy (3). Luckner annonçait en outre le départ, du camp de Châlons, de renforts s'élevant à un total de 6,000 ou 7,000 hommes. Dubouquet, dont on avait été inquiet, envoyait des nouvelles rassurantes (4). Ainsi, l'armée française compterait, le 19 au soir, 70,000 hommes environ. Dumouriez, ne doutait pas d'ailleurs, de la possibilité d'effectuer sa concentration avant l'attaque de l'adversaire. Il savait, depuis trois semaines, que les alliés manquaient de vigueur dans l'exécution de leurs conceptions, et il en déduisait que leur mouvement de Grand-Pré sur Sainte-

---

(1) Servan à Dumouriez, Paris, 17 septembre.

(2) Les Commissaires à la Commission de correspondance, 15 septembre; Billaud-Varenne à La Bourdonnaye, 16 septembre.

(3) Dumouriez à Servan, Sainte-Menehould, 18 septembre.

(4) Arrivé le 17 à Rethel, il marchait sur Suippes par Perthes-le-Châtelet, Alincourt, Saint-Hilaire-le-Petit (Dubouquet à Dumouriez, Rethel, 17 septembre).

Menehould serait aussi lent que celui de Verdun sur l'Argonne. Les renseignements parvenus à Paris confirmaient cette opinion (1). Aussi, manifestait-il une entière confiance.

« Il n'y a plus rien à craindre, écrivait-il à Servan; l'armée ennemie va achever de se fondre dans la Champagne pouilleuse; elle ne peut pas marcher sur Châlons que je couvre; elle n'osera pas marcher sur Reims de peur d'être suivie et coupée; elle cherchera peut-être à me donner bataille. C'est à moi à éviter une affaire générale, pour la battre partiellement (2) ». Sur ce dernier point, il était entièrement d'accord avec le Ministre (3).

Mais, faisant allusion aux conseils que lui donnait Servan de ne pas rester à Sainte-Menehould et de manœuvrer de façon à se trouver toujours entre Paris et les alliés, Dumouriez manifestait un profond étonnement. Il expliquait au Ministre que l'armée hessoise et un corps d'émigrés, au total 20,000 hommes, se trouvaient à Clermont, séparés de l'armée royale par les troupes de Dillon; que l'abandon du camp de Sainte-Menehould entraînerait celui de l'Argonne méridionale; que la conséquence immédiate serait la jonction des deux fractions de l'armée alliée, c'est-à-dire « un renfort de 20,000 hommes pour le roi de Prusse (4) ».

Voilà, concluait-il, « l'exacte vérité ». Et, dans une vision très nette de l'avenir : « Notre affaire est sûre actuellement, affirmait-il, depuis que la jonction est assurée et presque faite, et, d'ici à quinze jours, les Prussiens doivent penser à leur retraite. Nous verrons comment ils la feront (4) ». Sa confiance dans le succès

---

(1) Lettre adressée au Ministre des contributions publiques (Arch. nat., F⁷ 4632).

(2) Dumouriez à Servan, Sainte-Menehould, 18 septembre.

(3) Servan à Dumouriez, Paris, 18 septembre.

(4) Dumouriez à Servan, Sainte-Menehould, 18 septembre.

est si grande que Dumouriez promet à La Bourdonnaye, nommé général en chef de l'armée du Nord, de lui amener, avant le 10 octobre, 30,000 ou 40,000 hommes à son secours et d'envahir le Brabant dans le courant de l'hiver (1).

En vain, Servan transmet-il à Dumouriez des nouvelles d'après lesquelles « l'ennemi veut pénétrer par Reims et Soissons (2) », et lui signale-t-il la « très bonne position de Suippes » en l'engageant à la faire reconnaître (3). En vain Luckner lui donne-t-il l'avis d'y porter un corps (4), Dumouriez demeure obstinément concentré à son camp de Braux-Sainte-Cohière.

§ 13. — *Les alliés dans la journée du 19 septembre.*

Le 19 septembre au matin, les alliés commençaient l'exécution de la manœuvre qui, dans la pensée de Brunswick, devait obliger Dumouriez à abandonner sa position.

L'armée royale quittait Vaux-lès-Mouron au point du jour et marchait sur Massiges en deux colonnes. La première, composée de deux régiments de cavalerie et des deux brigades d'infanterie von Romberg et Borch, et précédée d'une avant-garde forte d'un régiment de cavalerie et d'une batterie à cheval, suivait l'itinéraire Séchault, Fontaine-en-Dormois, Rouvroy, Maisons de

---

(1) Dumouriez à La Bourdonnaye, Sainte-Menehould, 19 septembre.

(2) Servan à La Bourdonnaye, Paris, 17 septembre (Papiers Kellermann).

(3) Servan à Dumouriez, Paris, 18 septembre.

(4) Luckner à Dumouriez, Châlons, 19 septembre. — « Je pense avec vous, écrit Servan à Luckner, qu'il est utile de réunir les armées de Dumouriez et de Kellermann vers Suippes afin de pouvoir opposer aux ennemis un corps respectable et qui les force à rétrograder [(Servan à Luckner, Paris, 17 septembre (Papiers Kellermann)].

Champagne, Massiges. L'autre colonne, composée de deux régiments de cavalerie et de deux brigades d'infanterie, passait par Bouconville, Cernay-en-Dormois, Chausson et Massiges (1).

Le corps de Kalkreuth était parti de Marvaux à 3 heures du matin, et par Manre, Gratreuil, Ripont, se dirigeait vers Massiges que son avant-garde atteignit à 9 heures du matin. A l'arrivée du gros de l'armée, Kalkreuth laissa un bataillon à Massiges mais replia ses troupes sur Ripont (2). Clerfayt se portait de Semide sur les hauteurs situées entre Tahure et Somme-Py (3).

En même temps, le prince de Hohenlohe-Ingelfingen conduisait une reconnaissance sur la rive droite de l'Aisne. Avec un bataillon de hussards, une batterie, deux bataillons de fusiliers et les chasseurs, il quittait Servon à 10 heures, rejetait quelques fractions françaises sur Vienne-le-Château et prenait position sur les hauteurs au delà de ce village, espérant prendre à revers les défenseurs de La Chalade et des Islettes et donner la main aux Austro-Hessois (4).

A peine l'armée royale venait-elle d'arriver au camp de Massiges, que, vers midi, un rapport inexact du général de Köhler vint annoncer que toute l'armée française, évacuant son camp de Sainte-Menehould, se retirait sur Châlons (5).

Craignant de voir Dumouriez lui échapper, comme à Grand-Pré, quatre jours auparavant, le Roi, sans même

---

(1) *Tagebuch vom Major von Le Coig.*

(2) *Ibid.*

(3) Clerfayt au duc de Saxe-Teschen, Vouziers, 19 septembre (*K. K. Archiv*, IX, p. 158).

(4) *Tagebuch vom Major von Le Coig.*

(5) Hausenblas, *loc. cit.*, p. 131. — Les mouvements aperçus étaient dus peut-être à l'établissement des troupes de Beurnonville dans le camp de Dumouriez.

consulter Brunswick, décida que l'armée marcherait incontinent dans la direction générale de Somme-Tourbe pour barrer le passage aux Français (1). Brunswick s'inclina devant la décision royale. Le corps Hohenlohe reçut l'ordre de se diriger sur Somme-Bionne, le corps Kalkreuth sur Somme-Suippes, les bagages sur Maisons de Champagne sous l'escorte d'un bataillon de fusiliers et de 300 chevaux. Tous les corps devaient bivouaquer (2).

Le corps Hohenlohe arriva à 9 heures du soir à une demi-lieue à l'Ouest de Somme-Bionne. L'armée royale suivit l'itinéraire Minaucourt, Wargemoulin, Laval, Saint-Jean-sur-Tourbe, Somme-Tourbe, et se déploya à l'Est de ce village. Le corps de Kalkreuth, auquel se joignit la brigade du Prince royal, se porta par Perthes et Hurlus sur Somme-Suippes où il arriva à 3 heures du soir. Le quartier général s'installa sommairement à Somme-Tourbe (3).

Clerfayt avait reçu l'ordre de se rendre de Manre sur Somme-Suippes dans la journée du 19. Mais il n'exécuta pas ce mouvement, en raison de la nouvelle qui lui était parvenue de l'existence d'un camp ennemi important à Saint-Étienne-à-Arnes (4). Dans la nuit, il apprit que le renseignement était inexact, et il ordonna le départ pour le lendemain à 7 heures du matin. Les émigrés marchèrent, le 19, de Vouziers sur Somme-Suippes mais se trompèrent de chemin et arrivèrent à Saint-Souplet où

---

(1) Minutoli, *loc. cit.*, p. 243-244. — « Il s'échauffa, dit Massenbach, comme le lion à qui semble échapper sa proie ; il n'avait pas encore eu l'occasion de faire briller son courage personnel et de regarder l'adversaire dans le blanc des yeux » (Cité par Chuquet, *loc. cit.*, t. II, p. 174). — D'après Jomini (*loc. cit.*, t. II, p. 127) Köhler vint faire des réserves sur le renseignement fourni, mais le roi ne l'écouta pas.

(2) *Tagebuch vom Major von Le Coig.*

(3) *Ibid.*

(4) Hausenblas, *loc. cit.*, p. 131.

ils campèrent. Une fraction seulement atteignit Somme-Suippes (1).

Le duc de Brunswick se proposait, le lendemain 20 septembre, d'atteindre la route de Châlons, ligne de communication des Français, et de s'y porter en suivant constamment la crête des hauteurs.

Les forces en présence étaient sensiblement égales. L'armée prussienne comptait 45 bataillons (à 800 fusils) et 70 escadrons (à 140 sabres), c'est-à-dire 46,000 hommes environ, non compris l'artillerie (2).

L'armée de Dumouriez avait un effectif de 54 bataillons, 53 escadrons, soit 41,000 hommes environ (3), dont il faut défalquer le corps de Dillon, c'est-à-dire 9,000 hommes. Celle de Kellermann comptait 17 bataillons, dont 5 de grenadiers, et 30 escadrons avec 40 bouches à feu, soit 16,000 hommes (4). Au total, les deux armées françaises étaient fortes de 48,000 hommes.

Les Prussiens étaient très supérieurs à leurs adversaires par l'organisation, l'instruction, l'homogénéité, la discipline; les Français avaient pour eux une force morale plus grande que leur inspiraient le patriotisme et l'amour de la liberté (5).

E. P.

---

(1) Hausenblas, *loc. cit.*, p. 132. — Cette fraction en prit possession au nom du roi de France (Procès-verbal de la municipalité de Suippes).

(2) Notice sur le combat de Valmy (A. H. G., Mémoires historiques).

(3) Infanterie : 33,061; cavalerie : 7,469; parc d'artillerie, 500 (Voir l'ordre de bataille aux pièces justificatives).

(4) L'effectif total était de 19,300 dont : infanterie : 13,800; cavalerie : 4,900; parc : 600. (Voir l'ordre de bataille aux pièces justificatives). Il faut en défalquer : le corps de La Barolière resté à Bar-le-Duc, 1,580 hommes; la légion Kellermann restée à Sampigny, 740 hommes; une division du parc avec un bataillon de gardes nationales et un régiment de cavalerie renvoyés sur les derrières.

(5) Discours de Dumouriez à la Convention nationale, 12 octobre (Arch. nat., C 235).

LA

CAMPAGNE DE 1800-1801

A

L'ARMÉE D'ITALIE

La bataille de Pozzolo (4 nivôse an IX-25 décembre 1800)

Au moment de la reprise des hostilités, suspendues pendant l'été et l'automne de l'année 1800, l'armée française d'Italie, forte de 55,000 hommes, était commandée par Brune (1). Cette armée, réunie sur la rive gauche du Pô, le long de la Chiese, avait pour mission de se porter sur l'Adige, en enlevant Peschiera et Legnago, et en masquant Mantoue. Les opérations de Brune devaient être coordonnées avec celles de Macdonald, commandant de l'armée des Grisons (18,000 hommes),

(1) L'armée d'Italie était divisée en cinq corps ou lieutenances :

Avant-garde. — Général DELMAS (brigades Cassagne, Lapisse, Bisson, Beaumont, Mermet).

Aile droite. — Général DUPONT : division Monnier (brigades Calvin et Carra Saint-Cyr), division Watrin (brigade Musnier), brigade de cavalerie Jablonowski.

Centre. — Général SUCHET : division Loison (brigades Compans et Colli), division Gazan (brigades Clausel et Lesuire), brigade de cavalerie Quesnel.

Aile gauche. — Général MONCEY : division Rochambeau (brigades

qui, partant des sources du Rhin, se dirigerait sur Trente à travers les Alpes.

A ces forces, les Autrichiens opposaient leur armée d'Italie, forte de 64,000 hommes et commandée par le comte de Bellegarde (1). Cette armée, établie à l'Est du Mincio, s'appuyait sur les places de Mantoue et Peschiera ainsi que sur la tête de pont de Borghetto et, en seconde ligne, sur les places de Vérone et Legnago. Son avant-garde, sous les ordres du F. M. L. Hohenzollern, était établie en avant du Mincio, entre cette rivière et la Chiese, au contact des avant-postes français. Son aile droite, sous Vukassovich (14,000 hommes), était opposée dans le Tyrol méridional à l'armée des Grisons.

Bien que les hostilités se fussent rouvertes le 23 novembre, Brune ne prit l'offensive que le 18 décembre, au lendemain d'une reconnaissance exécutée par les Autrichiens sur Lonato. Les différents corps de l'armée française se portèrent alors en colonnes parallèles sur le Mincio et refoulèrent l'avant-garde autrichienne au delà de cette rivière après une journée de vifs engagements sur tout le front, le 21 décembre.

Schilt et Digonnet), division Boudet (brigades Seriziat et Merle), brigade de cavalerie Henry Wolodkovicz.

Réserve. — Général MICHAUD : division Gardanne (brigades Fressinet, Gency et Salignac), légion polonaise Dabrowski.

Brigade du quartier général. — Général SERRAS.

Réserve de cavalerie. — Général DAVOUT : division Kellermann (brigades Millet et Milhaud), division Rivaud (brigades N. et Poinsot).

(1) L'armée autrichienne était divisée en cinq corps (Situation au 15 décembre 1800) [*K. K. A. Italien* 1800, *Feldacten*, fasc. XII, n° 289].

Avant-garde. — F. M. L. HOHENZOLLERN : brigades Bussy et Lezzeni, brigade de cavalerie Knesevich.

Ier corps. — F. M. L. KEIM : brigades Rohan, Sticker et Brixen, brigades de cavalerie Frimont et Nimptsch.

IIe corps. — F. M. L. O'REILLY : brigades Soudain, Szenassy et Weissenwolf.

Division détachée. — F. M. L. SAINT-JULIEN : brigades d'Aspre et Rousseau.

Corps de réserve. — F. M. L. marquis DE BELLEGARDE : brigades Lamarselle et Weidenfeld, brigade de cavalerie Egermann.

Corps détaché. — F. M. L. VOGELSANG : brigades Weber et Auersperg, brigade de cavalerie Schauroth.

Les noms propres autrichiens sont orthographiés d'après le *Militär-Almanach* de 1800.

I

PRÉLIMINAIRES DE LA BATAILLE DE POZZOLO.

Les projets du commandement autrichien. — Les opérations des colonnes françaises dans la journée du 21 décembre (30 frimaire) avaient eu pour résultat l'évacuation par l'avant-garde autrichienne de tout le terrain situé sur la rive droite du Mincio. Seules, les têtes de pont de Borghetto et de Goito étaient demeurées occupées par quelques troupes d'avant-postes. Le général en chef Bellegarde annonça le soir même ces événements au commandant de l'armée impériale d'Allemagne, l'archiduc Jean.

D'après la lettre de Bellegarde, la retraite de son avant-garde n'était que la conséquence logique de son intention de ne pas se laisser entraîner à une bataille sur la rive droite du Mincio; il avisait en même temps l'archiduc Jean qu'il s'attendait à une attaque générale contre ses positions de la rive gauche. Il estimait à 25,000 hommes, en se basant sur les combats précédents, les forces françaises entre la Chiese et le Mincio, leur aile gauche tenant les hauteurs de Lonato, la route de Peschiera à Brescia et Ponte di San-Marco, sur la Chiese (1).

Cependant, l'armée française ne se hâtait pas de prononcer le passage de vive force de la rivière auquel s'attendait Bellegarde. Elle demeurait dissimulée dans les nombreux replis du terrain coupé de la rive droite et ne décelait sa présence que par quelques vedettes. Bellegarde s'imagine alors qu'elle se prépare à frapper un

---

(1) Bellegarde à l'archiduc Jean, Villafranca, 21 décembre (*K. K. A. Italien* 1800, *Feldacten*, fasc. XII, n° 417).

grand coup, dont elle cache soigneusement les préparatifs, et au milieu des nouvelles contradictoires qui arrivent au quartier général, le commandant de l'armée autrichienne se demande finalement si ses propres hypothèses ne sont pas aventurées.

Est-ce décidément sur le Mincio ou vers le Tyrol que l'armée française portera son effort principal? N'attaquera-t-elle pas plutôt simultanément des deux côtés (1)? L'annonce du passage de Macdonald avec 10,000 hommes, de la vallée du Rhin dans la Valteline (2), ne peut qu'augmenter les incertitudes du général en chef. Cette troupe est-elle destinée à opérer dans le Tyrol ou doit-elle, comme le disent certains rapports, se diriger sur Brescia où son arrivée est attendue (3)?

Pendant la journée du 23 décembre, l'incertitude sur les projets du commandement français règne donc au quartier général. Le lendemain, les renseignements reçus amènent Bellegarde à penser que c'est sur le Mincio que se produira l'attaque. Le capitaine Bellichy, envoyé en parlementaire à Milan pour une réclamation au sujet des prisonniers hospitalisés dans cette ville, était revenu porteur de la nouvelle que l'armée française entière s'était portée sur le Mincio où elle campait, et qu'elle n'avait laissé en cantonnement sur la Chiese que sa réserve forte de 15 bataillons et de 2 régiments de cavalerie. De son côté, le F.M.L. Minkwitz, gouverneur de Mantoue, mandait que le corps de 8,000 hommes rassemblé à Marcaria, et qui avait semblé menacer Borgoforte, s'était replié entre la Chiese et le Mincio. Vukassovich envoyait des nouvelles rassurantes du Tyrol où les

---

(1) Bellegarde à Tige, Villafranca, 23 décembre (*K. K. A. Italien* 1800, fasc. XII, n° 471).

(2) Bellegarde à Tige, Villafranca, 18 décembre (*K. K. A. Italien* 1800, fasc. XII, n° 347).

(3) *Ibid.*

mouvements de l'ennemi les jours précédents s'étaient bornés à de simples reconnaissances.

Tous les rapports concluaient à une réunion de l'armée française sur son centre. Bellegarde se rendit alors compte que les détachements français dont la présence dans le Tyrol et sur le bas Pô l'avait inquiété, n'étaient destinés qu'à amener la dispersion de ses propres forces. Le retrait de ces détachements vers le centre, l'imminence d'une attaque, que rendait certaine la proximité de l'avant-garde ennemie, le décident enfin à faire sortir son armée de ses cantonnements et à la concentrer à Gherla (1), à mi-distance entre Villafranca et Valeggio.

Le choix de ce point de concentration avait été dicté par les considérations suivantes : le passage de l'armée française pouvait s'effectuer en deux points, à Monzambano et aux Moulins de Volta, situés à l'extrémité de saillants de la rivière vers l'Ouest. Là, le commandement très accentué de la rive droite permettait l'établissement de batteries dont le feu croisé empêcherait les défenseurs de la rive gauche de s'opposer au passage. Partout ailleurs, la rive autrichienne était la plus élevée. Si les facilités de passage en ces deux points étaient sensiblement égales, il n'en était pas de même pour le déploiement sur la rive gauche des unités françaises engagées. La plaine de Pozzolo, en face des Moulins de Volta, n'était barrée que par un rideau de terre, courant depuis Valeggio jusqu'en arrière de Pozzolo, et dont la valeur défensive n'était pas comparable à celle du demi-cercle des hauteurs de Pra Vecchio et du Monte Bianco, qui entouraient le terrain découvert en face de Monzambano et s'appuyaient en outre au Nord sur les retranchements de Salionze, au Sud sur ceux de Valeggio.

---

(1) Bellegarde à l'archiduc Charles, à Tige, Villafranca, 24 décembre (*K. K. A. Italien* 1800, fasc. XII, nos 493 et 494).

A Valeggio même, où tous les avantages du terrain étaient pour les Autrichiens, une tentative de passage de vive force n'était pas à craindre. Le choix de Gherla comme emplacement du gros de l'armée répondait donc aux deux éventualités examinées. Ce point était situé à égale distance de Monzambano et de Pozzolo que l'on pouvait atteindre en une heure et demie; il était vraisemblable que les troupes de première ligne disposées le long de la rivière résisteraient au moins pendant ce laps de temps. Pour plus de sécurité, le général en chef se décida à surveiller l'espace compris entre Peschiera et Goito et à affecter à cette surveillance le tiers de ses forces, c'est-à-dire l'avant-garde de Hohenzollern et le corps de Vogelsang.

Répartition des forces autrichiennes. — Les dispositifs de défense adoptés furent les suivants (1). Le terrain fut partagé en deux secteurs. Celui qui s'étendait de Peschiera à Goito fut confié au F. M. L. Hohenzollern, et la région s'étendant de Goito jusqu'aux abords de Mantoue au F. M. L. Vogelsang. Hohenzollern avait à sa disposition son corps d'avant-garde, la division Saint-Julien (2), détachée du IIe corps, et la brigade de Rohan. Les brigades Brixen et Sticker, adjointes à l'avant-garde dans les journées précédentes avec le régiment de dragons de Karaiczay n° 4, avaient rejoint, le 22 décembre au matin, le Ier corps à Gherla. Hohenzollern avait donc sous ses ordres 26 bataillons et 20 escadrons. Il

---

(1) *Die Schlacht am Mincio* (*K. K. A. Italien* 1800, Fasc. XII, n° 512); *Hohenzollerns Beiträge zur Kriegsgeschichte in Italien*, cité par Hüffer : *Quellen* 1800. *Erstes Heft des II. Bandes*, p. 174-175; *Oestreichische militärische Zeitschrift*, 1828, t. III, p. 130-131.

Voir le croquis donnant les emplacements dans la nuit du 3 au 4 nivôse.

(2) Brigades d'Aspre et Rousseau.

chargea la brigade Rousseau, de la division Saint-Julien, et la brigade Lezzeni d'occuper les retranchements de Salionze et de Pra Vecchio, de surveiller aussi la vallée depuis Paradiso jusqu'à Valeggio. La brigade d'Aspre reçut mission de défendre Valeggio et la tête de pont de Borghetto. Les avant-postes sur la rive droite, en avant de Borghetto étaient constitués par deux escadrons du 7e hussards sous le commandement du lieutenant-colonel Veczey. Le général de Saint-Julien se trouvait de sa personne à Valeggio et exerçait son commandement sur les troupes énumérées ci-dessus, brigades Lezzeni, Rousseau et Aspre.

En arrière de Valeggio, dans la plaine, stationnait la brigade de cavalerie Knesevich, réduite à 8 escadrons, par suite du détachement d'une division sur la rive droite, et de trois autres à la brigade Bussy.

Cette brigade s'étendait entre Valeggio et Pozzolo. A peu près à mi-chemin entre ces deux localités, les deux bataillons de Warasdin, soutenus par 6 escadrons de la brigade Knesevich, étaient établis sur la pente douce qui descend vers la rivière. 2 compagnies de chasseurs d'Aspre étaient réparties en observation le long du Mincio jusqu'à Pozzolo. Le village était occupé par 5 compagnies de chasseurs d'Aspre ; enfin 4 compagnies de Mihanovich et 2 compagnies de chasseurs d'Aspre gardaient le cours de la rivière entre Pozzolo et Goito. En arrière de Pozzolo, sur le rideau qui court jusqu'à Valeggio, la brigade de Rohan avait pris position. Elle était destinée, avec les 2 bataillons de Warasdin et leur soutien de cavalerie, à une contre-attaque simultanée sur Pozzolo, en cas de passage de la rivière. Pozzolo, considéré comme le point le plus dangereux, était donc particulièrement gardé.

Au Sud de Goito, la défense du Mincio avait été confiée au corps de Vogelsang, fort de 12 bataillons et 12 escadrons. Le village de Goito était occupé par un bataillon

de Preiss et une compagnie de chasseurs. Le long de la rivière, échelonnés jusqu'à Camiano (Camignana), se trouvaient encore 1 bataillon du régiment Valaque-Illyrien et 2 compagnies de chasseurs avec une réserve constituée par 1 bataillon de Preiss et 4 pelotons de cavalerie. Non loin de Goito, 2 batteries avaient en soutien le 3e bataillon de Preiss. A une portée de canon en arrière de ces batteries, une réserve avait été constituée avec 2 bataillons du régiment Bannat-Allemand et 2 escadrons de hussards d'Erdödy (régiment n° 9). Le G. M. Schauroth occupait Villabona avec 2 escadrons de hussards de Nauendorf (régiment n° 8) et une demi-batterie. Enfin le F. M. L. Vogelsang se tenait à Marengo avec la réserve générale composée de 6 bataillons et 6 escadrons.

La défense du cours du Mincio était donc assurée entre les places de Peschiera et Mantoue par les corps de Saint-Julien, Hohenzollern et Vogelsang, renforcés de la brigade Rohan du Ier corps, c'est-à-dire 38 bataillons et 32 escadrons, dont l'effectif s'élevait à 27,000 hommes environ.

Les deux places sur lesquelles s'appuyait cette première ligne de défense avaient comme garnison, Peschiera 1,500 hommes et Mantoue 5,000 environ. La première était commandée par le G. M. Ragoiski, la seconde par le F. M. L. Minkwitz.

Le reste de l'armée autrichienne, constitué par les Ier et IIe corps et la réserve était concentré au camp de Gherla, à 4 kilomètres de Valeggio et en avant de Villafranca où le général en chef avait rétabli son quartier général (1).

Préparatifs de passage par l'armée française. — Les

(1) *Hohenzollerns Beiträge, loc. cit.*

troupes françaises occupaient le 3 nivôse (24 décembre) les positions suivantes :

Quartier général, à Cavriana, transporté ensuite à Monzambano.

Aile droite, concentrée autour de Goito. La division Monnier en avant de Santa-Maria, à 2,500 mètres au Sud-Ouest de Goito, son poste de droite près de la rivière (1) ; la division Watrin à Cerlongo au Nord-Ouest de Goito sur la route de Guidizzolo (2).

Centre, sur les hauteurs de Volta. La brigade Lesuire, de la division Gazan, en liaison avec la division Boudet de l'aile gauche ; la brigade Clausel, en arrière d'Ariano sur la route de Borghetto (3).

Aile gauche, à Monzambano et Castellaro ; la division Boudet à Monzambano même (4).

Avant-garde, à Pozzolengo et Ponti (5).

Réserve : La division Gardanne à Bezzeti, en avant de Cavriana, la division polonaise Dabrowski devant Peschiera (6).

Cavalerie, Guidizzolo (7).

Réserve d'artillerie, Cavriana (8).

L'armée d'Italie occupait donc sur la rive droite du Mincio un front de 35 kilomètres entre Peschiera et Marcaria. La rivière, large d'une quarantaine de mètres,

---

(1) Monnier à Dupont, Santa-Maria, 3 nivôse.

(2) Watrin à Dupont, Cerlongo, 3 nivôse.

(3) Rapport des opérations du centre, par le chef d'état-major Préval, 1, 2 et 3 nivôse ; Journal historique de la lieutenance du centre, par Martinel, chef du bureau topographique.

(4) Oudinot, chef d'état-major général, à Moncey, Cavriana, 3 nivôse.

(5) Ordre du jour du 2 nivôse.

(6) Rapport journalier des positions occupées par la réserve, 2 et 3 nivôse.

(7) Kellermann à Dupont, Guidizzolo, 1er nivôse.

(8) Ordre du jour du 2 nivôse.

décrit à sa sortie du lac de Garde une foule de sinuosités, avec des coudes assez prononcés, se prêtant bien à un passage de vive force. Une des rives, tantôt la droite, tantôt la gauche, est presque partout plus élevée que l'autre. Les deux points de Monzambano et des Moulins de Volta, joignent à l'avantage d'avoir le commandement sur la rive gauche, celui de se trouver au sommet d'un rentrant très prononcé de la rivière. Monzambano est à 5 kilomètres au-dessous de Peschiera, et les Moulins de Volta 8 kilomètres plus bas.

Entre ces points, Valeggio présentait sur la rive gauche aux Autrichiens des avantages identiques.

A une réunion tenue chez le général en chef, le commandant de l'artillerie de l'armée, Marmont, proposa de n'adopter qu'un point de passage réel, et de simuler seulement l'autre, car le partage des forces françaises entre les deux points, distants de 8 kilomètres à vol d'oiseau, les exposait à être coupées par une offensive autrichienne débouchant de Valeggio.

Si les Moulins de Volta étaient plus éloignés de Peschiera, Monzambano était plus près de l'Adige. Que le passage fût couronné de succès, et la retraite de l'armée autrichienne sur sa seconde ligne était menacée. La fausse attaque vers les Moulins de Volta servirait à contenir la garnison de Mantoue, en même temps qu'elle laisserait Bellegarde dans l'indécision sur les véritables projets du commandement.

Pour accentuer encore cette démonstration, la lieutenance Dupont, qui observait la gauche des positions autrichiennes, partie devant Goito, partie à Castellucchio et Marcaria, recevait le 2 nivôse, l'ordre de se concentrer devant Goito comme si elle devait prononcer une attaque sur cette position (1).

---

(1) Oudinot à Dupont, Cavriana, 2 nivôse.

Le 3 nivôse dans l'après-midi, le quartier général expédia à Dupont un ordre de mouvement préliminaire, aux termes duquel il devait amener immédiatement ses deux divisions à Volta, et ne laisser qu'un poste de cavalerie en observation devant Goito (1). Le mouvement commença à 6 heures du soir par la division Watrin qui vint à 10 heures s'établir à la droite de la division Loison, de la lieutenance Suchet. Dupont demeura de sa personne à Solarolo pour surveiller la marche de la division Monnier, rendue assez difficile par le mauvais état des chemins de traverse qu'il fallait suivre pour tourner Goito. Cette division n'allait d'ailleurs pouvoir se mettre en mouvement que le lendemain à 4 heures du matin, en raison du temps nécessaire au rassemblement de ses postes assez étendus, pour arriver au lieu de rendez-vous vers midi seulement (2).

Ces premières instructions sont complétées dans la nuit par les suivantes que le chef d'état-major général Oudinot envoie à 11 heures du soir à Dupont. Il lui prescrit de se porter le lendemain matin à 5 heures sur le Mincio et de s'y former en bataille, la gauche vers Borghetto où Suchet doit contenir les partis autrichiens qui s'y trouvent. Il exécutera le passage au point du jour au saillant de la rivière, en avant de Volta, « prendra position et s'établira militairement et avec précaution sur la rive gauche où il attendra de nouveaux ordres ». Il est prévenu en outre qu'un autre passage s'effectuera à Monzambano. Le chef d'état-major ajoute, en post-scriptum que, en cas de retraite de l'ennemi devant cette démonstration, « le général Dupont jugera dans sa sagesse, s'il doit le suivre, mais dans aucun cas,

---

(1) Oudinot à Dupont, Cavriana, 3 nivôse; Monnier à Dupont, Gazzoldo, 3 nivôse.

(2) Valhubert à Brune, Cavriana, 10 ventôse (1er mars 1801).

il ne pourra s'engager sans garantie de toutes craintes majeures (1) ».

Dans la nuit également, à 2 heures du matin, le général en chef envoyait son ordre général de mouvement (2). Aux termes de cet ordre, l'aile droite était chargée de la démonstration sur Pozzolo; le centre devait en faire une en face de Borghetto pour rejeter l'ennemi sur l'autre rive et l'amener à couper son pont, ce qui écarterait le danger d'une contre-attaque ultérieure entre les deux offensives françaises. Il devait ensuite se réunir à l'avant-garde, à l'aile gauche (3) et à la réserve à Monzambano pour y effectuer un autre passage. Enfin la garnison de Peschiera allait être contenue par la division polonaise de Dabrowski, renforcée de la cavalerie italique (1er régiment de chasseurs italiques), de quatre escadrons (21e chasseurs) et deux bataillons (1re légère provisoire) (4).

II

LA BATAILLE DE POZZOLO.

Description du champ de bataille. — Il est situé sur la rive gauche du Mincio, au Nord du village de Pozzolo, qui est à l'extrémité inférieure d'une demi-circonférence

(1) Oudinot à Dupont, Cavriana, 3 nivôse, 11 heures soir.

(2) Cette pièce n'a pas été retrouvée aux Archives historiques de la guerre. Les grandes lignes de cet ordre de mouvement ressortent du rapport de Suchet à Brune [Salionze, 7 nivôse] et d'une lettre d'Oudinot à Moncey, datée du 3 nivôse.

(3) Moncey avait été prévenu dans la journée du 3, que la division Boudet aurait à évacuer sa position près de Monzambano pour céder la place à la lieutenance du centre, et devrait se porter en arrière du village (Oudinot à Moncey, 3 nivôse).

(4) Oudinot à Moncey, 3 nivôse; Chodzko, *Histoire des légions polonaises*, t. II, p. 291.

décrite par le Mincio et tournée vers l'Ouest. Le diamètre de cette demi-circonférence, marqué par le chemin de Pozzolo à Valeggio mesure 2,000 mètres environ. La rivière est bordée sur la rive droite par un escarpement d'une vingtaine de mètres de hauteur qui commande complètement la plaine, située de l'autre côté; cet escarpement se termine à peu près aux extrémités de la courbe du Mincio. C'est au sommet de cette courbe que fut jeté le pont de bateaux, un peu en aval des Moulins de Volta, situés sur la rive droite. Aux Moulins se trouve un gué, que la hauteur des eaux avait rendu impraticable. En face de ce gué, les Autrichiens avaient construit une redoute, complètement dominée d'ailleurs par l'escarpement de la rive droite. Les abords de Pozzolo, du côté de la rivière, sont coupés par des dérivations du Mincio, qui rendent difficile l'accès du village de ce côté. Les abords de Pozzolo, sur les autres faces, sont cultivés et les limites des propriétés sont marquées par des murs de pierres sèches qui forment autant de retranchements naturels (1). Si l'on s'éloigne un peu du village, le sol n'est plus cultivé; il est encombré de pierres qui rendent difficiles les évolutions de la cavalerie (2). La plaine, au Nord du village, n'est coupée que par une levée de terre d'une quinzaine de mètres de hauteur qui court du Nord au Sud et est le prolongement des collines bordant la rive gauche vers Valeggio; cette levée se termine à 500 mètres à l'Est de Pozzolo. Un chemin de terre partant de ce village et aboutissant à la rive gauche du Mincio, en face des moulins de Volta, est surélevé d'un mètre environ au-dessus des terrains en bordure de la rivière. Il a constitué lors de la bataille de Pozzolo, un excellent abri pour les troupes françaises de

(1) La plupart de ces clôtures ont disparu de nos jours.
(2) Actuellement, le terrain est entièrement cultivé.

Champ de bataille de Pozzolo.

Échelle : 1/25000e.

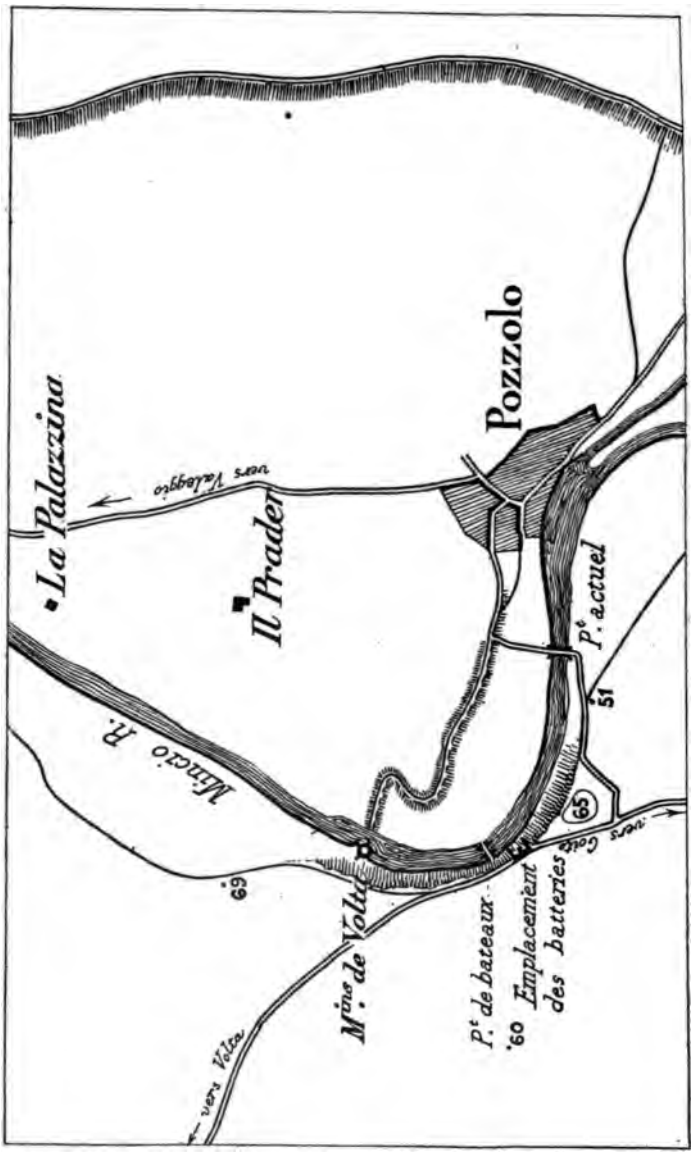

première ligne. L'importance de ce remblai a d'ailleurs été exagérée dans les rapports qui le qualifient de digue, et lui font jouer un rôle considérable comme appui de l'infanterie française (1).

Les débuts du combat, engagement de la division Watrin. — Le général Watrin venait d'installer sa division au bivouac à Volta, dans la nuit du 3 au 4 nivôse, lorsqu'à 2 h. 30 du matin un officier du quartier général vint lui apporter une lettre du chef d'état-major général adressée à Dupont, qui était resté, comme on l'a vu plus haut, à Solarolo, pour suivre le mouvement de la division Monnier. Watrin, présumant qu'il s'agissait d'un ordre de mouvement, décacheta la lettre. C'était effectivement l'ordre, daté de Cavriana, 11 heures du soir, qui prescrivait au commandant de l'aide droite d'exécuter le passage du Mincio près de Pozzolo avant le point du jour. Watrin envoya à son chef la lettre d'Oudinot et mit immédiatement sa division en mouvement pour la diriger sur le point de passage assigné. Suchet, qui avait reçu, sur ces entrefaites, les ordres le concernant, levait également le bivouac de Volta, où se trouvait entassée toute sa lieutenance (2).

Il laissait à la disposition de l'aile droite les sapeurs et les commandants de l'artillerie et du génie du centre,

---

(1) La vue panoramique du champ de bataille de Pozzolo annexée au présent fascicule de la *Revue d'Histoire*, a été prise à peu près exactement de l'emplacement de la principale batterie française, sur le talus de la rive droite du Mincio. Malgré le commandement de ce talus, certaines parties du champ de bataille, en particulier dans la direction de Pozzolo, sont aujourd'hui masquées par de nombreux saules et peupliers.

(2) Suchet à Dupont, Volta, 3 nivôse (Cité par le lieutenant-colonel Titeux dans son ouvrage : *Le général Dupont, une erreur historique*, t. I, p. 143).

Bardenet et Rouziès, pour concourir à l'établissement du pont (1).

La division Watrin, l'artillerie de cette division et l'équipage de pont arrivèrent, au point du jour, sur le plateau qui entoure sur la rive droite la boucle de la rivière entre les Moulins de Volta et Pozzolo. La raideur du talus masquait aux sentinelles autrichiennes de la rive gauche l'arrivée des troupes françaises. Le général de brigade, Musnier, commandant la division en l'absence de Watrin, qui n'était pas encore arrivé sur les lieux, avait trois demi-brigades à sa disposition, les 28e et 40e de ligne de la brigade Petitot et 6e légère de sa brigade (2). Quant à la 22e de ligne, elle avait été envoyée en observation sur le bord de la rivière, à mi-chemin de Borghetto (3). Le général Musnier prescrivit vers 7 heures de faire passer en bateaux sur la rive gauche pour faciliter l'établissement du pont, deux compagnies de grenadiers des 28e et 40e

La compagnie de grenadiers du 2e bataillon de la 28e, met à l'eau quelques bateaux de l'équipage et s'embarque. Les premiers hommes qui abordent sont tués. Le reste de la compagnie, enlevé par le capitaine Dambly, fonce à la baïonnette sur la ligne d'infanterie légère (4), établie le long du Mincio en amont de Pozzolo et la force à se replier. Sur ces entrefaites, les grenadiers de la 40e, qui avaient passé la rivière et rejoint ceux de la 28e, prennent position à 300 mètres environ en avant de la rivière, derrière la petite levée de terre, qui court depuis les Moulins de Volta jusqu'à Pozzolo; ils protègent de leurs feux la construction du pont qui est

(1) Rapport de Suchet à Brune, Salionze, 7 nivôse (Cité par Titeux).

(2) Rapport de Valhubert, chef de la 28e demi-brigade, au général en chef, Milan, 10 ventôse (Cité par Titeux).

(3) Watrin à Brune, 5 nivôse.

(4) Compagnies de chasseurs d'Aspre et de Mihanovich.

lancé à peu près à égale distance des moulins et de Pozzolo (1).

La 6e légère passe à son tour la rivière en barques, et reforme ses compagnies sur la rive gauche (2). En même temps, les huit pièces d'artillerie de la division qui avaient pris position sur la crête du plateau de la rive droite, tirent sur le village de Pozzolo, occupé par cinq compagnies de chasseurs d'Aspre, et couvrent de leurs projectiles la plaine à l'intérieur du saillant de la rivière. Le feu de l'artillerie française et des tirailleurs empêche le G. M. Bussy de faire revenir ses troupes légères vers le bord de la rivière qu'elles ont abandonné. Il les rassemble alors près de Pozzolo, et s'efforce de contrarier par le feu de ses six pièces d'artillerie la construction du pont (3). L'exécution de ce travail, commencé à 7 heures, se poursuit, sous la direction du chef de brigade d'artillerie, Bardenet, du centre ; il est achevé à 9 heures (4).

Lorsque les troupes légères de la brigade Bussy eurent évacué le bord du Mincio, devant les tirailleurs de la division Watrin, le G. M. Knesevich qui se trouvait à 1,500 mètres environ au Nord de Pozzolo avec deux bataillons de Warasdin et trois divisions de hussards, chercha à rejeter l'infanterie française dans la rivière. L'un des bataillons de Warasdin, soutenu par deux divisions du régiment de hussards Archiduc-Joseph s'avança le long de la rive du Mincio. A ce moment, la 6e légère avait achevé son passage ; elle force à la

---

(1) D'après le plan de la bataille (Archives des cartes du Ministère de la Guerre).

(2) Rapport de Valhubert.

(3) *Die Schlacht am Mincio.*

(4) Rapport du général Salva, commandant l'artillerie de l'aile droite, Moulins de Volta, 5 nivôse (Cité par Titeux).

retraite le bataillon autrichien qui avait bousculé les grenadiers des 28e et 40e de ligne (1).

Une attaque de front par deux escadrons de hussards, combinée avec une charge de deux autres escadrons sur le flanc gauche, n'a pas plus de succès, car cette cavalerie est en butte à un violent feu d'artillerie, dirigé des hauteurs de la rive droite ; elle est obligée de battre en retraite (2).

A ce moment, le géneral Petitot se préparait à faire passer la rivière à sa brigade, sur le pont de bateaux enfin achevé, lorsqu'un aide de camp du lieutenant général Suchet vint apporter, de la part du général en chef, l'ordre d'arrêter le mouvement (3).

Le mauvais état des chemins avait retardé la marche de l'équipage de pont destiné à Monzambano ; alors qu'il aurait dû être sur les lieux au petit jour, il n'y arriva qu'à 9 heures. Le général en chef crut alors préférable de remettre au lendemain les deux tentatives de passage ; il avertit Suchet, qui arrivait à son quartier général, de la décision qu'il venait de prendre, et de l'urgence qu'il y avait par suite à contremander l'attaque sur Borghetto et le passage du Mincio à Pozzolo. Au lieu d'envoyer directement un officier du quartier général à l'aile droite pour arrêter s'il en était temps encore son attaque, Brune laissa à l'initiative de

---

(1) La Relation autrichienne dit que ce furent les renforts d'infanterie et cavalerie amenés par le général Musnier qui arrêtèrent l'attaque du bataillon de Warasdin. Les Relations de Dupont et de Watrin ne font pas mention de ce fait. Celle de Valhubert le contredit. D'après cette dernière, la brigade Petitot (28e et 40e) n'avait pas encore passé le pont lorsque arrivèrent Dupont et Watrin. Musnier, commandant provisoire de la division, était également demeuré sur la rive droite.

(2) *Die Schlacht am Mincio ;* Relation du G. M. Knesevich, *K. K. A. Italien* 1800 (fasc. XII, n° 532).

(3) Rapport de Valhubert.

Suchet le soin d'y envoyer un de ses aides de camp. C'est cet officier qui apporta le premier contre-ordre, au moment où la brigade Petitot allait franchir la rivière (1). Un ordre écrit arriva peu après, annonçant la remise de l'opération au lendemain, même heure, et prescrivant à Dupont de replier son pont et de rester en position à Volta, la gauche vers Borghetto (2).

Au reçu du contre-ordre, le général Musnier, demeuré de sa personne sur la rive droite, ordonna la retraite. Déjà, la 28e de ligne était remontée sur le plateau et la 40e avait rétrogradé à plus de 1,000 mètres en arrière, lorsque Dupont arriva, accompagné de Watrin ; il était environ 10 heures.

Reprise de l'offensive. — Au moment de l'arrivée de Dupont, la situation était donc la suivante : trois demi-brigades de la division se trouvaient sur la rive droite, dont deux en arrière du pont (28e et 40e) qu'elles pouvaient facilement franchir, et la troisième (22e), à 2 kilomètres environ en amont. Sur la rive gauche, la 6e légère et les grenadiers des 28e et 40e, abrités derrière la levée de terre, couvraient le pont et avaient déblayé la plaine comprise dans la boucle de la rivière en avant d'eux. Du côté de l'ennemi, aucune force nouvelle ne semblait prête à entrer en action. Pourquoi ne pas profiter des avantages déjà acquis : possession d'un pont avec tête de pont, et débouché assuré? Le contre-ordre écrit, expédié par Oudinot et faisant suite à la mission de l'aide de camp de Suchet, semblait avoir été envoyé sans que l'état-major général eût eu connaissance de la possession de ces avantages (3). Pourquoi ne pas en pro-

(1) Rapport de Suchet.
(2) Oudinot à Dupont, Monzambano, 4 nivôse.
(3) Rapport de Dupont à Brune, Volta, 6 nivôse (Cité par Titeux).

fiter pour exécuter le passage réel de toute l'armée à Pozzolo? D'ailleurs, la retraite des troupes passées sur la rive gauche ne pourrait se faire sans grosses pertes (1); elle entraînerait infailliblement la destruction du pont de bateaux par l'ennemi qui pourrait ou l'incendier, ou le détruire à coups de canon, avant qu'il ne fût remonté sur les haquets et mis à l'abri. Renoncer à profiter du chemin ouvert et recommencer la tentative le lendemain, c'était s'exposer à y trouver l'ennemi averti et en force, ou sacrifier un point de passage dont les avantages tactiques étaient hors de pair, pour recommencer ou plus bas, c'est-à-dire en s'exposant à être pris entre l'armée autrichienne et la place de Mantoue, et en s'éloignant de l'objectif stratégique, la ligne de l'Adige; ou plus haut, c'est-à-dire en se heurtant aux défenses de Salionze et de Pra Vecchio.

Ces considérations décidèrent Dupont, Watrin et Suchet à ne pas sacrifier les avantages déjà obtenus et à rendre compte à Brune des événements favorables qui lui permettaient de modifier son plan primitif. L'adjudant-commandant Ricard, de l'état-major de Suchet, fut donc expédié vers le général en chef avec mission de lui dépeindre la situation de l'aile droite et de rapporter de nouveaux ordres. Dupont prescrivit en même temps aux troupes qu'il avait sous la main de traverser la rivière pour renforcer la 6e légère. La 28e passa la première; Watrin avait ordonné à son chef Valhubert de se placer derrière la 6e légère, mais, comme la nature du terrain permettait d'étendre la ligne, la 6e légère appuya à gauche et la 28e vint se placer à sa droite. La 40e de ligne, accompagnée de deux pièces d'artillerie légère, déboucha ensuite du pont, tourna à droite et marcha à l'attaque de Pozzolo, sous la conduite du

(1) Rapport de Suchet.

général Petitot en longeant la rive. Aidée par le tir de l'artillerie de la rive droite, elle chasse les troupes légères de la brigade Bussy hors du village et s'y établit. La division Watrin occupe alors toute l'étendue de la levée de terre et s'appuie à droite sur Pozzolo. Elle a avec elle deux escadrons du 4e chasseurs et deux escadrons du 11e hussards qui viennent de traverser. Watrin se borne à garder la défensive, et à couvrir le pont.

Vers midi, la division Monnier arrivait enfin de Santa-Maria dont elle était partie à 4 heures du matin (1). Elle était réduite aux 58e de ligne et 24e légère avec deux escadrons du 11e hussards. Elle passa la rivière et vint s'établir à la droite de la divison Watrin qui lui cédait Pozzolo et se resserrait sur sa gauche (2).

Entrée en ligne des renforts autrichiens. — Dès qu'il apprit le passage du Mincio, le général en chef autrichien se décida à diriger des renforts du côté de Pozzolo. La brigade de cavalerie Frimont, du Ier corps (chasseurs à cheval de Bussy et dragons de Lobkowitz n° 10) fut envoyée en soutien de la brigade de Rohan, toujours établie sur le rideau à l'Est de Pozzolo.

La brigade Brixen (régiments grand-duc de Toscane et Wilhelm Schröder) quitta, elle aussi, le camp de Gherla et se dirigea sur Pozzolo par Foroni. Le F. M. L. Keim, commandant le Ier corps, qui allait avoir trois de ses brigades engagées, se rendit également sur les lieux.

D'autres renforts arrivaient d'un autre côté. Le F. M. L. Vogelsang avait été prévenu dans la nuit précédente par le gouverneur de Mantoue, que les troupes ennemies en observation devant cette place se

(1) Rapport de Watrin à Brune, Volta, 5 nivôse ; Rapport de Dupont.
(2) Rapport de Watrin.

concentraient, au nombre de 8,000 hommes, à Gazzoldo. Pensant qu'en raison de la valeur des défenses de Goito, l'ennemi n'en tenterait pas l'attaque et y ferait tout au plus des démonstrations, le F. M. L. Vogelsang se rendit de sa personne le 25 de grand matin à Goito pour vérifier l'exactitude de ses prévisions. Il laissait au camp de Marengo le G. M. Auersperg avec ordre de faire marcher sur Pozzolo les troupes du camp si l'attaque de l'ennemi se produisait en ce point.

Conformément à ces instructions, Auersperg entendant le bruit lointain de la canonnade, se mit en mouvement avec un bataillon de Furstenberg, un bataillon de Stuart et un bataillon de Spleny (1). Vers 1 heure de l'après-midi, sa colonne se trouvait entre Massimbona et Pozzolo. Pendant ce temps, le F. M. L. Keim avait rassemblé sur le rideau, au-dessus de Pozzolo les brigades Rohan et Frimont et le régiment de dragons de Karaiczay n° 4 (2).

Première offensive autrichienne, reprise de Pozzolo. — Sur ces entrefaites, Bellegarde était arrivé sur le terrain du combat. Il décide d'attaquer Pozzolo avec les troupes de Keim, pendant que celles de Brixen et Knesevich retiendront l'attention de l'aile gauche française en prononçant le long de la rive gauche du Mincio une attaque contre le pont. Vingt pièces d'artillerie, mises en batterie sur le rideau, à l'Est de Pozzolo, soutiennent le mouvement de l'infanterie.

Après avoir perdu près d'une heure à prendre leur formation (3), les brigades Rohan et Bussy marchent à l'attaque de Pozzolo et refoulent les avant-lignes fran-

---

(1) Relation du F. M. L. Vogelsang (*K. K. A. Italien* 1800, fasc. XII, n° 530).

(2) Appartenant à la brigade Nimptsch, du Ier corps.

(3) Rapport de Valhubert.

çaises. Mais, lorsqu'elles arrivent à la lisière Est du village, elles se heurtent à une résistance des plus sérieuses. Les 58e et 22e légère défendent pied à pied les enclos, les murs, les maisons; leur fusillade nourrie ralentit le mouvement de l'adversaire (1).

Pour empêcher la division Watrin de venir renforcer les défenseurs du village, le général Frimont fait avancer les régiments de dragons de Lobkowitz et de Karaiczay. Ils descendent au trot la pente qui conduit au Mincio et chargent un bataillon de la 40e placé à la droite de la division Watrin. Ce bataillon est mis en désordre, traversé par la charge, et perd son drapeau (2).

Les autres bataillons de la 40e et de la 28e arrêtent par la violence de leur feu l'élan de la cavalerie adverse (3); celle-ci est chargée à son tour par les deux escadrons du 11e hussards, attachés à la division Watrin, qui occupaient le vide existant entre la droite de cette division et le village. Ce détachement, conduit par le chef d'escadron Martigues, se sacrifie et parvient à arrêter la brigade Frimont (4).

Mais d'autres unités autrichiennes entrent alors en ligne. La brigade Auersperg débouche sur le champ de bataille du côté Sud, ce qui décide le F. M. L. Keim à relever la brigade Rohan, engagée devant Pozzolo, et à l'envoyer contre la droite de la division Watrin. La brigade Brixen apparaît en même temps, venant de Gherla, et attaque la gauche de cette division. Son entrée en ligne est le signal d'une reprise de l'offensive contre Pozzolo par les brigades Bussy et Auersperg que soutiennent quelques escadrons de dragons de

(1) *Die Schlacht am Mincio; Oestr. Zeitschrift*, 1828, t. III, p. 142.
(2) Rapport de Valhubert.
(3) *Ibid.*
(4) Rapport de Watrin.

Karaiczay. Les Autrichiens parviennent à occuper une partie du village, et leur cavalerie s'empare de six pièces d'artillerie (1). Leurs efforts sur la gauche française échouent, par contre, devant la résistance de Watrin. Le général Knesevich, qui était demeuré sur le rideau avec trois escadrons de sa brigade, est même forcé d'intervenir pour protéger la retraite de Brixen; il lance à la charge les trois escadrons qu'arrête la fusillade des défenseurs abrités derrière la levée de terre (2).

La situation était cependant menaçante pour Dupont dont l'aile droite perdait le point d'appui de Pozzolo. Toutes ses troupes étaient engagées; il ne lui restait aucune réserve pour la défense immédiate du pont qu'un parti de cavalerie pouvait détruire en se glissant en arrière de la ligne de combat. C'est alors que Suchet, donnant un bel exemple de solidarité, se décida à faire intervenir ses troupes que le contre-ordre de Brune relatif au passage à Monzambano, rendait disponibles.

Entrée en ligne du corps de Suchet. — Conformément aux instructions envoyées à Suchet par le quartier général dans la nuit du 3 au 4 nivôse, la division Gazan et le bataillon de grenadiers de réserve avaient quitté le camp de Volta à 3 heures du matin pour se rendre à Monzambano, point désigné pour le passage réel de l'armée. La division Loison, accompagnée de dix bouches à feu, s'était dirigée sur Borghetto pour y contenir les postes ennemis; elle devait rejoindre ensuite la division Gazan à Monzambano. La brigade Quesnel, 13e et 15e chasseurs à cheval, s'établissait à Cerlongo avec deux pièces d'artillerie légère pour observer Goito.

Lorsque Suchet apprit, au quartier général de l'armée,

---

(1) *Die Schlacht am Mincio.*
(2) Rapport de Knesevich.

la remise du passage, il se rendit rapidement à Borghetto pour faire cesser l'engagement de la division Loison. La brigade Compans, déjà en ligne, arrêta le feu.

Sans perdre de temps, Suchet se porta ensuite de sa personne au pont de Pozzolo, comme on l'a vu plus haut. Convaincu, comme Dupont, de l'importance des résultats acquis et de l'occasion favorable qui se présentait, s'appuyant d'ailleurs sur l'ordre du général en chef de faire reprendre les anciennes positions, Suchet, dont les troupes n'étaient plus engagées, se décida à prêter un concours effectif à l'aile droite, pour aider à son maintien sur la rive gauche, ou protéger, le cas échéant sa retraite, si Brune persistait dans son contre-ordre (1). La division Loison et l'artillerie étaient encore devant Borghetto, la division Gazan et la réserve revenaient de Monzambano à l'ancien camp de Volta. Suchet appela donc à lui tout son corps d'armée.

La division Gazan arrive la première. Son artillerie qu'elle avait reprise à la division Loison, en passant devant Borghetto, est mise en batterie sur la crête de la rive droite (2). C'était le moment où les renforts autrichiens entraient en ligne, vers 1 heure. Suchet ordonne à la division Gazan de garnir la crête du plateau, en arrière du pont, pour encourager la résistance de l'aile droite, et intimider l'ennemi (3).

Mais cette démonstration n'empêche pas les Autrichiens de refouler la division Monnier dans l'intérieur de Pozzolo et d'ébranler par leurs charges la droite de la division Watrin. Suchet n'hésite plus à engager ses propres troupes et fait passer sur la rive gauche la brigade Clausel (96e et 8e légère) de la division Gazan, pour cons-

---

(1) Rapport de Suchet.
(2) Journal de Martinel.
(3) Rapport de Suchet.

tituer une réserve à Dupont. Celui-ci envoie immédiatement le IIe bataillon de la 8e légère, commandé par le chef de bataillon Margeril, sur la ligne de combat près de Pozzolo (1), et renforce ainsi l'aile droite de Watrin, particulièrement éprouvée par les attaques qui viennent d'avoir lieu.

Ce renfort est d'ailleurs insuffisant et Dupont porte bientôt toute la brigade Clausel sur la ligne, entre ses deux divisions, pour résister à une nouvelle attaque que dirige Bellegarde contre son front.

Deuxième offensive autrichienne. Son échec. Reprise de Pozzolo par les Français. — De nouveaux renforts autrichiens étaient arrivés sur le rideau, les brigades Szenassy et Weissenwolf du IIe corps; elles sont envoyées en soutien, la première de Keim, la seconde de Vogelsang. Sous la poussée de ces vingt-huit bataillons, Dupont est obligé de plier et recule jusqu'au pont. Il est acculé à la rivière et sa situation semble fort compromise, mais à ce moment les colonnes autrichiennes, qui pressent sa retraite, entrent dans la zone du feu des batteries de la rive droite. Toute l'artillerie du centre, à laquelle était venue se joindre l'artillerie légère de la réserve de cavalerie fait pleuvoir une grêle de projectiles sur l'assaillant. Les généraux Suchet, Loison, Davout encouragent les canonniers et pointent eux-mêmes les pièces. Un bataillon de la 99e de ligne (2) que Suchet avait envoyée sur le bord du Mincio, un peu en amont des Moulins, exécute de la rive droite un feu violent sur le flanc droit des Autrichiens. Le reste de la division Gazan et la réserve du centre garnissent la crête et

(1) Rapport de l'adjudant-commandant Préval; Journal de Martinel.

(2) Appartenant à la brigade Lesuire.

tirent aussi par-dessus la tête des troupes de l'aile droite (1).

Le feu d'infanterie et d'artillerie dirigé sur des troupes concentrées dans un étroit espace, y produit des ravages considérables et arrête leur élan. Dupont profite de cet instant de répit pour reformer ses troupes; il reprend l'offensive et regagne du terrain sur sa gauche. Son artillerie qu'il parvient à établir sur la levée de terre contribue au mouvement de retraite des Autrichiens. Pozzolo est repris, et, avec le village, Dupont rentre en possession des pièces perdues quelques heures auparavant.

Le F. M. L. Keim ramène ses troupes jusqu'au rideau qui commande la plaine; il est blessé ainsi que le G. M. prince de Rohan.

Le succès de Dupont ne pouvait être décisif que s'il arrivait à chasser les Autrichiens de ce rideau qui commandait Pozzolo, son principal point d'appui. De la possession de ce rideau dépendait la conservation de Pozzolo. Dupont continue donc son mouvement en avant, pour attaquer de front le rideau; ses troupes emportées par leur élan laissent à découvert le débouché du pont.

Suchet, qui observait les événements, des hauteurs de la rive droite, s'aperçoit de la situation aventurée des troupes engagées; il prescrit au général Gazan de faire passer sur la rive du combat la brigade Lesuire (72e et 99e) qui constituera la réserve de Dupont. La division Loison vient occuper sur la crête du plateau la place de la division Gazan et un bataillon de la 43e est détaché aux Moulins pour remplacer celui de la 99e (2).

Pendant ces péripéties, aucun nouvel ordre du quar-

---

(1) Rapport de Suchet.
(2) *Ibid.*

tier général n'était arrivé sur le champ de bataille. Brune n'y avait même envoyé personne de son entourage, bien que Suchet lui eût expédié, après l'adjudant-commandant Ricard, un autre officier de son état-major, le chef d'escadron Gaudin, pour lui rendre compte de la situation et provoquer des ordres. Au moment de faire passer le reste de la division Gazan sur la rive opposée, Suchet envoya un troisième officier au général en chef, le chef de section du bureau topographique Martinel.

C'est à ce moment seulement que Ricard revint de Monzambano, porteur d'un ordre écrit à 11 heures, par lequel Dupont était autorisé à maintenir sur la rive gauche une partie de ses troupes qu'il ramènerait promptement de l'autre côté en cas de danger (1). Cet ordre dénotait une telle ignorance de la situation qu'il ne restait aux commandants de l'aile droite et du centre qu'à s'inspirer des événements, sans attendre de leur général en chef un appui en temps utile.

Échec de l'offensive de Dupont. — Troisième offensive autrichienne. — Le mouvement en avant contre la ligne de bataille autrichienne reconstituée sur le rideau est arrêté par le feu meurtrier de l'artillerie ennemie.

L'artillerie française de la rive gauche, trop éloignée, n'avait pu d'ailleurs appuyer ce mouvement. Les Autrichiens passent à leur tour à l'offensive. Les brigades Szenassy et Weissenwolf, soutenues par la brigade de cavalerie Frimont, attaquent de front. La brigade Brixen, suivie des escadrons du général Knesevich, cherche une seconde fois à déborder la gauche de Watrin, en avan-

---

(1) Oudinot à Dupont, Monzambano, 4 nivôse, 11 heures (Publié dans *Le Maréchal Brune, Esquisse historique,* par L. B., son ancien aide de camp (lieutenant-colonel Bourgoin), Paris, 1840).

çant le long du Mincio. Enfin, Auersperg et Bussy marchent sur Pozzolo qui retombe pour la seconde fois aux mains des Autrichiens.

Dupont est refoulé vers le pont, sous l'effort concentrique des trois brigade Brixen, Szenassy et Weissenwolf, mais celles-ci, qui ont pour objectif le pont, ne peuvent pas plus l'atteindre que lors de leur attaque précédente, pour les mêmes raisons. En effet, dès qu'elles arrivent à courte distance de l'artillerie de la rive droite, celle-ci reprend son tir et les oblige à la retraite. La brigade Brixen, qui s'est heurtée à la gauche de Watrin, est très éprouvée, surtout par le feu que le bataillon de la 43e dirige sur elle de la rive droite ; elle est dégagée par une charge de trois escadrons que lance le général Knesevich (1).

Combats auprès de Pozzolo. — Du côté de Pozzolo, le combat présente des alternatives variées. Le bataillon de la 8e légère, aux ordres du commandant Margeril, et un bataillon de la 24e légère reprennent pied un instant dans le village. Ils en sont bientôt chassés, à l'exception d'un détachement de 30 chasseurs de la 8e qui s'enferme dans une maison sous la conduite du capitaine Mathieu et s'y défend héroïquement (2). Dans leur retraite, les troupes françaises abandonnent trois pièces de canon, faute de chevaux pour les ramener (3).

Le général Gazan dirige alors lui-même une attaque contre cet important point d'appui. Il forme trois colonnes. Celle de droite, commandée par le général Lesuire, et composée de la 72e (chef de brigade Ficatier) et du Ier bataillon de la 99e (chef de brigade Petit),

(1) Rapport de Knesevich.
(2) Rapport de Suchet.
(3) Rapport de Préval.

marche sur Pozzolo. Gazan se met à la tête du IIe bataillon de la 99e (commandant Rottenbourg) et prend pour direction la gauche du village. Son aide de camp, le capitaine Tripoul, le flanque sur sa gauche avec le IIe bataillon de la 96e (1).

La colonne du général Lesuire emporte Pozzolo pour la quatrième fois et délivre le détachement de la 8e légère qui y était enfermé. Elle s'empare de deux pièces de canon autrichiennes et des trois qui avaient été abandonnées lors de la précédente évacuation du village. Les deux autres colonnes contribuent à refouler les Autrichiens hors de portée de Pozzolo; la colonne de Tripoul fait 300 prisonniers. Mais ce succès avait entraîné trop loin dans la plaine les troupes de Gazan, désunies dans l'ardeur de la poursuite. Il ne restait plus de réserve pour couvrir le pont. Suchet, pressentant un retour offensif des Autrichiens, donna alors l'ordre au général Loison de faire passer la brigade Colli (43e et 106e de ligne) sur la rive gauche (2).

Quatrième offensive autrichienne, son échec. — Pendant que Colli se préparait à exécuter cet ordre, Bellegarde dirigeait en effet une nouvelle attaque sur Pozzolo. Le G. M. Auersperg, renforcé de deux bataillons que le F. M. L. Vogelsang venait de lui amener de Marengo, est chargé de ce mouvement; la brigade Weissenwolf doit le soutenir (3). La lutte recommence donc sur ce point disputé depuis le matin. La brigade Lesuire, refoulée dans l'intérieur du village, le défend pied à pied. Elle est finalement forcée de l'abandonner; un certain nombre de maisons demeurent cependant occupées par des sol-

(1) Mémoire de Martinel; Rapport de Préval.
(2) Rapport de Suchet.
(3) *Die Schlacht am Mincio.*

dats français. Les colonnes d'Auersperg après avoir dépassé Pozzolo, marchent sur le pont. Il était à ce moment environ 5 heures. Colli venait de déboucher sur la rive gauche. Il rassemble en hâte sa brigade pour exécuter une contre-attaque pendant que l'artillerie de la rive droite crible les Autrichiens de mitraille et arrête leur élan.

Le IIe bataillon de la 43e, conduit par le chef de bataillon Sémelé, est dirigé sur la droite de Pozzolo, c'est-à-dire la lisière Ouest du village. Colli dirige de sa personne l'attaque de l'autre colonne, composée du IIIe bataillon de la 43e et d'un bataillon de la 106e, sur le centre de Pozzolo. Ce mouvement est appuyé d'une part par le 3e chasseurs à cheval et, de l'autre, par l'artillerie légère de la réserve de cavalerie, en batterie sur la rive droite en aval du pont. Pozzolo est enlevé pour la cinquième fois. C'est pour toute la ligne française le signal d'une reprise générale de l'offensive.

Toutes les troupes que Dupont a sous la main, c'est-à-dire onze demi-brigades (1) avancent dans la plaine, en colonnes d'attaque, et refoulent l'infanterie autrichienne jusqu'au rideau en arrière de Pozzolo. Les 11e hussards et 4e chasseurs pressent les troupes autrichiennes en retraite. Sur l'ordre de Bellegarde, un dernier effort est tenté par le régiment de chasseurs à cheval de Bussy à la tête duquel se place le G. M. Frimont, pour arrêter cette poursuite. Du côté de Pozzolo, d'où venaient de déboucher les fractions de la 24e légère qui s'y étaient maintenues lors du dernier assaut, un retour offensif est encore tenté par les Autrichiens et un feu violent accueille la 24e légère qui est sur le point de plier. Davout, commandant la cavalerie de réserve, se trouvait alors près de Pozzolo avec le général Rivaud, les chefs de bri-

(1) Formant 29 bataillons.

gade de la division de dragons Rivaud, son état-major et son escorte forte de 40 sapeurs du 6e dragons. La division Rivaud était demeurée sur le plateau de la rive droite. Voyant la 24e légère céder du terrain aux Autrichiens, Davout se retourne vers les officiers qui l'accompagnaient et leur dit : « Malgré l'inégalité de nos forces, sacrifions-nous et chargeons ». Sa petite troupe prend le galop, traverse le village par la gauche et arrête, par une charge, le retour offensif des Autrichiens (1).

Sur ces entrefaites la nuit était complètement venue. Bellegarde parvient à rallier ses troupes sur le rideau en arrière de Pozzolo, sous la protection de l'artillerie qui y est en batterie (2).

De son côté, Dupont ne pouvait songer à pousser plus loin ses avantages avec des troupes épuisées par une journée de lutte. Il les ramena donc en arrière du chemin en remblai pour y passer la nuit (3). Il était d'ailleurs nécessaire de remettre un peu d'ordre dans les demi-brigades qui, pendant la poursuite de l'armée autrichienne à travers la plaine, avaient échappé au commandement de leurs généraux. Certaines unités s'étaient fort aventurées, telles les 40e et 28e (brigade Petitot) le 11e hussards et un autre régiment de cavalerie (probablement le 4e chasseurs); ces quatre corps s'étaient tenus à proximité les uns des autres pour s'appuyer mutuellement, en cas de besoin. L'obscurité venue, les chefs de brigade, après s'être concertés, ramenèrent leurs troupes dans leurs premières positions (4).

Il ne semble pas que le commandement ait prescrit des mesures de sécurité pour la nuit. L'initiative des

---

(1) Lavalette, chef d'état-major de la cavalerie, à Brune, Bussolengo, 12 nivôse ; Rapport de Dupont ; Rapport de Préval.

(2) *Die Schlacht am Mincio.*

(3) Rapport de Watrin.

(4) Rapport de Valhubert.

chefs de corps y suppléa. Ainsi, le commandant de la 28e envoya, sous la conduite du chef de bataillon Taupin, la moitié de sa demi-brigade vers la gauche pour le flanquer du côté du Mincio. La 6e légère se porta également de ce côté et prit position derrière la levée de terre, ayant à sa droite un bataillon de la 96e, puis l'autre moitié de la 28e et la 40e (1).

La division Monnier et les brigades du centre garnirent les lisières Est et Nord de Pozzolo.

La brigade Compans, de la division Loison, qui était demeurée en observation devant Borghetto jusqu'à 4 heures, vint s'installer au bivouac sur le plateau de la rive droite, en face du pont (2).

Dernier retour offensif des Autrichiens. — Les troupes commençaient à prendre quelque repos, lorsque, vers 7 heures, une nouvelle attaque se produisit. C'était la brigade du G. M. Sticker qui tentait un dernier effort. Elle était arrivée du camp de Gherla aux Foroni, vers 5 heures, sur l'ordre de Bellegarde, pour recueillir, en cas de besoin, les troupes des G. M. Brixen et Knesevich.

La brigade Sticker, flanquée par le régiment de hussards Archiduc-Joseph, s'avança le long de la rive du Mincio, en amont du pont, et tenta de se glisser entre la rivière et la gauche de la division Watrin, pour s'emparer du pont. Au moment où elle allait arriver à hauteur de la ligne française, les tambours de quelques bataillons se mirent malencontreusement à battre (3). L'éveil était donné.

La brigade Sticker ouvrit néanmoins le feu, mais les troupes de la division Watrin et le bataillon de la 96e,

---

(1) Rapport de Valhubert.

(2) Le général Compans au chef d'état-major, 5 nivôse.

(3) *Die Schlacht am Mincio.*

qui se trouvait avec elles, exécutèrent des feux de bataillon à courte distance qui obligèrent la brigade autrichienne à la retraite.

Sticker et Brixen replièrent définitivement leurs troupes sur le rideau aux Foroni. Knesevich laissa deux escadrons en avant-postes et ramena le reste du régiment Archiduc-Joseph à Campagnola, près de Valeggio (1).

Un peu plus tard, vers 8 h. 30, un dernier engagement avait lieu près de Pozzolo. La division Monnier et la 43e réussirent à garder le village sur lequel les Autrichiens dirigeaient un feu d'artillerie très vif (2). Les Relations autrichiennes sont muettes sur cet engagement dont parlent Dupont, Suchet, Valhubert et Préval. Elles disent par contre que, vers 8 h. 30, la division Loison, partie de Pozzolo, tenta de prendre pied sur le rideau à l'extrême gauche de la ligne autrichienne, mais qu'elle en fut empêchée par la résistance des brigades Auersperg et Weissenwolf (3). Il est vraisemblable que cet incident fut la répétition de ce qui s'était passé plusieurs fois pendant le cours du combat; les Autrichiens durent tenter une dernière attaque sur Pozzolo, furent repoussés et poursuivis, et cette poursuite s'arrêta au rideau.

Quoi qu'il en fût en réalité, le reste de la nuit ne fut plus troublé. Les Autrichiens demeurèrent campés sur le rideau, le général en chef établit son quartier général aux Foroni. Il appela à lui le corps de réserve, commandé par son frère le F. M. L. de Bellegarde, qui quitta dans la nuit le camp de Gherla et vint prendre position derrière Valeggio (4).

---

(1) *Die Schlacht am Mincio;* Rapport de Knesevich.

(2) Rapports de Dupont, de Suchet, de Valhubert, de Préval.

(3) *Die Schlacht am Mincio;* Rapport de Bellegarde (Graf Heinrich), (*K. K. A. Italien* 1800, fasc. II, n° 1).

(4) Rapport du F. M. L., marquis de Bellegarde (*K. K. A. Italien* 1800, fasc. XII, n° 505). *Die Schlacht am Mincio.*

OBSERVATIONS SUR LA BATAILLE DE POZZOLO.

L'attitude du commandement. — La bataille de Pozzolo était donc définitivement un succès pour l'armée française. Les troupes de l'aile droite et du centre, après avoir pris pied sur la rive gauche du Mincio, avaient réussi à s'y maintenir et à couvrir la tête du pont, qui avait d'ailleurs été doublé d'un second, à la fin de la journée. Mais ce n'avait été qu'une démonstration bien réussie, alors que l'intervention du général en chef avec le reste de l'armée aurait pu amener une victoire décisive. Cette intervention pouvait d'ailleurs aussi bien se manifester par un renforcement des troupes engagées à Pozzolo, qui auraient eu ainsi les moyens de passer à une offensive vigoureuse, que par un second passage le jour même à Monzambano, alors que la majeure partie des réserves autrichiennes était déjà engagée ailleurs.

Une détermination était à prendre : ou laisser Dupont continuer sa démonstration, le soutenir au besoin d'un peu d'artillerie et exécuter le passage à Monzambano avec le gros de l'armée, qui était à portée de ce point ; ou bien porter toutes ses forces sur Pozzolo pour profiter des avantages acquis. Cette dernière solution présentait l'inconvénient d'écarter l'armée de la ligne de l'Adige et d'empêcher sa liaison avec l'armée des Grisons, car Bellegarde pouvait exécuter un changement de front face au Sud et s'appuyer à Peschiera et aux hauteurs fortifiées de la rive gauche. Quelle que fût la solution adoptée, il fallait prendre une décision.

Le choix entre les deux solutions devait s'imposer dès 11 heures du matin, moment où, sur le rapport de l'adjudant-commandant Ricard, qui avait quitté le champ de bataille à 9 heures, Brune envoyait à Dupont l'autorisation de se maintenir sur la rive droite. Puisque le hasard

avait voulu que le contre-ordre général n'arrivât pas en temps opportun à l'aile droite, puisque celle-ci avait réussi à prendre pied sur l'autre rive du Mincio, il ne pouvait plus être question de maintenir le contre-ordre général. Une nouvelle situation surgissait, qui appelait de nouvelles dispositions de la part du général en chef, car laisser Dupont sur la rive gauche, livré à ses propres forces dont la faiblesse lui interdisait une action offensive, c'était adopter une solution pire que de le faire revenir sur la rive droite. C'était éclairer les Autrichiens sur la valeur de cette fameuse démonstration à laquelle ils ne se laisseraient plus prendre le lendemain, et lever leurs hésitations sur la détermination du point de passage réel, Monzambano.

Le général en chef ne prit cependant aucune décision, ne se rendit même pas sur le terrain pour juger par lui-même de la situation, ainsi que l'y invitait Dupont. Ce dernier lui avait en effet écrit, à 10 heures, après l'envoi de Ricard au quartier général, le billet suivant (1) :

« Le pont étant fait, et une brigade se trouvant établie sur la rive gauche lorsque j'ai reçu votre ordre (2), j'ai pensé avec les généraux Suchet et Watrin que je devais continuer le passage et profiter de l'avantage que la fortune nous offre.

« Le général Suchet a envoyé un officier près de vous pour vous rendre compte qu'il appuie mon passage.

« Je vous engage à vous rendre, de votre personne, à l'aile droite pour donner vos ordres définitifs..... »

C'est en réponse à cette lettre que le chef d'état-major

---

(1) Dupont au Général en chef, pont de Molino (Moulins), 4 nivôse, 10 heures matin.

(2) C'est la confirmation écrite du contre-ordre verbal apporté par l'aide de camp de Suchet.

général mandait à Dupont qu'il était autorisé à se maintenir sur l'autre rive sous la protection de son artillerie.

« Moyennant, ajoutait-il, que si vous étiez violemment menacé, vous mettiez la plus grande promptitude à retirer votre pont, et à protéger la retraite des troupes que vous auriez fait passer, par le gros que vous auriez laissé sur cette rive et l'artillerie nombreuse que vous avez en batterie (1) ». Cette lettre reflétait bien le caractère hésitant de Brune, qui se contentait d'un semblant de résultat, pour éviter de se compromettre en s'engageant à fond. Il était cependant à prévoir que les Autrichiens chercheraient à détruire le pont et à rejeter dans la rivière le détachement français installé sur la rive gauche.

A peu près au moment où cette lettre était écrite, Dupont en recevait une autre envoyée avant que le quartier général n'eût été informé des événements de Pozzolo, et qui dénote mieux encore que la précédente, les tergiversations du général en chef. A 10 heures, Oudinot avait en effet écrit à Dupont (2) :

« Le général en chef me charge de vous prévenir qu'il ne croit pas prudent que vous tentiez (même demain) le passage du Mincio. Il lui paraît préférable que vous vous borniez à de fortes démonstrations et à de grosses fausses attaques, sans jeter votre pont, du moins jusqu'à ce que vous ayez été instruit du résultat de notre opération. Il est bien essentiel que vous vous gardiez sérieusement à gauche en observant en force Borghetto.

« Prévenez, je vous prie, de votre position et de vos mouvements, le général de brigade Quesnel qui est en observation devant Goito avec deux régiments de cavalerie et deux pièces d'artillerie, et recommandez-lui de se

---

(1) Oudinot à Dupont, Monzambano, 4 nivôse, 11 heures matin.

(2) Oudinot à Dupont, Monzambano, 4 nivôse, 10 heures matin (Cité par Titeux).

placer militairement et en état de faire face à toute sortie ».

De quelles démonstrations ou fausses attaques s'agissait-il? Ce n'était évidemment ni contre Borghetto ni contre Goito. Elles ne pouvaient donc qu'être singulièrement platoniques, puisque la rivière devait séparer Dupont des partis autrichiens qui lui étaient opposés, et qu'il ne pouvait lancer un pont pour les rejoindre.

Dupont recevait ces étranges instructions à 11 heures, au moment où il rendait compte en ces termes de la situation :

... « Le passage de la division Watrin est effectué. Le centre arrive pour soutenir l'aile droite. Je vous engage à faire filer l'armée sur ce point et à faire inquiéter l'ennemi à Monzambano. Notre succès est assuré. J'attends vos ordres définitifs.

« Les prisonniers disent que l'ennemi n'a devant nous que 1,000 hommes et quatre canons, et que son armée est à Villafranca (1) ».

En réponse sans doute à cette lettre, Brune expédiait à Dupont les instructions suivantes, qui confirmaient celles du chef d'état-major général datées de 11 heures : « Vous devez maintenir votre pont, à moins de forces majeures, auquel cas vous le retirerez. Vous ne devez rien engager de sérieux. Le général Suchet ne doit pas faire corps avec vous : il a une autre destination (2) ».

Telle est la dernière manifestation, pour la journée, de l'activité du général en chef. Durant le cours de l'après-

---

(1) Dupont au Général en chef, Pozzolo, 11 heures matin (Cité dans *Le Maréchal Brune*).

(2) Le Général en chef au Général de la droite, Monzambano, 4 nivôse (Cité dans *Le Maréchal Brune*).

Cet ordre ne porte pas d'heure d'expédition. D'après sa teneur, il est vraisemblable qu'il fut envoyé au reçu du rapport de Dupont, daté de 11 heures, et partit par conséquent vers midi.

midi, Suchet lui envoie successivement le chef d'escadron Gaudin et le chef de la section topographique du centre, Martinel. Mais ces deux officiers ne parviennent pas à secouer la torpeur du général en chef.

Celui-ci s'attira, si l'on en croit Marmont, dès le jour même, un blâme sévère de l'un de ses subordonnés. « Revenu le soir au quartier général et trouvant le général en chef à table, Davout, brutal et grossier, s'écria en entrant : « Comment, général, pendant que la moitié « de votre armée est engagée, vous restez ici occupé à « manger ! ». Brune garda le silence à cette insolente apostrophe (1) ».

Jugements portés sur la bataille de Pozzolo. — Napoléon a dit de la bataille de Pozzolo : « La bravoure des Français fut mal employée, et le sang de ces braves ne servit qu'à réparer les fautes du général en chef et celles causées par l'ambition inconsidérée de ses lieutenants généraux. Le général en chef, dont le quartier général était à 2 lieues du champ de bataille, laissa se battre toute son aile droite qu'il savait avoir passé sur la rive gauche, sans faire aucune disposition pour la secourir. Une telle conduite n'a besoin d'aucun commentaire (2) ».

Ce jugement de Napoléon, d'une sévérité que justifient les faits, en ce qui concerne Brune, est, semble-t-il, trop rigoureux pour ses lieutenants. Dupont n'a pas témérairement engagé ses troupes pour gagner une bataille à laquelle son nom seul demeurerait attaché. Il a au contraire fait appel à plusieurs reprises au général en chef pour que celui-ci vînt prendre la direction du combat et lui donnât le développement qu'exigeait l'entrée en ligne

(1) *Mémoires du duc de Raguse*, t. II, p. 166.
(2) Gourgaud, *Mémoires de Napoléon*, t. II, p. 175.

successive des unités autrichiennes. Le combat avait d'ailleurs été engagé, non pas sur l'ordre du commandant de l'aile droite, mais conformément aux instructions du quartier général, contremandées à tort et en tout cas trop tardivement. Est-ce Suchet qu'il faut davantage accuser d'ambition inconsidérée, alors que son intervention a été l'un des plus beaux exemples de solidarité et de confraternité d'armes que l'on puisse trouver dans les armées modernes. Cette intervention était d'ailleurs désintéressée, car Suchet s'est gardé de revendiquer une part de la direction du combat que l'ancienneté de grade attribuait du reste à Dupont (1). Il s'est borné à envoyer sur la rive gauche du Mincio les trois brigades de sa lieutenance, au fur et à mesure des nécessités du moment et ne les a pas réunies sous son commandement sur le champ de bataille.

L'appréciation de Napoléon peut s'appliquer encore moins à Davout qui, simple spectateur de la lutte, n'a pas engagé les troupes sous ses ordres et s'est borné à s'exposer personnellement. On pourrait plutôt lui reprocher de n'avoir pas fait intervenir sa division de dragons lors de la retraite des Autrichiens, à la tombée de la nuit. Cette retraite eût pu ainsi être transformée en déroute.

La bataille de Pozzolo a donné lieu à bien des controverses, suscitées non pas tant par les faits eux-mêmes que par la personnalité de ceux qui y furent mêlés. C'est d'abord Brune qui a cherché à se disculper de la fâcheuse impression que son attitude dans la journée du 4 nivôse avait produit sur tous ses lieutenants. Il a cru y réussir en amoindrissant dans ses rapports l'importance de la bataille de Pozzolo, en allant même jusqu'à

---

(1) Dupont était général de division du 13 floréal an V, et Suchet du 22 messidor an VII.

la présenter comme une action secondaire exécutée le même jour que le passage de Monzambano qui n'eut lieu que le lendemain 5 nivôse (1). L'aide de camp de Brune, le lieutenant-colonel Bourgoin, qui publia en 1840 un ouvrage intitulé : *Le Maréchal Brune*, n'a pu, malgré ses efforts pour défendre son ancien chef, s'empêcher de reconnaître que « l'action du 4 nivôse, bien que secondaire dans le système général d'opérations, eut les conséquences les plus heureuses pour la bataille du lendemain dont on doit reconnaître qu'elle prépara le succès ».

De nos jours, le lieutenant-colonel Titeux, dans son ouvrage très documenté sur Dupont, s'est efforcé de rétablir, au moyen de pièces inédites, et en reproduisant quelques-unes de celles qu'avait publiées Bourgoin, en 1840, la vérité sur la bataille de Pozzolo. Mais il s'est laissé entraîner à représenter Pozzolo comme « une des plus éclatantes victoires qu'aient remportées les armées de la République ; elle est une des plus extraordinaires par la disproportion des effectifs engagés chez les deux adversaires (2) ». Or, le colonel Titeux ne semble avoir jugé de cette disproportion des forces que par les rapports des généraux engagés, peu à même d'apprécier exactement les effectifs qu'ils avaient en face d'eux, et naturellement portés à les exagérer pour faire valoir leurs propres troupes. Les rapports des généraux autrichiens, qui indiquent quelles furent leurs unités engagées, donnent à cet égard de précieuses indications (3).

---

(1) Brune, général en chef, au Ministre de la Guerre, Valeggio, 6 nivôse, 1 heure matin (Cité par Titeux).

(2) Titeux, *Le Général Dupont*, t. I, p. 163.

(3) Sans même recourir aux *Kriegs Archiven*, de Vienne, qui contiennent ces rapports, il suffit, pour s'éclairer complètement à ce sujet, de consulter la relation de la campagne publiée par Mras, en 1828,

Ils montrent qu'à aucun moment de la journée, la totalité de l'armée de Bellegarde n'a été engagée, puisque les brigades Lezzeni, de l'avant-garde, d'Aspre et Rousseau, du corps de Saint-Julien, n'ont pas quitté leurs emplacements entre Valeggio et Peschiera, et que, du corps de Vogelsang établi devant Goito, cinq bataillons seulement furent envoyés sur le champ de bataille. Dupont donne du reste dans son rapport un luxe de détails bien fait pour induire en erreur, lorsqu'il écrit : « Toute l'armée autrichienne se trouva réunie devant nous à 1 heure. Elle était forte de 45 bataillons et de 12 régiments de cavalerie, et commandée par le général en chef, Bellegarde, en personne, avec le général Zach, son chef d'état-major ». Les Autrichiens n'avaient en réalité en ligne à ce moment que 28 bataillons et 4 régiments de cavalerie (1) à opposer aux 20 bataillons de l'aile droite et de la brigade Clausel, auxquels on peut ajouter les 2 régiments de cavalerie de l'aile droite et les 5 bataillons de la brigade Lesuire, qui achevait son passage sur la rive gauche, mais ne fut pas engagée, non plus d'ailleurs que la brigade Rohan, ce qui ramène les effectifs en présence à 22 bataillons contre 20 (2).

Dans le courant de la journée, 2 bataillons amenés

---

dans l'*Oestreischische militärische Zeitschrift*. Cette relation renferme, presque *in extenso*, le rapport sur les batailles du Mincio coté *Italien 1800, Fasc. XII*, n° 152.

(1) Avant-garde : Brigade Bussy, 4 bataillons. — Ier corps : brigade Rohan, 6 bataillons; brigade Brixen, 6 bataillons. — IIe corps : brigade Weissenwolf, 3 bataillons; brigade Szenassy, 6 bataillons. — Corps de Vogelsang : brigade Auersperg, 3 bataillons. Total : 28 bataillons.

Brigades de cavalerie : Knesevich, 1 régiment; Frimont, 3 régiments; total : 4 régiments de cavalerie.

(2) Division Watrin, 9 bataillons; division Monnier, 6; brigade Clausel, 5; brigade Lesuire, 5; total : 25 bataillons. — Cavalerie : 11e hussards et 4e chasseurs, de l'aile droite; 3e chasseurs, du centre.

par Vogelsang avaient porté à 30 le total des bataillons autrichiens engagés. Dupont avait à ce moment 29 bataillons à sa disposition sur la rive gauche, plus 1 bataillon de la 43e et la réserve du général Brun sur la rive droite (1).

La brigade Sticker (6 bataillons) n'exécuta qu'une attaque isolée, longtemps après la cessation du feu. On ne peut donc la faire entrer dans le total des forces autrichiennes en ligne, le 4 nivôse.

En ce qui concerne la cavalerie, 4 régiments autrichiens et 3 français parurent sur le champ de bataille.

Les chiffres cités ci-dessus sont donc bien loin de se rapprocher de ceux que donnait Dupont, dans son rapport, et que répétèrent à l'envi Suchet, Watrin..... Il y eut une infériorité numérique incontestable chez les troupes françaises engagées, mais, aux 14,000 hommes que commanda Dupont (2), Bellegarde en opposa 18,000 environ et non 40,000 (3). En résumé, abstraction faite des plaidoyers en faveur de Brune ou de Dupont, Pozzolo fut une bataille à effectifs sensiblement égaux, après laquelle, le soir venu, chacun demeura sur ses positions.

H. L.

---

(1) Au total précédent de 25 bataillons, ajouter : brigade Colli, 4; total : 29 bataillons.

Sur la rive droite : 43e de ligne (de la brigade Colli), 1 bataillon; réserve : carabiniers de la 7e légère, 1 compagnie.

(2) Rapport de Dupont.

(3) *L'Oestr. Zeitschrift* donne le total des combattants de chaque corps d'armée ou corps détaché. Il en résulte que l'armée active autrichienne avait au début de la campagne 40,603 hommes d'infanterie en 70 bataillons.

On peut donc compter le bataillon à 600 hommes, chiffre vérifié dans le détail de la situation de l'*Oestr. Zeitschrift*.

LES

SERVICES DE L'ARRIÈRE A LA GRANDE ARMÉE

EN 1806-1807 [1]

(*Suite*).

III (*suite*).

LE SERVICE DES SUBSISTANCES DANS LE CORPS D'ARMÉE.

En 1806, les services administratifs d'un corps d'armée n'étaient pas, comme aujourd'hui, centralisés dans la main d'un directeur unique ; le service de la solde et le contrôle des effectifs étaient confiés à un inspecteur ou sous-inspecteur aux revues, tandis qu'un commissaire-ordonnateur en chef, assisté de deux ou trois commissaires des guerres ou commissaires-adjoints, avait la direction et la surveillance de toutes les autres parties de l'administration (2).

Les inspecteurs aux revues, dont le corps ne comportait pas d'emplois subalternes, occupaient un rang

---

(1) Voir *Revue d'Histoire*, nos 89 et 90, mai et juin 1908.

(2) Livrets de situation générale de novembre et décembre 1806; État nominatif du personnel des états-majors et administrations du 1er corps, du 7e corps, 1er janvier 1806.

élevé dans l'armée; ils portaient une tenue d'un bleu un peu plus clair que celle des généraux et des officiers d'état-major; l'habit, à parements écarlates, était brodé de branches de chêne et de palmes en argent au col, aux poches et aux parements, et, pour les inspecteurs en chef seulement, sur les devants et les plis; la poignée de l'épée était argentée et la dragonne en torsades d'argent (1).

L'accessoire auquel le corps de l'inspection tenait le plus était une écharpe de soie à franges d'argent, rouge pour les inspecteurs en chef, bleu de ciel pour les inspecteurs, verte pour les sous-inspecteurs, qui leur donnait une certaine ressemblance avec les officiers généraux; pour compléter cette analogie, des épaulettes eussent été bien désirées; quelques inspecteurs, profitant du laisser-aller général en matière de tenue, essayèrent de se les arroger, mais ils ne purent en faire admettre l'usage. En grand uniforme, les membres de l'inspection portaient la culotte de drap blanc et les bottes à l'écuyère; il n'était pas inutile qu'ils en imposassent, puisque, d'après leurs fonctions, ils devaient faire défiler devant eux, en tenue de parade, les corps de troupes de leur arrondissement. D'ailleurs, un certain nombre d'entre eux étaient d'anciens officiers généraux (2).

Il semble que pendant les premières années du Consulat, et au camp de Boulogne, la surveillance qu'ils exerçaient sur le service de la solde se soit montrée active, et, dans une certaine mesure, efficace; malheureusement, avec la campagne de 1805, on vit reparaître en partie les abus de l'administration militaire du Direc-

---

(1) Règlement du 1er vendémiaire an VIII sur l'uniforme des officiers généraux et des officiers des états-majors.
(2) Arrêté du 9 pluviôse an VIII.

toire, et l'inspection n'eut pas le courage de réagir contre l'entraînement général. Au milieu de l'année 1806, alors que Napoléon apure les comptes de la guerre d'Autriche, il constate que les états remis par les inspecteurs aux revues sont inexacts, que ce corps s'est bien relâché depuis un an et qu'il ne remplit plus guère son but (1).

Quant aux commissaires des guerres, les mémoires du temps sont unanimes à constater qu'ils furent aussi impopulaires que possible dans l'armée. Napoléon, dans sa *Correspondance*, ne tarit pas en amères récriminations contre leur avidité et leur incapacité (2); Davout cite comme un fait remarquable le cas de l'ordonnateur Chambon qui prend sa retraite sans s'être enrichi, « ce qui prouve le désintéressement, malheureusement trop rare, qu'il a apporté dans ses fonctions (3) ». Ils portaient une tenue de couleur voyante, qui ne les eût peut-être pas satisfaits s'ils eussent paru sur le champ de bataille. Ils étaient vêtus entièrement de bleu de ciel; l'habit, à parements écarlates, était orné de broderies d'argent figurant des feuilles d'acanthes entrelacées de ceps de vigne, avec plus ou moins de rangs de broderies selon qu'ils étaient ordonnateurs en chef, ordonnateurs, commissaires ordinaires ou adjoints; l'épée avait une poignée argentée et la dragonne était d'argent; le chapeau bordé de noir et gansé d'argent (4). Au moral, si l'on en

---

(1) Napoléon à Dejean, Saint-Cloud, 28 avril 1806 (*Correspondance* n° 10165).

(2) Napoléon à Decrès, Mayence, 7 vendémiaire an XII (*Correspondance* n° 8065); Napoléon à Dejean, Haag près Wels, 11 brumaire an XIV (*Correspondance* n° 9447); Napoléon à Daru, Paris, 16 août 1807 (*Correspondance* n° 13037), etc.

(3) *Correspondance* de Davout, 1er octobre 1809.

(4) Règlement du 1er vendémiaire an VIII sur l'uniforme des officiers généraux et des officiers des états-majors.

croit Stendhal, qui les a beaucoup fréquentés, bien souvent le principal trait de leur caractère était la morgue et l'esprit d'intrigue (1). A ces nombreux griefs, il est juste d'ajouter, à titre de circonstance atténuante, que, s'ils se montrèrent si souvent au-dessous de leur tâche, ils eurent rarement sous la main les éléments nécessaires pour la mener à bien.

L'arrêté du 9 pluviôse an VIII avait établi une distinction formelle, une cloison étanche, entre l'inspection aux revues et le commissariat. Les circonstances ne permirent pas toujours de la maintenir, et des filtrations se produisirent ; c'est ainsi, par exemple, que l'inspecteur aux revues Lambert, du 4e corps d'armée, fut désigné en novembre 1806, comme *commissaire-ordonnateur chargé de l'administration, des services et établissements militaires de la province de Berlin* (2).

Un sous-inspecteur aux revues et un commissaire des guerres étaient attachés à chaque division d'infanterie. Enfin, quelques commissaires provisoires ou commissaires-adjoints provisoires venaient, en général, compléter le personnel administratif du corps d'armée ; ils étaient le plus souvent affectés à la brigade de cavalerie, au parc d'artillerie, ou détachés dans les places de dépôt ou dans les centres d'approvisionnement sur les derrières de l'armée (3).

Les inspecteurs aux revues n'avaient que peu de rapports avec le haut commandement ; mais il n'en était pas

---

(1) Stendhal, *Correspondance inédite*, 3 mai 1809.

(2) Grande Armée, province de Berlin, ordre concernant la police des subsistances, Berlin, 27 novembre 1806.

(3) État nominatif des officiers généraux, inspecteurs aux revues, commissaires des guerres, officiers de santé et employés des administrations attachées au 1er corps de la Grande Armée, Vienne, 4 nivôse an XIV (avec lettre d'envoi de l'ordonnateur en chef Michaux).

de même des commissaires des guerres. En droit strict, il semblait que ces fonctionnaires dussent échapper complètement à l'autorité des généraux et même des maréchaux ; l'article 9 de la loi du 28 nivôse an III n'affirmait-il pas que « les commissaires des guerres étaient dans une indépendance entière des chefs militaires ? ». Le même article ne spécifiait-il pas que les membres du commissariat ne pouvaient être punis que par leurs propres ordonnateurs, l'action des généraux se bornant à demander une punition, que, seul, un chef de l'administration pouvait infliger ?

Mais la pratique devait laisser subsister peu de chose de ces exorbitantes prérogatives. Pour que les commissaires ne dépendissent point du commandement, il eût fallu, en quelque sorte, que les opérations militaires fussent réglées sur les exigences du service des subsistances. On sait précisément que rien n'était plus éloigné de la conception que Napoléon se faisait de la guerre. Aussi, voyons-nous les ordonnateurs très heureux de recevoir des maréchaux toutes les indications que ceux-ci peuvent leur donner sur les localités où devront être établis les magasins et les hôpitaux, sur la nature et la quantité des denrées qu'il faudra y réunir, sur les évacuations, les lieux et heures des distributions. Les différents fonctionnaires de l'administration se bornent à faire face de leur mieux aux besoins que les événements de la guerre ont suscités, soit qu'on ait pu les prévoir soit qu'ils surgissent inopinément. Leur indépendance se restreint au choix des mesures de détail, et encore est-elle limitée par la surveillance que le commandement fait exercer par les officiers d'état-major sur l'exécution matérielle des mesures prescrites (1).

---

(1) Thiébault, *Manuel*, *loc. cit.*, p. 551.

Dans certains corps d'armée, le chef d'état-major intervient à tout propos, pour les plus minces objets; c'est ainsi qu'en janvier 1807, le général Compans prescrit, par une circulaire, que les caissons des corps qui viendront chercher du pain aux manutentions de Makow, de Ciechanow et de Plock, devront y arriver chargés de bois (1); or, des ordres de ce genre sont, par essence, du ressort des commissaires, qui ont dans leurs attributions le service des transports et tous les approvisionnements, aussi bien de vivres que de chauffage (2). S'agit-il, au milieu de décembre, alors que le 4e corps marche vers la Vistule, de constituer en avant de lui des dépôts de vivres, le chef d'état-major écrit sans autre préambule à l'ordonnateur en chef : « Partez en poste pour vous rendre à Brzesc, pour y réunir des subsistances pour huit à dix jours. Je vous transmets l'état des lieux où il doit être formé des dépôts..... (3) ».

Quand il est à craindre que des ordres transmis aux commissaires divisionnaires par l'ordonnateur ne suscitent des difficultés et que les généraux ne s'opposent à leur exécution, Compans prend ses précautions en écrivant à ceux-ci : « Le Maréchal a ordonné une nouvelle répartition des caissons des équipages du corps d'armée; votre commissaire des guerres se conformera aux ordres que lui donnera l'ordonnateur, pour que les voitures d'excédent se rendent à leur nouvelle destination (4) ».

En résumé, l'attitude de l'ordonnateur vis-à-vis du Maréchal, et même de son chef d'état-major, ne rappelle que de très loin l'indépendance arrogante que lui conférait la loi de l'an III. La sanction de la pratique a tout

---

(1) Registre du général Compans, chef d'état-major du 4e corps, 9 janvier 1807.

(2) Thiébault, *Manuel, loc. cit.*, p. 541.

(3) Registre de Compans, 14 décembre 1806.

(4) *Ibid.*, 11 décembre 1806.

remis en place : l'initiative de toutes les mesures appartient au Maréchal ; l'ajustement des moyens d'exécution est laissé à l'administration. On doit observer cependant qu'un certain nombre d'ordres qui suivraient actuellement la voie du commandement, étaient transmis, en 1806, par la filière administrative.

*
* *

La comptabilité, la gestion, la manutention des denrées étaient confiées au personnel civil des trois régies des vivres-pain, des vivres-viande et des fourrages.

La régie des vivres-pain s'occupait accessoirement de la fourniture de l'eau-de-vie, des légumes et du sel ; elle avait à sa tête, au quartier général du corps d'armée, un directeur-principal, assisté d'un contrôleur, d'un ou deux commis aux écritures, d'un ou deux gardes-magasin (1) ; les boulangers de munition étaient répartis en brigades comprenant chacune un brigadier, chargé de mettre le pain au four et de l'en retirer, et de trois pétrisseurs ; vingt-cinq brigades de boulangers formaient une division, ayant pour chef un brigadier général (2), mais il était exceptionnel que les brigades fussent réunies en aussi grand nombre. Le quartier général d'un corps d'armée avait à sa suite de trois à six brigades de boulangers (3).

Dans chaque division, le service des vivres-pain était assuré par un inspecteur, assisté d'un garde-magasin, d'un commis aux distributions et d'un nombre de bri-

---

(1) État nominatif des employés des services administratifs du 7e corps d'armée à la date du 1er janvier 1806.

(2) Cours d'administration militaire de l'École de Saint-Cyr pour l'année 1809, p. 306.

(3) Daru à Berthier, Vienne, 16 mai 1809.

gades de boulangers variant avec la force de la division (1).

La régie des vivres-viande avait une organisation analogue, si ce n'est que les gardes-magasin s'appelaient gardes-parc. Les sous-employés étaient groupés en brigades de quatre hommes sous les ordres d'un brigadier ; ces sous-employés étaient de trois sortes : bouchers, romainiers et toucheurs.

Le parc de bétail des corps d'armée devait être constitué, aux termes de l'instruction du 3 ventôse an III, sur le taux d'un bœuf par mille hommes et par jour, les distributions ayant lieu, en principe, tous les deux jours. Dans la pratique, ces règles restaient à peu près lettre morte ; chaque fois que les colonnes traversaient des centres d'approvisionnements importants comme Berlin, Kustrin, Driesen, Bromberg, les parcs du corps d'armée emmenaient avec eux une centaine de bœufs (2); mais le troupeau ne tardait pas à diminuer et à se réduire à rien, lorsque les circonstances de la campagne conduisaient les troupes dans des régions dénuées de ressources ou déjà épuisées, comme l'étaient, à la fin de décembre, les districts de Sompolno et de Lowicz (3). Le plus souvent, le parc des vivres-viande était fractionné en autant de parcs qu'il y avait de divisions, et un parc de réserve pour le quartier général (4).

La régie des fourrages était également chargée éventuellement de fournir le bois de chauffage, et, dans les places et dépôts, l'éclairage. Son personnel comprenait, au quartier général du corps d'armée, un directeur de service, un contrôleur, un garde-magasin, un ou deux

---

(1) Thiébault, *Manuel, loc. cit.*, p. 571.

(2) Duroc à Napoléon, Driesen, 17 novembre 1806.

(3) Lannes à Berthier, Lowicz, 1er décembre 1806.

(4) La division Legrand n'avait que deux bœufs à son parc le 8 octobre (Compans à l'ordonnateur, Münchberg, 8 octobre 1806).

commis principaux et une brigade de botteleurs. Dans chaque division, on trouvait un inspecteur, un garde-magasin avec deux ou trois aides-garde-magasin et un nombre de brigades de botteleurs et de journaliers variant avec la force de la division (1).

Au début de l'année 1806, alors que la Grande Armée occupait des cantonnements de rafraîchissement dans l'Allemagne du Sud, la paix paraissait prochaine, et, comme le personnel des régies, engagé pour la durée de la guerre, devait être licencié dès que les troupes auraient repassé le Rhin (2), l'intendant général Villemanzy ne s'astreignit plus à combler les vacances qui s'y produisaient par suite des décès ou des démissions. Le manque d'employés conduisit alors à réunir dans chaque corps d'armée la direction des vivres-pain, des vivres-viande et des fourrages en une direction unique, appelée direction des *services réunis;* le directeur était assisté de trois ou quatre commis aux écritures, d'un contrôleur et d'un garde-magasin en chef. Dans chaque division, les trois services étaient également centralisés dans la main d'un inspecteur des services réunis, aidés d'un contrôleur ou d'un préposé comptable. A partir de cet échelon, la hiérarchie se divisait en trois branches

(1) L'ordonnateur Michaux à l'intendant général Petiet, Vienne, 4 nivôse an XIV.

(2) Dans l'intérieur, l'administration était assurée par les commissaires des guerres des divisions militaires territoriales, et la fourniture des vivres-pain, vivres-viande et fourrages, par des entrepreneurs; celui des vivres-pain portait le nom de munitionnaire général. En 1806-1807, l'entreprise des vivres-pain était confiée au sieur Vanlerberghe, qui avait pour associés les banquiers Ouvrard et Michel Desprez, et s'était fait remarquer, à la fin de 1805, par des manœuvres financières ruineuses pour le Trésor public, qui l'eussent peut-être envoyé au bagne, s'il n'avait été créancier de l'État pour des sommes considérables (Mollien, *loc. cit.*, p. 436).

particulières à chacune des régies, comme dans l'organisation normale.

Au mois de septembre 1806, on revint au système des régies distinctes; les nominations nécessaires furent faites, et la revue du 4e trimestre 1806 concernant les employés et sous-employés du service des vivres-viande attribue un directeur de service et cinq inspecteurs à chaque corps d'armée à trois divisions, trois inspecteurs aux 6e et 7e corps (1). Mais l'idée de réunir la direction des trois services ne devait pas être abandonnée. Lorsque M. Vanlerberghe, munitionnaire général des vivres-pain, se déclara dans l'impossibilité de faire face à ses échéances et de continuer son service, en septembre 1807 (2), le système de l'entreprise fut abandonné, pour les vivres de l'intérieur, et remplacé, l'année suivante, par une direction générale des vivres-réunis qui fut confiée au conseiller d'État Maret, frère du duc de Bassano. Ce principe s'étendit dans la suite aux régies chargées des subsistances en campagne; il était en vigueur en 1813, lorsque le général Thiébault publia son *Manuel sur le service des états-majors* (3).

La Garde impériale n'avait aucune relation avec les régies des vivres, ni avec l'entreprise Breidt. Son administration était assurée par un personnel exclusivement militaire.

Le décret du 15 août 1806, portant réorganisation de la Garde, lui affectait, en tout temps, un inspecteur aux revues et un sous-inspecteur, un commissaire-ordonna-

---

(1) Revue des employés et sous-employés des vivres-viande pour le 4e trimestre 1806 (commissaire des guerres Marignier), Berlin, 15 décembre 1807.

(2) Registre de correspondance du Ministre-directeur Dejean, 18 septembre 1807.

(3) Thiébault, *Manuel, loc. cit.*, p. 569.

teur, un commissaire des guerres pour l'infanterie, un pour la cavalerie et deux pour le service extraordinaire, dont un spécialement chargé de l'ambulance, deux adjoints aux commissaires des guerres, et un quartier-maître trésorier.

A la place d'employés des régies, la Garde était dotée d'un personnel de quatre officiers d'administration appelés : adjudant pour les vivres, adjudant pour les fourrages, adjudant pour l'habillement, adjudant pour l'hôpital (en campagne, les ambulances). Ces adjudants étaient choisis parmi les anciens lieutenants ou sous-lieutenants de l'armée; ils devaient être d'une probité reconnue, et faisaient le service en temps de paix, afin qu'en temps de guerre ils eussent l'habitude de tous les détails de leur place. De même, les officiers de santé désignés pour l'ambulance étaient employés en temps de paix à l'hôpital de la Garde, sous la direction de Larrey (1).

Au moment où la Grande Armée se préparait à entrer en campagne contre la Prusse, cette organisation fut complétée par la création de détachements d'infirmiers et d'ouvriers militaires de la Garde, de tout point semblables à nos troupes d'administration actuelles; il fut également formé un détachement du train de l'équipage de la Garde, d'après les principes déjà en vigueur pour le train d'artillerie (2).

Ces détachements comprenaient :

Pour les vivres-pain et liquides, 1 sergent-major, 2 sergents, 1 fourrier, 8 caporaux enfourneurs et 40 soldats boulangers-pétrisseurs, en tout 60 hommes; l'équipage de boulangerie se composait de 4 fours portatifs de campagne avec tous les ustensiles ;

---

(1) Décret du 15 avril 1806, portant réorganisation de la Garde impériale, art. 35.

(2) Décret de Saint-Cloud, 20 septembre 1806, art. 1, 2, 3.

Pour les fourrages, 1 sergent-major, 1 sergent maître-ouvrier, 1 caporal, 15 soldats-botteleurs ;

Pour les vivres-viande, 1 sergent-major, 2 sergents-romainiers, 1 caporal, 10 bouchers et bouviers ;

Pour l'ambulance, 12 officiers de santé tirés de l'hôpital de la Garde, 1 sergent-major, 2 sergents, 1 fourrier, 2 caporaux, 20 infirmiers ; l'équipage d'ambulance comprenait 5 caissons chargés de matériel et 20 petites voitures suspendues, du modèle spécialement imaginé pour la Garde par Larrey ;

Enfin le détachement du train comptait 1 maréchal des logis chef, 2 maréchaux des logis, 1 fourrier, 3 brigadiers, 1 trompette, 2 maréchaux ferrants, 40 soldats-charretiers, en tout 50 hommes ; il attelait les fours, l'ambulance et une forge de campagne ; son effectif était de 86 chevaux de trait et 26 chevaux de selle.

Les sous-officiers et soldats d'administration étaient traités comme l'infanterie de la Garde, et ceux de l'équipage comme ceux du train d'artillerie.

Au mois d'octobre, un payeur vint compléter cette organisation (1) ; enfin, un ordre de Berthier (2) adjoignit encore 24 caissons, pour le transport du pain, à l'équipage de la Garde, qui, dès lors, comprit 28 voitures à vivres, 25 voitures d'ambulance et quelques voitures de bagages ou d'effets de rechange (3).

LE SERVICE DES TRANSPORTS DANS LE CORPS D'ARMÉE.

Dans chaque corps d'armée, on rencontrait, en octobre 1806, deux sortes d'équipages de transport : les équipages

(1) Décret de Mersebourg, 19 octobre 1806.

(2) Ordre de Berthier, Bamberg, 7 octobre 1806.

(3) Napoléon à Bessières, Saint-Cloud, 12 septembre 1806 (*Correspondance* n° 10768).

réguliers, confiés aux entreprises Breidt et Gayde, et les équipages auxiliaires ou de réquisition. L'entreprise Gayde était chargée du service à l'armée d'Italie; elle n'intervint que très peu dans la campagne de Prusse et de Pologne; seules, les divisions Boudet et Molitor, appelées à la Grande Armée en mai 1807, amenèrent avec elles un détachement de l'entreprise Gayde. Ce détachement, composé de 16 caissons attelés, fut incorporé le 8 juillet dans les bataillons des équipages de nouvelle formation, avec ses chevaux et ses 34 conducteurs, les employés passèrent dans le service des équipages auxiliaires (1).

« Le service des équipages et transports militaires, écrit Daru, est l'un des plus importants de l'armée, puisque c'est par lui que toutes les autres branches de l'administration sont vivifiées. Ce service est peut-être le seul qui n'ait pas de repos pendant la guerre. Lorsqu'on exécute des marches, il suit tous les mouvements de l'armée; lorsqu'on prend des cantonnements, il approvisionne les magasins et distribue encore les subsistances aux troupes cantonnées (2) ».

Au mois d'octobre 1806, lors de l'entrée en campagne, les équipages réguliers de la Grande Armée étaient encore entièrement confiés à l'entreprise Breidt; ce n'est qu'en avril 1807, que l'on commença à former les bataillons des équipages militaires, qui devaient remplacer peu à peu toutes les entreprises (3).

Le personnel de l'entreprise Breidt comptait, le 1er octobre, 1,067 hommes à son effectif. Dans chaque corps d'armée, on trouvait un chef de service avec un

(1) Rapport de Daru sur les équipages et transports militaires en 1806-1807.

(2) Daru à Napoléon, Cassel, 6 février 1808.

(3) Décrets des 26 mars, 6 et 9 avril 1807.

certain nombre de chefs de division et de conducteurs, opérant pour le compte de l'entrepreneur (1), et un certain nombre de brigades régulières, dont l'organisation était fixée ainsi qu'il suit, par l'article 9 du cahier des charges du 27 fructidor an XIII.

A la tête de la brigade se trouvait un employé civil portant le nom de capitaine; il était assisté de sous-employés, dont les noms rappelaient ceux de la hiérarchie militaire; c'étaient : 1 adjudant, 1 maréchal des logis chef, 1 fourrier et 2 brigadiers; enfin le personnel de la brigade comprenait encore 3 ouvriers et 30 « *soldats* » qui conduisaient les attelages (2).

L'État allouait à l'entreprise une solde journalière d'entretien de 1 fr. 85 par cheval et de 0 fr. 75 par voiture; la solde des employés, sous-employés, ouvriers et soldats était au compte du sieur Breidt. Les employés et conducteurs recevaient une ration de pain, les chevaux une ration de fourrage. Le personnel de l'entreprise avait droit aux indemnités accordées au train d'artillerie, ainsi qu'à la solde de retraite après trente ans de présence, ou dans le cas de réforme pour blessures ou infirmités contractées au service (3).

Les chevaux étaient la propriété de l'entrepreneur, qui devait les remplacer à ses frais, quand ils avaient été réformés par les commissaires des guerres; les harnais et voitures étaient fournis par l'État; les voitures

---

(1) Le 10 nivôse an XIV, le 1er corps d'armée comptait, comme employés de l'entreprise Breidt : un chef de service, un payeur, un artiste-vétérinaire, six chefs de division, treize conducteurs, dont un employé à la comptabilité.

(2) Règlement du 14 frimaire an XII sur les équipages affectés aux services des vivres, des ambulances et des transports des effets de campement des camps et armées.

(3) Circulaire n° 80 du président du Comité central des revues et d'administration des troupes, Paris, 30 mai 1806.

étaient, pour la plupart, construites dans les ateliers de Strasbourg, de Bruxelles et de Sampigny, où se trouvait le principal parc des équipages (1).

Les employés recevaient une commission de l'entrepreneur, mais elle devait être approuvée par le Ministre-directeur de l'administration de la guerre. Leurs emplois étaient assimilés, pour le droit au logement et aux diverses indemnités, à certains grades de la hiérarchie militaire : ceux d'agent en chef et de chef de service d'une armée au grade de capitaine ; ceux de contrôleurs ambulants, de contrôleurs particuliers, de chefs de division et de caissiers au grade de lieutenant; ceux de capitaines de brigade et artistes-vétérinaires au grade de sous-lieutenant; ceux de conducteurs et fourriers au grade de maréchal des logis; ceux des ouvriers et hauts-le-pied au grade de brigadier (2).

Les « soldats » étaient enrôlés volontairement ou pris dans la conscription; de tout le personnel, ce sont précisément ces « soldats » dont le recrutement eût dû être l'objet de la plus constante attention. Malheureusement, avec le système de l'entreprise, la nécessité s'imposait de licencier la plus grande partie des brigades à la fin de la campagne, ce qui ne permettait pas de former de sujets propres au service des transports. Les unités organisées à la déclaration de guerre, en un très court espace de temps, recevaient pour « soldats » des conscrits trop jeunes encore pour un métier aussi pénible, de profession quelconque, et souvent fort différentes de celles qui donnent l'expérience de la conduite des chevaux.

---

(1) Napoléon à Dejean, Saint-Cloud, 22 septembre 1806 (*Correspondance* n° 10866); Villemanzy au Major général, 29 septembre 1806 (répartition des équipages de la Grande Armée).

(2) Circulaire n° 80 du président du Comité central des revues, Paris, 30 mai 1806; Règlement du 14 frimaire an XII.

De plus, l'organisation ne prévoyait qu'un « soldat » par quatre chevaux; il était évident qu'un seul homme ne pouvait soigner convenablement un pareil nombre d'animaux, entretenir une voiture et soigner ses propres effets, après une journée employée à une longue étape sur des chemins difficiles et encombrés. Napoléon avait reconnu ce vice d'organisation à Vienne, en passant en revue les équipages au cours de la campagne de 1805. Ce n'est pourtant qu'au conseil d'administration tenu le 14 novembre à Berlin, que l'Empereur décida de doubler le nombre des charretiers, au moyen de conscrits appelés de France. En fait, ces hommes ne rejoignirent pas à temps, et jusqu'à la dissolution des brigades de l'entreprise, les « soldats » restèrent chargés de quatre chevaux (1).

Le personnel des équipages était sous l'autorité directe des commissaires des guerres; en cas de faute contre la discipline, les employés pouvaient être punis d'arrêts ou de prison, sur l'ordre des commissaires; ceux qui se rendaient coupables de délits ou de crimes étaient déférés aux conseils de guerre (2).

L'uniforme des « soldats », ouvriers et hauts-le-pied se composait d'un habit-veste de drap marron à boutons de métal blanc, à parements et collet gris de fer, d'un gilet et d'une surculotte de même couleur, et d'un chapeau rond en feutre vernissé; les capitaines, conducteurs et fourriers portaient une tenue analogue, avec un habit à la française au lieu d'un habit-veste (3).

Les brigades attelaient des caissons à quatre roues ou à deux roues. Dans le premier cas, elles comprenaient

---

(1) Rapport de Daru.

(2) Règlement du 14 frimaire an XII.

(3) Décisions du Ministre-directeur de l'administration de la guerre, 25 vendémiaire, 17 brumaire et 13 frimaire an XII.

24 caissons, une forge et 108 chevaux; dans le second cas, le même nombre de voitures et 82 chevaux.

Au 1er octobre 1806, les équipages sortaient des cantonnements de l'Allemagne du Sud, où ils avaient réparé les pertes faites pendant la campagne précédente; les chevaux, nous dit Daru, étaient en bon état, les caissons et harnais aussi bien entretenus et réparés que la vétusté de la plupart d'entre eux le pouvait permettre (1).

Mais le nombre de ces voitures ne peut manquer d'étonner par sa faiblesse. Au moment de l'entrée en campagne, la Grande Armée ne possédait, pour tout équipage, que 500 caissons, dont 36 d'un modèle badois, qu'on s'était procuré à la hâte au commencement de la campagne de 1805, qui étaient mal construits et durent être conduits au dépôt de Strasbourg pour y être réformés (2).

Parmi les caissons de provenance française, 200 étaient à deux roues et avaient été mis en service antérieurement à l'an VII. Aux termes du règlement du 14 ventôse an XII, ils auraient dû être réparés à neuf au compte du gouvernement ou réformés; les caissons des six premières brigades à quatre roues se trouvaient également dans ce cas. Il fut impossible d'effectuer à temps ces remplacements, et c'est à cette cause que doit être attribué principalement le déchet considérable qui se produisit dans les équipages, lorsque les sables de la Posnanie et les boues de la Pologne les soumirent à de si dures épreuves (3). Bons ou mauvais, les 500 caissons de l'armée étaient répartis entre vingt-huit brigades, portant les numéros de 1 à 28, et deux dépôts, à Augsbourg et à Strasbourg.

---

(1) Rapport de Daru.
(2) Villemanzy à Berthier, Würzbourg, 29 septembre 1806.
(3) Règlement du Directeur-Ministre du 14 ventôse an XII.

Dès le mois de septembre 1806, Napoléon se rendit compte de l'insuffisance des moyens de transport de la Grande Armée, et il prit, d'urgence, des mesures qui furent exécutées avec une certaine précipitation, et ne remplirent pas complètement leur but. Ayant observé que la compagnie Breidt avait 300 chevaux haut-le-pied, il prescrivit d'abord au ministre Dejean de faire acheter de suite cinquante à soixante voitures de paysans se rapprochant du type des prolonges d'artillerie (1). M. Thévenin, inspecteur général des équipages, fut chargé de cette mission. En même temps, l'Empereur décréta que 250 caissons d'excédent seraient attelés, équipés de suite et réunis à Mayence pour être dirigés sur l'armée (2). Les dix nouvelles brigades ainsi constituées prirent les numéros 12, 15, 18, 19, 26, 27, 29, 30, 31, 32; la brigade n° 12 et la moitié de la 15e furent organisées à Bruxelles; les 26e et 27e brigades, à Paris; les 18e, 19e, 29e, 31e et 32e et une moitié de la 15e, au parc de Sampigny; elles arrivèrent successivement à Mayence du 23 octobre au 9 novembre, et furent affectées, la 15e au 8e corps, qui venait de se former et qui occupait le Hanovre, et les neuf autres au parc de réserve du grand quartier général.

Au mois de janvier 1807, l'entreprise Breidt reçut l'ordre de procéder à une nouvelle levée de quatre brigades, composées, comme les autres, de vingt-cinq voitures, mais attelées à six chevaux au lieu de quatre; elles devaient transporter sur la Vistule les effets d'habillement et d'équipement nécessaires à la Garde impériale. Deux d'entre elles seulement, les 33e et 34e, rejoi-

---

(1) Napoléon à Dejean, Saint-Cloud, 22 septembre 1806 (*Correspondance* n° 10866); Berthier à Villemanzy, Würzbourg, 28 septembre 1806.

(2) Décret de Saint-Cloud, 17 septembre 1806.

gnirent l'armée au mois de mai, après avoir passé le Rhin le 2 avril. Les 35e et 36e brigades restèrent en France et, lors de la réorganisation, elles formèrent deux compagnies supplémentaires des bataillons du train (1).

La répartition des brigades entre les corps d'armée et le parc de réserve était la suivante, au mois de janvier 1807 : douze brigades au parc de réserve, deux au 1er corps, quatre au 3e corps, quatre au 4e corps, deux au 5e corps, trois au 6e corps, une au 8e corps, une à la division de grenadiers et de voltigeurs réunis. A son arrivée, la 33e brigade fut partagée entre le 5e corps, qui venait de s'augmenter d'une division bavaroise, et le parc de réserve du grand quartier général, où la 34e la rejoignit.

Enfin, une dernière mesure compléta la mobilisation des équipages réguliers; dès le mois de septembre, l'entreprise Breidt reçut l'ordre d'organiser une brigade dite d'*ambulance légère*, pour transporter le matériel d'ambulance qui était en réserve à la suite des quartiers généraux (2). Cette brigade, forte de 36 caissons, fut organisée à Strasbourg avec une partie des chevaux de la 12e brigade, qui fut disloquée, et une partie de ceux de la 16e et du dépôt. Les voitures étaient neuves, mais la rapidité avec laquelle elles furent construites nuisit à leur solidité, et beaucoup d'entre elles se trouvaient déjà en mauvais état à l'arrivée sur la Vistule; les roues, surtout, étaient trop faibles pour le poids dont les caissons furent chargés. Elles furent réparties de la manière suivante : 1 par division d'infanterie, 2 par corps d'armée et 9 au grand quartier général. L'appoint de ces 9 caissons porta à 48 le nombre de ceux qui étaient

(1) Rapport de Daru.
(2) Soult à Berthier, Freysing, 20 septembre 1806.

disponibles à la suite du grand quartier général au début de la campagne (1).

En comptant ces caissons d'ambulance légère, on peut évaluer à 509 le nombre de caissons des équipages réguliers qui franchirent le Franken-Wald en octobre, à la suite de la Grande Armée; s'ils n'avaient été suivis d'un nombre bien plus considérable de voitures de réquisition, le problème de l'alimentation des colonnes françaises sur la haute Saale eût été très difficile à résoudre.

*
* *

Il reste à déterminer l'affectation de ces caissons aux différents éléments des corps d'armée.

Les équipages réguliers *à la suite des régiments* comprenaient des voitures d'ambulance et des voitures affectées au transport du pain.

L'ordre du jour de l'armée des Côtes de l'Océan du 14 fructidor an XIII prescrivait d'attacher à chaque régiment d'infanterie entrant en campagne un fourgon d'ambulance de premier secours, attelé de 4 chevaux, destiné à transporter au moins 6 blessés, et pourvu d'une caisse d'instrument de chirurgie, d'une caisse de médicaments, de 100 livres de charpie, de 200 livres de linge à pansement, de 2 matelas et de 6 brancards sanglés. Une somme de 2,300 francs fut allouée à chacun de ces régiments pour se pourvoir de la voiture, des harnais et des chevaux, le directoire central des hôpitaux se chargeant de fournir le matériel médical; une prime de 50 francs par mois était instituée pour l'entretien du caisson et des harnais, le ferrage des chevaux et la solde de 2 conducteurs. Tous les corps d'infanterie, à l'excep-

(1) Berthier à Villemanzy, Würzbourg, 28 septembre 1806; Villemanzy à Berthier, Würzbourg, 29 septembre 1806.

tion de treize, se conformèrent aux dispositions de c ordre du jour (1).

Au début de la campagne de 1806, dès le 10 sep tembre, Napoléon rappela le major général à l'obse vation des mêmes prescriptions (2). Deux semaines après Berthier rendait compte à l'Empereur que chaque rég ment avait son caisson d'ambulance, que chaque di sion d'infanterie et de cavalerie avait également un cai son d'ambulance comme réserve, que chaque cor d'armée avait encore en réserve deux caissons pour même objet (3).

En ce qui concerne les trains régimentaires, Napolé posa en principe que la troupe devait pouvoir tran porter à sa suite *deux jours de pain*, soit 2,000 ratio ou deux caissons par bataillon d'infanterie, et 1,000 r tions ou un caisson par régiment de cavalerie ; l'artille légère du corps d'armée devait aussi être pourvue d' caisson; quant au reste de l'artillerie, « elle avait s moyens, et n'avait pas besoin de ceux-là (4) ». Ce proportion de voitures lui ayant, dans la suite, paru peu faible, il décida, vers la fin de septembre, qu' donnerait un tiers de caissons en plus à chaque cor d'armée, soit un par régiment d'infanterie. Le 1er cor reçut donc un supplément de 6 caissons, le 3e de 14, 4e de 14, le 5e de 10, le 6e de 12, le 7e de 8 (5).

Ces groupes de voitures en excédent étaient à la di position de l'ordonnateur en chef, au quartier généra

(1) Ordre du jour de Boulogne, 14 fructidor an XIII.

(2) Napoléon à Berthier, Saint-Cloud, 10 septembre 1806 (*Corre pondance* n° 10758).

(3) Berthier à Napoléon, Munich, 24 septembre 1806.

(4) Napoléon à Berthier, Saint-Cloud, 10 septembre 1806 (*Correspo dance* n° 10758).

(5) Berthier à Villemanzy, Würzbourg, 28 septembre 1806.

ils constituaient un *parc des vivres* immédiatement utilisable pour les ravitaillements ; au besoin, ils pouvaient être employés temporairement pour le service des ambulances (1).

Quand les divisions traversaient des centres d'approvisionnement, ou qu'une réquisition opérée dans une localité importante avait permis de réunir les denrées nécessaires, on chargeait deux jours de pain sur les caissons des corps ; dans ce cas, les caissons suivaient la colonne, soit à la suite des régiments, soit groupés à la gauche de la division ; lorsque la dernière distribution avait vidé les voitures, les commissaires des guerres les réunissaient et les envoyaient *en chargement* sur les points indiqués par l'ordonnateur. Les caissons des équipages, même quand ils étaient répartis à la suite des régiments, restaient sous la police immédiate des commissaires des guerres de la division, ainsi que sous la surveillance du capitaine de la brigade des équipages à laquelle ils appartenaient. Toutes les fois que les caissons allaient *en chargement*, le capitaine des équipages avait ordre de les examiner avec soin, de pourvoir sur-le-champ au remplacement des chevaux et aux réparations nécessaires. Les caissons d'une division étaient toujours pris dans une même brigade de l'entreprise Breidt (2).

Malgré ces recommandations, Daru estime que la dissémination des caissons à la suite des régiments, en rendant le service plus difficile aux conducteurs et la surveillance des employés moins efficace, nuisit extrêmement à la conservation du matériel et des chevaux pendant la campagne de Prusse (3).

---

(1) Ordre du 4e corps d'armée, 27 novembre 1806.

(2) Registre d'ordres du général Compans, chef d'état-major du 4e corps, 27 novembre 1806.

(3) Daru mentionne dans son rapport que « la répartition des caissons

Mais l'expérience ne devait pas tarder à prouver l'insuffisance du nombre des caissons réguliers attribués aux corps d'armée. Au moment où la Grande Armée allait pénétrer en Saxe, Napoléon jugea prudent d'assurer par avance huit jours de pain à tous les régiments, et les maréchaux reçurent l'ordre de faire distribuer quatre jours de pain au moment du départ, et d'emmener à leur suite quatre jours de biscuit, en faisant requérir le nombre de charrettes nécessaires (1). Les caissons ne pouvant contenir que deux jours de pain, cet ordre équivalait à doubler la force des trains régimentaires. Dans la suite, le registre de Berthier, que nous possédons, ne mentionne aucun ordre du major général prescrivant de renvoyer ce supplément de voitures ; rien n'autorise donc à penser que les corps d'armée ne les aient pas conservées; elles purent, sans doute, renforcer avec avantage le parc des vivres de réserve dont disposait l'ordonnateur (2).

Les voitures à vivres n'entraient pas seules dans la

à la suite de chaque bataillon ou régiment ne fut suivie que dans les 1er, 4e et 6e corps, où se trouvaient les 3e, 4e, 5e, 7e, 8e, 9e, 13e, 17e et 20e brigades. Il faut entendre par là que, dans les 3e, 5e et 7e corps, les caissons destinés au ravitaillement en pain des régiments ne leur furent pas abandonnés complètement, mais restèrent plus ou moins groupés par brigade ou par division sous la surveillance des commissaires. Mais les 3e, 5e et 7e corps avaient la même proportion de caissons à vivres que les trois autres (Augereau à Berthier, Brzesc, 29 novembre 1806; Lannes à Berthier, Bromberg, 16 novembre 1806; Daultanne, chef d'état-major du 3e corps, à Friant et Gudin, Bamberg, 4 octobre 1806).

(1) Berthier à Soult, Würzbourg, 3 octobre 1806; Berthier à Ney, Bessières, Davout, Dupont, Lefebvre, Würzbourg, 3 octobre 1806.

(2) C'est à tort que le 24e de ligne a été accusé d'avoir enlevé de vive force des voitures au parc des vivres du corps d'armée » (Registre d'ordres de Compans, Amberg, 6 octobre 1806, Note pour l'ordonnateur en chef).

composition des équipages à la suite des corps. Des ordres formels du major général interdisaient d'employer des caissons de l'entreprise Breidt à transporter des effets d'habillement, souliers de rechange, ni bagages d'aucune sorte. Par suite, les maréchaux durent autoriser les régiments à se procurer, pour cet objet, un certain nombre de voitures de réquisition.

Au 4e corps, chaque bataillon dispose d'une charrette à quatre colliers pour porter les porte manteaux des officiers, et d'une autre pour la réserve d'effets et de chaussures de la troupe ; les régiments de cavalerie ont chacun deux voitures, une pour le transport des effets des officiers, l'autre pour les ferrures de rechange ; les troupes d'artillerie qui sont au parc sont traitées sous ce rapport comme un régiment de cavalerie, et l'artillerie d'une division comme un bataillon (1).

Au 6e corps, le Maréchal tolère quatre voitures par régiment d'infanterie et deux par régiment de cavalerie. Dans certains corps d'armée, on trouve, dans chaque compagnie d'infanterie, un cheval de selle ou de bât qui sert aux officiers, soit comme monture, soit pour porter leurs menus bagages (2).

Enfin, de nombreuses circulaires enjoignent aux généraux de division de faire cesser un singulier abus : il s'agit de retirer à de nombreux soldats d'infanterie les chevaux qu'ils ont pris aux habitants, et qu'ils enfourchent pour s'éviter la fatigue des marches ; certains témoins oculaires affirment avoir compté plus de cent de ces cavaliers improvisés par régiment de ligne (3).

---

(1) Ordre du jour, 4e corps d'armée, Ratisbonne, 30 septembre 1806.

(2) Ordre pour les transports, 6e corps d'armée, 2 octobre 1806.

(3) « Il existe encore un grand nombre de chevaux que les soldats et même les officiers ont pris chez l'habitant pour leur propre usage » (Soult aux généraux de division, Wismar, 10 novembre 1806). — « La gendarmerie arrêtera les soldats d'infanterie qu'elle trouvera montés »

Une dernière catégorie de voitures, et non des moins encombrantes, alourdissait le train des corps d'armée, au moins au début de la campagne ; c'étaient celles des femmes dont certains militaires ou employés de l'administration se faisaient accompagner. Les maréchaux étaient obligés de s'élever contre ces pratiques ; au 4e corps, les vivandières ne pouvaient avoir qu'une voiture à deux chevaux, les blanchisseuses, un cheval de bât ; les unes et les autres devaient porter une plaque indiquant leur profession et être en possession d'une patente accordée par le commandant de la gendarmerie et visée par le chef d'état-major du corps d'armée. Un ordre du jour de Soult, du 30 septembre, prescrit que « toutes les femmes qui sont à la suite des régiments et des quartiers généraux et qui ne sont point patentées doivent être sur-le-champ renvoyées sous la responsabilité de ceux qui les ont amenées (1) ».

En résumé, les trains d'un corps d'armée renferment des caissons des équipages réguliers et des voitures de réquisition.

Les équipages réguliers comprennent une dizaine de caissons d'ambulance, répartis en ambulances de régiment, de division et de corps d'armée, et une soixantaine de caissons à vivres pouvant transporter deux jours de pain pour tout le corps d'armée (une quarantaine pour les corps à deux divisions).

(6e corps d'armée, 2 octobre 1806). — « Plus de la moitié des soldats d'infanterie étaient à cheval » (Pion des Loches, *loc. cit.*, p. 138).

(1) Ordre du jour, 4e corps d'armée, Ratisbonne, 30 septembre 1806. — « Parmi ces bagages, on remarque qu'il se trouve en grand nombre des chariots, et ce sont toujours les mieux attelés, sur lesquels sont des femmes avec de petits enfants. On devrait défendre à toutes ces femmes de suivre l'armée, puisqu'elles ne peuvent qu'y être nuisibles » (*Journal des campagnes du baron Percy*, p. 19).

Les voitures de réquisition, dont l'adjonction aux équipages réguliers a été prescrite par les ordres datés de Würzbourg, 3 octobre, permettent au corps d'armée d'emmener à sa suite encore deux jours de biscuit.

Enfin, un parc de voitures à vivres, comprenant une dizaine de caissons de l'entreprise Breidt et des voitures de réquisition, marche à la suite du quartier général du corps d'armée ; ce parc est aux ordres de l'ordonnateur en chef pour satisfaire aux nécessités les plus urgentes de l'administration (1).

Dans les trains des quartiers généraux, on rencontrait

---

(1) *Répartition des équipages réguliers à la date du 29 septembre 1806* (Villemanzy à Berthier, Würzbourg, 29 septembre 1806).

Ces équipages se composent : à l'armée, de 473 caissons; attendus de Strasbourg pour les ambulances légères, 36; en tout, 509 caissons.

	Pour les vivres-pain.			Pour les ambulances, à raison de :	Total général par corps d'armée.
	A raison de : 2 par bataillon d'infanterie, 1 par régiment de cavalerie, 1 pour l'artillerie légère.	Supplément ordonné par S. M.	Total.	1 par régiment d'infanterie, 1 par division d'infanterie, 1 par division de cavalerie, 1 pour l'artillerie, 2 pour la réserve générale.	
1er corps.....	28	7	35	8	43
3e corps.....	56	15	71	10	81
4e corps.....	62	15	77	10	87
5e corps.....	44	11	55	8	63
6e corps (y compris la division Dupont)	50	13	63	10	73
7e corps.....	33	9	42	8	50
Réserve de cavalerie.	34	5	39	8	47
Grand parc d'artillerie.....	»	2	2	1	3
TOTAL....	307	77	384	63	447

Non répartis : à la suite du grand quartier général, 26; caissons d'ambulance légère non arrivés, 36; en tout : 62.

Nota. — Sur les 36 caissons d'ambulance légère, 27 étant destinés pour les corps, il n'en restera que 9 disponibles, qui, avec les 26 ci-dessus, réduisent à 35 ceux disponibles pour le grand quartier général.

Les chiffres portés sur cet état ne représentent point la répartition

un certain nombre d'autres voitures affectées à des services spéciaux; on les nommait voitures *à la suite des états-majors* (1).

L'ordre du jour de l'armée des Côtes, du 14 fructidor an XIII, accordait à chaque aide-major général et à chaque chef d'état-major de corps d'armée ou de division d'infanterie un caisson à quatre roues attelé de quatre chevaux, pour le transport du matériel de leurs bureaux. Des décisions ultérieures en accordèrent également à l'intendant général de l'armée et aux adjudants-commandants chargés des prisonniers de guerre. Une indemnité d'entretien de 80 francs par mois était allouée à chacune de ces voitures (2). Ces dispositions réglementaires ne parurent pas suffisantes aux maréchaux, qui les complétèrent au moyen de voitures de réquisition. Au 4e corps, par exemple, il était accordé une voiture à deux colliers à chaque général de division ou de brigade du corps d'armée, une pour chaque état-major de division, de l'artillerie et du génie, une pour chaque sous-inspecteur aux revues et commissaire des guerres, une au détachement de gendarmerie et deux à l'état-major du corps d'armée (3).

---

effective qui distribua les 509 caissons entre les divers corps d'armée; en effet, une lettre de Berthier à Villemanzy, datée de Würzbourg, 28 septembre 1806, montre que Napoléon modifia la colonne 2, et que, par suite, le nombre des voitures disponibles au grand quartier général fut porté à 48, dont 9 ambulances légères. Les totaux généraux par corps d'armée, sans tenir compte des 27 ambulances légères, s'élevèrent effectivement à 42 pour le 1er corps, 80 pour le 3e, 86 pour le 4e, 62 pour le 5e, 72 pour le 6e (y compris la division Dupont), 49 pour le 7e, 42 pour la réserve générale de cavalerie.

(1) Rapport de Daru.

(2) Ordre du jour, armée des Côtes de l'Océan, Boulogne, 14 fructidor an VIII.

(3) Ordre du jour du 4e corps d'armée, Ratisbonne, 30 septembre 1806.

Ces limites furent le plus souvent dépassées, et le train des quartiers généraux eut toujours une tendance à s'allonger outre mesure ; aussi était-il d'une pratique courante de les faire voyager la nuit, afin de laisser les routes libres, le jour, pour les troupes, et d'éviter à celles-ci le spectacle d'équipages parfois très composites (1).

Enfin, une dernière catégorie d'équipages réguliers marchait à la suite des quartiers généraux des corps d'armée : c'étaient ceux de la Trésorerie, qui assuraient le transport des fonds et des papiers des payeurs principaux. Ces équipages, d'un modèle spécial, étaient organisés par le payeur général Roguin, sous l'autorité immédiate du Ministre du Trésor public, mais le personnel dépendait du service des transports.

Le chef du service était l'inspecteur des équipages de la Trésorerie, qui marchait avec le payeur général ; il était secondé, au grand quartier général, par dix conducteurs et 62 postillons, et, dans chaque corps d'armée, parc d'artillerie et à la réserve de cavalerie, par un conducteur et de 10 à 16 postillons, suivant l'effectif du corps d'armée.

Le matériel de ces équipages comprenait, au total, le 1er octobre 1806, 36 caissons et 217 chevaux ; l'importance de ce service et la difficulté d'alimenter en numéraire des quartiers généraux échelonnés de Pultusk à Osterode, à 1,400 kilomètres du Rhin, força Roguin à augmenter progressivement ses moyens d'action, et, à la fin de la campagne, ses équipages étaient forts de 60 caissons et 386 chevaux. Le grand quartier général absorbait à lui seul les deux tiers de ces ressources. Les corps d'armée à trois divisions recevaient de quatre

(1) Ordre de Berthier, Bamberg, 7 octobre 1806.

à six caissons, les corps à deux divisions, deux ou trois seulement (1).

Malgré l'activité du personnel, ces équipages ne suffirent pas toujours à assurer les transports de fonds, et il fallut plusieurs fois recourir aux caissons de l'entreprise Breidt ou des bataillons de nouvelle formation. Quant au receveur général des contributions La Bouillerie, qui dut faire à diverses reprises des envois de fonds considérables de Berlin sur l'armée, il n'eut à sa disposition aucun matériel régulier ; il dut recourir à des entrepreneurs, avec lesquels il passa des marchés analogues à ceux qu'employait l'intendant général pour les transports auxiliaires des subsistances (2).

La multiplicité des devoirs des commissaires des guerres ne leur permettait pas de se consacrer entière-

---

(1) Répartition dans les corps d'armée des équipages de la Trésorerie au 31 décembre 1807 :

	Caissons.	Chevaux.
Au grand quartier général	26	169
1er corps d'armée	4	19
3e —	6	40
4e —	3	12
5e —	2	13
6e —	2	26
9e —	1	7
Corps du prince de Ponte-Corvo	2	15
Réserve de cavalerie	3	23
Grand parc d'artillerie	1	6
A Danzig, près le payeur de la place	3	19
Près le payeur de la division du général Oudinot	1	6
A Stralsund, près le payeur de la place	2	17
A Leipzig	2	8
A Hanovre	1	6
TOTAUX	59	386

(2) Rapport de Daru.

ment à la surveillance des équipages; aussi fut-il jugé nécessaire d'instituer un corps spécialement chargé du contrôle de ce service. Pendant la campagne de 1805, cette tâche était dévolue à l'*administration des équipages*, qui fut supprimée par décision du 8 mai 1806. Cet organe fut remplacé, à dater du 1er juin suivant, par une *inspection* au compte du gouvernement.

Lors du début de la campagne de Prusse, cette inspection, dont l'objet était la surveillance des équipages de l'entreprise Breidt, comprenait 22 fonctionnaires; un inspecteur général, un inspecteur et un sous-inspecteur, aidés de 3 commis, centralisaient le service au grand quartier général; dans chaque corps d'armée et à la réserve de cavalerie, se trouvaient un inspecteur et un sous-inspecteur (1).

Les fonctionnaires de l'inspection des équipages se montaient à leurs frais et avaient droit à la ration de fourrage; au point de vue du logement et des diverses indemnités, les inspecteurs étaient assimilés aux chefs de bataillon, les sous-inspecteurs aux capitaines (2). Ils portaient l'épée, le chapeau à la française et un habit de couleur marron à collet et parements gris brodés d'argent (3).

L'inspecteur général était M. Thévenin, ancien administrateur des armées d'Italie et d'Orient, ancien inspecteur général du service des transports aux armées des Côtes de l'Océan et d'Allemagne en 1805. C'est en partie grâce à son influence, que l'Empereur se décida, en mars 1807, à appliquer aux équipages de toute l'armée

---

(1) Rapport de Daru.

(2) Règlement du 14 frimaire an XII, sur les équipages affectés aux services des vivres, de l'ambulance et du transport des effets de campement des camps et armées, art. 99.

(3) Décisions du Ministre-directeur de l'administration de la guerre, 15 vendémiaire, 17 brumaire et 13 frimaire an XII.

les principes qui donnaient depuis l'an VIII de si heureux résultats pour ceux de l'artillerie, et c'est lui qui fut chargé de l'exécution de cette importante réforme (1).

Les fonctionnaires de l'inspection ne tardèrent pas à être détournés de la voie qu'ils devaient suivre et de l'objet pour lequel ils avaient été créés. L'allongement de la ligne d'opérations de Würzbourg jusqu'à Berlin, puis jusqu'à Varsovie et Osterode, fut si rapide, que le service des transports eut à faire face, d'un jour à l'autre, à des exigences toujours croissantes et auxquelles il n'était nullement préparé. L'intendant général dut donc recourir à un emploi intensif des convois auxiliaires. Le 14 novembre, Napoléon décida de rappeler auprès de M. Thévenin tous les inspecteurs et sous-inspecteurs des corps d'armée, pour les employer à l'organisation des transports et à la constitution d'équipages de réquisition. Ils devaient, en principe, cumuler cette mission avec leurs anciennes fonctions ; tous les mois ou tous les deux mois, on devait les envoyer passer l'inspection des équipages réguliers dans les corps d'armée. Ils furent aussi employés à l'organisation et à la surveillance des transports par eau, qui prirent une grande extension et fonctionnèrent à la fois sur l'Elbe, l'Oder et la Wartha (2).

Ce coup d'œil d'ensemble sur les moyens de transport dont disposait la Grande Armée, pendant la guerre de Prusse, amène à conclure qu'ils étaient notoirement insuffisants et incapables d'assurer le service pendant une campagne.

---

(1) Rapport de l'inspecteur général Thévenin sur un projet d'une organisation militaire des équipages, Osterode, 25 février 1807.

(2) Conseil d'administration tenu à Berlin le 14 novembre 1806 (*Correspondance* n° 11256). — L'organisation des équipages auxiliaires sera étudiée en même temps que le fonctionnement du service des transports.

Il est peu probable que Napoléon se soit laissé surprendre sur ce point par les événements. L'armée ennemie était à courte portée; il comptait la battre bientôt (1), et ce « premier acte de la guerre », comme il appelle la future victoire d'Iéna, devait se jouer à quelques marches des magasins de concentration de Bamberg et de Kronach (2). C'est donc à dessein que l'Empereur a allégé à l'excès son armée. Au début d'octobre, il calcule avec la plus grande parcimonie son équipage des subsistances (3); il veut un parc d'artillerie d'armée « qui ne le gêne pas » (4); il est visible qu'il sacrifie tout à la rapidité des marches, au succès décisif et escompté de « ces belles manœuvres » qu'il voulait faire, et dont il vantera à juste titre le mérite à l'Impératrice dans sa lettre datée du soir de la bataille (5).

Le caractère de la campagne de 1806-1807 est d'avoir présenté deux phases, dont l'une se déroula immédiatement, à quelques portées de canon d'une frontière alliée, et l'autre à 300 lieues, par delà trois grands fleuves et des déserts de sable. L'instrument de guerre que Napoléon forgea à Saint-Cloud et à Mayence, pendant la deuxième quinzaine de septembre 1806, était parfaitement apte à terminer rapidement la première; plus le succès de celle-ci fut soudain, plus on se trouva dépourvu quand il s'agit de passer, presque sans arrêt, à la seconde, et de fournir à l'armée tout ce qui lui manquait pour

---

(1) « J'ai bonne espérance de venir à bout de tout ceci » (Napoléon à Joseph, Würzbourg, 5 octobre 1806, *Correspondance* n° 10947).

(2) 4e note au roi de Hollande, Mayence, 30 septembre 1806 (*Correspondance* n° 10920).

(3) Napoléon à Berthier, Saint-Cloud, 10 septembre 1806 (*Correspondance* n° 10758).

(4) Napoléon à Berthier, Mayence, 30 septembre 1806, 3 h. 30 matin (*Correspondance* n° 10910).

(5) Napoléon à l'Impératrice, Iéna, 15 octobre 1806, 3 heures matin (*Correspondance* n° 11005).

mener à bien une expédition lointaine. On s'étonne parfois que Napoléon ait séjourné à Berlin jusqu'au 24 novembre ; c'est à cette rude besogne qu'il était occupé, avec Daru, La Bouillerie et Estève ; il s'en est acquitté, à force de travail, sans qu'il en ait coûté un centime aux finances de l'Empire.

(*A suivre.*) G. L.

---

matin après avoir appris que l'ennemi était signalé sur la rive droite de la Seine (1).

Le quartier général du 14e corps se transporta le 15, à 4 heures du soir, à Montrouge, route d'Orléans, n° 197 (2). La réserve d'artillerie, maintenue provisoirement aux Tuileries, vint, le 17 seulement, se former entre les forts de Vanves et de Montrouge.

§ 3. — *Mouvements du 13e corps le 15 septembre.*

Dans la matinée du 15, le général Trochu reçut du chef de gare de Joinville-le-Pont un télégramme l'informant que 10,000 Prussiens environ s'approchaient de cette localité, et y arriveraient une heure plus tard (3). Il semble que cette dépêche ouvrit les yeux du Gouverneur et lui fit comprendre que l'ennemi aborderait la place d'abord par l'Est, et que c'est de ce côté qu'il devait placer une partie des forces disponibles. Aussitôt, il télégraphia au général Vinoy de prendre ses dispositions pour se porter le plus rapidement possible entre Vincennes et l'enceinte, en appuyant sa droite à Charenton et sa gauche vers Vincennes (4).

Dans quel but était donné cet ordre? Était-ce pour refouler les têtes de colonnes prussiennes? Le Gouverneur craignait-il au contraire que l'ennemi, franchissant la Marne en toute sécurité vers Ormesson et Chennevières, cherchât à atteindre le plateau de Vincennes, en

---

(1) *Journal de route* du 4e escadron du régiment de gendarmerie à cheval.

(2) Le général Renault au Gouverneur, Paris-Montrouge, 16 septembre.

(3) *Revue d'Histoire*, 1908, 30e vol., p. 537; Général Vinoy, *Siège de Paris*, p. 126.

(4) Le général de Valdan au général Vinoy, Paris, 15 septembre (Vinoy, *loc. cit.*, p. 127).

son prolongement, l'avenue de Neuilly, de l'Arc-de-Triomphe au pont de Neuilly, sur le boulevard d'Argenson et les avenues du Roule et de Madrid (1).

Les généraux et chefs de corps s'empressèrent de remettre, dans leurs unités, l'ordre quelque peu détruit au point de vue matériel comme au point de vue moral, par la retraite hâtive effectuée depuis Mézières.

Le 13e corps conserva ces emplacements jusqu'au 11 septembre, sauf la division de Maud'huy qui, arrivée la première à Paris, reçut, le 8, l'ordre de se porter le lendemain dans la presqu'île de Gennevilliers, la 2e brigade et l'artillerie au Rond-Point de Courbevoie, l'autre brigade envoyant un régiment, le 9e, à la ferme de la Fouilleuse; le second régiment de cette 1re brigade, le 10e, était à Sèvres (2).

Les renseignements parvenus à Paris jusqu'au 9 avaient signalé le gros des forces allemandes au Nord de la Marne, s'étendant des environs de Laon jusqu'à Châlons et Épernay. Le général Trochu en conclut que l'ennemi arriverait probablement sous Paris par les routes du Nord et du Nord-Est. D'autre part, dans la nuit du 9 au 10, des renseignements concordants venus de Stockholm et de Vienne annonçaient que les Allemands seraient sous peu sous Paris et qu'ils porteraient leurs efforts sur un seul point en simulant une fausse attaque (3).

En conséquence, le général Trochu résolut de renforcer la défense des secteurs Nord. Il ordonna de construire une batterie aux Buttes Chaumont (4) pour canons

---

(1) *Revue d'Histoire*, 1908, 29e vol., p. 536, 537 et 539.

(2) Le général Vinoy au Général commandant la 2e division du 13e corps, Paris, 8 septembre.

(3) *Revue d'Histoire*, 1908, 30e vol., p. 323.

(4) *Revue d'Histoire*, 1907, 28e vol., p. 527.

à longue portée. Il décida aussi d'augmenter le nombre des troupes de première ligne en organisant, sous les ordres du général Carrey de Bellemare, un corps spécial à Saint-Denis (1) et en déployant le 13e corps sur la rive droite de la Seine, entre Saint-Denis et Sèvres.

Dès le 9, il donna des ordres dans ce sens au général Vinoy et l'invita à faire exécuter immédiatement les reconnaissances nécessaires, de manière que son corps d'armée fût en position le 11 au soir. Le Gouverneur recommanda en même temps au commandant du 13e corps de se mettre en relations avec le général de Bellemare.

« Il est bien entendu, écrivait-il, que c'est une position d'expectative que je donne à votre corps d'armée et qu'elle pourra être modifiée suivant les circonstances qui se produiront à l'apparition de l'ennemi. Il n'en convient pas moins d'étudier avec le plus grand soin les positions indiquées car il y aura certainement à combattre sur certains points ; il y aura lieu de s'assurer des dispositions prises pour faire sauter les ponts de la Seine tels que ceux de Sèvres, Saint-Cloud, Neuilly, etc..... J'ai prévenu M. le Ministre de la Guerre de ces dispositions qu'il a déjà approuvées (2) ».

Le 11 au matin, le 13e corps commença son mouvement et se déploya en avant des fortifications, le long de la Seine, depuis Saint-Ouen jusqu'au Point-du-Jour.

A droite, la division d'Exéa fut chargée de tenir les ponts de Saint-Ouen, Clichy et Asnières, d'occuper ce dernier village et de se relier à Saint-Denis (3).

Le 6e de marche, renforcé par la 3e batterie du 10e d'artillerie, occupa, à Saint-Ouen, les parcs de la princesse

---

(1) Décision du 8 septembre.

(2) Le général Trochu au général Vinoy, Paris, 9 septembre.

(3) Le Général chef d'état-major du 13e corps au Général commandant la 2e division d'infanterie, Paris, 10 septembre.

de Craonne et de M. Legentil ainsi que la maison Godillot (1). Il détacha son IIe bataillon en grand'garde à la tête du pont de Saint-Ouen et dans l'île de Saint-Ouen et se fortifia sur ses positions (2).

Le 5e de marche vint camper sur le boulevard de Clichy-la-Garenne avec la 4e batterie du 10e d'artillerie (3).

Le 7e de marche et la batterie de mitrailleuses s'installèrent aux environs du pont de Clichy, envoyant quatre compagnies de l'autre côté de la Seine, dans la presqu'île de Gennevilliers (4).

Le 8e de marche s'établit au pont d'Asnières, le IIe bataillon en avant du pont, sur la rive gauche, les deux autres bataillons à droite et à gauche de la voie

---

(1) *Historique manuscrit* du 6e régiment de marche; *Historique manuscrit* des 2e, 3e, 4e, 13e..... batteries du 10e d'artillerie.

(2) Un ordre du Gouverneur, en date du 14 septembre, plaça le 6e régiment de marche, de la brigade Mattat (1re brigade de la division d'Exéa), détaché à Saint-Ouen, sous les ordres du général de Bellemare, en raison de ce que la batterie de Saint-Ouen et la position de Saint-Ouen elle-même faisaient partie du système défensif de Saint-Denis.

Mais cette mesure blessa vivement le général Mattat qui, depuis trois jours, apportait tous ses soins à l'installation de ce régiment et à l'organisation de la position qui lui avait été confiée. Il adressa au Ministre une demande de mise à la retraite.

En transmettant celle-ci, le général d'Exéa ajouta qu'il comprenait les sentiments de son subordonné et « qu'à sa place, il aurait agi de même ».

La division d'Exéa ayant quitté Saint-Ouen le 15 et le général Vinoy étant intervenu, l'incident n'eut pas de suite et le général Mattat conserva son commandement. Il importait néanmoins de signaler ce dissentiment pour faire remarquer, une fois de plus, tout le soin qui doit être apporté dans la répartition du commandement.

(3) *Historique manuscrit* du 5e régiment de marche; *Historique manuscrit* des 2e, 3e, 4e, 13e..... batteries du 10e d'artillerie.

(4) *Historique manuscrit* du 7e régiment de marche.

ferrée, sur la rive droite (1). Ce régiment se reliait, par sa gauche avec la division Blanchard, installée à Neuilly (2).

Les chasseurs à pied, la compagnie du génie, les réserves divisionnaires, les services administratifs, la trésorerie, la gendarmerie, etc., se placèrent derrière le 7e de marche.

La 3e division (Blanchard), occupant le centre du corps d'armée et ayant pour mission de tenir fortement le pont de Neuilly, s'étendit du pont du chemin de fer d'Asnières jusqu'à Madrid.

Le 13e régiment de marche, qui tenait la droite, avait sa gauche au village de Villiers (3).

Le 14e de marche campait avenue du Château, entre Villiers et Neuilly.

Le 35e de ligne avait porté deux bataillons au Rond-Point de Courbevoie, comme avant-postes et pour y aider à la construction d'une redoute qui devait barrer les routes de Bezons, de Chatou et de Saint-Germain en s'appuyant aux maisons voisines mises en état de défense. Le dernier bataillon du 35e bivouaqua sur l'avenue, près du pont de Neuilly.

Le 42e établit son camp avenue de Madrid et fournit des travailleurs pour la construction d'un barrage à Bezons (4) et pour les ouvrages du Rond-Point de Cour-

---

(1) Sur le bruit controuvé que le pont d'Asnières devait être incendié, le IIe bataillon reçut, le 13 septembre, à 9 heures du soir, l'ordre de se replier à la hâte sur la rive gauche. Ce bataillon reprit sa position primitive le 14, dès que ce malentendu eût été dissipé.

(2) *Historique manuscrit* du 8e régiment de marche.

(3) Aujourd'hui disparu et englobé dans Levallois-Perret. La rue de Villiers sépare maintenant Levallois et Neuilly.

(4) Ce barrage était destiné à élever le niveau des eaux pour la circulation de la flottille. Le 15 septembre, le Gouverneur prescrivit au général Blanchard de faire cesser immédiatement les travaux, ce barrage pouvant constituer un point de passage pour l'ennemi.

bevoie (1). L'artillerie était répartie avenue Eugène, avenue Bineau et avenue de Neuilly.

La division de Maud'huy (2e) avait à couvrir un très grand front et, particulièrement, les ponts de Suresnes, Saint-Cloud et Sèvres.

Le 9e de marche bivouaqua sur le champ de courses de Longchamp et plaça des grand'gardes aux ponts de Suresnes et de Saint-Cloud. Le 14, sur l'ordre du Gouverneur, il envoya son IIe bataillon à la redoute de Montretout et le IIIe au château de Meudon, pour concourir aux travaux de défense (2).

Le 10e de marche campa à Boulogne.

L'autre brigade, formée des 11e et 12e régiments de marche, bivouaqua également à Boulogne. Le 11e envoya des travailleurs à la redoute de Montretout. Le 12e détacha, le 13, son Ier bataillon à la capsulerie au-dessus de Sèvres, son IIe bataillon à Brimborion et le IIIe à Meudon, pour fournir des travailleurs de jour et de nuit (3).

Le 13e corps garda ces emplacements jusqu'au 15 septembre dans l'après-midi.

§ 2. — *Le 14e corps jusqu'au 15 septembre au soir.*

Le Gouverneur avait prescrit, le 6 septembre, que le 14e corps se transporterait, le 8, sur les emplacements ci-après : la 1re division en avant de Saint-Denis où serait son quartier général, tenant les villages de Stains, Pierrefitte, Villetaneuse et Épinay ; la 2e division à Courbevoie (Q. G.), avec détachements à Gennevilliers et

---

(1) *Historique manuscrit* du 42e de ligne.
(2) *Historique manuscrit* du 9e régiment de marche.
(3) *Historiques manuscrits* des 11e et 12e régiments de marche.

Colombes; la 3e division à Vanves (Q. G.), faisant occuper Meudon, Châtillon, Clamart et Bagneux (1).

Mais, sans doute en raison de l'arrivée du 13e corps, ces mouvements ne furent pas exécutés.

Les divers éléments du 14e corps conservèrent leurs premiers emplacements, c'est-à-dire : le quartier général à l'École militaire, la 1re division au Champ-de-Mars, les 2e et 3e réparties dans divers casernements de la ville et de la banlieue, de Courbevoie à Maisons-Alfort.

Par suite de cet éparpillement, l'état sanitaire et moral de ces deux dernières divisions devint peu satisfaisant. Aussi, le 10, le général Renault demanda-t-il au Ministre de les installer sur les boulevards extérieurs (2).

Quant à l'artillerie, les neuf batteries divisionnaires étaient campées au Champ-de-Mars, la réserve d'artillerie et le parc aux Tuileries.

Tels étaient les emplacements du 14e corps quand, le 11, le général Trochu prescrivit d'envoyer une de ses divisions au Sud de Paris, la droite à Meudon et la gauche à hauteur de la redoute en construction des Hautes-Bruyères. D'après les instructions du Gouverneur, cette division ne devait pas se subdiviser en plus de quatre fractions. Elle avait à s'éclairer sur son front et à fournir des travailleurs pour les ouvrages en cours d'exécution. Son artillerie devait être placée d'après les indications des généraux Guiod et de Chabaud la Tour. La brigade de cavalerie de Bernis (3) fut mise, tout

---

(1) Le Gouverneur au Général commandant le 14e corps, Paris, 6 septembre.

(2) Le Général commandant le 14e corps au Ministre de la Guerre, Paris, 10 septembre.

(3) 2e cuirassiers de marche et 1er régiment de cavalerie mixte formés en partie avec les escadrons de l'ex-Garde.

d'abord, à sa disposition, mais elle fut bientôt remplacée par le régiment de gendarmerie à cheval. Enfin le Gouverneur prescrivit à toutes ces troupes d'emporter quatre jours de vivres (1).

La division de Caussade, désignée pour cette mission (2), quitta ses bivouacs le 13, à 8 h. 30 du matin et se porta au Sud de Paris. Le quartier général s'installa au carrefour de la route de Châtillon et du chemin stratégique.

Le 15e régiment de marche, les 1res compagnies des 3e et 4e bataillons de chasseurs, la batterie de mitrailleuses, les 1er et 2e escadrons de gendarmerie à cheval, établirent leurs bivouacs entre le viaduc de Meudon et le fort d'Issy, de part et d'autre de la voie ferrée, face au Sud-Ouest. Le 16e régiment de marche se plaça en avant du fort de Vanves, la droite à la route de Clamart, la gauche vers Châtillon. Le 17e de marche appuya sa droite à la route de Châtillon, sa gauche étant en avant du fort de Montrouge. Les 3e et 4e escadrons de gendarmerie cantonnèrent à Châtillon et Bagneux ainsi qu'une batterie de 4. Le 18e de marche, une batterie et les 5e et 6e escadrons de gendarmerie se portèrent au Sud du fort de Bicêtre, la droite à la Bièvre, la gauche à la route d'Italie, à 200 mètres au Nord de Villejuif, la cavalerie établie dans ce dernier village. Des reconnaissances furent envoyées le jour même et le lendemain en avant du front, entre Versailles et Choisy-le-Roi (3).

En rendant compte de ces dispositions au Gouverneur (4), le général de Caussade en signalait, non sans

---

(1) Le général Renault au général de Caussade, Paris, 11 septembre.

(2) *Ibid.*

(3) Le Général commandant la 1re division du 14e corps au Gouverneur, Châtillon, 13 septembre.

(4) *Ibid.*

raison, les nombreux inconvénients. Il faisait remarquer le développement excessif de son front, la proximité des hauteurs de Châtillon qui dominaient les emplacements de toutes ses troupes et qui étaient faciles à occuper par l'ennemi puisque les ouvrages en construction ne pouvaient être achevés ni armés en temps utile. Le général de Caussade terminait en disant que l'occupation, par des troupes de ligne, de plaines dominées et déjà gardées par des forts comme celles qu'il occupait lui paraissait « devoir ne rien ajouter aux ressources de la défense et présenter de graves inconvénients en cas d'une retraite précipitée qui pourrait exercer une influence fâcheuse jusque sur l'enceinte continue ».

En avant de cette division, se trouvait le VIIe bataillon des mobiles de la Seine, dirigé le 8 septembre sur le fort de Châtillon, encore en construction. Ce bataillon cantonnait dans les maisons avoisinant la tour de Croüy, se couvrant par trois grand'gardes. Le 15, par ordre du général Trochu, il fut rattaché momentanément à la division de Caussade.

A Paris, la 2e division qui, comme casernement et logement, était la plus dispersée, se concentra, le 13, au Champ-de-Mars et y remplaça la 1re.

Les quatre régiments d'infanterie de la 3e division restèrent dans les casernes de la Pépinière (23e de marche), Napoléon (24e), Prince Eugène (25e) et Reuilly (26e).

Enfin, le quartier général du corps d'armée se maintint à l'École militaire (1).

Des renseignements, recueillis à Bruxelles et arrivés à Paris le 13, firent connaître que l'attaque principale de

---

(1) Le Général commandant le 14e corps au Ministre de la Guerre, Paris, 13 septembre.

Paris devait avoir lieu du côté Sud, sur la rive gauche de la Seine, et que le plan de l'ennemi était de s'emparer de plusieurs des forts situés dans cette zone pour pouvoir ensuite bombarder la ville (1). Il est probable que ces nouvelles ne furent pas étrangères à l'ordre que le général Trochu donna dans la journée du 14 de porter le 14e corps en entier au Sud de la place, la droite s'appuyant aux Moulineaux et la gauche à Vitry-sur-Seine. La brigade de Bernis, à laquelle fut rattaché le régiment de gendarmerie à cheval, lui fut alors adjointe en entier.

Arrivé sur ses emplacements, le général Renault devait mettre une partie de ses troupes à la disposition des commandants supérieurs de l'artillerie et du génie pour parfaire les travaux en cours. Le mouvement devait commencer le jour même par la division de Maussion tandis que la division d'Hugues ne devait se mettre en route que le lendemain (2).

Pour leur laisser de la place, la division de Caussade dut se resserrer sur sa droite. Ses éléments restèrent dans le même ordre, mais son régiment de gauche, le 18e de marche, dut venir camper à l'Ouest de la grande route de Châtillon, immédiatement au Sud du fort de Vanves (3).

La division de Maussion quitta vers 4 heures du soir

---

(1) Ces renseignements, partis le 11 de Bruxelles, furent envoyés officiellement le 13 par le Ministre des Affaires étrangères au Ministre de la Guerre, qui, à son tour, en envoya copie le 15 au Président du Gouvernement. Il est permis de supposer qu'une communication verbale avait mis ce dernier au courant dès le 13, les membres du Gouvernement se voyant journellement.

(2) Le Gouverneur au Général commandant le 14e corps, Paris, 14 septembre.

(3) Le Général commandant le 14e corps aux généraux commandant les 1re, 2e et 3e divisions, Paris, 14 septembre.

ses casernements de Paris et alla occuper la position comprise entre la Bièvre, à hauteur d'Arcueil-Cachan et la Seine à Vitry-sur-Seine, en avant des forts de Bicêtre et d'Ivry. Le 23e de marche campa le long de la route d'Arcueil à Villejuif, se couvrant par une compagnie en grand'garde en avant de la redoute des Hautes-Bruyères. Le lendemain, ce régiment se porta entre cette redoute et Villejuif et avança sa grand'garde vers l'Hay.

Le 24e de marche s'établit, le 14 au soir, entre la redoute des Hautes-Bruyères et Villejuif, mais, le 15 au matin, il fut ramené un peu en arrière, au Sud du fort de Bicêtre.

Dans la 2e brigade, le 25e de marche occupa le terrain entre Villejuif (1) et Vitry tandis que le 26e envoyait son Ier bataillon à la gare de Vitry, le IIe entre la voie ferrée et Port-à-l'Anglais, le IIIe entre la route de Vitry à Port-à-l'Anglais et la Seine. Mais, le 15, le Ier bataillon du 26e de marche vint se placer entre le village de Villejuif et la redoute inachevée du Moulin-Saquet, le IIe bataillon derrière cette redoute, le IIIe bataillon à l'Est du Moulin-Saquet. Ce régiment se trouvait donc en avant du 25e de marche (2).

Quant à la division d'Hugues, elle quitta le Champ-de-Mars le 15 à 8 heures du matin pour venir se former entre les deux autres (3). Le 19e campa en bataille à l'Est de la grande route de Châtillon et à 500 mètres au Nord de ce village, ses grand'gardes sur le bord des pentes entre Châtillon et Bagneux. Le 20e fit occuper

(1) Le village de Villejuif, que l'on s'occupait de mettre en état de défense, était tenu par le VIIIe bataillon de mobiles de la Seine et deux compagnies de ligne.

(2) *Historiques manuscrits* des 23e, 24e, 25e et 26e régiments de marche.

(3) *Journal de marche* du 14e corps.

Bagneux par son Ier bataillon tandis que les IIe et IIIe campaient à quelque distance au Nord de ce village (1). Le 21e se plaça à sa gauche, détachant un bataillon à l'Est de Bagneux pour tenir la croupe à l'Est de ce village ; le 22e s'établit à cheval sur la route d'Orléans, à hauteur de la ferme de la Grange-Ory. La 17e batterie du 8e d'artillerie fut placée en arrière de la droite, la 17e du 13e en arrière de la gauche de la division, et la batterie de mitrailleuses, maintenue en réserve, derrière le centre. La brigade de cavalerie de Bernis, quittant Paris le 15 à 11 heures du matin, bivouaqua au Nord de la ligne d'infanterie : le 1er régiment de cavalerie mixte à l'Est du fort de Vanves (2), le 2e cuirassiers de marche à l'Ouest du même fort (3). Le premier de ces deux régiments envoya, à 2 heures, un peloton en reconnaissance vers Sceaux par Châtillon et Fontenay-aux-Roses. Le 2e cuirassiers de marche lança deux pelotons, l'un sur Clamart, Villacoublay et Vélizy, l'autre par Châtillon, Bagneux, Fontenay-aux-Roses sur Robinson, Sceaux, Châtenay et la Croix-de-Berny (4).

Le régiment de gendarmerie à cheval, rattaché à la brigade de Bernis alla cantonner en entier, le 15, à Villejuif et détacha, comme grand'garde, deux pelotons à la Belle-Épine. Deux escadrons, les 4e et 6e, se portèrent en reconnaissance à 6 heures du soir vers Villeneuve-Saint-Georges et Athis. Ils rentrèrent à Villejuif à 2 heures du

---

(1) *Historiques manuscrits* des 19e et 20e régiments de marche.

(2) *Journal de marche* de la brigade de Bernis.

(3) *Historique manuscrit* du 2e régiment de marche de cuirassiers. — Effectif du régiment : 515 hommes, 466 chevaux.

(4) Le 1er lanciers de marche, formé à Lyon et arrivé le 10 à Versailles, avait été affecté à la brigade de Bernis. Le 13 et le 14, ce régiment avait envoyé un escadron pour fouiller les bois de Verrières lorsqu'il reçut avis, le 14, de se rendre le jour même à Saint-Denis pour être mis à la disposition du général de Bellemare.

matin après avoir appris que l'ennemi était signalé sur la rive droite de la Seine (1).

Le quartier général du 14e corps se transporta le 15, à 4 heures du soir, à Montrouge, route d'Orléans, n° 197 (2). La réserve d'artillerie, maintenue provisoirement aux Tuileries, vint, le 17 seulement, se former entre les forts de Vanves et de Montrouge.

§ 3. — *Mouvements du 13e corps le 15 septembre.*

Dans la matinée du 15, le général Trochu reçut du chef de gare de Joinville-le-Pont un télégramme l'informant que 10,000 Prussiens environ s'approchaient de cette localité, et y arriveraient une heure plus tard (3). Il semble que cette dépêche ouvrit les yeux du Gouverneur et lui fit comprendre que l'ennemi aborderait la place d'abord par l'Est, et que c'est de ce côté qu'il devait placer une partie des forces disponibles. Aussitôt, il télégraphia au général Vinoy de prendre ses dispositions pour se porter le plus rapidement possible entre Vincennes et l'enceinte, en appuyant sa droite à Charenton et sa gauche vers Vincennes (4).

Dans quel but était donné cet ordre? Était-ce pour refouler les têtes de colonnes prussiennes? Le Gouverneur craignait-il au contraire que l'ennemi, franchissant la Marne en toute sécurité vers Ormesson et Chennevières, cherchât à atteindre le plateau de Vincennes, en

---

(1) *Journal de route* du 4e escadron du régiment de gendarmerie à cheval.

(2) Le général Renault au Gouverneur, Paris-Montrouge, 16 septembre.

(3) *Revue d'Histoire*, 1908, 30e vol., p. 537; Général Vinoy, *Siège de Paris*, p. 126.

(4) Le général de Valdan au général Vinoy, Paris, 15 septembre (Vinoy, *loc. cit.*, p. 127).

passant par l'isthme de Saint-Maur ? Ce secteur était déjà défendu par la Marne, le fort de Charenton, les lignes de Saint-Maur, le fort de Nogent, et, en arrière, par le fort de Vincennes où était entassée une garnison assez considérable.

L'ordre du Gouverneur parvint au 13e corps vers midi (1) et fut transmis immédiatement aux divisions, mais, comme on l'a vu, chacune d'entre elles (particulièrement les 2e et 3e) avait des fractions détachées en avant, non seulement comme avant-postes, mais encore comme travailleurs à Montretout, Brimborion, etc. (2).

Le rassemblement de ces unités demanda quelque temps et le mouvement ne commença qu'entre 4 et 5 heures du soir. La tête de la division Blanchard, rentrée dans Paris par l'avenue de la Grande-Armée, atteignit la place de l'Étoile, avec le général Vinoy, à 5 h. 30 et, par les Champs-Élysées, gagna la rue de Rivoli et le faubourg Saint-Antoine.

Derrière elle marchait la réserve d'artillerie, puis la

---

(1) *Journal de marche* du 13e corps. — Dans son ouvrage (p. 127), le général Vinoy dit 3 heures. Il est possible que le général Vinoy n'ait été prévenu qu'à cette heure, car il devait se trouver à 2 h. 15 au Point-du-Jour pour inspecter les positions de la 2e division (Le général Vinoy au général de Maud'huy, Paris, 15 septembre).

L'ordre du Gouverneur fut reçu par le général de Valdan qui donna d'abord aux troupes les ordres nécessaires et rendit compte ensuite par lettre au général Vinoy de l'ordre reçu et des instructions données.

Le quartier général du 13e corps était resté à Paris et les troupes étaient dispersées le long de la Seine depuis Saint-Ouen jusqu'au Point-du-Jour. Or, d'après les *Historiques*, les régiments reçurent les ordres vers 3 h. 45 et commençèrent leurs mouvements entre 4 et 5 heures. Si le général Vinoy n'avait reçu qu'à 3 heures l'ordre du Gouverneur, la transmission de cet ordre n'aurait pu être aussi rapide, étant donnée la dispersion des bivouacs. Au reste, l'ordre donné par le général d'Exéa débute par ces mots : « A 3 heures, le mouvement commencera » (Ordre du Général commandant la 1re division, 15 septembre).

(2) Voir plus haut, p. 139.

division de Maud'huy, rentrée dans Paris par les portes de Passy, d'Auteuil et de Saint-Cloud (1). A partir de la Bastille cette dernière prit l'avenue Daumesnil (2). Pendant ce temps, la 1re division, venant de Saint-Ouen et Clichy, suivait les boulevards extérieurs jusqu'à la place du Trône où elle rejoignit la colonne principale.

Aucune disposition n'ayant été prise pour assurer la circulation des colonnes à l'intérieur de Paris, leur marche se fit assez lentement en raison de l'encombrement (3). Place du Trône, les têtes de colonnes s'arrêtèrent pour permettre aux divisions de s'engager l'une derrière l'autre sur l'avenue de Vincennes. Mais la division de tête trouva la porte de l'enceinte fermée. La nuit, en effet, était complète et le pont-levis était levé depuis la chute du jour. L'officier commandant le poste refusa tout d'abord de l'abaisser, n'ayant pas été officiellement prévenu du mouvement du 13e corps. Il fallut parlementer. De l'autre côté des fortifications, la voie était obstruée par de nombreuses voitures qui avaient voulu rentrer dans Paris et qui avaient été arrêtées, elles aussi, par la fermeture de la porte (4). Tous ces retards eurent pour résultat de ne faire arriver la tête de colonne à Vincennes qu'à 10 heures du soir. Le mouvement n'était terminé qu'à 2 heures du matin (5).

La division d'Exéa s'établit entre Saint-Mandé et Charenton, un peu au hasard, le 5e de marche près des

---

(1) Le général de Maud'huy au général Vinoy, 15 septembre.

(2) Dans son ouvrage sur le siège de Paris, le général Vinoy dit que la division de Maud'huy passa par les quais. L'itinéraire fixé ci-dessus est celui indiqué dans une lettre du général Vinoy au Gouverneur, datée du 16 septembre.

(3) Général Vinoy, *loc. cit.*, p. 128.

(4) *Ibid.*, p. 129.

(5) Le général Vinoy au Gouverneur, D. T., Vincennes, 16 septembre, 9 h. 55 matin.

buttes et face au polygone, le 6e de marche près de l'Asile impérial, face à la Marne, le 7e près de Charenton, le 8e près du lac de Saint-Mandé (1). La division de Maud'huy plaça sa droite aux tribunes du champ de courses, sa gauche vers la Pyramide, les deux brigades accolées, les 9e et 11e régiments de marche en tête, les 10e et 12e en seconde ligne. Le 9e poussa des avant-postes vers Saint-Maur et le 11e vers Joinville-le-Pont, sur la rive droite de la Marne. La division Blanchard, arrivée la dernière, s'arrêta près du fort de Vincennes : le 35e de ligne dans les bois à l'Est du fort, le 42e de ligne sur l'avenue Marigny, les 13e et 14e de marche sur les glacis du Fort-Neuf.

Les artilleries divisionnaires bivouaquèrent près de leurs divisions. La réserve d'artillerie s'installa sur l'avenue Daumesnil où était, depuis le matin, la brigade de cavalerie Cousin, revenue de Meaux et de Lagny. Le train des équipages attaché au 13e corps campa sur l'avenue Daumesnil, derrière la réserve d'artillerie, à hauteur de la route de Charenton.

Le général Vinoy installa son quartier général à Saint-Mandé, Grande-Rue, n° 102. Enfin l'escadron de chasseurs de l'ex-Garde, mis à la disposition du commandant du 13e corps par le Gouverneur (2), arriva à Vincennes le 16 au matin et campa avenue Herbillon où se trouvait déjà le génie du quartier général (3).

---

(1) *Historiques manuscrits* des 5e, 6e, 7e et 8e régiments de marche.

(2) Cet escadron se composait de 80 cavaliers du dépôt du régiment de chasseurs de l'ex-Garde qui, primitivement désignés pour fournir les escortes du 14e corps, furent mis sur l'ordre du Ministre à la disposition du général Vinoy.

Indépendamment de ces 80 cavaliers, le dépôt avait formé un escadron qui était entré dans la composition du 1er régiment de cavalerie mixte.

(3) Le général Vinoy au Gouverneur, Paris, 16 septembre.

§ 4. — *Mouvements des bataillons de mobiles.*

En dehors des mouvements ordonnés au 13e et au 14e corps, le général Trochu avait complété ses dispositions par quelques recommandations aux commandants des forces de l'enceinte.

Il avait écrit au général Soumain que, l'ennemi étant à Créteil, à Champigny et dans la forêt de Bondy, il donnait l'ordre au commandant de la garde nationale de veiller particulièrement et qu'il consignait les troupes des forts (1).

En même temps, il avait prescrit au Ier bataillon d'Ille-et-Vilaine de se rendre à Passy, à la croisée des rues Mozart et de l'Assomption et de s'y tenir à la disposition du commandant du 6e secteur; au général de Liniers d'envoyer un bataillon de mobiles armés de chassepots à l'Arc de Triomphe à la disposition du général Ambert, commandant le 5e secteur; au général de Beaufort d'Hautpoul d'envoyer un bataillon de mobiles, avec le même armement, à l'angle de la rue Marcadet et de l'avenue de Saint-Ouen, à la disposition du commandant du 4e secteur.

Enfin, le Gouverneur avait prescrit au général Tamisier de constituer les réserves de bataillons de gardes nationaux, d'après les indications données dans l'instruction sur l'organisation des réserves.

Le 15 septembre au matin, les IIe, IIIe et Ve bataillons de mobiles des Côtes-du-Nord, sous les ordres du lieutenant-colonel Chollet, furent envoyés sur le plateau d'Avron pour l'occuper et se mettre à la disposition du lieutenant-colonel Grévy, chargé par le Gouverneur de

---

(1) Le général Trochu au général Soumain, 15 septembre.

la défense de cette position (1). Mais le soir même, cet officier supérieur leur ordonna de se replier sur Rosny car l'ennemi était signalé à proximité et les mobiles n'avaient qu'un paquet de cartouches par homme (2). En conséquence, le IIe bataillon s'installa dans le village de Rosny qu'il mit en état de défense, le IIIe au château de Montreau et le Ve au Sud du fort de Rosny. Ces trois bataillons furent de suite employés à de nombreux ouvrages de terrassements pour couvrir et fermer la trouée entre les forts de Rosny et de Nogent, et à terminer l'installation des fougasses et torpilles en avant du premier de ces forts. Ils étaient les seuls bataillons de mobiles de province envoyés jusqu'alors à l'extérieur de Paris.

Les bataillons de mobiles de la Seine avaient été dispersés le 8. Le 11, ils occupaient les emplacements suivants : le Ier bataillon était à Gennevilliers, employé aux travaux de la redoute dont il devait constituer la garnison. Les IIe et IIIe se trouvaient au Mont-Valérien. Les IVe et Ve étaient au fort d'Issy. Le VIe, caserné à Saint-Cloud, fournissait des travailleurs pour l'ouvrage de Montretout. Le VIIe, envoyé à Châtillon, s'était installé dans les maisons près de la tour de Croüy et participait aux travaux de la redoute en construction. Le VIIIe cantonnait dans le village de Villejuif qu'il mettait en état de défense et fournissait des travailleurs à l'ouvrage du Moulin-Saquet. Le IXe était au fort de Vanves. Le XIe campait dans la cour du fort de Vincennes. Le XVe était au fort de Nogent. Enfin les Xe, XIIe, XIIIe, XIVe, XVIe, XVIIe, XVIIIe bataillons faisaient partie du commande-

(1) *Historique manuscrit* du 20e régiment de mobiles.

(2) Le lieutenant-colonel Grévy au général Schmitz, D. T., Rosny, 15 septembre, 3 h. 10 soir; le Commandant du fort de Rosny à l'amiral Saisset, D. T., Rosny, 15 septembre, 6 h. 50 soir; le Gouverneur au lieutenant-colonel Grévy, D. T., Paris, 15 septembre.

ment de Saint-Denis et y étaient répartis comme il sera dit ci-après (1).

§ 5. — *Commandement de Saint-Denis.*

Sur la proposition du Gouverneur de Paris, le Ministre nomma, le 9 septembre, le général Carrey de Bellemare (2) au commandement supérieur de Saint-Denis et des forts qui l'environnent (la Briche, la Double-Couronne et le fort de l'Est). Une décision du 11 rattacha à ce commandement le fort d'Aubervilliers. Le 12, on lui adjoignit la batterie de Saint-Ouen et enfin, le 17, l'ouvrage de Gennevilliers. Un état-major, comprenant un chef d'escadrons, un capitaine et deux sous-lieutenants, pris parmi les élèves de l'École d'état-major, fut mis à la disposition du général Carrey de Bellemare.

Dès qu'il fut pourvu de ce commandement, ce dernier déploya toute son activité pour organiser le secteur qui lui était confié. Il demanda au Gouverneur d'augmenter ses moyens de défense et sollicita notamment un renforcement d'artillerie, principalement en pièces de gros calibres. Le général Guiod, commandant en chef de l'artillerie, hésita à satisfaire à cette demande, mais le général de Bellemare insista à nouveau et, avec l'appui du Gouverneur, obtint que des pièces de 30 de la marine lui fussent envoyées (3).

---

(1) *Historiques manuscrits* des bataillons de mobiles de la Seine.

(2) Le général Carrey de Bellemare, colonel du 78e de ligne au début de la campagne, nommé général de brigade après Frœschwiller, le 25 août, avait été fait prisonnier à Sedan. Après avoir, dans le conseil de guerre tenu le 2 septembre au matin, protesté avec le général Pellé contre les conditions de la capitulation, il s'échappa avec son officier d'ordonnance. Déguisés en paysans, tous deux traversèrent le pont de Glaire et gagnèrent la frontière belge qu'ils atteignirent le 6 vers midi. Ils arrivèrent à Paris dans la nuit du 7 au 8 septembre.

(3) Le général de Bellemare au Gouverneur, 9 septembre ; le général

L'autorité du général de Bellemare s'exerçait non seulement sur les forts et leurs garnisons, mais encore sur une certaine quantité de troupes mobiles en sorte que, le 15, il disposait de : vingt-trois compagnies de dépôt des régiments de ligne, vingt et une compagnies de la Garde, constituant le 28e de marche à trois bataillons, deux compagnies de dépôt de zouaves de la Garde, deux compagnies de dépôt des chasseurs à pied de la Garde, cinquante-deux compagnies appartenant à sept bataillons de mobiles de la Seine (Xe, XIIe, XIIIe, XIVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe) (1), 3,000 hommes environ de la garde nationale sédentaire de Saint-Denis.

Il avait, en outre, un régiment de cavalerie, le 1er régiment de marche de lanciers, mais il n'avait aucune batterie de campagne disponible et son artillerie se bornait, en personnel et en matériel, à ce qui existait dans les forts. Enfin, le 15 au soir, la compagnie des Carabiniers du XIe arrondissement, renvoyée de Senlis par le sous-préfet, s'arrêta à Saint-Denis et se mit à la disposition du commandant supérieur.

Toutes ces troupes formaient, à cette date du 15 au matin, un ensemble de 398 officiers et 17,338 hommes de toutes armes ainsi répartis :

Guiod au Gouverneur, 13 septembre ; le Gouverneur au général Guiod, 14 septembre ; le général Guiod au général de Bellemare, 15 septembre ; le général Guiod au Gouverneur, 17 septembre ; le général de Bellemare au Gouverneur, D. T., Saint-Denis, 19 septembre, 8 h. 30 soir.

(1) Situation de la place de Saint-Denis au 15 septembre. — Les bataillons de mobiles de la Seine étaient à 8 compagnies, sauf deux. Le XIIIe, dont la 8e compagnie était restée comme dépôt à l'École militaire et dont les 6e et 7e étaient au fort de Nogent, n'avait donc que 5 compagnies à Saint-Denis. Le XVIIIe, de son côté, n'était qu'à 7 compagnies, la 8e étant restée comme dépôt à l'École militaire.

	Officiers.	Hommes de troupe.
Fort d'Aubervilliers	68	3,068
Fort de l'Est	49	2,132
Double-Couronne et Saint-Denis	239	10,719
Fort de la Briche	29	1,032
Saint-Ouen	13	387 (1)

Ces troupes étaient couvertes, vers le Nord-Ouest et le Nord par deux compagnies d'infanterie et les bataillons de mobiles, établis en grand'garde entre Épinay et Villetaneuse, puis par 500 hommes d'infanterie et 300 mobiles installés entre Pierrefitte et Stains. Ces avant-postes détachaient des postes avancés vers la Butte-Pinçon et vers Garges (2).

D'autre part, deux compagnies d'infanterie, deux compagnies de mobiles et un peloton de lanciers, établis à la Courneuve, avaient poussé des fractions à Dugny et au Bourget, avec postes intermédiaires (3). En outre, un détachement de deux compagnies de ligne et de quatre compagnies de mobiles tenait la station du Bourget, Drancy, Bobigny et la ferme de la Folie, sur la grande route de Claye (4).

Le 16, le général de Bellemare organisa toutes ses troupes en demi-bataillons de trois ou quatre compagnies et les affecta soit aux forts, soit à la défense de points intermédiaires, soit à la réserve (5). Avec ses vingt-trois

(1) Situation de la place de Saint-Denis au 15 septembre.

(2) *Historique manuscrit* du 28e de marche ; *Rapport* du lieutenant-colonel commandant les grand'gardes du 15 au 16 septembre, Pierrefitte, 16 septembre.

(3) *Rapport* du chef de bataillon commandant le détachement composé des 4e et 5e compagnies du XVIe bataillon de mobiles de la Seine et de deux compagnies des 55e et 73e de ligne, fort de l'Est, 15 septembre.

(4) Le capitaine commandant Pelletent au Colonel commandant supérieur du fort d'Aubervilliers, 15 septembre.

(5) *Journal* de défense de Saint-Denis; Registre d'ordres, ordre n° 5, 16 septembre.

compagnies de dépôt, il forma le demi-bataillon du fort de la Briche (1), celui du fort de l'Est (2) et les 1er et 2e demi-bataillons du fort d'Aubervilliers (3). Ces unités, à trois compagnies chacune, tiraient leurs noms des forts auxquels elles étaient affectées. Les compagnies restantes servirent à constituer les 1er, 2e, 3e et 4e demi-bataillons de Saint-Denis (4), ce dernier à deux compagnies seulement.

Le 28e de marche, les compagnies de dépôt de zouaves et de chasseurs à pied de la Garde, formèrent huit demi-bataillons portant les numéros 1 à 8 : les quatre premiers furent formés avec les six premières compagnies du Ier et du IIe bataillon, le 5e avec les deux septièmes compagnies de ces bataillons et les deux compagnies de zouaves; les 6e et 7e demi-bataillons furent constitués avec les six premières compagnies du IIIe bataillon, enfin le 8e demi-bataillon, avec la septième compagnie du IIIe bataillon et les deux compagnies de chasseurs à pied (5).

Les Xe, XIIe, XIVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe bataillons de mobiles de la Seine formèrent chacun deux demi-bataillons à quatre compagnies, sauf le 2e demi-bataillon du XVIIIe qui n'en avait que trois (6); le XIIIe bataillon

---

(1) Compagnies des 69e, 93e et 99e de ligne.

(2) Compagnies des 16e, 25e et 73e de ligne.

(3) 1er demi-bataillon : compagnies des 5e, 20e et 41e de ligne; 2e demi-bataillon : compagnies des 43e, 55e et 64e de ligne.

(4) 1er demi-bataillon : compagnies des 19e, 24e et 33e de ligne; 2e demi-bataillon : compagnies des 65e, 68e et 75e de ligne; 3e demi-bataillon : compagnies des 87e, 91e et 97e de ligne; 4e demi-bataillon : compagnies des 11e et 46e de ligne.

(5) *Journal* de défense de Saint-Denis; Registre d'ordres, ordre n° 5, 16 septembre.

(6) La 8e compagnie du XVIIIe bataillon était restée comme dépôt de la 3e circonscription à l'École militaire (*Historique manuscrit* de la 8e compagnie du XVIIIe bataillon).

resta constitué en un seul bataillon de cinq compagnies (1).

Ces groupements particuliers et momentanés n'avaient d'autre but que de permettre la relève plus facile des unités aux avant-postes et la constitution des garnisons des forts en troupes de ligne et de mobiles. Les bataillons conservaient leur autonomie au point de vue administratif.

Par deux ordres du 17, le général de Bellemare détermina la composition de la garnison des forts, des positions intermédiaires, la réserve, la force et l'emplacement des grand'gardes à envoyer en avant (2).

Cette répartition fut la suivante :

Fort de la Briche. — *Troupes de garnison :* demi-bataillon d'infanterie du fort de la Briche, 2e demi-bataillon du XVIIIe bataillon de mobiles de la Seine.

Réserve. — Derrière le demi-bastion n° 6 : 1er demi-bataillon de Saint-Denis ;

En arrière du retranchement de la rigole de la Briche, depuis le fort jusqu'au chemin de fer du Nord : 1er demi-bataillon du XVIIIe bataillon de mobiles.

Double-Couronne. — *Troupes de garnison :* 1er demi-bataillon du Xe bataillon de mobiles, 8e demi-bataillon du 28e régiment de marche.

Réserve. — En arrière de la gorge, à droite : 2e demi-bataillon du Xe bataillon de mobiles ;

---

(1) La 8e compagnie du XIIIe était restée comme dépôt de la 2e circonscription à l'École militaire. Les 6e et 7e compagnies étaient restées au fort de Nogent d'où elles ne rejoignirent le bataillon que le 21 septembre (*Historique manuscrit* du XIIIe bataillon).

(2) *Journal* de défense de Saint-Denis; registre d'ordres, ordres nos 6 et 7, 17 septembre.

En arrière de la gorge, à gauche : 3e demi-bataillon de Saint-Denis ;

Derrière le retranchement de la rigole de la Briche, depuis le chemin de fer de Chantilly jusqu'à la Double-Couronne : 2e demi-bataillon de Saint-Denis ;

Derrière le retranchement de la ligne du Crould, depuis la Double-Couronne jusqu'à la demi-batterie du chemin de Marville : XIIIe bataillon de mobiles de la Seine.

Fort de l'Est. — *Troupes de garnison :* Demi-bataillon d'infanterie du fort de l'Est, 1er et 2e demi-bataillons du XVIe bataillon de mobiles.

Réserve. — Derrière le fort de l'Est : 7e demi-bataillon du 28e de marche ;

Derrière la ligne du Crould, depuis la demi-batterie du chemin de Marville jusqu'au fort de l'Est : 1er demi-bataillon du XVIIe bataillon de mobiles ;

Derrière le retranchement de la digue du Rû de Montfort, depuis le fort de l'Est jusqu'au canal de l'Ourcq : 2e demi-bataillon du XVIIe bataillon de mobiles.

Village d'Aubervilliers. — *Lisière du village :* 1er demi-bataillon du XIIe bataillon de mobiles.

Réserve. — En arrière du village : 2e demi-bataillon du XIIe bataillon de mobiles.

Fort d'Aubervilliers. — *Troupes de garnison :* Les deux demi-bataillons du fort d'Aubervilliers, les deux demi-bataillons du XIVe bataillon de mobiles.

Ile Saint-Denis. — 4e demi-bataillon de Saint-Denis (avant-postes dans la plaine de Gennevilliers).

Réserve de Saint-Denis. — Les six premiers demi-bataillons du 28e de marche.

La garde sédentaire de Saint-Denis qui, en cas d'attaque, devait envoyer 500 hommes à la redoute de l'écluse d'Aubervilliers, fournissait en outre chaque jour 100 hommes à la redoute précédente et à la batterie de Soissons et 50 hommes à la redoute de la Flâche.

A partir du 17 au matin, le service d'avant-postes fut réorganisé. Quatre grand'gardes, fortes chacune d'un demi-bataillon et d'un peloton de lanciers, furent fournies, les deux premières par la réserve de Saint-Denis, la troisième par le fort de l'Est, et la quatrième par celui d'Aubervilliers.

La première, installée au château de Villetaneuse, qu'elle devait mettre en état de défense, fractionna deux de ses compagnies en trois postes, l'un entre la Seine et la route d'Enghien, faisant occuper Épinay et la station du même nom, le deuxième dans Villetaneuse avec petits postes depuis la station d'Épinay jusqu'aux pentes Ouest de la Butte-Pinçon; le troisième sur cette butte même, avec postes sur les deux versants, dans le village de Pierrefitte et au Barrage.

La deuxième grand'garde, installée au moulin de Stains (poste principal : une compagnie), avait aussi à placer trois postes secondaires, l'un à la station de Pierrefitte, l'autre aux premières maisons de Stains, le troisième au Moulin-Neuf, chacun d'eux couvert en avant par des petits postes.

La troisième grand'garde plaça son poste principal, une compagnie, à la Courneuve, et détacha deux postes avancés, l'un à 1 kilomètre en avant sur le chemin de Dugny, avec des fractions vers le Crould et au pont sur la Mollette, qui devait être détruit; l'autre à 1 kilomètre environ, sur le chemin du Bourget, avec des fractions sur la Mollette, puis dans le village et à la station du Bourget.

Enfin la quatrième grand'garde se plaça sur la route de la Courneuve à Bondy, au Sud-Ouest de la ferme du

Petit-Drancy, près de laquelle elle détacha un poste. Elle en envoya un autre dans Bobigny, s'appuyant au canal de l'Ourcq, au Moulin de la Folie.

Tout en organisant ce système de sûreté, le général de Bellemare envoyait en avant de son front des détachements en reconnaissance et s'occupait de faire rentrer ou détruire les approvisionnements dans les villages menacés d'être occupés par l'ennemi.

Le 13, il chargea une petite colonne, composée d'un bataillon du 28e de marche, d'aller incendier les fourrages et les meules de pailles abandonnés par les habitants dans les villages de Gonesse, Arnouville et Bonneuil (1).

Le 15, le sous-lieutenant Joannès, du 1er lanciers de marche, qui avait été détaché avec son peloton près de la grand'garde de la Courneuve, partit, vers une heure, avec six cavaliers bien montés pour recueillir des renseignements sur l'ennemi, et s'avança jusque près de Villeneuve-sous-Dammartin. Il rentra à 9 heures du soir, ayant appris la présence d'éclaireurs ennemis au Plessis-aux-Bois et à Villeneuve, lesquels éclaireurs précédaient des détachements plus forts occupant Nanteuil-le-Haudouin et Villers-Cotterets (2).

§ 6. — *Cavalerie.*

La brigade de Gerbrois, rentrée de Corbeil le 14, s'installa dans des casernements de la capitale (3), et y resta inactive, ne fournissant que des détachements pour le service de place. De même, les quatre escadrons de

(1) *Journal de défense* de Saint-Denis, 13 septembre.

(2) Le sous-lieutenant Joannès au Colonel commandant le 1er lanciers de marche, Saint-Denis, 16 septembre, 9 heures soir.

(3) Le général de Champéron au Gouverneur, Paris, 15 septembre.

la garde républicaine restèrent à l'intérieur de Paris et ne furent formés en régiment que le 21 septembre.

En résumé, le 15 au soir, la situation générale des forces françaises à l'extérieur de la place était la suivante : le 13e corps était massé sur le polygone de Vincennes ; les Éclaireurs Volontaires de la Seine, trois bataillons de mobiles des Côtes-du-Nord, quelques corps de francs-tireurs se trouvaient en avant des forts de Nogent, Rosny et Noisy.

Des avant-postes dépendant du commandement de Saint-Denis tenaient, entre le canal de l'Ourcq et Épinay-lès-Saint-Denis, une ligne de villages et de fermes, en avant des forts du Nord, à une distance variant de 2 à 4 kilomètres.

Le Ier bataillon de mobiles de la Seine et deux compagnies de ligne occupaient l'ouvrage en construction de Gennevilliers.

Au Sud de la Place, en dehors des bataillons de mobiles employés aux travaux de Montretout, Brimborion et Meudon, le 14e corps tout entier était déployé depuis Meudon jusqu'à Vitry-sur-Seine mais à quelques centaines de mètres seulement au Sud de la ligne des forts.

(*A suivre*). V. H.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

REVUE DES REVUES.

I. — REVUES FRANÇAISES.

Journal des Sciences militaires. 1er et 15 juin 1908. — Général PÉDOYA. L'évolution dans le recrutement de l'armée (*suite*).

1er juin 1908. — Général de HEUSCH. Considérations sur la guerre russo-japonaise (*suite*).

15 juin 1908. — Général CANONGE. Un épisode de la bataille de Beaumont (30 août 1870) : les Gloriettes.

Revue militaire générale. Juin 1908. — Général CHERFILS. En marge de la bataille de Rezonville. — Lieutenant-colonel KLEIN. Étude sur le rôle du génie en campagne (*suite*). — Capitaine LAUR. Tsoushima. — Capitaine V. Étude sur la campagne d'Asie-Mineure (1877-78).

Revue d'Infanterie. 15 juin 1908. — Capitaine SCHUHLER. Applications à la défense des places de quelques enseignements de la guerre russo-japonaise.

Revue du Génie militaire. Juin 1908. — Capitaine SABATIER. Études sur les établissements militaires créés en Chine par les étrangers (1900-1907).

Revue des Troupes coloniales. Juin 1908. — Commandant GADEL. La pénétration française du Sahara oriental. — Capitaine VALLIER. Historique des troupes coloniales : campagne du Mexique (*suite*).

Carnet de la Sabretache. Juin 1908. — Comte DE PERSAN. Le général comte Le Grand (1762-1815) (*suite*). — Adjudant général L. L. BUQUET. Journal historique de la 5e campagne, commencée le 9 prairial an IV (28 mai 1796) (*suite*). — Centenaire de Saint-Cyr : documents divers.

La Giberne. Juin 1908. — Abrégé de mes voyages, par un chasseur de la Garde impériale (*suite*).

Revue des Deux-Mondes. 1er juin 1908. — E. OLLIVIER. La politique extérieure après le plébiscite. — G. AUGUSTIN-THIERRY. Conspirateurs et gens de police : l'aventure du colonel Fournier et la mystérieuse affaire Donnadieu. III.

15 juin 1908. — A. MÉZIÈRES. La reine Victoria, d'après sa correspondance inédite. — A. BARINE. Madame, mère du régent. IV. — Marquis COSTA DE BEAUREGARD. Le mariage secret de la duchesse de Berry.

Nouvelle Revue. 15 juin 1908. — *** L'artillerie de demain. — P. GAULOT. Bazaine au Mexique.

Le Correspondant. 10 et 25 juin 1908. — E. OLLIVIER. La politique intérieure après le plébiscite.

Revue Bleue. 6 juin 1908. — A. LE CHATELIER. Nos erreurs au Maroc.

13 juin 1908. — C. STRYIENSKI. La famille de Louis XV.

La Revue hebdomadaire. 6 juin 1908. — Général baron REBILLOT. La trahison de Bazaine.

13 juin 1908. — E. OLLIVIER. Le ministère du 2 janvier 1870.

27 juin 1908. — L. ARNOULD. Montcalm et « *l'année terrible* » au Canada.

La Révolution française. 14 juin 1908. — R. ANCHEL. La répression de la Chouannerie dans l'Eure.

Revue Henri IV. Avril-mai 1908. — J. NOUAILLAC. Avis de Villeroy à Marie de Médicis (mars 1614).

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Militär-Wochenblatt. Juni 1908. — N° 69. Die Unternehmungen Frankreichs in Marokko. X. (*Fortsetzung*). — Nos 72, 73, 74, 76 u. 77. Vor hundertfünfzig Jahren. XI. Olmütz und Domstadtl. XII. Crefeld. — N° 79 u. 80. Taktische Lehren aus dem Russisch-Japanischen Feldkriege im Lichte unserer neuesten Vorschriften (*Fortsetzung*).

Beiheft zum Militär Wochenblatt. 1908. Sechstes Heft. — VOGEL. Port-Arthur und die Theorie vom Festungskrieg.

Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine. Juni 1908. — J. v. PFLUGK-HARTTUNG. Von Wavre bis Belle-Alliance (*Schluss*).

Preussiche Jahrbücher. Juni 1908. — C. v. KNOBELSDORFF. Krieg und Humanität.

Deutsche Revue. Juni 1908. — A. TURNER. Krieg und Duell.

Deutsche Rundschau. Juni 1908. — P. WALTHER. Die antibritischen Strömungen in Indien und ihre Bekämpfung.

Rivista militare Italiana. 16 Giugno 1908. — O. PUCCI. Autodifesa del tenente generale Stoessel. — Capitano V. PAPPALARDO. In memoria del generale Cavalli. — Colonnello F. MARIANI. Un episodio della campagna del 1866 nel Tirolo.

REVUE DES LIVRES.

LIVRES FRANÇAIS.

Charles VELLAY. — **Œuvres complètes de Saint-Just,** avec une introduction et des notes. — Paris, 1908, Eugène Fasquelle, 2 vol. in-8°, XXI-1,000 pages.

Tous les matériaux réunis dans ces œuvres diverses et souvent hâtives ne sont pas d'égale valeur; mais ils ont du moins une importance documentaire indiscutable. Placés dans l'ordre chronologique des faits, ils forment comme une série de tableaux fixant, aux divers moments de sa courte, mais remarquable carrière, les phases de la pensée et de l'action du célèbre conventionnel.

Leur publication contribuera à l'effondrement de certaines légendes qui nous ont transmis une physionomie de Saint-Just singulièrement altérée et qui le représentent comme un révolutionnaire particulièrement sanguinaire. Révolutionnaire, certes, il le fut; mais l'action révolutionnaire n'était à ses yeux qu'un moyen et qu'un passage, et rien ne serait plus contraire à la vérité que d'y rechercher les principes de son idéal politique. La lecture de ses œuvres le prouve surabondamment. Les témoignages de ses contemporains s'accordent d'autre part à reconnaître ses rares qualités de caractère, son enthousiasme tranquille et sûr, la sagesse et la prudence de son esprit, et aussi, chose qui contraste singulièrement avec la légende, son culte de l'*amitié*, dont il voulait faire une force sociale.

Au point de vue militaire, le rôle de Saint-Just a été exceptionnellement important.

Les fonctions de Représentant du peuple aux armées lui furent confiées une première fois à la fin d'octobre 1793. Il les exerça auprès de l'armée du Rhin, de concert avec Le Bas.

La situation militaire était alors très grave. Les lignes de Wissembourg venaient d'être enlevées par l'ennemi; Landau était bloqué. L'armée était désorganisée, livrée au découragement. Les troupes manquaient de tout. L'indiscipline régnait souverainement. De nombreux officiers, séparant leur sort de celui de la troupe, abandonnaient les camps pour chercher dans les villages voisins des conditions moins pénibles d'existence.

Des proclamations et des ordres énergiques vinrent bientôt réveiller les zèles endormis et exalter le patriotisme de l'armée. Les officiers, généraux en tête, reçurent l'ordre vigoureusement impératif de coucher et de manger dans leurs tentes au milieu de la troupe. Les chefs incapables ou sans énergie furent destitués. Les agents de l'administration, convaincus de prévarication, furent fusillés. Les administrations départementales et municipales furent mises en demeure de déférer dans le plus bref délai aux réquisitions qui leur étaient adressées. La destitution et l'emprisonnement eurent promptement raison de l'inertie ou de l'hostilité de leurs membres. D'ailleurs le ton de Saint-Just et de Le Bas ne comportait guère de réplique : on en jugera par la réquisition ci-après adressée à la municipalité de Strasbourg :

« 10,000 hommes sont nu-pieds dans l'armée ; il faut que vous déchaussiez tous les aristocrates de Strasbourg dans le jour, et que demain, à 10 heures du matin, les 10,000 paires de souliers soient en marche pour le quartier général ».

Il eût été difficile d'être à la fois plus laconique et plus éloquent.

Quelques semaines après l'arrivée de Saint-Just, l'armée du Rhin, transformée au point de vue moral comme au point de vue matériel, retrouvait le chemin de la victoire et délivrait l'Alsace. L'intervention de ce conventionnel avait été si décisive que, à deux reprises en 1794, la Convention crut nécessaire de recourir à lui pour rendre à l'armée du Nord les services qu'il avait rendus à l'armée du Rhin. Il s'acquitta de ces nouvelles missions avec un égal succès.

Au moment où l'histoire de la Révolution est l'objet de recherches et de travaux constants et suivis, la publication des *Œuvres de Saint-Just* ne peut manquer d'éveiller le plus vif intérêt en nous présentant, sous sa physionomie complète et véritable, un des acteurs les plus remarquables de cette grande époque, celui qui fut peut-être le plus énergique, le plus intelligent et le plus actif des Représentants du peuple aux armées.

Au point de vue bibliographique, on peut regretter la manière dont l'auteur nous a présenté les *Œuvres de Saint-Just*. Que dire, en effet,

de l'introduction dans ce recueil de nombreux documents où la signature de Saint-Just est simplement associée à celle de ses collègues du Comité de Salut public ? Dans l'élaboration de ces documents, quelle a été sa part personnelle? L'auteur omet de nous le dire. On lui a reproché aussi de ne pas indiquer les sources auxquelles il a puisé. C'est là une lacune qui paraît de nature à éveiller des susceptibilités très légitimes.

L. Thénard et R. Guyot. — **Le conventionnel Goujon (1766-1793).** — Paris, 1908, Félix Alcan, 1 vol. in-8°, XVIII-243 pages.

Jean-Marie-Claude-Alexandre Goujon, dont M. Claretie a raconté le dramatique suicide, est une figure de la Révolution trop peu connue, bien que, selon le mot de Michelet, elle ait été une des plus pures.

Grâce à de nombreux documents inédits, MM. Thénard et Guyot ont pu retracer exactement et en détail la vie simple et touchante de ce jeune homme plein de droiture, de générosité et d'ardeur patriotique. Ils décrivent sa jeunesse pensive et enthousiaste, son rôle politique comme procureur général syndic de Seine-et-Oise, et son rôle militaire, d'abord comme membre de la Commission des subsistances, puis, comme Représentant en mission aux armées du Rhin et de la Moselle, de juin à août 1794.

Dans ces dernières fonctions, Goujon se montra, comme administrateur et comme entraîneur d'hommes, le digne émule de Saint-Just qui avait su, quelques mois auparavant, relever la situation matérielle et morale de l'armée du Rhin; grâce à la vigueur des mesures qu'il exigea des généraux Michaud et Moreaux, nos troupes purent reprendre l'offensive, battre les Prussiens à Trippstadt et, quelques semaines plus tard, effectuer sur Trèves un audacieux coup de main qui réussit pleinement.

Au cours de leur récit, les auteurs ont eu l'occasion de rectifier des faits inexacts et de reviser des jugements traditionnels. On retiendra particulièrement, à cet égard, le récit de l'insurrection du 1er prairial an III aux Tuileries qui est reconstitué minutieusement et apparaît ainsi sous un jour entièrement nouveau; on apprendra peut-être aussi avec intérêt que Goujon est probablement l'initiateur du *maximum* et des ateliers nationaux.

Pierre Bliard. — **Le conventionnel Prieur de la Marne en mission dans l'Ouest (1793-1794), d'après des documents inédits.** — Paris, 1906, Émile-Paul, 450 pages in-8°.

Le conventionnel Pierre-Louis Prieur, dit Prieur de la Marne, est trop connu pour que l'intérêt d'une publication le concernant puisse faire quelque doute. M. Pierre Bliard va, de lui-même, au-devant des

critiques en écrivant : « Si quelques-uns, admirateurs passionnés de tout ce qui touche à la Révolution, pensent que nous n'avons pas jugé, sans quelque sévérité, la personne et les actes du terrible conventionnel, nul, du moins, nous l'espérons, ne pourra découvrir, en ces pages, un parti-pris qui n'est ni dans nos habitudes, ni dans nos intentions » (p. VII). Selon M. Pierre Bliard, effectivement, Prieur était, à Brest, « l'homme de sang que nous avons rencontré partout ailleurs; il restait aussi l'homme de plaisir, le hâbleur et le charlatan, que nous avons tant de fois entendu pérorer, se grisant lui-même de sa phraséologie, ne perdant pas une occasion de parader devant la foule inepte » (p. 419). Nous craignons que M. Bliard, qui fait allusion, dans son livre, « aux cigares exquis d'un autre démagogue de la troisième République » n'ait cédé, plus d'une fois, à l'esprit de parti, lorsqu'il s'efforçait de juger Prieur en se gardant de tout parti-pris. Au surplus, ce membre du Comité de Salut public fut surtout de son temps, ni meilleur ni pire que la majorité des montagnards de la Convention. Les flots de sang que ces hommes firent couler sont regrettables ; mais il n'en demeure pas moins que les Conventionnels eurent à défendre la patrie dans des circonstances où l'énergie la plus farouche pouvait seule la sauver, et qu'ils s'y employèrent de toutes leurs forces. Ces réserves faites, nous avons beaucoup à louer dans l'ouvrage de M. Bliard. La documentation en est précieuse, et le rôle de Prieur, au cours d'une mission plus particulièrement difficile, puisqu'il eut à lutter, pendant près de onze mois pour implanter les idées de la Révolution dans des contrées qui les repoussaient les armes à la main, s'en dégage, par la force même des choses, avec beaucoup de clarté.

—Martin Basse. — **Le général Léonard Duphot (1769-1797).** — Paris, Berger-Levrault; Lyon, Cumin et Masson, 1908, 200 pages in-8°.

M. Martin Basse, en retraçant la vie du général Duphot, a voulu donner en exemple à ses compatriotes lyonnais un enfant de leur cité qui, sorti des rangs du peuple, est le type accompli des généraux révolutionnaires; son héros serait devenu, si la mort ne l'avait pas surpris, alors qu'il n'avait pas encore 27 ans, l'égal des premiers généraux de l'Empire.

L'auteur prend Léonard Duphot à sa première jeunesse et le suit, à travers son existence mouvementée, au régiment de Vermandois, à l'armée des Pyrénées, au Tyrol, à Gênes et à Rome où il fut tué dans une émeute, sous les yeux de sa fiancée, le 28 décembre 1797. Il utilise tous les renseignements qu'il a pu recueillir : ceux puisés dans les documents des archives de la Guerre, des archives nationales et des archives municipales de Lyon et de Gênes, comme ceux puisés dans

les Mémoires des contemporains et les historiens locaux. Cet ouvrage constitue une bonne biographie d'un général trop peu connu.

—Édouard GACHOT. — **Le Siège de Gênes (1800)**. — Paris, 1908, Plon et C°, 448 pages in-8°.

Cet ouvrage comprend trois parties intitulées : *la guerre dans l'Apennin*, *le Journal du blocus* et *les opérations de Suchet*.

Dans les deux premières, l'auteur, comme il l'indique lui-même, écrit autant l'histoire de Masséna que celle des événements militaires. Il fait une description saisissante de l'état de l'armée d'Italie quand Masséna en prend le commandement : les approvisionnements sont épuisés, le pillage est à l'ordre du jour, l'indiscipline est à son comble. Masséna emploie d'abord toute sa volonté, toute son énergie à réorganiser l'armée. La tâche est rude, mais le vainqueur de Zurich n'est pas homme à se décourager. Pourtant, arrivé avec l'espoir de courir à une nouvelle conquête de l'Italie, il se rend bientôt compte, devant des forces ennemies considérables, que son rôle se bornera à la défense de Gênes : il va s'y couvrir de gloire. Mais ses efforts et ses sorties continuelles ne peuvent empêcher le cercle des Autrichiens d'enserrer la ville qu'Ott bloque avec des forces quatre fois supérieures au nombre des combattants français disponibles. En plus de sa tâche militaire, une œuvre civile s'impose à Masséna : Gênes a alors 120,000 habitants; il faut que l'ordre y règne et que les approvisionnements arrivent, pendant que l'armée, ou ce qu'il en reste, contient les Autrichiens. La volonté du commandant en chef s'exerce constamment; sa main ferme doit remettre plus d'une fois le peuple ligurien à la raison, tandis que son courage et son énergie enflamment ses soldats. L'auteur a fait un récit fort intéressant des événements qui se déroulèrent alors, et un tableau des plus vivants de Gênes pendant la durée du blocus. Quant aux opérations militaires, elles sont décrites avec un soin remarquable et une richesse extraordinaire de détails que M. Gachot est allé chercher dans les papiers de la famille Masséna, dans les archives de la Guerre de Paris, Londres, Vienne, Turin et dans les archives civiles de Nice, Milan, Florence, Rome et Naples.

Un certain nombre de documents et des reproductions de cartes de l'époque complètent l'ouvrage.

—Lieutenant E.-L. BUCQUOY. — **Les Gardes d'honneur du premier Empire**. — Nancy, Crépin-Leblond, 1908, in-8°, XV-501 pages.

Sous ce titre, l'auteur étudie diverses organisations bien distinctes, n'ayant guère que le nom de commun entre elles. Son travail aurait gagné en clarté et en unité à ne pas les confondre dans une même étude.

Les premières gardes d'honneur, uniquement locales, étaient composées de bourgeois, de commerçants qui, à la veille d'un voyage de l'Empereur ou de l'Impératrice, se formaient, parfois à la hâte, quelquefois spontanément mais généralement sous la pression officielle, dans les villes ou les départements que devait traverser le cortège impérial. Quant aux gardes d'honneur militaires, sortes de gardes du corps renouvelées de l'ancien régime, elles eurent, en projet ou en fait, plusieurs incarnations : Hussards de Bonaparte en 1800, gardes d'honneur volontaires de l'an XIV, gendarmes d'ordonnance, etc. Enfin en 1813, l'Empereur, cherchant partout des hommes pour combler les vides laissés par la campagne de Russie, créa, par décret, quatre régiments de gardes d'honneur, recrutés parmi les jeunes gens de familles aisées. Ces régiments prirent part à la campagne d'Allemagne et à celle de France.

Les recherches que le lieutenant Bucquoy a dû faire sont considérables : il a dû suivre pas à pas Napoléon dans ses déplacements et fouiller les archives d'un grand nombre de départements. L'auteur apporte de précieux documents nouveaux sur l'état d'esprit de la population française pendant l'Empire. Une documentation dont les sources sont aussi variées ne saurait évidemment être complète. C'est ainsi que M. Bucquoy aurait pu trouver dans les cartons des Archives historiques de la Guerre de nombreux renseignements pour compléter l'histoire des régiments de 1813 mais, tel quel, malgré son plan un peu vaste, ce volume reste des plus intéressants et sera utile à consulter.

Geoffroy de Grandmaison. — **L'Espagne et Napoléon. 1804-1809.** — Paris, Plon, 1908, in-8°, XIII-520 pages.

M. Geoffroy de Grandmaison qui a antérieurement publié l'histoire de l'*Ambassade française en Espagne pendant la Révolution* et la *Correspondance du comte de La Forest*, ambassadeur de France à Madrid, nous donne aujourd'hui une étude consciencieuse et approfondie des événements d'Espagne de 1804 à 1809, événements dont l'intérêt est considérable. Napoléon, à Sainte-Hélène, reconnaissait lui-même que tous ses désastres venaient se rattacher à sa malencontreuse intervention.

M. de Grandmaison fait de ces événements un exposé clair, précis, intéressant, sans dissertations inutiles. Les difficultés, les scandales dans lesquels se débattait la cour de Madrid, entre un roi affaibli et un ministre sans moralité, devaient faire de l'Espagne une proie facile. Mais quand, après le procès de l'Escurial et le voyage des princes à Bayonne, Napoléon voulut imposer à la Péninsule un souverain étranger à sa race, celle-ci se réveilla. L'Empereur trouva là un triple obstacle : la résistance nationale, l'intervention de l'Angleterre, heu-

reuse de trouver sur le continent le foyer de résistance qui lui manquait, la diversion autrichienne. Le récit de M. de Grandmaison s'arrête au moment où Napoléon est rappelé à Paris par les événements.

L'auteur a utilisé pour cette étude les nombreux documents des Archives nationales relatifs à cette période, dont plusieurs, comme les lettres de Savary, avaient été déjà publiés par lui-même dans la *Revue des Questions historiques*, les archives d'Alcala de Henarès, transportées en partie à Madrid, etc. Son ouvrage, très documenté, très touffu, contient nombre de tableaux vivants et intéressants comme ceux où il retrace les démêlés du prince de la Paix et de Ferdinand, la tragi-comédie de Marrac, les hésitations des princes espagnols. On le lira avec grand profit et grand intérêt.

—F. DE BAS, colonel de hussards en retraite, et le comte J. DE T'SERCLAES DE WOMMERSOM, colonel d'état-major de l'armée belge. — **La campagne de 1815 aux Pays-Bas, d'après les rapports officiels néerlandais**, t. Ier : *Quatre-Bras*. — Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1908. in-8°, 548 pages.

M. le colonel F. de Bas, qui dirige la Section historique de l'état-major de l'armée des Pays-Bas, était admirablement placé pour entreprendre, avec la collaboration du comte de T'Serclaes de Wommersom, un officier des plus connus de l'armée belge, la relation de la *Campagne de 1815 aux Pays-Bas*, et pour mettre en relief, comme il convenait, la part que prirent à cette campagne les soldats néerlandais. Les deux auteurs font remarquer, avec raison, que trop souvent, chacune des nations dont les armées ont pris part au conflit, a cherché à rehausser, au détriment d'autrui, l'honneur dû à ses propres troupes. « Et cependant, disent-ils, le patrimoine de gloire militaire appartenant aux puissants alliés avec lesquels nos pères ont courageusement et loyalement combattu, est assez riche pour qu'ils ne convoitent point la vigne de Naboth ». On sait ce qu'il faut entendre par là, et de quelles accusations de lâcheté ont été l'objet les officiers et les soldats de la Néerlande, à l'occasion de leurs actes aux Quatre-Bras et à Waterloo. L'ouvrage des deux historiens, dont le premier volume vient de paraître, est donc, dans une très large mesure, un plaidoyer destiné à « venger » leurs compatriotes, — c'est le terme qu'ils emploient, — « des insultes gratuites qu'on a déversées sur eux ». On ne peut s'empêcher de convenir que ce plaidoyer a un accent de sincérité qui force la conviction. Assurément les soldats néerlandais ne furent point parfaits. Les institutions militaires du royaume des Pays-Bas avaient dû être improvisées de fond en comble, en quelques mois, alors que le nouvel État commençait à peine son organisation politique. Mais s'il y eut, de leur part,

des défaillances, dans leur ensemble, ces soldats méritèrent certainement beaucoup mieux que la triste réputation de « ramassis de vagabonds » qu'on leur a faite à l'étranger. Nous ne pouvons suivre les auteurs dans tous leurs développements; leur livre est à lire, et sa documentation, puisée aux meilleures sources, notamment à nos archives historiques du Ministère de la guerre, en fait un guide sûr. Un point des plus intéressants est la raison qu'ils donnent pour expliquer les germes de méfiance qui furent semés à la veille de Waterloo, contre le gouvernement néerlandais et son armée, dans l'esprit de lord Castlereagh, Ministre des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne, et dans celui de lord Wellington. Il semblerait résulter, d'une lettre écrite au général anglais par Dumouriez, « dont le rôle à Londres n'a jamais été bien défini », que ce fut lui qui s'employa de toutes ses forces, et dans un but commercial, à propager ce discrédit. L'amalgame des deux armées anglo-hanovrienne et néerlandaise, ordonné le 11 avril 1815, ne tiendrait pas à d'autres causes qu'aux intrigues de Dumouriez.

Noël CHARAVAY. — **Les généraux morts pour la Patrie (Armée de terre et de mer).** 2e série : *1805-1815*. — Paris, Noël Charavay, 1908, in-8°, VI-239 pages.

M. Noël Charavay, reprenant une œuvre commencée par son frère et interrompue par la mort de ce dernier, donne aujourd'hui, dans ce volume, les biographies des 162 officiers généraux morts sur les champs de bataille de 1805 à 1815.

Ces notices ont été établies avec le plus grand soin d'après les dossiers des Archives administratives de la Guerre. M. Charavay a apporté à leur confection et à leur publication tout le souci d'exactitude et de précision que l'on pouvait attendre de lui. On sait la difficulté que l'on rencontre parfois pour établir les dates exactes de la carrière d'un personnage quelconque, lorsque l'on ne peut recourir aux sources originales. Le livre de M. Charavay rendra, à cet égard, les plus grands services et il sera indispensable à tous les travailleurs militaires. Trois tables, l'une des noms des officiers généraux étudiés, la seconde de leurs pays d'origine, la dernière des lieux où ils furent frappés, complètent ce volume, en rendent la consultation encore plus facile et contribuent à en faire une belle et bonne publication, destinée à être très souvent utilisée. Le volume se termine par la notice de Lecourbe, mort en 1815, à Belfort. En insérant son nom, M. Charavay s'est conformé — et il ne pouvait guère faire autrement — à la tradition et à la *vérité officielle* mais, ainsi que le fait remarquer M. Chuquet, dans la *Revue critique*, il y a lieu de faire au moins quelques réserves sur cette mort qui fut peut-être plus prosaïque.

Émile GLÜCK. — **Guerre de 1870-71. Le 4e bataillon de la mobile du Haut-Rhin**, 2e édition. — Mulhouse, Fischbacher, 1908, in-8°, 221 p.

C'est le journal — ou plutôt le récit, rédigé d'après des notes journalières — d'un jeune mobile de 24 ans, au lendemain de la désastreuse campagne de 1870. Le 4e bataillon du Haut-Rhin, après quelques manœuvres aux environs de la place de Belfort, et dans les Vosges, a concouru à couvrir la retraite du corps de Cambriels sur Besançon; il est passé ensuite à l'armée de la Loire, où il a pris part à la journée de Beaune-la-Rolande, puis à l'armée de l'Est, où il a combattu à Villersexel et Héricourt avant d'être interné en Suisse et licencié.

Le récit du fourrier Glück, écrit trop rapidement et par un observateur trop jeune, ne peut être considéré comme un document historique. Mais comme il présente toutes garanties au point de vue de la sincérité, c'est un témoignage de plus à noter au passage, pour la bibliographie de la guerre de 1870-71.

LIVRES ÉTRANGERS.

Jules DELHAIZE. — **La domination française en Belgique à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle.** Tome Ier. — Bruxelles, 1908, J. Lebègue, 444 pages in-8°.

Le premier volume que M. Jules Delhaize consacre à la domination française en Belgique commence par une introduction, qui étudie la Belgique pendant le XVIIIe siècle de 1700 à 1791, c'est-à-dire le régime autrichien et les révolutions. L'auteur entre ensuite dans le corps même de son récit, bien que la Belgique n'ait été définitivement et officiellement réunie à la France que par le décret du 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1795), parce qu'il estime qu'à partir du moment où les relations entre la France et l'Autriche s'enveniment, l'histoire des Belges est intimement liée à celle des Français. Le livre premier est consacré à l'Assemblée législative, à Dumouriez, Ministre des Affaires étrangères, et à l'état de la Belgique en 1792; le livre deuxième, aux premiers événements de la guerre, aux conséquences du 10 août et à Valmy; le livre troisième, à Jemappes et à la marche rapide et triomphante de Dumouriez et de ses lieutenants; le livre quatrième, à l'essai d'organisation d'une République belge; le livre cinquième, à la réunion éphémère de la Belgique à la France, aux fautes des Jacobins, à la défaite de Neerwinden et à la trahison de Dumouriez.

Le volume de M. Delhaize est intéressant et documenté. L'auteur nous prévient que la liste des ouvrages et des documents qu'il a con-

sultés figurera à la fin de son dernier volume, mais il aurait pu néanmoins indiquer la provenance des nombreuses citations dont il émaille son texte et des lettres qu'il publie parfois *in extenso;* son travail consciencieux et clair aurait pu ainsi être plus utile à l'historien. Peut-être les appréciations portées çà et là au cours de l'ouvrage donnent-elles matière à critique, peut-être certains jugements ne conservent-ils pas toute l'impartialité désirable; mais c'est le propre de l'histoire de discuter les événements et les hommes, et de choisir entre les opinions excessives qui sont successivement exprimées, l'opinion moyenne qui se rapproche le plus de la vérité.

Lord Acton. — **Historical Essays and Studies.** — London, 1907, Macmillan, in-8°, 544 pages.

Ce livre est un recueil d'articles de revues qui ont paru sous la signature de lord Acton dans quelques périodiques anglais, notamment dans *The English historical Review* et *The Quarterly Review;* ces articles ont été réunis et publiés de nouveau par deux professeurs des collèges de Cambridge, MM. John Neville Figgis et Reginald Vere Laurence. Certains de ces essais, celui, par exemple, qui traite de la guerre franco-allemande, datent de plus d'une trentaine d'années.

Bien que lord Acton ne s'astreigne pas à appuyer ce qu'il avance par l'indication des textes auxquels il se refère, il est certain que la situation prépondérante qu'il occupe dans les lettres anglaises, les relations personnelles qu'il a entretenues, aussi bien avec les notabilités de la politique qu'avec des écrivains de mérite, tels que Grant Duff et Thureau-Dangin, donnent un grand intérêt à ce qu'il rapporte, et que certaines pages de son livre doivent fournir d'intéressantes indications à ceux qui s'occupent de la période contemporaine de l'histoire de l'Europe.

Certains des articles réunis dans ce livre sont des analyses critiques d'ouvrages récemment parus; l'auteur y apporte dans ses jugements une grande hauteur de vues et ce constant souci d'impartialité qui, selon lui, est le premier devoir de l'historien.

Leutnant Friedrich Bertkau. — **Geschichte des 6. Rheinischen Infanterie-Regiments Nr.** *68.* — Coblenz, W. Groos, 1908, in-8°, 267 pages.

Le régiment d'infanterie n° *68*, formé en 1859, prit part avec le VIIIe corps d'armée à la guerre de 1866. En 1870, laissé jusqu'au début de septembre à Mayence, il reçut, le 7, l'ordre d'aller rejoindre la *30e* brigade devant Metz. Il fit ensuite, avec le VIIIe corps, la campagne du Nord, marcha jusqu'à Rouen et le Havre et revint sur la Somme pour figurer aux batailles de l'Hallue, de Bapaume et de Saint-Quentin.

Le livre du lieutenant Bertkau, après le récit assez succinct du rôle du *68e* dans ces deux guerres, consacre de longues pages à l'historique du régiment pendant la période de paix qui s'étend jusqu'à nos jours. La première partie du volume, seule donc, nous intéresse. Malheureusement l'auteur ne donne aucune de ses références. A l'absence de celles-ci, la bibliographie sommaire et d'ailleurs non critique qu'il place en tête de son étude ne peut suppléer. Le lieutenant Bertkau a, dit-il, fait appel aux archives du grand état-major et à celles de son régiment. Mais il en a tiré peu de choses nouvelles, si ce n'est le tableau très complet des cantonnements du *68e* pendant ses campagnes. Tel quel, ce livre néanmoins rendra des services en comblant une lacune dans la série des historiques des régiments allemands.

—Aug. Tecklenburg. —**Die Hannoveraner, Braunschweiger und Oldenburger im Kriege gegen Frankreich, 1870-71.** Ein Kriegs und Ehrenbuch des X. Armee-Korps. — Hannover, 1908, Geibel, 318 pages in-8°.

L'auteur a cherché, dans l'histoire de la guerre 1870-71, des exemples d'amour de la patrie, de dévouement et de fidélité au souverain. Devant l'abondance des matériaux qui s'offraient à lui, il dut limiter ses recherches à une partie déterminée de cette histoire. Ses origines (il est Hanovrien) le poussèrent à s'occuper particulièrement du Xe corps dans les rangs duquel combattirent, en 1870-71, les fils du Hanovre, du duché de Brunswick et de celui d'Oldenburg.

Il n'a pas la prétention d'avoir écrit un ouvrage militaire : il a simplement cherché à faire un livre qui intéressât le peuple. Et le peuple lira avec intérêt ce recueil d'épisodes tirés de l'histoire du Xe corps au cours de la campagne, et dont un certain nombre méritent d'être signalés : les circonstances dans lesquelles le général von Manstein retrouve le corps de son fils, tué à Spicheren; la revue que passe le général von Voigts-Rhetz sur le champ de bataille, le jour de Vionville; la surprise au cours de laquelle les hussards de Brunswick faillirent enlever le maréchal Bazaine; la capture par les Français d'un officier allemand blessé et l'hommage que celui-ci rend aux sentiments chevaleresques de ses ennemis; enfin un tableau émouvant de la remise du 6e corps français au Xe corps, et les adieux touchants des soldats français à leurs officiers.

rages récemment parus et reçus à la Revue d'Histoire.

H FÈVRE et HENRI HAUSER. — *Leçons de géographie, conformes aux programmes du 4 août 1905 pour les écoles normales primaires et pour la préparation au brevet supérieur.* Deuxième année, IIe partie : *La France,* avec gravures et cartes dans le texte. — Paris, Félix Alcan, 1908, 2 vol., XII-668 p. in-12.

ie politique dans les deux mondes, publiée sous la direction de A. VIALLATTE. Première année: 1er octobre 1906-30 septembre 1907. Avec une préface de M. A. Leroy-Beaulieu. — Paris, Félix Alcan, 1908, XV-696 p. in-8°.

ALLAND et D. LUIZET. — *Le chimiste Z. Roussin* (Chimie. Physiologie. Expertises médico-légales), avec une notice biographique par H. Chasles et une préface de A. Haller. — Paris, J. B. Baillière et fils, Paris, 1908, XI-311 p. in-8°.

BYRAM. — *Petit Jap deviendra grand!* L'Expansion japonaise en Extrême-Orient, avec une préface de M. Jules Claretie. — Paris, Berger-Levrault et Ce, 1908, XVIII-398 p. in-16.

EL MARION. — *La vente des biens nationaux pendant la Révolution,* avec étude spéciale des ventes dans les départements de la Gironde et du Cher. — Paris, Honoré Champion, 1908, XVIII-448 p. gr. in-8°.

ıis de NAZELLE. — *Dupleix et la défense de Pondichéry* (1748), d'après des documents inédits et les archives de la famille de Dupleix. — Paris, Honoré Champion, 1908, XXI-449 p. gr. in-8°.

STEVIN. — *Histoire de la colonie française de Moscou depuis les origines jusqu'à 1812.* — Moscou, F. Tastevin; Paris, Honoré Champion, 1908, 190 p. in-16,

enant JEAN TABOUREAU. — *Un moraliste militaire du XVIe siècle : François de la Noue (1531-1591).* — Paris, Henri-Charles-Lavauzelle, s. d., 58 p. in-8°.

:ur MAX BILLARD. — *Les maris de Marie-Louise,* d'après des documents nouveaux ou inédits, orné de 35 gravures. — Paris, Perrin et Ce, 1908, 349 p. in-8°.

IE BLIARD. — *Fraternité révolutionnaire.* Études et récits d'après des documents inédits. — IIe édition. Paris, Émile-Paul, 1908, VIII-385 p. in-8°.

Vicomte de GUICHEN. — *Pierre le Grand et le premier traité franco-russe* (*1682 à 1717*), avec une préface du baron de Courcel et 5 portraits. — Paris, Perrin et Ce, 1908, VIII-299 p. in-8°.

G. LENOTRE. — *Mémoires et souvenirs sur la Révolution et l'Empire. Le Tribunal révolutionnaire* (1793-1795). — Paris, Perrin et Ce, 1908, IV-371 p. in-16.

PIERRE RAIN. — *L'Europe et la Restauration des Bourbons* (1814-1818). — Paris, Perrin et Ce, 1908, IV-497 p. in-8°.

PIERRE VIALLES. — *L'archichancelier Cambacérès* (1753-1824), d'après des documents inédits. — Paris, Perrin et Ce, 1908, 441 p. in-8°.

HECTOR FLEISCHMANN. — *La Guillotine en 1793*, d'après des documents inédits des Archives nationales, de nombreuses illustrations, photographies et fac-similés de documents de l'époque. — Paris, Librairie des publications modernes, 1908, 316 p. in-16.

ERNEST MILLARD. — *Une loi historique.* — IV. *Causes de la loi. Considérations finales.* — Bruxelles, Henri Lamertin, 1908, XXVI-237 p. in-8° (avec 10 planches).

DOTT. EUGENIO MERCURIO. — *Le origini storiche della amministrazione dei corpi* (Estratto dallo Rivista militare italiana, dispensa III, 1908). — Roma, Enrico Voghera, 1908, 105 p. in-8°.

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et Ce, rue Christine, 2.

REVUE D'HISTOIRE

RÉDIGÉE A L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

(SECTION HISTORIQUE.)

N° 92 Août 1908

LES

MILICES PROVINCIALES

SOUS LOUVOIS ET BARBEZIEUX (1688-1697)

DC
44
.R45
no. 92

CHAPITRE PREMIER.

L'institution des régiments de milice et l'ordonnance de création du 29 novembre 1688. — Ses principales dispositions. — Nombre de régiments mis sur pied. — Choix des officiers et des hommes. — Difficultés et abus dans la levée, provenant des paysans, des paroisses et des officiers. — Remèdes qu'y apportent Louvois et les intendants.

En 1688, une coalition formidable s'annonçait contre la France. La lutte n'avait point seulement un caractère redoutable par le nombre des princes ligués contre Louis XIV. Les passions religieuses s'y mêlaient encore âprement. Le champion du protestantisme, Guillaume d'Orange, se préparait à renverser les Stuarts, c'est-à-dire le catholicisme, du trône d'Angleterre. Dans l'homme que les catholiques devaient appeler bientôt l'usurpateur, Louvois était convaincu que les nouveaux convertis entrevoyaient un libérateur prochain et que, courbés sous sa main de fer, ils espéraient bientôt, avec

l'appui des flottes réunies de la Hollande et de l'Angleterre, reconquérir leur indépendance et le libre exercice de leur religion.

Comme cette étude le montrera, ces sentiments sacrilèges étaient le partage d'une minorité, et le Ministre se trompait sur les sentiments de la masse des protestants demeurés dans le royaume en les jugeant capables de reporter contre leur patrie la haine que ses mesures de rigueur lui avaient personnellement attirée. Louvois croyait donc devoir compter avec un ennemi intérieur, soumis en apparence, mais sur le réveil duquel il fallait se prémunir, comme avec les menaces d'un débarquement de nos ennemis à l'extérieur. Il lui fallait en même temps opposer à la coalition, sur toutes nos frontières, de puissantes armées. Ces armées constituées, la garde de nos places de première ligne assurée, le Roi ne pouvait consacrer au dedans du royaume qu'une très faible partie de ses troupes réglées. Louvois se voyait donc dans la nécessité d'accroître à bref délai nos ressources militaires s'il voulait se réserver, à l'intérieur, une force armée de quelque importance.

Cette augmentation de ressources aurait pu se réaliser par la création de nouveaux régiments de troupes réglées ou par un nouvel accroissement de l'effectif des compagnies alors sur pied, mais elle eût entraîné un surcroît de dépenses à l'heure où le trésor royal pouvait à peine suffire aux premières charges de la guerre et où Louis XIV était contraint d'envoyer à la Monnaie les chefs-d'œuvre d'argenterie qui décoraient ses appartements.

Louvois eut-il voulu créer de toutes pièces ces nouveaux régiments, après les augmentations déjà opérées dans l'infanterie et dans la cavalerie, qu'il se fût heurté à un obstacle presque insurmontable. L'enrôlement volontaire, seul mode de recrutement de l'armée, ne

suffisait déjà plus pour entretenir les régiments sur pied. De toutes parts on signalait au Ministre les exactions sans nombre des officiers, qui étaient alors chargés de recruter leurs compagnies. Sur les routes conduisant aux marchés, il n'y avait plus de sécurité pour les paysans. Des enfants de 15 ans, des hommes chargés de famille étaient enlevés, garrottés, emmenés de force aux armées, et les intendants ne cessaient de se faire l'écho des plaintes que suscitaient ces violences, sources de troubles et de désolations dans les provinces du royaume.

Quant à recourir à l'arrière-ban, à imposer aux détenteurs de fiefs l'obligation de prendre les armes à tout appel du Roi et de se porter là où son service l'exigerait, Louvois savait par expérience combien il fallait faire peu de fonds sur ces troupes sans discipline et sans organisation définie, et combien il était difficile d'empêcher les gentilshommes d'éluder, sous mille prétextes, l'obligation qui leur était imposée de marcher en personne à l'arrière-ban ou de s'y faire remplacer.

Cet accroissement de forces militaires que la Royauté pouvait tirer avec peine du recrutement volontaire et qu'elle ne pouvait plus attendre de la noblesse, Louvois se résolut à le demander directement au peuple. Appuyé sur le pouvoir des intendants, les puissants détenteurs de l'autorité royale dans chaque province, le Ministre se crut assez fort pour instituer une milice recrutée non plus volontairement mais obligatoirement dans les rangs du peuple et qui, primitivement destinée à servir à l'intérieur, devait bientôt être appelée à un rôle plus actif et plus étendu.

Cette idée de l'établissement du service obligatoire n'avait pas été sans préoccuper les hommes d'État du XVIIe siècle. Un retour de deux siècles sur notre histoire leur en offrait d'ailleurs un exemple frappant dans cette

admirable institution des francs-archers de Charles VII qui, au dire de Machiavel (1), eût rendu Louis XI invincible si ce prince avait voulu la maintenir. Dans les papiers qu'il nous a laissés, Chamlay, le conseiller toujours écouté de Louis XIV et de Louvois, a maintes fois examiné les moyens de fournir à l'infanterie ses recrues par une voie moins dispendieuse et moins violente que l'enrôlement confié aux officiers. « Il y a longtemps qu'on a proposé d'obliger chaque paroisse de donner un homme. Jamais cela n'a été si nécessaire », dit un mémoire sans date, du début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, qui se trouve dans les écrits rassemblés par Chamlay (2). « Si le Roi se faisait informer du nombre qu'il y en a dans son royaume et qu'à la fin des campagnes chaque capitaine d'infanterie, de cavalerie et de dragons, demandât ce qu'il lui faut de recrues, Sa Majesté régalerait également sur tout le royaume ce qui serait nécessaire pour rendre ses troupes complètes ». Un fragment de mémoire, sans date, écrit de la main même de Chamlay, indique que le Roi, touché des abus qui se commettent dans le recrutement, a examiné plusieurs expédients pour y remédier. Entre les trois expédients que Sa Majesté a regardés comme « les moins impraticables », l'un d'eux serait « de faire à l'avenir la levée des recrues réelle, c'est-à-dire, après avoir fait un dénombrement juste des gens de chaque paroisse du royaume capables de porter les armes, dont l'âge sera fixé depuis 17 jusques à 30 ou 32 ans, et parmi lesquels on ne comprendra que le moins possible de gens mariés,

---

(1) « Et n'y a point de doute que la puissance française serait invincible si l'institution de Charles septième était augmentée ou bien entretenue » (Machiavel, *Du Prince*, chap. XIII).

(2) Mémoire des abus qui se sont commis dans la levée des recrues, dans les routes et dans les étapes, coté Y (Archives historiques du Ministère de la guerre, vol. 1112).

de faire tirer au sort, au mois d'octobre de chaque année, celui ou ceux de chaque paroisse suivant le nombre d'hommes que le Roi demandera qui devront servir et qui, après s'être assemblés au temps préfixe dans le chef-lieu de chaque élection, sénéchaussée ou mandement, seront remis aux officiers des troupes, désignés par le Roi, pour être conduits par étape dans les lieux où seront les régiments dans lesquels ils devront servir (1) ».

En admettant que ce mémoire soit postérieur de quelques années à l'ordonnance du 29 novembre 1688 sur l'institution des milices provinciales, il n'en est pas moins vrai que la question du service militaire obligatoire s'était posée à nombre d'esprits éclairés et qu'elle ne pouvait échapper à celui de Louvois.

L'ordonnance du 29 novembre 1688 doit être en effet regardée comme une ordonnance de création, bien qu'elle n'inventât point de toutes pièces les milices dont on peut retrouver l'emploi à chacune de nos guerres du XVIIe siècle. Récemment encore, dans la guerre de Hollande, les milices du Languedoc avaient été mises sur pied pour servir en Catalogne; les milices de la Champagne avaient de même pourvu à la sécurité des bords de la Meuse. Mais Louvois aura le mérite insigne de transformer ces milices temporaires, accidentelles, en une institution stable et de ne rien négliger, jusqu'à sa mort, pour leur assurer ce caractère de permanence qu'il leur avait imprimé dès le début. De plus, en introduisant dans leur recrutement le principe du service

(1) Cette note de Chamlay fait suite à un important mémoire sur la levée des gens de guerre, du 1er décembre 1691, dont la copie paraît faite par un secrétaire de Chamlay. Le mémoire étudie, dans tous leurs détails, l'établissement et l'organisation d'un système de recrutement obligatoire (A. H. G., vol. 1183).

militaire obligatoire, il posera les bases d'une révolution entière des systèmes de recrutement et d'organisation de nos armées.

C'est dans une lettre au duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, du 29 octobre 1688, que l'on rencontre pour la première fois, dans la correspondance de Louvois, trace de ses projets sur la transformation des milices. « Le Roi, disait cette lettre, jugeant à propos de mettre cet hiver les milices de Bretagne en meilleur état qu'elles n'ont été par le passé, en sorte que l'on en puisse tirer un bon service pour la défense de la province pendant l'année prochaine, le Roi m'a commandé de vous demander votre avis sur ce que l'on pourrait faire de mieux. La pensée de Sa Majesté serait d'établir un nombre de compagnies d'infanterie et de cavalerie tel que vous lui proposerez et auxquelles on essayerait de donner des capitaines que l'on choisirait parmi la noblesse des cantons dont seraient les compagnies, lesquels auraient servi dans les troupes; de mettre ces compagnies en régiments dont les mestres de camp et majors seraient choisis de même; de régler le nombre de ces compagnies de manière que, si un diocèse pouvait fournir 1,000 hommes de milice, on n'y en prît que 500, moyennant quoi on choisirait les meilleurs et on obligerait ceux qui ne seraient point commandés à contribuer de quelque chose à l'armement de ceux qui serviraient.

« A l'égard de la cavalerie, l'on y devrait observer le même ordre. La pensée du Roi serait encore que, lorsque cette milice sortirait pour servir hors de l'évêché dont elle est, Sa Majesté la ferait payer sur le même pied de ses troupes pour le temps qu'on la tiendrait ensemble....

« Vous prendrez la peine de m'envoyer un état du nombre des milices que l'on pourrait régler pendant cet

hiver dans l'étendue de votre gouvernement, afin que je vous fasse savoir la volonté de Sa Majesté avant votre départ de Bretagne (1) ».

Copie de cette lettre fut envoyée à la plupart des gouverneurs et intendants des provinces. Louvois leur demanda de considérer la proposition faite au duc de Chaulnes comme s'adressant à chacun d'eux en particulier, dans les limites de leur ressort. Pour les provinces où les nouveaux convertis étaient en grand nombre, il n'oublia pas de faire ajouter ces lignes : « L'intention de Sa Majesté serait qu'il n'y eût point de nouveaux convertis dans les milices que vous assembleriez, mais qu'ils fussent seulement taxés pour payer ceux qui serviront pour eux (2) ».

Les Archives historiques de la Guerre ne possèdent plus les réponses des gouverneurs et des intendants à cette proposition de Louvois. Il n'est point douteux cependant qu'elles furent favorables. Nous savons, par la correspondance du Ministre, que le duc de Chaulnes se déclara, le 19 novembre 1688, prêt à tirer 4,000 hommes de milice de la Bretagne ; par les *Mémoires* de Foucault, alors intendant en Poitou, qu'il fit savoir à Louvois, le 13 novembre, « que cette vue était très bonne et que l'on pourrait mettre en régiments 6,000 hommes d'infanterie et tous anciens catholiques..... (3) ».

Le 3 décembre 1688, Louvois précisait au duc de Chaulnes ses vues sur les milices en l'informant que le Roi agréait ce chiffre de 4,000 hommes pour la Bretagne, « lesquels soient gens choisis, c'est-à-dire de jeunes gens non mariés, âgés de 24 à 25 ans, qui soient bien armés sans se soucier d'aucune uniformité dans les armes ni

(1) A. H. G., vol. 836.

(2) *Ibid.*

(3) *Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault*, publiés par M. Baudry dans la collection des Documents inédits sur l'histoire de France.

dans leurs habits. Sa Majesté trouvera bon, pendant que ces gens-là demeureront chez eux, qu'ils puissent vaquer à leur travail, à la réserve des fêtes et dimanches que les compagnies devront s'assembler pour faire l'exercice. Vous observerez, s'il vous plaît, qu'il doit y avoir un capitaine, un lieutenant et deux sergents, pour chaque 50 hommes..... (1) ». Louvois annonçait enfin au duc de Chaulnes qu'il lui ferait parvenir prochainement une ordonnance pour l'établissement des milices dans tout le royaume.

Dès le 29 novembre 1688, cette ordonnance était prête sous le titre de « Règlement fait par le Roi pour la levée des milices dans plusieurs provinces de son royaume ». Elle était adressée le 7 décembre aux gouverneurs des provinces et, le 8 décembre, aux intendants des généralités intéressées à cette levée (2).

Il n'est pas indifférent de remarquer que la fin du mois d'octobre 1688 avait été marquée par les préparatifs de descente de Guillaume d'Orange en Angleterre, que ce prince débarquait à Exmouth le 15 novembre 1688, et que la cause des Stuarts paraissait bientôt compromise par les défections de l'entourage de Jacques II. Louvois sentait la nécessité de se préparer à la lutte, et l'institution de trente régiments de milice d'infanterie n'était pas sans relation avec la gravité de la situation au dehors.

L'importance du règlement du 29 novembre 1688 mérite que nous passions en revue les mesures arrêtées par Louvois : 1° pour l'organisation des régiments de milice ; 2° le choix des officiers; 3° le choix des hommes; 4° leur solde ; 5° leur habillement ; 6° leur armement; 7° les avantages accordés aux miliciens.

---

(1) A. H. G., vol. 836.
(2) *Ibid.*, vol. 814.

1° *Organisation des régiments de milice.* — En principe, disait le préambule du règlement, ces régiments devaient être « toujours en état de marcher aux lieux où Sa Majesté le jugera à propos pour la sûreté de ses places, tant frontières que maritimes ». D'un effectif total qui variait suivant les provinces, ils avaient leurs compagnies toutes composées uniformément de 50 hommes (parmi lesquels deux sergents, un caporal, un anspessade, un tambour) commandés par deux officiers : un capitaine et un lieutenant.

L'état-major comprenait un colonel et un lieutenant-colonel, tous deux commandant une compagnie, un major et un aide-major.

Une compagnie se formait de 50 hommes des villages les plus rapprochés qui étaient tenus de fournir un milicien. Les officiers qui la commandaient devaient, autant que possible, être domiciliés au centre ou à proximité de ces villages.

2° *Choix des officiers.* — Le Ministre prescrivait de choisir les colonels, lieutenants-colonels, majors, aides-majors, capitaines, parmi d'anciens officiers ayant servi soit dans les troupes du Roi soit dans les compagnies de sa Maison.

Les lieutenants devaient être âgés de 22 ans au moins et pris parmi la noblesse ou gens vivant noblement, de préférence parmi les jeunes gens ayant servi ou provenant des compagnies de cadets-gentilshommes que le Roi entretenait dans ses places frontières.

Les gouverneurs ou lieutenants généraux commandant dans les provinces, en leur absence les intendants, étaient invités à faire parvenir au Roi, dans le courant de décembre 1688, un état des officiers proposés pour remplir les charges des régiments de milice afin que le Roi pût leur en faire délivrer les commissions et brevets.

3° *Choix des hommes.* — Les paroisses les plus faibles devaient être dispensées de fournir un homme. Dans toute paroisse qui concourait au recrutement d'un milicien, la désignation devait s'en faire à la sortie de la grand'messe, le dimanche qui suivrait la notification adressée par l'intendant, en la forme usitée pour la nomination des collecteurs des tailles, c'est-à-dire à la pluralité des voix.

Le milicien devait être célibataire, de l'âge de 20 à 40 ans. Une fois désigné, il ne pouvait plus s'absenter de sa paroisse au delà de deux ou trois jours.

S'il s'absentait sans ordre pour plus de trois ou quatre jours, il devenait passible d'une amende d'un écu applicable aux pauvres de la paroisse.

S'il quittait définitivement la paroisse ou désertait de son régiment assemblé, il encourait la peine du fouet.

Tout milicien hors d'état de servir ou venant à mourir devait être remplacé par la paroisse dans un délai de huit jours.

Il en serait de même pour l'homme que son capitaine et le commissaire des guerres, préposé à la police du régiment de milice, jugeraient impropre au service.

La durée du service était fixée à deux années, au bout desquelles le milicien devait être congédié et remplacé.

Pendant ces deux années, il lui était interdit de s'engager dans les troupes du Roi. De même, il était défendu aux officiers des troupes réglées d'engager des miliciens, sous peine d'être cassés.

La nomination des sergents appartenait au capitaine qui choisirait dans sa compagnie les sujets les plus capables et ayant, autant que possible, déjà servi.

Solde et entretien. — *a*) Tant que le milicien demeurait dans sa paroisse, celle-ci devait lui payer deux sols par jour, de six jours en six jours et d'avance.

La solde des officiers et la double paye, accordée à chaque sergent, étaient imposées par l'intendant sur tous les contribuables à la taille de la généralité, au sol la livre de leur taille, et devaient être versées de mois en mois, à l'avance et sans frais, par le receveur particulier des tailles de chaque élection au commis de l'extraordinaire des guerres.

Les appointements étaient fixés à 50 livres pour le colonel et à 15 livres pour le lieutenant-colonel, outre la paye de capitaine; 40 livres pour le major; 30 livres pour l'aide-major et les capitaines; 15 livres pour les lieutenants.

b) Du jour où les régiments seraient assemblés par ordre du Roi, ils seraient payés par l'extraordinaire des guerres : les soldats, sur le pied de 3 sols et le pain; les sergents, sur le pied de 8 sols et le pain; les officiers, sur le même pied que les officiers des troupes du Roi.

5° *Habillement.* — L'habillement était à la charge de la paroisse. Comme Louvois voulait que la dépense se réduisît au strict nécessaire, l'homme devait seulement « avoir un bon chapeau, un justaucorps de drap, des culottes et bas aussi de drap et être bien chaussé, sans que les soldats qui composeront cette milice soient obligés à aucune uniformité de vêtements et couleur d'habit, de bas ni de chapeau ».

6° *Armement.* — En attendant que Sa Majesté pût envoyer des mousquets de ses arsenaux, le milicien devait être armé d'un mousquet ou d'un fusil « tel que la paroisse pourra trouver... Ladite paroisse fournira aussi un baudrier et une épée, dont la lame soit au moins de longueur de 2 pieds 9 pouces de roi, sans comprendre la garde et la poignée ».

7° *Avantages accordés aux miliciens.* — Ils se bornaient, pour les officiers, à la dispense de l'arrière-

ban. Ils étaient plus appréciables pour le milicien qui, venant à se marier dans la même paroisse, ne pouvait être imposé à la taille que deux ans après son mariage.

Telles sont les principales dispositions de ce règlement du 29 novembre 1688, sur lequel nous avons cru devoir insister, car il a servi de base à toutes les ordonnances qui furent rendues au XVIIIe siècle sur le même objet. Son application ne devait pas tarder à y faire découvrir des lacunes, des défectuosités, et nous verrons Louvois, dans le peu d'années que la mort devait lui laisser, remédier à une partie des défauts de son œuvre que l'expérience allait lui révéler.

A ce règlement était annexé un état des trente régiments de milice à lever dans les généralités suivantes :

Généralités.						Nombre d'hommes.
Paris.....	2	régiments	de 15	compagnies	chacun.	1,500
Soissons	1	—	de 15	—	.....	750
Amiens.....	1	—	de 15	—	.....	750
Rouen.....	2	—	de 15	—	.....	1,500
Caen.....	1	—	de 18	—	.....	900
Alençon.....	1	—	de 18	—	.....	900
Châlons.....	2	—	de 18	—	.....	1,800
Dijon.....	1	—	de 20	—	.....	1,000
Orléans.....	1	—	de 18	—	.....	900
Moulins.....	1	—	de 18	—	.....	900
Tours.....	1	—	de 20	—	.....	1,000
Bretagne.....	4	—	de 20	—	.....	4,000
Poitiers.....	1	—	de 15	—	.....	750
Limoges.....	1	—	de 15	—	.....	750
Riom.....	1	—	de 15	—	.....	750
Lyon.....	1	—	de 10	—	.....	500
Grenoble.....	1	—	de 18	—	.....	900
Provence.....	1	—	de 20	—	.....	1,000
Montauban...	3	—	de 15	—	.....	2,250
Bordeaux	3	—	de 15	—	.....	2,250
	30 régiments.					25,050

Comme on le voit, dans une pensée de ménagement sans doute, les provinces récemment réunies à la France, l'Alsace, la Franche-Comté, le Roussillon, le pays de Luxembourg, l'Artois, le Hainaut et la Flandre, ne figurent point sur cet état.

Il y manque encore le nom de quelques anciennes provinces, le Languedoc, le Béarn, les Trois-Évêchés, si bien que la levée des 25,000 miliciens portait sur environ 15,000,000 d'habitants en se rapportant au chiffre de 19,000,000 d'habitants donné par Vauban, dans sa *Dîme royale*, pour la population du royaume à la fin du XVIIe siècle.

A première vue, il semblerait que la charge nouvelle que le Roi imposait à ses sujets fût loin d'être disproportionnée avec la population du royaume, mais un examen attentif montre que cette charge ne laissait pas d'être onéreuse à plusieurs provinces.

La répartition était d'abord très inégale. La Touraine (1,069,616 habitants) ne devait fournir qu'un homme sur 1,070 habitants. En Bourgogne (1,266,359 habitants), la levée n'était que d'un homme pour 1,260 habitants. En Poitou (généralités de la Rochelle et de Poitiers réunies) (972,621 habitants), elle n'était que d'un homme pour 1,300 habitants, tandis que, pour les trois généralités de Normandie (Rouen, Caen, Alençon) (1,540,000 habitants), elle prenait un homme sur 460 habitants; en Champagne (693,244 habitants), un homme sur 385 habitants; dans la généralité de Montauban (788,600 habitants), un homme sur 350 habitants.

En outre, bien que les ordonnances de cette époque soient muettes sur les exemptions de la milice, « on peut certainement considérer comme exemptes les personnes à qui fut accordée dispense du ban et de l'arrière-ban, ou même seulement de ce dernier. Tels étaient les maires des villes, les contrôleurs des deniers

patrimoniaux et d'octroi des villes et communautés, les acquéreurs de domaines royaux, etc... Il semble même que l'on puisse aller plus loin et classer dans la catégorie des dispensés les titulaires d'offices emportant exemption du logement des gens de guerre, de guet et de garde, et « autres charges publiques ». L'énumération en serait trop longue ; qu'il suffise de dire que ces offices étaient généralement des charges de police ou de finance. Les maîtres de poste jouissaient également de ces avantages (1) ». Dans un siècle tout de privilèges et d'inégalités, il fut aisé de multiplier les exemptions au gré de la richesse ou d'un protecteur puissant. Les grandes villes échappèrent en général à l'obligation de participer à la levée des miliciens ; la milice atteignit presque uniquement le peuple des campagnes, le laboureur et le paysan sans appui et sans fortune, et ce ne fut pas un des moindres motifs de leur aversion pour la milice que l'injustice et le nombre des exemptions dont ces misérables eurent toujours sous les yeux le spectacle décourageant.

Ajoutons enfin que les nouveaux convertis devaient être exclus de la milice, et l'on comprendra que dans certaines généralités, comme celle de Montauban, où les nouveaux catholiques étaient nombreux, la milice pesa lourdement sur plusieurs des localités qu'elle frappait.

Quelques modifications furent apportées au tableau des régiments annexé à l'ordonnance du 29 novembre 1688.

Sur les représentations de l'intendant de Provence,

---

(1) L. Hennet, *Les milices et les troupes provinciales*, p. 30. — Cet ouvrage et celui de M. Gebelin, l'*Histoire des milices provinciales*, sont sans contredit les meilleurs travaux qui aient été consacrés à l'étude des milices sous l'ancien régime.

M. Le Bret, que sa généralité « n'était pas composée d'un assez grand nombre de communautés pour former vingt compagnies », Louvois lui fit savoir, le 26 décembre 1688, que le Roi réduisait le régiment de milice de cette province à 10 compagnies (1).

La Bretagne devait fournir quatre régiments de 1,000 hommes. Comme le Roi lui demandait encore la levée et l'entretien d'un nouveau régiment de dragons, et que les paroisses situées sur le littoral étaient déjà astreintes au service de la garde-côte, le duc de Chaulnes fit observer à Louvois qu'il en résulterait une charge écrasante pour la province et les paroisses de l'intérieur, et il obtint que le Roi supprimât un des régiments d'infanterie, ne laissant subsister que trois régiments de milice et le régiment de dragons (2).

Après avoir exprimé ses regrets de ne pouvoir lever un régiment d'infanterie, la ville de Bordeaux s'offrit, en décembre 1688, de mettre sur pied et d'entretenir une compagnie de milice de 100 hommes choisis (3). Louvois fit savoir à l'intendant de la généralité de Bordeaux, M. de Bezons, le 1er mars 1689, que le Roi agréait la formation d'une compagnie de grenadiers de Bordeaux de 100 hommes, commandés par 4 officiers, avec la solde de 3 sols au lieu des 2 sols accordés aux autres miliciens (4).

La première levée de la milice comprit donc vingt-neuf régiments et une compagnie de grenadiers, soit 23,650 miliciens.

Quant au Languedoc, au Béarn, aux Trois-Évêchés et

---

(1) A. H. G., vol. 816.

(2) *Ibid.*, vol. 903.

(3) Cette proposition fut transmise à Louvois par l'intendant de la généralité de Bordeaux, M. de Bezons, le 23 décembre 1688 (A. H. G., vol. 837).

(4) A. H. G., vol. 843.

aux provinces nouvellement conquises, des mesures spéciales furent prises à leur égard.

Le Languedoc fut invité, au début de l'année 1689, à mettre sur pied 4,000 hommes de milice. Malgré les répressions sanglantes de l'intendant M. de Basville et du comte de Broglie qui commandait dans la province, les assemblées n'étaient pas encore entièrement étouffées au sein des nouveaux convertis que cette province renfermait en grand nombre. Aussi, cette milice fut destinée à les maintenir en respect et à ne point quitter la province. Pour reconnaître cette faveur, les États du Languedoc s'engagèrent à pourvoir entièrement à l'entretien de ces milices et de deux régiments de dragons (1er et 2e Languedoc). Les 4,000 hommes de milice, primitivement destinés à former sept régiments, furent définitivement répartis en huit régiments d'un nombre variable de compagnies de 50 hommes, suivant l'étendue de la région confiée à leur garde. Ils formèrent, au total, 80 compagnies (1).

Le Béarn avait toujours mis des milices sur pied à toute menace d'invasion des Espagnols. Au début de 1689, le duc de Grammont reçut l'ordre d'en reconstituer un corps de 3,000 hommes. Le 12 février 1689, l'intendant, M. Feydeau du Plessis, ayant fait observer à Louvois que les nouveaux convertis étaient nombreux parmi les capitaines, et que leurs dispositions paraissaient peu sûres, Louvois lui ordonna de ne souffrir « aucun con-

---

(1) Le 27 février 1689, M. de Basville écrivait à Louvois : « Comme M. le comte de Broglie vous rend compte de ce qu'il fait en exécution des ordres que vous avez envoyés, je me contenterai de vous dire que nous allons travailler avec une grande diligence à faire lever les 4,000 hommes de milice par la province, que le Roi ordonne. Cela sera très facile et nous mettra en état de traiter si rudement ces misérables, s'ils osent faire le moindre mouvement, qu'ils auront sujet de s'en repentir » (A. H. G., vol. 903).

verti dans ces milices-là, ni officiers, ni soldats (1) ». Sur une nouvelle lettre de l'intendant, du 9 mars 1689, qui marquait que l'exclusion des nouveaux convertis entraînerait de grands bouleversements, qu'il y aurait à changer 25 officiers sur l'ensemble et plus des deux tiers des hommes dans certaines compagnies (2), Louvois lui prescrivit de réduire l'effectif de ces milices à 1,800 hommes.

Quant aux Trois-Évêchés et aux pays nouvellement réunis au royaume, nous les verrons bientôt soumis à la levée des milices comme les provinces de l'ancienne France (3).

---

(1) En minute sur la lettre de M. Feydeau, du 12 février 1689 (A. H. G., vol. 902).

(2) A. H. G., vol. 903.

(3) Louvois se faisait renseigner par l'intendant de Bordeaux, M. de Bezons, sur les milices du pays de Labourd (partie du pays basque comprenant l'arrondissement actuel de Bayonne). Le 15 décembre 1688, M. de Bezons lui rendait compte que ces milices devaient se composer d'un régiment de 1,000 hommes « qui doit être prêt à marcher lorsque le Roi l'ordonne, mais, depuis que trois communautés ont été séparées du pays de Labourd, qui sont Guiche, Urt et une autre, le régiment n'est pas tout à fait de 900 hommes. C'est M. d'Urtubie, qui est le bailli du pays et très honnête homme, qui en est le colonel. Il n'y a d'officiers que lui et son frère qui en est le lieutenant; les autres officiers sont les baillis ou jurats qui conduisent les hommes que chaque communauté est obligée de fournir. Ce régiment est entretenu aux dépens de chaque communauté pendant trois jours, après lesquels le Roi les paye ». Le Ministre prescrivait à M. de Bezons, le 29 décembre, d'employer ces milices à la garde de leur pays ou aux fortifications de Bayonne, de les grouper par compagnies de 50 ou de 100 hommes, enfin d'enjoindre aux communautés de leur procurer des armes et de procéder à la nomination des officiers (A. H. G., vol. 836 et 837).

Dans le Boulonnais existait aussi une milice spéciale, infanterie et cavalerie, recrutée parmi les habitants du pays et solidement organisée. Dans ce pays d'élevages, les fermes les plus riches fournissaient la cavalerie. Tous les officiers, jusqu'au grade de capitaine inclus,

Louvois avait hâte de voir les régiments de milice sur pied. Stimulant le zèle des gouverneurs et des intendants, les gourmandant, les réprimandant au besoin, il devait triompher des obstacles que cette institution nouvelle allait rencontrer presque partout. Elle lui réservait plus d'un mécompte, à commencer par les défauts que présenta trop souvent le corps d'officiers de ces régiments.

Le Ministre voulait, en principe, que les états de proposition des officiers lui parvinssent en décembre afin que, dès le mois de janvier 1689, ces officiers fussent reconnus et mis en mesure de s'occuper de leurs compagnies. C'était aux gouverneurs des provinces ou aux lieutenants généraux qui les remplaçaient qu'incombait la présentation des officiers. A leur défaut, ce privilège revenait à l'intendant.

Dans un temps où la noblesse n'avait d'autre occupation que celle des armes, où il restait dans les provinces un assez grand nombre d'officiers atteints par les

---

étaient nommés par le Roi. Le duc d'Aumont, gouverneur du Boulonnais, donnait tous ses soins au bon état de ces milices. Il obtint de Louvois, au début de 1689, d'y adjoindre deux compagnies de dragons, de 40 hommes. Les milices boulonnaises formaient alors un corps d'environ 4,000 hommes, dont 500 cavaliers et 80 dragons. Le 26 juin 1689, le duc d'Aumont écrivait à Louvois : « Je fis hier une revue générale de toutes les troupes du pays qui étaient au nombre de six bataillons dont les moindres étaient de 500 hommes, ayant à leur tête une compagnie de grenadiers de 48 hommes, et vingt compagnies de chevau-légers de 25 cavaliers chacune, et deux compagnies de dragons de 40 hommes chacune. qui sont assurément comme toutes les meilleures troupes du Roi » (A. H. G., vol. 887).

Bien qu'elles fussent destinées en principe à la garde des côtes et des villes du Boulonnais, toujours placées sous la menace d'un débarquement des Anglais, ces milices devaient être aussi, pendant cette guerre, appelées à tenir garnison dans les places de Flandre et d'Artois les plus rapprochées de leur territoire, telles que Lille, Béthune, Saint-Omer, Douai.

réformes qui avaient suivi la paix d'Aix-la-Chapelle et celle de Nimègue, les demandes d'emploi affluèrent. Des écoles de cadets, instituées par Louvois en 1682, il était sorti un grand nombre de jeunes gens qui, n'ayant point les ressources nécessaires pour entretenir une compagnie d'infanterie, pouvaient prétendre à remplir les places de lieutenant dans les régiments de milice. L'emploi de capitaine de milice convenait aussi à merveille à une foule de gentilshommes et d'officiers trop pauvres pour assumer l'entretien d'une compagnie d'infanterie et qui étaient heureux de trouver dans les milices un établissement où ils n'avaient rien à risquer de leur avoir ni pour le recrutement, ni pour l'habillement, ni pour l'armement des miliciens. En Bretagne, le duc de Chaulnes se vit assailli par plus de 200 solliciteurs qui, « presque tous », le prièrent de demander comme une grâce qu'on enlevât le nom humiliant de milice aux régiments (1). Dans l'Ile-de-France, le duc d'Estrées avait « trouvé plus de 60 gentilshommes qui ont tous servi et qui demandent de l'emploi (2) ». De Rouen, M. de Beuvron écrivait à Louvois qu'il avait « vu et examiné tous les officiers qui se sont présentés au nombre de plus de 400, et il en viendra encore beaucoup parce que, dans le commencement, plusieurs de ceux qui ont été officiers dans les troupes faisaient difficulté de se mettre dans les milices et voulaient la plupart être colonels, mais ils se réduiront aisément à être capitaines. A l'exemple et à l'envi les uns des autres, presque tous veulent servir et me demandent de l'emploi (3) ». Le lieutenant du Roi à Tours, M. de Rasilly,

(1) Le duc de Chaulnes à Louvois, 1er janvier 1689 (A. H. G., vol. 902).

(2) Le duc d'Estrées à Louvois, 7 janvier 1689 (A. H. G., vol. 902).

(3) M. de Beuvron à Louvois, 26 décembre 1688 (A. H. G., vol. 837).

informait le Ministre « du zèle de quantité d'officiers de cette province qui viennent tous les jours s'offrir pour remplir les charges du régiment de milice que Sa Majesté a ordonné être levé en cette généralité ; ils ont tous servi le Roi dans ses troupes... (1) ». Il n'y eut guère que dans le Bas-Poitou où la noblesse ne témoigna aucun empressement et n'avait pas encore fait de démarche « pour demander de l'emploi dans les milices » au début de mars 1689 (2).

Désireux d'entourer ces nominations de toutes les garanties, Louvois ne manqua pas de se faire adresser les états de services des candidats proposés, de discuter leurs titres et de consulter de vive voix les gouverneurs et les intendants quand il en eut le moyen. Le 2 janvier 1689, le Ministre priait M. Ménars, intendant de la généralité de Paris, de se rendre auprès de lui pour examiner, avant de le présenter au Roi, le mémoire des gentilshommes « qui peuvent être officiers de milice (3) » dans cette généralité. A tous les gouverneurs et intendants qui lui firent parvenir des états de proposition trop sommaires, sans y joindre les services détaillés des officiers, Louvois fit retourner ces états en leur prescrivant de les compléter (4). Malgré ces précautions, il ne fut cependant pas au pouvoir du Ministre d'écarter tous les sujets médiocres ou douteux. Obligés de compter avec les recommandations et disposant d'un temps très court pour adresser leurs états à Versailles, gouverneurs

(1) M. de Rasilly à Louvois, 25 décembre 1688 (A. H. G., vol. 837).

(2) M. de Vérac, commandant dans le Bas-Poitou, à Louvois (A. H. G., vol. 903).

(3) A. H. G., vol. 839.

(4) Ainsi, le 6 janvier 1689, Louvois renvoie à M. de Beuvron l'état des officiers proposés pour le régiment de milice de la généralité de Rouen « afin qu'il vous plaise de me marquer à côté les services de chacun de ceux que vous proposez » (A. H. G., vol. 839).

et intendants n'eurent pas toujours le loisir de contrôler eux-mêmes la valeur des sujets qui s'offraient à leur désignation. Aucun nom de nouveaux convertis ne figurait sur ces états (1).

Les Archives historiques de la Guerre ne possèdent plus les contrôles des régiments de milice de 1688 à 1697 (2). Cette source fait défaut pour y puiser des renseignements sur les officiers qui entrèrent dans la composition de ces régiments. Toutefois nous savons, par le jugement qu'en portera Chamlay, d'après le maréchal Catinat, par les plaintes fréquentes auxquelles donnera lieu, de la part des intendants, leur conduite dans les provinces, par les mille formes de leurs agissements coupables à l'égard des paroisses, par les mesures de répression sans nombre dont Louvois dut faire usage envers eux, que le corps d'officiers subalternes ne fut pas exempt de défauts. Malgré une surveillance sévère, Louvois et Barbezieux ne parviendront pas à extirper un vice capital : l'exploitation des compagnies par les capitaines. Nous verrons trop souvent ces officiers dépourvus d'émulation, uniquement préoccupés de tirer de l'argent des communautés et négligeant le soin de leurs hommes pour ne songer qu'à leurs intérêts particuliers.

Il serait néanmoins injuste de ne point reconnaître que, dans certains régiments, les officiers subalternes ne le cédaient point aux officiers des meilleurs régiments du Roi. Nous savons par les témoignages du maréchal de Lorges que le régiment de Durfort-Boissière, de la généralité de Bordeaux, avait un corps d'officiers remar-

---

(1) Louvois écrivait à M. de Beuvron, le 24 décembre 1688 : « Il ne convient pas au service du Roi que vous lui présentiez des nouveaux convertis pour être officiers de milice que vous pouvez choisir parmi les anciens catholiques » (A. H. G., vol. 836).

(2) Il n'existe qu'un seul contrôle du régiment de la généralité de Soissons, qui donne seulement les noms des hommes pour l'année 1695.

quable (1); par Catinat lui-même (2) qu'au régiment de Cavoye, de la généralité d'Amiens, tous les capitaines avaient servi et se ressentaient des choix heureux de l'intendant Chauvelin; par le président de Saint-André, que le régiment de Du Gua, des milices du Dauphiné, était composé d'officiers qui « presque tous sont gentilshommes, bien faits et qui ont servi dans les armées du Roi (3) ». Bien des gentilshommes, qui avaient même été capitaines, se présentèrent pour entrer dans le régiment d'Aligny, de la généralité de Dijon. Il s'en trouva des régiments de Condé, de Picardie, de Vendôme, de Bourgogne. Le lieutenant-colonel avait été sous-lieutenant des gardes de M. le Prince; le major, sous-lieutenant aux gardes; le premier capitaine, à la tête des capitaines du régiment de Vendôme. Pendant les dix années d'existence du régiment, dit d'Aligny dans ses *Mémoires*, « je n'ai jamais souffert de capitaine et de lieutenant qui ne fussent gens de condition. Sitôt que je savais qu'on m'avait trompé, il fallait qu'ils quittassent (4) ».

Les colonels avaient été choisis avec plus de soin. L'on pouvait seulement regretter le grand âge d'un certain nombre d'entre eux. Presque tous pouvaient invoquer de brillants états de services. M. d'Aligny s'était couvert de gloire dans les rangs des mousquetaires aux sièges de Maestricht en 1673 et de Valenciennes en 1677. Louis XIV ne l'appelait que « le brave d'Aligny ». Quelques démêlés avec un de ses supérieurs l'avaient écarté

---

(1) Le maréchal de Lorges à Louvois, 10 juillet 1689 (A. H. G., vol. 905).

(2) Catinat à Louvois, 1er mai 1689 (A. H. G., vol. 887).

(3) M. de Saint-André à Louvois, Grenoble, 2 mars 1689 (A. H. G., vol. 903).

(4) *Mémoire des campagnes de M. le comte Quarré d'Aligny*, publié par M. Beauvois, p. 132.

momentanément des rangs de l'armée. La plupart des colonels des autres régiments étaient, comme lui, des vétérans des guerres de Dévolution et de Hollande. M. de la Ilhière-Lesdin, colonel du régiment de la généralité de Soissons, s'était distingué en Hongrie, à la bataille du Saint-Gothard en 1664. Major du régiment de Piémont en 1669, il avait pris part à la glorieuse défense de Grave en 1674 et connaissait à merveille les détails de l'infanterie par ses fonctions d'inspecteur général où il avait été appelé en 1676 (1). Le marquis d'Herbouville, colonel d'un régiment de la généralité de Rouen, avait pris part au siège de Lille en 1667 et aux batailles de Sinzheim, Ensheim et Turckeim. Sous-lieutenant aux gardes françaises en 1675, il en avait été fait lieutenant deux années plus tard. M. de Cavoye, colonel du régiment de la généralité d'Amiens, était entré au régiment du Roi, à sa création en 1663, avait fait, comme capitaine, la campagne de Flandre en 1667, et était passé avec sa compagnie dans le régiment des Fusiliers en 1671. Major de ce corps l'année suivante, il combat à Senef en 1674, se distingue dans les campagnes de Flandre suivantes et est nommé lieutenant-colonel au régiment des Fusiliers le 25 avril 1677. Le comte Du Gua, colonel du régiment de milice du Dauphiné, était un ancien capitaine du régiment du Roi-Cavalerie et avait assisté, entre autres combats, aux affaires de Sinzheim et d'Ensheim en 1674, à la bataille de Turckheim en 1675 et à celle de Saint-Denis en 1678. Le marquis de Coutenges, colonel du régiment de milice d'Auvergne, avait eu un bras emporté à la bataille de Rethel, en 1652 (2). Trois de ses fils servaient à ses

---

(1) Les états de services de cet officier et des suivants figurent dans la *Chronologie historique militaire* de Pinard.

(2) Tessé à Barbezieux, Pignerol, 19 août 1695 (A. H. G., vol. 1332).

côtés dans le même régiment. M. Du Pas, colonel d'un régiment de milice de la généralité de Paris, était un ancien garde du corps, vieilli au service (1). M. Caixon, colonel d'un des régiments de la généralité de Montauban, était aussi un glorieux soldat qui avait pris part aux dernières campagnes de Turenne avec le régiment Royal-la-Marine où il était entré, lors de sa création, le 24 décembre 1669.

Ces officiers, et plusieurs autres dont les états de services n'ont pu être retrouvés, ne devaient pas démentir un si beau passé.

Leur expérience personnelle exercera une action heureuse sur les régiments de milice qui leur sont confiés et qui seront sans contredit les mieux administrés et les plus aguerris.

Comme les régiments prirent les noms de leurs colonels, il ne sera pas inutile de rappeler ici ceux des officiers appelés à commander les 29 régiments mis sur pied en 1689, dans les généralités suivantes :

Paris..... MM.	DU PAS et DE LIGNIÈRES.
Soissons.....	DE LA ILHIÈRE-LESDIN.
Amiens	DE CAVOYE.
Rouen	Marquis DE SILLY (puis MONTENAY) et marquis D'HERBOUVILLE.
Caen	Marquis DE FONTENAY
Alençon.....	Marquis d'O.
Châlons.....	DE GRANDPRÉ et baron DE MOULINS.
Dijon	D'ALIGNY.
Orléans	DE MENOU.
Moulins	DE DULAC.
Tours.....	DESCLOS.
Bretagne.....	Marquis DUBOIS DE LA ROCHE, marquis de CARMAN, comte DE GUÉBRIANT.

(1) *Mémoire de la généralité de Paris*, publié par M. de Boislisle (Collection des Documents inédits sur l'histoire de France).

Poitiers	Marquis DE LA CARTE.
Limoges.....	Marquis DE SAINT-JAL.
Riom	DE COUTENGES.
Lyon.....	DE FONTANÈS.
Grenoble	Comte DU GUA.
Provence	Marquis DE BUOUS.
Montauban.....	Marquis DE LA GARDE, marquis DE BOURNAZEL et CAIXON.
Bordeaux.....	Vicomte DE POUDENS, marquis DE LA ROCHE-COURBON, marquis DE BOISSIÈRE-DURFORT.

Quelques retards dans l'expédition des commissions ne permirent pas à la plupart des capitaines de s'occuper de l'organisation de leurs compagnies avant février et mars 1689. Ces contretemps devaient d'ailleurs être de peu d'importance en présence des abus et des difficultés que nous allons rencontrer dans la levée des miliciens.

Le principe de faire fournir un milicien par chaque paroisse se prêta, dès l'abord, à une critique sérieuse. Il se trouvait des paroisses imposées à la taille de quelques centaines de livres, auxquelles il n'était point aisé d'entretenir un milicien, tandis que d'autres, imposées de quelques milliers de livres, pouvaient facilement lever plusieurs miliciens. Les intendants ne manquèrent pas d'en faire la remarque à Louvois. « En travaillant au département des 1,500 hommes de milice », lui écrivait M. Ménars, l'intendant de la généralité de Paris, à la date du 13 décembre 1688, « je trouve qu'il est ordonné par le règlement que chaque paroisse fournira un homme; et, comme il y a des paroisses qui portent 30,000 et 40,000 livres de taille plus ou moins, lesquelles ne fourniraient qu'un homme pendant que d'autres paroisses, qui ne portent que 500 à 600 livres de taille, en fourniront autant, je vous supplie, Monsieur, de me mander si Sa Majesté trouvera bon que les plus grosses paroisses fournissent des hommes à proportion de leur imposition. Cela me semble juste, outre que, les soldats

étant de proche en proche, les compagnies s'assembleraient plus aisément (1) ».

Le Ministre était trop clairvoyant pour ne pas faire droit à cette requête, et, deux jours plus tard, une ordonnance était publiée, « portant que les paroisses des provinces et généralités où la levée des milices a été ordonnée, lesquelles porteront 4,000 livres de taille, fourniront chacune deux hommes et ainsi des autres en augmentant autant d'hommes que la dite taille contiendra de fois celle de 2,000 livres, nonobstant ce qui est porté par le règlement du 29 novembre dernier (2) ». Louvois se réserva le moyen de contrôler la juste répartition des charges sur les paroisses des généralités en prescrivant aux intendants, par une circulaire du 29 décembre 1688 (3), de lui adresser : « 1° un état du nom des paroisses qui fourniront des soldats de milice, à côté duquel la cote de la taille de chaque paroisse sera marquée; 2° un état du nom des paroisses qui ne fourniront point de soldats, à côté desquelles la cote de chaque paroisse à la taille fût aussi marquée ». Deux jours auparavant, le Ministre avait renvoyé à l'intendant de la généralité de Soissons, M. Bossuet, son état des paroisses qui devaient fournir des miliciens où la cote des tailles avait été omise, et il ne lui dissimulait point que ce renseignement devait permettre à Sa Majesté de voir « si vous n'exemptez personne et s'il n'y a que les communautés les plus faibles qui, par le susdit règlement, ne doivent point fournir de soldat de milice (4) ».

---

(1) A. H. G., vol. 837.
(2) Recueil des Ordonnances (Bibliothèque du Ministère de la guerre).
(3) A. H. G., vol. 836.
(4) *Ibid.*, vol. 816.

On aurait pu encore adresser au règlement du 29 décembre 1688 le reproche de ne point tenir compte du chiffre de la population de chaque paroisse dans la répartition de la levée. Ainsi, dans le Dauphiné, où les impositions se levaient non sur les paroisses mais sur les communautés, où 1,312 paroisses formaient 959 communautés, l'intendant M. Bouchu prévenait Louvois, le 26 décembre 1688, que l'habillement d'un homme et son entretien pendant un an coûteraient autant et plus, à certaines communautés, « que ce qu'elles payent de taille (1) ». Pour obtenir une égale répartition des charges, l'intendant prit le parti de baser son travail non sur le nombre des communautés mais sur le chiffre des feux de chaque communauté.

On peut, croyons-nous, poser en règle générale que les paroisses où la taille était inférieure à 400 livres furent, presque dans toutes les généralités, exemptes de la levée. Ainsi les paroisses imposées à moins de 420 livres dans la généralité de Rouen (2), à moins de 390 livres dans celle de Bordeaux (3), se virent dispensées de fournir un homme.

En principe, les paroisses du littoral, déjà soumises à la garde-côte, devaient être dispensées de la milice dans un rayon de 2 lieues à l'intérieur des terres. Cette règle souffrit néanmoins quelques exceptions; ainsi, sur l'observation de l'intendant, M. de Gourgues, que la Basse-Normandie ne pourrait fournir un régiment de 900 hommes si les paroisses, sujettes à la garde-côte, étaient exemptées de la milice, Louvois agréa sa proposition d'y

---

(1) A. H. G., vol. 837.

(2) M. Feydeau de Brou, intendant de la généralité de Rouen, à Louvois, 30 décembre 1688 (A. H. G., vol. 837).

(3) M. de Bezons, intendant de la généralité de Bordeaux à Louvois, 11 janvier 1689 (A. H. G., vol. 902).

faire contribuer les paroisses de la côte qui payeraient 600 à 700 livres de taille (1).

Ces questions d'ordre administratif facilement résolues, les intendants pouvaient procéder à la levée des hommes, mais ici leur tâche fut plus ardue. L'institution nouvelle, qui pesait presque uniquement sur les paysans, rencontra, partout pour ainsi dire, une vive répulsion parmi le peuple des campagnes, et nous verrons les paysans s'ingénier, par mille ruses et par mille finasseries, à esquiver le service de la milice. Le moyen le plus usité fut la désertion des paroisses par les jeunes gens, soit avant, soit après les désignations pour la milice. Elle sévit particulièrement dans les trois généralités de la Normandie, dans le Poitou, la Bretagne, la Guyenne, sans épargner les autres provinces. Le 7 janvier 1689, M. de Beuvron rend compte à Louvois que, dans la généralité de Rouen, les jeunes gens se cachent ou sortent des paroisses (2). A peine entré en possession de l'intendance de Rouen, Chamillart constate, le 15 février 1689, que, « depuis quelque temps, la plupart de ceux qui ont été nommés soldats pour la milice s'absentent de leurs paroisses, quelques-uns même avant la nomination, de peur de l'être (3) ». Dans une lettre sans date, du milieu de février 1689, il avoue que la levée des miliciens « est un ouvrage bien plus difficile que l'on ne peut se l'imaginer, et, si je n'étais venu moi-même sur les lieux, cela n'aurait jamais fini. Tous les garçons des paroisses qui doivent nommer s'enfuient, et, quelques nominations que les habitants fassent, il ne se

(1) La lettre de M. de Gourgues, du 5 janvier 1689, porte en minute la décision de Louvois : « Cela est bon » (A. H. G., vol. 902).

(2) A. H. G., vol. 902.

(3) *Ibid.*

trouve personne lors des revues (1) ». L'intendant de la généralité d'Alençon, M. de Bouville, signale à Louvois, le 28 décembre 1688, « qu'il y a beaucoup de gens dans les paroisses qui, dans la crainte d'être nommés, quoiqu'ils le dussent souhaiter, se sont absentés (2) ». Dans la généralité de Caen, le gouverneur, M. de Matignon, rend compte, le 8 février 1689, que les hommes capables de servir, une fois nommés par les paroisses, « se cachent et ne comparaissent pas aux revues (3) ».

En Poitou, les communautés sont obligées de procéder à deux et trois nominations successives sans parvenir à arrêter la désertion (4), et le gouverneur, M. de Vérac, écrit de Poitiers, le 19 mars 1689, « que les soldats que les paroisses ont nommés désertent presque partout (5) ». En Bretagne, les déserteurs sont nombreux et, chose plus grave, rencontrent appui et protection auprès des gentilshommes, recteurs et prêtres, qui aident à les cacher (6). Dans la généralité de Bordeaux, l'intendant, M. de Bezons, rend compte, à la date du 15 février, « qu'il y a beaucoup de ceux qui ont été nommés, lesquels s'absentent (7) », et le gouverneur, le maréchal de Lorges, confirme ce témoignage, le 19 mars, en signalant que « déjà, pour être seulement nommés par les collecteurs, beaucoup désertent (8) ». Suivant une lettre de M. de la Berchère, intendant de Montauban, du 26 janvier, « du côté d'Asturar et de Comminges, des soldats se sont absentés après avoir été nommés et

(1) A. H. G., vol. 903.
(2) *Ibid.*, vol. 837.
(3) *Ibid.*, vol. 902.
(4) L'intendant Ribeyre à Louvois, 6 avril 1689 (A. H. G., vol. 904).
(5) A. H. G., vol. 903.
(6) Le duc de Chaulnes à Louvois, 12 juin 1689 (A. H. G., vol. 905).
(7) A. H. G., vol. 902.
(8) *Ibid.*, vol. 903.

même avant de l'être (1) ». L'intendant M. de Vaubourg signale aussi quelques désertions parmi les miliciens d'Auvergne (2), et M. de Saint-Aulaire, gouverneur de Limoges, mande, le 3 mars, que « les officiers travaillent avec empressement à assembler leurs soldats, mais il s'y trouve de la difficulté par la désertion de plusieurs de ceux qu'on a nommés (3) ».

Ces exemples suffisent pour montrer l'aversion profonde qui accueillit, dès ses débuts, l'établissement du service militaire obligatoire en France. Là où les paysans ne recoururent point au procédé brutal de la désertion, ils surent inventer plus d'un prétexte pour échapper à la milice. Beaucoup prirent le parti de se marier. Les intendants des généralités d'Alençon et de Caen signalent une recrudescence des mariages au début de 1689. L'intendant de Caen, M. de Gourgues, écrit à Louvois, le 5 janvier, que, « depuis la publication du règlement, les curés sont dans une occupation continuelle à marier les jeunes gens de ce pays-ci, où les esprits sont toujours occupés à éluder la loi (4) ». Un peu partout, les paysans simulèrent des engagements dans les troupes réglées, se firent recevoir à prix d'argent au nombre des recrues rassemblées par les officiers dans les provinces et n'y demeurèrent que le temps nécessaire pour se soustraire à la milice. Plusieurs, dans le même but, entrèrent au service feint ou réel de gentilshommes ou de personnes de qualité. « Chacun, dit dans ses *Mémoires* l'intendant Foucault, qui venait de succéder à M. de Gourgues à Caen, chacun cherchait les

(1) A. H. G., vol. 902.
(2) M. de Vaubourg à Louvois, 4 mars 1689 (A. H. G., vol. 903).
(3) A. H. G., vol. 903.
(4) *Ibid.*, vol. 902.

moyens de s'exempter de ce service, au point qu'une femme, m'ayant donné plusieurs raisons, toutes mauvaises, pour empêcher son fils d'être enrôlé et voyant que je n'y avais point d'égard, elle se récria : « Eh bien ! « monsieur, puisque ces raisons ne vous persuadent « point, je vous déclare que mon fils est bâtard, et, le « Roi ne voulant point de bâtards dans ses troupes, « vous devez me le rendre. » Elle prit en même temps plusieurs paysans de son village à témoin de la vérité du fait qu'elle avançait (1) ». Enfin nous verrons que nombre de paysans mettront en œuvre la puissance corruptrice de l'argent et parviendront à se soustraire au service de la milice, « moyennant quelque honnêteté aux officiers ».

Gouverneurs et intendants n'avaient pas seulement à compter avec les subterfuges des paysans : ils rencontraient encore une résistance sérieuse des paroisses elles-mêmes, soit par mauvaise volonté, soit par crainte des représailles que redoutaient les baillis, syndics, principaux habitants, des désignations de miliciens. Dans l'Orléanais, l'intendant, M. du Creil, se vit contraint d'envoyer des archers tenir garnison dans plusieurs paroisses « récalcitrantes (2) », qui apportaient des retards à cette levée. Dans le Bourbonnais, certaines paroisses n'avaient pas encore procédé à leurs désignations au début de février 1689, et l'intendant, M. Daquin de Châteaurenard, écrivait à Louvois, le 11 février, qu'il allait « menacer d'envoyer chez deux ou trois des principaux d'entre eux huit ou dix soldats en garnison pour y demeurer jusqu'à

---

(1) *Mémoires de Foucault*, publiés par M. Baudry.

(2) M. du Creil au Contrôleur général, 26 juin 1689 (*Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants*, publiée par M. de Boislisle, t. Ier).

ce qu'ils aient satisfait de leur part à cette nomination (1) ». En Auvergne, M. de Vaubourg, intendant de la généralité, rendait compte au Ministre, le 4 mars, que « quelques paroisses sont jusques à présent en demeure et refusantes de nommer les soldats. Je vais moi-même en quelques-unes, et M. Merveillaud, commissaire des guerres, ira dans les autres pour faire faire les nominations ou pour choisir et enrôler, en cas de refus, des garçons de la qualité portée par le règlement du 29 novembre 1688, afin que le service ne soit pas retardé (2) ». Au mois d'avril, l'intendant du Poitou, M. Ribeyre, n'était pas encore parvenu à compléter les compagnies de milice de son département, malgré les mesures de rigueur décrétées contre plusieurs paroisses : « Cela vient, écrivait-il à Louvois le 6 avril, de ce que la plupart des paroisses ayant nommé il y a longtemps leur soldat, les officiers ne venant pas le prendre parce qu'ils n'ont reçu leurs commissions que depuis quinze jours, le soldat s'est absenté et le second et le troisième, que la paroisse a nommés successivement, car il y en a qui en ont nommé jusqu'à trois ou quatre qui se sont absentés, et, après cela, elles n'ont pas voulu en nommer d'autres, quoi que je leur aie enjoint, par des ordonnances portant 50 livres d'amende contre le syndic et de 100 livres contre les habitants solidairement, ce qui m'a obligé d'envoyer les officiers des élections pour en nommer d'office, faute par les paroisses d'en nommer (3) ».

Enfin, le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, avouait à Louvois, le 12 juin 1689, que, sans des mesures énergiques pour contraindre les paroisses à la levée, « il n'y aurait pas présentement 500 hommes dans les trois

(1) A. H. G., vol. 902.
(2) *Ibid.*, vol. 903.
(3) *Ibid.*, vol. 904.

régiments. Presque tous les gentilshommes, les recteurs et prêtres, les veuves, tous chagrins de l'exclusion qu'on leur avait donnée pour faire trouver de bons soldats, firent tout ce qu'ils purent contre les nominations et appuyèrent sourdement la retraite de ceux qui avaient été nommés. L'autorité manqua tout d'un coup aux syndics et trésoriers et marguilliers ; ils se cachèrent les premiers et n'osèrent plus nommer personne, intimidés par les menaces de tous ceux qui prenaient intérêt à ces nominations, et, si l'on n'eût mêlé un peu d'autorité pour faire obéir les paroisses, l'on n'aurait pu lever un régiment (1) ».

Les paysans eux-mêmes n'avaient pas été étrangers à ces menaces d'intimidation en plus d'un endroit. Suivant le témoignage de l'intendant Chauvelin, elles avaient empêché « beaucoup de communautés » de la Picardie de faire leurs nominations à la date qu'il leur avait fixée. « Les menaces de ceux sur qui pouvait tomber le choix et la crainte d'être brûlés par ceux qui seraient mécontents d'être élus, les retiennent, écrivait l'intendant à Louvois, le 7 février 1689. J'ai été obligé, pour l'exemple, d'envoyer prendre par des archers les lieutenants et les deux principaux habitants de quelques communautés (2) ». Dans le Limousin, un paysan allait jusqu'à « tirer un coup de pistolet à son curé, à la porte de l'église, parce qu'il l'avait fait nommer (3) ». Dans la généralité de Paris, l'intendant, M. Ménars, rendait compte à Louvois, le 11 mars, que les nouveaux miliciens « maltraitent ceux qu'ils croient leur avoir donné leur voix (4) ». Les mêmes faits se reproduisaient dans le Mâconnais où le

(1) A. H. G., vol. 903.

(2) *Ibid.*, vol. 902.

(3) M. de Saint-Aulaire, commandant à Limoges, à Louvois, 3 mars 1689 (A. H. G., vol. 903).

(4) A. H. G., vol. 903.

président des États, l'évêque Tilladet, signalait, en février 1689, des miliciens « qui ont frappé les collecteurs pour les avoir nommés les premiers, et qui menacent de brûler (1) ».

Là ne s'arrêtèrent pas les difficultés dans la levée de la milice. Les plus graves et les plus nombreuses vinrent du mode de désignation des miliciens, qui ouvrait la porte à l'arbitraire et à l'injustice. « Demander à des hommes rassemblés un dimanche de désigner en toute justice, pour un service forcé et périlleux, celui d'entre eux qu'ils jugeaient le plus apte, c'était compter sur une impartialité plus qu'humaine et même compromettre la bonne organisation de l'institution nouvelle (2) ». Trop souvent les voix se portèrent sur des misérables sans défense et sans appui, trop souvent des cabales se nouèrent pour satisfaire des rancunes particulières et transformer ces désignations en un instrument de vengeance et d'oppression. Le paysan de la généralité de Caen avait souvent vu, dans le choix du milicien, « une occasion favorable à pouvoir se venger de son ennemi ou chagriner la veuve, lui ôtant son fils qui lui sert à gagner sa vie, sans considérer s'il a les forces ni l'âge nécessaires pour un tel emploi (3) ». Il en était de même en Picardie, où l'intendant Chauvelin signalait, le 7 février 1689, l'âpreté avec laquelle les jalousies et les vengeances locales s'étaient exercées dans son département : « Les paysans, qui sont mauvais ou vindicatifs, se sont servis de cette occasion pour se nuire les uns aux autres en faisant nommer un garçon qui exploite une

(1) L'évêque Tilladet à Louvois, sans date, lettre classée au 16 février 1689 (A. H. G., vol. 903).

(2) Gebelin, *loc. cit.*, p. 37.

(3) M. de Gourgues à Louvois, 5 janvier 1689 (A. H. G., vol. 902).

ferme afin d'avoir son marché, ou le fils d'une pauvre veuve ou d'un vieillard qui ne subsistent et n'entretiennent leur commerce que par le secours de ce fils, au lieu de choisir les plus inutiles dans la paroisse et ceux qui ne payent que très peu de taille. On ne peut pas concevoir toutes (les) injustices que ces gens-là imaginent. J'y ai remédié autant qu'il m'a été possible sur les plaintes qui m'ont été faites par un nombre infini de gens qui sont venus de toutes parts, ou en instruisant les lieutenants ou marguilliers des villages qui me sont venus consulter sur les mauvaises interprétations qui se donnaient à l'ordonnance par leurs fausses imaginations (1) ».

Les intendants n'ont point seulement à réprimer dans la levée des miliciens toutes sortes d'injustices : ils doivent encore lutter contre mille abus. Les communautés ne se contentent pas de nommer «les plus pauvres, qui vivent du jour à la journée (2) », elles font souvent tomber leur choix sur des gens mal faits, boiteux, trop jeunes, incapables de servir. Parfois les paysans se font un malin plaisir de donner leurs voix aux collecteurs des tailles, à des jeunes gens absents de la paroisse depuis de longues années ou engagés au service de gentilshommes, à des vagabonds, à des nouveaux convertis. Des difficultés d'un ordre imprévu se produisent dans quelques paroisses qui n'ont point de jeunes gens de l'âge requis ou qui ne sont pas composées d'anciens catholiques. Presque partout les jeunes gens se cotisent en faveur du nouveau milicien, et les paroisses s'imposent de lourds sacrifices pour enrôler des individus

(1) A. H. G., vol. 902.

(2) L'intendant de la Berchère à Louvois, 25 octobre 1689 (A. H. G., vol. 906).

étrangers à la localité. A son de caisse et sous la promesse d'une somme alléchante, elles font appel à des mercenaires de bonne volonté.

Gouverneurs et intendants portent ces abus à la connaissance de Louvois. Dans ses lettres, M. de Matignon, gouverneur de la Basse-Normandie, ne tarit point sur l'esprit fertile en malices des paysans de sa province, « qui ont choisi tous misérables hors d'état de servir (1) ». Quand l'intendant Foucault assemble le régiment de la Basse-Normandie à Vire, en avril 1689, il est, durant quinze jours, en partie occupé à « juger tous les différends que la plus fine chicane peut inventer entre les paysans des paroisses au sujet de ces enrôlements (2) ». En février 1689, au moment où il cédait l'intendance de Rouen à Chamillart, Feydeau de Brou ne savait plus comment « résoudre une multiplicité innombrable de difficultés que les habitants des paroisses prennent plaisir de faire naître, les uns par malice et les autres par bêtise (3) ». Avant de passer de la généralité de Châlons à celle de Tours, M. de Miromesnil nommait, par une ordonnance du 4 février, dans chaque élection de Champagne, une personne capable d'arrêter, avec les capitaines, les nominations des soldats de milice, parce qu'il « s'est commis plusieurs abus dans les nominations de soldats par le crédit des principaux des paroisses, la plupart des communautés ayant affecté de présenter des personnes absolument hors d'état de servir (4) ». Passant en revue quinze compagnies du régiment de milice du Dauphiné assemblées à

(1) M. de Matignon à Louvois, 1er janvier 1689 (A. H. G., vol. 902).

(2) *Mémoires de Nicolas Foucault.*

(3) Feydeau de Brou à Louvois, 28 décembre 1688 (A. H. G., vol. 837).

(4) A. H. G., vol. 902.

Romans, M. de Larray, qui commandait dans cette province, informait Louvois qu'il y avait trouvé 100 hommes de rebut, « si mal faits qu'on ne peut les souffrir. Outre leur désagréable figure, la plupart ont mal aux jambes. C'est la faute des consuls qui ont choisi, Monseigneur, tout ce qu'il y avait de plus mauvais dans leur communauté (1) ». Le 22 mars 1689, l'intendant d'Orléans, M. du Creil, rendait compte à Louvois qu'il profiterait de l'assemblée du régiment de milice de sa généralité dans cette ville pour régler une foule de contestations, provoquées par des nominations de gens « incapables de servir (2) ».

Il nous reste encore à examiner une dernière catégorie d'abus dans la levée de la milice, ceux qui prirent naissance, en grand nombre, des malversations, compromissions et exactions des officiers.

Louvois avait posé, aussi larges que possible, les conditions d'acceptation des nouveaux miliciens. Pour la taille, l'une des préoccupations les plus importantes des officiers de cette époque, il n'en avait indiqué aucune. « A l'égard de la taille du soldat, écrivait-il à M. Feydeau de Brou le 30 décembre 1688, il ne faut pas s'y attacher si fort, pourvu qu'il soit de tournure et en état de servir (3) ». Le Ministre demandait seulement que l'homme fût valide, comme il le déclarait à M. de Châteaurenard, le 28 janvier 1689 (4). Néanmoins beaucoup de capitaines et plusieurs colonels de régiments de milice se mirent à mesurer les hommes nommés par les paroisses, ne voulant en accepter que de la taille de

(1) M. de Larray à Louvois, 30 mars 1689 (A. H. G., vol. 903).
(2) A. H. G., vol. 903.
(3) *Ibid.*, vol. 836.
(4) *Ibid.*, vol. 840.

5 pieds 4 pouces, comme dans les troupes du Roi. Il en résulta des allées et venues des syndics, baillis, consuls, pour leur présenter des hommes jusqu'à trois et quatre fois sans parvenir à les faire agréer. De guerre lasse, comme le fait eut lieu en Bretagne (1), certaines paroisses prirent le parti d'acheter des hommes au dehors pour faire face à ces exigences.

Cet abus se produisit dans la plupart des généralités. En Normandie, « les capitaines s'étaient rendus tellement maîtres de leurs compagnies que quelques-uns voulaient les plus grands hommes des paroisses qui leur en devaient fournir et, pour cela, en avaient refusé plusieurs des premiers nommés (2) ». Des colonels, comme M. de la Rochecourbon en Guyenne, M. de Carman en Bretagne, mirent en œuvre de pareilles prétentions et forcèrent les communautés à ne leur présenter que des hommes de grande taille. Sur ses terres de Clamart et de Meudon, Louvois était lui-même témoin de cet abus. De Versailles, le 27 février 1689, il écrivait à l'intendant Ménars : « Les capitaines des compagnies de milice veulent mesurer les soldats, et j'en ai vu un de Clamart qu'ils ont refusé, qui est très bon. Je vous prie de pourvoir à faire cesser ce désordre (3) ».

Si plusieurs officiers n'étaient guidés, en mesurant leurs hommes, que par le souci d'avoir des soldats d'un aspect plus flatteur, beaucoup aussi se servaient de ce prétexte pour entrer en composition avec les paroisses et en tirer de l'argent. Ils ne consentaient à se relâcher de leurs exigences que moyennant quelques présents. L'in-

---

(1) L'intendant de Pomereu à Louvois, 7 juin 1689 (A. H. G., vol. 905).

(2) Chamillart à Louvois, sans date, lettre classée au 16 février 1689 (A. H. G., vol. 903).

(3) A. H. G., vol. 842.

tendant d'Alençon, M. Pomereu de la Bretèche, rendait compte à Louvois, le 7 avril 1689, que l'assemblée du régiment de milice de sa généralité éprouvait des retards par les manœuvres des capitaines « qui ne songent qu'à gagner de l'argent ». L'un d'eux, un sieur de La Lande, reculait l'assemblée de sa compagnie en refusant les soldats nommés par les paroisses, « à moins qu'on ne lui donne un droit, qu'il appelle droit de réception (1) ». Dans le Lyonnais, cet abus montait « à des sommes très considérables...., chaque capitaine a exigé, à ce qu'on dit, plus de 200 pistoles », en partie « pour agréer des soldats qui se trouvaient toujours trop petits », et, mandait l'intendant de Bérulle à Louvois, le 14 avril 1689, « quelques soins que j'aie pris pour contenir les officiers de milice et les empêcher d'exiger de l'argent des paroisses qui doivent fournir les hommes, je n'ai pu, Monsieur, y réussir (2) ». Dans le Languedoc, le comte de Broglie faisait emprisonner à la citadelle de Saint-Esprit le major du régiment de milice de Tourette, prévenu d'avoir tiré des paroisses une somme de 200 livres dans la levée de ce régiment (3). Dans la généralité de Montauban, les sommes données par les communautés aux capitaines, « afin de les porter à recevoir sans difficulté les soldats qu'elles faisaient présenter (4) », s'élevaient aussi à un chiffre élevé.

Les interventions de protecteurs influents et la puissance corruptrice de l'argent amenèrent souvent les capitaines à refuser des hommes aptes au service. L'intendant de Moulins, M. de Châteaurenard, rendait compte à Louvois, le 23 janvier 1689, que les officiers

---

(1) A. H. G., vol. 904.

(2) *Ibid.*

(3) Le comte de Broglie à Louvois, 17 mai 1689 (A. H. G., vol. 904).

(4) M. de la Berchère à Louvois, 24 mai 1689 (A. H. G., vol. 904).

du régiment de milice du Bourbonnais abusaient « du droit, que le Roi leur donne par son règlement, d'admettre et de rejeter les soldats qui ont été choisis par la paroisse, les déchargeant par compère et par commère, et qu'il y a telle paroisse qui a déjà présenté quatre hommes sans pouvoir être admis (1) ». Il prévoyait que les soldats un peu aisés parviendraient à se faire refuser « moyennant quelque honnêteté aux officiers ». Dans la généralité de Rouen, Chamillart, apprenant que quelques soldats s'étaient « déchargés par argent (2) », se faisait rapporter toutes les nominations pour en examiner la validité, et, malgré cette précaution, il avouait plus tard à Louvois « qu'il y a eu quelques capitaines dont les uns par amis, d'autres par argent, ont rendu de très beaux hommes et en ont pris de mauvais (3) ». Dans la généralité de Lyon, moyennant « des sommes très considérables », des capitaines exemptaient « ceux qui refusaient de marcher, quoique nommés (4) ». En prenant possession de l'intendance de Limoges, M. de Bouville constatait les malversations de quantité de syndics et de capitaines. « Au surplus, écrivait-il à Louvois le 25 avril 1689, les hommes sont assez bien faits, et ils seraient encore plus beaux si quelques capitaines n'avaient pris de l'argent pour exempter quelques-uns de ceux qui avaient été nommés et s'ils n'avaient eu des égards pour des recommandations qu'on leur a faites (5). » L'intendant de Bretagne, M. de Pomereu, signalait à Louvois, le 27 avril 1689, « les vexations et les petites pilleries » qui

(1) A. H. G., vol. 902.

(2) Chamillart à Louvois, sans date, lettre classée au 16 février 1689 (A. H. G., vol. 903).

(3) Chamillart à Louvois, 16 octobre 1689 (A. H. G., vol. 906).

(4) L'intendant de Bérulle à Louvois, 14 avril 1689 (A. H. G., vol. 904).

(5) A. H. G., vol, 904.

se pratiquaient dans les régiments de milice de cette province. Il se proposait de vérifier tous les avis qu'on lui avait donnés « de bien des sommes reçues par les officiers pour changer les nominations des soldats (1) ». Le colonel Dubois de la Roche n'était pas à l'abri de ces malversations.

Assailli par ce concert de difficultés et d'abus que soulève la seule levée de la milice, Louvois laisse échapper, dans sa correspondance avec les intendants, plus d'un signe de mauvaise humeur. Comme le puissant Ministre est habitué à voir tout plier sous lui, il s'irrite des résistances et des retards. Feydeau de Brou, qui a eu l'imprudence de lui exposer tout au long les difficultés de cette levée dans la généralité de Rouen, ne tarde pas à encourir une profonde disgrâce et à devoir se démettre de sa charge (2). C'est par l'action personnelle des intendants que Louvois entend mettre fin aux retards dans la levée. Il leur recommande de « se promener » dans leurs élections au lieu de rester au chef-lieu de leur département. « Si vous vouliez bien vous promener un peu d'élection en élection, écrit-il à Feydeau de Brou le 30 décembre 1688, vous feriez bientôt cesser les difficultés qui arrivent dans les paroisses (3) ». Il ne tarde pas à renouveler les mêmes injonctions aux intendants des

---

(1) A. H. G., vol. 904.

(2) Sous le coup de sa disgrâce, M. Feydeau de Brou écrivait à Louvois, le 9 février 1689 : « Si les difficultés que j'ai pris la liberté de vous faire mal à propos au sujet de la levée des garçons de milice vous ont déplu, je puis, Monsieur, vous assurer que la seule envie de me conformer trop scrupuleusement à vos ordres en a été la cause unique.... Je n'ose paraître devant vous sans votre permission. Si vous me l'ordonnez, je me présenterai avec toute la soumission que je dois.... » (A. H. G., vol. 902).

(3) A. H. G., vol. 836.

généralités de Moulins, d'Orléans et de Paris. Il n'admet pas que gouverneurs et intendants, investis d'un pouvoir sans limite, ne puissent terminer promptement toutes ces misères. Maintes fois, il leur exprime nettement sa pensée, comme il le fait dans cette lettre à M. de Matignon, du 27 février 1689 : « Il faudrait faire autant de règlements qu'il y a de paroisses s'il fallait écouter toutes les difficultés qui se présentent parmi les communautés de l'étendue de votre commandement au sujet des milices. C'est à vous à les faire obéir et à punir ceux qui manqueront d'exécuter ce que vous ordonnerez (1) ».

Pour réprimer la désertion des nouveaux miliciens, le Ministre approuve les mesures de sévérité employées par les intendants, lesquelles consistent surtout à envoyer des troupes ou des archers tenir garnison chez les parents des insoumis. Ce sont les chefs des communautés que Louvois recommande de rendre personnellement responsables de l'exécution de la levée et de punir sévèrement, en cas de retard, par de la prison, des amendes ou des logements militaires. « Il faut faire mettre en prison les chefs des paroisses qui n'ont pas encore nommé les soldats de milice et leur faire payer de grosses amendes (2) », écrit-il à l'intendant d'Auvergne, M. de Vaubourg, le 9 mars 1689. A M. de Vérac, qui commande dans le Poitou, il mande, le 31 mars 1689 : « Il faut obliger les paroisses du Poitou à fournir incessamment les soldats qui doivent marcher, et le moyen d'y réussir c'est d'envoyer des dragons chez les baillis, qui seront mis en demeure d'exécuter ce qu'ils doivent (3) ». Comme la levée des miliciens du Poitou

(1) A. H. G., vol. 842.
(2) *Ibid.*, vol. 843.
(3) *Ibid.*, vol. 844.

continue à éprouver des retards, Louvois s'impatiente, et va même jusqu'à prescrire à l'intendant Ribeyre, le 14 avril 1689, « de faire marcher des syndics à la place de ceux qui manqueront, et vous n'aurez pas plutôt mis deux fois cet expédient en usage que vous verrez qu'ils en nommeront de propres à bien servir (1) ».

De même, Louvois entend que les communautés remplacent sur-le-champ les miliciens impropres au service et qu'elles soient condamnées pour ce fait à l'amende. « S'il y a des paroisses qui nomment des garçons pour la milice au-dessous de l'âge prescrit par ledit règlement, ou d'autres qui soient boiteux, écrit-il à M. Feydeau de Brou, le 30 décembre 1688, il est aisé de remédier à cet inconvénient en condamnant à l'amende la première paroisse qui ne se sera pas conformée au susdit règlement (2) ». Il juge même que des mesures de rigueur doivent être employées contre les consuls et syndics de ces paroisses, et, comme M. de Larray lui a fait savoir qu'il y a « beaucoup de soldats mal tournés et incommodés dans les milices du Dauphiné », Louvois lui mande, le 7 avril 1689, qu'il « serait bon de faire un exemple des consuls qui les ont nommés pour leur apprendre à n'en point envoyer qui ne soient en état de servir (3) ».

Les autres difficultés, qui avaient arrêté certains intendants dans la levée des miliciens, sont loin d'embarrasser le Ministre. Là où il n'existe que des nouveaux convertis, il faut, répond Louvois (4), obliger la paroisse à se

---

(1) A. H. G., vol. 845.
(2) *Ibid.*, vol. 836.
(3) *Ibid.*, vol. 845.
(4) Annotation de Louvois sur une lettre de l'intendant de Bezons, de la généralité de Bordeaux, du 15 février 1689 (A. H. G., vol. 902).

procurer un homme de bonne volonté dans une communauté voisine. A l'égard des garçons qui se sont mariés après avoir été désignés comme miliciens, Louvois fait remarquer à l'intendant Foucault que « ce n'est point une raison pour se dispenser d'être soldat de milice que d'être marié. Ainsi ceux qui, après avoir été nommés par les communautés de votre département, ont contracté mariage, devront marcher comme les autres (1) ». Là où il ne se trouve point de garçon propre au service, le Ministre ordonne de passer outre et de prendre un homme marié. On remarquera la désinvolture avec laquelle Louvois enfreint lui-même l'une des dispositions capitales de son ordonnance du 29 novembre 1688, dans sa réponse à l'intendant de Moulins, M. de Châteaurenard, du 16 février 1689 : « Il n'est pas difficile de lever la difficulté que vous trouvez dans les paroisses où il n'y a point de garçons propres à servir dans la milice, puisque, en ce cas, il n'y a qu'à nommer un homme marié qui n'ait pas plus de 40 ans et moins de 20 (2) ». C'est là la première atteinte portée par la Royauté à ses engagements envers les miliciens, et nous verrons qu'elle les multipliera dans la suite avec le même sans-gêne.

Enfin, comme il importe avant tout d'éviter que les communautés continuent à enrôler, à prix d'argent, des hommes étrangers aux paroisses, les capitaines des troupes du Roi ne pouvant, avec les quelques écus dont ils disposent, soutenir la concurrence des offres magnifiques des paroisses à leurs soldats mercenaires, Louvois prend le prétexte d'épargner aux communautés des dépenses superflues et fait rendre, le 17 janvier 1689,

---

(1) Louvois à l'intendant Foucault, 17 mars 1689 (A. H. G., vol. 844).

(2) A. H. G., vol. 838.

une ordonnance (1) défendant aux paroisses de choisir les miliciens ailleurs que dans leur sein.

Quant aux manœuvres coupables des officiers à l'occasion de la levée des miliciens, Louvois les poursuit impitoyablement. Il fait cesser partout les agissements des capitaines et des colonels qui ne voulaient admettre que des hommes de 5 pieds 4 pouces. Le duc de Chaulnes ayant vanté la beauté des compagnies du régiment de Carman, alors que Louvois sait par l'intendant les procédés irréguliers du colonel et des capitaines de ce régiment, s'attire cette réponse ironique du Ministre : « Je ne m'étonne pas que les cinq compagnies du régiment de Carman soient belles après toutes les vexations que j'apprends qu'il a faites et les beaux ordres qu'il a donnés aux communautés de ne point fournir d'hommes qui n'eussent 5 pieds 4 pouces, au préjudice de la défense que le Roi avait faite que l'on mesurât les hommes. Si vous voulez bien vous faire représenter quelques-uns de ceux que M. de la Coste a aussi donnés, vous verrez qu'il a fait le contre-pied des règlements de Sa Majesté. Il vaudrait beaucoup mieux que ces messieurs demeurassent chez eux que d'en user de cette manière (2) ». Par l'intendant de Bretagne, M. de Pomereu, Louvois fait en même temps prévenir M. de Carman que, s'il continue ses exactions, « le Roi le privera de son emploi (3) ».

Dès qu'il apprend les compromissions des officiers avec les communautés ou avec leurs hommes, les prélèvements d'argent opérés par eux soit pour refuser des soldats, soit pour en accepter, Louvois se hâte de les réprimer sévèrement. Il ordonne à tous les intendants

---

(1) Recueil des Ordonnances (Bibliothèque du Ministère de la Guerre).

(2) Louvois au duc de Chaulnes, 2 juin 1689 (A. H. G., vol. 850).

(3) Louvois à M. de Pomereu, 16 juin 1689 (A. H. G., vol. 850).

une enquête approfondie afin de pouvoir atteindre sûrement les coupables. Comme beaucoup de ces exactions ne parvinrent à la connaissance du Ministre qu'après la sortie des régiments de milice de leur province, Louvois ordonna d'exiger, à leur retour, des officiers coupables, la restitution des sommes extorquées ; souvent il les fit emprisonner. Les plus gravement compromis furent en outre cassés, entre autres le capitaine de La Lande (1), dont nous avons signalé les exactions dans la généralité d'Alençon, le major du régiment de Tourette, qui avait exigé de l'argent de plusieurs communautés du Languedoc, et un lieutenant du régiment de milice du Dauphiné qui, moyennant 15 louis d'or, avait donné congé à l'un de ses hommes. Les syndics compromis dans les mêmes manœuvres ne furent pas davantage épargnés. Louvois recommanda à l'intendant de Basville de ne point perdre de vue la punition de certains consuls du Velay et du Gévaudan, coupables de malversations dans la levée des miliciens et, s'il s'en trouvait « de très coupables, de lui envoyer leurs noms pour les priver d'emploi et les en rendre incapables pendant dix ans (2) ».

Avant d'examiner les résultats obtenus dans la pratique par ces mesures de Louvois, il faut connaître les difficultés auxquelles donnèrent lieu l'habillement et l'armement des milices, les abus qui s'y glissèrent et les remèdes qu'y apportèrent les intendants et le Ministre.

(*A suivre.*) M. S.

---

(1) L'ordre de casser cet officier fut adressé à son colonel, le marquis d'O, le 19 avril 1689 (A. H. G., vol. 846).

(2) Louvois à M. de Basville, 28 juin 1689 (A. H. G., vol. 851).

LA

CAMPAGNE DE 1794

ENTRE

RHIN ET MOSELLE

Fin de la campagne d'hiver.

§ 1er. — *Hoche veut prendre ses quartiers d'hiver* (1).

L'impulsion énergique imprimée aux opérations de l'armée « d'entre Rhin et Moselle » avait amené l'heureux dénouement du déblocus de Landau, qui semblait devoir marquer la fin d'une rude campagne. L'état de fatigue et le dénuement des soldats, la rigueur de la saison et la bonne contenance des arrière-gardes ennemies, apparaissaient comme autant de raisons qui interdisaient d'entreprendre une poursuite vigoureuse sans

(1) Voir la carte n° 1 annexée au présent fascicule. Cette carte est extraite de l'*Atlas des cartes et plans relatifs aux campagnes du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, aux armées du Rhin et de la Moselle, pendant les années* 1792-1793-1794-1795-1796-1797, Paris, 1828. Les documents cartographiques qui ont servi à son établissement sont mentionnés dans une notice insérée dans l'Atlas. — Dans cet article, l'orthographe moderne a été adoptée pour les noms de lieux.

trêve ni relâche, seule capable de transformer en déroute la retraite des Alliés. Dans les conjonctures présentes, Hoche (1) ne songeait qu'à faire reposer ses troupes. Le 10 nivôse an II (30 décembre 1793), au lendemain du déblocus de Landau, il écrivait au Ministre de la Guerre : « Je ne suis pas pour la campagne d'hiver; nous gagnerions du pays et perdrions l'armée. Pourtant si on me l'ordonne je marcherai (2) »; et si les jours suivants il continuait de s'avancer dans le Palatinat, c'était moins pour y poursuivre un ennemi qui se repliait en bon ordre que pour faire vivre ses divisions dans un pays où il comptait trouver des ressources (3). Dès le 13, il adressait au Ministre son projet de cantonnements; il comptait établir pendant quelque temps ses divisions dans le Palatinat, mais dès que l'opération fiscale de « l'évacuation » de ce pays serait terminée, il les ramènerait derrière les lignes de la Queich, où elles s'établiraient dans des « quartiers à demeure (4) ». Quelques jours plus tard, il exprimait à nouveau les craintes que lui faisait concevoir la continuation de la campagne. « Il n'est pas pénible pour moi de faire la guerre l'hiver, j'ai des bottes, écrivait-il, mais je crois qu'elle serait bien préjudiciable à la République en ce qu'elle dégoûterait, fatiguerait le soldat, et perdrait l'armée par les maladies; plus, lorsque nous voudrions

---

(1) Hoche avait été nommé au commandement en chef des deux armées du Rhin et de la Moselle par arrêté des Représentants du peuple Lacoste et Baudot, daté de Wœrth, 4 nivôse (24 décembre). — Les deux armées réunies dans la Basse-Alsace avaient pris le nom « d'armée d'entre Rhin et Moselle ».

(2) Hoche à Bouchotte, Ministre de la Guerre, Landau, 10 nivôse (30 décembre).

(3) Le même au même, Landau, 11 nivôse; Frankenthal, 16 nivôse.

(4) Projet de cantonnements joint à une lettre de Hoche à Bouchotte, Neustadt, 13 nivôse (2 janvier 1794).

nous mettre en marche au printemps, nous serions nus, exténués, sans instruction et désorganisés et sans chevaux. Telle est mon opinion ». Il soumettait en même temps son programme d'hiver : « Laisser cantonner trois divisions de l'armée du Rhin devant Fort-Vauban, qui, sans cesse, travailleraient à se retrancher et se tiendraient alertes. Établir une bonne ligne de cantonnements qui serait celle de défense, dont la droite serait appuyée à Germersheim et la gauche à Thionville. Elle passerait par Landau, Annweiler, Pirmasens, Hornbach, Bliescastel, Saint-Ingbert, Sarrelibre (Sarrelouis), Rehlingen et Thionville. On aurait le temps d'organiser l'armée, de former les demi-brigades, d'incorporer les bataillons de masse dans les anciens, de mettre l'ordre qui est nécessaire, d'habiller et exercer les nouveaux soldats, reposer les anciens et s'apprêter à entrer de bonne heure en campagne ». Il ajoutait : « On doit observer que la cavalerie est extrêmement harassée et l'artillerie en fort mauvais état ; c'est ce dont il faut le plus s'occuper (1) ».

Toute la correspondance de Hoche, dans la deuxième décade de nivôse, témoigne de l'impatience avec laquelle il attendait la réponse à ses propositions. Il ne lui apparaissait certainement pas que le Pouvoir central pût différer d'accorder à ses troupes un repos dont il s'efforçait de faire ressortir la nécessité aux yeux du Comité de Salut public. C'est dans cet esprit qu'il s'avançait dans le Palatinat sans faire grande diligence. Deux de ses divisions, celles de Desaix et Moreaux, entraient, l'une, le 17, à Worms, l'autre, le 18, à Kreuznach, après avoir mis huit jours pour parcourir les quelque soixante kilomètres qui les séparaient de la frontière du Palatinat. Il

(1) Hoche au Comité de Salut public, sans date (antérieure au 17 nivôse).

est vrai de dire qu'elles avaient été constamment contenues par les arrière-gardes ennemies, qui se repliaient en bon ordre sans se laisser sérieusement entamer. Il faut ajouter que certains généraux, encore imbus des méthodes de guerre de l'ancien régime, traînaient à leur suite de nombreux impédimenta, qui alourdissaient leur marche. « Ils ne peuvent se persuader qu'il faut vivre sur le pays, écrivait Hoche à Bouchotte ; ils ont le diable pour traîner après eux des bagages, des convois. Moreaux, pour sa seule division, avait plus d'artillerie de position que je n'en avais à Wissembourg ; ils ne peuvent croire à la manière leste et révolutionnaire dont les Français doivent faire la guerre. Je les tance quelquefois. Ils te diront peut-être que je suis peu poli ; j'exige qu'ils exécutent les ordres sans permettre les discussions. J'attends des ordres pour les quartiers d'hiver..... Je dois te prévenir que les troupes sont bien fatiguées ; il faut les faire reposer. Lorsque j'aurai été à Worms, je m'en tiendrai là pour cette fois, à moins d'un ordre de me porter plus loin (1) ».

A la vérité, les troupes vivaient bien sur le pays, mais sous la forme anarchique du pillage. Le soldat, dépourvu de tout, suppléait à la rareté des distributions par la fréquence des maraudes, et l'établissement dans des cantonnements stables, où l'on pourrait réorganiser tous les services et raffermir la discipline, apparaissait comme le seul palliatif. « Le produit de nos courses, écrivait Hoche au Ministre de la Guerre, ne peut être aussi grand qu'il eût dû l'être sans l'infâme pillage auquel se livre la grande majorité de nos troupes. Je n'aperçois guère de remède. Les soldats ont du mal ; ils boivent, et, ivres, ils se livrent parfois à des excès ; je fais tout mon possible pour empêcher, mais

(1) Hoche à Bouchotte, Kaiserslautern, 14 nivôse (3 janvier).

j'ai peu de moyens répressifs, et puis une nuée de coquins suit ou devance l'armée et exige des contributions. Je t'assure qu'il est tel hussard, dragon ou chasseur, qui possède 5,000 livres en or; ils prennent tout, aussi les contributions rapportent-elles peu. Je suis dans une impatience singulière de ne point recevoir ni ordres ni instructions. Je vais toujours..... (1) ». Les mesures les plus rigoureuses furent prises pour enrayer ces habitudes de pillage, qui portaient de graves préjudices à la discipline.

Hoche n'« alla » pas plus loin que Worms. La tête de pont de Mannheim, qui était encore au pouvoir des Autrichiens et qui leur permettait de menacer les derrières des divisions Desaix, Championnet et Moreaux, engagées dans le Palatinat, lui causait quelques inquiétudes. Il estimait de sa prudence de faire rétrograder ces divisions sur le Speierbach, dès que Worms et Kreuznach auraient « fortement contribué (2) ».

Les Alliés avaient pu faire leur retraite sans être fortement inquiétés; les Autrichiens, passant le Rhin à Fort-Vauban, Philippsbourg et Mannheim, s'étaient répandus sur la rive droite du fleuve. Ils tenaient sur la rive gauche les têtes de pont de Fort-d'Alsace (3) et de Mannheim, qui leur permettaient, le cas échéant, de pousser des pointes en Alsace et dans le Palatinat. Les Prussiens, se repliant sur Bingen et Mayence, avaient occupé de fortes positions entre ces deux villes sur la rive gauche du Rhin. Des rapports d'émissaires annonçaient que les Alliés étaient en train de se répandre

---

(1) Hoche à Bouchotte, Frankenthal, 16 nivôse (5 janvier).

(2) *Ibid.*

(3) Fort d'Alsace, sur la rive gauche du Rhin, était la tête de pont de Fort-Vauban (ci-devant Fort-Louis).

dans des quartiers d'hiver. Ainsi donc, vers le milieu de nivôse, les belligérants manifestaient un commun désir de repos, et il s'établissait entre eux une sorte de trêve tacite conforme aux traditions des armées de l'ancien régime, qui généralement cessaient les hostilités quand venait la mauvaise saison.

§ 2. — *Le plan du Comité de Salut public.*

Les premières instructions du Comité de Salut public, si impatiemment attendues par Hoche, firent l'objet d'un arrêté du 14 nivôse (3 janvier), transmis le même jour par le Ministre de la Guerre aux généraux Hoche et Pichegru, qualifiés tous deux du titre de général en chef. Aux termes de cet arrêté, l'armée du Rhin devait laisser 10,000 hommes en face de Fort-Vauban; l'armée de la Moselle avait ordre de détacher un « poste » à Kaiserslautern, qui, renforcé des 10,000 hommes venus de l'armée des Ardennes, aurait pour mission de couvrir la gauche des armées du Rhin et de la Moselle; enfin ces deux armées réunies, bien couvertes sur la gauche, suivraient vivement l'ennemi dans le Palatinat et y détruiraient tous les ponts. En outre, elles tenteraient de s'emparer de Mannheim. Les troupes ne prendraient leurs cantonnements qu'après l'entière « évacuation du pays ».

Comme on le voit, c'était la continuation de la campagne qu'ordonnait le Comité, et cela malgré l'opinion maintes fois exprimée par Hoche, qu'une pareille détermination pouvait être désastreuse pour l'armée. S'inspirant de cette maxime « que rien n'est fait, tant qu'il reste quelque chose à faire (1) », il voulait profiter des succès

(1) Discours de Barère à la Convention, 17 pluviôse (*Moniteur universel*, t. IX, p. 560).

acquis sur le Rhin pour achever la désorganisation d'une armée ennemie, qui, suivant certains rapports optimistes rédigés dans l'ivresse du succès, était frappée de terreur et fuyait à toute vitesse (1), mais qui, en réalité, se repliait « en bon ordre et faisait résistance (2) ». Il est certain que Carnot, qui était l'inspirateur militaire du Comité de l'an II, tendait à donner à la guerre ce caractère de farouche et implacable énergie, qui ne devait toutefois se manifester dans toute sa rigueur qu'à la fin de la crise organique que traversaient alors les armées de la République.

Mais en nivôse an II, les faits démentaient cette apostrophe de Barère : « la liberté outragée ne connaît ni climats ni saisons (3) ». Les troupes, exposées aux rigueurs de l'hiver dans un état complet de dénuement, étaient harassées, et les généraux ne cessaient alors de réclamer pour elles un repos bien gagné.

Les lettres transmissives de l'arrêté du 14 nivôse, expédiées par Bouchotte aux généraux Hoche et Pichegru, semblaient déjà remettre en question les dispositions de l'arrêté pris le 4 nivôse par Lacoste et Baudot, qui avaient confié le seul commandement en chef des deux armées du Rhin et de la Moselle au général Hoche. Ces lettres faisaient allusion également à la rivalité qui s'était déclarée à ce sujet entre ces deux généraux. Le Ministre écrivait en effet à Hoche : « Le Conseil exécutif espère que tu ne négligeras rien pour remplir en tout ce qui dépendra de toi les vues du Comité de Salut public, et que le concert et l'ensemble, qui doivent conti-

---

(1) Lacoste et Baudot au Comité de Salut public, Strasbourg, 14 nivôse (*Moniteur universel*, t. IX, p. 443).

(2) Hoche à Bouchotte, Frankenthal, 16 nivôse (5 janvier).

(3) Discours de Barère à la Convention, 12 nivôse (*Moniteur universel*, t. IX, p. 415).

nuer de règner entre Pichegru et toi, assureront aux armes de la République de nouveaux succès ». La lettre adressée à Pichegru était conçue dans le même sens.

Un nouvel arrêté du Comité de Salut public, du 25 nivôse (14 janvier), qui fixait tout un nouveau plan de campagne d'hiver, à grande envergure, allait d'ailleurs faire disparaître par des termes fort explicites, l'équivoque qui pouvait encore subsister dans cette question de l'unité de commandement des deux armées. Il spécifiait de façon nette que l'armée du Rhin et celle de la Moselle agiraient « indépendamment l'une de l'autre, chacune sous le commandement de son général en chef ». Les missions désormais assignées à chacune d'elles étaient les suivantes :

L'armée du Rhin aurait à garder les passages du fleuve depuis Huningue jusqu'à Germersheim ainsi que les Vosges. Elle attaquerait Fort-d'Alsace, bombarderait Fort-Vauban et, dans le cas où elle ne pourrait obtenir sa reddition par ce moyen, elle détruirait le pont qui mettait ces deux ouvrages en communication. De plus, elle rétablirait le pont faisant communiquer Strasbourg avec le fort de Kehl, s'emparerait de cette tête de pont et la mettrait rapidement en état de défense. L'arrêté renfermait en outre ces prescriptions conçues sous une forme moins impérative. « On pourra faire passer par cette tête de pont un corps de 5,000 à 6,000 hommes au plus pour mettre le pays ennemi à contribution. Ce détachement marchera à la légère, sans grosse artillerie, et ne s'éloignera jamais jusqu'à compromettre sa retraite ». Toutes les opérations projetées devaient se faire en secret. Pour tromper l'ennemi sur les véritables points d'attaque, on attirerait son attention sur le Brisgau en faisant des simulacres de préparatifs de ce côté.

L'armée de la Moselle, dans laquelle on comprenait les 10,000 hommes venus de l'armée des Ardennes et qui devait être renforcée par 4,000 hommes qu'un récent

arrêté avait enlevés à l'armée du Rhin (1), continuerait à « balayer le Palatinat » où elle « briserait surtout les chemins » et détruirait toutes les communications. Elle adresserait une sommation à la place de Mannheim, mais cette mesure ne devrait pas retarder l'exécution de sa mission principale, qui était de marcher sur Trèves et de s'en emparer. Elle tenterait au préalable d'attirer l'attention de l'ennemi sur Mayence et la rive droite du Rhin en faisant des préparatifs d'attaque de ce côté. Une fois Trèves occupée, on y lèverait des contributions de guerre et « évacuerait » ses magasins sur les places fortes les plus voisines, on s'y retrancherait fortement dans le cas où il serait jugé facile de s'y maintenir; si au contraire l'ennemi se présentait en force, on évacuerait le pays en se repliant sur les frontières.

Il était prescrit en outre aux généraux de faire connaître au Comité les difficultés d'exécution qu'ils pourraient prévoir, mais les objections qu'ils croiraient devoir présenter ne devaient pas les inciter à retarder leur marche sur les objectifs assignés. Les généraux étaient responsables de « toute infidélité et de toute inexactitude à cet égard (2) ».

Quelques jours plus tard, le Comité de Salut public croyait devoir revenir à nouveau sur certaines dispositions de son arrêté du 25. Le 28 nivôse (17 janvier), il écrivait au général commandant l'armée du Rhin : « Le général Hoche, citoyen, ayant ordre de faire un mouvement qui l'éloigne des départements du Rhin, c'est à toi maintenant qu'est confiée la garde de ce fleuve dans

---

(1) « Le Comité de Salut public arrête que 4,000 hommes de l'armée du Rhin passeront sous le commandement du général de l'armée de la Moselle pour concourir à l'expédition du Palatinat » (Arrêté du 18 nivôse).

(2) Aulard, *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, t. X, p. 239 et suivantes.

toute son étendue, notamment le poste de Germersheim, ainsi que l'attaque de Mannheim, si elle est possible, et celle de Fort-Vauban ».

Hoche, de son côté, recevait les mêmes avis concernant Germersheim et Fort-Vauban. Au sujet de Mannheim, il lui était notifié que cette place « retomberait dans l'armée du Rhin » dès qu'il marcherait sur Trèves. En fait, la notification du 28 étendait vers le Nord la zone d'opérations de l'armée du Rhin jusqu'à hauteur de Mannheim (1).

§ 3. — *Rivalité de Hoche et de Pichegru* (2).

Avant de relater les mesures prises pour assurer l'exécution du plan du 25 nivôse, il convient de faire connaître comment les Représentants du peuple, puis le Comité, avaient été amenés à modifier les conditions du commandement sur le théâtre d'opérations de Rhin et Moselle. Lacoste et Baudot, s'inspirant d'une pensée juste, avaient décidé de confier à un seul chef le commandement des deux armées qui se trouvaient réunies, mélangées même, dans la Basse-Alsace, et dont l'unique but assigné à leurs efforts était le déblocus de Landau. Ils faisaient part de leur résolution au Comité dans une lettre du 1er nivôse, et ajoutaient que leur intention était de nommer Hoche au commandement en chef. Les

---

(1) Le Comité de Salut public au général Michaud, Paris, 28 nivôse (17 janvier).

(2) L'origine et le développement de cette rivalité ont été traités de façon magistrale par l'éminent historien, M Arthur Chuquet, dans son tome IX des guerres de la Révolution (*Hoche et la lutte pour l'Alsace*). Il ne sera question ici que des manifestations de cette rivalité qui se produisirent au commencement de l'an II et qui purent avoir à cette époque une répercussion sur le commandement des deux armées du Rhin et de la Moselle.

motifs avoués qui leur faisaient préférer ce général à Pichegru, qui était plus ancien de grade et plus âgé, étaient d'ordre purement professionnel. « Hoche, écrivaient-ils, est un homme qui a une tête propre à embrasser de grandes vues et à les exécuter. L'armée qu'il commande est parfaitement bien conduite, et il sait se faire obéir en se faisant aimer..... Pichegru, qui commande en chef l'armée du Rhin, n'a ni l'activité, ni l'audace, ni la prépondérance d'un général. Il commande sans s'inquiéter de l'obéissance; nul moyen pour faire un plan, nulle force pour faire exécuter celui d'un autre (1) ». En réalité, en choisissant Hoche, ces deux Représentants, qui étaient en mésintelligence avec les « Représentants extraordinaires » Saint-Just et Le Bas, voulaient aussi faire échec à leurs collègues qui patronnaient ouvertement Pichegru (2).

Sans attendre la réponse du Comité, Lacoste et Baudot instituaient, le 4 nivôse, le commandement en chef de l'armée d' « Entre Rhin et Moselle » et le confiaient au général de leur choix. Le lendemain, ils rendaient compte du fait accompli en donnant les raisons qui les avaient déterminés à agir précipitamment. Ils croyaient, disaient-ils, « qu'il ne fallait pas différer l'uniformité d'action », et en nommant Hoche ils avaient eu deux objets en vue « le premier, d'assurer un cours rapide à l'entreprise de Landau; le second, de fixer la confiance des troupes, qui était décidée en faveur de Hoche, et au moins vacillante sur Pichegru..... Ce dernier, ajoutaient-ils, n'avait aucune connaissance des positions de son armée et était à peine connu des officiers généraux (3) ».

---

(1) Lacoste et Baudot au Comité de Salut public, Oberbronn, 1er nivôse (21 décembre).

(2) Cf. Chuquet, t. IX, p. 170 et suiv.

(3) Aulard, *loc. cit.*, t. IX, p. 662-663.

Pichegru conçut beaucoup de dépit de la situation subordonnée qui lui était faite par l'arrêté du 4 nivôse. Il s'en ouvrit à ses protecteurs Saint-Just et Le Bas, comme en témoigne le passage suivant de la lettre qu'ils écrivaient le 5 nivôse à leurs collègues du Comité. « Pichegru nous fait part d'un arrêté de Lacoste et Baudot, qui donne le commandement en chef des deux armées de la Moselle et du Rhin à Hoche, qui l'a accepté. Pichegru nous communique les ordres en conséquence de Hoche. La circonstance était délicate; il a fallu, dans cet instant, ne se ressouvenir que de la Patrie, apaiser de l'amertume, ôter le découragement et prévenir les suites des passions qui s'élèvent en pareil cas (1) ».

Entre temps, le Comité avait appris avec « peine et surprise », disait-il, la décision qui enlevait à Pichegru le commandement en chef de son armée. Il ne lui apparaissait pas que ce général, « d'un zèle et d'un patriotisme éprouvés », qui avait été « dépeint comme actif et comme ne manquant point de mérite militaire », eût mérité pareille disgrâce. Il exprimait le vœu que les Représentants se missent d'accord au sujet de l'attribution de ce commandement (2). Le 9, il écrivait à Saint-Just et Le Bas qu'il se reposait sur eux du soin de porter remède à ce « malentendu ou à cette intrigue (3) ». Dans une conférence tenue le 6, les quatre Représentants n'étaient pas parvenus à s'entendre (4), mais dès le 8, c'est-à-dire avant d'avoir reçu la lettre du Comité

(1) Saint-Just et Le Bas au Comité de Salut public, Haguenau, 5 nivôse (25 décembre).

(2) Le Comité de Salut public à Lacoste et Baudot; à Saint-Just et Le Bas, Paris, 7 nivôse (Aulard, *loc. cit.*, t. IX, p. 698-699).

(3) Aulard, *loc. cit.*, t. IX, p. 753-754.

(4) Lacoste et Baudot au Comité de Salut public, Riedselz, 6 nivôse.

datée du 7 (1), Saint-Just et Le Bas faisant taire, semble-t-il, leur préférence, arrêtaient avec Lacoste, Baudot et Dentzel que le général Hoche poursuivrait les opérations militaires jusqu'à nouvel ordre du Comité (2). Celui-ci vit sans aucun doute, dans cet arrêté, la confirmation des pouvoirs qui lui avaient été conférés le 4 nivôse, et fit mettre à l'ordre, le 11 nivôse, la décision suivante : « A dater de ce jour, les deux armées réunies n'en formeront plus qu'une provisoirement, sous la dénomination d'armée d'entre Rhin et Moselle ; en conséquence, l'état-major sera réuni, ainsi que toutes espèces d'administrations. Elles seront tenues de concourir de tous leurs moyens, afin de pourvoir à la subsistance de l'armée (3) ».

Il est donc certain que Hoche exerça le commandement en chef depuis le 4 nivôse jusqu'à une date postérieure au 11 de ce mois. Pichegru ne tenta pas moins de se faire attribuer tout le mérite du déblocus de Landau, qui eut lieu le 8 nivôse. La note suivante, apportée par son aide camp à Paris, témoigne de ses intentions à ce sujet. « Citoyen Ministre, je m'empresse de t'annoncer que Landau est débloqué ; j'y suis depuis une heure. Le général Hoche te donnera des détails (4) ». Le même jour, Hoche écrivait à Bouchotte : « Je profite du courrier pour te dire un seul mot : nous nous battons, mais le temps est couvert de neige..... Je t'écrirai demain (5) ». Le Ministre de la Guerre, en transmettant la note de

---

(1) A cette époque la poste ou un courrier mettait de trois à quatre jours pour franchir la distance de Paris à Strasbourg.

(2) Il n'existe aux Archives historiques de la Guerre qu'une copie de cet arrêté, signée par Hoche pour copie conforme.

(3) Ordre de Hoche au chef d'état-major de l'armée du Rhin, Landau, 11 nivôse.

(4) Lettre datée du 8 nivôse, midi (*Moniteur universel*, t. IX, p. 416).

(5) *Ibid.*

Pichegru au Comité du Salut public, y ajoutait un récit des derniers événements, inspiré sans aucun doute par l'émissaire de ce général. « Citoyens, écrivait-il, je vous envoie copie de la lettre de Pichegru; elle est datée du 8, de Landau, où il est entré le premier; il commandait l'armée du Rhin le 6, lorsqu'elle a emporté Lauterbourg et les 16 pièces de canon; il commandait la totalité à la journée dite de Wœrth le 2, et s'est transporté lui-même dans ce point-là. Toutes les opérations peuvent se regarder comme indivises : l'une et l'autre armée ont des droits à la reconnaissance publique; il est de mon devoir d'appeler votre attention sur la vertu et le républicanisme de Pichegru, parlant si peu de ce qu'il a fait, lorsqu'il a cependant fait beaucoup de bien.

« L'on n'a pas assez considéré la situation où il a pris le commandement de l'armée du Rhin, inférieure en nombre, détraquée en grande partie, l'esprit public détendu, et dans un pays où la Révolution avait bien des ennemis. Sa confiance et son courage au milieu de ces embarras est une chose bien remarquable; il a fallu tout rétablir, défendre les gorges de Saverne; on a livré mille petits combats en attendant les renforts de la Moselle, qui ont permis d'en entreprendre de plus sérieux. Si vous voulez faire entrer l'aide de camp de Pichegru, il vous donnera des détails qui ne pourront que vous satisfaire (1) ».

Hoche n'ignorait pas les menées de Pichegru. Le 11 nivôse, il écrivait au Ministre : « Il est bon de porter les regards sur l'intrigue des armées ; des petites cabales naissent les grandes dissensions. J'ignore pourquoi tel homme qui était à Haguenau, d'où il m'a écrit lorsque je me battais à Wissembourg, répand le bruit qu'il a rallié les troupes, qui ne se sont jamais débandées, et envoie à

(1) *Moniteur universel*, t. IX, p. 416.

Paris des courriers extraordinaires, des officiers enfin, sans l'approbation des Représentants du peuple ou la mienne. En fait de guerre, je ne connais qu'une chose, c'est que chacun doit être continuellement à son poste (1) ».

La lettre du Ministre de la Guerre au Comité de Salut public, qui faisait l'éloge de Pichegru, avait été publiée au *Moniteur officiel* du 13 nivôse. Elle motiva une réplique de Hoche où celui-ci s'efforçait de prouver avec pièces à l'appui que le rôle joué par son rival dans les derniers événements n'était pas celui que lui attribuait Bouchotte. « Si je ne connaissais ton amour pour la vérité comme ton républicanisme, écrivait-il à ce dernier le 18 nivôse, je ne t'enverrais point les lettres ci-jointes (2). Tu connaîtras que tu as été trompé, que Pichegru n'a pas commandé à Wœrth, où il n'est resté qu'une demi-heure, qu'il n'était pas à Haguenau le 3, lorsque les troupes de la République y sont entrées, puisque le même jour et au même instant, il m'écrivait d'Oberbronn à 7 lieues de là, et qu'enfin il n'a point paru le 6 à la bataille de Wissembourg, puisque le 7, il était encore à Haguenau, à 8 lieues en arrière.

« Je n'ajouterai aucune réflexion, seulement toutes les lettres que j'ai écrites à Pichegru ont été lues de tous ceux qui l'ont voulu, et pour que Pichegru dise qu'il commande une armée, il faut qu'il y paraisse. Je t'ouvre mon cœur, ouvrage des patriotes et de la Révolution ; il m'importe peu que Jacques ou Philippe commande l'armée, si la Patrie est sauvée, mais franchement je te le dis, tu as été trompé (3) ».

---

(1) Hoche à Bouchotte, Landau, 11 nivôse (31 décembre).

(2) Ces pièces n'ont pu être retrouvées aux Archives historiques de la Guerre.

(3) Hoche à Bouchotte, Neustadt, 18 nivôse (7 janvier).

Lacoste et Baudot approuvaient d'ailleurs Hoche, et le soutenaient courageusement. En réponse à la lettre du Comité du 7 nivôse, qui vantait le patriotisme de Pichegru et attribuait à ce général des qualités d'activité et d'intelligence, ces deux Représentants répliquaient le 14. « On n'est pas actif quand on ne connaît pas les positions de l'armée que l'on commande. Pichegru n'était connu que dans son quartier général, qui était toujours à 4 lieues au moins du corps de l'armée. On n'est pas intelligent quand on ne peut rendre compte d'aucun plan, quand on est de l'avis de tout le monde et quand on donne dans le même jour et au même instant des ordres contradictoires.

« Pichegru est patriote, mais patriote froid et inanimé ; sa présence éteint l'ardeur du soldat au lieu de l'enflammer. Il ne suffit pas de voir un général pour le juger, il faut encore voir toute l'armée qu'il commande et le considérer sous tous les rapports. C'est ce que nous avons fait, et nous disons avec preuves en mains qu'il est inhabile à un commandement général.

« Hoche a du mérite ; avec moins d'amour de la gloire, il en aurait davantage encore ; il sera un jour un grand général si l'amour-propre des autres lui en donne le temps et s'il vient lui-même à mieux connaître la mesure du gouvernement. En ce moment, il continue ses opérations suivant les nouveaux pouvoirs qui lui ont été donnés par tous les Représentants du peuple qui étaient à Landau (1) ».

Le 19 nivôse, Hoche, écrivant au Ministre de la Guerre, accusait Pichegru de mauvaise volonté et de négligence dans l'exercice de son commandement. « Il était, disait-il, parti pour Strasbourg au lieu d'activer

(1) Lacoste et Baudot au Comité de Salut public, Strasbourg, 14 nivôse (3 janvier).

les travaux devant Fort-Vauban, et il ne daignait pas répondre aux lettres qui lui étaient adressées (1) ».

Pichegru protestait de son zèle et de son empressement à servir la chose publique. « Sois bien convaincu, écrivait-il à Bouchotte, qu'aucune passion personnelle ne nuira jamais à mes bonnes dispositions à cet égard, je désire bien sincèrement que le général Hoche en fasse autant de son côté (2) ». Il se plaignait en même temps de la froideur de ce dernier et ajoutait qu'un changement de destination lui causerait un certain contentement.

Quoique Hoche aimât la gloire, aux dires de Lacoste et Baudot, les résistances ou, tout au moins, les inerties qu'il rencontrait dans l'exercice de ses fonctions l'avaient déterminé à adresser cette demande au Comité de Salut public : « Il me reste une prière à faire maintenant que le but est atteint ; je désire n'être chargé que du commandement de l'armée de la Moselle ; les deux ensemble sont un trop pesant fardeau pour une tête de 26 ans, et puis la jalousie, ma fermeté, mon acharnement à poursuivre les fripons, les lâches et les intrigants, pourraient faire naître le crescendo dangereux pour celui qui commande (3) ».

Entre temps, le Comité avait pris une décision qui allait mettre fin à des compétitions dangereuses pour la discipline. Dans sa séance du 17 nivôse, il avait décidé que Pichegru serait proposé à la Convention nationale pour général en chef de l'armée du Nord, et que Hoche conserverait le commandement de l'armée de la Moselle. Le lendemain, Bouchotte faisait part de cette décision à

---

(1) Hoche à Bouchotte, Neustadt, 19 nivôse (8 janvier).

(2) Pichegru à Bouchotte, Strasbourg, 22 nivôse (11 janvier).

(3) Compte rendu de Hoche au Comité de Salut public, sans date (postérieur au déblocus de Landau).

Pichegru dans les termes suivants : « Le Comité te mande à Paris, mon cher Pichegru, parce qu'il a une grande confiance dans ton patriotisme et tes moyens militaires ; il est bien aise de s'entretenir avec toi sur nos affaires de guerre, il te destine le commandement de l'armée du Nord, et j'espère que Saint-Just ira avec toi parce qu'il a confiance en toi..... Michaud est investi du commandement provisoire de l'armée du Rhin ; tu voudras bien lui donner tous les renseignements qui sont en ton pouvoir.

« Nous comptons sur les constants efforts de nos frères d'armes, sur le génie de la liberté qui ne nous a jamais trompé, sur ton intelligence et ton dévouement. L'on te donne la mission militaire la plus importante de la République, ça te donne une idée de la confiance que tu as inspirée (1) ».

Le même jour, le Ministre faisait connaître à Hoche qu'il était « confirmé dans le commandement de l'armée de la Moselle » et qu'il recevrait un renfort de 4,000 hommes, venus de l'armée du Rhin. Il ajoutait : « Tu as reçu, par mon courrier du 14, le plan des opérations ultérieures ; tu continueras de te concerter avec le général de l'armée du Rhin qui t'aidera de tout son pouvoir (2) ». Ainsi Pichegru avait réussi à capter l'entière confiance du Comité, alors qu'au contraire le crédit de Hoche n'avait fait que décliner.

Il n'est pas téméraire de penser que son *insistance* à vouloir faire reposer ses troupes lui avait déjà, dès cette époque, aliéné les sympathies du Pouvoir central, qui désirait vivement la continuation de la campagne. Le retard apporté à l'expédition projetée sur Trèves devait, par la suite, le faire traiter en suspect.

---

(1) Bouchotte à Pichegru, Paris, 18 nivôse.
(2) Bouchotte à Hoche, Paris, 18 nivôse.

Les dispositions arrêtées le 14 nivôse maintenaient encore le général commandant l'armée du Rhin dans une certaine subordination par rapport au général commandant l'armée de la Moselle : aux termes de la lettre ministérielle du 18 nivôse, le premier devait, en effet, aider le second « de tout son pouvoir » sans qu'une obligation de réciprocité fût formulée pour l'armée de la Moselle. L'arrêté du 25 nivôse, au contraire, exprimait de façon catégorique l'indépendance réciproque des deux commandants d'armée, et cette décision était bien dans la logique du nouveau plan qui assignait des directions divergentes aux deux armées, l'une devant marcher sur Strasbourg, l'autre sur Trèves.

§ 4. — *Le général Michaud, commandant en chef l'armée du Rhin* (1).

Michaud s'était distingué et « parfaitement conduit » au cours de la campagne de 1793. La réputation dont il jouissait alors auprès de l'armée se reflète dans cette

(1) Michaud (Claude-Ignace-François) était né à la Chaux-Neuve (Doubs), le 28 octobre 1751. Son père était greffier de cette paroisse. Engagé le 10 décembre 1780 au 5e régiment de chasseurs à cheval du Gévaudan (compagnie d'Agincourt), il avait été congédié le 15 septembre 1782. Il reprit du service au début de la Révolution, exerça le commandement des gardes nationales des communes de la Chaux-Neuve et de Châtel-Blanc, puis fut élu capitaine au 2e bataillon de volontaires du Doubs, le 9 octobre 1791. A la formation définitive de ce corps, le 29 décembre de la même année, il était promu lieutenant-colonel. Du mois d'octobre 1792 au mois de mai 1793, il exerçait successivement les fonctions de commandant temporaire des places de Délémont et Porrentruy. Le 19 mai 1793, les Représentants du peuple près de l'armée du Rhin le nommèrent général de brigade provisoire et l'appelèrent à un commandement actif. Le 30 juin de la même année, il était confirmé dans son grade, et le 25 septembre suivant il était promu général de division. Il exerça le commandement en chef de l'ar-

appréciation flatteuse adressée au *Journal de la Montagne :* « C'est un homme à caractère, patriote ardent, brave au suprême degré ; il ne fait que commencer dans le commandement ; la confiance dont il jouit lui prépare des succès (1) ».

Il reçut, dans la nuit du 23 au 24 nivôse, l'arrêté du 19 qui le nommait au commandement en chef provisoire de l'armée du Rhin. En accusant réception de cet arrêté, il écrivait à Bouchotte le 25 nivôse : « Mon dévouement à la République est sans bornes, mais c'est la compromettre que de me charger d'un aussi pesant fardeau ; le zèle et la bonne volonté ne suffisent pas, et je n'ai ni les talents ni les connaissances nécessaires pour le supporter. Fais donc tout ton possible pour que

---

mée du Rhin de nivôse an II à ventôse an III. Obligé de rentrer en France pour se rétablir d'une fracture au genou droit, il fut employé dans le département de la Marne. Commandant de la 13e division militaire en l'an VI. Général en chef par intérim de l'armée d'Angleterre en messidor an VII. Employé comme général de division à l'armée d'Italie en l'an VIII, il y commanda successivement l'aile droite sous Masséna, puis la réserve. Inspecteur général d'infanterie en l'an X ; commandant en chef en Hollande en l'an XIII ; gouverneur général des villes hanséatiques en novembre 1806. Employé dans son grade au siège de Dantzig en 1807 ; commandant par intérim de la place de Berlin en août de la même année, commandant en chef le corps des Bavarois et Wurtembergeois en septembre. Gouverneur de Magdebourg l'année suivante, de nouveau inspecteur général d'infanterie en avril 1813. Mis à la retraite le 1er janvier 1815 sans l'avoir demandé, il mourut au mois de septembre 1835 (Archives administratives de la Guerre). Baron de l'Empire, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis. Son nom est inscrit sur le côté Ouest de l'Arc de triomphe de l'Étoile.

M. A. Chuquet a publié dans les *Annales révolutionnaires* (1er fascicule, janvier-mars 1908) une notice autobiographique de Michaud. On lit dans ce fascicule que ce général prit pour aide de camp, en 1801, un jeune sous-lieutenant de dragons, Henri Beyle, connu depuis sous le nom de Stendhal.

(1) Chuquet, *loc. cit.*, t. IX, notes p. 103 et 104.

ce commandement important soit promptement remis en d'autres mains. Je le désire pour l'intérêt général, et j'espère que le Comité de Salut public n'hésitera pas un instant si tu veux bien le mieux instruire sur mon compte. J'ai toujours reconnu que tes intentions étaient celles d'un bon sans-culottes, tu me le prouveras par cette démarche (1) ».

Il n'en resta pas moins à la tête de l'armée du Rhin et s'il accepta le poste éminent qui lui était échu et qu'il n'avait pas sollicité, c'était, dit Gouvion-Saint-Cyr, « par obéissance, comme un sacrifice qui lui était imposé et que son dévouement à la Patrie ne lui permettait point de refuser obstinément (2) ».

Sa personnalité a été fort diversement appréciée par deux historiens des guerres de la Révolution. Jomini, dans une note fort brève qui semble inspirée par l'attitude de Michaud après l'échec de Kaiserslautern, le caractérise de la façon suivante : « Le général Michaud, brave officier d'infanterie, était un homme faible au-dessous du poids dont on l'avait chargé (3) ». Gouvion-Saint-Cyr le dépeint comme un homme modeste qui avait du bon sens, de l'instruction et une certaine expérience acquise pendant la campagne précédente. C'était, ajoute-t-il, « un patriote franc, un des meilleurs Français que j'aie connus (4) ». Il semble qu'il faille tenir pour trop rigoureux le jugement laconique de Jomini. L'éminent historien n'a point vécu comme Gouvion-Saint-Cyr dans l'entourage immédiat de Michaud ; il ne

---

(1) Michaud à Bouchotte, Hönheim, 25 nivôse (14 janvier).

(2) Maréchal Gouvion-Saint-Cyr, *Mémoires sur les Campagnes des armées du Rhin*, t. II, p. 48.

(3) Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. V, p. 184.

(4) Maréchal Gouvion-Saint-Cyr, *loc. cit.*, t. II, p. 47.

l'a jugé que sur une partie de son œuvre ; il place en effet son appréciation après la relation des affaires de mai, à une époque où le commandant de l'armée du Rhin manifesta incontestablement une certaine dépression. Mais l'attitude de Michaud et les plaintes qu'il ne cessait d'adresser au Comité de Salut public, à cette époque, étaient justifiées par le sacrifice que l'on faisait de son armée. Le Pouvoir central, dont toute l'attention était portée sur le théâtre d'opérations du Nord, prenait, sur le Rhin, les renforts en hommes, chevaux et canons qu'il destinait aux armées voisines.

Les Représentants du peuple Rougemont et Du Roy, écrivant au Comité de Salut public quelques jours après les combats de la fin de mai 1794, portaient sur le commandant de l'armée du Rhin l'appréciation suivante : « Le général est bon soldat et ne s'expose que trop ; il est plein de zèle et d'activité (1) ». A peu près à la même époque, un autre Représentant, Hentz, qui avait été envoyé sur le Rhin pour donner à l'armée « le nerf et le ressort » qui semblaient lui manquer, émettait cette opinion sur le général en chef : « Brave, loyal et assez instruit, a besoin d'être soutenu (2) ». Le chef de bataillon Legrand dans ses « matériaux historiques » le qualifiait également de « brave et loyal ».

Par arrêté du 19 messidor an II, les Représentants du peuple près l'armée du Rhin, plaçaient sous ses ordres, le général en chef de l'armée de la Moselle, Moreaux, qui devait dorénavant se conformer « en tous points » aux plans arrêtés par le général commandant l'armée du Rhin. En faisant connaître cette décision au Comité de

---

(1) Rougemont et Du Roy au Comité de Salut public, Landau, 10 prairial an II (29 mai 1794).

(2) Appréciation portée sur un ordre de bataille de l'armée du Rhin signé de Hentz et daté du 22 messidor (10 juillet).

Salut public, Michaud écrivait : « Vos collègues Hentz et Goujon ont regardé comme indispensable de réunir momentanément sous le même commandement pour les mouvements et dispositions militaires, l'armée du Rhin et l'armée active de la Moselle. Ils m'ont, malgré mes représentations, chargé de ce nouveau fardeau par leur arrêté d'aujourd'hui, dont je joins copie à ma lettre. Mes connaissances militaires sont si disproportionnées à cette grande tâche que je crains toujours de ne pas la remplir dignement et selon mes désirs. Je vais cependant réunir tous mes efforts à ceux de mes frères d'armes pour remplir les vues de vos collègues le mieux qu'il me sera possible (1) ».

Cette modestie n'était pas feinte. Michaud sut écouter les conseils de généraux comme Gouvion-Saint-Cyr et Desaix, qui, à cette époque, n'avaient pas plus d'expérience que lui, mais dont les aptitudes manœuvrières s'affirmaient au cours d'incessants combats. Les 24 et 25 messidor, les deux armées, placées sous ses ordres, enlevaient de haute lutte des positions bien fortifiées et vigoureusement défendues par les alliés. On ne saurait certes classer Michaud parmi les généraux de premier rang, mais on peut dire qu'il occupe une place honorable dans la longue série des généraux improvisés de l'époque. Son nom méritait d'être tiré de l'oubli.

Michaud prit le commandement de son armée le 25 nivôse (14 janvier). A l'occasion du départ de Pichegru, le 27 nivôse, Lémane, Représentant du peuple près l'armée du Rhin, faisait un éloge pompeux du général « auquel il fallait attribuer tous les succès de l'armée » et qui captivait la confiance générale. Il exprimait le regret de le voir passer à l'armée du Nord, croyant qu'il eût été plus avantageux qu'il restât dans une armée où il

(1) Michaud au Comité de Salut public, Offenbach, 20 messidor.

était connu. Il démentait en même temps les notes défavorables que lui avaient données Lacoste et Baudot (1). Renkin et Berger, agents du Conseil exécutif, abondaient dans le même sens. Ils vantaient « sa modestie, qui égalait son patriotisme et son courage ». « Pichegru, écrivaient-ils au Ministre de la Guerre, a reçu hier à la parade un cheval richement enharnaché; le Représentant du peuple Lémane, en le lui donnant, lui a fait un discours très flatteur, auquel Pichegru a répondu républicainement en disant qu'il n'était pas difficile de vaincre quand l'on commandait à des républicains comme ceux qu'il avait sous ses ordres (2) ». Sa nomination au commandement de l'armée du Nord fut ratifiée par la Convention le 17 pluviôse. Ce fut Barère qui présenta sa candidature à la tribune, au nom du Comité de Salut public (3). « C'est dans cette expédition du Rhin, s'écriait le conventionnel, que Pichegru, ayant vu passer tout à coup le commandement en chef entre les mains d'un autre général, il dit aux Représentants en les embrassant: « Je n'ai qu'un chagrin, c'est que vous pen- « siez que cet événement puisse influer sur mon zèle à « servir la République. » C'est la modestie et la vertu républicaine que le Comité a cru devoir récompenser (4) ».

§ 5. — *Le siège et la reprise de Fort-Vauban* (5).

Fort-Vauban avait capitulé le 23 brumaire an II

---

(1) Lémane au Comité de Salut public, Strasbourg, 23 nivôse.

(2) Renkin et Berger à Bouchotte, Strasbourg, 28 nivôse.

(3) Les généraux en chef étaient présentés par le Comité de Salut public et nommés par la Convention.

(4) Séance de la Convention du 17 pluviôse (*Moniteur universel*, t. IX, p. 560).

(5) Voir croquis n° 1 annexé au présent fascicule.

(13 novembre 1793), et sa garnison avait été faite prisonnière après avoir reçu les honneurs de la guerre. Le général autrichien baron Lauer, qui commandait alors le corps d'investissement, occupa la place après sa reddition et entreprit aussitôt de la mettre en état de se défendre contre un coup de main des Français. Au commencement de nivôse, il avait parachevé la construction d'un pont de bateaux sur le grand bras du Rhin (bras d'empire), qui lui permettait de tirer de la rive droite, tous les renforts et tous les approvisionnements dont il pouvait éventuellement avoir besoin (1).

Quand l'armée « d'entre Rhin et Moselle » se fut acheminée sur Landau, Hoche jugea prudent de masquer Fort-d'Alsace par où les Autrichiens pouvaient menacer ses communications. Le général Lefebvre, chargé de cette opération, arriva à destination le 9 nivôse. Il fixa son quartier général à Sessenheim et répandit ses troupes dans les localités des alentours. Après la reprise de Landau, Hoche résolut de faire le siège de Fort-d'Alsace (2), qui était alors le seul point

---

(1) La garnison du fort ne se composait alors que de deux bataillons, un de Lattermann et le bataillon du corps de Pellegrini. Un demi-bataillon gardait Fort-d'Alsace. — Dans une lettre au général Wurmser, datée de Fort-Louis, le 3 janvier, le général Lauer demandait que l'effectif de la défense fût porté à 4,000 fantassins et 150 cavaliers, dont 600 à 800 seraient détachés dans l'île d'Auenheim (*K. und K. Kriegsarchiv Feldacten*, 1794, II, 5).

(2) « Le Fort d'Alsace était un ouvrage à cornes servant de tête de pont du côté de la France. Cet ouvrage était revêtu, ainsi que la demi-lune. Il était pourvu d'un bon chemin couvert » (Chef de bataillon du génie Legrand, historiographe des armées du Rhin, *Mémoires historiques*). — Cet officier avait été chargé par arrêté du 13 ventôse an III de parcourir le théâtre d'opérations du Rhin et de la Moselle et d'y prendre des notes pour compléter et au besoin corriger le canevas des campagnes rédigé par le « Cabinet historique et topographique » organisé, par arrêté du Comité de Salut public en date du 3 fructidor an II.

sur le théâtre d'opérations du Rhin, où les Autrichiens eussent encore pied sur le sol de la République. Il détacha à cet effet deux nouvelles divisions, celles de Hatry et de Michaud, qui établirent respectivement leurs quartiers généraux à Sufflenheim, le 14 nivôse, et à Königsbrück, vers la même date. Leurs corps furent cantonnés dans les villages environnants.

Le général Lefebvre prit le commandement de toutes les troupes stationnées devant Fort-d'Alsace, et les cantonnements furent répartis en deux secteurs commandés l'un par Michaud (Nord), l'autre par Hatry (Sud). Le secteur du Nord englobait les villages de Roppenheim, Beinheim, Selz, Leutenheim, Kauffenheim, Forstfeld et le bois de Königsbrück, où bivouaquaient une partie des troupes. Celui du Sud comprenait les localités de Dengelsheim, Stattmatten, Sesenheim, Auenheim, Runzenheim, bois de Sesenheim (bivouacs), Sufflenheim, Schirrhofen, Schirrhein, Neuhaüsel et Röschwoog (1).

Plusieurs changements furent apportés dans la composition du corps d'investissement dans le courant de nivôse. La division Lefebvre vint relever la division Desaix dans le Palatinat; elle atteignit les environs de

---

(1) Voici d'après le *Journal* de Girardon, chef du 1er bataillon de réquisition de Chaumont, qui faisait alors partie de la division Hatry, quelles furent les pérégrinations de cette division, du 12 nivôse à la fin du mois. Elle était le 12 entre Speyerdorf et Neustadt. Elle reçut ce même jour « l'ordre de rétrograder pour aller devant le Fort-Vauban. Elle coucha à Queichheim et Offenbach et autres villages autour de Landau. Le 13, la division se réunit à Kandel et fut coucher à Mothern, Münchhausen et autres villages au-dessus de Lauterbourg. Le 14, la division arriva devant le Fort-Vauban. Les cantonnements étant occupés par la division du général Lefebvre, elle bivouaqua dans le bois en avant de Sufflenheim; le jour suivant les bataillons furent successivement placés dans les villages en faisant serrer ceux qui y étaient logés..... Le 26, la division eut ordre de se remettre en marche pour joindre l'armée dans le Palatinat ».

Worms, le 27 nivôse. Celle de Desaix fut dirigée sur Fort-d'Alsace, mais elle arriva trop tard et ne prit aucune part aux opérations. Elle fut répartie dans des cantonnements le long du Rhin entre Gambsheim et Strasbourg.

La division Ferino, partie de Germersheim, vint remplacer la division Hatry dans le corps d'investissement; cette dernière se mit en marche le 26, à destination du Palatinat, où elle rejoignit aux environs de Mannheim les divisions de l'armée de la Moselle. En ordonnant ces navettes, qui faisaient défiler la plupart de ses divisions en vue des postes autrichiens de la rive droite du Rhin, Hoche accomplissait une manœuvre assez semblable « à celle que nous voyons sur nos théâtres pour multiplier le nombre des combattants aux yeux des spectateurs (1) ». Il semble d'ailleurs que le stratagème ait réussi à faire illusion puisque, pendant une trêve de l'an IV, des généraux ennemis rapportèrent au général Desaix qu'ils avaient estimé à 100,000 hommes les forces dont Hoche disposait en l'an II pour le siège de Fort-Vauban (2).

Le 15 nivôse, Hoche mit à la tête du corps d'opération chargé d'investir la place, le général Laubadère (3),

---

(1) Note du chef de bataillon Legrand.

(2) *Ibid.*

(3) Laubadère (Joseph-Marie de Tenet de), né le 27 avril 1745 à Bassouës (Gers); lieutenant en second, élève à l'École du génie de Mézières le 1er janvier 1765; reçu ingénieur ordinaire, lieutenant en premier le 1er janvier 1767; capitaine en second le 1er janvier 1777; capitaine en premier le 25 mars 1785; adjudant général lieutenant-colonel à l'armée du Rhin, le 14 mars 1792; adjudant général chef de brigade, le 3 septembre 1792; général de brigade le 8 mars 1793; général de division le 15 mai 1793; suspendu de ses fonctions par le Représentant du peuple Hentz, mis en état d'arrestation le 20 prairial an II (8 juin 1794) et conduit à Paris; remis en liberté le 10 thermidor an II (28 juillet 1794); réintégré et employé à

qui sortait de l'arme du génie et avait commandé à Landau pendant le dernier blocus. Le chef de bataillon d'artillerie Lépine, employé à Strasbourg, et le capitaine du génie Catoire lui furent adjoints en qualité de directeurs des travaux pour la partie qui les concernait. Enfin Pichegru vint prendre le commandement du corps d'investissement quand l'arrêté du Comité de Salut public du 14 nivôse eut spécifié que l'armée du Rhin serait spécialement chargée du siège. Dans une première conférence, à laquelle assistaient les généraux présents devant le fort, il avait été décidé, sur la proposition de Laubadère, qu'avant d'entreprendre une attaque en règle, on tenterait de s'emparer des îles d'Auenheim et de Dalhunden (1). L'occupation éventuelle de ces îles devait permettre de se procurer des vues sur le pont que l'ennemi avait établi sur le bras d'empire et de le battre par l'artillerie. De plus, elle devait empêcher que l'ennemi ne vînt y établir des batteries qui eussent gêné considérablement la droite des travaux d'attaque de l'assiégeant, dans le cas où celui-ci eût été contraint de faire un siège en règle.

Le général Lefebvre, qui se préoccupait de réunir le matériel nécessaire à l'exécution du siège, fut déçu quand on lui eût mis sous les yeux l'état des ressources disponibles. Le 18 nivôse, il rendait compte à Hoche que l'arsenal de Strasbourg manquait des objets indispensables, et qu'il était obligé d'attendre l'arrivée d'un convoi expédié de Toulon pour se procurer mille choses

---

l'armée d'Italie le 4 fructidor an II (21 août 1794); non compris dans l'organisation du 25 prairial an III, cesse ses fonctions le 15 thermidor an III (2 août 1795); retraité en l'an VI; décédé le 8 avril 1809 à Pouylebon (Gers); chevalier de Saint-Louis le 14 janvier 1791 (Archives administratives de la Guerre).

(1) Laubadère à Hoche, Strasbourg, 17 nivôse; Lefebvre à Hoche, Sesenheim, 18 nivôse (7 janvier).

qu'il croyait pouvoir trouver à Strasbourg. « La poudre même, cette matière de première nécessité, faisait défaut ». Sur 95 bateaux qui étaient jugés nécessaires pour l'établissement des ponts, il n'y en avait que 28 immédiatement utilisables. Des ordres avaient été donnés pour requérir le surplus sur les rivières d'Ill et de la Brüche, mais il fallait compter avec les lenteurs inévitables de la réquisition et du transport (1).

Entre temps, Hoche s'était rendu devant Fort-Vauban et avait fait la reconnaissance du terrain des approches. S'étant rendu compte du peu de résultat que pouvait amener une attaque par la rive gauche, il avait résolu d'aborder la place par la rive droite et de prolonger ensuite l'opération sur Mannheim où il tenterait la même manœuvre. Dans un mémoire daté du 21 nivôse, il exposait au Comité de Salut public les raisons qui militaient en faveur de ce projet. « Le Fort-Vauban, au milieu d'une île sur le Rhin, écrivait-il, et Mannheim, situé de l'autre côté de ce fleuve, ne peuvent être attaqués avec succès que lorsqu'un passage depuis longtemps projeté sur le Rhin aura été effectué ». Un effort par la rive gauche, en supposant qu'il fût couronné de succès, ne pouvait amener que la prise des têtes de pont, mais leur possession n'assurait point celle des corps de place, qui en étaient séparés par un large bras du fleuve. Pour s'en emparer, il était nécessaire qu'un corps traversât le Rhin et vînt les bloquer par la rive droite, coupant ainsi leur communication avec le territoire d'où ils tiraient leur approvisionnement en vivres et en matériel et leurs renforts en personnel. Hoche proposait d'effectuer le

(1) Lefebvre à Hoche, Sesenheim, 18 nivôse (7 janvier). — A cette lettre est joint « l'état de ce qui est nécessaire et urgent pour exécuter les travaux de siège en avant du fort et note sur les pièces d'artillerie demandées pour l'expédition du Fort-Vauban et moyens de s'en approvisionner ».

passage en face de Strasbourg ; l'armée du Rhin, moins une division laissée sur la rive gauche en face de Fort-d'Alsace, effectuerait l'opération après avoir repris au préalable le fort de Kehl et rétabli le pont (1). Quant à l'armée de la Moselle, elle garderait les frontières du Palatinat et surveillerait la place de Mannheim.

Ce mémoire du 21 nivôse est empreint d'un esprit d'entreprise et d'un optimisme qui contrastent singulièrement avec le ton de la correspondance de Hoche au début de nivôse (2). A cette époque, il ne cessait de réclamer du repos pour les troupes dont il dépeignait l'état physique et moral sous les couleurs les plus sombres; le 21 nivôse, au contraire, il ne voyait plus de difficultés à l'exécution d'un plan plus hardi que celui arrêté par le Comité, et déclarait qu'il fallait « être sans courage » pour soulever des objections à l'exécution de son projet. Dans six jours, disait-il, tout pouvait être prêt; le patriotisme aidant, il suffirait pour réussir de mettre de l'harmonie et de la vigueur dans les opérations (3). Quelle était la cause de ce revirement? On peut se demander si, en proposant de faire exécuter cette

---

(1) Un grand pont de bois de 1,288 pieds de longueur sur 16 de largeur établissait la communication de Strasbourg avec Kehl, c'est-à-dire de la France avec l'Empire. Il avait été brûlé en partie par les Autrichiens en septembre 1793. Un fort avait été bâti à Kehl par Vauban. « C'était une excellente tête de pont par laquelle en sortant de Strasbourg, d'une ville capable de réunir une armée, toutes les munitions nécessaires et tous les apprêts pour une longue campagne, les Français pouvaient passer le Rhin sans obstacle, entrer en Allemagne et y retrouver en cas de revers un abri pour repasser le Rhin et se mettre en état de reprendre promptement l'offensive » (Matériaux historiques du chef de bataillon Legrand). Ce fort était presque complètement ruiné en 1794; il avait été bombardé par les Français en septembre 1793.

(2) Voir *supra*, p. 224 et suivantes.

(3) Ce mémoire a pour titre « Opinion du général Hoche sur les mesures à prendre pour remplir les vues du Comité de Salut public ».

expédition aventureuse par l'armée du Rhin dont Pichegru était le chef, Hoche n'obéissait pas à un secret désir de mettre son rival en fâcheuse posture.

Le 21, les Représentants du peuple Lacoste, Baudot et Lémane prirent un arrêté qui prescrivait à Laubadère, à Hoche et à Pichegru, appelés par eux à Strasbourg, de se réunir le soir même pour conférer sur la « détermination de passer le Rhin ». Ils invitaient ces généraux à leur faire connaître *par écrit* « leur résolution dernière sur ce passage, le point sur lequel il serait exécuté, leurs ressources et leurs besoins pour l'entreprendre (1) ». Le procès-verbal de la conférence, qui fut transmis aux Représentants du peuple, ne fait point mention d'objections soulevées par Pichegru au sujet du projet de Hoche qui fut adopté dans son ensemble. Les dispositions arrêtées pour l'attaque du fort de Kehl étaient les suivantes :

Quatre petites colonnes franchiraient le Rhin pendant la nuit. La première, forte de 2,000 hommes, passant à la « tête de l'île des Épis » (située sur le cours du Rhin entre Strasbourg et Kehl) aborderait la rive droite en amont de Kehl; la deuxième, d'une égale force, franchirait le fleuve en aval du grand pont; la troisième, de 2,000 hommes également, passerait en face d'Auenheim; enfin, la quatrième, qui ne serait que de 200 ou 300 hommes, partant de Neuhof, aborderait sur la rive opposée à la cense de l'Hôpital. Une fois le fleuve franchi, ces colonnes convergeraient sur le fort de Kehl pour l'attaquer simultanément. Afin de détourner l'attention de l'ennemi du côté du passage, une diversion serait exécutée dans le même temps par le corps laissé devant Fort-d'Alsace, qui bombarderait cet ouvrage et

(1). Arrêté des Représentants du peuple Lacoste, Baudot et Lémane, Strasbourg, 21 nivôse (10 janvier).

tenterait de couper sa communication avec Fort-Vauban.

Ce même jour, Hoche rendait compte au Ministre de la Guerre des « arrangements » qu'il venait de conclure avec Pichegru. Il continuerait à faire face aux Prussiens avec l'armée de la Moselle, pendant que l'armée du Rhin franchirait le fleuve sous la conduite de Pichegru (1).

Le 25 nivôse, Laubadère, chargé de préparer cette opération, mandait à Bouchotte « que les bateaux étaient commandés et les mesures prises pour la réparation du grand pont..... les troupes destinées à cette expédition avaient déjà reçu l'ordre de se rapprocher (2) ».

En face de Fort-d'Alsace, on faisait des préparatifs ostensibles d'attaque. Un pont volant avait été établi en face de l'île de Dalhunden; un emplacement de batterie était repéré à 500 ou 600 toises en amont du pont sur le bras d'Alsace. La digue qui courait tout le long du fleuve dans cette partie, y formait un épaulement tout fait. Les sapeurs travaillaient à la construction de quelques redoutes destinées à resserrer l'ennemi dans Fort-d'Alsace, mais comme le sol était gelé sur 7 ou 8 pouces d'épaisseur, leurs outils se cassaient, sans qu'ils fissent grande besogne (3).

Les travaux effectués par l'assiégeant faisaient craindre au défenseur que la place ne fût bientôt bombardée.

---

(1) Hoche à Bouchotte, Strasbourg, 21 nivôse (10 janvier). — D'après Hoche, Pichegru, qui avait demandé 25,000 hommes pour cette expédition, disposait de 30,000 et pouvait encore tirer 20,000 hommes des places du Haut-Rhin (Hoche à Bouchotte, Strasbourg, 23 nivôse).

(2) Laubadère à Bouchotte, Strasbourg, 25 nivôse (14 janvier).

(3) « Quelques notes sur le fort Vauban lorsque les Autrichiens l'évacuèrent le 28 nivôse » sans date ni signature et Journal de la 3e campagne de l'armée du Rhin, annoté par le chef de bataillon Legrand.

Celle-ci était dépourvue de casemates pouvant servir d'abris à la garnison, et le général Lauer, qui estimait à 30,000 le nombre des pièces de bois nécessaires à leur construction, n'avait eu ni le temps, ni les moyens de transport, ni le nombre d'ouvriers suffisant pour mettre en œuvre ce matériel indispensable. Ce défaut, joint à quelques autres de moindre importance, avait déterminé le général Wurmser, commandant en chef de l'armée autrichienne, à ordonner la destruction et l'évacuation du fort (1).

Dans les journées du 27 et du 28 nivôse, les Impériaux manifestèrent une grande activité. Le premier jour, ils firent une sortie. On leur prit deux pièces de canon et une quarantaine de prisonniers (2). Refoulés sur Fort-d'Alsace, ils tiraient à boulet sur tout ce qui se présentait à portée, même sur les hommes isolés. Ce tir insolite, sans utilité apparente, n'avait d'autre but que de faire du bruit et d'empêcher que le roulement des canons et caissons que l'on évacuait sur la rive droite, ne fût entendu de l'assiégeant. Les pièces de canon placées dans des embrasures ou sur les parapets, et qui pouvaient par conséquent être vues de la rive gauche, étaient remplacées au fur et à mesure de leur enlèvement par des pièces de bois, de sorte que les Français n'apercevaient aucun changement dans l'armement du fort. Dans le même temps, des compagnies de sapeurs minaient les souterrains des principaux ouvrages et les bâtiments militaires. Les habitants, qui

---

(1) Le général de cavalerie Wurmser à S. E. le comte de Wallis, président du Conseil aulique, Heidelberg, 23 janvier 1794 (*Feld-Akten, K. u K. Kriegs-Archiv* 1794, II, 44). — (*Œsterreichische militärische Zeitschrift*, 1824, t. II, p. 125).

(2) Renkin et Berger, agent du Conseil exécutif, à Bouchotte, Strasbourg, 28 nivôse (17 janvier). — Ce renseignement n'est corroboré par aucun autre document.

avaient été contraints de quitter leurs demeures, étaient passés sur la rive droite.

Le 28 nivôse, entre 9 et 10 heures du soir, un grand incendie éclaira la ville et ses alentours, et des explosions se firent entendre à six reprises différentes dans Fort-d'Alsace et Fort-Vauban. C'étaient les principaux ouvrages qui sautaient. L'ennemi, après avoir mis le feu aux mines, s'était replié sur la rive droite par le pont établi sur le bras d'empire. Lorsque du côté français on estima ne plus avoir à craindre d'explosions, ordre fut donné d'entrer dans la place; ce qui fut fait le 29 vers le milieu du jour (1). Un maréchal des logis du 7e régiment de chasseurs à cheval, qui était entré le premier dans le fort, arracha vivement les mèches (2) qui communiquaient encore avec un magasin à poudre placé sous le bastion gauche de Fort-d'Alsace resté intact, ce qui permit de sauver environ 30,000 livres de poudre (3).

---

(1) Quelques notes sur le Fort-Vauban; Journal de la 3e campagne de l'armée du Rhin.

(2) Bourcier, chef d'état-major de l'armée, écrivait le 8 germinal au président de la Convention nationale : « Je t'invite, citoyen président, à transmettre les faits suivants à la Convention nationale. Le citoyen Bernard, maréchal des logis au 7e régiment de chasseurs à cheval, est entré le premier au Fort-Vauban après l'explosion de plusieurs mines et a arraché les mèches qui devaient allumer et faire sauter le magasin à poudres. Le général en chef Michaud m'a chargé d'adresser à ce brave républicain une ordonnance de 100 livres, accompagnée d'une lettre en ces termes : « Le prix de la valeur, citoyen, n'existe pas dans les coffres de la République, etc..... (la suite de cette lettre manque) ». Le maréchal des logis a répondu qu'il n'avait fait que son devoir et qu'il offrait en don patriotique la somme de 100 livres qui lui avait été accordée par le général en chef. Je t'adresse en conséquence, citoyen président, quatre assignats de 25 livres ci-joints, et je désire qu'il soit connu du citoyen Bernard que j'ai rempli ses intentions » (Registre de correspondance de Bourcier).

(3) Après que l'on eut retiré la poudre du bastion resté intact « quatre volontaires étant entrés par curiosité, rassemblèrent quelques grains

Ce bastion était d'ailleurs le seul qui fût resté debout. Ceux de Fort-Vauban, au nombre de quatre, étaient complètement ruinés, et le bastion droit de Fort-d'Alsace était ouvert par trois brèches. De plus, tous les bâtiments militaires et un grand nombre de maisons de la ville étaient réduits en cendres, et le pont sur le bras d'Alsace était brûlé sur le quart de sa longueur. Tel fut le dénouement de ce court siège qui dura exactement vingt jours (1).

Le 1er pluviôse, Michaud ordonna au général Laubadère de faire rétrograder sur Strasbourg « tous les pontons, bateaux, agrès et autres objets formant le parc établi à Sesenheim, ainsi que toutes les munitions de siège qui se trouvaient à Drusenheim (2) ». Une faible garnison, le 8e bataillon du Jura, fut laissée dans le fort ruiné; les divisions Michaud et Ferino élargirent la zone de leurs cantonnements en amont et en aval de la place.

---

auxquels par enfantillage ils mirent le feu. Il en résulta une terrible explosion qui renversa les murs d'enveloppe et les deux pignons; la voûte entr'ouverte dans sa longueur fit un mouvement et se referma. Trois des volontaires voulant se sauver furent écrasés par les débris des pignons, le quatrième resta et n'éprouva aucune blessure. Cet accident fut occasionné par la poudre que l'ennemi avait répandue sous le plancher afin d'enflammer les poudres » (Mémoires historiques, 3e campagne de l'armée du Rhin).

(1) Lémane, Représentant du peuple, rendait compte en ces termes au Comité de Salut public (Fort-Vauban, 29 nivôse) de l'évacuation du fort : « Chers amis, Vive la République ! Le Fort-Vauban est évacué sans qu'il nous ait coûté un seul homme ni une gargousse ; nous avons promis des récompenses à quiconque se saisira des mèches qui sont encore parsemées pour causer de nouvelles explosions. Les ponts sont en partie brûlés ; à cet instant, on en jette sur les bras du Rhin qui établissent notre position dans les îles Dalhunden et Stattmatten et autres. Nous prenons les mesures nécessaires en pareil cas et nous ne hasardons pas volontiers la vie de nos frères puisque l'ennemi a fui et que le feu est encore répandu sur tous les points ».

(2) Registre de correspondance de Bourcier.

§ 6. — *Abandon du projet de passage du Rhin.*

Pichegru et Laubadère avaient adopté, le 21 nivôse, le projet de Hoche au sujet de l'expédition sur la rive droite du Rhin (1). Laubadère avait été chargé de préparer l'opération qui devait alors être exécutée avec plus de 20,000 hommes, et dont le but était la reprise de Fort-Vauban. Mais, depuis que cette place était évacuée par les Autrichiens et que l'arrêté du Comité de Salut public du 25 nivôse réduisait à 5,000 ou 6,000 hommes l'effectif des troupes qui devaient passer le fleuve, Laubadère s'efforçait de faire abandonner une entreprise aventureuse dont l'utilité n'apparaissait plus à ses yeux.

Le 7 pluviôse, il écrivait au Ministre de la Guerre : « Aujourd'hui que le Fort-Vauban est à notre disposition, la cause déterminante de cette expédition n'existe plus. Examinons quelles seraient les possibilités de s'emparer du fort de Kehl avec le peu de moyens accordés à cette destination et quels en seraient les résultats. La pénurie dans laquelle la destination de l'armée de la Moselle (chargée de l'opération sur Trèves) laisse celle du Rhin, réduit tout au plus à 8,000 hommes les troupes destinées au passage de Kehl. Or, il est de fait que, d'après tous les rapports réunis, Kehl est le point central avantageusement fortifié, gardé et flanqué par des retranchements et des batteries imposantes d'un corps de 40,000 hommes au moins, existant entre Rhinfeld (Rheinfelden) et Rheinhausen, et qu'il serait possible à notre ennemi de rassembler dans très peu de temps, après le premier signal d'alerte, au moins 10,000

(1) Voir p. 253.

hommes, qui se porteraient sur les troupes que nous jetterions sur la rive, nous nous trouverions alors privés de moyens de retraite et pris entre le feu de ces forces supérieures et Kehl (1) ».

Le général Michaud partageait d'ailleurs l'opinion du général Laubadère sur le peu de chances de succès que présentait cette entreprise. Il avait adressé, le même jour, au Comité de Salut public, un long mémoire où, après avoir fait l'historique du projet de passage, il exposait toutes les raisons qui militaient en faveur de son abandon. Il ne contestait pas l'importance qu'il y avait pour l'armée du Rhin à se saisir du pont et du fort de Kehl, qui lui ouvraient la porte de l'Allemagne et lui permettaient d'en tirer sa subsistance, mais il pensait qu'il eût fallu entreprendre cette conquête au début de la guerre. Le moment opportun était passé. Le départ de l'armée de la Moselle l'obligeait à étendre ses troupes jusque dans le Palatinat, et il ne lui restait plus assez de forces disponibles pour tenter l'opération. D'ailleurs, son armée épuisée, manquant des objets de première nécessité, aspirait au repos qu'on lui avait promis après le déblocus de Landau. Il ajoutait qu'il n'en continuait pas moins à préparer l'expédition, mais il en reportait le commencement au 13 pluviôse, de façon qu'il pût recevoir un contre-ordre du Comité si celui-ci, mieux éclairé, se décidait à rapporter son arrêté du 25 nivôse (2). Pour donner plus de poids encore à ses observations, Michaud, après une conférence qu'il venait d'avoir avec les Représentants du peuple Lacoste et Baudot, écrivait au Ministre que l'opinion de ces repré-

---

(1) « Mémoire relatif au projet d'expédition sur le fort de Kehl » signé de Laubadère et daté de Strasbourg, 7 pluviôse (26 janvier).

(2) « Mémoire sur la position politique aux armées du Rhin et Moselle » signé du général Michaud et daté de Strasbourg, 7 pluviôse, 2 heures.

sentants « était presque en tout point conforme à celle énoncée dans le Mémoire », et il terminait sa lettre par cette supplique : « Veuille, citoyen Ministre, prendre en considération l'instance que je fais près de toi, pour mettre en d'autres mains le commandement de l'armée; le fardeau est trop au-dessus de mes forces. Je veux servir ma patrie; j'ai juré de lui sacrifier ma vie, mais je ne puis me décider à me hasarder de compromettre l'honneur d'une armée dont les succès viennent de faire l'admiration de la République entière (1) ».

Le lendemain, Laubadère faisait connaître à Bouchotte que les conditions climatériques du moment allaient rendre l'expédition inexécutable. Un changement brusque du temps, survenu après une période de dégel et de pluie dont il avait escompté la durée, lui faisait craindre que le canal et le bras Mabile (2) ne fussent bientôt plus navigables, ce qui rendrait impossible le transport à pied-d'œuvre de toutes les barques, nacelles, agrès nécessaires au passage. Sa lettre se terminait par cette exhortation : « Pèse, je t'en conjure, au nom de la chose publique, mes réflexions, et fais en sorte qu'elles aient leur plein effet. Fais-moi part des décisions ultérieures par un courrier extraordinaire. Michaud va partir pour aller asseoir les établissements d'une grande partie de son armée dans le Palatinat ; il est aussi confondu et atterré que moi de la nécessité de cette mesure et de la dissémination qu'elle procure aux forces du Rhin. Nous sommes néanmoins bien disposés à faire, lui et moi, tous nos efforts pour continuer à donner des

(1) Michaud à Bouchotte, Strasbourg, 7 pluviôse (26 janvier).

(2) Le bras Mabile sépare l'île des Épis de la rive alsacienne. Un canal pourvu d'une écluse réunissait la rivière d'Ill au bras Mabile. Les bateaux, rassemblés dans l'intérieur de Strasbourg sur l'Ill, passaient dans le Rhin par l'intermédiaire de ce canal (Matériaux historiques du chef de bataillon Legrand).

preuves de notre zèle et de notre activité, mais à l'impossible nul n'est tenu (1) ».

Les nouveaux ordres si instamment sollicités par Michaud, dans son Mémoire du 7, lui furent adressés le 10 pluviôse. Carnot, qui répondit au nom du Comité, exprimait en termes fort durs le mécontentement que lui causaient les réflexions ou observations présentées si tardivement par les généraux. « Ce n'est pas d'aujourd'hui non plus écrivait-il, que le Comité s'aperçoit que certains généraux ne trouvaient d'exécutable que ce qu'ils voulaient ». L'expédition sur Kehl et la rive droite du Rhin n'avait été ordonnée que sur la proposition des généraux et à une époque où tous les rapports annonçaient une déroute complète des Autrichiens. On avait laissé passer le moment d'agir, les lenteurs et les atermoiements apportés à l'exécution des ordres avaient permis aux Autrichiens de se ressaisir et d'échelonner leurs forces le long du fleuve. Si l'armée de la Moselle avait détruit radicalement les chemins du Palatinat, comme le lui prescrivait l'arrêté du 25 nivôse, l'armée du Rhin n'aurait pas actuellement à se répandre de ce côté pour se garantir contre un retour possible des Prussiens, et il apparaissait

---

(1) Laubadère au Ministre de la Guerre, Strasbourg, 8 pluviôse, 5 heures soir. — Cette lettre transmise directement au Ministre motivait de sa part les observations suivantes écrites de sa main en marge : « Observer à Laubadère que Michaud étant revêtu de la confiance du Comité, c'est à lui à tenir la correspondance sur les opérations de guerre, et que lui, Laubadère, doit l'entretenir avec Michaud, dont il est tenu d'exécuter les ordres pour le service de la République ; que le Comité de Salut public n'a pu voir qu'avec peine l'inexécution de ses arrêtés, et qu'on ait autant tardé à l'avertir des obstacles, en supposant qu'ils aient été fondés ; que les raisonnements sur les mouvements qu'il convenait de faire faire à l'armée de la Moselle, et qui tendaient au repos, rentrent dans le système qui a fait abandonner l'opération de Trèves, ce qui ne peut être avantageux au grand ensemble des opérations ».

au Comité que les armées du Rhin et de la Moselle, qui avaient bien mérité de la Patrie, l'eussent servie plus fructueusement encore, si les rivalités et les petites intrigues de quelques généraux n'eussent diminué l'ardeur magnanime du soldat. A ces critiques, Carnot ajoutait cette menace : « Il est temps pourtant que l'autorité confiée aux mandataires du peuple cesse d'être méconnue ; il est temps que les chefs de la force armée sachent qu'elle est essentiellement obéissante, et que lorsqu'elle a des ordres à exécuter, elle doit s'occuper des moyens d'y réussir et non de les éluder ; il est temps enfin que les généraux apprennent qu'une responsabilité terrible pèse sur la tête de ceux qu'une erreur involontaire n'excuserait pas ». Sa lettre se terminait sèchement par ces mots : « Prends tes cantonnements (1) ».

Au reçu de la lettre de Carnot, Michaud s'empressa de transmettre à Laubadère l'ordre de suspendre tous les préparatifs de l'expédition et de faire lever les réquisitions sur les bateaux et bateliers, en recommandant de prendre les précautions nécessaires pour que l'abandon du projet ne fût pas ébruité (2). Mais comme l'utilité de cette opération n'en subsistait pas moins, il fut ordonné au citoyen Darbelet, chef des pontonniers du Lot-et-Garonne, d'étudier en tous détails un projet de passage du Rhin qui serait effectué à l'occasion par 10,000 hommes d'infanterie, 3,000 hommes de cavalerie et l'artillerie nécessaire (3).

---

(1) Les Représentants du peuple composant le Comité de Salut public au général Michaud, Paris, 10 pluviôse (29 janvier).

(2) Michaud à Laubadère, Strasbourg, 15 pluviôse (3 février).

(3) Laubadère à Bouchotte, Strasbourg, 19 pluviôse (7 février).

§ 7. — *Sommation de Mannheim. Avortement du projet d'expédition sur Trèves.*

L'arrêté du 25 nivôse, qui rétablissait l'indépendance réciproque des deux commandants en chef des armées du Rhin et de la Moselle, avait assigné à ce dernier la tâche de « sommer Mannheim » et de s'emparer de Trèves. En ordonnant de mettre la main sur cette ville où l'on savait devoir trouver des magasins et des approvisionnements importants, le Comité de Salut public obéissait au souci permanent qu'il avait de se procurer des vivres et du numéraire pour satisfaire aux besoins sans cesse grandissants des armées de la République. Il visait en même temps un but stratégique, qui était d'intercepter la communication directe des armées ennemies opérant dans les Ardennes avec celles qui se trouvaient sur le Rhin. Des renseignements transmis par Hoche le 25 nivôse firent connaître au Comité que le duc de Brunswick faisait « un mouvement pour se porter sur Trèves ». Carnot invita aussitôt le général commandant l'armée de la Moselle à hâter son départ. « Cette annonce, écrivait-il le 28 nivôse, prouve la justesse de la mesure par laquelle nous avons arrêté que tu marcherais toi-même sur cette ville pour te saisir des magasins que sans doute l'ennemi veut défendre. Tu dois tâcher de le gagner de vitesse et, à cet effet, envoyer des corps de troupes en toute diligence pour retarder sa marche dans les montagnes qu'il doit franchir, pendant que le gros de ton armée hâtera son expédition sur ce poste important..... Tu dois suivre l'ennemi, marcher parallèlement à lui, l'observer et le combattre, si l'occasion se présente de le défaire complètement sans compromettre le salut de l'armée confiée à tes ordres. Si tu vois qu'il ait le projet d'opérer une jonction avec Cobourg, il faut l'attaquer auparavant et renvoyer aux Ardennes les 10,000 hommes qui en ont

été tirés pour seconder la tienne dans son expédition devant Landau, ou même y marcher avec l'armée entière que tu commandes sauf ce qui est indispensable pour garder les frontières de la Moselle (1) ».

Le 3 pluviôse, Hoche faisait connaître au Ministre de la Guerre qu'il était en mesure quant aux munitions et aux subsistances, mais qu'il attendait pour se mettre en marche que l'armée du Rhin eût remplacé la sienne dans le Palatinat (2). Le 5, il fit une chute de cheval qui l'obligea à confier à Moreaux le soin de poursuivre l'organisation de l'expédition projetée. Le 6, il avisait le Ministre de cet accident et lui faisait connaître en même temps tous les obstacles qu'il faudrait surmonter pour mener à bien l'exécution de l'entreprise. « Les difficultés, écrivait-il, existent dans les montagnes, les chemins et les maladies ; si les pluies continuent à être aussi abondantes, sous peu on ne pourra plus avancer ni reculer ; il n'y a point de chemins pavés dans tout ce pays-ci et très peu de chaussées, aussi les convois arrivent-ils difficilement, et, depuis les pluies, les montagnes vomissent des torrents qui détruisent et creusent le peu de chemins praticables aux voitures; les maladies vont en augmentant et trois compagnies d'artillerie légère annoncent le renvoi de leurs pièces au parc, faute de canonniers (3) ».

---

(1) Le Comité de Salut public à Hoche, 28 nivôse (17 janvier).

(2) Hoche à Bouchotte, Durkheim, 3 pluviôse (22 janvier).

(3) Hoche à Bouchotte, Neustadt, 6 pluviôse. — Dans cette même lettre, Hoche annonçait qu'il ferait arrêter sous peu Archier, commissaire-ordonnateur en chef de son armée, qu'il accusait de négligence dans son service. « Je lui envoie des ordres, écrivait-il, il les envoie à ses subordonnés sans y rien mettre du sien, aussi, souvent, le service manque-t-il, il est plus patriote que commissaire général ».

Bouchotte écrivait en marge : « Lui répondre de ne pas confondre la partie administrative avec le généralat. Il doit simplement donner connaissance des points où il suppose qu'il doit porter ou établir des forces et de la quantité. Alors c'est à l'ordonnateur à donner des

On ne saurait suspecter le général Laubadère de vouloir éluder ou atténuer une responsabilité puisqu'il n'appartenait pas à l'armée de la Moselle et ne devait prendre aucune part à l'entreprise sur Trèves. On peut donc tenir pour exactes les observations suivantes que lui suggérait « la destination donnée à l'armée de la Moselle » et qu'il présentait dans une note écrite au Représentant du peuple Baudot :

On allait faire marcher l'armée de la Moselle dans la saison la plus rigoureuse de l'année et dans un pays qui l'exposait à des surprises de toute nature. La contrée « se refusant aux transports », on aurait mille difficultés pour assurer le service des ravitaillements. Cette armée ne tirerait aucun avantage des hommes versés dans ses cadres, qui ne pouvaient être instruits et organisés que dans des cantonnements de quelque durée. On la faisait sortir d'un pays qui était pour ainsi dire devenu sa propriété, où elle couvrait le département du Bas-Rhin et menaçait Mannheim. Son départ obligerait l'armée du Rhin à s'étaler sur 90 lieues de développement et la mettrait dans l'impossibilité de rien tenter soit sur Kehl soit sur Mannheim. Enfin, et c'était bien là l'objection principale que l'on retrouve dans toute la correspondance de l'époque : les troupes destinées à cette expédition qui s'attendaient à prendre leurs quartiers d'hiver après le déblocus de Landau, manquaient généralement d'habits, de souliers, de chemises, de bons fusils. Épuisées de fatigues et de misères, elles seraient incapables d'entrer en campagne au printemps, si on ne leur accordait un repos ardemment désiré (1).

---

ordres à tout ce qui tient à la partie administrative. Le commissaire-ordonnateur est directement sous les ordres du Ministre pour sa partie, et le général ne peut agir envers lui que par réquisition ».

(1) « Note à communiquer au citoyen Lacoste, Représentant du peuple » signée de Laubadère et datée du 7 pluviôse (26 janvier).

Hoche ne désespérait pas de voir rapporter l'arrêté du 25 nivôse, car le 9 pluviôse, il demandait au Ministre de lui faire connaître si l'intention du Comité était toujours qu'il continuât la campagne. Il attendrait, disait-il, sa réponse à Sarrelibre (ci-devant Sarrelouis). Il ajoutait qu'un pied de neige et par endroits deux ou trois, couvraient le sol (1). Il n'en préparait pas moins le départ qui devait s'effectuer dès que l'armée du Rhin serait arrivée dans le Palatinat. Mais des nécessités de ravitaillement avaient empêché Michaud de mettre sa division en marche avant le 6, ce qui remettait au 11 leur arrivée sur la frontière (2).

Ce retard forcé laissait à Hoche le temps de préparer la « sommation de Mannheim », qui, d'après le plan du Comité, incombait au général commandant l'armée de la Moselle. Les divisions dont il disposait alors dans le Palatinat étaient celles de Lefebvre et de Championnet, de l'armée de la Moselle, qui avaient reçu l'ordre de se replier de Worms sur Franckenthal (3), et celle du général Hatry, de l'armée du Rhin, qui, de Germersheim, s'était portée le 5 pluviôse sur Oggersheim (4). Le 10 pluviôse, la division Férino, de la même armée, était arrivée sur ce point (5) de sorte que, à cette date, quatre divisions se trouvaient réunies aux environs

---

(1) Hoche à Bouchotte. Neustadt, 9 pluviôse (28 janvier).

(2) Michaud à Hoche, abbaye d'Hambach, 6 pluviôse.

(3) Les ordres relatifs au déplacement de ces deux divisions n'ont pas été retrouvés aux Archives historiques de la Guerre, mais il ressort de l'examen d'un certain nombre de documents, qui n'ont qu'un rapport lointain avec le sujet et qui par suite ne sauraient être reproduits aux pièces justificatives, que ces deux divisions étaient à Franckenthal le 10 pluviôse.

(4) Journal de Girardon, chef du bataillon de réquisition de Chaumont, puis chef de brigade de l'armée du Rhin.

(5) Ordre de Michaud, 6 pluviôse; Michaud au Comité de Salut public, Strasbourg, 12 pluviôse (31 janvier).

immédiats de la tête de pont de Mannheim. Le 11 au matin, Hoche déployait ostensiblement des forces importantes entre les bois de Mundenheim et de Friesenheim (1) pour appuyer la sommation qu'il adressait le même jour au gouverneur de Mannheim :

« Je somme le commandant, les magistrats et le peuple de Mannheim de rendre la place d'ici à une heure et, à cet effet, d'ouvrir les portes à l'armée que je commande.

« La cause de l'humanité triomphe enfin ; les armes de la République sont victorieuses de toute part ; malheur à quiconque doute de leur succès. C'est pour éviter au peuple de Mannheim les douleurs d'un siège sanglant que je fais la présente sommation et, passé le délai annoncé, il ne doit plus s'attendre qu'à éprouver l'effet de la juste vengeance d'un peuple libre et généreux, mais qui ne pardonne plus à de cruels ennemis que lorsqu'il les a terrassés ».

Le gouverneur de la ville, répondit simplement : « Votre missive de la date d'aujourd'hui nous a été remise et nous ne croyons point avoir de réponse à donner à de pareilles propositions ».

Hoche avait fait le geste, il n'entrait pas du tout dans ses intentions de mettre ses menaces à exécution. Comme il l'avait écrit à plusieurs reprises, il lui apparaissait que la forteresse située entre le Neckar et le Rhin ne pouvait être attaquée avec quelques chances de succès que par la rive droite du Rhin. Une action par la rive gauche seule eût peut-être amené les Autrichiens à évacuer la tête de pont par où ils pouvaient déboucher dans le Palatinat (2), mais il eût été difficile aux Français de s'y

---

(1) *Œsterreichische militärische Zeitschrift*, t. II, p. 123.

(2) La tête de pont située sur la rive gauche du Rhin communiquait avec la place au moyen d'un pont de bateaux.

[illegible] sous le [illegible] d'une place qui communiquait librement avec l'Empire et dont l'armement pouvait être sans cesse accru. Du reste, aucun contre-ordre n'était venu du Comité au sujet de l'expédition sur Trèves et comme l'armée du Rhin était arrivée dans le Palatinat, Hoche était dans l'obligation de quitter cette région pour s'acheminer vers le but assigné. Comme il l'avait écrit au Ministre dans sa lettre du 6 pluviôse, ce général estimait que Trèves ne pouvait être facilement enlevé que si l'attaque principale, par la rive droite de la Moselle, était secondée par une diversion tentée par la rive gauche. D'après ses projets, le corps chargé de cette attaque secondaire, passerait la Moselle à Thionville, descendrait ensuite la rivière et viendrait s'emparer des hauteurs de Sainte-Marguerite, qui dominent la ville sur la rive gauche, pendant que le gros des forces se porterait directement à travers les montagnes sur le Grünberg, qui défendait l'entrée de la ville sur la rive droite et qui avait été fortifié par l'ennemi.

Ce fut la division Lefebvre qui reçut la mission d'agir par la rive gauche de la Moselle. Son ordre de mouvement, transmis le 9, lui prescrivait de quitter le Palatinat le 11 et de s'acheminer sur Thionville où elle franchirait la Moselle (1) en suivant l'itinéraire Kirrweiler, Annweiller, Deux-Ponts, Sarrebrück, Sarrelibre et Chémery. Elle occuperait les cantonnements suivants sur la rive gauche de la rivière : Soectrich, Entrange, Hettange, Oentrange, Guentrange, Manom, Garsch, Cattenom et Sentzich, où elle attendrait que le corps principal fût prêt à agir. Celui-ci se composait des trois divisions Moreaux, Hatry et Des-

(1) A cette époque il n'existait pas de ponts entre Thionville et Trèves.

bureaux (1), placées sous le commandement en chef du général Moreaux.

Ces deux dernières divisions reçurent l'ordre de quitter les environs de Mannheim le 11, après que Hoche eut reçu la réponse à sa sommation. Elles rejoignirent la division Moreaux à Kaiserslautern (2).

Quand les troupes eurent appris que l'on quittait le Palatinat pour s'acheminer sur Trèves, le mécontentement se manifesta ouvertement. Des murmures, des cris

---

(1) Le général Desbureaux avait remplacé le général Championnet à la tête de sa division dans les premiers jours de pluviôse.

(2) Cette division était alors partagée en deux brigades : l'une, commandée par le général Chapsal, était à Kaiserslautern ; l'autre, placée sous les ordres de l'adjudant général Gouvion-Saint-Cyr, était en contact avec les avant-postes prussiens de Kircheimbolanden. La correspondance de l'époque témoigne de l'état lamentable où se trouvait cette dernière brigade. Le 2 pluviôse, le citoyen Méry, adjoint aux adjudants généraux, employé auprès de Gouvion-Saint-Cyr, écrivait : « Nous sommes dénués de tout ; il n'est plus possible d'avoir du pain des réquisitions et encore moins de moudre le grain qu'on pourrait trouver, vu qu'il n'y a point de moulin à proximité. Les fourrages manquent également..... Je joins encore le manque de souliers dont au moins la moitié de la brigade est dépourvue ». Le 6 pluviôse, le commandant du 6e bataillon de la Haute-Saône, qui faisait partie de cette brigade, écrivait à Saint-Cyr : « Mes frères d'armes sont sur le point de manquer de pain..... Mon honneur et mon devoir m'obligent à te faire le rapport suivant : Les troupes sous mes ordres sont si harassées que pour relever la grand'garde, je ne puis trouver la moitié des hommes nécessaires et suis obligé de faire l'appel nominal et d'enjoindre aux officiers d'arrêter et de t'envoyer tous ceux qui refuseront de faire le service. Quoique malade je resterai à ce poste, mais envoie-moi des troupes sur lesquelles je puisse compter en cas d'attaque. Dans ce moment, le capitaine qui commande la grand'garde qui doit relever celle d'hier, vient de me faire le rapport qu'il ne peut contenir les volontaires qui la composent ; qu'ils abandonnent leurs postes en disant qu'ils aiment autant périr aujourd'hui que demain. Vois à quelle extrémité des hommes exténués de fatigue, harassés, se soutenant à peine, peuvent se porter » (Registre de correspondance de Gouvion-Saint-Cyr, *K. u. K. Kriegs archiv*).

de « point de Trèves ! point de Trèves ! » se faisaient entendre le long des colonnes. Les volontaires réclamaient des cantonnements, et un grand nombre désertaient pour retourner dans leurs foyers (1). Le temps était des plus rigoureux ; Lacoste et Baudot faisaient connaître le 11 pluviôse au Comité de Salut public que le temps était affreux et que plusieurs soldats étaient morts de froid. Le fait était confirmé le 23 pluviôse par Mourgoin, agent du Conseil exécutif près l'armée du Rhin. Les conditions de la marche de Kaiserslautern sur Saint-Wendel furent des plus pénibles.

Les divisions Hatry et Desbureaux parvinrent sur ce point le 15 ; la division Moreaux qui suivait y arriva le 16, après avoir laissé son artillerie et ses équipages embourbés au delà de Kübelberg.

Le 17, Moreaux rendit compte à Hoche que l'état de fatigue de ses troupes était tel qu'il se voyait contraint de leur accorder deux jours de repos (2). Les zones de stationnement pendant cette période englobaient les localités suivantes :

Avant-garde : Guidesweiler, Linden, Osenbach, Bliesen (3).

1re *division* (Desbureaux) : Baltersweiler, Hofeld, Furschweiler.

2e *division* (Moreaux) : Winterbach, Alsweiler et Urexweiler.

---

(1) Mourgoin, agent du Conseil exécutif, à Bouchotte, Metz, 23 pluviôse ; Notes du commandant Legrand annexées au Journal de la 3e campagne de l'armée de la Moselle ; Maréchal Gouvion-Saint-Cyr, *loc. cit.*, t. I, p. 218-219.

(2) Moreaux à Hoche, 17 pluviôse (5 février).

(3) D'après Gouvion-Saint-Cyr ses troupes avaient atteint Birkenfeld (*Mémoires*, *loc. cit.*, p. 219). — Aucune confirmation de ce dire n'existe dans les pièces d'archives.

3e *division* (Hatry) : Remmesweiler, Saint-Wendel, Urweiler et Niederkirchen.

En exécution des ordres donnés par Moreaux (1) le 15, une inspection des armes devait être passée dans chaque corps ; on devait s'assurer qu'elles étaient rangées en parfait état et que les gibernes contenaient le complet de cartouches avec deux pierres à fusil de rechange. Les vivres (pain, riz et sel) et la viande devaient être distri bués dans les cantonnements pour quatre jours (16, 17, 18, 19). Les chevaux devaient être ferrés à glace avant le départ.

Entre temps, Hoche s'était porté sur Thionville, où il était arrivé le 15 pluviôse. Il rendait compte le même jour au Ministre que dans quatre jours toutes ses colonnes, « à hauteur, seraient prêtes à marcher sur

---

(1) Moreaux (Jean-René), menuisier, puis entrepreneur de bâtiments, né le 14 mars 1758, à Rocroy (Ardennes); engagé volontaire au régiment d'Auxerrois (infanterie), le 1er mars 1776; grenadier le 1er janvier 1777; congédié avec la récompense militaire le 14 mars 1779; major de la garde nationale de Rocroy le 21 septembre 1789; lieutenant-colonel commandant le 1er bataillon des volontaires des Ardennes le 20 septembre 1791 ; général de brigade le 15 mai 1793; général de division le 30 juillet 1793; général en chef provisoire de l'armée de la Moselle le 2 prairial an II (21 mai 1794); mourut devant Luxembourg qu'il investissait le 23 pluviôse an III (11 février 1795). — Blessé d'un coup de feu à la jambe droite à l'attaque de Sainte-Lucie. — Dans son dossier, aux Archives administratives de la Guerre, on trouve le certificat suivant délivré par Jourdan le 14 ventôse an II. « Le général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse certifie avoir connu en Amérique, pendant la dernière guerre, le général Moreaux, qui était alors grenadier au régiment d'Auxerrois, et qu'il a été blessé d'un coup de feu. Il certifie de plus que ce général a servi sous ses ordres à l'armée de la Moselle en qualité de général de division avec le plus grand zèle et la plus grande activité, malgré la blessure dont il est parlé plus haut et de laquelle il n'a jamais été entièrement guéri ». Son nom est inscrit au côté Est de l'Arc de Triomphe de l'Étoile.

Trèves ». Le lendemain, Lacoste lui communiquait à Metz un arrêt du Comité du 12 pluviôse qui ordonnait de suspendre les opérations et de prendre les cantonnements. Cet arrêté était ainsi conçu : « Le Comité de Salut public, considérant que la lenteur apportée à l'exécution de son arrêté du 25 nivôse sur les mouvements que devaient faire les armées du Rhin et de la Moselle, ayant laissé aux ennemis la facilité de connaître les projets formés, ce serait en compromettre le succès que d'en poursuivre l'exécution, arrête : 1° L'armée du Rhin prendra ses cantonnements le long de ce fleuve et sur la frontière du Palatinat jusqu'à Landau et Germersheim. Les généraux s'occuperont sans délai de l'incorporation, de l'instruction et de tous les moyens de remettre cette armée le plus promptement possible en état d'ouvrir la campagne prochaine. 2° L'armée de la Moselle reprendra les limites qui lui sont assignées depuis Bitche jusqu'à Longwy inclusivement; elle prendra ses cantonnements et travaillera de même avec la plus grande activité à son organisation, au complétement des anciens cadres et à tout ce qui peut contribuer à sa force et à son instruction (1) ».

§ 8. — *La disgrâce de Hoche. Son arrestation.*

Ainsi donc le Comité abandonnait enfin son projet de campagne d'hiver. Des diverses tâches qu'il avait assignées aux armées du Rhin et de la Moselle, une seule, la reprise de Fort-Vauban, était un fait accompli. Encore n'avait-elle été obtenue que par suite de l'abandon qu'en avait fait l'ennemi.

Le général Hoche ne dissimula pas la joie que lui causait la récente décision du Comité. Le jour même de sa

(1) Aulard, *loc. cit.*, t. X, p. 562-563.

réception, il écrivait à Bouchotte : « La mesure que vient de prendre le Comité est grande et sage ; j'ose te dire quelle assure de nouveaux triomphes à la République ; elle était nécessaire. Avec la meilleure volonté, nos braves frères avaient besoin de repos. Te le dirai-je enfin, je les conduisais à Trèves, c'était les larmes aux yeux et le plus profond chagrin dans le cœur ; cependant, jamais je ne doutais du succès de l'entreprise, mais qu'il nous eût coûté (1) ! »

Le Comité n'avait pris qu'à regret cet arrêté qui ordonnait la fin de la campagne. Suivant l'expression de Bouchotte, « c'est avec peine » qu'il avait vu l'inexécution de l'entreprise sur Trèves « qui devait priver l'ennemi de ses magasins et d'une communication commode du Rhin avec la Belgique ». Dans une lettre datée du 15 pluviôse, le Ministre faisait part de ces sentiments à Hoche et lui recommandait en même temps de mettre la plus grande exactitude à l'exécution des ordres du Comité. « Un général, écrivait-il, ne voit ordinairement que la frontière ; il ne forme qu'un projet isolé, tandis que le Comité placé au centre voit toutes les parties de la République et forme des projets d'ensemble. Tu connais le système des démocraties ; aucun homme n'est indispensablement nécessaire à la République, aucune idée d'un seul ne doit dominer dans les affaires publiques. La République au contraire est nécessaire à tous, et les idées comme les forces de tous font le salut de la République (2) ».

Quoique cette lettre ne contînt aucune accusation formelle contre Hoche, celui-ci ne se méprit point sur la portée et le sens qu'il convenait de lui donner. Il se défendit d'avoir apporté du retard à l'exécution des pro-

(1) Hoche à Bouchotte, Metz, 16 pluviôse (4 février).
(2) Bouchotte à Hoche, Paris, 15 pluviôse (3 février).

jets du Comité ; s'il n'avait quitté le Palatinat que le 11, c'était parce qu'il ne pouvait abandonner ce pays sans y avoir été relevé par l'armée du Rhin, et il s'était mis en marche dès l'arrivée de celle-ci. « Je connais le système des Républiques, écrivait-il dans sa réponse à Bouchotte, mais aussi le républicain qui aurait été accusé a le droit de se justifier. Qui, moi, méconnaître les ordres du Comité ; plutôt périr mille fois. » Et comme il lui apparaissait que les menées de Pichegru n'étaient pas étrangères au mécontentement que le Comité manifestait à son égard, il accusait à nouveau son ancien subordonné. « Est-ce moi, écrivait-il, qui délibérai à Strasbourg? Est-ce moi, qui ai mis 7 jours pour faire 24 lieues? Est-ce moi, (qui avais proposé de s'emparer de Kehl), qui apportai jamais des obstacles au passage du Rhin, facile alors, les eaux étant très basses? Les patriotes dédaigneront-ils la vérité?..... On a pu m'accuser près de toi, mais certes ceux qui m'ont vu et me connaissent certifieront que je ne passe pas dans ma chambre ou dans les villes un temps que je dois à la République ». Puis revenant sur l'état lamentable de ses troupes, il ajoutait : « J'aurais été à Trèves sans le contre-ordre, mais à coup sûr on eût pu ajourner à quelques temps le commencement de la campagne prochaine. Comment pourrait-on s'en étonner ! J'ai reçu des Ardennes 15,000 hommes (en deux fois), nus, sans souliers et sans armes ; les bataillons du Rhin étaient, s'il est possible, pis encore ; j'ai entre les mains les pièces justificatives de ces faits (1) ».

Le 24, Hoche transmettait au Comité de Salut public un nouveau plan d'opération sur Trèves, qui, selon ses vues, devait recevoir un commencement d'exécution le 11 ventôse. Comme dans le projet antérieur, les trois

(1) Hoche à Bouchotte, Thionville, 20 pluviôse (8 février).

divisions de l'aile droite, après s'être rassemblées à Saint-Wendel, devaient marcher directement sur la ville en traversant le Hochwald, et pendant ce temps la division Lefebvre (avant-garde) se porterait par la rive gauche de la Moselle sur Grevenmacher. Son mouvement serait couvert sur la rive droite par une brigade qui opérerait entre Sarre et Moselle. Les colonnes des deux rives devaient marcher constamment à hauteur; leur liaison serait assurée au moyen d'un pont de pontons que l'on jetterait d'abord à Remich ou à Sierck, et qu'on ferait ensuite descendre plus en aval.

Les divisions de l'aile gauche de l'armée de la Moselle, cantonnées entre Longwy et Thionville, prendraient position de façon à observer la place de Luxembourg et à empêcher que l'ennemi ne se portât de ce côté au secours de Trèves. Une artillerie de siège empruntée à la place de Metz devait concourir à l'opération. « Les chevaux, reposés vingt jours, auront repris haleine, écrivait Hoche; les troupes seront vêtues et, grâce aux soins des chefs du Gouvernement, nous ne manquerons plus de souliers, chose plus utile à la guerre que la poudre (je l'ai éprouvé). A la tête de chaque division sera une compagnie de pionniers; un pont sera établi sur la Moselle à Remich, afin de communiquer facilement, un autre sur la Sarre, et les trois divisions de droite auront avec elles des chevalets que j'ai fait faire pour passer les ruisseaux, ce qui leur arrivera assez souvent ». Hoche croyait au succès de l'entreprise. Mais « il est des choses, ajoutait-il, que la prudence humaine ne peut prévoir..... ; l'ennemi, de son côté, a ses projets ; le hasard vient aussi quelquefois se mêler de la partie, et un maudit ruisseau peut arrêter les plus braves gens et nuire à l'exécution d'un plan, et lorsqu'un général songe qu'une jante de roue cassée dans un mauvais passage peut l'arrêter six heures, il ne peut plus que dire : je ferai mon possible ».

Le Comité répondit le 7 ventôse qu'il n'était plus temps

de marcher sur Trèves. D'après les gazettes, l'ennemi occupait déjà Grevenmacher sur la rive gauche de la Moselle, et on ne pouvait par suite lui cacher les préparatifs de l'expédition. Il ne manquerait pas de venir occuper le Grünberg ou montagne verte qui avait « déjà paru si effrayante alors qu'elle était presque sans moyens de défense ». De plus, il estimait que l'artillerie de siège dont il était fait état dans le projet, serait fort compromise, et que « l'accord nécessaire entre les trois colonnes pour le succès de l'opération » était une chose sur laquelle on ne pouvait compter. Il lui semblait préférable, pour le moment, d'employer le peu de temps qui allait s'écouler avant l'ouverture de la campagne à faire reposer, à équiper et à organiser les corps de l'armée (2).

Hoche n'avait point réussi à dissiper les soupçons qui planaient sur lui. Le 4 ventôse, le Ministre de la Guerre, en exécution d'un arrêté pris la veille par le Comité de Salut public, lui demandait un rapport succinct et journalier de ses marches, combats et opérations dans le Palatinat, avec copie de son livre d'ordres, de sa correspondance avec les généraux français et ennemis, des sommations, réponses, etc... « Le Comité, disait Bouchotte, désirait connaître tout le fruit que la République avait tiré de cette expédition ainsi que la manière dont elle avait été conduite (3) ».

Le 20 ventôse, Hoche était déplacé et envoyé à l'armée d'Italie. En quittant l'armée de la Moselle, il avait fait publier l'ordre du jour suivant daté de Listroff, le

---

(1) « Expédition projetée détaillée sur Trèves », par le général Hoche, Bouzonville, 24 pluviôse (12 février).

(2) Le Comité de Salut public aux Représentants du peuple Lacoste et Baudot, Paris, 7 ventôse (25 février).

(3) Bouchotte à Hoche, Paris, 4 ventôse (22 février).

29 ventôse : « Citoyens, le service de la République, notre mère commune, m'appelle ailleurs. Continuez à bien mériter d'elle comme vous l'avez fait jusqu'à ce jour. Le nom du nouveau chef que vous avez a déjà frappé vos oreilles; sous lui, vous ne pouvez, braves camarades, qu'anéantir les tyrans coalisés contre notre sainte Liberté. Vive à jamais la République une et indivisible ! »

Le 30 ventôse, un ordre d'arrestation émanant du Comité de Salut public et libellé comme il suit était adressé aux Représentants du peuple à Toulon : « Citoyens collègues, nous avons la preuve que le général Hoche est un traître. Nous le remplaçons par le général Petit-Guillaume, pour l'expédition d'Oneille. Il est nécessaire de faire arrêter Hoche sur-le-champ. Remplissez cette commission et prenez les précautions les plus sûres pour le faire transférer au Comité de Salut public (1) ».

Arrêté et transféré sous bonne garde à Paris, il fut enfermé à la prison des Carmes. Les événements de la journée du 9 thermidor devaient le faire délivrer. Il fut élargi le 17 sur l'intervention de Lacoste, qu'il nomma son libérateur (2).

L. H.

---

(1) Aulard, *loc. cit.*, t. XII, p. 74.
(2) Chuquet, *loc. cit.*, t. IX, p. 234.

LES

SERVICES DE L'ARRIÈRE A LA GRANDE ARMEE

EN 1806-1807 [1]

(*Suite*).

III (*suite*).

LE SERVICE DE SANTÉ DANS LE CORPS D'ARMÉE.

En 1806-1807, le service de santé ne tenait pas une aussi grande place qu'aujourd'hui dans l'organisation des armées, et il semble que les malades et les blessés n'aient pas eu à se louer de la situation inférieure et dépendante que l'administration avait faite, à cette époque, aux médecins et chirurgiens militaires.

Jamais la position du personnel médical ne fut moins enviable que pendant les guerres de l'Empire. Sous l'ancienne monarchie, les soins accordés aux militaires étaient un effet de la sollicitude royale, qui avait intérêt à s'attacher des serviteurs d'un recrutement difficile. Avec l'avènement de la République, ces soins devinrent un juste tribut que l'État devait aux citoyens armés pour

(1) Voir *Revue d'Histoire*, nos 89 à 91, mai à juillet 1908.

sa défense (1). Ce changement dans les principes se traduisit, en l'an II, par une augmentation considérable du personnel médical des armées et par une amélioration notable de leur état. Avant 1792, les officiers de santé, bien que comptant dans l'état-major des régiments, étaient dans une position assez mal définie, intermédiaire entre la condition d'un fonctionnaire civil et d'un militaire. La Convention nationale les assimila nettement aux officiers sans troupe, et leur attribua les indemnités et suppléments de solde accordés à tous les cadres combattants (2). Les médecins et chirurgiens se virent dès lors entièrement incorporés à l'armée et, bien que les décrets instituant leur hiérarchie soient confus et peu concordants, il en ressort le principe constant d'une assimilation, au moins pour le logement et les indemnités, à des grades variant entre ceux de chef de brigade et de lieutenant (3).

Mais, à partir de l'an IV, le Directoire et le Premier Consul contractèrent l'habitude de substituer aux lois de simples arrêtés, des règlements, des décisions ministérielles, et ces textes, inspirés en majeure partie par les corps administratifs, ne tardèrent pas à priver les officiers de santé des prérogatives que la République leur avait concédées. L'assimilation, le droit aux indemnités tombèrent en désuétude, et ces abus furent sanctionnés par des dispositions réglementaires. Nommés autrefois par les ministres ou par les représentants du pouvoir exécutif, les officiers de santé de 2e et de 3e classe

---

(1) Décret de la Convention nationale, 7 août 1793, titre I (*Des droits des militaires en maladie*). — « La République ne veut rien épargner pour le rétablissement de ses défenseurs » (Instruction du 16 ventôse an III, pour l'exécution de la loi du 28 nivôse précédent).

(2) Décret du 21 décembre 1792 (chap. I, art. 7) ; Décret du 23 mars 1793.

(3) Arrêté du Comité de Salut public, 1er fructidor an III (art. 6).

virent leurs commissions signées par de simples commissaires-ordonnateurs (1), et, ce qui est plus grave, un arrêté autorisa le Ministre à licencier brutalement médecins et chirurgiens, en ne leur accordant aucun traitement de réforme, mais une simple indemnité, d'ailleurs dérisoire : un mois de solde à ceux qui étaient à moins de cent lieues de leur domicile le jour du licenciement, deux mois de solde dans le cas contraire (2). Dès lors, toute sécurité était enlevée au personnel médical, qui se trouvait sous la menace perpétuelle d'un renvoi qui rendait ces infortunés à la vie civile, sans ressources comme sans clientèle. En l'an III, le gouvernement décrète le licenciement de la moitié des chirurgiens de l'armée (3) ; le nombre des officiers de santé, qui était de 4,630, le 1er pluviôse an V, est descendu à 2,400 au commencement de l'an VI (4). Inversement, dès que l'importance des opérations exige une nouvelle augmentation dans le nombre des médecins, chirurgiens et pharmaciens des armées, le Ministre-directeur de l'administration de la guerre décrète purement et simplement le rappel à l'activité d'une partie de ceux qui avaient été si lestement congédiés, et prescrit aux préfets de les faire rechercher et de lui adresser des notes sur leur compte (5). Les officiers de santé ne sont plus que des employés que l'on embauche et que l'on renvoie comme des manœuvres sur un chantier.

---

(1) Arrêté du 30 floréal an IV (section II, titre I, art. 5); Arrêté du 4 thermidor an VIII (art. 108).

(2) Arrêté du 24 messidor an III (art. 2); Arrêté du 24 thermidor an VIII (art. 420).

(3) Arrêté du 24 messidor an III.

(4) Rapport du citoyen Fauvel au Conseil des Cinq-Cents, 12 brumaire an VI.

(5) Circulaire du Ministre-directeur de l'administration de la guerre, Paris, 17 fructidor an XIII.

Les textes officiels ne craignent pas, d'ailleurs, de mettre en formules de parcils errements, en déclarant « que le service de santé aux armées n'était fondé que sur une commission temporaire ; qu'à la paix, l'officier de santé qui n'était point placé comme titulaire dans un hôpital, ne tenait plus au service ; que les titres de ceux que le Gouvernement conservait étaient purement individuels; en un mot, qu'il n'y avait pas, à proprement parler, de corps des officiers de santé de l'armée (1) ».

Le système suivi par Napoléon à l'égard des chirurgiens militaires eut pour effet d'éloigner du service la plupart des sujets distingués. « La chirurgie, écrit Percy, premier inspecteur de la chirurgie à la Grande Armée, n'en reste pas moins un état précaire, dans lequel, après avoir essuyé de grandes fatigues et de fréquents dangers, des hommes estimables et précieux trouveront à la paix, au lieu d'une existence honorable, un licenciement désespérant pour eux, et funeste aux intérêts des armées, d'où le dégoût et le dépit les éloigneront pour toujours..... Soixante-quatre de mes collaborateurs demandent en ce moment à se retirer, parce qu'en leur absence, et quoiqu'ils aient fait cinq ou six campagnes, on a tiré pour eux à la conscription, qui en a frappé plus des deux tiers. Dix-huit ou vingt ont été condamnés par contumace comme réfractaires ou déserteurs, et les parents ont payé 1,500 francs d'amende pour ces jeunes gens, dans le moment même où ils se sacrifiaient aux armées et y perdaient la vie, soit dans les hôpitaux, soit sur le champ de bataille. Nous en avons qui, étant devenus hors d'état de continuer le service par l'effet de leurs blessures ou des maladies contagieuses qu'ils avaient contractées, ont été remis par le

(1) Circulaire du Conseil de santé, insérée au *Journal militaire* à la date du 24 nivôse an IX.

Ministre-directeur sous l'empire de la conscription pour être incorporés dans un régiment ou réformés comme soldats (1) ».

En ne maintenant pas aux officiers de santé les garanties et les prérogatives que leur avait accordées la Convention, Napoléon avait détruit l'homogénéité de ce corps et l'avait amené à un état regrettable d'appauvrissement et de médiocrité. Si l'on excepte les Larrey, les Percy, les Heurteloup, les Ivan, et un nombre relativement restreint d'hommes énergiques, instruits et surtout praticiens habiles, qui avaient survécu aux licenciements et surmonté les dégoûts dont les abreuvaient les fonctionnaires de l'administration, le corps ne se composait guère que de jeunes gens recrutés à la hâte, et qui n'avaient pas eu le temps de se former. Les pluies du mois de décembre 1806, qui transformèrent la Pologne en un lac de boue, les froids rigoureux de février 1807 et les fatigues exceptionnelles causées par la plus dure des campagnes d'hiver, firent de nombreux vides dans les rangs des chirurgiens de la Grande Armée, et le ministre Dejean ne semble pas s'être mis en grands frais pour leur trouver de bons remplaçants. « La plupart des jeunes chirurgiens envoyés de Paris depuis le 12 mai, écrit Percy, sont tombés malades. Ce sont des enfants de 19 ans qui n'ont d'autre vocation que de se dérober à la conscription. Aussi parlent-ils déjà presque tous de retourner chez eux. La plupart sont mauvais. Ce sont des jeunes gens sans fortune, fils d'artisans et devant l'être eux-mêmes (2) ».

---

(1) C. Laurent, *Histoire de la vie et des ouvrages de P. F. Percy*, Versailles, Daumont, 1827, p. 215-216 (Lettre adressée par Percy à Duroc, après la bataille d'Eylau) ; *Journal des campagnes du baron Percy*, chirurgien en chef de la Grande Armée (1754-1825), publié d'après les manuscrits inédits par E. Longin, Paris, Plon, 1904, p. 259.

(2) « Ils ont bien besoin de s'instruire » (E. Longin, *loc. cit.*,

En 1806, à chacun des degrés de la hiérarchie, nous rencontrons, à côté des médecins et chirurgiens chefs de service, un ordonnateur ou commissaire des guerres, à qui le corps de santé doit adresser toutes ses demandes, qui décide de tout. Tous les rapports, toutes les propositions qu'il croit devoir transmettre sont adressés aux ordonnateurs; les officiers de santé en chef n'ont plus, réglementairement, de rapports avec les maréchaux et les généraux de division; ils n'interviennent même plus nécessairement dans l'établissement des hôpitaux des différentes lignes, non plus que dans le choix de leurs emplacements (1).

Voici, d'ailleurs, en quels termes s'exprime à cet égard l'article 433 du règlement du 24 thermidor an VIII. « On entend par police des hôpitaux tous les ordres à donner pour maintenir l'exactitude dans les visites, les pansements, les distributions, la propreté dans les diverses salles, cuisines, pharmacies, etc., enfin, le bon ordre et la tranquillité parmi tous les individus qui demeurent dans l'hôpital, soit malades, soit blessés, soit employés (2) ».

Cette police des hôpitaux appartient au commissaire des guerres ordinaire chargé de ce service sous les ordres et la surveillance du commissaire-ordonnateur du corps d'armée.

Il est interdit aux commissaires des guerres de s'immiscer dans les objets relatifs à l'art de guérir; ils doi-

---

p. 351). « Nos jeunes gens ne sont pas instruits et je ne les crois pas très désireux de s'instruire » (*Ibid.*, p. 208).

(1) Thiébault, *Manuel*, *loc. cit.*, p. 364.

(2) Dans son *Manuel*, le général Thiébault, qui pourtant n'avait pas eu à se plaindre du service de santé, puisqu'il avait été parfaitement soigné et guéri de la blessure qu'il avait reçue à Austerlitz, classe les médecins et chirurgiens parmi les employés militaires, à côté des bouchers et des boulangers.

vent laisser ce soin en entier aux officiers de santé de l'hôpital, et même les consulter dans les détails de la police, lorsqu'ils peuvent avoir quelque rapport avec la salubrité du local et intéresser la santé des malades.

Tous les officiers de santé et employés de chaque hôpital sont cependant sous la police du commissaire des guerres, *auquel ils doivent compte de leur conduite pour tout ce qui est relatif au service* (1).

Pour qui connaît la nature humaine, il est certain qu'en campagne, au milieu des difficultés presque insurmontables que suscitaient au service de santé l'affluence soudaine des blessés et l'insuffisance des moyens matériels mis à sa disposition, de pareilles prescriptions réglementaires ne laissaient pas aux chirurgiens l'indépendance qui leur était nécessaire pour mener à bien leur tâche.

L'administration des hôpitaux et le service hospitalier étaient confiés, sous la Monarchie et la République, tantôt à des régies, tantôt à des entreprises. Un arrêté des Consuls du 4 germinal an VIII attribua la partie technique du service à un Conseil de santé, et l'administration à un Directoire central des hôpitaux (2).

Le Conseil de santé se composait de trois membres, choisis dans les trois branches de l'art de guérir, médecins, chirurgiens et pharmaciens, parmi les officiers de santé qui avaient été employés en chef aux armées. Ce Conseil examinait et présentait les candidats aux places d'officiers de santé, tant aux armées qu'aux hôpitaux; il dirigeait l'instruction en surveillant les cours, tant de théorie que de pratique, et rédigeait toutes les notes et

(1) Règlement du 24 thermidor an VIII (art. 433).

(2) Arrêté des Consuls du 4 germinal an VIII (art. 1, 2 et 3; art. 111, 112 et 113).

observations ayant pour objet de perfectionner la technique de la médecine militaire (1).

Le Directoire central des hôpitaux était composé de cinq membres : un officier général choisi parmi les officiers généraux disponibles, un commissaire-ordonnateur, et trois membres pris parmis d'anciens administrateurs ou agents en chef des hôpitaux. Ce Directoire était chargé de tout ce qui concernait l'administration du service de santé ; il avait sous ses ordres, dans les hôpitaux permanents et sédentaires, des Conseils d'administration composés de trois membres, un ancien général, un commissaire-ordonnateur réformé et un ancien agent des hôpitaux, et, au quartier général de chaque armée, un Directoire particulier, composé comme les Conseils d'administration des hôpitaux permanents, qui administrait les hôpitaux temporaires et ambulants (2).

En opposant au Conseil de santé un organe rival, tout entier aux ordres de l'administration, l'arrêté de l'an VIII ne faisait que consacrer un état de choses qui devait durer plus longtemps que les armées napoléoniennes ; il donnait une forme officielle à l'antagonisme acharné qui devait dresser les commissaires des guerres et leurs protégés, les employés des hôpitaux, contre les officiers de santé militaires. On pouvait déjà augurer de l'issue du conflit, en lisant l'article 3 de l'arrêté du 4 germinal an VIII, aux termes duquel le Conseil de santé *pouvait* être appelé au Directoire central des hôpitaux pour y donner son avis sur les objets sur lesquels le Directoire *jugerait convenable de le consulter*.

Le Directoire central avait donc toute latitude pour trancher seul toutes les questions selon ses vues propres ;

---

(1) Les premiers membres du Conseil de santé furent le médecin Coste, le chirurgien Heurteloup, le pharmacien Parmentier.

(2) Arrêté du 4 germinal an VIII (art. 1 et 2).

sonnes placées les unes derrière les autres, et dont le coffre renfermait des instruments de chirurgie et du matériel de pansement. En 1806, les *wurtz* ont disparu; les quelques chirurgiens qui ont pu se procurer des chevaux sont attachés aux ambulances légères des quartiers généraux; les autres sont à pied, ou suivent par groupe de huit ou dix, sur des chariots à bœufs (1).

Le personnel médical non affecté aux corps de troupes se répartissait entre les *divisions d'ambulance*, qui ne comprenaient pas de médecins et devaient suivre les divisions ou colonnes de l'armée, et la *réserve* ou le *dépôt d'ambulance* du quartier général, qui était destiné à parer aux nécessités imprévues et à constituer les hôpitaux temporaires et sédentaires (2).

La force des divisions d'ambulance était proportionnée à l'effectif du corps auquel elles étaient affectées (3). Le type de division, qui fut organisé par Larrey pendant la campagne de l'an V et maintenu depuis, mais seulement pour la Garde impériale, se composait d'un chirurgien-major ou de 1re classe, de deux chirurgiens aides-majors ou de 2e classe, de 12 sous-aides majors ou de 3e classe. Deux des sous-aides remplissaient les fonctions de pharmaciens (4).

Au mois de janvier 1806, les corps d'armée étaient assez bien pourvus en personnel de santé. Au 7e corps, la réserve du quartier général comprenait, outre les officiers de santé principaux, 1 chirurgien-major, 3 aides-majors et 6 sous-aides, 7 médecins ordinaires, 1 phar-

---

(1) E. Longin, *loc. cit.*, p. 2-4. — « Notre voiture à quatre bœufs porte dix chirurgiens » (*Ibid.*, p. 84).

(2) Arrêté du 24 thermidor an VIII (section I, titre IV, art. 10).

(3) *Ibid.* (art. 27).

(4) J. Larrey, *Mémoires de Chirurgie militaire et campagnes.* Paris, Smith, 1812, t. I, p. 151.

macien-major, 2 aides-pharmaciens et 8 sous-aides. Chacune des deux divisions d'infanterie du corps d'armée était dotée, en outre, d'un certain nombre d'officiers de santé qui lui étaient affectés en propre (1).

Dès le début de la campagne de Prusse, Percy mit en en pratique ses idées sur l'organisation de la chirurgie, qui, selon lui, devait comprendre deux catégories : d'abord la *chirurgie de bataille*, où tous les officiers de santé étaient montés, et ensuite, la *chirurgie d'hôpital* ou *de l'arrière*, qui n'avait pas besoin de la même mobilité. Les chirurgiens de bataille étaient groupés en *divisions* comprenant 1 chirurgien-major, 1 aide et 3 sous-aides. Chaque corps d'armée, en outre de son chirurgien principal et de tous les officiers de santé attachés aux régiments, devait recevoir une division de chirurgiens montés, qui formait le noyau de l'ambulance de corps. Les divisions montées formées par Percy étaient au nombre de 20, et numérotées (2).

Les hôpitaux, au contraire, recevaient un nombre de chirurgiens très variable ; ceux d'Iéna en comptaient 19, ceux de Lowicz et de Klodawa, 3 et 2. En somme, les 336 chirurgiens qui comptaient à la Grande Armée à la fin de décembre 1806 — non compris ceux des régiments — et qui se décomposaient en : 1 chirurgien en chef, 8 principaux, 41 majors, 52 aides et 234 sous-aides, étaient répartis entre les diverses formations de la manière suivante (3) :

Auprès de Percy, la réserve du grand quartier général, forte de 3 majors, 3 aides, 3 sous-aides.

---

(1) 7e corps, État nominatif des officiers généraux, d'état-major, officiers de santé et employés des diverses administrations au 1er janvier 1806, signé de Duprat, Darmstadt, 30 janvier 1806.

(2) E. Longin, *loc. cit.*, p. 282 et 286.

(3) État des chirurgiens de l'armée au 21 décembre 1806.

A Varsovie, quatre divisions montées (1, 7, 9, 11); au 1er corps, la division 6; au 6e corps, la division 14; au 3e corps, la division 5; au 4e corps, la division 12; au 5e corps, la division 4; au 7e corps, la division 15; au 8e corps, une forte division sans numéro; à la réserve de cavalerie, les divisions 16, 19 et 13; à la division de grenadiers, les divisions 17 et 18; enfin, les divisions 2, 3, 8, 10 et 20, avaient été laissées en arrière à Magdebourg, Francfort, Kustrin, Lenczyc et Stettin.

Le reste des chirurgiens, à l'exception de 42, qui étaient en route, venant de France et de Bavière, étaient disséminés dans les hôpitaux de l'armée et de la ligne d'étapes.

*
* *

Pour relever, soigner et évacuer les blessés, l'organisation prévoyait l'établissement d'*hôpitaux ambulants*, ou ambulances, d'*hôpitaux temporaires* et de *dépôts de convalescents*.

Les ambulances suivaient tous les mouvements de l'armée et organisaient les premiers secours; les hôpitaux temporaires, établis sur les derrières de l'armée, recevaient, dès qu'il était possible, les évacuations des hôpitaux ambulants. Le nombre des hôpitaux temporaires était déterminé par l'ordonnateur en chef du corps d'armée, d'après l'effectif du corps d'armée, le nombre des blessés et les circonstances de la campagne; l'ordonnateur prenait à cet égard l'avis des médecin et chirurgien en chef du corps d'armée (1).

Les hôpitaux *temporaires* se subdivisaient en *hôpitaux de lignes* et *hôpitaux spéciaux;* les *hôpitaux de lignes*, destinés à recevoir immédiatement les évacuations des

(1) Arrêté du 24 thermidor an VIII (titre I, art. 3).

ambulances, étaient répartis en trois lignes ou échelons, la première étant la plus rapprochée du champ de bataille ; ils étaient établis par les commissaires-ordonnateurs sur les emplacements les plus convenables sous le rapport de la sécurité et de la salubrité (1).

Les *hôpitaux spéciaux* étaient distingués entre eux par leur destination ; ils étaient, par exemple, affectés au traitement des galeux et des vénériens ; les règlements frappaient cette dernière catégorie de malades d'une sorte d'ostracisme qui paraît assez peu explicable aujourd'hui. Les circulaires prescrivaient de leur donner des draps et fournitures de toile écrue plus grossière qu'aux autres malades. Il y avait deux soldes d'hôpital pour les officiers : la solde *non vénérienne*, qui comportait le rappel de la totalité de la solde moins une très faible retenue, et la solde *vénérienne*, qui se réduisait au sixième du traitement sans les indemnités (2).

Les dépôts de convalescents étaient des établissements de l'arrière, où l'on recevait les hommes sortant des hôpitaux temporaires pour les mettre en état de se rétablir avant de reprendre leur rang dans l'armée (3). Enfin, lorsque la distance le permettait, le règlement prévoyait l'évacuation des blessés des hôpitaux temporaires sur les hôpitaux permanents de l'intérieur.

L'ambulance d'un corps d'armée était un organe unique, à la disposition de l'ordonnateur en chef, qui, au début de la campagne, et selon les circonstances, en réglait l'organisation et le fractionnement, de concert

---

(1) Arrêté du 24 thermidor an VIII (art. 5).

(2) Loi du 23 floréal an V ; Arrêté du 8 floréal an VIII ; Tarif et circulaire du Ministre de la Guerre, 27 brumaire an XI et 28 messidor an XII ; Arrêté du 7 messidor an IX ; Arrêté du 13 nivôse an X.

(3) Arrêté du 24 thermidor an VIII (titre I, art. 6).

avec les officiers de santé en chef et les employés de la régie des hôpitaux.

Elle se fractionnait, au point de vue du matériel comme au point de vue du personnel, en *dépôt d'ambulance*, *divisions* et *sections d'ambulance*, et *ambulance volante*. Le dépôt d'ambulance était ce qui restait de l'ambulance de l'armée, après qu'on avait constitué les divisions et sections. Les divisions d'ambulance étaient affectées au service des divisions d'infanterie du corps d'armée ou à des objets spéciaux; les sections étaient des portions restreintes d'ambulance destinées au service des avant-postes ou de corps détachés (1).

L'*ambulance volante* avait une organisation particulière; elle marchait généralement avec l'avant-garde pour pouvoir administrer les premiers secours aux blessés; les chirurgiens et employés qui y étaient attachés devaient, en principe, être montés sur des chevaux équipés à la légère; l'ambulance volante était desservie par quatre infirmiers, et suivie d'un caisson à quatre chevaux, contenant six couvertures, deux brancards, une caisse d'instruments de chirurgie, six demi-fournitures, ainsi que des bandes, charpies, compresses, etc. En 1806, la Garde seule possède une ambulance de ce type; les corps d'armée se contentent d'alléger autant que possible leur ambulance de réserve, dite *ambulance de corps* (2).

Les divisions d'ambulance devaient renfermer de 60 à 150 demi-fournitures, suivant l'effectif de la division qu'elles desservaient, et disposer de moyens suffisants pour former sur-le-champ un certain nombre d'hôpitaux de premier secours. Les divisions d'ambulance étaient sous la surveillance d'un commissaire des

---

(1) Arrêté du 22 vendémiaire an XII.

(2) Arrêté du 24 thermidor an VIII (art. 29).

guerres; les sections reproduisaient, en de moindres proportions, les dispositions des divisions; leur police était confiée au commissaire des guerres chargé des avant-postes ou à celui qui se trouvait le plus à proximité (1).

Les divisions ou sections d'ambulance ne devaient jamais être considérées que comme des portions du principal corps d'ambulance, d'où elles avaient été momentanément détachées. Elles y rentraient et s'y confondaient, tant pour le matériel que pour le personnel, dès que l'ordonnateur en chef en donnait l'ordre (2).

Jusqu'à l'an XII, un équipage spécial d'ambulance, comprenant un nombre de caissons proportionné à l'effectif, était affecté à chaque corps d'armée; le règlement du Ministre-directeur, en date du 14 frimaire an XII, supprima cet équipage. L'ordonnateur en chef fut dès lors chargé de prélever, sur l'ensemble des moyens de transports attribués au corps d'armée, la part qu'il convenait d'employer au service de santé, aussi bien comme caissons que comme voitures de réquisition.

---

(1) Arrêté du 24 thermidor an VIII (art. 27). — Cette disposition réglementaire ne paraît pas avoir toujours été suivie à la lettre.

(2) Nombre de chirurgiens et pharmaciens à employer dans les hôpitaux temporaires ou sédentaires :

Jusqu'à 150 malades : 1 chirurgien-major, 1 aide-major, 3 sous-aides; 1 pharmacien aide-major, 1 sous-aide.

De 150 à 300 malades : 1 chirurgien-major, 1 aide-major, 3 sous-aides pour 150 malades, et 1 pour 50 malades excédent 150, 1 pharmacien-major, 1 aide, 3 sous-aides.

De 300 à 450 malades : 1 chirurgien-major, 1 aide-major, 6 sous-aides pour 300 malades, plus 1 sous-aide pour 50 malades d'excédent ; 1 pharmacien-major, 1 aide, 4 sous-aides.

De 450 à 600 malades : 1 chirurgien-major, 2 aides-major, 9 sous-aides pour 450 malades, plus 1 sous-aide pour 50 malades d'excédent, 1 pharmacien-major, 2 aides, 5 sous-aides (Règlement du 24 thermidor an VIII, art. 131).

La proportion admise en l'an VIII était de deux caissons par 1,000 hommes présents sous les armes; elle fut très loin d'être atteinte au début de la campagne de 1806. L'étude du service des transports a fait ressortir que le grand quartier général n'avait le 2 octobre, comme parc d'ambulance, que vingt-six caissons, chiffre que l'arrivée de neuf caissons d'ambulance légère attendus de Strasbourg porta en décembre à trente-trois; les corps d'armée, si l'on néglige les caissons de premier secours à la suite des régiments d'infanterie, n'avaient au dépôt du quartier général que deux caissons par corps d'armée, et un ou deux par division, c'est-à-dire juste de quoi enlever le matériel, sans aucune voiture de transport de blessés.

Le parc d'ambulance du grand quartier général fut sans aucun doute augmenté, en décembre 1806 et janvier 1807, quand les neuf brigades nouvellement formées y apportèrent un appoint de plus de deux cents caissons; les parcs des corps d'armée, au contraire, varièrent peu, car aucune nouvelle brigade ne vint les renforcer. Les transports de blessés dans les corps d'armée furent donc exclusivement assurés au moyen des voitures de réquisition, pendant toute la durée de la campagne.

Indépendamment du parc des caissons d'ambulance, le règlement prévoyait la réunion, à la diligence de l'ordonnateur, d'un parc de voitures à loyer ou requises, destinées au transport des blessés des dépôts d'ambulance sur les hôpitaux de 1re et de 2e ligne.

Le régisseur des hôpitaux était chargé de faire garnir les voitures de paille fraîche et de les couvrir avec des cerceaux et une bâche de toile enduite. L'équipage d'ambulance était sous la surveillance particulière des agents en chef des hôpitaux, et administré par des préposés de la régie; les capitaines et conducteurs des brigades de l'entreprise Breidt chargées d'atteler les caissons

et voitures d'ambulances étaient responsables de leur chargement envers l'administration des hôpitaux (1). Napoléon estimait à dix brigades, de dix voitures chacune, la force de l'équipage de réquisition qu'il fallait constituer à la suite de l'armée pour relever les blessés (2).

En plus des équipages attribués à la réserve et aux divisions d'ambulance, il était attaché à la suite de chaque régiment entrant en campagne un caisson d'ambulance de premier secours, attelé de quatre chevaux, pouvant transporter au moins six blessés (3). Napoléon paraît avoir attaché une certaine importance à l'exécution stricte de cette mesure, au moment de l'entrée de la Grande Armée en Saxe. Il semble qu'une fois rassuré sur ce point, il se soit, en son for intérieur, déclaré satisfait, car il s'inquiéta peu des ambulances des corps d'armée (4). Ce n'est qu'en arrivant à Varsovie, quand il vit augmenter le nombre de malades et des éclopés, que son attention fut attirée sur ce point (5).

En résumé, il y avait en 1806, à la Grande Armée, quatre espèces d'ambulances :

D'abord, auprès de la troupe, l'ambulance régimentaire, qui comprenait le chirurgien-major et un ou deux aides-majors, le troisième aide-major du régiment étant détaché à l'ambulance de la division ; le matériel de cette

---

(1) Règlement du 14 frimaire an XII (art. 24 et 25).

(2) Napoléon à Daru, Varsovie, 21 décembre 1806 (*Correspondance* n° 11507).

(3) Décret du 14 fructidor an XIII ; Circulaire du Ministre-directeur du 20 fructidor an XIII.

(4) Napoléon à Berthier, Saint-Cloud, 10 septembre 1806 (*Correspondance* n° 10758) ; Berthier à Napoléon, Munich, 24 septembre 1806.

(5) Note pour l'intendant général, Varsovie, 21 décembre 1806 (*Correspondance* n° 11508).

ambulance devait se composer d'un caisson chargé. Elle était la plus utile, aux yeux de l'Empereur, parce que l'esprit de corps portait les chirurgiens à s'attacher aux hommes, et leur acquérait l'estime des officiers (1).

L'ambulance de la division venait ensuite. Elle comprenait un personnel administratif, deux caissons chargés, quatre aides-majors provenant des régiments, et, autant que possible, pour diriger le service, un chirurgien-major tiré de la réserve.

Les ambulances de corps s'appelaient aussi *ambulances légères*, parce que le personnel devait, autant que possible, y être monté ; pourtant, leur organisation ne rappelait en rien celle de l'ambulance volante de la Garde. Le noyau de l'ambulance de corps était la division montée de chirurgiens que Percy avait affectée à chaque corps d'armée. Le matériel était porté par deux caissons (2).

Enfin, la réserve d'ambulance du grand quartier général comprenait une cinquantaine de chirurgiens, les uns montés, les autres transportés sur des voitures. Un noyau d'une dizaine d'entre eux formait la réserve proprement dite et accompagnait partout Percy ; le reste était groupé en divisions montées et expédié, à mesure des besoins, sur les points où l'urgence les appelait (3).

L'administration des hôpitaux à la Grande Armée était confiée, en 1806, à une régie, au compte du Gouvernement, dirigée par le régisseur général Mouron, assisté, au grand quartier général, d'un directeur général, de deux directeurs de service, de commis, d'économes et de

---

(1) Note pour l'intendant général, Varsovie, 21 décembre 1806 (*Correspondance* n° 11508).

(2) E. Longin, *loc. cit.*, p. 2 et 4.

(3) *Ibid.*, p. 84 et 92.

vingt infirmiers (1). Dans chaque corps d'armée, les hôpitaux étaient gérés par un directeur principal, aidé d'un directeur, de quatre employés et d'une douzaine d'infirmiers (2), auxquels s'ajoutaient 1 garde-magasin principal, 2 économes, 8 commis, 14 dépensiers, garçons de pharmacie, blanchisseuses et sous-employés. Chaque division d'infanterie possède également son personnel d'administration spécial. Les membres de l'administration des hôpitaux militaires portaient l'habit, la veste et la culotte en drap bleu national ; l'habit était brodé au collet, parements et poches, de galons d'or représentant une branche d'olivier; ces employés portaient les bottes et l'épée du modèle de l'infanterie, sans dragonne. Le chapeau était semblable à celui des officiers de santé (3).

Auprès de chaque hôpital temporaire, la régie plaçait un économe responsable de tout le matériel ; les blessés ne recevaient, en principe, qu'une demi-fourniture (une paillasse, un sac de toile, une couverture); les matelas étaient rares et réservés aux blessés graves. Dans les ambulances importantes, le service était également confié à des économes ; dans les moins considérables, à des employés de 1re, 2e ou 3e classe. Aux ambulances étaient attachés des commis aux évacuations, chargés d'accompagner les convois, des couteliers chargés d'entretenir en état les instruments de chirurgie, un chaudronnier-ferblantier, un tonnelier, des blanchisseurs ou blanchisseuses, des infirmiers et au moins une brigade de boulangers qui assurait la fabrication du pain pour le personnel et les malades (4).

---

(1) État d'organisation de l'administration du grand quartier général, signé de Villemanzy, Würzbourg, 2 octobre 1806.

(2) Daru à Berthier, Vienne, 16 mai 1809.

(3) Règlement du 1er vendémiaire an XII (chap. XI).

(4) Règlement du 24 thermidor an VIII (art. 263 à 273).

A ce luxe extraordinaire d'employés de toute sorte, à qui la certitude d'être renvoyés à la fin de la campagne n'inspirait pas un grand zèle, il eût été préférable de substituer un petit nombre d'infirmiers dévoués et déterminés à rendre des services (1). Après chaque série de marches rapides, notamment celles qui précédaient les batailles, les employés des hôpitaux restaient en arrière, et il n'était pas rare que les chirurgiens de la ligne se trouvassent seuls, le soir du combat, pour organiser leurs ambulances (2).

En définitive, il paraît établi que, si l'état militaire des médecins et chirurgiens de la Grande Armée était incertain et nuisait à leur instruction et à la qualité de leur recrutement, les règlements sur le service de santé en campagne étaient au contraire complets et assez bien conçus, et que rien n'était ignoré de ce qui eût dû procurer aux troupes des soins aussi parfaits que le permettait alors l'état de la science.

L'hospitalisation devait être assurée en trois échelons : d'abord les ambulances de premier secours, puis les hôpitaux temporaires, enfin les hôpitaux sédentaires et permanents. Les convois d'évacuation étaient minutieusement réglés par les instructions, et il semblait que la sollicitude du Ministre-directeur n'eût rien laissé au hasard.

Le matériel d'ambulance se faisait généralement attendre sur le champ de bataille, et n'existait qu'en quantité insuffisante ; on ne trouvait de voitures de transport pour blessés, et encore en très petit nombre, que dans la

---

(1) Dix compagnies d'infirmiers militaires furent créées par décret du 13 avril 1809 ; mal recrutées, elles rendirent peu de services.

(2) E. Longin, *loc. cit.*, p. 169.

Garde; les instructions prévoyaient, pour y suppléer, l'emploi de voitures de réquisition.

Malheureusement, l'étude du fonctionnement du service de santé le montrera, jamais prescriptions théoriques relativement complètes ne furent plus déplorablement appliquées. Tous les écrivains contemporains représentent les administrateurs des hôpitaux comme des aventuriers, venus à l'armée pour faire leur fortune aux dépens des malades (1). Les médecins de la Grande Armée ont beaucoup écrit. Qu'ils s'appellent Percy, Larrey, Biron, Coste, leurs mémoires ne sont qu'un long cri d'indignation contre l'incurie et l'improbité des hospitaliers; tous s'associent à l'exclamation tragique que Napoléon aurait, dit-on, laissé échapper le lendemain de la bataille d'Eylau, en constatant l'absence d'infirmiers et de matériel d'ambulance : « Quelle barbarie! (2) ».

L'Empereur, du reste, redoutait au plus haut degré de voir l'écho de ces pratiques inhumaines se répandre à l'intérieur de la France, où leur connaissance eût accru l'horreur des jeunes classes pour la conscription. Aussi est-ce chez lui un principe absolu d'interdire, pendant toute la durée d'une campagne, toute espèce d'évacuation de blessés au delà du Rhin. Pour se garantir contre toute dérogation à cette règle, il préféra les faire évacuer *vers l'avant*. Au lendemain d'Iéna, il recommande au gouverneur de la Prusse, de porter son attention à ne pas évacuer de blessés d'Erfürt « du côté de la France, parce qu'ils y rentreraient (3) ». Au milieu de novembre, tenant un grand conseil d'administration à Berlin, son

---

(1) E. Longin, *loc. cit.*, p. 361; Pion des Loches, *loc. cit.*, p. 232.

(2) E. Longin, *loc. cit.*, p. 169.

(3) Napoléon à Clarke, Berlin, 28 octobre 1806 (*Correspondance* n° 11007).

unique prescription au service des hôpitaux est une interdiction formelle « d'évacuer aucun blessé vers la France (1) ».

C'est ainsi que, par ce singulier retour des exigences de la politique, au moment où des milliers de prisonniers prussiens défilaient sur les ponts de Strasbourg et de Mayence, pour être internés en France, les blessés français, vainqueurs de Saalfeld et d'Iéna, étaient dirigés sur Leipzig, Spandau et même sur Kustrin (2).

LES SERVICES DE LA TRÉSORERIE ET DE LA POSTE DANS LE CORPS D'ARMÉE.

Le service de la Trésorerie était dirigé, dans chaque corps d'armée, par un payeur principal, et, dans chaque division, par un payeur particulier ou payeur divisionnaire, assisté de payeurs adjoints (3).

Ces fonctionnaires présentaient cette particularité que, seuls, à la Grande Armée, ils n'étaient nommés ni par Berthier, comme les officiers, les inspecteurs aux revues et les commissaires des guerres, ni par le Ministre-directeur de l'administration de la guerre, comme tous les employés militaires.

Les payeurs ne dépendaient que du Ministre du Trésor, Mollien; ils étaient nommés par lui, et choisis par Roguin, le payeur général de la Grande Armée, qui était directeur du service, et responsable de tous les fonds

---

(1) Conseil d'administration, Berlin, 14 novembre 1806 (*Correspondance* n° 11256).

(2) Napoléon à Daru, Berlin, 17 octobre 1806; Napoléon à Clarke, Berlin, 28 octobre 1806 (*Correspondance* n° 11107).

(3) 7e corps d'armée, État nominatif des officiers généraux, d'état-major, officiers de santé et employés des diverses administrations, 1er janvier 1806. — Dans la suite, les payeurs adjoints prirent le nom de commis de Trésorerie.

envers le Trésor public. Ils opéraient *pour le compte* de Roguin. Les payeurs principaux étaient les intermédiaires obligés entre les payeurs des divisions et le payeur général; ils étaient responsables envers celui-ci de la gestion de tous les payeurs du corps d'armée; les payeurs versaient à la Caisse d'amortissement, en entrant en fonctions, des cautionnements dont l'importance était déterminée par des circulaires ministérielles (1).

Les fonctionnaires et employés de la Trésorerie pouvaient être recrutés par le payeur général, soit parmi les membres de l'administration, soit parmi les particuliers en qui il avait personnellement confiance; il en était de même pour les sous-employés, garçons de bureau ou gardiens de caisse.

Est-ce à l'esprit de corps que les payeurs étaient redevables de la fermeté jalouse avec laquelle ils défendaient leurs caisses, autant contre les convoitises des puissants que contre les traînards et les partisans ennemis, ou bien Mollien fut-il particulièrement heureux dans ses choix? Ce qui est constant, c'est que les fonctionnaires de la Trésorerie sont les seuls agents qui aient inspiré confiance à Napoléon comme dépositaires de numéraire, et qu'il n'a jamais autorisé de constitution de fonds qu'entre leurs mains. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs laissé un nom qui a survécu, et quelques-uns, comme Estève, Peyrusse, La Bouillerie, sont parvenus à de hauts emplois (2).

Les payeurs se remontaient à leurs frais; ils étaient autorisés à prendre un cheval dans les dépôts, quitte à se libérer par des remboursements échelonnés; d'autres

(1) Instruction du 23 septembre 1805 pour les payeurs des divisions militaires et des armées à partir du 1er septembre.

(2) « Ceux qui reçoivent des contributions doivent être des hommes du Trésor » (Napoléon à Berthier, Le Havre, 29 mai 1810).

fois, ils recevaient une avance pour acheter une monture dans le commerce, et on leur en retenait le prix par des prélèvements successifs sur leur solde. Comme assimilation de grade, ils marchaient immédiatement après le commissaire de l'unité à laquelle ils étaient attachés. Ils recevaient l'indemnité d'entrée en campagne et les rations de vivres et de fourrages (1).

En 1806, le personnel de la Trésorerie attaché au quartier général d'un corps d'armée comprenait, outre le payeur principal chef de service, un ou deux payeurs adjoints, un garçon de bureau, un conducteur, deux postillons, un caisson du modèle spécial et six chevaux.

Dans chaque division, on trouvait un payeur divisionnaire, un caissier divisionnaire, deux postillons, un caisson et cinq à six chevaux (2).

L'escorte affectée au convoi de la Trésorerie d'un corps d'armée se composait le plus souvent d'une compagnie de grenadiers relevée chaque jour (3); les caissons de la Trésorerie du grand quartier général, qui ne se trouvaient jamais isolés, étaient gardés par un détachement permanent, fort seulement de dix fusiliers et de dix gendarmes (4). Lorsqu'il s'agissait de convoyer des sommes considérables, des mesures exceptionnelles s'imposaient. Au commencement d'octobre, Napoléon ayant prescrit de prélever deux millions sur les fonds de réserve réunis à Mayence, et de les verser dans la caisse de Roguin qui, à ce moment, se trouvait déjà à Bamberg et allait entrer en Saxe, on décida de faire accompagner le convoi par le 28e d'infanterie légère et tous les généraux et officiers supérieurs qui devaient

(1) Instruction du 30 frimaire an III.
(2) Daru à Berthier, Vienne, 16 mai 1809; *Rapport* de Daru.
(3) Thiébault, *Manuel*, *loc. cit.*, p. 557.
(4) Berthier à Hastral, Dessau, 21 octobre 1806, 7 heures soir.

rejoindre le grand quartier général (1). L'ordre arriva à Mayence deux jours après le départ pour Würzbourg du 28e léger ; Kellermann, en ramassant tout ce qui était disponible dans la place, jusqu'à deux compagnies de sapeurs et de mineurs, n'arriva à réunir que 450 hommes, et la colonne partit sous le commandement d'un lieutenant-colonel (2).

Le service de la Trésorerie s'exécutait conformément aux prescriptions du règlement sur la solde du 25 germinal an XIII, complété par l'*Instruction pour les payeurs des Divisions militaires et des Armées à partir du 1er septembre 1805*. Les payeurs ne devaient jamais délivrer de fonds sans crédits ouverts, ni dépasser le montant des crédits (3). Les payements se faisaient sur *ordonnances générales*, pour la solde et les accessoires de solde, et sur *ordonnances spéciales* dans les autres cas. Celles-ci étaient *directes* ou *indirectes*. Pour les premières, les parties prenantes étaient désignées nominativement; la deuxième catégorie comprenait les fonds mis par le major général à la disposition des ordonnateurs secondaires, tels que les commissaires-ordonnateurs, directeurs de l'artillerie et du génie ou préfets (4). Les mandats provisoires des ordonnateurs secondaires ne devaient jamais être acquittés entre leurs mains, mais dans celles des agents en faveur desquels ils étaient délivrés (5).

Les payeurs n'avaient que peu de rapports avec les

---

(1) Berthier à Mollien, à Kellermann, au payeur de la division de Mayence, Bamberg, 7 octobre 1806.

(2) Kellermann à Berthier, Mayence, 10 octobre 1806.

(3) Instruction du 23 septembre 1805 (art. 190).

(4) *Ibid.* (art. 146).

(5) Instruction pour les payeurs des Divisions militaires et des Armées, à partir du 1er septembre 1805 (art. 148).

chefs d'état-major des corps d'armée et des divisions; ils se bornaient à recevoir d'eux les ordres de mouvement et, le cas échéant, à solliciter des gardes et des escortes; le commandement n'avait à s'immiscer en rien dans le service de la Trésorerie; les payeurs étaient seuls juges de la régularité de leurs payements. Dans le cas très rare où les chefs militaires passaient outre à un refus de délivrance de fonds, ils devaient simuler l'emploi de la force, et le payeur dressait et envoyait aussitôt au Trésor un procès-verbal de violation de caisse (1).

Lorsqu'il arrivait à un fonctionnaire de la Trésorerie de faire un payement que le payeur général ne pouvait accepter en compte, celui-ci le lui laissait à sa charge, et cette mesure était sans appel. En cas de délivrance de fonds sans crédits ouverts, le payeur pouvait même être destitué, son cautionnement saisi et ses biens mis sous séquestre (2).

Le 1er et le 16 de chaque mois, les payeurs des corps d'armée et des divisions recevaient de l'inspecteur aux revues et de l'ordonnateur un état de situation numérique des corps de troupes et employés d'administration qu'il y allait avoir à solder, de manière à aviser aux moyens de faire face à leur service (3). Au Ministère même du Trésor, où cette prévoyance devait s'exercer d'avance, pour que l'on pût préparer les mouvements de fonds, un bureau particulier était exercé à calculer la force des différents corps de la Grande Armée; ce bureau suivait avec le plus grand soin tous les déplacements et toutes les mutations, et, si l'on en croit Mollien, Napoléon ne dédaignait pas de demander parfois

(1) Napoléon à Mollien, Bayonne, 16 mai 1808 (*Correspondance* n° 13900).

(2) Napoléon à Clarke, Bayonne, 16 mai 1808 (*Correspondance* n° 13910).

(3) Instruction du 23 septembre 1805 (art. 194).

aux bureaux de la Trésorerie ses évaluations sur les effectifs et le montant de la solde, pour recouper les chiffres que lui fournissait la Direction générale des Revues (1).

Les fonds déposés dans la caisse des payeurs se subdivisaient en trois catégories : ceux qui étaient affectés à la solde et aux masses, ceux qui étaient destinés aux dépenses extraordinaires, et enfin, les fonds secrets, ou *fonds de réserve*, dont le Ministre prescrivait la constitution sur l'ordre de l'Empereur. Les inspecteurs aux revues étaient autorisés à faire des vérifications de caisse pour les fonds de la première catégorie, et les ordonnateurs pour les fonds de la deuxième catégorie. Quant aux fonds de réserve, personne ne pouvait en connaître que Mollien et Napoléon (2).

Les payements s'exécutaient d'après des règles simples : A la fin de chaque mois, les officiers sans troupe recevaient, des inspecteurs aux revues, un extrait de revue individuel comprenant le montant de la solde du mois expiré ; dès que l'autorisation de payer la solde avait paru à l'Ordre général de l'armée, les titulaires n'avaient qu'à se présenter chez le payeur, qui ne pouvait leur refuser les fonds. Les corps de troupes étaient acquittés de leur solde dans les mêmes formes, sur la présentation d'états arrêtés par les inspecteurs. Les employés d'administration touchaient leur solde sur des extraits de revues individuels, comme les officiers sans troupe, mais, comme ce personnel était payé sur les fonds de l'administration de la guerre, les pièces étaient visées par les ordonnateurs (3).

---

(1) Mollien, *loc. cit.*, t. II, p. 122.
(2) Thiébault, *Manuel, loc. cit.*, p. 554.
(3) *Ibid.*, p. 555.

A l'appui de leur comptabilité, les payeurs devaient tenir un *Journal général* comprenant le résumé des recettes et des dépenses faites chaque jour, et un *Journal d'exercices* présentant dans le plus grand détail les recettes et les dépenses d'un exercice; ils tenaient en outre un *Carnet de dépouillement* et un *Journal particulier des envois aux préposés* (1).

Le 5 et le 20 de chaque mois, les payeurs adressaient au Ministre du Trésor des états de situation portant le relevé de leurs recettes et de leurs payements ainsi que l'aperçu de leurs ressources et besoins, afin que les bureaux fussent au courant de l'état de leur caisse (2).

Les payeurs d'armée avaient également dans leurs attributions la prise en compte des espèces provenant de réquisitions et de contributions levées en territoire ennemi (3). En 1806, Napoléon interdit formellement aux maréchaux de lever aucune contribution en argent, et aux payeurs principaux des corps d'armée de faire aucune recette sans une ordonnance spéciale du major général (4). Comme en 1805, la levée des contributions fut confiée aux inspecteurs aux revues; dans chaque gouvernement militaire, Daru institua un intendant, qui fut choisi parmi les inspecteurs aux revues ou les auditeurs au Conseil d'État, et chargé de l'administra-

---

(1) Instruction du 23 septembre 1805 (art. 193).

(2) *Ibid.*, art. 211; Thiébault, *Manuel, loc. cit.*, p. 556.

(3) Napoléon à Berthier, Le Havre, 29 mai 1810 (*Correspondance* n° 16522).

(4) Trois jours après la bataille d'Iéna, Ney fit frapper verbalement par son chef d'état-major une contribution de 400,000 francs sur la ville d'Erfürt; Napoléon prescrivit de verser les fonds dans la caisse de La Bouillerie, et défendit au payeur principal du 6e corps d'en percevoir un sou en ajoutant « qu'il avait les yeux sur lui » [Napoléon à Clarke, Weimar, 17 octobre 1806, 11 heures matin (*Correspondance* n° 11020.)]

tion des finances. La Bouillerie, nommé receveur général des contributions de la Grande Armée, délégua un de ses préposés comme receveur, auprès de l'intendant de chaque gouvernement (1). Cette organisation fut complétée dans la suite par la création de deux postes d'administrateurs généraux des finances et des domaines, confiés l'un à Villemanzy, pour le pays entre l'Elbe et le Rhin, l'autre à Estève pour les pays au delà de l'Elbe (2).

Pendant toute la durée de l'occupation de la Prusse, le payeur général Roguin reçut l'ordre de tenir deux comptabilités séparées, l'une des fonds provenant du Trésor public français, l'autre des recettes opérées en pays conquis.

Dans l'idée de Napoléon, ces fonds ne devaient pas être mélangés. Le payeur devait compte des premiers au Trésor ; quant aux seconds, il devait en être tenu un compte particulier, dont Mollien devait avoir connaissance, mais sur l'emploi desquels il n'avait aucun droit de vérification (3).

Au moment de l'entrée en campagne, la situation du Trésor était précaire.

La solde de l'armée était restée impayée depuis le 1er janvier 1806, lorsqu'à la fin de juillet, Napoléon ordonna de distribuer les quatre premiers mois : janvier, février, mars et avril. Ce payement s'effectua dans le courant d'août, et, s'il permit sans doute au personnel, officiers et soldats, d'améliorer leur habillement à la veille des hostilités, il n'en épuisa pas moins la caisse,

---

(1) Décret de Wittemberg, 23 octobre 1806 (*Correspondance* n° 11055).

(2) Décret de Berlin, 3 novembre 1806.

(3) Conseil d'administration de l'armée, Berlin, 14 novembre 1806 (*Correspondance* n° 11256).

car, le jour où la Grande Armée franchit le Franken-Wald, Roguin n'avait dans ses coffres que 24,430 francs (1). D'ailleurs, il ne reçut rien de France avant le 2 novembre; ce jour-là, deux millions lui arrivèrent, expédiés par la caisse générale du Trésor public (2).

Dès son entrée à Berlin, l'Empereur commença la série de ces belles parades de la place du Palais, où compagnie par compagnie, escadron par escadron, il revoyait ses fidèles régiments, dont la furieuse bravoure venait encore une fois de consolider son trône (3); avant de passer devant eux, il était convenable qu'il mît quelqu'argent dans leurs poches, aussi prescrivit-il de faire payer à tous les corps un mois de solde, *la solde d'octobre*. A Varsovie, il décida de même le payement des mois de *novembre* et de *décembre*, opération qui ne fut terminée, du reste, que dans les premiers jours d'avril 1807. Quant aux cinq mois dus à l'armée sur l'exercice 1806, ils étaient encore impayés, sauf au seul 3e corps, le 29 janvier 1808; à cette époque, d'ailleurs, le nombre des créanciers du Trésor datant de 1806 avait dû notablement diminuer, après Iéna, Eylau, Friedland, les boues de Ciechanow et les neiges d'Osterode (4).

Le 14 novembre, Napoléon décida que toutes les dépenses de la campagne, à compter du 1er octobre, seraient soldées par le produit des contributions, et que, si, pour activer le payement, il était nécessaire de se

---

(1) Roguin à Daru, Rapport sur la solde, Thorn, 4 avril 1807.

(2) État des recettes provenant du Trésor public, Thorn, 8 mai 1807.

(3) Note de Berthier pour la revue de l'Empereur, Berlin, 30 octobre 1806; 28e Bulletin de la Grande Armée, Berlin, 7 novembre 1806.

(4) Roguin à Daru, Rapport sur la solde, Thorn, 4 avril 1807; Napoléon à Daru, Berlin, 8 octobre 1807 (*Correspondance* n° 11105); Rapport de Daru sur l'administration de la Grande Armée pendant la campagne de Prusse et de Pologne, 29 janvier 1808.

servir des fonds provenant du Trésor public, ce ne devait être qu'un emprunt à rembourser le plus vite possible (1). De fait, les contributions ne rentrant que lentement au début de la guerre, et les dépenses étant fort lourdes, l'argent français dut bientôt s'employer jusqu'à concurrence d'une quinzaine de millions (2).

Au mois de mai 1807, la balance s'établissait ainsi : l'armée avait reçu de Paris 17,977,000 francs ; les contributions n'avaient encore rendu que 33,847,000 francs. Comme d'autre part le total des dépenses s'élevait déjà à 47 millions, la Trésorerie fut contrainte de manquer au principe « la guerre nourrit la guerre (3) » ; Roguin préleva une quinzaine de millions sur les fonds publics, et, le 8 mai, il ne lui restait en caisse que 2 millions et demi. Le payeur général ne s'alarma pas pour cela, et même, il prit prétexte d'un envoi imminent de 15 millions, annoncé par le receveur des contributions La Bouillerie, pour solliciter, d'accord avec Mollien, l'autorisation de rembourser à son Ministre, en papier sur Paris, tout ou partie de ce qui était dû au Trésor (4).

Cette proposition, d'ailleurs prématurée, ne fut pas accueillie par l'Empereur, qui, en cela, fut bien inspiré, car, pendant toute l'année 1807, les dépenses montèrent encore plus vite que les recettes. En novembre, le Trésor n'avait encore été indemnisé que d'un million et demi, et cependant les contributions avaient déjà produit 111 millions (5).

---

(1) Conseil d'administration de l'armée, Berlin, 14 novembre 1806 (*Correspondance* n° 11256).

(2) Balance générale des fonds à la date du 8 mai 1807, signée de Roguin, Thorn, 8 mai 1807.

(3) « Faites-lui comprendre que la guerre doit nourrir la guerre » [Napoléon à Berthier, Le Havre, 29 mai 1810 (*Correspondance* n° 16521)].

(4) Roguin à Maret, Thorn, 8 mai 1807.

(5) Situation de la caisse de l'armée à la date du 10 novembre 1807.

Au 31 décembre 1807, Roguin a reçu 29 millions du Trésor public, dont 10,800,000 francs en espèces ou effets à recouvrer, 18 millions en traites sur le caissier général du Trésor, et il a payé, pour le compte du Trésor, un total de 7 millions et demi ; il est donc dépositaire de 21 millions et demi d'argent de France. D'autre part, il a reçu du directeur des contributions 100,730,000 francs, et il a payé, pour le compte des contributions, 118,341,000 francs ; le Trésor a donc avancé à la recette des contributions, 17 millions et demi. Non seulement Mollien n'a pu réussir à rentrer dans ses fonds, mais c'est lui qui a dû prêter de nouveau à La Bouillerie. C'est seulement dans le courant de 1808 que la balance pencha franchement du côté des recettes. Au 1er janvier 1809, le bilan de la campagne de Prusse se solde par un bénéfice net de 311 millions, déduction faite de 221,800,000 francs que la Grande Armée avait dépensés pour son entretien, sur le produit des contributions (1).

La guerre et l'occupation avaient coûté aux vaincus 532 millions ; ce chiffre n'a rien d'exorbitant, même pour l'époque, surtout si l'on considère que, dans cette somme figurent 140 millions d'obligations à long terme, qui étaient encore impayées en 1814, et dont Louis XVIII, au dire de Mollien, crut devoir faire la remise gratuite au roi de Prusse (2).

---

(1) Napoléon à Mollien, Saint-Cloud, 19 octobre 1808. — Ces 311 millions se décomposaient de la manière suivante :

82,000,000 déjà versés à la caisse d'amortissement ;
26,000,000 à recouvrer dans les pays conquis ;
42,000,000 dans la caisse du receveur général ;
5,000,000 dans les caisses de ses préposés ;
140,000,000 d'obligations à long terme ;
16,000,000 de frais de perception.

(Mollien, *loc. cit.*, t. II, p. 272).

(2) Mollien, *loc. cit.*, t. II, p. 273.

*
* *

Jusqu'au 31 août 1809, le service des postes militaires françaises n'eut qu'une organisation embryonnaire. Au début de la guerre de Prusse, on trouvait à la Grande Armée un nombre relativement considérable de fonctionnaires de cette administration, mais peu ou point d'agents ni de moyens d'exécution.

Napoléon correspondait quotidiennement avec Paris, au moyen de l'*Estafette* (1); pour les autres destinations il avait ses courriers de gouvernement, qui étaient chargés de porter des lettres officielles, et ne cessaient de sillonner l'Europe, de Bayonne à Varsovie (2). Sa correspondance propre étant assurée, il fut moins frappé par l'insuffisance du service général, et il ne mit en œuvre, pour y remédier, que des mesures plus théoriques qu'efficaces.

Au grand quartier général, on trouvait, à la tête de l'administration des postes militaires, un inspecteur général et deux directeurs. Un des directeurs marchait avec l'état-major général et disposait de quatre courriers, deux malles et douze chevaux; quant à l'inspecteur général Guérin et au deuxième directeur, ils marchaient avec le petit quartier général et accompagnaient partout Berthier. Ils étaient suivis de huit courriers, huit malles et vingt et un chevaux (3).

Dans chaque corps d'armée, on trouvait, au quartier

---

(1) Voir *Revue d'Histoire*, n° 89, mai 1908, p. 256. — L'estafette mettait six jours pour venir de Paris à Berlin (Napoléon à Cambacérès, Berlin, 4 novembre 1806).

(2) Arrêté du 20 vendémiaire an XI; Napoléon à Gaudin, Boulogne, 27 thermidor an XIII (*Correspondance* n° 9079).

(3) État d'organisation de l'administration au grand quartier général, Würzbourg, 2 octobre 1806.

général, un directeur, un inspecteur, deux employés, un courrier et trois postillons, une malle et quatre chevaux, c'est-à-dire un personnel subalterne insignifiant (1). Ces employés étaient nommés et payés par l'administration générale des Postes. On affectait à cette dépense la taxe des lettres, le produit des chargements, le montant du prix des places accordées aux voyageurs dans les malles, le produit des courses faites par les chevaux des équipages des postes. Au commencement de la campagne, le personnel tout entier ne comptait que 225 employés, sous-employés et postillons (2).

Avec des moyens aussi rudimentaires, on ne pouvait penser à installer de toutes pièces un service permettant d'échanger la correspondance de 250,000 hommes, surtout alors qu'ils stationnaient à 400 lieues de leurs foyers, comme cela eut lieu à la fin de décembre. Force fut donc de s'en rapporter, pour une grande part, aux postes allemandes.

Par malheur, dès la fin de la concentration, un certain désordre commença à régner sur la route de l'armée; des réquisitions furent faites à tort et à travers dans les villages: les chevaux et voitures furent enlevés de tous côtés (3); les écuries des maisons de poste se vidèrent, et le service fut interrompu. Cependant, Napoléon, dans un ordre du jour daté du 7 octobre, avait pris sous sa protection spéciale toutes les postes allemandes « qui sont dans le cas de rendre des services importants à l'armée »; les maîtres des postes étaient exemptés, de droit, de tout logement; un sous-officier, relevé aussitôt

(1) 7e corps, État nominatif des officiers généraux, d'état-major, officiers de santé et employés des diverses administrations au 1er janvier 1807.

(2) Rapport de Daru, 29 janvier 1808.

(3) Le général Thouvenot, commandant à Würzbourg, à Berthier, Würzbourg, 9 octobre 1806.

ıe possible par un gendarme, devait être placé en sau-
:garde chez eux, pour protéger leurs maisons, leurs
:opriétés et leurs écuries. Moyennant ces mesures de
:curité, les autorités civiles étaient requises de complé-
:r les chevaux de relais au chiffre de 25, toujours prêts
ɔur les courriers de l'Empereur, les courriers des états-
ıajors et les officiers chargés de missions. On promet-
ıit du reste aux Allemands de leur payer tous leurs frais
e poste au tarif du temps de paix; seules, les personnes
ıunies d'autorisations signées par le major général, le
rand écuyer ou les maréchaux, avaient le droit de cou-
r la poste (1).

Ces prévoyantes prescriptions n'eurent pas grand effet;
:s marches de l'armée furent rapides, et le pays resta
ıns troupes d'étapes, à la merci des isolés, des retarda-
ıires et de la foule très mélangée qui suivait l'armée (2);
ıssi les chevaux de poste continuèrent-ils à disparaître;
ɔ les retrouvait jusque dans les colonnes de bagages
es corps et des quartiers généraux; l'Empereur dut
ıenacer de faire passer des revues inopinées de chevaux,
t de faire brûler séance tenante par la gendarmerie,
ɔute voiture que l'on trouverait traînée par des atte-
ıges de la poste (3).

A ce moment, le service est assez désorganisé pour
ue Kellermann n'estime plus que son quartier général
e Mayence soit suffisamment relié avec celui du major
énéral; et, comme il ne dispose pas d'assez de cavalerie

---

(1) Ordre du jour, quartier général impérial, Bamberg, 7 octobre
306.

(2) « Le 6e corps ne trouvait qu'incendie et pillage partout où on
·rivait » (Dutaillis à Berthier, Schönbeck, 26 octobre 1806; Clarke
Napoléon, Erfürt, 17 octobre 1806, 8 h. 15 matin; Berthier à
avout, Naumburg, 17 octobre 1806; Ordre de mouvement du
' corps, Nordhausen, 18 octobre 1806).

(3) Ordre du jour de Berthier, Schleiz, 11 octobre 1806.

légère pour créer des postes de correspondance analogues à ceux que Bonaparte avait organisés en Italie pendant la campagne de l'an V (1), il demanda des fonds pour payer des courriers et des estafettes (2). Plus près des troupes, Napoléon permit l'établissement de piquets de cavalerie entre Kronach et Lobenstein, « parce que la poste n'est pas, en ce moment, un moyen sûr de correspondre (3) ».

Vers la fin d'octobre, l'organisation du pays en gouvernements et arrondissements permit d'espérer que tout rentrerait dans l'ordre, et le premier souci de Berthier fut de réorganiser le service postal entre le Rhin et l'Elbe. Toutes les voitures devaient être renvoyées et rendues aux maîtres de poste ; ceux-ci sont requis, sous la responsabilité des bourgmestres et baillis, d'assurer le service des malles et celui des courriers de l'Empereur, *à peine d'y être pourvu à leurs frais* (4). Les commissaires-ordonnateurs et commissaires des guerres placés dans les arrondissements sont chargés d'assurer l'exécution de ces prescriptions et de veiller à ce que tous ceux qui courent la poste payent exactement les tarifs ordinaires du pays. Il est défendu de faire doubler les chevaux d'une poste à l'autre ; ceux qui enlèveraient des chevaux devront être traduits devant les conseils de guerre, « comme ayant compromis la sûreté de l'État et celle de l'armée, en interceptant la communication (5) ».

Ce luxe de réglementation, ces menaces sévères, mais d'une application douteuse, permirent cependant à la

---

(1) Bonaparte à Berthier, Vérone, 1er nivôse an V (*Correspondance* n° 1302).

(2) Kellermann à Berthier, Mayence, 17 août 1806.

(3) Napoléon à Murat, Kronach, 8 octobre 1806, 5 heures soir (*Correspondance* n° 10972).

(4) Ordre du jour de Berthier, Halle, 20 octobre 1806.

(5) Berthier à Daru, Berlin, 2 novembre 1806.

poste de reprendre tant bien que mal son courant; du 12 novembre 1806 au 20 avril 1807, les sommes payées pour frais de poste sur ordonnances de Berthier s'élevèrent à 496,594 francs ; mais il est à penser qu'une partie de ces fonds ne profita pas aux maîtres de poste allemands (1). Quant au transport des lettres, il était à peu près assuré jusqu'à Berlin (2); après le passage de l'Oder, il semble qu'une faible partie seulement arrivât jusqu'aux destinataires (3). D'ailleurs Napoléon lui-même s'informait « pourquoi la poste ne marchait pas (4) »; arrivé à Varsovie, il s'indignait que les postes des États confédérés fussent livrées aux agents du prince de la Tour et Taxis », et il invitait Talleyrand à chasser ces bureaux des pays conquis et à organiser différemment ce service (5).

Les remontrances de l'Empereur ne furent pas, d'ailleurs, sans stimuler l'administration; elle fit des efforts très réels pour relier les quartiers généraux, à travers les déserts de la Vistule, avec les malles polonaises et

---

(1) « Le maître de poste de Mittenwald demande que les courriers français payent leurs chevaux », 18 novembre 1806; Napoléon répond par cette apostille: « Renvoyé au major général pour faire mettre une ordonnance chez ce maître de poste, et saisir le premier qui ne payerait pas ».

(2) Le 20 février 1807, Mlle de Fromont avait adressé, en un an, 59 lettres au major de Reiset; il n'y en avait eu que deux d'égarées; mais il faut observer que Reiset n'avait pas quitté Spandau depuis le 6 novembre, et qu'il avait obtenu du directeur de la poste qu'il joignît ses lettres au paquet particulier que ce fonctionnaire expédiait à Mayence (*Souvenir du vicomte de Reiset*, t. I, p. 250).

(3) « Imaginez qu'une femme de mes amies m'a écrit 14 lettres depuis la bataille d'Eylau, et que, sur ces 14, il ne m'en est parvenu que 4 » (Lettre du 12 mai 1807).

(4) Napoléon à Daru, Berlin, 2 novembre 1806 (*Correspondance* n° 11142).

(5) Napoléon à Talleyrand, Varsovie, 12 janvier 1807 (*Correspondance* n° 11643).

prussiennes. A l'entrée en Saxe, elle n'avait, dans toute l'armée, que 24 malles et 29 caissons des postes, desservis par 97 chevaux; pendant la campagne, elle acheta 337 chevaux, 144 voitures et 9 caissons; 133 chevaux moururent à la peine, 28 furent réformés, et 45 voitures restèrent dans les marais de la Mazovie (1).

Enfin, une dernière cause contribuait à rendre la remise des lettres aléatoire : c'était l'habitude qu'avait la police de saisir la poste à son arrivée et d'ouvrir les plis qui paraissaient suspects. Fain, dans ses *Mémoires*, donne de curieux détails sur le *Cabinet noir* qui fonctionnait à Paris, rue Coq-Héron, et dont l'habileté tenait du prodige (2). Les mêmes principes étaient appliqués en campagne; Savary, que ses fonctions de commandant de la gendarmerie impériale mettait à même d'être renseigné sur ces matières, rapporte que, dès l'entrée à Berlin, on commença à visiter les lettres apportées par les malles; on avait des manières si adroites de prendre connaissance de la correspondance que les employés prussiens ne s'aperçurent de rien (3). De même, à Varsovie, le directeur des postes militaires françaises reçut l'ordre de faire ouvrir les lettres, et de se prémunir d'interprètes pour faire traduire celles qui étaient rédigées en langue étrangère (4).

(*A suivre.*) G. L.

---

(1) Rapport de Daru, 29 janvier 1808. — Les frais de courses des courriers s'élevaient à 2,539,109 francs jusqu'au 31 décembre 1807, et ceux des courriers de cabinet de Napoléon à 1,094,739 francs.

(2) Fain, *loc. cit.*, p. 49.

(3) Savary, *Mémoires*, t. II, p. 314.

(4) Berthier à M. Guérin, directeur de la poste, Varsovie, 3 janvier 1807.

LA

GUERRE DE 1870-1871

L'INVESTISSEMENT DE PARIS

(*Suite.*)

Ve PARTIE.

Marche des armées allemandes de Sedan sur Paris.

CHAPITRE XIV.

Journée du 16 septembre.

§ 1er. — *Mouvements des armées allemandes.*

Armée de la Meuse. — La *6e* division de cavalerie, partant de Senlis et passant par Chantilly, gagna Beaumont-sur-Oise, où s'installèrent le quartier général, le *6e* cuirassiers, l'artillerie et le *4e* bataillon de chasseurs (1), tandis que le *15e* uhlans atteignait l'Isle-Adam,

(1) Le 17, la division resta sur ces emplacements, mais la 2e compa-

le *3e* uhlans, Presles, et la brigade de hussards, Saint-Martin-du-Tertre, Viarmes, Asnières-sur-Oise. Des patrouilles de uhlans furent lancées vers Pontoise et une cinquantaine de cavaliers parurent à Pierrelaye, ce qui obligea la Compagnie du Nord à arrêter à Ermont, à 3 heures, un train parti de Paris à 1 h. 25, et à limiter son trafic à Saint-Denis (1). Des reconnaissances du *3e* hussards se dirigèrent vers Saint-Denis. Elles se heurtèrent à des avant-postes français vers Écouen et Saint-Brice, et signalèrent des bivouacs près de Pierrefitte et de Montmagny (2).

La division von Rheinbaben, ne faisant qu'une courte marche, transporta son quartier général de Nanteuil-le-Haudouin à Dammartin. La *11e* brigade occupa Moussy-le-Vieux, Moussy-le-Neuf, Dammartin, la *12e*, Juilly et Saint-Mard, tandis que la *13e* cantonnait à Thieux et Villeneuve-sous-Dammartin. Un régiment de cette brigade, le *11e* hussards, poussé au Mesnil-Amelot, plaça des avant-postes vers Mitry, Le Tremblay, Roissy et Louvres. Un demi-escadron de ce régiment s'avança par Roissy et Gonesse jusque vers Bonneuil, et un peloton, par le Tremblay, vers le Blanc-Mesnil. Ces deux détachements se heurtèrent, vers ces localités, à des fractions d'infanterie et de cavalerie, et le second prit vers Gonesse un convoi de fourrages rentrant vers Saint-Denis et accompagné par des lanciers dont un fut tué.

---

gnie du 4e bataillon de chasseurs fut envoyée à l'Isle-Adam pour appuyer le *15e* uhlans. Elle détacha un peloton au château de Stors (*Geschichte des Magdeburgischen Jäger-Bataillons Nr. 4*, p. 210).

(1) Le Commissaire de surveillance de la gare du Nord au Ministre des Travaux publics, D. T., 16 septembre, 3 h. 35 soir et 4 h. 20 soir.

(2) *Historique du Grand État-Major prussien*, IIe partie, p. 26; *Geschichte des Husaren-Regiments von Zieten Nr. 3*, p. 351.

A leur retour, ces deux détachements furent suivis par de la cavalerie française, et une de leurs patrouilles laissa, à hauteur de Roissy, un prisonnier entre ses mains (1).

Le gros de l'armée de la Meuse, convergeant nettement vers Paris, s'arrêta en fin de marche sur le front Nanteuil-le-Haudouin, Lizy-sur-Ourcq.

Le IVe corps, s'avançant par la grande route de Soissons, arrêta son avant-garde (*15e* brigade) à Lagny-le-Sec, le Plessis-Belleville et Silly-le-Long; le quartier général du corps d'armée occupa Nanteuil-le-Haudouin; le gros de la *8e* division cantonna dans cette localité, puis à Montagny-Sainte-Félicité et Sennevières; la *7e* division s'installa dans la zone Boissy-Fresnoy, Levignen, Crépy-en-Valois, Duvy, Ormoy-Villers (2).

---

(1) « Tous les villages étaient déserts et vides..... Aucun être humain ne se montrait dans les champs; les animaux même semblaient avoir fui. C'est à peine si l'on entendait un oiseau gazouiller tant un silence de mort régnait partout. De tous côtés montaient vers le ciel de gros nuages de fumée; c'étaient les meules de blé que l'ennemi avait incendiées afin qu'elles ne puissent servir aux Prussiens maudits. Les chemins étaient fréquemment coupés, quoique d'une façon maladroite, les arbres abattus en travers des routes; enfin partout se manifestait l'effort de créer le plus possible d'obstacles à la marche de l'ennemi et de transformer le pays en désert » (*Bergische Lanziers, Westfälische Husaren Nr. 11*, p. 391).

(2) Ambulances : n° 1, Feigneux; n° 2, Montagny; n° 3, Peroy-les-Gombries.

Convois : n° 1, ferme Saint-Germain, près Crépy; nos 2 et 4, Nanteuil-le-Haudouin; n° 3, Crépy; n° 5, Mauregard.

Dépôt de chevaux : Ormoy-le-Davien.

Escadron du train : Gondreville.

Hôpitaux de campagne : 1re section du n° 1, Villers-Cotterets; 2e section du n° 1 et 1re section du n° 2, ferme Saint-Lazare près de Crépy; 2e section du n° 2, restée à Laon; nos 3, 4 et 8, Villers-Cotterets; n° 5, Versigny; n° 12, Coyolles (*Geschichte des Train-Bataillons Nr. 4*, p. 262 et 294).

En fin de marche, la division de cavalerie de la Garde atteignit Saint-Soupplets et y cantonna, ainsi que dans les villages plus au Sud, Montgé, Cuisy, le Plessis-l'Évêque. Le quartier général du corps d'armée s'arrêta à Acy-en-Multien. Le gros des troupes, passant presque tout entier sur la rive droite de l'Ourcq, occupa une surface assez large, la *1re* division dans la zone May-en-Multien, Manœuvre, Puisieux, Brégy, Ognes, Chèvreville, Vincy-Manœuvre; la *4e* brigade à Rosoy-en-Multien, Acy-en-Multien, Réez, Étavigny; la *3e* brigade à Neufchelles, La Ferté-Milon, avec le quartier général de la *2e* division dans cette dernière localité (1).

La cavalerie saxonne avait trouvé détruits les ponts sur l'Ourcq de Lizy et d'Ocquerre. Dès le 15, elle fit jeter un pont de bateaux, près de cette dernière localité, par la 3e compagnie de pionniers qui l'avait rejointe, depuis le 14, avec l'équipage léger de pont (2). Le 16, à 7 heures du matin, la *23e* brigade de cavalerie utilisa ce point de passage. Le régiment de cavalerie de la Garde gagna Barcy, et le régiment de uhlans n° *17* se dirigea sur Vareddes. Trouvant ce village occupé par des troupes prussiennes, il voulut gagner Germigny-l'Évêque, mais, comme le pont de cette localité était

---

(1) Ambulances : n° 1, Fosse-Martin ; n° 2, Varinfroy ; n° 3, Betz.

Convois : n° 1, Neuville-sous-Thury ; nos 2 et 3, Thury-en-Valois; n° 4, la Grange-aux-Bois ; n° 5, la Villeneuve-sous-Thury.

Dépôt de chevaux : Thury.

Boulangerie : Acy-en-Multien.

Escadron du train : Forfry (*Geschichte des Garde-Train-Bataillons*, p. 274 et 278).

Équipage léger de pont et 1re compagnie du génie : Saint-Soupplets.

Équipage de pont : Antilly (*Geschichte des Garde-Pionier-Bataillons*, p. 201).

(2) *Geschichte des Sächsischen Carabinier-Regiments vormaligen 3. Reiter-Regiments*, p. 102.

détruit, il dut aller utiliser le pont de bateaux jeté à Trilport par le VIe corps (1).

La *24e* brigade avait franchi la Marne à Mary et s'était dirigée sur Trilport pour patrouiller vers Meaux (2).

L'avant-garde du XIIe corps, vint à Congis, son quartier général à Lizy-sur-Ourcq. Le gros du corps d'armée cantonna dans la zone Lizy, Ocquerre, Vendrest, Coulombs, Montreuil-aux-Lions, Villemeneu. A Lizy, l'état-major saxon contraignit les habitants à rétablir le pont sur l'Ourcq qui avait été détruit (3).

Le commandant en chef de l'armée de la Meuse vint à Crouy-sur-Ourcq (4).

IIIe armée. — La division de cavalerie zu Stolberg, partant de Tournan vers 8 heures du matin, gagne Brie-Comte-Robert, le gros par la grande route, tandis que la brigade von Barnekow passe par Ozoir-la-Ferrière et Lésigny. Cette brigade cantonne à Santeny et Servon, détachant un escadron du *1er* hussards en avant-postes à Villecresnes et Marolles, lequel pousse à son tour deux reconnaissances d'officier, l'une par Limeil sur Choisy-le-Roi, l'autre par Vigneux sur Draveil. L'état-major de la division et la *3e* brigade s'installèrent à Brie-Comte-Robert. Les régiments du général von Baumbach allaient occuper des villages sur l'Yères, quand le général zu Stolberg fut informé par le *4e* hussards qui, depuis le matin, avait poussé des reconnaissances vers la Seine,

---

(1) *Aufzeichnungen über das 1. Sächsische Ulanen-Regiment Nr. 17*, p. 61.

(2) On s'explique mal les mouvements de cette division de cavalerie dont une partie passait sur la rive gauche de la Marne, et venait ainsi derrière le VIe corps, dans la zone de marche de la IIIe armée pour explorer vers Meaux, occupé depuis plusieurs jours par les troupes prussiennes.

(3) *Historique du Grand État-Major prussien*, IIe partie, p. 25.

(4) *Ibid.*, supplément LXII.

que des trains circulaient sur la voie ferrée placée sur la rive gauche du fleuve et qu'il semblait facile d'intercepter cette voie à coups de canon. Aussitôt, le commandant de la division dirigea sur Villeneuve-Saint-Georges, par la grande route, la brigade von Baumbach, avec la batterie à cheval Ekensteen et lui-même accompagna ces unités. Arrivé, vers 1 h. 30 de l'après-midi, dans le voisinage de cette dernière localité, la brigade se porta près de la Maison-Blanche, à hauteur d'Ablon, et de là, la batterie ouvrit le feu sur le pont par lequel la voie ferrée franchit l'Orge au Sud de la station d'Athis. Le 5e escadron du 4e hussards resta auprès de la batterie pour la protéger, le 3e avait été envoyé en avant-postes au Nord de Villeneuve-Saint-Georges, et les 1er et 2e avaient pris position entre Valenton et Boissy-Saint-Léger. Quelques fractions de cavalerie française (1) étant apparues vers le carrefour Pompadour, le 2e escadron les poursuivit jusque près de Maisons-Alfort où il fut arrêté par un feu d'infanterie (2).

Peu de temps après que la batterie eut ouvert le feu, un train venant de Paris s'arrêta à la gare d'Ablon. Pendant qu'il hésitait à continuer sa route et qu'un inspecteur partait avec une machine dans la direction de Juvisy pour explorer la voie, des francs-tireurs qui étaient dans le train en descendaient et ouvraient le feu sur le 5e escadron du 4e hussards, qui se replia bientôt ainsi que la batterie. Le train rétrograda de son côté sur Paris (3). Les trains venant du Sud, qui avaient été

---

(1) Éclaireurs volontaires du commandant Franchetti (Le Colonel commandant le fort de Charenton au Gouverneur, D. T., Fort de Charenton, 16 septembre, 5 h. 30 soir).

(2) *Braune Husaren in Frankreich*, *loc. cit.*, p. 16.

(3) Ce train avait quitté la gare de Paris à 1 h. 40 de l'après-midi, transportant de nombreux voyageurs et des francs-tireurs.

L'artillerie prussienne n'avait pas réussi à couper complètement la

arrêtés à Juvisy, retournèrent à Brétigny et la circulation du réseau d'Orléans se trouva dès lors interrompue.

La brigade von Baumbach se retira par Montgeron et Brunoy et cantonna à Mandres, les Thibaudières, Périgny, Jarcy et Varennes.

Le VIe corps se maintint le 16 sur les emplacements qu'il occupait dans la vallée de la Marne, à Lagny et plus en arrière, depuis le 14.

Le Ve corps vint à Tournan remplacer la 2e division de cavalerie. La 9e division, poussant son avant-garde à Ozoir-la-Ferrière et Chevry, cantonna à Gretz, Presles et Tournan; elle envoya, vers Champigny, des patrouilles qui ne rencontrèrent rien sur leur route. La 10e division eut son centre à Fontenay, et ses troupes se répartirent dans les villages de Liverdy, Châtres, Neufmoutiers, la Houssaye, Marles, les Bordes.

Le IIe bavarois, se dirigeant de Rozoy sur Corbeil, par Guignes, atteignit la Seine par son avant-garde qui occupa Lieusaint et Saint-Germain-lès-Corbeil (1). Le quartier général s'établit à Moissy-Cramayel. Le gros du corps d'armée cantonna de part et d'autre de la route de

---

voie : « Le pont, bien que sérieusement endommagé, était encore assez solide pour supporter le passage d'un train, et il n'y avait d'autre avarie à la voie qu'un rail cassé par un éclat d'obus. Après avoir fait remplacer ce rail par les ouvriers qui l'accompagnaient, M. Fayolle (l'inspecteur monté sur la machine d'exploration) poussa jusqu'à Juvisy où aucun ennemi n'avait paru. Le train aurait pu passer, et l'inspecteur retourna sur Ablon avec l'intention de lui faire continuer sa route, mais il ne l'y trouva plus..... Cet incident fit cesser prématurément la marche des trains. Ils auraient pu circuler encore sans danger d'un bout à l'autre sur les deux lignes de Paris à Tours par Orléans et Vendôme, au moins pendant toute la journée du 16 » (Ernouf, *loc. cit.*, p. 252).

(1) Le pont de Corbeil étant détruit, le commandant du corps d'armée fit sommer le maire, sous menace de bombarder la ville, de faire amener sur la rive droite, toutes les nacelles amarrées sur l'autre rive (M. Paul Darblay, maire de Corbeil, *1870, Documents et témoignages*, p. 13).

marche, au Sud de l'Yères, sa queue vers Guignes. Un détachement du 5e bataillon de chasseurs bavarois poussé vers Montereau, se heurta à Salins à un poste de gardes nationaux qui lui blessa et fit prisonniers un deuxième lieutenant et un quartier-maître.

Un parti du 1er uhlans bavarois, dirigé sur Melun avec deux pièces, fut accueilli à coups de fusil en arrivant devant le parc de Rubelles, où se trouvaient embusqués un groupe de francs-tireurs de Paris, sous les ordres du capitaine Kastner (1). Les deux pièces ouvrirent le feu contre le mur du parc, puis le 5e régiment d'infanterie bavarois, cantonné à Crisenoy, envoya son IIIe bataillon pour appuyer cette cavalerie (2), et le commandant du corps d'armée poussa également sur Melun le 8e bataillon de chasseurs bavarois. Mais, quand ces détachements arrivèrent, les francs-tireurs avaient disparu et il ne restait à Melun que 1,200 gardes nationaux affectés à la garde des condamnés enfermés dans la prison de Melun (3).

Pour préparer le passage du corps d'armée sur la rive gauche, le Ier bataillon du 6e bavarois et le IIe du 14e bavarois, furent transportés en nacelle sur la rive gauche du fleuve, à Corbeil, pour protéger l'établissement du pont de bateaux qui fut jeté dans la nuit (4).

La division würtembergeoise s'avança jusqu'à la Ferté-sous-Jouarre, ses premiers éléments à Sommeron et Signy-Signets. Le 2e régiment würtembergeois, main-

---

(1) Ledeuil, *Les Défenseurs de Châteaudun*, p. 43 ; *Historique du Grand État-Major prussien*, IIe partie, p. 20.

(2) *Geschichte des Bayerischen 5. Infanterie-Regiments*, t. III, p. 218.

(3) En raison de leur service particulier, l'ennemi ne désarma pas ces gardes nationaux (*Historique du Grand État-Major prussien*, IIe partie, p. 20).

(4) *Geschichte des Bayerischen 6. Infanterie-Regiments*, p. 104; *Historique du Grand État-Major prussien*, p. 19.

tenu à Reims jusqu'au 14, arriva le 16 à Château-Thierry (1). Le 3e régiment vürtembergeois resta à Charly (2).

Quant au Ier bavarois et au XIe corps, ils firent séjour le 16 dans leurs cantonnements, le premier près d'Épernay, le second près de Reims.

La 4e division de cavalerie, continuant à éclairer la gauche de l'armée, s'avança de Provins à Nangis. Avant de prendre ses cantonnements dans cette localité, le prince Albrecht envoya deux escadrons du 2e hussards et deux du 5e dragons, avec une batterie, en reconnaissance dans la direction de Valence, pour fouiller les bois au Sud-Ouest de Nangis et en chasser les francs-tireurs. Cette reconnaissance revint le soir sans avoir rien rencontré, mais après avoir relevé toutefois les traces du passage de corps de partisans (3).

La reconnaissance d'officiers du 2e hussards qui, dès le 15, était arrivée à Nangis, ne put gagner Fontainebleau, comme elle en avait l'ordre, les ponts étant coupés (4); mais elle se dirigea sur Melun, d'où elle rendit compte de l'escarmouche du parc de Rubelles et fit savoir que Melun était inoccupé (5).

Les deux autres brigades de la division gagnèrent également une marche : la 8e brigade vint de Moussy à Orbais et Janvillers, et la 9e de Cernay-lès-Reims à Mareuil-le-Port et à Châtillon-sur-Marne.

---

(1) *Das Infanterie-Regiment Kaiser-Wilhelm* (*2. Württ.*) *Nr. 120*, p. 243.

(2) *Geschichte des 3. Württ. Infanterie-Regiments Nr. 121*, p. 376.

(3) *Schwarze Husaren*, t. II, p. 978.

(4) *Revue d'Histoire*, 1908, 30e vol., p. 548.

(5) *Schwarze Husaren*, t. II, p. 977.

§ 2. — *Mouvements des troupes françaises.*

Le général Trochu ayant fait rentrer dans l'intérieur de la place ou sous le canon des forts tous les éléments dont il disposait, y compris la cavalerie, ne pouvait plus recevoir aucun renseignement important sur la marche de l'ennemi. Il était donc à la merci des quelques nouvelles qui lui parviendraient des localités encore en communication avec Paris ou des patrouilles poussées en avant par les troupes aux avant-postes.

Dans ces conditions, on pouvait s'attendre à ce que les troupes fussent mises en alerte à la première nouvelle de l'approche de l'ennemi, ou sur des renseignements erronés ou exagérés.

En réalité, aucun événement important, aucun mouvement de troupes considérable n'eut lieu dans la journée du 16, mais il se produisit quelques incidents qu'il y a lieu de mentionner.

Sur la rive droite de la Seine, le commandant Franchetti, avec une soixantaine de volontaires à cheval de la Seine, se porta en reconnaissance en avant de Maisons-Alfort et de Créteil, où quelques cavaliers prussiens étaient apparus la veille (1).

Cet officier supérieur s'avança jusqu'au carrefour Pompadour, où il se heurta au 2e escadron du 4e hussards, devant lequel il se replia, suivi par l'ennemi jusqu'à Maisons-Alfort (2). Mais là, un détachement

(1) *Revue d'Histoire*, 1908, 30e vol., p. 538 et 539.

(2) D'après le général Ducrot (*La Défense de Paris*, t. I, p. 8), les volontaires du commandant Franchetti auraient d'abord été sabrés par les cavaliers prussiens, puis se seraient à leur tour précipités sur eux et les auraient rejetés sur Montmesly. Un télégramme du commandant du fort de Charenton, daté du 16 septembre, 5 h. 30 soir, dit que le détachement Franchetti a eu deux chevaux tués et plusieurs hommes blessés, et qu'il a blessé quelques hommes à l'ennemi. Le télégramme

d'infanterie envoyé du fort de Charenton arrêta par son feu les cavaliers prussiens.

Les renseignements transmis par le commandant Franchetti étaient très exagérés et parlaient d'un détachement ennemi de 4,000 hommes. Le commandant du fort de Charenton, en rendant compte de ces incidents au Gouverneur, estima à 300, et même peut être à 60 seulement, le nombre des cavaliers adverses qui s'étaient avancés vers Maisons-Alfort (1).

Entre la Marne et le canal de l'Ourcq, il n'y eut pour ainsi dire aucun mouvement. Le 13e corps se borna à rectifier ses bivouacs établis un peu au hasard la nuit précédente. La brigade de cavalerie Cousin resta inactive sur le polygone de Vincennes. Le général Vinoy prescrivit bien à une de ses brigades d'infanterie de se porter, dès 6 heures du matin, en reconnaissance sur la rive gauche de la Marne, au delà de Joinville, et de s'avancer jusqu'à Champigny, Villiers et Bry, mais comme tous les ponts sur la Marne étaient détruits, le général Susbielle, désigné pour faire cette reconnaissance avec les 13e et 14e régiments de marche, dut s'arrêter à Joinville, et rester sur la rive droite. Le général Vinoy avait prescrit à l'un des officiers de son état-major d'accompagner cette reconnaissance et de centraliser les renseignements recueillis. A défaut de nouvelles cer-

---

constate également que les cavaliers prussiens se sont avancés jusqu'à Maisons-Alfort, ce qui concorde avec ce qui est dit dans l'ouvrage du grand état-major prussien et dans celui du major Poten, *Braune Husaren in Frankreich.* Mais ce dernier se borne à mentionner que le 2e escadron suivit la cavalerie française jusque sous les murs de Maisons-Alfort où il fut arrêté par le feu de l'infanterie (*Historique du Grand État-Major prussien*, IIe partie, p. 18; major Poten, *Braune Husaren in Frankreich*, p. 16).

(1) Le Commandant du fort de Charenton au Gouverneur, D. T., fort de Charenton, 16 septembre, 5 h. 30 soir.

taines de l'ennemi, ce dernier en rapporta quelques-unes fournies par les habitants, mais surtout le résultat d'une reconnaissance personnelle de la vallée de la Marne et de ses facilités de passage (1).

Pour des raisons qu'on ne peut s'expliquer, il fut question, dans la journée du 16, d'envoyer la division de gauche du 13e corps prendre position dans Boulogne, face aux ponts de Sèvres et de Saint-Cloud, et l'on prépara un projet de transport de cette division par le chemin de fer de Ceinture. Une moitié des troupes devait s'embarquer à la gare de Bel-Air et, passant par le Nord de Paris, débarquer à la gare d'Auteuil, tandis que l'autre moitié devait utiliser la partie Sud de la même voie ferrée depuis la station de l'avenue de Vincennes jusqu'à celle du Point-du-Jour (2).

Ce projet n'eut pas de suite immédiate.

Sur la ligne des forts, de Nogent à Noisy, l'incertitude régnait sur les mouvements de l'ennemi. Dans la nuit du 15 au 16, le commandant du fort de Rosny télégraphiait à l'amiral Saisset (3) que, d'après des renseignements qui lui parvenaient, l'ennemi occupait Avron. C'était là une nouvelle inexacte, et l'on ne peut concevoir comment elle put être transmise au Gouverneur puisque les trois bataillons de mobiles des Côtes-du-Nord, envoyés le 15 sur le plateau et qui s'étaient repliés le soir, il est vrai, un peu en arrière, tenaient encore le village et le fort de Rosny, ainsi que le château de Montreau, d'où ils pouvaient pousser des reconnaissances en avant de leur front. Quoi qu'il en soit, le 16 au

(1) Le général Vinoy au Gouverneur, Saint-Mandé, 16 septembre.

(2) Projet de transport par le chemin de fer de Ceinture de la division de gauche du 13e corps, Paris, 10 septembre.

(3) Le Commandant du fort de Rosny à l'amiral Saisset, D. T., fort de Rosny, 16 septembre, 2 h. 40 matin.

matin, le Gouverneur télégraphia au colonel Grévy, chargé de l'organisation défensive du plateau d'Avron : « Entendez-vous avec l'amiral Saisset pour une occupation restreinte de la position d'Avron, où l'artillerie aurait le principal rôle. Sinon rien à faire ». En conséquence de cet ordre, les bataillons de mobiles des Côtes-du-Nord restèrent près de la ligne des forts. Ils avaient encore en avant d'eux et sur leur flanc gauche, les bataillons des Volontaires de la Seine du colonel Lafon qui tenaient toujours la campagne vers Bondy.

En résumé, entre la Marne et l'Ourcq, il n'y eut aucun incident dans cette journée du 16. L'avant-garde du VIe corps, maintenue à Lagny, était trop éloignée pour que ses éclaireurs pussent arriver en forces jusqu'au pied des forts.

Tandis que, sur le front Est, l'amiral Saisset n'avait envoyé aucun élément en avant de la ligne des forts, le général de Bellemare avait, sur le front Nord, fait occuper toute une ligne de villages, de Bobigny à Épinay, par Le Bourget, Stains (1), Pierrefitte et Villetaneuse (2). Ces avant-postes mixtes, d'infanterie et de cavalerie, poussaient en outre en avant d'eux quelques patrouilles qui, à différentes reprises, donnèrent la chasse à de petits groupes de cavaliers ennemis apparus devant le Blanc-Mesnil, aux environs de Gonesse, d'Arnouville, puis de Pierrefitte.

Une reconnaissance plus importante fut faite par le 2e escadron du 1er lanciers de marche qui, s'avançant par Le Bourget, Villepinte et le Tremblay, se heurta à

---

(1) La compagnie des Carabiniers du XIe arrondissement, de retour de Senlis, fut envoyée aux avant-postes en avant de Stains.

(2) La ligne des postes commençait à la ferme de la Folie, sur la route de Paris à Bondy. Des fractions ou des compagnies entières occu-

une fraction du *11e* hussards, laquelle avait précédemment capturé quelques voitures chargées de denrées. L'escadron français fit un prisonnier aux Allemands sans toutefois reprendre le convoi (1).

Le sous-lieutenant Joannès, du même 1er lanciers de marche, détaché auprès de la grand'garde de la Courneuve dans la nuit du 15 au 16, partit vers 2 h. 30 du matin, s'avança sur la grande route de Soissons jusqu'à hauteur de Gonesse et revint par ce village, Arnouville, Bonneuil et Dugny, sans rapporter de renseignements importants. Mais à 11 heures du matin, au moment où il parcourait la ligne de ses vedettes avec le sous-lieutenant Descars, venu avec son peloton pour le relever, il vit quelques-unes d'entre elles se replier au galop et l'un de ses cavaliers revenir démonté, avec trois blessures à la tête. Les deux pelotons se formèrent aussitôt, mais, informés qu'ils avaient devant eux 200 cavaliers, et qu'un régiment s'avançait sur leur droite et un autre sur leur gauche, ils rétrogradèrent; les fractions de mobiles placées en petits postes firent de même. Sur ces entrefaites, arriva un officier de l'état-major du général de Bellemare qui prit le commandement, s'aperçut que les renseignements sur la force de l'ennemi étaient très exagérés et fit reprendre aux troupes d'avant-postes leurs emplacements (2).

Le peloton Joannès rentra à Saint-Denis, et le peloton

---

paient Bobigny, Drancy, la station du Bourget, la partie Nord de ce dernier village, Dugny, Garges, les carrières à plâtre, le Barrage (à la bifurcation des routes de Creil et de Beaumont-sur-Oise), la Butte-Pinçon, Villetaneuse, le Temps-Perdu, Épinay.

(1) Le capitaine Buisson, commandant le 2e escadron, au Colonel du 1er lanciers de marche, Saint-Denis, 17 septembre; *Bergische Lanziers, Westfälische Husaren Nr. 11*, p. 390.

(2) Le sous-lieutenant Joannès au Colonel commandant le 1er lanciers de marche, Saint-Denis, 16 septembre, 9 heures soir.

Descars resta aux avant-postes. Dans la nuit, une de ses vedettes fut blessée d'un coup de feu (1).

Déjà, dans la nuit précédente, tous les avant-postes de la grand'garde n° 2 (moulin de Stains) avaient été tenus en alerte par des coups de feu tirés par les sentinelles (2).

Enfin, à Saint-Denis même, une panique eut lieu dans la matinée du 16, vers 10 h. 30, panique causée par un soldat en état d'ivresse qui déchargeait son fusil en l'air, et dont le fâcheux exemple fut suivi par d'autres hommes (3). La population fut mise en émoi, et il fallut l'intervention des officiers pour ramener le calme.

Le soir, le général de Bellemare fit paraître un ordre énergique pour éviter le retour de pareils faits (4).

Sur le front Ouest, c'est-à-dire dans la presqu'île de Gennevilliers et dans la région de Saint-Cloud, Ville-d'Avray, Meudon, aucun événement ne se produisit. On continuait les travaux commencés, mais le départ des troupes du 13e corps, en enlevant les travailleurs militaires mis à la disposition du génie, les avait en partie arrêtés, ou tout au moins ralentis.

Le 14e corps, dont les derniers éléments étaient arri-

---

(1) Le sous-lieutenant Descars au Colonel commandant le 1er lanciers de marche, 17 septembre. — Cette vedette entendant des bruits de voix dans la nuit cria : « Qui vive ! ». On lui répondit : « France ! ». Elle cria alors : « Avance au ralliement ! ». Une voix répondit : « Avances-y toi-même ! ». Au même moment, un coup de feu retentit et la vedette reçut une balle à l'épaule gauche.

(2) *Rapport* du Lieutenant-Colonel commandant les grand'gardes, Pierrefitte, 16 septembre.

(3) Le Général commandant supérieur de Saint-Denis au Gouverneur, D. T., Saint-Denis, 16 septembre, midi 35.

(4) Ordre n° 4 du Général commandant supérieur de Saint-Denis, Saint-Denis, 16 septembre.

vés sur le front Sud dans l'après-midi du 15, passa la journée du 16 à rectifier ses emplacements de bivouacs. Les déplacements furent de peu d'importance sauf pour le régiment de gendarmerie à cheval qui abandonna Villejuif, et se porta en arrière, à Bicêtre. Le général de Maussion avait en effet reconnu que la position de ce régiment dans le premier village était trop exposée (1).

S'attendant à combattre sur les emplacements qu'ils occupaient, les généraux, et particulièrement le général d'Hugues, firent exécuter quelques retranchements, notamment pour l'artillerie, sur la ligne de leurs bivouacs.

Le 2e cuirassiers de marche envoya, dès le matin, dans les bois de Meudon, un peloton qui s'avança jusqu'au Petit-Bicêtre et revint par Viroflay (2).

Le 1er régiment de cavalerie mixte fit partir, à 4 heures du matin, trois pelotons en reconnaissance (3) : l'un sur Vélizy, par Châtillon et Villacoublay, qui poussa des patrouilles dans la vallée de la Bièvre et au delà de Jouy-en-Josas; le deuxième sur le Petit-Bicêtre et Bièvres; le troisième enfin sur le Plessis-Piquet, Malabry et les bois de Verrières, jusqu'à la vallée de la Bièvre.

Dans l'après-midi, deux nouveaux pelotons furent envoyés sur les itinéraires de la première et de la troisième reconnaissance du matin.

Le régiment de gendarmerie à cheval envoya vers Villeneuve-le-Roi des reconnaissances (4) qui signalèrent que des cavaliers prussiens avaient cherché mais

---

(1) Le général de Maussion au Colonel du régiment de gendarmerie à cheval, 16 septembre.

(2) *Historique manuscrit* du 2e cuirassiers de marche.

(3) *Historique manuscrit* du 1er régiment de cavalerie mixte.

(4) *Journal* de route du lieutenant Devosse, du 4e escadron de gendarmerie à cheval.

en vain, à passer la Seine à gué près de Villeneuve-Saint-Georges (1).

Les trois régiments de cavalerie du 14e corps restèrent ainsi en arrière des bivouacs de leur infanterie, alors que leur rôle tout indiqué, étant données les dispositions adoptées, était de surveiller le cours de la Seine, au moins jusqu'à Juvisy, et de chercher à empêcher l'ennemi de traverser le fleuve ou d'essayer tout au moins de retarder et de signaler son passage. Faute de cette précaution, le 14e corps allait subir l'influence des nouvelles exagérées parvenues à ses avant-postes par des informations de sources diverses ou par des paysans rentrant dans Paris.

Dans la nuit du 15 au 16, la 8e compagnie du IIe bataillon des Francs-tireurs de Paris avait été envoyée à Juvisy, en face de Draveil, où, la veille, des officiers du 4e hussards avaient cherché à franchir la Seine (2). Dans la journée du 16, elle tirailla contre les patrouilles de uhlans qui paraissaient sur la rive droite, puis elle entendit, de Juvisy, la canonnade dirigée sur Athis vers 3 heures par la brigade von Baumbach. Son chef, le capitaine Lavigne, en rendit compte dans la soirée en même temps qu'il exprimait la crainte de voir Juvisy attaqué la nuit suivante et qu'il demandait des renforts (3).

La canonnade d'Athis avait été signalée, dès qu'elle s'était produite, au Gouverneur, puis au général de

---

(1) *Journal* de marche de la brigade de Bernis. — Ce renseignement paraît en contradiction avec les nouvelles alarmantes que l'on va voir. Il semble qu'il n'ait pas été transmis rapidement au commandant du 14e corps.

(2) *Revue d'Histoire*, 1908, 30e vol., p. 540.

(3) Le capitaine Lavigne au général X..., D. T., 16 septembre, 9 heures soir.

Maussion et au commandant du 14e corps, par de nombreux télégrammes provenant principalement des chefs de services du chemin de fer d'Orléans (1). Le général Trochu s'était borné à avertir le général de Maussion que l'ennemi passait la Seine entre Ablon et Athis et qu'il avait à veiller à sa gauche, puis à inviter le général Renault à soutenir, le cas échéant, son divisionnaire. En passant de bouche en bouche, la nouvelle de cette canonnade alla en grossissant. A 3 h. 45, le chef d'état-major du 9e secteur télégraphiait au Gouverneur que l'ennemi avait passé la Seine à gué à Ablon (2) !

A son tour, le commandant du 14e corps télégraphiait à 7 h. 5 du soir au général Trochu que, d'après un rapport du général de Maussion, l'ennemi avait incendié la gare d'Athis-Mons, avait passé la Seine à 3 h. 40 avec 50 pièces de canon, et que le commandant de la 3e division, trouvant sa position trop étendue, demandait à être renforcé par des batteries de 12 (3).

Cependant, l'attaque d'Athis s'était produite vers 2 heures de l'après-midi, et cette localité n'était qu'à 8 kilomètres de Villejuif. On avait bien ordonné, vers 3 heures, à deux escadrons du régiment de gendarmerie à cheval, sous les ordres du commandant Cartry, de se porter en reconnaissance vers Villeneuve-Saint-Georges, mais il faut croire que ceux-ci furent longs à se mettre en route, car ils ne rentrèrent qu'à 9 heures du soir, ne rapportant aucun renseignement.

---

(1) Le Chef de gare de Brétigny au Gouverneur, D. T., 16 septembre, 3 h. 30 soir; le Directeur du télégraphe de la gare de Lyon au Directeur général, D. T., Paris, 16 septembre, 3 h. 55 soir, etc.

(2) Le Chef d'état-major du 9e secteur au Gouverneur, Paris, avenue d'Italie, 16 septembre, 3 h. 45 soir.

(3) Le général de Maussion au Général commandant le 14e corps (transmission du rapport d'un officier de gendarmerie envoyé en reconnaissance), 16 septembre; le Général Commandant le 14e corps au Gouverneur, D. T., 16 septembre, 7 h. 5 soir.

Vers 5 heures du soir, des paysans pris de panique étant arrivés aux avant-postes et ayant annoncé l'approche d'éclaireurs ennemis, la division de Maussion prit les armes brusquement, certaines unités abandonnant les distributions (1).

Le Ier bataillon du 23e de marche se plaça en bataille à l'Ouest de la redoute des Hautes-Bruyères; le IIe bataillon occupa la redoute; le IIIe bataillon resta en réserve en arrière du IIe (2). Le 24e de marche quitta également ses bivouacs près du fort de Bicêtre et se rapprocha de la redoute des Hautes-Bruyères.

La 2e brigade fut aussi mise sur pied. Le IIe bataillon du 26e de marche occupa la redoute de Villejuif, détachant deux compagnies dans l'ouvrage du Moulin Saquet, puis le IIIe bataillon du même régiment vint se placer en réserve, à 500 mètres environ au Nord-Est du Moulin Saquet (3). Le 25e de marche occupa Vitry et Port-à-l'Anglais. L'artillerie s'établit entre la redoute des Hautes-Bruyères et le village de Villejuif. Toute cette division passa la nuit entière au bivouac sur ces emplacements, attendant l'arrivée de la cavalerie ennemie qui, pendant ce temps, était tranquillement cantonnée entre Brunoy et Brie-Comte-Robert, sur la rive droite de la Seine dont les moyens de passage étaient détruits.

L'exposé ci-dessus des incidents qui se produisirent sur les divers fronts de la capitale montre, sans qu'il soit besoin d'insister, que, dès le 15 au soir, l'armée de Paris peut être considérée comme déjà investie, au moins moralement. Son chef, le général Trochu, n'a plus aucune initiative dans les mouvements de ses trou-

---

(1) *Historique manuscrit* du 24e régiment de marche.
(2) *Historique manuscrit* du 23e de marche.
(3) *Historique manuscrit* du 26e de marche.

pes. Il les a disposées presque uniformément sous le canon des forts, des Moulineaux à Saint-Denis, par Vincennes et Noisy, et il les laisse dans une attitude toute passive, prêtes à risposter seulement à ses attaques. Il semble cependant qu'avec les huit régiments de cavalerie et les 13e et 14e corps dont il disposait, il aurait pu peut-être rendre la 2e division de cavalerie allemande moins audacieuse et inquiéter sur leur flanc droit les corps d'armée prussiens au passage de la Seine, les jours suivants, vers Villeneuve-Saint-Georges.

Dans la matinée du 16, les généraux Trochu et Ducrot visitèrent toutes les positions du Sud-Ouest, depuis la redoute de Montretout jusqu'à Bagneux, en passant par Meudon et Châtillon. Partout, ils trouvèrent les travaux inachevés, les chantiers abandonnés, faute d'ouvriers militaires ou par suite de la difficulté de recruter des ouvriers civils. Ces deux généraux constatèrent que certains ouvrages étaient mal placés, et le général Ducrot, si nous en croyons son témoignage postérieur aux événements, critiqua l'abus que l'on avait fait de la maçonnerie dans tous ces organes de défense qui auraient dû être construits en grande hâte, d'une façon sommaire, en se réservant de les améliorer plus tard si le temps le permettait. L'ouvrage le plus important pour le moment était celui de Châtillon. Or, il « n'était pas fermé à la gorge, les réduits n'avançaient pas, les parapets se trouvaient dans un tel état de bouleversement qu'on ne pouvait y mettre une pièce en batterie. Comme à Montretout, comme à Meudon, on avait tenu à faire de la maçonnerie ; partout chaos, confusion, manque de direction, défaut d'exécution (1) ».

Il est vraisemblable que tout ce que le Gouverneur avait vu au cours de cette visite l'avait ramené à ses pre-

(1) Général Ducrot, *La Défense de Paris*, t. I, p. 6.

mières hésitations (1) sur l'occupation du terrain au Sud des forts et en particulier du plateau de Châtillon. C'est du moins ce que l'on peut conclure, semble-t-il, de ce que dit le commandant des 13e et 14e corps (2) : « Le général Ducrot, après avoir pesé le pour et le contre, et de nouveau étudié rapidement l'ensemble des positions, déclara au Gouverneur que, malgré le mauvais état des choses, il lui semblait indispensable de se maintenir sur ces hauteurs, ou au moins de les disputer énergiquement à l'ennemi.

« Le général Trochu se rangea à son avis ».

Les nouvelles que ce dernier reçut dans l'après-midi du passage de la Seine par les Allemands lui montrèrent de nouveau la nécessité de défendre les hauteurs de Châtillon. Et, à 7 h. 40, le Gouverneur télégraphiait au commandant du fort de Montrouge : « Faites passer de la plus grande urgence la dépêche suivante au commandant du 14e corps, 197, route d'Orléans :

« Garnissez d'artillerie la redoute de Clamart. Mettez également quelques pièces en batterie sur la gauche, vers le Télégraphe, et une forte batterie sur l'éperon au-dessus de Bagneux. Occupez par quelques compagnies les maisons du village de Fontenay les mieux placées. Faites-les créneler, si c'est possible. Tenez la masse de vos troupes entre Clamart et Châtillon de manière à pouvoir défendre le plateau de Châtillon le plus longtemps possible. Faites replier le général de Maussion de l'autre côté de la Bièvre. Établissez-le, sa droite à Bagneux, sa gauche en arrière du fort de Montrouge. Donnez l'ordre à l'artillerie de se couvrir par quelques épaulements... (3) ».

---

(1) Ducrot, *La Défense de Paris*, t. I, p. 6.

(2) *Ibid.*, p. 3.

(3) Le Gouverneur au Commandant du fort de Montrouge, D. T., Paris, 16 septembre, 7 h. 40 soir.

En même temps, le général Trochu informait le général Renault qu'il avait prescrit à la réserve d'artillerie du 14e corps de se rendre le lendemain matin entre les forts de Vanves et de Montrouge.

D'après ce qui précède, le 14e corps devait avoir deux de ses divisions face au Sud entre Clamart et Châtillon et sur le plateau, tandis que la troisième serait face à l'Est, de Bagneux au fort de Montrouge. La simple canonnade d'Athis et les renseignements erronés transmis par le général de Maussion avaient donc pour résultat d'amener le Gouverneur à abandonner tout le plateau de Villejuif et de faire prendre au 14e corps un dispositif en forme de redan, dont Bagneux formait le sommet.

Un peu plus tard, à 8 h. 50, le Gouverneur télégraphiait au général Renault que la cavalerie ne devrait pas dépasser la Bièvre, puis, une heure après, il lui faisait connaître que les renseignements fournis par le Directeur de la compagnie d'Orléans ne paraissaient pas confirmer les alertes de la soirée et que la nuit semblait devoir être calme (1).

Aussi, à 11 h. 25 du soir, le général commandant le 14e corps qui allait envoyer à ses généraux de division les ordres d'exécution pour leur faire effectuer leur mouvement immédiatement (2) demanda-t-il au Gouverneur s'il devait le suspendre (3). Le général Trochu l'autorisa bientôt après à le retarder jusqu'à la pointe du jour (4).

Dans la soirée, le Gouverneur avait ordonné que le

---

(1) Le Gouverneur au Commandant du fort de Montrouge (sans heure), mais probablement 9 h. 50 soir.

(2) Les ordres destinés aux trois généraux de division pour ce mouvement sont datés précisément de 11 heures du soir.

(3) Le général commandant le 14e corps au Gouverneur, Montrouge, 16 septembre, 11 h. 25 soir.

(4) Le Gouverneur au Commandant du fort de Montrouge, pour

régiment de marche de zouaves (2,000 hommes) irait prendre position le lendemain matin à Montretout, que 4,000 mobiles se rendraient au même moment dans le parc de Saint-Cloud, à la lanterne de Diogène, et 4,000 autres au bas de la terrasse de Meudon.

Mais ces mouvements furent en partie décommandés. Les zouaves, toutefois, se rendirent à Saint-Cloud, et deux bataillons de mobiles d'Ille-et-Vilaine vinrent à Meudon.

Le général Trochu avait également songé à utiliser les canonnières établies à Bercy pour explorer la Seine jusqu'à Choisy-le-Roi (1). Mais il est facile de se rendre compte que ces canonnières, en ne remontant le fleuve que jusqu'à ce point, ne pouvaient être d'aucun secours.

Le Ministre de l'Intérieur pouvait télégraphier aux préfets, à 1 heure du matin, dans la nuit du 16 au 17, que les mouvements des corps prussiens autour de Paris semblaient se dessiner très nettement et que leurs têtes de colonnes enveloppaient tout le côté Est de la capitale depuis le chemin de fer du Nord, coupé près de Pontoise, jusqu'à celui d'Orléans, détruit à Juvisy.

Le Ministre ajoutait : « La garde nationale mobile, la garde nationale et l'armée se montrent pleines de confiance. La résolution de la population parisienne est admirable (2) ».

(*A suivre*). V. H.

---

transmettre au Commandant du 14e corps, D. T., Paris, 17 septembre, minuit 40.

(1) Le Gouverneur au Ministre de la Marine, 16 septembre.

(2) Le Ministre de l'Intérieur aux Préfets et Sous-Préfets, D. T., Paris, 17 septembre, 1 heure matin.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

REVUE DES REVUES.

I. — REVUES FRANÇAISES.

Journal des Sciences militaires. 1er et 15 juillet 1908. — Général PÉDOYA. L'évolution dans le recrutement de l'armée (*suite*).
15 juillet 1908. — *** Les régiments de réserve.

Revue militaire générale. Juillet 1908. — Lieutenant-colonel KLEIN. Étude sur le rôle du génie en campagne (*suite*). — Capitaine LAUR. Tsoushima (*suite*). — Lieutenant-colonel DE FÉRAUDY. Étude sur la couverture.

Le Spectateur Militaire. 1er et 15 juillet 1908. — Capitaine NIESSEL. Enseignements tactiques découlant de la guerre russo-japonaise (*suite*). — Commandant GAUCHER. Étude sur la psychologie de la troupe et du commandement.

Revue d'Infanterie. 15 juillet 1908. — Lieutenant-colonel JANIN. Aperçus sur la tactique des armées russes et japonaises pendant la campagne de Mandchourie. — Capitaine SCHUHLER. Application à la défense des places de quelques enseignements de la guerre russo-japonaise (*fin*).

Revue de Cavalerie. Juin 1908. — H. CHOPPIN. Souvenirs d'un capitaine de cavalerie (1851-1881). — C. A. BIDAULT. Les chevaux de l'armée sous la Révolution et l'Empire (*suite*).

Revue du Génie militaire. Juillet 1908. — La télégraphie militaire au Maroc. — Capitaine SABATIER. Études sur les établissements militaires créés en Chine par les étrangers (1906-1907) (*suite*).

Revue des Troupes coloniales. Juillet 1908. — Commandant GODEL. La pénétration française du Sahara oriental (*suite*). — Capi-

taine VALLIER. Historique des troupes coloniales : campagne du Mexique (*fin*).

Carnet de la Sabretache. Juillet 1908. — Comte DE PERSAN. Le général comte Le Grand (1762-1815) (*fin*). — Adjudant général L. L. BUQUET. Journal historique de la 5e campagne, commencée le 9 prairial an IV (28 mai 1796) (*suite*). — Centenaire de Saint-Cyr : complément.

Revue des Deux-Mondes. 1er juillet 1908. — B. DE LACOMBE. Talleyrand émigré : I. En Angleterre (1792-1794).

15 juillet 1908. — T. DE WYZEWA. L'autobiographie d'un sans-culotte allemand (Laukhard).

Revue de Paris. 1er juillet 1908. — Lieutenant X. Officiers et soldats.

15 juillet 1908. — Colonel C. FAVRE. L'Angleterre et l'armée anglaise.

Nouvelle Revue. 15 juillet 1908. — A. CHUQUET. Le parrain de Napoléon. — UN VIEIL OUVRIER. De 1848 à la Commune. Souvenirs d'un témoin (publiés par A. Détrez).

Le Correspondant. 10 juillet 1908. — M. DUBOIS. France et Canada. — D. MEUNIER. Au château de Vincennes de 1765 à 1790, d'après des documents inédits.

25 juillet 1908. — L. LEFÉBURE. Le drame de l'âme alsacienne au XVIIe siècle : de l'autonomie à l'union (1635-1681). — P. MORANE. Une visite de la marine française à Cronstadt en 1824.

Revue Bleue. 18 juillet 1908. — P. F. DUBOIS. Le maréchal Marmont.

25 juillet 1908. — E. CHAMPION. Rousseau et Marat.

La Revue hebdomadaire. 4 juillet 1908. — Commandant de CIVRIEUX. Vers la conquête du Maroc. — Général PRAX. Le Centenaire du Prytanée.

11, 18 et 25 juillet 1908. — Stanislas PONIATOWSKI. Extraits de ses mémoires inédits.

11 juillet 1908. — B. DE LACOMBE. Talleyrand dans la retraite.

La Revue. 1er et 15 juillet 1908. — F. DE PRESSENSÉ. L'Angleterre pendant la guerre de 1870.

1er juillet 1908. — LAMOTTE-VALOIS. Un épisode des massacres de Septembre (publié par M. de Maricourt).

Revue d'Histoire diplomatique. Juillet 1908. — F. DE BOJANI. L'affaire du « quartier » à Rome à la fin du XVIIe siècle : Louis XIV et le Saint-Siège. — G. GALLAVRESI. La chute du sénat napoléonien en Italie.

Revue des Études historiques. Juillet-août 1908. — E. D'HAUTERIVE. Un attentat contre l'Empereur : « l'accoucheur de Marie-Louise ». — A. DE COURSON. Les projets et les hésitations de la duchesse de Berry.

Revue des Questions historiques. 1er juillet 1908. — M. DE GERMINY. Les brigandages maritimes de l'Angleterre sous le règne de Louis XV. — E. WELVERT. La légende de Lakanal : Lakanal au Comité d'instruction publique de la Convention. — Comte DE SERIGNAN. La vie aux armées sous le Premier Empire. II.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Militär-Wochenblatt. Juli 1908. — Nr. 81 u. 82. La guerre de Sept Ans. — Nr. 84, 85 u. 86. Ueber die Artilleriewirkung im Ostasiatischen Kriege. — Nr. 84 u. 87. General-Feldmarschall Freiherr v. Loë. — Nr. 85. Zum 200. Jahrestage der Schlacht von Oudenarde am 11. Juli 1708. — Nr. 87. Die Militärschule von Saint-Cyr. — Nr. 88. Das Deutsche Rote Kreuz in Ostasien 1904-05. — Nr. 89. Das Preussische Gardebataillon in der Schlacht bei Oudenarde. — Die Unternehmungen Frankreichs in Marokko. XI. (*Fortsetzung*). — Nr. 90, 91 u. 92. Zeitgemässe Artillerieausbildung. — Nr. 92. Giovanni Cavalli. — Nr. 93. Ueber den Russisch-Türkischen Krieg, 1828-29.

Militär Zeitung. Juli 1908. — Nr. 27, 28 u. 29. Oberstleutnant BALCK. Die Organisation des Trains in Deutschland, Oesterreich, Frankreich und Russland. — Nr. 29 u. 30. Major TOEPFER. Telegraph und Fernsprecher im Kriege.

Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine. Juli 1908. — Leutnant SOLDAN. Die strategische Bedeutung der Schlacht bei Dresden.

Preussiche Jahrbücher. Juli 1908. — Dr. E. DANIELS. Oesterreich als deutscher Einheitstaat unter der Reaktion. II.

Deutsche Revue. Juli 1908. — H. VON POSCHINGER. Bismarck in Frankfurt a. M. — G. BAPST. Die Monarchen in Paris im Jahre 1867 und das Attentat Berezowskis.

Vierteljahrsehfte für Truppenführung und Heereskunde. 1908. Zweites Heft. — Hauptmann HELFRITZ. Betrachtungen des französischen Generalstabswerks über den Krieg 1870-71.

Journal of the Royal United Service Institution. July 1908. — The Service of communication in the light of the experience of the russo-japanese war.

The English Historical Review. July 1908. — Miss D. K. BROSTER. Sir Sidney Smith and Frotté in 1796.

Revue militaire suisse. Juillet 1908. — Capitaine P. DE VALLIÈRE. Histoire du drapeau suisse.

Rivista militare italiana. 16 Luglio 1908. — F. DE CHAURAND DE SAINT-EUSTACHE. Alcune idee sulla educazione e sull' addestramento del soldato.

Rivista di Artiglieria e Genio. Maggio 1908. — Capitano GIANNITRAPANI. Il processo per la resa di Porto-Arthur.

Il Risorgimento Italiano. Giugno 1908. — D. GUERRINI. La Divisione Lombarda nella campagna del 1849. — M. DEGLI ALBERTI. Napoléon III e B. Ricasoli. — E. MICHEL. Carlo Collodi al campo toscano in Lombardia nel 1848. — A. FAZZARI. Prima serie di documenti garibaldini.

REVUE DES LIVRES.

LIVRES FRANÇAIS.

VICOMTE DE NOAILLES. — **Bernard de Saxe-Weimar (1604 à 1639).** — Perrin et Ce, 1908, IV-502 pages in-8°.

Poursuivant ses études sur la guerre de Trente-Ans, M. le vicomte de Noailles nous donne aujourd'hui une ample biographie de Bernard de Saxe-Weimar, ce condottiere de génie, formé à l'école de Gustave-Adolphe, qui fut un admirable instrument entre les mains de Richelieu dans sa lutte contre la Maison d'Autriche. Toutefois, comme le montre M. de Noailles, en combattant pour la France, Bernard de Saxe-Weimar rêvait de se tailler une principauté dans l'Alsace conquise par ses armes, quand la mort vint à propos délivrer Richelieu des difficultés que n'eût pas manqué de lui susciter son ambitieux allié.

M. de Noailles, faisant appel aux historiens allemands qui ont déjà retracé la carrière du grand capitaine, aux documents du temps, à ceux que renferment nos archives, fait revivre cette vie d'aventures et de combats. Il ne se contente pas de décrire l'histoire de son héros : il prend encore soin de peindre au passage les principaux acteurs qui, dans les deux camps, sont mêlés à la période suédoise et à la période française de la guerre de Trente-Ans. C'est ainsi qu'aux côtés du vainqueur de Rheinfeld et de Brisach, il n'oublie pas de nous faire connaître ses vaillants compagnons d'armes, Guébriant et Turenne, qui se montraient déjà dignes de lui succéder.

Cinq cartes et croquis d'une grande clarté sont joints à cet ouvrage, que consulteront avec fruit tous ceux qui s'intéressent à l'étude d'une des époques les plus glorieuses et les plus attachantes de notre histoire militaire.

Souvenirs du baron de Frénilly, pair de France (1768-1828), publiés avec introduction et notes par A. CHUQUET. — Paris, Plon, 1908, XIX-558 pages in-8°.

M. Arthur Chuquet, en publiant ce volume, a augmenté d'une œuvre curieuse et intéressante la liste déjà longue des mémoires relatifs aux événements de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration.

Le baron de Frénilly vit en effet se dérouler sous ses yeux les spectacles les plus passionnants : il vécut au milieu de la société élégante et légère de l'ancien régime, fréquenta les révolutionnaires, habita Paris sous l'Empire, puis fut l'un des partisans les plus ardents de la royauté absolue; il quitta la France en 1830 pour rester fidèle au drapeau blanc, se fixa à Gratz, dans le voisinage de la duchesse de Berry et de la famille royale, qu'il ne cessa de voir jusqu'au dernier jour. Né à Paris le 14 novembre 1768, il mourut à Gratz le 1er août 1848. Fils d'un receveur général du Poitou et résidant à Paris au début de juillet 1790, il eut de suite, en « aristocrate féroce » qu'il était, comme il l'avoue lui-même, horreur de la Révolution. Il vit de près la journée du 10 Août, puis quitta Paris après les massacres de Septembre pour aller vivre à Loches; il revint dans la capitale après le 9 Thermidor. Après les Cent-Jours, il fut un des ultra-royalistes les plus ardents, écrivit des brochures et des articles de journaux pour répandre ses sentiments, fut élu député de Savenay en 1821, et devint en 1824, par l'amitié du comte d'Artois, conseiller d'État; en novembre 1827, il fut nommé pair de France. C'est à cette année que s'arrêtent ses mémoires.

Comme Frénilly n'a rédigé ses *Souvenirs* que sur le tard, pendant sa vie d'exil, il a commis quelques inexactitudes que M. Chuquet a pris soin de redresser par des notes; mais il donne du moins une peinture

extrêmement vivante des hommes de son époque. Ses jugements sont parfois sévères, souvent injustes, parce qu'ils sont dictés par l'esprit de parti et par la vanité personnelle, mais ils sont toujours amusants. Il traite La Fayette de paillasse de Washington, La Bédoyère de criminel, Fabvier de drôle, Manuel de petit monstre, Casimir Perier de fou et le général Foy de solennel paltoquet. Il n'aime, lui royaliste ardent, ni Louis XVI ni Louis XVIII; mais il a une grande admiration pour Charles X. Il fait non seulement des portraits politiques, mais aussi nombre de portraits littéraires : ceux de d'Alembert, Marmontel, Florian, Condorcet, Delille, Chateaubriand; et nombre de portraits de femmes : ceux de Mme d'Houdetot, Joséphine de Beauharnais, Mme Grant.

Il donne dans ses récits, d'un style agréable et élégant, semés de menus détails, une impression vécue de la société de son époque, et des fluctuations qu'elle subit par suite des changements successifs de régime.

Les noms propres abondent au cours de ces pages; ils ont été réunis dans un index alphabétique.

M. Chuquet a dû faire, comme il en prévient le lecteur, quelques coupures et quelques corrections, autant pour éviter des longueurs que pour supprimer des passages blessants à l'adresse de certaines familles. L'œuvre telle qu'il la présente, mérite à tous points de vue la lecture, et constitue une source des plus utiles pour l'historien.

A. Chuquet. — **Journal de voyage du général Desaix, Suisse et Italie (1797).** — Paris, 1907, Plon-Nourrit et Ce, xci-305 pages in-8°.

Bien qu'elle n'ait pas été ignorée des historiens, la relation du voyage effectué par Desaix en Suisse et en Italie en 1797 n'avait jamais été intégralement publiée.

M. A. Chuquet a senti qu'il y avait là une lacune regrettable et il vient d'en publier le texte complet. Grâce à lui, il sera possible de mieux connaître encore et d'admirer davantage l'une des plus sympathiques et des plus attachantes figures de la Révolution. La relation du voyage de Desaix est en effet comme un portrait où ce dernier s'est peint lui-même avec une sincérité et une simplicité charmantes : sa curiosité et son esprit toujours en éveil, son grand bon sens lui ont inspiré en outre, sur les pays parcourus, des aperçus fort intéressants, et sur les personnages rencontrés des peintures de caractères parfois très piquantes.

Pour rendre la lecture plus facile et plus attrayante, M. A. Chuquet a subdivisé la relation en chapitres et il l'a fait précéder d'une introduction dans laquelle il analyse très finement et très agréablement les impressions de Desaix.

Albert SCHUERMANS. — **Itinéraire général de Napoléon Ier.** — Paris, Picard, 1908, gr. in-8°, XII-390 p.

Ce livre peut être loué sans réserves. Son utilité n'est pas contestable, non plus que les services qu'il est appelé à rendre. Un itinéraire de Napoléon Ier, d'Ajaccio à Longwood, complet et établi sur des bases solides, est destiné en effet à être très souvent utilisé, ne serait-ce que pour authentifier un document ou pour apposer une date sur une pièce qui en serait dépourvue.

Le travail avait déjà été tenté. Dolly et Perrot, vers 1842, La Bédollière, en 1854, avaient présenté au public des recueils de ce genre aujourd'hui encore souvent consultés. Mais les ouvrages ci-dessus sont fréquemment incomplets, parfois inexacts, et la confiance que l'on peut leur accorder, en l'absence de toute justification de leurs dires, est limitée. Il n'en est pas de même de l'œuvre de M. Schuermans.

Les sources auxquelles ce dernier a dû puiser sont extrêmement nombreuses : journaux de l'époque, mémoires du temps, recherches contemporaines, etc. Avec une remarquable conscience, M. Schuermans a cité toutes ses références et l'a fait avec un tel soin que chacune de ses assertions est facilement contrôlable et que les erreurs qu'il a pu laisser échapper sont faciles à rectifier.

Cette indication de la documentation est même si complète qu'elle peut presque servir de bibliographie des sources à consulter pour chaque période de la vie privée de l'Empereur.

La disposition typographique de l'édition permet des recherches faciles et évite toute perte de temps. Notons enfin que, dans la rédaction de ses notices, M. Schuermans dit tout ce qu'il faut, sans digressions inutiles. Certaines descriptions des journées de Napoléon sont des modèles de clarté, de sobriété et de concision, tout en restant complètes.

Le Centenaire de Saint-Cyr, 1808-1908. — Paris, Berger-Levrault, 1908, XVI-208 pages grand in-8°, avec illustrations hors texte et dans le texte.

Ce volume, publié à l'occasion du Centenaire de notre École spéciale militaire, ne prétend pas à la rigueur d'une œuvre historique définitive. C'est un livre de circonstance et de propagande, rédigé par un groupe d'anciens élèves de Saint-Cyr pour rappeler au public ce qu'a été l'institution qui, dans le siècle écoulé, a donné à la France 30,000 officiers d'infanterie et de cavalerie.

Après un historique résumé du Premier Bataillon de France (Écoles de Fontainebleau et de Saint-Cyr) et de la Section de cavalerie (Écoles de Saint-Germain et de Saint-Cyr), les auteurs passent rapidement en revue les campagnes continentales et les expéditions d'outre-mer où

tant de Saint-Cyriens ont laissé leur sang et porté haut la gloire du drapeau. Puis les biographies et les portraits des maréchaux de France sortis de Saint-Cyr, et ceux des gouverneurs et commandants de l'École, prennent la place qui leur est due dans ce Mémorial, que vient ensuite éclairer d'une note pittoresque une série de lettres et de documents inédits depuis 1808. Un chapitre est consacré à l'uniforme de l'École, un autre à l'histoire des vieux bâtiments créés par Mme de Maintenon, et à peine transformés par l'Empereur. Enfin, deux essais de bibliographie et d'iconographie saint-cyriennes viennent très heureusement à l'aide des collectionneurs militaires, aujourd'hui si nombreux et désireux d'être guidés dans leurs recherches. En somme, belle et bonne œuvre, conçue dans un excellent esprit patriotique, et présentée sous une forme attrayante et accessible à tous.

LIVRES ÉTRANGERS.

Von Bredow. — **Seydlitz**. — Leipzig, Engelmann, 1908, 90 pages in-8° avec 1 portrait et 7 croquis.

Dans cette brochure, l'auteur a résumé les services incomparables que rendit Seydlitz, à la tête de la cavalerie prussienne, dans ces grandes journées de Lobositz, Colin, Rossbach, Zorndorf et Kunersdorf.

Adroit dans les exercices du corps, ne s'effrayant d'aucun obstacle, d'une bravoure entraînante, Seydlitz servait en tout de modèle à ses cavaliers qui le regardaient comme un dieu. Il possédait en outre ce coup d'œil de l'aigle qui fond, à coup sûr, sur sa proie.

C'était aussi un caractère. A la bataille de Zorndorf, dont le succès fut dû à l'à-propos de ses charges, Frédéric, impatient de réparer la défaite de son infanterie, lui envoie à plusieurs reprises l'ordre de charger les Russes en lui faisant savoir qu'il répondra sur sa tête des suites de son inaction. Seydlitz, jugeant que l'instant n'est pas venu d'ébranler ses escadrons, adresse au messager cette réponse énergique : « Dites au Roi qu'après l'action je tiendrai ma tête à sa disposition, mais, dans la bataille, qu'il me permette d'en faire usage pour son service. »

Une grave blessure, reçue à Kunersdorf, éloigna Seydlitz pendant deux années du théâtre de la guerre. Privée de son chef, la cavalerie prussienne perdit ce renom d'invincible qu'elle avait acquis sous ses ordres.

Nul plus que lui n'a contribué à donner à la cavalerie prussienne, à cette époque, cette rapidité d'allures et d'évolutions qui faisaient l'ad-

miration des étrangers admis à la cour de Potsdam, et l'histoire a ratifié entièrement ce jugement de Frédéric sur son lieutenant : « Dans la cavalerie, le général Seydlitz l'emporte sur tout le reste. »

Geschichte des Leib-Grenadier-Regiments König Friedrich Wilhelm III. (I. Brandenburgischen) Nr. 8, 1808-1908. — Berlin, Ernst Siegfried Mittler und Sohn, 1908, xx-931 pages, in-8°.

Cet ouvrage comprend deux parties. L'une, déjà publiée en 1859, est l'histoire du Leib-Grenadier-Regiment pendant la période 1808-1858. Écrite par le capitaine von Horn, elle permet de suivre le régiment au cours des campagnes de 1807, de 1812 en Russie, de 1813 en Allemagne, de 1814 en France et de 1815 en Belgique.

Dans la deuxième, les auteurs, le major Lichtenstein et le lieutenant von Hake, exposent la part que leur régiment prit dans celles de 1864 contre le Danemark, de 1866 contre l'Autriche, de 1870 contre la France. Dans cette dernière, le Leib-Grenadier-Regiment combattit à Spicheren, puis sous Metz, où il fit partie du corps d'investissement, enfin sur la Loire où il joua un rôle actif dans la plupart des opérations, depuis Beaune-la-Rolande, Orléans et Chilleurs-aux-Bois jusqu'aux batailles autour du Mans.

Les auteurs donnent la liste de tous les militaires du régiment morts au cours des campagnes auxquelles il prit part, ainsi que la composition du corps d'officiers pour chacune de ces campagnes.

Cet ouvrage, très soigné, contient de très belles gravures et un certain nombre de plans et de croquis pour l'intelligence des épisodes qui y sont narrés.

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et C°, rue Christine, 2.

REVUE D'HISTOIRE

RÉDIGÉE A L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

(SECTION HISTORIQUE.)

N° 93 Septembre 1908

LES

MILICES PROVINCIALES

SOUS LOUVOIS ET BARBEZIEUX (1688-1697)

(*Fin*) (1).

DC
44
.R45
no. 93

CHAPITRE II.

Coup d'œil sur l'habillement et l'armement des miliciens. — Dépenses de la mise sur pied des régiments de milice. — Ses résultats en somme satisfaisants. — Emploi des régiments de milice en 1689. — Attention de Louvois à les changer de milieu. — Le régiment d'Aligny au combat de Salbertrand (3 septembre 1689).

Guidé par des vues d'économie, Louvois avait réduit l'habillement des miliciens à un justaucorps, à des culottes et des bas de drap, à un chapeau et à une paire de souliers. Il n'avait imposé aucune uniformité, et, informé que dans quelques provinces, en Normandie notamment, les paysans portaient généralement des vête-

(1) Voir *Revue d'Histoire*, n° 92, août 1908.

ments de toile, il avait fait rendre, le 3 janvier 1689, une ordonnance aux termes de laquelle, « dans les paroisses où les paysans n'ont accoutumé d'être vêtus que de toile, le justaucorps du soldat de milice sera seulement de bon treillis doublé de toile, et les bas et culottes aussi de bon treillis doublé de toile (1) ».

Ces mesures d'économie tournèrent à l'encontre du but que poursuivait leur auteur. En laissant aux paroisses toute liberté pour habiller leurs hommes, il en résulta des frais élevés et des abus sans nombre : voyages coûteux des syndics dans les villes sous prétexte d'acheter des vêtements, élévation du prix des étoffes après accord entre les marchands et les syndics, livraisons de fournitures médiocres ou mauvaises. Dès le mois de janvier 1689, le duc de Chaulnes mettait en garde le Ministre contre ces inconvénients : « J'ai fait venir, dans tous les lieux où j'ai passé, les recteurs et principaux habitants des paroisses pour savoir comment ils en pourraient user pour les habillements des soldats. Ils m'ont tous dit la même chose, qu'ils ne pouvaient que charger quelques-uns d'entre eux, ou les marguilliers, pour acheter dans les villes les plus prochaines l'équipage d'un soldat. Ils conviennent tous que les personnes commises les tromperont, et qu'ainsi il leur en coûtera peut-être beaucoup (2)... ». Le duc de Chaulnes transmettait le vœu des paroisses qui demandaient que le Ministre arrêtât une somme fixe pour l'habillement et l'équipage d'un soldat, somme qui serait versée à cet effet entre les mains des collecteurs des fouages (tailles). L'intendant du Dauphiné, M. Bouchu, émettait aussi l'avis que, pour éviter les retards, le mauvais choix des étoffes, la malpropreté

(1) Recueil des ordonnances (Bibl. du minist. de la guerre).

(2) Le duc de Chaulnes à Louvois, 22 janvier 1689 (A. H. G., vol. 902).

et la bigarrure des habits, les dépenses exagérées que causeraient aux communautés l'ignorance ou la friponnerie des consuls, il y aurait avantage à faire un marché général ; qu'il avait assemblé les marchands de Grenoble et obtenu qu'ils livreraient, pour 35 livres, l'habillement et l'équipement du milicien, épée et baudrier compris, à la réserve du mousquet et de la bandoulière (1).

Dans la généralité de Rouen, M. Feydeau de Brou constatait, dès le mois de décembre 1688, que certaines paroisses avaient fixé, au prix exagéré de 25 écus, l'équipage du milicien, et « d'autres, plus et moins, suivant qu'ils ont dessein de profiter sur ledit achat (2) ». L'intendant de la généralité d'Amiens, Chauvelin, exposait aussi à Louvois les dangers de laisser l'habillement à la merci des paroisses : « Les lieutenants ou collecteurs des communautés, qui seront chargés de faire l'emplette de l'habit, n'achèteront que de très mauvaises étoffes qui ne feront aucun profit, et qui leur seront vendues fort cher par les marchands. C'est pourquoi j'ai fait faire quelques paires d'habits, des étoffes dont je vous envoie les échantillons, pour servir de modèle. Si vous l'approuvez, l'on pourra indiquer, aux communautés, des marchands qui les livreront tout faits pour 22 livres... Autrement, si l'on laisse la liberté aux communautés de s'en pourvoir ainsi qu'elles le jugeront à propos, il leur en coûtera beaucoup plus et (elles) n'auront rien qui vaille. Il m'a même été rapporté que des habitants, qui ont été chez des marchands pour acheter de l'étoffe, demandaient des quittances plus fortes que ce qu'ils payaient (3) ». A l'exemple de Chauvelin, l'intendant de la généralité d'Orléans, M. du Creil, faisait confectionner 200 équi-

(1) M. Bouchu à Louvois, 26 décembre 1688 (A. H. G., vol. 837).

(2) Feydeau de Brou à Louvois, 28 décembre 1688 (A. H. G., vol. 837).

(3) Chauvelin à Louvois, 7 février 1688 (A. H. G., vol. 902).

pages, au prix de 26 francs, pour les miliciens de son département, n'en ayant usé ainsi, comme il l'écrivait à Louvois le 23 janvier 1689, « que sur la certitude que j'ai que ceux qui seront préposés pour ces levées, ou n'équiperont pas leur soldat comme il le doit être, ou lèveront plus qu'il ne faudra (1) ».

La plupart des intendants prirent ainsi d'eux-mêmes l'initiative de surveiller l'habillement des miliciens et d'en confier la confection à quelque marchand accrédité. Comme il ne devait pas en coûter davantage aux paroisses d'adopter un habillement uniforme, presque partout les miliciens furent habillés sur un même modèle, de drap gris blanc généralement. Dans l'adoption d'un uniforme et dans la bonne confection des effets, les intendants voyaient d'ailleurs un moyen pour attirer les paysans à la milice. Les pauvres diables, qui n'avaient souvent que des haillons, seraient bien aises de se trouver nantis de bons vêtements. Le 5 janvier 1689, M. de Gourgues mandait à Louvois « qu'un habillement uniforme invitera plusieurs à s'enrôler... En ce pays-ci le paysan est très mal habillé, et, chaque paroisse se trouvant obligée, par nécessité absolue, de lui donner un habit et de l'équiper, il n'en coûtera pas davantage de faire des habits uniformes que de différentes couleurs (2) »; M. Bouchu écrivait aussi de Grenoble, le 16 janvier 1689, que « la bonté des habits est le plus

(1) A. H. G., vol. 902.

(2) *Ibid.*, M. de Gourgues ajoutait dans sa lettre que, pour le régiment de la généralité de Caen, l'habillement d'un milicien ne dépasserait pas 28 l. 10 sols. Quelques jours plus tard, le 16 janvier 1689, M. de Matignon, le gouverneur de la Basse-Normandie, suppliait Louvois « de faire réflexion sur la manière d'habiller les soldats, le treillis et le coutil dégoûtant extrêmement ce qu'il a de meilleurs officiers que j'ai engagés à entrer dans ces régiments, les ayant regardés dans le commencement comme des troupes réglées, au lieu que, présen-

grand appât pour aider à surmonter la répugnance que les paysans ont d'entrer dans ce service (1) ».

Louvois s'était d'abord irrité de la prétention des intendants d'établir un prix et un modèle uniformes pour l'habillement des miliciens de leur département. Son premier mouvement avait été de les rappeler à l'exécution stricte de l'ordonnance du 29 novembre 1688 et d'annuler leurs marchés. C'est ainsi qu'il avait d'abord enjoint à M. du Creil de rompre son marché aussitôt après en avoir reçu l'ordre (2). Mais, devant l'unanimité et le bien-fondé des représentations des intendants, le Ministre ne tarda pas à se relâcher de son intransigeance du début et à s'en remettre aux intendants du soin de faire, en matière d'habillement, « ce qu'ils jugeraient à propos (3) ». Il en vint même à toujours autoriser les marchés et l'uniformité des vêtements, pourvu que l'économie servît de règle invariable aux démarches des intendants.

A propos de l'habillement des miliciens, Louvois punit sans pitié les auteurs des vols et des malversations. Sur ce domaine il ne pouvait être induit un seul instant en erreur : il savait en effet, mieux que personne

---

tement, ils se persuadent que le Roi regarde ces troupes comme les milices qu'on avait coutume de faire servir à la côte, ce qui me fait craindre que beaucoup de ces officiers ne remercient » (A. H. G., vol. 902).

(1) A. H. G., vol. 902.

(2) Décision de Louvois sur la lettre de M. du Creil, du 15 janvier 1689, où cet intendant lui faisait part de ce marché (A. H. G., vol. 902).

(3) Sur la lettre de l'intendant Chauvelin, du 7 février 1689, Louvois faisait porter cette annotation : « Le Roi s'en remet à lui de faire sur cela (l'habillement des miliciens) ce qu'il jugera à propos » (A. H. G., vol. 902). Le 25 janvier 1689, Louvois faisait savoir à l'intendant Bouchu qu'il approuvait l'habillement du régiment de milice du Dauphiné sur les bases réglées par lui, « puisqu'il ne sera pas plus à charge aux communautés » (A. H. G., vol. 840).

en France, ce qu'il fallait d'étoffe pour habiller un soldat, comme le prouve la réponse caractéristique qu'il devait bientôt adresser à l'intendant de Lorraine, Charuel, lors de l'habillement de ses miliciens : « Il ne faut point deux aunes de serge de Berry pour faire un justaucorps, mais tout au plus une aune trois quarts (1) ». Apprenant par une lettre de M. Ménars que les marchands de Crépy-en-Valois ont, d'accord avec un capitaine de milice, le sieur Blajan, fait payer aux paroisses 61 livres pour des habits de soldat, Louvois s'empresse d'écrire à l'intendant : « Comme c'est une friponnerie qui ne doit pas être tolérée, l'intention du Roi est que vous les condamniez à payer le double du profit qu'ils voulaient faire, et, pour punir le sieur Blajan d'avoir pris de l'argent d'eux pour favoriser leur friponnerie, le Roi a résolu de le casser et désire que vous proposiez un autre officier pour mettre en sa place (2) ». Conformément aux ordres du Ministre, les marchands de Crépy ne tardent pas à restituer 580 livres « pour le profit injuste qu'ils avaient exigé sur les habits des soldats (3) ».

Louvois apprend qu'en Bretagne « les communautés, qui ont nommé les soldats du régiment Dubois de la Roche, ont donné 100 sols pour chacune épée, que cependant on leur en a fourni qui n'en valent pas 30 ». Aussitôt le Ministre demande à l'intendant, M. de Pomereu, de lui faire savoir « le nom du marchand qui les a livrées parce que je le ferai mettre en prison et restituer les deux tiers de l'argent. Je vous supplie aussi, ajoute le Ministre, de m'envoyer un échantillon de l'étoffe dont

(1) Louvois à M. Charuel, 3 février 1691 (A. H. G., vol. 1023).

(2) Louvois à M. Ménars, 1er avril 1689 (A. H. G., vol. 845).

(3) Le même au même, 25 avril 1689 (A. H. G., vol. 846). De ces 580 livres, 510 furent distribuées, par les ordres du Ministre, aux filles de l'Ave-Maria, aux capucins de la rue Saint-Honoré et aux capucins de Meudon.

sont faits les habits desdits soldats et un de celle dont ils le devaient être, afin que, si je connais que les marchands qui les ont vendus ne se soient pas conformés à ce dernier, je puisse leur faire payer de rudes amendes (1) ».

Comme on le verra plus loin, cette surveillance incessante de Louvois et des intendants ne tarda pas à porter ses fruits.

L'armement des miliciens ne laissa pas d'embarrasser les paroisses et les intendants. L'ordonnance du 29 novembre 1688 avait fait entendre que le Roi ne tarderait pas à fournir aux régiments de milice leurs mousquets. Louvois avait même ordonné, le 8 décembre 1688, au lieutenant général d'artillerie de la Frézelière, chargé du département d'Alsace, de diriger 5,000 mousquets sur Verdun, et à M. du Metz, lieutenant général d'artillerie chargé du département de Flandre, d'assembler dans les places de la Somme 8,000 mousquets, destinés à l'armement des régiments de milice (2). Dans plusieurs généralités, les paroisses avaient cru pouvoir se limiter à la dépense de l'habillement et de l'épée du milicien; mais, soit qu'il craignît d'affaiblir les approvisionnements déjà restreints de nos places frontières, soit plutôt qu'il fût guidé par des raisons d'économie, le Ministre ne tardait pas à enjoindre aux paroisses d'assurer elles-mêmes l'armement de leurs miliciens. Plusieurs intendants, entre autres celui de la généralité d'Amiens, Chauvelin, ayant observé qu'un mousquet embarrasserait les paysans tandis qu'ils tireraient un excellent parti du fusil, arme avec laquelle ils étaient familiarisés (3), Louvois adressait aux intendants, le 25 février 1689, une circu-

(1) Louvois à M. de Pomereu, 15 août 1689 (A. H. G., vol. 854).
(2) A. H. G., vol. 814.
(3) Chauvelin à Louvois, le 7 février 1689 : « Il me semble qu'il

laire ainsi conçue : « L'intention du Roi étant que les soldats de milice soient armés de fusils au moins propres à servir le reste de cette année, je vous en donne avis afin que vous teniez la main à ce qu'entre ci et le 15 ou 20 du mois prochain les régiments de milice de votre département soient en état de servir partout où sa Majesté l'ordonnera (1) ».

Pour compléter l'armement, en plus du fusil et de l'épée, Louvois voulait que le milicien fût muni d'une « poire à poudre dans sa poche, toute des plus communes (2) », et, sur la proposition de M. de Miromesnil, intendant de la généralité de Châlons, il autorisait l'adoption du ceinturon au lieu du baudrier, parce que « le ceinturon sera à meilleur marché (3) ».

Dans quelques provinces, l'Orléanais, le Languedoc par exemple, les armes récemment enlevées aux nouveaux convertis furent employées à armer les miliciens. La citadelle de Saint-Esprit renfermait de ce fait un grand nombre de fusils que M. de Basville obtint de remettre en état et de distribuer aux régiments de milice du Languedoc (4).

Dans la plupart des généralités, celles de Rouen, de Bordeaux, de Montauban, de Poitiers, de Paris et de Rennes, etc., les paroisses éprouvèrent de sérieuses difficultés à armer leurs hommes, soit qu'elles fussent éloi-

---

serait bien à propos d'armer ces gens-là de bons fusils. Ils sont accoutumés à cette arme et s'en serviront bien, au lieu qu'ils auront de la peine à s'accoutumer au mousquet avec lequel ils ne tireront jamais aussi juste qu'ils font avec le fusil » (A. H. G., vol. 902).

(1) A. H. G., vol. 842.

(2) Apostille de Louvois sur une lettre de l'intendant Bossuet, du 23 février 1689 (A. H. G., vol. 903).

(3) Louvois à M. de Miromesnil, 25 décembre 1688 (A. H. G., vol. 836).

(4) M. de Basville à Louvois, 6 mars 1689 (A. H. G., vol. 903).

gnées des centres de fabrication et d'achat, soit qu'elles fussent mal secondées par leurs syndics ou consuls. Le 16 mars 1689, Chamillart, qui vient de passer en revue seize compagnies de milice de la généralité de Rouen, écrit à Louvois qu'elles manquent d'armes : « Il y a fort peu de fusils dans les paroisses, et les ouvriers les ont tellement renchéris, par la nécessité qu'ils voient qu'il y a d'en avoir, qu'ils les vendent deux fois plus qu'ils ne valent (1) ». A Bordeaux, M. de Bezons constate, le 17 avril, que les armes parviennent difficilement aux trois régiments de sa généralité (2). A Montauban, M. de la Berchère avoue, le 20 avril, que l'armement du régiment de La Garde « n'est pas bon (3) ». Dans le Poitou, l'intendant se déclare, le 22 avril, très embarrassé pour se procurer des armes, et fait observer qu'il manque encore 240 fusils aux miliciens de sa généralité (4). Dans plusieurs généralités, celle de Paris notamment, les paroisses prennent le parti de remettre aux capitaines une somme, destinée à l'achat du fusil qu'elles n'ont pu se procurer. A la date du 27 mars 1689, le régiment de Lignières, de cette dernière généralité, n'a que cinq compagnies bien armées. Trois sont sans fusils : les sept autres ne présentent qu'un armement très incomplet (5). Pour compléter l'armement, les paroisses ont versé entre les mains des capitaines 3,451 livres, en moyenne 16 livres par fusil manquant, alors que le prix courant d'un fusil ne dépasse point 12 livres. En Bretagne enfin, l'armement des trois régiments de milice subit des retards considérables, est à peine commencé au mois de juin

(1) A. H. G., vol. 903.
(2) *Ibid.*, vol. 904.
(3) *Ibid.*, vol. 904.
(2) *Ibid.*, vol. 837.
(5) État de l'armement du régiment de Lignières, envoyé à Louvois par M. Ménars, le 27 mars 1689 (A. H. G., vol. 903).

1689, coûte fort cher et ne vaut rien. Au témoignage de l'intendant, M. de Pomereu, cet armement était à renouveler en entier. « On convient de toutes parts que l'armement est mauvais, écrivait-il à Louvois le 30 octobre 1689. Les commissaires vous ont porté des plaintes des mauvais fusils. Ils ne valent presque tous rien, quoique achetés bien cher par les syndics et marguilliers et gentilshommes, recteurs, ou autres personnes puissantes, par force ou par une lâche complaisance, à un prix excessif (1). »

Il va sans dire que les fusils délivrés par les paroisses étaient de différentes longueurs et de différents calibres, en général d'un calibre plus petit que celui des troupes du Roi. En s'en remettant aux communautés du soin d'armer les milices, Louvois ne pouvait avoir qu'un armement médiocre, incomplet et de divers modèles. Aussi bien, dans sa pensée, la solution indiquée par sa circulaire du 29 février 1689 n'avait qu'un caractère provisoire, et nous le verrons modifier bientôt, en ce qui concerne l'armement des miliciens, ses prescriptions du début.

Louvois ne manque pas de combattre, avec sa vigueur accoutumée, les retards dans l'armement des miliciens. Il prévient intendants et gouverneurs qu'il n'admet aucune excuse sur cet article. A l'intendant de la généralité de Soissons, Bossuet, il témoigne, le 18 mars, sa « surprise » de voir qu'il n'ait pas encore pourvu à l'arment de ses miliciens, connaissant l'intention du Roi à ce sujet (2). A Chamillart il enjoint, le 1er avril, de faire en sorte « que les soldats de son département aient au plus tôt des fusils, car je ne puis vous céler qu'après vous

(1) A. H. G., vol. 906.
(2) *Ibid.*, vol. 844.

avoir tant de fois écrit sur la même chose, je suis surpris que cela ne soit pas encore fait(1) ». Dans sa lettre au duc de Chaulnes, du 17 juin, il manifeste son mécontentement de constater, par les revues, que les soldats du régiment de milice de Dubois de la Roche « n'ont, pour la plupart, ni fusils ni épées. Je vous avoue que je croyais qu'au mois de juin il y avait lieu d'espérer que les régiments de Bretagne seraient en état de servir. Je vous supplie d'y mettre ordre et de me croire, etc. (2) ».

Ces exhortations et ces reproches du Ministre ne purent néanmoins empêcher quelques retards dans la mise en marche des régiments de milice par le fait de l'incomplet de leur armement.

En reportant sur les paroisses, déjà chargées de la levée et de l'habillement de leurs miliciens, le soin de les armer, Louvois avait réalisé la nouvelle organisation de vingt-neuf régiments sans qu'il sortît un sol des coffres du Roi. Par contre, les dépenses imposées aux paroisses avaient été considérables, non point tant par les opérations mêmes de la levée que par les faux frais qu'elle avait entraînés : voyages des syndics, consuls, maires, pour acheter les effets d'habillement et d'armement et pour présenter les hommes aux capitaines; sommes données par les paroisses à leurs soldats pour les empêcher de déserter et aux capitaines pour les agréer, sommes consacrées par elles à l'achat de soldats mercenaires, etc. Malgré les défenses portées par l'ordonnance du 17 janvier 1689, les intendants fermèrent presque partout les yeux sur les résultats acquis et reçurent les hommes enrôlés par les paroisses à prix d'argent. Dans certaines généralités, celle de Bordeaux par exemple, ces faux frais égalèrent la dépense de l'or-

(1) A. H. G., vol. 845.
(2) *Ibid.*, vol. 851.

ganisation (1). M. de Vaubourg, intendant d'Auvergne, évaluait à près de 100 livres le montant de la mise sur pied d'un milicien. L'habillement avait coûté 38 livres 6 deniers, le fusil 12 livres, et la dépense « faite par les paroisses, soit pour empêcher les soldats de déserter, soit pour en acheter, la plupart des garçons s'étant sauvés à l'annonce de cette nouvelle organisation, a été au moins de 3 ou 4 pistoles chacun (2) ». M. du Creil évaluait à peu près à la même somme, soit à 86,000 livres, la dépense faite dans la généralité d'Orléans pour 900 miliciens. Sur cette somme, les « faux frais » s'élevaient à plus de 25,000 livres (3). Enfin M. de la Berchère, envoyant à Louvois, le 24 mai 1689, le montant de la dépense d'organisation des trois régiments de milice de la généralité de Montauban (2,250 hommes), écrivait qu'elle s'élevait, sans les faux frais, à 123,550 livres. Elle se décomposait ainsi :

Habits, ceinturons et épées.....	67,500 livres.
Hallebardes, fourniments, fusils, tambours..	27,000 —
Appointements des officiers et double paye des sergents, depuis le 1er janvier 1689 jusqu'au départ des régiment de la province..	8,400 —
Paye des soldats depuis le jour de leur nomition jusqu'à celui de leur départ.....	20,250 —
TOTAL.....	123,550 livres.

(1) M. de Bezons écrivait au contrôleur général, le 27 mai 1689 : « Les faux frais occasionnés par la levée de la milice égalent la dépense de l'organisation. Dans certaines communautés, il a fallu faire huit ou dix nominations soit que les garçons choisis comme propres pour le service eussent déserté, soit que ceux que les paroisses envoyaient y fussent impropres » (*Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants*, t. Ier).

(2) M. de Vaubourg au contrôleur général, 10 juin 1689 (*Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants*, t. Ier).

(3) M. du Creil au contrôleur général, 26 juin 1689 (*Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants*, t. Ier).

A cette somme, déjà considérable, venaient encore s'ajouter, dit M. de la Berchère, des dépenses accessoires « pour plusieurs voyages que les consuls ont faits pour présenter et faire recevoir aux capitaines et aux commissaires des guerres les soldats que les communautés avaient nommés, pour ce qu'elles ont donné aux soldats pour leur enrôlement contre la disposition du règlement, aux capitaines afin de les porter à recevoir sans difficulté les soldats qu'elles faisaient présenter, et d'autres abus qui se sont pratiqués à l'insu et que je n'ai pu empêcher entièrement (1)..... »

M. de la Berchère constatait que, de ce fait, le recouvrement des tailles avait été « un peu reculé » dans son département, et il mettait en avant cette sage proposition dont Louvois ne devait point tarder à reconnaître les avantages : « J'ai observé au surplus qu'en pareilles occasions où il s'agit de faire faire quelques fournitures par les communautés, ce serait l'intérêt du Roi et un soulagement considérable pour elles de faire estimer au juste le montant des fournitures qu'il faudrait faire, et d'en faire faire la levée en argent qui serait remis ensuite à des personnes intelligentes que l'on préposerait pour faire faire lesdites fournitures. »

On a vu plus haut que des paroisses, payant seulement 400 livres de taille, étaient astreintes à fournir un milicien. Même en tenant compte de ce que l'imposition pour la solde des officiers et la double paye des sergents fut répartie sur toutes les paroisses des généralités suivant leurs facultés (2), on peut conclure, des chiffres

(1) A. H. G., vol. 904.

(2) Le 23 décembre 1688, M. Bossuet, intendant de la généralité de Soissons, écrivait à Louvois : « J'ai fait le département, au sol la livre de taille, de la somme que Sa Majesté ordonne être levée sur toute la généralité pour le payement des officiers du régiment et pour la seconde paye des sergents » (A. H. G., vol. 837).

Blajan, fait payer aux
de soldat, Louvois s'
« Comme c'est une f
tolérée, l'intention du
à payer le double du
pour punir le sieur Bla
pour favoriser leur fri
casser et désire que
pour mettre en sa place
du Ministre, les marcha
restituer 580 livres « po
exigé sur les habits des

Louvois apprend qu'e
qui ont nommé les sol
Roche, ont donné 100
cependant on leur en a
Aussitôt le Ministre dem
reu, de lui faire savoir
livrées parce que je le fe
les

trouve pas de si bonnes armes de ce côté-là que dans le Quercy, mais M. de Caixon et les officiers du régiment prennent soin de faire chercher les meilleures (1) ».

Le comte de Broglie n'avait aussi que des éloges à décerner au corps de milice du Languedoc « qui est très beau, et il serait difficile d'y trouver du rebut, les officiers fort assidus à leur devoir, et on y observe une fort bonne discipline (2) ». Il donnait cependant une mention spécale aux régiments de Tourette, de Chambonais et de Vogüé, à ce dernier surtout, dont il disait : « On le pourrait mettre avec les bataillons de campagne, sans que l'on pût y trouver de différence pour la beauté (3) ». Enfin si, dans les trois régiments de la généralité de Bordeaux, l'armement était médiocre et incomplet, les hommes présentaient le meilleur aspect. Au témoignage de l'intendant, M. de Bezons, le régiment de Poudens était composé « de bons hommes (4) ». La plupart de ceux du régiment de La Rochecourbon lui avaient paru « bons et qui ont l'air de soldats (5) ». Enfin, en se rendant à Blaye, le maréchal de Lorges avait l'occasion de voir le régiment du marquis de Boissière, et il en faisait à Louvois ce tableau flatteur : « Ce régiment est déjà sous les armes comme un vieux régiment. Il y a bien 500 soldats que l'on trouverait beaux dans le régiment du Roi et les Gardes mêmes. Tous les sergents sont faits à peindre. Le corps des officiers, tant capitaines que lieutenants, est de même composé de vieux officiers fort estimés et de gens de qualité. Je crois qu'il n'y faut pas oublier le corps des tambours, lesquels sont tous

(1) A. H. G., vol. 903.

(2) Le comte de Broglie à Louvois, 13 mai 1689 (A. H. G., vol. 904).

(3) Le même au même, 18 juin 1689 (A. H. G., vol. 905).

(4) M. de Bezons à Louvois, 17 avril 1689 (A. H. G., vol. 904).

(5) Le même au même, 25 mai 1689 (A. H. G., vol. 904).

laire ainsi conçue : « L'intention du Roi étant que les soldats de milice soient armés de fusils au moins propres à servir le reste de cette année, je vous en donne avis afin que vous teniez la main à ce qu'entre ci et le 15 ou 20 du mois prochain les régiments de milice de votre département soient en état de servir partout où sa Majesté l'ordonnera (1) ».

Pour compléter l'armement, en plus du fusil et de l'épée, Louvois voulait que le milicien fût muni d'une « poire à poudre dans sa poche, toute des plus communes (2) », et, sur la proposition de M. de Miromesnil, intendant de la généralité de Châlons, il autorisait l'adoption du ceinturon au lieu du baudrier, parce que « le ceinturon sera à meilleur marché (3) ».

Dans quelques provinces, l'Orléanais, le Languedoc par exemple, les armes récemment enlevées aux nouveaux convertis furent employées à armer les miliciens. La citadelle de Saint-Esprit renfermait de ce fait un grand nombre de fusils que M. de Basville obtint de remettre en état et de distribuer aux régiments de milice du Languedoc (4).

Dans la plupart des généralités, celles de Rouen, de Bordeaux, de Montauban, de Poitiers, de Paris et de Rennes, etc., les paroisses éprouvèrent de sérieuses difficultés à armer leurs hommes, soit qu'elles fussent éloi-

---

serait bien à propos d'armer ces gens-là de bons fusils. Ils sont accoutumés à cette arme et s'en serviront bien, au lieu qu'ils auront de la peine à s'accoutumer au mousquet avec lequel ils ne tireront jamais aussi juste qu'ils font avec le fusil » (A. H. G., vol. 902).

(1) A. H. G., vol. 842.

(2) Apostille de Louvois sur une lettre de l'intendant Bossuet, du 23 février 1689 (A. H. G., vol. 903).

(3) Louvois à M. de Miromesnil, 25 décembre 1688 (A. H. G., vol. 836).

(4) M. de Basville à Louvois, 6 mars 1689 (A. H. G., vol. 903).

gnées des centres de fabrication et d'achat, soit qu'elles fussent mal secondées par leurs syndics ou consuls. Le 16 mars 1689, Chamillart, qui vient de passer en revue seize compagnies de milice de la généralité de Rouen, écrit à Louvois qu'elles manquent d'armes : « Il y a fort peu de fusils dans les paroisses, et les ouvriers les ont tellement renchéris, par la nécessité qu'ils voient qu'il y a d'en avoir, qu'ils les vendent deux fois plus qu'ils ne valent (1) ». A Bordeaux, M. de Bezons constate, le 17 avril, que les armes parviennent difficilement aux trois régiments de sa généralité (2). A Montauban, M. de la Berchère avoue, le 20 avril, que l'armement du régiment de La Garde « n'est pas bon (3) ». Dans le Poitou, l'intendant se déclare, le 22 avril, très embarrassé pour se procurer des armes, et fait observer qu'il manque encore 240 fusils aux miliciens de sa généralité (4). Dans plusieurs généralités, celle de Paris notamment, les paroisses prennent le parti de remettre aux capitaines une somme, destinée à l'achat du fusil qu'elles n'ont pu se procurer. A la date du 27 mars 1689, le régiment de Lignières, de cette dernière généralité, n'a que cinq compagnies bien armées. Trois sont sans fusils : les sept autres ne présentent qu'un armement très incomplet (5). Pour compléter l'armement, les paroisses ont versé entre les mains des capitaines 3,451 livres, en moyenne 16 livres par fusil manquant, alors que le prix courant d'un fusil ne dépasse point 12 livres. En Bretagne enfin, l'armement des trois régiments de milice subit des retards considérables, est à peine commencé au mois de juin

(1) A. H. G., vol. 903.
(2) *Ibid.*, vol. 904.
(3) *Ibid.*, vol. 904.
(2) *Ibid.*, vol. 837.
(5) État de l'armement du régiment de Lignières, envoyé à Louvois par M. Ménars, le 27 mars 1689 (A. H. G., vol. 903).

M. de Noailles, faisant appel aux historiens allemands qui ont déjà retracé la carrière du grand capitaine, aux documents du temps, à ceux que renferment nos archives, fait revivre cette vie d'aventures et de combats. Il ne se contente pas de décrire l'histoire de son héros : il prend encore soin de peindre au passage les principaux acteurs qui, dans les deux camps, sont mêlés à la période suédoise et à la période française de la guerre de Trente-Ans. C'est ainsi qu'aux côtés du vainqueur de Rheinfeld et de Brisach, il n'oublie pas de nous faire connaître ses vaillants compagnons d'armes, Guébriant et Turenne, qui se montraient déjà dignes de lui succéder.

Cinq cartes et croquis d'une grande clarté sont joints à cet ouvrage, que consulteront avec fruit tous ceux qui s'intéressent à l'étude d'une des époques les plus glorieuses et les plus attachantes de notre histoire militaire.

Souvenirs du baron de Frénilly, pair de France (1768-1828), publiés avec introduction et notes par A. Chuquet. — Paris, Plon, 1908, XIX-558 pages in-8°.

M. Arthur Chuquet, en publiant ce volume, a augmenté d'une œuvre curieuse et intéressante la liste déjà longue des mémoires relatifs aux événements de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration.

Le baron de Frénilly vit en effet se dérouler sous ses yeux les spectacles les plus passionnants : il vécut au milieu de la société élégante et légère de l'ancien régime, fréquenta les révolutionnaires, habita Paris sous l'Empire, puis fut l'un des partisans les plus ardents de la royauté absolue; il quitta la France en 1830 pour rester fidèle au drapeau blanc, se fixa à Gratz, dans le voisinage de la duchesse de Berry et de la famille royale, qu'il ne cessa de voir jusqu'au dernier jour. Né à Paris le 14 novembre 1768, il mourut à Gratz le 1er août 1848. Fils d'un receveur général du Poitou et résidant à Paris au début de juillet 1790, il eut de suite, en « aristocrate féroce » qu'il était, comme il l'avoue lui-même, horreur de la Révolution. Il vit de près la journée du 10 Août, puis quitta Paris après les massacres de Septembre pour aller vivre à Loches; il revint dans la capitale après le 9 Thermidor. Après les Cent-Jours, il fut un des ultra-royalistes les plus ardents, écrivit des brochures et des articles de journaux pour répandre ses sentiments, fut élu député de Savenay en 1821, et devint en 1824, par l'amitié du comte d'Artois, conseiller d'État ; en novembre 1827, il fut nommé pair de France. C'est à cette année que s'arrêtent ses mémoires.

Comme Frénilly n'a rédigé ses *Souvenirs* que sur le tard, pendant sa vie d'exil, il a commis quelques inexactitudes que M. Chuquet a pris soin de redresser par des notes; mais il donne du moins une peinture

extrêmement vivante des hommes de son époque. Ses jugements sont parfois sévères, souvent injustes, parce qu'ils sont dictés par l'esprit de parti et par la vanité personnelle, mais ils sont toujours amusants. Il traite La Fayette de paillasse de Washington, La Bédoyère de criminel, Fabvier de drôle, Manuel de petit monstre, Casimir Perier de fou et le général Foy de solennel paltoquet. Il n'aime, lui royaliste ardent, ni Louis XVI ni Louis XVIII; mais il a une grande admiration pour Charles X. Il fait non seulement des portraits politiques, mais aussi nombre de portraits littéraires : ceux de d'Alembert, Marmontel, Florian, Condorcet, Delille, Chateaubriand; et nombre de portraits de femmes : ceux de Mme d'Houdetot, Joséphine de Beauharnais, Mme Grant.

Il donne dans ses récits, d'un style agréable et élégant, semés de menus détails, une impression vécue de la société de son époque, et des fluctuations qu'elle subit par suite des changements successifs de régime.

Les noms propres abondent au cours de ces pages; ils ont été réunis dans un index alphabétique.

M. Chuquet a dû faire, comme il en prévient le lecteur, quelques coupures et quelques corrections, autant pour éviter des longueurs que pour supprimer des passages blessants à l'adresse de certaines familles. L'œuvre telle qu'il la présente, mérite à tous points de vue la lecture, et constitue une source des plus utiles pour l'historien.

A. Chuquet. — **Journal de voyage du général Desaix, Suisse et Italie (1797).** — Paris, 1907, Plon-Nourrit et Ce, xci-305 pages in-8°.

Bien qu'elle n'ait pas été ignorée des historiens, la relation du voyage effectué par Desaix en Suisse et en Italie en 1797 n'avait jamais été intégralement publiée.

M. A. Chuquet a senti qu'il y avait là une lacune regrettable et il vient d'en publier le texte complet. Grâce à lui, il sera possible de mieux connaître encore et d'admirer davantage l'une des plus sympathiques et des plus attachantes figures de la Révolution. La relation du voyage de Desaix est en effet comme un portrait où ce dernier s'est peint lui-même avec une sincérité et une simplicité charmantes : sa curiosité et son esprit toujours en éveil, son grand bon sens lui ont inspiré en outre, sur les pays parcourus, des aperçus fort intéressants, et sur les personnages rencontrés des peintures de caractères parfois très piquantes.

Pour rendre la lecture plus facile et plus attrayante, M. A. Chuquet a subdivisé la relation en chapitres et il l'a fait précéder d'une introduction dans laquelle il analyse très finement et très agréablement les impressions de Desaix.

Saint-Martin et du Pellice, ou de Luserna, possessions du duc de Savoie. Le Pragelas, les vallées de Saint-Martin et de Luserna, étaient peuplés par les Barbets ou Vaudois. Louis XIV et Victor-Amédée s'étaient mis d'accord pour chasser ces hérétiques de leurs États ou les contraindre d'abjurer. Devant la persécution, un grand nombre d'habitants de ces vallées avaient cherché un asile en Suisse. Là ils furent rejoints par des réfugiés du Dauphiné et du Languedoc. Soutenus par l'Angleterre et la Hollande, bien pourvus d'armes et munis de quelque argent, les Vaudois entreprirent, au mois d'août 1689, de regagner leurs vallées. Les réfugiés français qui les accompagnaient avaient aussi formé le dessein de rentrer par force dans leur patrie.

Le 26 août 1689, une première colonne, sur laquelle les témoignages diffèrent, les uns la faisant forte de 2,000 à 2,500 hommes, les autres l'évaluant à 1,000 hommes environ, passait en barques le lac de Genève et abordait en Savoie. Elle traversait ensuite cette province du Nord au Sud sans rencontrer d'obstacle et sans commettre de désordres, et descendait du mont Cenis dans la vallée de la Doire (1).

Prévenu tardivement de l'approche des réfugiés, M. de Larray, commandant en Dauphiné, réunit les forces qu'il avait sous la main à Briançon et à Abriès et se porta à Oulx avec quatorze compagnies du régiment d'Aligny (2) complètes, soit avec 700 hommes, pour interdire aux Vaudois l'accès du territoire français.

---

(1) Plusieurs lettres de Savoie, conservées au volume 906 des Archives historiques, et les dires des prisonniers recueillis par l'intendant Bouchu, font monter les forces des réfugiés à 2,000 et à 2,500 hommes. Dans ses *Mémoires*, M. d'Aligny ne parle que de 1,200 hommes. L'intendant Bouchu estime, dans une lettre adressée à Louvois le 9 septembre, que 800 hommes au plus passèrent le mont Cenis.

(2) Huit compagnies tirées de Briançon, six compagnies d'Abriès;

Repoussés près de Suze par les dragons du duc de Savoie, les réfugiés remontèrent la rive gauche de la Doire et vinrent, dans la soirée du 3 septembre, établir leur camp en territoire français, entre Oulx et Exilles, à peu de distance du village de Salbertrand.

M. de Larray, qui avait suivi tous leurs mouvements de la rive droite de la rivière, tint conseil avec ses lieutenants, M. de Bachivilliers, brigadier, le colonel et plusieurs capitaines du régiment d'Aligny. Après avoir examiné avec eux le meilleur emploi de ses forces, il se décida à les répartir le long de la Doire, guéable en plusieurs endroits, aux points où l'ennemi pouvait en tenter le passage, ne gardant à Salbertrand même qu'environ la moitié de sa troupe (1).

Dans la nuit du 3 au 4 septembre, vers 10 heures du soir, les Lusernois attaquèrent le poste de garde au pont de Salbertrand avec la vigueur de gens résolus à vaincre ou à périr. « Le feu fut fort grand, écrivait, le 4 septembre, M. de Bachivilliers à Louvois, et de fort près pendant une heure, après quoi nos soldats plièrent sans ressource de les ramener. Les officiers firent fort bien leur devoir. Ils nous forcèrent dans ce poste et passèrent. M. le marquis de Larray y a été fort blessé d'un coup de mousquet à bout touchant, qui lui perce le coude. Nous y avons aussi perdu 8 ou 10 officiers, beau-

---

les six autres compagnies du régiment d'Aligny, alors à Veynes, et le régiment de dragons de Sailly, ne purent joindre en temps M. de Larray.

(1) Pour le combat de Salbertrand, nous avons consulté, outre le *Mémoire des campagnes de M. le comte d'Aligny*, p. 137 et suiv., la lettre de M. de Bachivilliers à Louvois, du 4 septembre 1689; la Relation du receveur de Briançon adressée à Louvois, le 5 septembre 1689, par le premier président du parlement de Grenoble, M. de Saint-André; enfin la lettre de l'intendant Bouchu à Louvois, du 9 septembre 1689 (A. H. G, vol. 906). — Se reporter aussi au croquis.

précédents, que l'entretien d'un milicien, sans les faux frais, augmenta de plus du huitième les charges des paroisses les plus faibles.

En faisant exception pour quelques départements où les retards se prolongèrent, comme en Bretagne et en Poitou, la plupart des régiments de milice furent mis sur pied au début d'avril 1689. Des résultats de cette organisation, il semble que l'on puisse dire qu'en général les hommes étaient aptes au service, l'habillement convenable, l'armement défectueux.

Beaucoup de miliciens avaient été choisis parmi d'anciens soldats, enrôlés souvent à prix d'argent. Sur les 1,000 hommes du régiment d'Aligny, de la généralité de Dijon, on en comptait 800 qui avaient servi (1). La plupart des sergents avaient été tirés de la même catégorie, et Louvois avait autorisé les intendants et gouverneurs à les prendre parmi les hommes mariés de bonne volonté, le cas échéant (2). Alors que certains régiments d'infanterie des troupes du Roi étaient encombrés d'enfants (3) et de vieillards, les régiments de milice offraient

---

(1) *Mémoire des campagnes de M. le comte Quarré d'Aligny*, p. 131.

(2) Le duc d'Estrées, gouverneur de l'Ile-de-France, écrivait à Louvois, le 7 janvier 1689 : « La seule chose qui nous embarrasse, ce sont les sergents qui font presque tout le bien ou le mal d'une compagnie. Je crois, Monsieur, que vous serez obligé de permettre aux capitaine de prendre, des gens mariés, ceux qui voudront servir de bonne volonté; il se trouvera de vieux soldats dans les villages. Il ne faut pas s'attendre que des gens de 25 ans, qui n'ont jamais ouï parler du détail d'une compagnie, puissent servir de sergents » (Arch. hist., vol. 902). Louvois s'empressait d'agréer cette proposition et d'écrire à l'intendant de la généralité de Soissons, M. Bossuet, le 10 janvier 1689 : « Le Roi trouvera bon que vous choisissiez des gens mariés pour être sergents dans les compagnies de milice, pourvu que ce soient des gens qui aient servi » (A. H. G., vol. 839).

(3) Au début de la campagne de Flandre de 1689, M. de Calvo fai-

cet immense avantage de ne compter que des soldats dans la force de l'âge. Malgré les abus qui s'étaient glissés dans la nomination des miliciens, la surveillance des capitaines, des commissaires des guerres, des intendants surtout, fit rectifier la plupart des choix défectueux. Aucun régiment ne se mit en marche sans avoir été passé en revue par l'intendant de sa généralité. Inspectant avec le plus grand soin les compagnies du régiment de milice du Dauphiné assemblées à Romans, l'intendant Bouchu ordonnait le remplacement de 131 hommes et de 79 fusils. « Je puis vous assurer, écrivait-il à Louvois le 31 mars 1689, que, quand ce qui a été réformé aura été remplacé, le Roi n'aura aucunes troupes de nouvelle levée qui en approchent et peu d'anciennes qui soient plus belles »; et M. de Larray, le maréchal de camp qui commandait dans la province, un juge sévère s'il en fût, confirmait cette appréciation de l'intendant en mandant à Louvois, le 5 avril, que, grâce aux soins de M. Bouchu les dix-huit compagnies de milice du Dauphiné « forment un beau bataillon ; les hommes en sont bons, bien vêtus et bien armés (1) ».

De nombreux témoignages prouvent que les efforts des intendants aboutirent à mettre la plupart des régiments de milice sur un bon pied. Foucault, dans ses *Mémoires*, vante le régiment de Fontenay, de la généralité de Caen, composé de « 900 hommes faits, de 20 à 30 ans ». Ce régiment « s'est trouvé si beau et si capable de servir, qu'il a été commandé pour marcher hors de la généralité (2)..... ». Le gouverneur de la Touraine,

---

sait savoir à Louvois que le régiment d'infanterie de Catinat n'était composé que d'enfants incapables de soutenir les fatigues de la guerre (A. H. G., vol. 945).

(1) A. H. G., vol. 904.

(2) *Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault*, p. 251.

M. de Rasilly, rendait compte à Louvois, le 11 mars 1689, que les compagnies de milice du régiment de cette province étaient « bonnes et meilleures que les compagnies nouvellement levées pour plusieurs régiments (1) »; et l'intendant, M. de Miromesnil, qui passait en revue ses vingt compagnies à Saumur, écrivait, de son côté, au Ministre : « J'ose pouvoir dire que le Roi a sujet d'être content de cette troupe, composée d'hommes bien faits, auxquels on fera faire continuellement l'exercice. Plus des trois quarts des soldats sont de très bonne taille. Tout est bien vêtu et armé. Il y a de l'uniformité dans les habits en deux tiers des soldats : le reste est vêtu de bon drap, mais l'un plus brun que l'autre (2) ». Sur dix-huit compagnies, le régiment d'O, de la généralité d'Alençon, offrait, au début d'avril, dix-sept compagnies « complètes en hommes bien faits, bien armés et bien équipés (3) ». Le régiment d'Aligny arrivait à Romans, dans le Dauphiné, le 14 avril, et M. de Larray écrivait à Louvois, le lendemain, que « ce régiment est beau et tout complet, à huit hommes près (4) ». M. de la Berchère se louait, le 27 avril, du régiment de Caixon, de la généralité de Montauban, « qui sera bon et qui était complet à cinquante homme près, qu'on travaille tous les jours à faire venir. Ce régiment est en petits hommes pour la plus grande partie, mais ils n'en sont pas moins propres pour le service. Je les ai trouvés vifs et bien pris dans leur taille. Ils sont tous habillés de neuf et de drap gris blanc, à l'exception de quarante ou cinquante qui ont été habillés de drap gris brun par les communautés, qu'on rendra uniforme peu à peu. On ne

(1) A. H. G., vol. 903.

(2) *Ibid.*, vol. 904.

(3) M. de Pomereu de la Bretèche à Louvois, 11 avril 1689 (A. H. G., vol. 904).

(4) A. H. G., vol. 903.

trouve pas de si bonnes armes de ce côté-là que dans le Quercy, mais M. de Caixon et les officiers du régiment prennent soin de faire chercher les meilleures (1) ».

Le comte de Broglie n'avait aussi que des éloges à décerner au corps de milice du Languedoc « qui est très beau, et il serait difficile d'y trouver du rebut, les officiers fort assidus à leur devoir, et on y observe une fort bonne discipline (2) ». Il donnait cependant une mention spécale aux régiments de Tourette, de Chambonais et de Vogüé, à ce dernier surtout, dont il disait : « On le pourrait mettre avec les bataillons de campagne, sans que l'on pût y trouver de différence pour la beauté (3) ». Enfin si, dans les trois régiments de la généralité de Bordeaux, l'armement était médiocre et incomplet, les hommes présentaient le meilleur aspect. Au témoignage de l'intendant, M. de Bezons, le régiment de Poudens était composé « de bons hommes (4) ». La plupart de ceux du régiment de La Rochecourbon lui avaient paru « bons et qui ont l'air de soldats (5) ». Enfin, en se rendant à Blaye, le maréchal de Lorges avait l'occasion de voir le régiment du marquis de Boissière, et il en faisait à Louvois ce tableau flatteur : « Ce régiment est déjà sous les armes comme un vieux régiment. Il y a bien 500 soldats que l'on trouverait beaux dans le régiment du Roi et les Gardes mêmes. Tous les sergents sont faits à peindre. Le corps des officiers, tant capitaines que lieutenants, est de même composé de vieux officiers fort estimés et de gens de qualité. Je crois qu'il n'y faut pas oublier le corps des tambours, lesquels sont tous

(1) A. H. G., vol. 903.

(2) Le comte de Broglie à Louvois, 13 mai 1689 (A. H. G., vol. 904).

(3) Le même au même, 18 juin 1689 (A. H. G., vol. 905).

(4) M. de Bezons à Louvois, 17 avril 1689 (A. H. G., vol. 904).

(5) Le même au même, 25 mai 1689 (A. H. G., vol. 904).

grands et bien faits et battent aussi bien que l'on peut battre (1) ».

En résumé, malgré les retards et les abus de toute nature que nous avons signalés dans la levée, l'habillement et l'armement des miliciens, Louvois n'avait point lieu d'être mécontent de l'organisation des nouveaux régiments. Gourmandés et stimulés sans relâche, gouverneurs et intendants s'étaient acquittés de leur tâche dans un délai relativement court. Au bout de quatre mois, la plupart des nouveaux régiments étaient assemblés et prêts à se porter là où le Ministre voulait les employer.

*
* *

Les paroisses n'avaient pas un moindre désir de voir ces régiments réunis. Presque dans toutes les généralités, les miliciens, une fois nommés, avaient cessé de travailler, et, comme ils ne pouvaient vivre uniquement avec les deux sols que leur allouaient les communautés, ils se firent souvent octroyer un traitement plus élevé, allant même jusqu'à adopter les mœurs des gens de guerre et se livrant comme eux à quelques pilleries et exactions. « ..... Plusieurs de ces hommes nommés ne travaillent plus, écrivait l'évêque de Mâcon à Louvois, en février 1689. Ils portent l'épée ; ils vont tous les jours de maison en maison se faire nourrir; d'autres se font traiter dans un cabaret à huit sols par jour aux dépens de la paroisse. Quelques-uns font du désordre : ils prennent une poule, ils prennent un mouton, et le paysan n'oserait rien dire (2)..... ». Dans la généralité de Paris,

(1) Le maréchal de Lorges à Louvois, 10 juillet 1689 (A. H. G., vol. 905).

(2) L'évêque de Mâcon, Tilladet, à Louvois, lettre sans date, classée au 16 février 1689 (A. H. G., vol. 903).

l'intendant Ménars rendait compte à Louvois, le 11 mars, « que les soldats de milice s'écartent des villages, font du désordre et maltraitent ceux qu'ils croient leur avoir donné leur voix, ce qui marque encore la nécessité de les assembler (1) ».

Aux termes des instructions du Ministre, la mise en marche des régiments de milice devait suivre immédiatement leur assemblée. Pour les hommes qui n'auraient pas rejoint leurs compagnies ou dont les paroisses n'auraient point fourni les remplaçants, Louvois ordonna aux intendants de laisser un ou plusieurs officiers dans la province, avec mission de conduire les retardataires à leur régiment, sur des routes expédiées par les bureaux de la guerre.

Il semble que, pour cette première année, le Ministre ait voulu se borner sagement à changer de milieu les régiments de milice, à les éloigner de leurs provinces, à les dépayser en un mot. C'est là, à ses yeux, un objet capital. Il est tellement persuadé de la nécessité de ce déplacement que, le maréchal de Lorges lui ayant fait observer, le 18 avril 1689, que l'éloignement des milices hors de leurs provinces produirait dans leurs rangs l'ennui, la maladie et la désertion, il porte en minute, sur la lettre du maréchal, cette réponse caractéristique : « L'intention du Roi n'est pas de les laisser dans la province parce que l'on est persuadé qu'elles n'y vaudraient rien, étant certain que l'on entendrait dire, au bout de quinze jours, qu'ils seraient retournés chez eux (2) ». A l'intendant du Dauphiné, qui croit les régiments de milice destinés à agir dans leurs provinces, Louvois mande aussi : « Je ne puis vous céler que vous êtes dans une grande erreur de croire que le Roi fasse

(1) A. H. G., vol. 903.
(2) *Ibid.*, vol. 904.

assembler le régiment de milice de votre département pour s'en servir en Dauphiné. Vous verrez, par les ordres que Sa Majesté vous a fait envoyer, combien Elle en est éloignée (1) ».

Les régiments de milice furent, en 1689, employés à un triple objet. Louvois les dirigea sur les provinces où les nouveaux convertis étaient nombreux, comme le Dauphiné, la Guyenne, l'Aunis ; sur les provinces exposées à un débarquement des ennemis, telles que la Normandie ; enfin, sur certaines places de nos frontières, Luxembourg, Metz, Nancy, Belfort, pour y tenir garnison, pendant la campagne, en remplacement des troupes réglées.

Il leur assigna même des destinations très éloignées de leur lieu d'origine. Il n'y eut guère que les régiments de Bretagne qui, par suite des retards prolongés dans leur organisation, leur habillement et leur armement, par suite des craintes d'un débarquement des flottes anglaise et hollandaise, furent employés dans leur province même. Encore Louvois recommanda-t-il avec instance, au duc de Chaulnes, « d'éloigner ces régiments le plus que faire se pourra des lieux où ils sont levés (2) ».

C'est ainsi que les régiments d'Aligny (généralité de Dijon), de Coutenges (Riom), de Dulac (Moulins) furent destinés à passer l'été en Dauphiné. Le régiment d'O (Alençon) marcha en Guyenne, puis à La Rochelle ; les régiments de la Rochecourbon (Bordeaux), de Caixon et de Bournazel (Montauban) se rendirent dans la même ville. Ceux de Fontenay (Caen), de Saint-Jal (Limoges), de Boissière (Bordeaux), de Silly (Rouen) furent dirigés sur le fort Médoc près de Blaye.

---

(1) Louvois à M. Bouchu, 9 mars 1689 (A. H. G., vol. 843).
(2) Louvois au duc de Chaulnes, 9 avril 1689 (A. H. G., vol. 845).

Le régiment de La Carte (Poitiers) fut envoyé au Havre, le régiment de Grandpré (Châlons) à Vernon, puis à Abbeville.

Les régiments de Poudens (Bordeaux), La Garde (Montauban), Buous (Provence), se rendirent dans le Roussillon; celui de Cavoye (Amiens), à Luxembourg; celui de Du Gua (Grenoble), à Besançon, puis à Belfort; ceux de Lignières (Paris) et d'Herbouville (Rouen), à Metz et à Nancy; celui de Fontanés (Lyon), à Pignerol, etc.

Un grand nombre de régiments furent employés aux travaux de fortification des places où ils tenaient garnison. Tel fut le cas au fort Médoc alors en construction, à La Rochelle, à Besançon et à Abbeville.

Certains colonels, déçus d'être réduits à un simple service de place, auraient désiré un rôle plus actif. Catinat, qui commandait à Luxembourg, se faisait l'interprète de ce désir de M. de Cavoye et de ses officiers en écrivant à Louvois, le 1er mai 1689: « MM. de Cavoye, de Montauban (lieutenant-colonel) et les officiers du régiment de milice de Picardie, sont touchés de l'ordre que vous m'avez donné de ne leur faire faire aucun service hors de la place. Il y a plus de volonté que je n'aurais cru dans cette sorte de troupe. Aussi est-elle bien commandée, et tous les capitaines ont servi. Ils m'ont dit qu'ils se donneraient l'honneur de vous écrire là-dessus (1) ». Prenant en considération cette démarche de Catinat, Louvois lui faisait répondre que le Roi s'en remettait à lui « de les employer quelquefois, selon qu'il le jugera à propos (2) ».

Il n'y eut que sur les frontières du Roussillon et du

(1) A. H. G., vol. 887.

(2) Apostille de Louvois sur la lettre de Catinat, du 1er mai 1689 (A. H. G., vol. 887).

Dauphiné où quelques régiments de milice prirent part à des opérations actives en 1689.

La petite armée du duc de Noailles (10,000 hommes) n'eut point de combat d'importance à livrer sur les confins du Roussillon et de la Catalogne, et il ne semble pas que les trois régiments de milice de Poudens (Bordeaux), de La Garde (Montauban) et de Buous (Provence), aient eu l'occasion de se mesurer avec l'ennemi. Ils n'en servirent pas moins de manière à mériter les éloges des officiers sous les ordres desquels ils furent employés. Au mois de juin 1689, lorsque le duc de Noailles se porta du Roussillon en Lampourdan, le chevalier d'Aubeterre eut pour mission de couvrir ce mouvement, du côté des montagnes, avec les deux régiments de Buous et de Poudens. Il lui fallut exécuter une marche de quarante-huit heures à la vue des quartiers des miquelets ennemis, dans des conditions qui firent le plus grand honneur aux troupes qui l'accompagnaient. « ..... Ces nouveaux régiments, écrivait-il à Louvois le 16 juin, ont marché dans ces pays quasi inaccessibles sans que j'y aie perdu un seul homme, ni qu'il en soit demeuré aucun de lassitude. Aux armes près, qui ne valent rien, je crois qu'on pourrait compter sur ces régiments comme sur de vieilles troupes, tant pour la bonté des officiers que des soldats (1) ».

Tandis que le régiment de La Garde fut surtout employé à tenir garnison à Perpignan et à Salces, ceux de Buous et de Poudens (2) servirent presque toujours

(1) A. H. G., vol. 899.

(2) Un état de revue de l'armée du duc de Noailles, à la date du 5 juillet 1689, donne, pour les 12 compagnies du régiment de Poudens, présentes à l'armée, les effectifs suivants : 25 officiers (23 de compagnie, le major et l'aide-major), 587 hommes (dont 32 à l'hôpital).

Il ne manque donc à l'effectif qu'un officier (le lieutenant-colonel),

sous les yeux du duc de Noailles, qui écrivait à Louvois, le 30 juillet : « Je suis obligé de vous dire que ces régiments commencent à se mettre sur un bon pied, et je crois que, si vous vouliez les mettre en quartiers d'hiver ou dans leur province ou ailleurs, ils serviraient, la campagne prochaine, aussi bien que d'autres régiments (1) ».

A la fin d'octobre, les trois régiments reçurent l'ordre de regagner leur province. Ils se mirent en marche le 25 octobre à cet effet, et l'intendant du Roussillon, M. Trobat, qui assistait au départ des milices de Provence, rendait compte en ces termes à Louvois de l'excellente impression qu'avaient produite ces miliciens : « Le régiment de Buous a passé aujourd'hui devant M. le duc de Noailles et moi. M. de Prechacq (inspecteur d'infanterie), qui y était présent, a trouvé ce régiment si beau en officiers et soldats, et les derniers avec un air si guerrier qu'il croit que, si ce régiment était bien armé, Sa Majesté en serait très bien servie (2) ».

Sur notre frontière des Alpes, et bien que nous ne fussions pas encore en guerre avec le duc de Savoie, un incident devait donner l'occasion au régiment d'Aligny, alors en Dauphiné, de prendre part à un combat important.

Maître d'Exilles et de Pignerol, le roi de France l'était aussi de la haute vallée de la Doire-Ripaire et de la haute vallée du Chisone, appelée le Pragelas. Cette dernière vallée confinait à celles de la Germanasca ou de

---

et 13 hommes. Les compagnies n'ont pas, en moyenne, 3 malades. C'est là une situation remarquable si l'on tient compte de la saison et de la chaleur du climat (A. H. G., vol. 899).

(1) A. H. G., vol. 899.

(2) M. Trobat à Louvois, 25 octobre 1689 (A. H. G., vol. 901).

Saint-Martin et du Pellice, ou de Luserna, possessions du duc de Savoie. Le Pragelas, les vallées de Saint-Martin et de Luserna, étaient peuplés par les Barbets ou Vaudois. Louis XIV et Victor-Amédée s'étaient mis d'accord pour chasser ces hérétiques de leurs États ou les contraindre d'abjurer. Devant la persécution, un grand nombre d'habitants de ces vallées avaient cherché un asile en Suisse. Là ils furent rejoints par des réfugiés du Dauphiné et du Languedoc. Soutenus par l'Angleterre et la Hollande, bien pourvus d'armes et munis de quelque argent, les Vaudois entreprirent, au mois d'août 1689, de regagner leurs vallées. Les réfugiés français qui les accompagnaient avaient aussi formé le dessein de rentrer par force dans leur patrie.

Le 26 août 1689, une première colonne, sur laquelle les témoignages diffèrent, les uns la faisant forte de 2,000 à 2,500 hommes, les autres l'évaluant à 1,000 hommes environ, passait en barques le lac de Genève et abordait en Savoie. Elle traversait ensuite cette province du Nord au Sud sans rencontrer d'obstacle et sans commettre de désordres, et descendait du mont Cenis dans la vallée de la Doire (1).

Prévenu tardivement de l'approche des réfugiés, M. de Larray, commandant en Dauphiné, réunit les forces qu'il avait sous la main à Briançon et à Abriès et se porta à Oulx avec quatorze compagnies du régiment d'Aligny (2) complètes, soit avec 700 hommes, pour interdire aux Vaudois l'accès du territoire français.

---

(1) Plusieurs lettres de Savoie, conservées au volume 906 des Archives historiques, et les dires des prisonniers recueillis par l'intendant Bouchu, font monter les forces des réfugiés à 2,000 et à 2,500 hommes. Dans ses *Mémoires*, M. d'Aligny ne parle que de 1,200 hommes. L'intendant Bouchu estime, dans une lettre adressée à Louvois le 9 septembre, que 800 hommes au plus passèrent le mont Cenis.

(2) Huit compagnies tirées de Briançon, six compagnies d'Abriès;

Repoussés près de Suze par les dragons du duc de Savoie, les réfugiés remontèrent la rive gauche de la Doire et vinrent, dans la soirée du 3 septembre, établir leur camp en territoire français, entre Oulx et Exilles, à peu de distance du village de Salbertrand.

M. de Larray, qui avait suivi tous leurs mouvements de la rive droite de la rivière, tint conseil avec ses lieutenants, M. de Bachivilliers, brigadier, le colonel et plusieurs capitaines du régiment d'Aligny. Après avoir examiné avec eux le meilleur emploi de ses forces, il se décida à les répartir le long de la Doire, guéable en plusieurs endroits, aux points où l'ennemi pouvait en tenter le passage, ne gardant à Salbertrand même qu'environ la moitié de sa troupe (1).

Dans la nuit du 3 au 4 septembre, vers 10 heures du soir, les Lusernois attaquèrent le poste de garde au pont de Salbertrand avec la vigueur de gens résolus à vaincre ou à périr. « Le feu fut fort grand, écrivait, le 4 septembre, M. de Bachivilliers à Louvois, et de fort près pendant une heure, après quoi nos soldats plièrent sans ressource de les ramener. Les officiers firent fort bien leur devoir. Ils nous forcèrent dans ce poste et passèrent. M. le marquis de Larray y a été fort blessé d'un coup de mousquet à bout touchant, qui lui perce le coude. Nous y avons aussi perdu 8 ou 10 officiers, beau-

---

les six autres compagnies du régiment d'Aligny, alors à Veynes, et le régiment de dragons de Sailly, ne purent joindre en temps M. de Larray.

(1) Pour le combat de Salbertrand, nous avons consulté, outre le *Mémoire des campagnes de M. le comte d'Aligny*, p. 137 et suiv., la lettre de M. de Bachivilliers à Louvois, du 4 septembre 1689; la Relation du receveur de Briançon adressée à Louvois, le 5 septembre 1689, par le premier président du parlement de Grenoble, M. de Saint-André; enfin la lettre de l'intendant Bouchu à Louvois, du 9 septembre 1689 (A. H. G, vol. 906). — Se reporter aussi au croquis.

coup de soldats tués ou blessés. L'on leur en a tué beaucoup aussi ». « Nous fîmes une résistance qui n'était pas d'un régiment nouvellement fait », écrit aussi dans ses *Mémoires* M. d'Aligny. A en croire au contraire l'intendant Bouchu, dans sa lettre à Louvois, du 9 septembre, « les soldats du régiment d'Aligny, quoique le plus beau d'infanterie qui soit en cette province, firent très mal, les officiers un peu mieux ». Il reconnaît néanmoins que les religionnaires « chargèrent les troupes en gens tout à fait audacieux et en désespérés ».

Entre les assertions contradictoires de M. d'Aligny et de l'intendant Bouchu, il semble qu'il y ait lieu d'ajouter plus de créance à la première. Nous savons, en effet, que le régiment d'Aligny était composé presque entièrement d'anciens soldats et commandé par des officiers d'une réelle valeur. Après le combat, M. de Bachivilliers dut faire distribuer aux soldats de la poudre et des balles, « dont ils n'ont plus du tout (1) ». Cet épuisement des munitions est l'indice d'un feu nourri. Suivant l'état détaillé que l'intendant Bouchu adressa à Louvois, le 9 septembre, les pertes des quatorze compagnies s'élevèrent à 1 capitaine, 2 lieutenants, 49 soldats tués, et à 2 capitaines, 1 lieutenant et 52 soldats blessés (2). De pareils chiffres parlent d'eux-mêmes en faveur des miliciens d'Aligny. Enfin, ni M. de Bachivilliers, ni M. de Larray, dans les lettres fréquentes qu'ils adressèrent à Louvois après le combat, ne formulèrent de plainte sur la conduite des compagnies qui avaient combattu sous leurs ordres le 3 septembre, chose qu'ils

---

(1) M. de Bachivilliers à Louvois, 4 septembre 1689 (A. H. G., vol. 906).

(2) État des quatorze compagnies du régiment d'Aligny qui se sont trouvées au passage des Lusernois sur le pont près Salbertrand, dans la vallée d'Oulx (A. H. G., vol. 906).

LBERTRAND

1689)

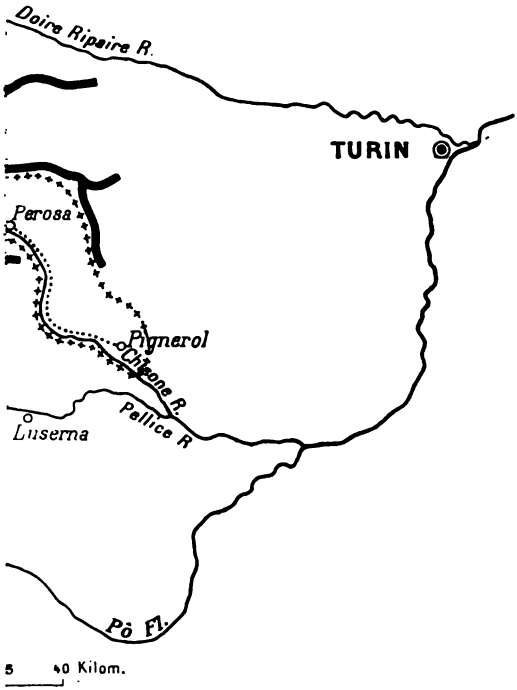

eussent point manqué de faire si l'échec avait été nputable à la lâcheté de leurs soldats (1).

Maîtres du passage, les courageux Vaudois traverèrent le Pragelas et passèrent ensuite dans les vallées le Saint-Martin et de Luserna, échappant à la poursuite les troupes françaises et savoyardes.

Ils laissaient entre nos mains 61 prisonniers, les uns blessés, les autres épuisés de fatigue. Sur ce nombre, 17 étaient originaires de la vallée de Luserna, 5 de la Suisse, 22 du Dauphiné et du Pragelas, 17 du Languedoc. Louvois leur fit faire leur procès, ordonna d'en pendre un certain nombre et envoya les autres aux galères. Mieux eût valu user de clémence, car cette répression sanglante ne servit qu'à allumer dans le cœur de ces montagnards intrépides un ardent désir de vengeance. La guerre, qui allait bientôt mettre aux prises la France et la Savoie, devait leur permettre d'exercer de terribles représailles et de faire cruellement expier à nos troupes cette faute politique de Louvois.

Tel fut le combat de Salbertrand où les miliciens reçurent le baptême du feu et tinrent, comme nous venons de le voir, une conduite des plus honorables.

M. S.

---

(1) Au lendemain du combat, déduction faite des 49 tués et des 52 blessés, les quatorze compagnies du régiment d'Aligny comptaient encore 598 hommes à l'effectif, dont 582 en état de servir et 16 malades. Chose digne de remarque, elles étaient donc arrivées complètes, à un homme près, sur le théâtre du combat.

LES ARMÉES DU RHIN

AU DÉBUT DU DIRECTOIRE

(SAMBRE-ET-MEUSE, RHIN-ET-MOSELLE) [1]

CHAPITRE PREMIER.

Conséquences générales de la campagne de 1795.

§ 1er. — *Les conséquences militaires de la campagne de 1795.*

Bien loin de réaliser les espérances du Comité de Salut public, la campagne de 1795 laissait nos armées du Rhin dans une situation fort désavantageuse. Non seulement elles n'avaient pu conquérir d'une façon définitive la rive gauche du fleuve, mais encore elles avaient dû reculer sous la poussée combinée des armées autrichiennes et leur abandonner la plus grande partie du Palatinat.

A ce fâcheux résultat avaient concouru les causes les plus diverses. Le Comité de Salut public, en prescrivant le passage du Rhin aux extrémités de la ligne très

(1) Cet article et ceux qui vont suivre sont extraits de l'ouvrage « *Les Armées du Rhin au début du Directoire* » en cours d'impression.

étendue occupée par nos armées, avait préparé la dispersion de nos troupes (1). L'absence d'unité dans le commandement supérieur avait ensuite accentué les graves inconvénients du plan initial (2). Les hésitations et l'insuffisance, sinon la trahison de Pichegru (3), avaient achevé enfin de rendre impossible la concentration de nos forces sur les points où elle eût été nécessaire.

Du côté de nos adversaires, l'entente des généraux en chef et l'esprit de décision de Clerfayt avaient facilité la coordination des mouvements des armées, et les Autrichiens, qui, au début de la campagne, ne possédaient sur la rive gauche du Rhin que la zone de terrain battue par le canon de leurs places, avaient, en décembre, repris la presque totalité du bassin de la Nahe; au Sud, l'armée de Wurmser avait dépassé le Speyerbach.

L'armistice allait permettre aux Autrichiens de laisser

---

(1) Carnot ne faisait plus partie à cette époque du Comité. Soumis au renouvellement le 15 ventôse an III (5 mars 1795), il avait refusé, le mois suivant, d'être réélu. Il fut, pendant un mois, remplacé par Dubois-Crancé. Après ce dernier, Aubry et Gillet assumèrent la tâche de la direction des opérations militaires jusqu'au 15 thermidor (2 août), date à laquelle Letourneur succéda à Aubry. Letourneur s'inspira fréquemment des conseils de Carnot [*Mémoires* sur Carnot par son fils (édition Charavay), t. I, p. 572; G. Caudrillier, *La trahison de Pichegru et les intrigues royalistes dans l'Est*, p. 7]. — Pour la composition du Comité de Salut public pendant l'année 1795, voir *Moniteur* (réimpression), t. XXIII, p. 383, 623; t. XXIV, p. 149, 618; t. XXV, p. 144, 400, 651; t. XXVI, p. 150.

(2) Gouvion Saint-Cyr, *Campagnes du Rhin et de Rhin et Moselle*, t. II, p. 181-182, 194-195 et 279.

(3) D'après M. G. Caudrillier (*loc. cit.*, p. 86 à 94), Pichegru aurait volontairement laissé échapper, à la fin de septembre et au commencement d'octobre, l'occasion d'empêcher la jonction des armées de Wurmser et de Clerfayt. Cette opinion, très discutable, est basée sur la situation des pourparlers de ce général avec les agents du prince de Condé vers le 15 septembre.

le gros de leurs armées dans le Palatinat. Leur ligne d'avant-postes formait, sur la rive gauche, un vaste arc de cercle qui, s'appuyant à ses deux extrémités au Rhin, en amont de Bacharach et à Philippsburg, suivait le cours inférieur de la Simmer, remontait la Nahe, puis, par Ottweiler, venait se prolonger parallèlement au cours de la Queich. Derrière ces avant-postes pouvait aisément se réunir une masse de plus de cent mille hommes, formée par le centre et l'aile gauche de l'armée du Bas-Rhin, par l'aile droite et le centre de l'armée du Haut-Rhin.

Quatre places fortes, Ehrenbreitstein, Mayence, Mannheim, Philippsburg, étayaient ce dispositif général particulièrement propre à l'offensive, facilitaient la manœuvre et les ravitaillements, et permettaient enfin de limiter, en cas de revers, les progrès des armées républicaines. La gauche de l'armée du Haut-Rhin, la droite de celle du Bas-Rhin, maintenues sur la rive gauche du fleuve, s'étendaient, en bordant le Rhin, au Sud vers la Suisse, au Nord vers la Sieg, et couvraient les flancs extérieurs.

L'armistice était d'ailleurs survenu très à propos pour tirer Jourdan d'une position fâcheuse. Sa droite était tournée; son centre se trouvait acculé au Hunsrück. Il avait dû prendre en hâte des dispositions pour couvrir ses ponts de la Moselle et se ménager une retraite. Celle-ci eût définitivement rompu la liaison de nos deux armées, déjà fort compromise pendant les derniers jours de la campagne par suite de la trouée qui s'ouvrait entre la division Marceau, droite de l'armée de Sambre-et-Meuse, et la division Gouvion-Saint-Cyr, gauche de l'armée de Rhin-et-Moselle.

L'armistice donnait évidemment le moyen de prendre les dispositions nécessaires pour rétablir cette liaison; mais s'il était possible de corriger les côtés défectueux de la répartition des troupes, en vue d'une reprise des

opérations, les armées du Rhin ne s'en trouvaient pas moins, d'une manière générale, dans des conditions singulièrement plus défavorables qu'au début de la campagne.

Au lieu d'avoir affaire à deux armées séparées, elles avaient devant elles une masse centrale solidement établie sur la rive gauche du Rhin. Cette circonstance rendait forcément plus périlleuse que précédemment une offensive excentrique sur la rive droite du fleuve, car cette opération ne pouvait être exécutée qu'en diminuant encore la densité déjà trop faible du dispositif en face du groupement principal des Autrichiens.

Cette nouvelle difficulté d'exécution, introduite dans la conduite de nos opérations futures, n'était pas la plus grave des conséquences occasionnées par la campagne de 1795. Elle n'intéressait que l'avenir. Un problème plus immédiat, plus pressant, n'avait pas été résolu. L'armistice l'avait laissé entier : c'était celui qui consistait à assurer la satisfaction des besoins matériels de l'armée et, tout particulièrement, sa subsistance. Or, la campagne de 1795 comportait, entre autres conséquences, l'obligation pour nos armées de stationner et de vivre dans une région à peu près totalement épuisée et dépourvue de ressources.

§ 2. — *L'épuisement des ressources locales.*

Depuis 1794, au fur et à mesure de leur occupation par nos troupes, les pays d'entre Meuse et Rhin avaient été, en effet, soumis au même régime « d'évacuation » que la Belgique en 1793 et 1794 (1), régime qui ne ten-

(1) En septembre 1793, le Comité de Salut public, sous l'inspiration de Carnot, Prieur de la Côte-d'Or, Lindet, avait arrêté de vigoureuses instructions en vue de l'exploitation, au profit de la République et de

dait à rien moins qu'à transformer l'armée en « pourvoyeuse de la République ». Son application avait donné lieu dans ce pays à des abus excessifs qui s'étaient

---

nos armées de toutes les ressources de la Belgique. L'*arrêté* du 30 messidor an III (18 juillet 1794), *pour régler la conduite, les devoirs et les fonctions des agents envoyés dans les pays occupés, pourvoir à la subsistance des armées, à la garde de ces pays, à l'ordre, sûreté et tranquillité des habitants*, avait renouvelé et complété ces instructions.

Ces instructions, dont l'application fut étendue aux pays allemands de la rive gauche du Rhin, pouvaient se résumer ainsi : traiter les contrées occupées en pays conquis; désarmer les habitants; accabler les riches, en faire des otages; respecter au contraire le peuple, ses chaumières et ses préjugés; dépouiller le pays de toutes les subsistances, de tous les objets susceptibles d'être utilisés pour la consommation, ainsi que de tout ce qui pourrait favoriser le retour des ennemis; faire circuler les assignats, établir des contributions, enlever tout l'argent possible.

Les Représentants aux armées et les généraux devaient en conséquence faire dresser par les commissaires des guerres l'état de tous les objets susceptibles d'être requis, les saisir, les évaluer, en délivrer récépissé et les expédier sur le territoire de la République. Ils devaient en outre saisir les fonds d'État, faire rentrer les contributions arriérées, lever une contribution de guerre en la répartissant sur tous les habitants aisés. La République payerait tous les objets ou denrées saisis, mais en *assignats*.

L'application de ce régime devait être désastreuse pour la Belgique. Elle avait été déjà fortement éprouvée en 1792. Les Autrichiens avaient continué à la pressurer en 1793 et en 1794. Quand ils l'évacuèrent en juillet 1794, ils firent main basse sur tous les fonds publics. Les charges nouvelles que notre conquête occasionna aux Belges nous aliénèrent les populations et créèrent un état d'esprit hostile à la République. Il fallut prendre, pour empêcher un soulèvement, de sérieuses précautions militaires. Elles ralentirent à la fin de 1794 la poursuite des Autrichiens et empêchèrent de retirer de la campagne tous les bénéfices qu'elle aurait pu procurer [Thugut à Colloredo, Bruxelles, 23 juin 1794 (Vivenot, *Vertrauliche Briefe Thuguts*, t. I, p. 108); L'Empereur à Mercy, 13 juin 1794 (Zeissberg, *Quellen zur Geschichte der deutschen Kaiserpolitik Œsterreichs*, t. IV, p. 268); Loredan Larchey, *Journal de Fricasse*, p. 22; Loredan Larchey, *Journal de Bricard*, p. 117; Aulard, *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, t. XV, p. 261].

renouvelés, avec plus d'intensité encore, dans les pays allemands de la rive gauche du Rhin, surtout au début de l'occupation. Les Représentants en mission s'y montrèrent plus impitoyables qu'en Belgique, et « l'évacuation » se fit sans le moindre souci d'observer la maxime « Paix aux chaumières », pourtant si chère à la Convention. Dans le Palatinat, notamment, le passage des agents réels ou prétendus du fisc et des armées fut aussi désastreux (1) que le régime incendiaire jadis employé dans cette même région par l'armée de Louis XIV.

C'est seulement après le 9 thermidor que le Comité prescrivit des mesures plus équitables et moins ruineuses pour les pays conquis. De nouveaux commissaires moins révolutionnaires furent envoyés. S'ils n'arrêtèrent pas « l'évacuation », considérée comme absolument nécessaire en raison des besoins des armées, du moins firent-ils procéder à cette opération sans qu'il fût commis de pillages. Mais les dommages causés étaient déjà énormes : Becker, député de la Moselle, qui avait été chargé de faire une enquête sur les excès commis et de prendre les mesures nécessaires pour en atténuer les effets, estimait en avril 1795 que, sans les extorsions et le pillage, les pays d'entre Meuse et Rhin auraient pu fournir deux cents millions à la République et nourrir l'armée pendant quinze mois (2).

Becker se montra humain, prévoyant, bon administrateur, et parvint à enrayer l'exode des populations qui fuyaient devant nos agents. Un arrêté de Rivaud et de Merlin de Thionville, du 22 thermidor (9 août 1795), acheva l'organisation du pays et compléta les mesures préservatrices de Becker.

---

(1) Rapport de Becker, 13 juin 1795 (*Moniteur*, t. XXIV, p. 683).
(2) *Ibid.*

C'est dans ce pays dévasté que nos armées avaient dû vivre depuis la fin de 1794. Aussi avaient-elles cruellement souffert de l'absence presque complète des ressources locales, qu'aggravait encore l'arrêt de la vie économique. Les éléments le plus cruellement éprouvés furent ceux qui, appartenant à l'armée du Rhin et à celle de la Moselle (devenues plus tard armée de Rhin-et-Moselle), furent chargés de bloquer Mayence sur la rive gauche.

Les opérations du blocus de Mayence (25 octobre 1794-29 octobre 1795) marquent la période la plus pénible et la plus douloureuse de l'existence de nos troupes sur les frontières de la République. Elles sont le point de départ d'une profonde dépression morale qui contribua certainement à la perte des lignes de Mayence (1), et dont les conséquences se manifestèrent encore maintes fois pendant la campagne de 1795. Dès le début de ce blocus, le défaut presque absolu de ressources locales (2), l'insuffisance des moyens de transport (3), qui empêchait d'étendre la zone des réquisitions, occasionnèrent une

---

(1) Parlant des misères endurées par les soldats du corps de blocus, un témoin oculaire ajoute : « Je les ai entendus dire hautement, positivement, qu'aux approches de la mauvaise saison, ils abandonneraient les lignes, si l'ennemi ne les en chassait, ne voulant pas y périr un à un et sans gloire » [Pascal-Vallongue, chef de bataillon du génie, *Coup d'œil sur l'armée de Rhin-et-Moselle, sur les abus qui l'énervent...* (Étude manuscrite adressée à Carnot). — M. G. Caudrillier (*loc. cit.*, p. 120-121) cite aussi des déclarations analogues de Marmont, de Schaal, etc. — Voir également Rivaud à Reubell, Herxheim, 29 brumaire (20 novembre).

(2) Rivaud au Directoire exécutif, Herxheim, 7 frimaire (28 novembre).

(3) Les équipages déjà trop restreints dont disposait l'armée de blocus et les attelages de réquisition du pays avaient été promptement ruinés par suite du mauvais état des voies de communication, depuis longtemps sans entretien. Il fallait atteler à 12, 16 et 20 chevaux les

disette à peu près complète (1). Officiers et soldats durent s'alimenter, en plein hiver, avec un pain détestable (2) et des racines souvent non comestibles. Le fourrage manquait totalement dans la région. Il fallait le faire venir de la Franche-Comté ou de la Lorraine, mais les chariots sur lesquels il avait été chargé arrivaient presque à vide, parce que, faute d'organisation du service des étapes ou de ressources en cours de route, les conducteurs étaient obligés de nourrir leurs attelages avec leur chargement (3).

Le printemps de l'an III n'avait pas amélioré la situation des troupes de Mayence (4), et, seules, les récoltes de l'été avaient permis de refaire hommes et chevaux, ceux du moins qui avaient survécu à ces rudes épreuves. Les effectifs avaient en effet considérablement souffert. Les demi-brigades arrivées devant Mayence au début

---

caissons de pain qui circulaient entre Alzey, où se trouvait la manutention de l'attaque du centre, jusqu'aux camps, distants de 20 kilomètres. On dut bientôt recourir aux équipages d'artillerie qui eurent le même sort, et tous les services se trouvèrent promptement désorganisés (Gouvion Saint-Cyr, *loc. cit.*, t. II, p. 149).

(1) Cette disette « occasionna bientôt des maladies graves..... Ces maladies provenaient des racines de toute espèce que les soldats étaient obligés de substituer aux plantes légumineuses qui étaient consommées; racines qu'ils déterraient avec leurs baïonnettes, pour suppléer au défaut d'aliments, et parmi lesquelles il s'en trouvait de vénéneuses..... La plaine qui environne Mayence, entre les camps et les vedettes de l'ennemi, était devenue impraticable à cheval pendant la nuit, à cause de la quantité de trous que les soldats avaient creusés pour trouver ces racines » (Gouvion Saint-Cyr, *loc. cit.*, t. II, p. 148).

(2) Ce pain « était composé d'une faible partie de farine de seigle ou d'orge, d'une plus grande partie de farine d'avoine et de pois; il répugnait à la vue et à l'odorat; il fallait être affamé pour en manger la mie » (*Ibid.*, t. II, p. 150).

(3) *Ibid.*, t. II, p. 151.

(4) Après les semailles, il fallut envoyer des patrouilles, puis des détachements complets pour empêcher les soldats affamés d'extraire du

de l'an III avec 2,000 ou 2,500 hommes n'en comptaient plus au printemps que 1,000 ou 1,200 sous les armes.

« Dans le courant d'une si longue guerre, qui a duré un quart de siècle, j'ai eu souvent occasion, dit Gouvion Saint-Cyr, de voir nos troupes souffrir de grandes privations, mais si elles ont été aussi pénibles, elles n'ont jamais eu la même durée ; je n'en excepte pas même la campagne de Russie (1) ».

C'est dans ces régions ravagées et dévastées par « l'évacuation », et dans lesquelles l'été de 1795 était loin d'avoir réparé les désastres subis, que nos armées du Rhin devaient chercher les moyens de se refaire et de se réorganiser pendant la durée de l'armistice. C'était là sûrement la plus fâcheuse conséquence de la campagne de 1795. Elle n'avait point en tout cas été prévue par le Comité qui, en essayant de porter la guerre sur la rive droite du Rhin, avait voulu non seulement s'assurer la conquête définitive de la rive gauche, mais aussi faire vivre ses armées aux dépens des États allemands du Sud. Elle allait s'aggraver encore, pour la plus grande partie de l'armée de Rhin-et-Moselle, par l'extrême limitation de ses cantonnements d'hiver, qui lui interdisait à peu

---

sol avec leurs baïonnettes les grains ou les quartiers de pommes de terre. Lorsque les blés furent montés en épis, les soldats, sans attendre la maturité des grains, les utilisèrent pour en faire une espèce de bouillie préférable encore au pain détestable qu'ils recevaient (Gouvion Saint-Cyr, *loc. cit.*, t. II, p. 152-153).

« Je les ai vus, ces vainqueurs du Palatinat..... devant Mayence qu'ils menaçaient, dépérir de froid, de faim et de misère. Je les ai vus dans la saison des fleurs chercher avidement pour se nourrir, dans des champs arides, des herbes inusitées pour la nourriture de l'homme. Je les ai vus, quand les grains ont commencé à se former, quand les fruits ont commencé à poindre, se répandre dans la campagne par bandes, par troupes, par colonnes, ravager les champs et quelquefois les habitations » (Pascal-Vallongue, *loc. cit.*).

(1) Gouvion Saint-Cyr, *loc. cit.*, t. II, p. 153.

près tout espoir de subsister au moyen des ressources locales.

Alors que, pour faire vivre ses troupes, Jourdan les avait étendues sur une profondeur de plusieurs journées de marche en arrière du front, Pichegru avait prescrit que les siennes prendraient leurs cantonnements d'hiver à deux lieues au plus en arrière de la ligne de défense. La cavalerie ne devait pas s'en éloigner à plus de quatre lieues (1). Gouvion Saint-Cyr, estimant que ses troupes avaient déjà suffisamment souffert au blocus de Mayence, prit sur lui de les étendre assez en arrière pour leur permettre de subsister moins difficilement dans le pays (2).

Le Directoire n'était pas responsable de la situation particulièrement défavorable de nos armées. Lorsque le

---

(1) Bulletin de l'armée de Rhin-et-Moselle, 20 nivôse an IV (10 janvier); Gouvion Saint-Cyr, *loc. cit.*, t. II, p. 332-333. — Desaix appela vainement l'attention du général en chef sur les souffrances et les privations qu'il infligeait ainsi inutilement à l'armée de Rhin-et-Moselle.

C'est à cette époque que Gouvion Saint-Cyr place le moment où Pichegru a véritablement trahi. En maintenant ses troupes campées dans les lignes de la Queich et en ne prenant aucune mesure pour faire cesser ou atténuer leurs privations, le général en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle espérait les exaspérer contre le Gouvernement [Gouvion Saint-Cyr, *loc. cit.*, t. II, p. 334 (note), 335 et 344; G. Caudrillier, *loc. cit.*, p. 192 et 206 à 210].

(2) C'est seulement après le départ de Pichegru (début de mars 1796) que Desaix, commandant provisoirement l'armée de Rhin-et-Moselle, devait donner l'ordre de desserrer les troupes et de les cantonner en arrière des lignes dans une zone plus étendue. Jusque-là, l'armée, laissée dans une misère profonde, ne put subsister que grâce aux approvisionnements de siège de la place de Landau, qui furent totalement épuisés [Gouvion Saint-Cyr, *loc. cit.*, t. II, p. 340 et 344; Desaix à Laprun, à Beaupuy et à Duhesme, 28 ventôse et 3 germinal an IV (18 et 23 mars 1796); Marescot à Carnot, 20 germinal (9 avril), à Carnot le jeune (frère du directeur), directeur des fortifications, 22 germinal].

13 brumaire (4 novembre), il s'était définitivement constitué, Jourdan, devant l'offensive de Clerfayt, avait déjà évacué la rive droite du Rhin; les lignes de Mayence venaient d'être surprises et enlevées (7 brumaire). Dans ces conditions, Carnot avait dû se borner à prescrire à l'armée du Nord de détacher 8,000 à 10,000 hommes à Dusseldorf, pour rendre entièrement disponible l'armée de Sambre-et-Meuse, et lui permettre d'effectuer sur la Nahe une diversion susceptible de dégager Mannheim et l'armée de Rhin-et-Moselle (1). Il engageait en même temps Jourdan à profiter de l'envoi d'un détachement de l'armée du Nord à Dusseldorf pour faire agir sa gauche vers la Sieg, de manière à donner de ce côté des inquiétudes aux Autrichiens. Il n'insistait d'ailleurs point sur cette opération, s'en remettant à Jourdan du soin d'apprécier si les circonstances se prêtaient à une semblable diversion (2).

Quand Jourdan, après quelques succès sur la Nahe, se trouva compromis à son tour, il prescrivit à Pichegru de reprendre l'offensive. Il lui ordonna aussi de faire réunir quelques troupes dans le Haut-Rhin pour tenter un coup de main sur la rive droite (3), mais l'armistice survint sans que cet ordre eût été mis à exécution.

Le Directoire, au point de vue militaire, avait donc subi les événements tels que les avait fait naître la situation créée sous le Comité de Salut public; son rôle avait été trop tardif pour qu'il pût les diriger à son gré.

Mais si la responsabilité des événements ne pouvait lui être imputée, c'est à lui qu'allait incomber la mission de remettre nos armées en état et de leur permettre de

---

(1) Le Directoire à Jourdan, Paris, 12 et 23 frimaire (3 et 14 décembre).

(2) Le même au même, Paris, 27 frimaire (18 décembre).

(3) Le Directoire à Pichegru, Paris, 1er nivôse (22 décembre).

reprendre avantageusement la lutte dans le cas où la paix ne succéderait pas à l'armistice.

Une nouvelle campagne était en effet probable. Au lendemain même de la conclusion de cet armistice, l'état d'esprit des gouvernants, tant en France qu'à l'étranger, permettait déjà de l'augurer. Le Directoire en particulier la croyait inévitable : mieux encore, il la jugeait indispensable.

CHAPITRE II.

Les intentions du Directoire.

---

§ 1er. — *Le Directoire. — Ses tendances.*

En vertu de la Constitution de l'an III, les pouvoirs législatifs antérieurement dévolus à la Convention étaient passés, le 4 brumaire (26 octobre 1795), entre les mains du Conseil des Cinq-Cents, qui proposait et discutait les lois, et du Conseil des Anciens, qui les discutait à son tour et les sanctionnait.

Les décrets des 5 et 13 fructidor (22 et 30 août) (1), portant que dans ces Conseils, renouvelables par tiers chaque année, deux tiers seraient d'abord formés par des membres de la Convention, avaient assuré, au moins pour une année, la survivance de l'esprit et des tendances de cette dernière assemblée (2).

Quant au Pouvoir exécutif, il était détenu, dans le nouveau Gouvernement, par le Directoire.

Lorsqu'il s'était agi de rechercher la forme de l'organe exécutif, on s'était rendu compte qu'un type très

---

(1) A. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 574.
(2) *Ibid.*, *loc. cit.*, p. 572-574.

satisfaisant en existait déjà dans le Comité de Salut public. Il parut que la combinaison la plus simple serait de faire de ce Comité une institution fondamentale et de le perpétuer en le perfectionnant (1). L'expérience avait montré que l'omnipotence de la Convention et sa perpétuelle ingérence dans des questions de détail avaient fréquemment gêné et ralenti l'action du Comité et imprimé aux affaires une allure parfois hésitante. Il s'agissait donc de restituer au Pouvoir exécutif l'indépendance et l'étendue d'action que les nombreux membres de la Convention, passés par le Comité de Salut public, avaient successivement reconnues indispensables et ambitionnées pour leur propre compte. De cette conception du Pouvoir exécutif naquit un Directoire composé de cinq membres, nommés pour cinq ans par les Conseils et renouvelables par cinquième chaque année.

Les Directeurs choisissaient, sans intervention et sans contrôle des Conseils, des ministres non responsables vis-à-vis de ces Conseils et qui ne communiquaient point avec eux. C'est par ces ministres qu'ils faisaient expédier toutes les affaires de la République. En matière de politique étrangère, le Directoire négociait les traités que les Conseils ratifiaient; il proposait la guerre aux Conseils qui la décidaient et la déclaraient (2).

« Investi du Pouvoir exécutif dans sa plénitude, il possédait ce qui avait manqué au Comité de Salut public : la sécurité, la durée, l'indépendance enfin à l'égard des Représentants du peuple (3) ». La souveraineté nationale, dont la Convention avait été seule dépositaire, se trouvait ainsi dispersée entre les deux Conseils

(1) A. Sorel, *loc. cit.*, t. V, p. 1.
(2) A. Aulard, *Histoire politique*, *loc. cit.*, p. 253.
(3) A. Sorel, *loc. cit.*, t. V, p. 7.

et le Directoire. Celui-ci en avait la meilleure part, car les Conseils, délibérant séparément, n'agissant point par eux-mêmes et ne contrôlant pas l'action exécutive, se trouvaient désarmés vis-à-vis du Directoire.

La mesure était même dépassée, car, en cas de conflit entre le Pouvoir exécutif et le Pouvoir législatif, la balance devait forcément pencher du côté du Directoire qui disposait des moyens. Or ces conflits, dès le début de l'an IV, n'apparaissaient point comme impossibles. Le renouvellement annuel et par cinquième de ses membres (1) condamnait en effet le Directoire à une évolution plus lente que celle des Conseils. Il allait fatalement ment retarder et sur eux et sur la Nation. Déjà le tiers élu en vendémiaire an IV (octobre 1795), pour compléter les Conseils, manifestait une mentalité sensiblement différente de celle des conventionnels restés dans le corps législatif. Dès les premiers jours ils affirmèrent avec énergie les vœux du pays en faveur de la paix, que la conquête de la rive gauche du Rhin paraissait rendre immédiatement possible (2) et qui, seule, pouvait donner aux populations, épuisées par un formidable effort de cinq années, la tranquillité, le repos, la reprise des affaires, le retour à une vie économique normale.

C'est précisément cette absence de parallélisme dans l'évolution du Directoire et des Conseils qui explique la carrière troublée du Gouvernement directorial. L'antagonisme, qui éclatera bientôt entre l'exécutif et le législatif, deviendra forcément aigu, lorsque le jeu des renouvellements aura fait sortir des Conseils leur majo-

---

(1) Le Directoire ne pouvait être complètement renouvelé qu'en 1800; les Conseils qui, dès 1795, se constituaient avec un tiers nouvellement élu, devaient achever leur renouvellement en 1797.

(2) L'enlèvement des lignes de Mayence et la retraite définitive de Jourdan sur la rive gauche ne furent connus qu'à la fin de la période électorale, après le vote des assemblées primaires.

rité thermidorienne. C'est alors que le Directoire, cramponné au Pouvoir, gouvernera par coups de force, cherchera dans l'armée un appui exclusif et fera de la guerre un dérivatif indispensable à la Nation, partagée entre un égal désir de paix et de gloire.

Mais au début du nouveau Gouvernement, grâce à la permanence des deux tiers, la majorité de la Convention se retrouvait dans les Conseils. Elle nommait un Directoire composé de membres pris dans son sein : Reubell, Barras, Letourneur, Larevellière-Lépeaux, Carnot. Ainsi, « le Directoire perpétuait en soi-même le Comité de Salut public comme les Conseils, en leurs deux tiers, perpétuaient la Convention thermidorienne (1) ». Il avait les mêmes idées, il allait manifester les mêmes tendances.

Or, le 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1795), quelques semaines avant de se séparer, la Convention avait tenu à exprimer nettement sa volonté à l'égard des « limites naturelles », et elle avait décrété que la Belgique, le Limbourg, le Luxembourg, le pays de Liége feraient partie intégrante et inséparable de la République française. Elle avait déclaré en même temps, par la voix de ses principaux orateurs (2), que cette réunion s'étendait, en principe, aux pays allemands de la rive gauche du Rhin dont la réunion ne pouvait être encore décrétée, puisque le sort de ces pays était, de par le traité de Bâle, réservé jusqu'à la paix générale (3).

Ce décret répondait aux vœux des Belges, car ils espéraient que la réunion de leur pays à la République apporterait un allégement à l'épuisant régime de con-

---

(1) A. Sorel, *loc. cit.*, t. V, p. 7.

(2) *Rapport fait par Merlin de Douai à la Convention au nom du Comité de Salut public* (*Moniteur universel*, t. XXVI, p. 84 à 90).

(3) Article 5 du traité de Bâle (De Clercq, *Recueil des Traités de la France*, t. I, p. 233).

quête qui pesait sur eux depuis trop longtemps. Mais en votant la réunion de la Belgique, la Convention entendait surtout consacrer le principe des « frontières naturelles » et en faire un « corollaire de la Constitution » qui venait d'être décrétée.

A la suite de ce vote, frontière *décrétée* et frontière *déclarée* « se confondirent dans les esprits et demeurèrent confondues dans les desseins politiques, sous le nom de *limites naturelles*. Le principe des limites naturelles s'identifia avec le Gouvernement républicain..... Il s'ensuivit cette illusion que la République, réclamant des limites tracées par la nature, réclamait un droit naturel (1) ». Le principe des frontières naturelles devenait ainsi un dogme de droit public et l'un des principes essentiels de la Révolution. Le Directoire ne pouvait qu'en accepter l'héritage, avec toutes les conséquence qu'il comportait.

§ 2. — *Tentatives de paix générale.*

Le Directoire s'était définitivement constitué le 13 brumaire après les votes successifs des Conseils des Cinq-Cents et des Anciens qui avaient désigné ses membres. Les Directeurs se répartirent immédiatement la tâche (2) et se mirent au travail. Ils nommèrent des ministres qui « ne furent guère que des commis, expéditionnaires du détail, d'autant plus effacés que les Directeurs, toujours à l'image du Comité, conservèrent directement des bureaux sous leurs ordres (3) ». Le Ministre de la Guerre

(1) A. Sorel, *loc. cit.*, t. V, p. 20-21.

(2) Reubell prit la Justice, les Finances, les Affaires étrangères; Barras, le personnel de la Guerre et la Police; Letourneur, la Marine; Larevellière-Lépeaux, l'Institut, les Écoles, les Manufactures, les Fêtes nationales; Carnot, la direction des opérations militaires.

(3) A. Sorel, *loc. cit.*, t. V, p. 10.

fut le général de division Aubert-Dubayet, qui prit ses fonctions le 16 brumaire (1). Charles Delacroix, ancien Conventionnel, fut désigné comme Ministre des Relations extérieures.

Lors que le Directoire s'installa, la prise des lignes de Mayence et la retraite de Jourdan en deçà du Rhin venaient de démontrer que la possession de la rive gauche ne pourrait être acquise que par de nouveaux efforts. Les Directeurs se trouvaient ainsi dans l'obligation de chercher dans la continuation de la guerre le moyen de réaliser le programme implicitement contenu dans le vote du 1er octobre. Mais le tiers élu des Conseils, s'alliant aux anciens conventionnels restés partisans des anciennes limites, ou tout au moins d'une transaction

---

(1) Aubert-Dubayet (Jean-Baptiste-Annibal), fils d'un lieutenant servant aux compagnies franches envoyées à la Louisiane, est né dans cette colonie le 19 avril 1757. Entré comme sous-lieutenant sans appointements à la suite du régiment de Bourbonnais (devenu, en 1791, le 13e régiment d'infanterie), il est nommé sous-lieutenant titulaire le 19 novembre 1776, lieutenant le 19 mars 1780, fait, en cette qualité, les campagnes de 1780 à 1784, en Amérique, et il est promu capitaine le 30 juin 1785.

Le 1er octobre 1791, il siège comme député à l'Assemblée législative.

Lieutenant-colonel le 29 juin 1792, à l'armée du Rhin, il est nommé, le 2 avril 1793, par les Représentants du peuple à Mayence, général de brigade à titre provisoire. Il est confirmé dans ce grade le 17 août 1793. Rappelé à Paris en octobre 1793, il est arrêté le 8 novembre et suspendu quelques jours après de ses fonctions. Il n'est remis en liberté que le 4 août 1794. Réintégré dans ses fonctions le 8 août, il est aussitôt autorisé à demander sa retraite. Quelques mois après, appelé par Kléber à l'armée devant Mayence, il est remis en activité (2 février 1795), puis nommé général de division pour commander les forces destinées à passer aux Indes orientales (4 février). Le 20 avril suivant, il est désigné comme général en chef de l'armée des côtes de Cherbourg.

Après son court passage au Ministère de la Guerre, il est nommé à l'ambassade de Constantinople et y meurt le 17 décembre 1797 (*Arch. Adm. Guerre*).

honorable, constituait une grosse minorité qu'à ses débuts le Directoire croyait devoir ménager. « Il fallait paraître négocier la paix, ne fût-ce que pour démontrer l'impossibilité de la conclure (1) ». Il élabora donc un *plan de pacification* qui semblait calqué sur celui que le Comité avait élaboré au printemps de l'an III (2); il le complétait d'un programme de coalition du continent contre l'Angleterre.

De même que le Comité de Salut public, le Directoire faisait par avance trois lots du pays conquis par nos armées : « ceux qu'il entendait incorporer à la République; ceux qu'il destinait à servir de bastions à la République ; ceux qu'il réservait pour les échanges qui décideraient l'Europe à consentir l'incorporation des premiers et le protectorat des seconds (3) ».

La collaboration de la Prusse était le pivot de toutes les combinaisons du plan. Le Directoire confirma donc les instructions données par le Comité à Caillard, qui était notre agent à Berlin depuis octobre. Il était plus indispensable que jamais de mettre la Prusse en demeure de faire connaître ses intentions réelles à l'égard de la République. Depuis le mois d'avril, nos diplomates se sentaient de ce côté comme sur un terrain mouvant. La Prusse affectait en effet de ne voir dans le traité de Bâle qu'un compromis provisoire. Elle n'avait pas *cédé* ses territoires de la rive gauche du Rhin ; elle avait simplement consenti à leur *occupation* par les armées françaises et seule la Diète avait qualité pour abandonner définitivement à la France la rive gauche du Rhin : tels étaient les points sur lesquels la diplo-

---

(1) A. Sorel, *loc. cit.*, t. V, p. 22.

(2) *Ibid.*, *loc. cit.*, t. IV, livre III, chap. I et III.

(3) *Ibid.*, *loc. cit.*, t. V, p. 22; A. Sorel, *L'Autriche et le Comité de Salut public* (*Revue historique*, t. XVII, p. 25).

matie prussienne ne cessait d'insister. Elle se dérobait d'autre part à toute proposition tendant à faire exercer une pression sur la Diète, pour en obtenir la cession définitive à la République des pays de la rive gauche. A plus forte raison avait-elle éludé tout projet d'alliance avec la nation française (1).

La Prusse n'y était point tenue, il est vrai, par le traité de Bâle; mais ce traité n'en contenait pas moins une clause qu'elle venait de violer. L'article III de la partie secrète, après avoir donné l'indication de la ligne qui limitait les pays et États agréés comme neutres par la République, avait ajouté : « Le Roi se charge de la garantie qu'aucune troupe ennemie de la France ne passe cette ligne ou ne sorte des pays qui y sont compris pour combattre les armées françaises; et, à cet effet, les deux parties contractantes entretiendront sur les points essentiels, après s'être concertées entre elles, des corps suffisants pour faire respecter cette neutralité (2) ». Or, l'armée de Clerfayt, pour déborder l'armée de Jourdan, établie derrière le Main, la gauche à la ligne de neutralité, n'avait point hésité à violer les territoires neutres pour déborder ses adversaires et les obliger à la retraite (3), et la Prusse, malgré ses engagements formels, ne s'était point opposée à cette violation, qui devait avoir sur les résultats de la campagne la plus funeste influence.

Malheureusement notre échec ne s'était pas traduit seulement par le recul de nos armées et par l'obligation où il les avait placées d'établir leurs cantonnements

---

(1) A. Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, *loc. cit.*, t. IV, p. 394-396, 443-444; t. V, p. 29.

(2) De Clercq, *loc. cit.*, t. I, p. 235; *Papiers de Barthélemy*, publiés par J. Kaulek, t. V, p. 167.

(3) Jourdan, *Mémoires manuscrits*, Campagne de 1795, chap. IV; *Papiers de Barthélemy*, Rapports d'octobre, t. V.

d'hiver dans une région sans ressources. Il avait eu aussi sa répercussion dans le domaine de la politique extérieure. Les États secondaires de l'Allemagne du Sud avaient, en effet, compté sur nos succès et sur le concours de la Prusse pour contraindre l'Autriche à conclure la paix qu'ils souhaitaient. Or, nos armées venaient de se montrer impuissantes à réaliser ces vœux pacifiques. Quant à la Prusse, sa passivité, lors de la violation de la ligne de neutralité, diminuait singulièrement son crédit et les chances qu'elle aurait pu avoir d'en imposer à l'Autriche en se faisant l'interprète des États allemands.

Enfin, la guerre avait fait naître d'autres griefs contre nous. Pour la première fois, les troupes républicaines avaient franchi le Rhin et elles avaient malheureusement commis de nombreux excès.

Resserrée dans le long couloir formé par le fleuve et la ligne de neutralité (1), privée d'équipages en nombre suffisant pour organiser un service de ravitaillement à longue distance, par Dusseldorf, le seul point de passage dont elle pût disposer, du moins au début (2), l'armée de Jourdan s'était trouvée promptement affamée (3). L'indiscipline en était résultée; les troupes avaient dévasté le pays traversé et n'avaient même pas toujours respecté les territoires neutres qu'elles côtoyaient (4). Aussi, pendant la retraite, s'étaient-elles

---

(1) En partant du Rhin, vers Duisbourg, la ligne de neutralité longeait la frontière du comté de la Marck, passait à Werden, Gemark et le long de la Wupper; à Hombourg, Altenkirchen, Limbourg sur la Lahn; à Idstein, Eppstein et Hoechst où elle atteignait le Main (De Clercq, *loc. cit.*, t. I, p. 235; *Papiers de Barthélemy*, t. V, p. 167).

(2) Des ponts furent établis à Neuwied, mais trop tardivement pour pouvoir servir au ravitaillement.

(3) Gouvion Saint-Cyr, *loc. cit.*, t. II, pièces justificatives n°s 90 et 91, p. 567-568; Jourdan, *loc. cit.*, chap. IV.

(4) *Papiers de Barthélemy*, t. V [Delacroix à Barthélemy, 28 bru-

parfois trouvées dans la nécessité de se défendre contre les paysans soulevés (1). Cette conduite de nos troupes était d'autant plus regrettable que ces désordres s'étaient exercés contre des populations déjà hantées par la crainte d'un régime d' « évacuation » analogue à celui qui avait ruiné les pays allemands de la rive gauche.

En raison de l'état d'esprit des populations, l'alliance avec la Prusse devenait la seule mesure qui pût en imposer et rétablir le crédit de l'une et l'autre puissance. Le Directoire le comprit et, conformément à ses instructions, les conversations diplomatiques reprirent simultanément en novembre à Bâle, à Paris et à Berlin. Le thème apparent en était le choix d'une nouvelle ligne de démarcation tracée de manière à éviter les divers incidents (2) qui avaient précédé ou accompagné la violation de la précédente. Ce sujet de conversation n'était point de nature à exclure des allusions à une solution plus complète de la question allemande (3), et nos diplomates ne manquèrent pas d'en faire naître l'occasion.

Mais la Prusse avait de bonnes raisons pour éluder tout engagement nouveau. Depuis le mois d'août 1795, elle avait connaissance du traité de partage de la Pologne, conclu secrètement, le 3 janvier précédent, entre la Russie et l'Autriche. Tout en faisant, pour la forme,

---

maire (19 novembre), p. 506; Barthélemy à Delacroix, 1er frimaire (22 novembre), p. 508-509; notes de Hardenberg, p. 511 et 521].

(1) De Sybel, *loc. cit.*, t. III, p. 521-522. — Ces excès devaient faire le vide devant nos troupes au cours de la campagne de 1796 (Loredan-Larchey, *Journal du canonnier Bricard*, p. 189).

(2) *Papiers de Barthélemy*, t. V (correspondance et rapports d'octobre et novembre).

(3) Par « question allemande », il faut entendre non seulement la question de la possession par la République de la rive gauche du Rhin, mais aussi celle d'une alliance de la République avec la Prusse, conclue en vue de préparer un groupement nouveau des États de l'Allemagne.

quelques réserves sur l'importance et la situation du lot que ce traité lui avait réservé, Frédéric-Guillaume s'était estimé à peu près satisfait d'un résultat auquel il ne s'attendait guère. Il n'avait plus, dès lors, aucun intérêt matériel à se brouiller avec ses co-partageants. Ses tendances personnelles, de plus en plus influencées par les Anglais et les émigrés, le portaient moins que jamais d'ailleurs à fraterniser avec les Jacobins, et sa conscience lui reprochait durement le traité de Bâle, bien qu'il l'eût consenti dans le seul but de se donner les mains libres en Pologne et d'en imposer de ce côté aux Russes et aux Autrichiens.

Un tel état d'esprit rendait évidemment irréalisable toute proposition d'alliance avec la République : la Prusse manifesta nettement en effet sa volonté bien arrêtée de conserver sa liberté d'action (1).

Le Directoire, dès le début des pourparlers, avait prévu cet échec, et il n'avait pas attendu qu'il fût définitivement formulé pour sonder les intentions de l'Autriche.

Le 7 frimaire, il avait donc confié à Poterat une nouvelle mission (2) auprès de Thugut, le chargeant de lui faire des propositions précises pour obtenir son consentement à la réunion des pays de la rive gauche : elles consistaient dans l'offre des deux tiers de la Bavière avec la capitale, en échange des Pays-Bas et, en outre, dans la promesse que la République s'emploierait volon-

---

(1) Rapports de Barthélemy, des 10, 21 décembre (*Papiers de Barthélemy*, t. V, p. 517, 524); Bailleu, *Preussen und Frankreich*, t. I, p. 29.

(2) Poterat avait déjà été chargé d'une mission analogue par le Comité de Salut public. Il était parvenu à voir Thugut, mais sans succès pour ses propositions (A. Sorel, *Revue historique*, t. XVIII, p. 293-295, 311, 314). — Pour sa seconde mission, voir *Revue historique*, t. XXIX, p. 280 et suiv.

tiers à procurer à l'Autriche des débouchés sur l'Adriatique.

Mais Thugut était déjà en pourparlers avec la Russie et l'Angleterre pour obtenir leur consentement et leur concours précisément en vue de l'acquisition de ces mêmes avantages (1). Il n'avait que l'embarras du choix et repoussa dédaigneusement les offres de Poterat (2).

En Autriche comme en Prusse, le Directoire se trouvait éconduit. Les tentatives de négociations qu'il effectua vers la même époque en Italie ne furent pas plus heureuses (3).

Pendant qu'il tentait de négocier avec l'Autriche, et en prévision de son insuccès, il offrait la Lombardie à la cour de Sardaigne pour payer la Savoie, Nice (4) et une alliance contre l'Autriche. La cour de Turin hésita un instant, mais « la peur de la République l'emporta sur la peur de l'Autriche (5) ».

La république de Venise ne se laissa pas davantage entraîner par la proposition d'une lutte maritime contre les Anglais à laquelle le Directoire l'invitait. De ce côté, le seul résultat des négociations devait être l'expulsion du prétendant, plus tard Louis XVIII, qui, en quittant Vérone, où il s'était réfugié, alla rejoindre le corps de Condé, sur le Haut-Rhin (6).

La rigidité du programme du Comité, repris par le Directoire, accentué encore par lui, le condamnait

---

(1) De Sybel, *loc. cit.*, t. IV, p. 138; A. Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, t. V, p. 32-33.

(2) De Sybel, *loc. cit.*, t. IV, p. 141; A. Sorel, *Revue historique*, t. XXIX, p. 297.

(3) A. Sorel, *Revue historique*, t. XIX, p. 49.

(4) La Savoie et le comté de Nice étaient réunis à la République depuis 1792.

(5) A. Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, t. V, p. 35.

(6) De Sybel, *loc. cit.*, t. IV, p. 192-193.

donc à la continuation de la guerre. Il y inclinait assez naturellement, sentant déjà, à l'hostilité du tiers élu, qu'il aurait avantage à gouverner par le dehors en s'appuyant sur l'armée.

Aussi, dès le début de ses fonctions, profita-t-il de toutes les occasions qui s'offrirent à lui pour la préparer à l'idée de nouveaux efforts. Il commença par discréditer à ses yeux les partisans des anciennes limites, en leur attribuant une influence néfaste sur les résultats de la dernière campagne. Écrivant le 3 décembre à Pichegru pour stimuler son zèle, il s'exprimait ainsi : « C'est à vous, général, à diriger l'esprit de l'armée ; il est temps qu'il ne le soit plus par les partisans des anciennes limites dont les insinuations perfides paraissent n'avoir pas peu contribué aux revers que nous avons éprouvés (1) ». C'est ainsi qu'il n'était pas éloigné d'accuser de trahison les adversaires du principe des frontières naturelles.

D'ailleurs, grâce aux négociations qu'il avait engagées, le Directoire s'était donné le beau rôle. Elles allaient lui fournir des arguments péremptoires pour justifier la campagne de 1796 aux yeux des populations et des armées. Il n'oublia pas d'en tirer parti, à la veille des opérations, dans la proclamation qu'il adressait aux troupes, pour exalter leur patriotisme et réclamer d'elles d'énergiques efforts : « Le moment approche de reprendre vos armes victorieuses ; le moment approche de vous arracher à un repos auquel vous ne vous êtes livrés que dans l'espoir qu'il amènerait bientôt une paix honorable; mais les flots de sang qui ont coulé n'ont pas encore satisfait la rage de nos ennemis. Ils s'imaginent sans doute que nous allons abandonner le fruit de nos vic-

(1) Le Directoire à Pichegru, Paris, 12 frimaire an IV (3 décembre 1795).

toires, au moment même où le succès est prêt de les couronner. Ils s'imaginent que nous allons leur demander en lâches une paix que nous leur avons offerte en généreux ennemis..... En vain le Gouvernement français a-t-il manifesté, chez toutes les puissances qui lui font la guerre, le désir sincère de rendre la paix à l'Europe épuisée ; en vain leur a-t-il fait les propositions les plus justes et les plus modérées, rien n'a pu surmonter leur déplorable aveuglement..... (1) ».

Il n'oubliait point d'ailleurs de faire luire aux yeux de tous l'espoir d'un repos bien mérité et réclamé déjà avec insistance, car, parlant de la paix qui ne pouvait manquer de couronner de nouveaux efforts, il ajoutait : « Et vous, généreux défenseurs, qui l'aurez cimentée de votre sang, bientôt vous reviendrez au sein de vos familles et parmi vos concitoyens jouir de votre gloire, redoutables encore dans votre repos à tous les ennemis de la République (2) ».

CHAPITRE III.

La situation matérielle des armées.

---

§ 1. — *La détresse des armées.*

Ces armées que le Directoire allait convier ainsi, au printemps de l'an IV, à de nouveaux efforts, se trouvaient à la fin de 1795 dans une situation déplorable. Il était absolument nécessaire de leur donner le repos dont elles avaient besoin et les moyens matériels qui leur avaient manqué trop fréquemment au cours des opéra-

---

(1) *Journal militaire*, an IV, 2e partie, p. 563.
(2) *Ibid.*

ons. A maintes reprises, il avait semblé, surtout à l'ar-
ée de Sambre-et-Meuse, que les troupes, à la suite de
urs privations, fussent à la veille de se désagréger.

Le 10 frimaire (1er décembre), Marceau, rendant
mpte d'une opération, ajoutait : « Des obstacles cent
is plus terribles que ceux que l'ennemi peut opposer
font ici sentir. Je n'ai ni pain ni souliers, et les
emins sont tels que le soldat enfonce dans la boue
squ'aux genoux..... (1) ». Le même jour, il compléit le récit de la situation matérielle et morale de ses
oupes : « Je n'ai point de pain depuis hier. Je ne sais
icore quand j'en aurai, tant les transports sont difficiles
les moyens de manutention premiers (*sic*).

« Quelque peine que je ressente de vous faire l'aveu
e la manière scandaleuse et basse avec laquelle se conuisent nos troupes, je ne puis ni ne dois vous laisser
norer que l'esprit de pillage et d'insubordination y est
orté à son comble ; les propos les plus révoltants, les
tions les plus déshonorantes sont les seules ressources
u'elles offrent. On ne se souvient plus de ce que l'on
ait. Piller et fuir, voilà leur conduite. Je suis si
goûté que rien au monde ne m'empêcherait de quitter
service et le commandement si mon honneur et
mitié que je vous porte ne me retenaient (2) ». Il
outait, le lendemain : « On ne s'est jamais trouvé dans
s circonstances plus difficiles, et jamais mon âme ne
est trouvée autant affectée de tout ce qui se passe sous
es yeux. Il est vrai que les privations de tout genre
'éprouvent nos soldats, qui sont sans pain et sans
uliers, militent en leur faveur..... (3) ».

Quelques jours après, la situation ne paraît pas s'être

---

1) Marceau à Jourdan, Meisenheim, 10 frimaire, 1re lettre.
2) *Ibid.*, 2e lettre.
3) Le même au même, Meisenheim, 11 frimaire (2 décembre).

améliorée pour la division Marceau : les vivres manquent, « le pillage est à son comble, et les officiers, plus malheureux encore que les soldats, n'ont ni force ni pouvoir. Les quartiers d'hiver seuls peuvent nous sauver..... (1) ».

Le 6 nivôse (27 décembre), Marceau jette encore un cri de détresse : « Un ennemi plus cruel que les Autrichiens nous assiège : la famine avec tous ses horribles entours a pris ici la place de la médiocrité dans laquelle nous vivions. A qui la faute? Je ne puis m'en prendre qu'au peu de ressources du pays, atténuées encore par les désordres dont il a été la victime.....Après avoir été trois jours à la livre de pain, aujourd'hui je n'en ai point. Demain, point encore d'espérance pour en avoir. Tous les moyens sont par moi employés et ces moyens sont presque sans effet (2) ».

Les autres généraux récriminaient aussi; ils ne se mettaient point en frais de littérature, mais ce qu'ils disaient de la situation de l'armée était tout aussi éloquent.

Le 12 frimaire, Bernadotte renouvelle auprès du général en chef les doléances qu'il a déjà formulées. Malgré les précautions qu'il prend, malgré les défenses sévères qu'il fait, la troupe se porte encore à tous les excès. Il se plaint amèrement de ce que la division du général Poncet emplisse les rues de Kreuznach où lui-même se trouve; « le 12e régiment de chasseurs surtout se fait remarquer par son insubordination : sous prétexte que, depuis deux jours, ils meurent de faim, ils enlèvent tout et nous ôtent toutes nos ressources ». Et il prie le général Jourdan d'écrire à Poncet pour qu'il remédie à « un désordre aussi affreux (3) ».

---

(1) Marceau à Jourdan, Sulzbach, 28 frimaire (19 décembre).
(2) Le même au même, Sulzbach, 6 nivôse (27 décembre).
(3) Bernadotte à Jourdan, Kreuznach, 12 frimaire (3 décembre).

En plein hiver (frimaire), les troupes de Kléber sont campées « pieds nus et sans habits » et le mécontentement est général : le soldat ne reçoit qu'une livre de pain par jour et l'on n'a pas une goutte d'eau-de-vie à lui distribuer; depuis un mois, la plupart des corps n'ont point touché leur solde en numéraire (1). Kléber conjure le haut commandement de donner des ordres pour que cette « misérable indemnité » soit payée (2).

Le 28 frimaire, les troupes de la division Poncet sont sans pain; deux demi-brigades n'en ont pas reçu depuis trois jours. Le général de division ne sait où est son commissaire-ordonnateur pour lui donner des ordres (3).

Le 21 décembre, Ernouf constate que les besoins de l'armée augmentent tous les jours « d'une manière effrayante » et que cela tient aux moyens de transport qui sont nuls. Le peu de chevaux dont on dispose diminue tous les jours par suite de la mortalité qu'entraîne la disette des fourrages (4).

Commentant, quelques jours après, les raisons de la suspension d'armes qui vient d'être conclue en attendant la signature de l'armistice, il déclare que cette mesure « était commandée par l'humanité » et il ajoute : « L'armée manque presque tous les jours de pain; elle est nue et sans moyens de transport. Les combats qu'elle

---

(1) Kléber à Ernouf, chef d'état-major général de l'armée de Sambre-et-Meuse, Coblentz, 19 frimaire (10 décembre).

(2) La loi du 15 thermidor an III (2 août 1795) portait que les sous-officiers et les soldats de toutes armes recevraient un supplément de solde en *numéraire* de deux sous par jour. Cette mesure était motivée par la dépréciation croissante des assignats (*Journal militaire*, an IV, p. 94).

(3) Poncet à Jourdan, Rohrbach, 28 frimaire (19 décembre).

(4) Rapport des marches, campements et actions de l'armée de Sambre-et-Meuse, du 26 au 30 frimaire (17-21 décembre).

a livrés pendant un mois consécutif et les maladies la diminuent tous les jours (1) ».

A peu près à la même date, Colaud avertit Kléber, commandant le centre de l'armée, que la distribution de viande n'a pu se faire et il réclame des instructions. « La moitié des troupes à cheval de la division est en course pour les subsistances, vivres et fourrages; les chevaux sont en grande partie déferrés et M. le commissaire-ordonnateur ne procure ni fer ni charbon. Comment faut-il donc faire (2) ? ». Le même jour, il lui écrit encore : « Le commissaire des guerres de la division sort de chez moi avec les larmes aux yeux. Il m'a rendu compte que depuis un mois il avait enlevé 600 vaches pour le service et que le commissaire-ordonnateur ne lui avait fourni aucun moyen de subsistance; maintenant il ne sait plus comment faire pour faire vivre la troupe (3) ».

Le 19 nivôse, bien que les troupes se fussent déjà desserrées pour prendre leurs cantonnements d'hiver, la division Colaud n'a pas reçu de viande depuis quatre jours et ce général manifeste sa mauvaise humeur contre les commissaires des guerres qui promettent beaucoup sur le papier et laissent les troupes manquer du nécessaire (4). Le 22 nivôse, réclamation identique.

La situation de l'armée de Rhin-et-Moselle n'était pas sensiblement meilleure que celle de l'armée de Sambre-et-Meuse. Le 18 brumaire (9 novembre), Pichegru signalait au Comité de Salut public que son armée diminuait tous les jours d'une manière sensible par la mala-

---

(1) Rapport de l'armée de Sambre-et-Meuse, Wittlich, 3 nivôse (24 décembre).

(2) Colaud à Kléber, Andernach, 5 nivôse (26 décembre).

(3) *Ibid.*

(4) Colaud à Ernouf, Bedburg, 19 nivôse (9 janvier 1796).

die, la désertion et les combats. « La situation des troupes est pitoyable, ajoutait-il ; beaucoup manquent de souliers et d'habillement ; elles n'ont pas de capotes et sont dans cet état exposées aux intempéries de la saison sans tentes ni baraques (1) ». Les 25 brumaire et 3 frimaire (16-24 novembre), il revenait encore sur ce point et signalait en outre les progrès que faisait la désertion, contre laquelle il réclamait des mesures urgentes.

Grâce à l'énergie et à l'activité déployées par Rivaud, après la retraite sur les lignes du Speyerbach, puis de la Queich, l'armée de Rhin-et-Moselle trouva quelques adoucissements à sa malheureuse situation ; mais les moyens rassemblés pour faire face à ses besoins ne devaient pas tarder à s'épuiser, et l'armée, même après l'armistice, allait passer par une période plus pénible encore que les précédentes. Maintenue dans les lignes de la Queich, se trouvant, par suite de la pénurie des moyens de transport, dans l'impossibilité d'étendre au loin la zone de ravitaillement, elle devait connaître, malgré la suspension des opérations, des journées aussi pénibles que celles vécues devant Mayence.

Nos armées se débattaient ainsi dans un cercle vicieux. Pendant les périodes de mouvement ou de combat, le défaut de moyens de transport empêchait l'organisation d'une ligne de ravitaillement et la situation tactique ne permettait pas toujours d'étendre assez les troupes pour leur procurer sur place, dans un pays d'ailleurs à peu près ruiné, les ressources nécessaires ; pendant les périodes de stationnement, les rares moyens qu'offrait le pays étaient vite épuisés et la pénurie des transports interdisait encore l'exploitation des zones non occupées.

---

(1) Gouvion Saint-Cyr, *loc. cit.*, t. II, pièces annexes, p. 526.

§ 2. — *Impuissance ou inaptitude des Représentants aux armées.*

Le Gouvernement, tout en se rendant compte de l'état précaire des services dans ses armées du Rhin, ne soupçonnait cependant pas toute l'étendue du mal. Les rapports que les Représentants aux armées, et Merlin de Thionville notamment, avaient adressés au Comité de Salut public pendant l'année 1795 n'étaient point toujours rédigés de manière à lui permettre de se rendre un compte très exact de l'état des armées et de l'étendue de ses besoins. L'honnête et consciencieux Becker, en traçant, à la date du 10 frimaire (1er décembre), un tableau fort sombre de la situation de l'armée de Rhin-et-Moselle, ne pouvait s'empêcher de témoigner sa surprise « des faux rapports faits au Conseil des Cinq-Cents par Merlin de Thionville (1) ».

Le représentant Rivaud, commissaire du gouverne-

---

(1) « .....On est, sur cette frontière, dans la plus grande consternation. Plus de 15,000 soldats ont déserté et sont rentrés dens l'intérieur. Dans leur retraite, ils ont commis toutes les atrocités imaginables, dont le pillage de plus de deux mille chefs de famille est le moindre.....

« Tandis qu'ils (nos soldats) essuient mille privations, ils voient les employés de toutes les administrations insulter à leur misère par un luxe et une prodigalité qui accusent leur infidélité.....

« Il est grand temps que le Gouvernement pare à tant de désordres et fasse passer des forces de ce côté sans quoi le fruit de deux ans de victoires sera perdu en quinze jours.

« J'en ai encore reçu d'autres (nouvelles) de Bitche, de Saint-Avold, bien alarmantes. On témoigne beaucoup de surprise des faux rapports faits par Merlin de Thionville au Conseil des Cinq-Cents, auquel on impute, d'après le rapport des officiers et des soldats, tout le mécontentement de l'armée..... » [Becker, Représentant du peuple, au Conseil des Cinq-Cents, au Directoire exécutif, 10 frimaire an IV (1er décembre 1795)].

ment près l'armée de Rhin-et-Moselle, avait lui aussi, à diverses reprises, attiré l'attention du Directoire sur la gravité de la situation matérielle et morale de l'armée, mais il l'avait fait en termes moins pressants (1). Doué d'une activité réelle, il semblait d'ailleurs trop compter sur lui-même et s'illusionner trop aisément sur la durée des améliorations momentanées que les troupes devaient à son intervention personnelle. Il paraissait tenir aussi tout particulièrement à ce que le Directoire fût renseigné sur le zèle avec lequel il accomplissait sa mission. Aussi, dans les rapports qu'il lui adressait, prenait-il soin de s'étendre avec une certaine complaisance sur les mesures qu'il avait personnellement prescrites, sur les résultats heureux qu'il en avait obtenus et sur ceux qu'il en attendait (2). Dans ces conditions, le Directoire était en droit de supposer que, grâce à la présence d'un Représentant

---

(1) Lettres ou rapports de Rivaud au Directoire exécutif, à Reubell ou à Carnot [26, 27 brumaire, 6, 7 frimaire (17, 18, 27, 28 novembre) et diverses de frimaire, sans indication de jour].

(2) Le 26 brumaire, il annonce que l'armée a été forcée de se retirer derrière les lignes de la Queich, et il exprime la crainte qu'elle ne puisse y tenir en raison de l'extrême infériorité de nos troupes, surtout en artillerie. C'est principalement à la pénurie de cette arme qu'il attribue nos revers ; il y joint la difficulté des subsistances et le dénuement de la troupe, surtout en chaussures, qui entraînent la désertion, l'insubordination et le pillage. Il ajoute qu'il va faire réunir 10,000 paires de chaussures pour parer à l'urgence du moment.

Le 7 frimaire, après avoir rappelé les souffrances que l'armée eut à supporter devant Mayence, il prétend qu'au cours de ce siège, le pain n'a manqué qu'*un seul jour et dans une seule division* et c'est *quelquefois* seulement que le pain a été mauvais (Voir *supra*, p. 387, notes 1, 2, 3, 4, les témoignages précis et contraires de Gouvion Saint-Cyr et de Pascal-Vallongue).

Dans cette même lettre, il expose que la négligence des conseils d'administration aurait pu faire tomber les troupes dans un dénuement absolu en matière d'habillement. Mais « il a été au-devant des demandes des corps » dont il avait reconnu les besoins et, « malgré la résistance

aussi actif, aussi énergique et aussi prévoyant, la situation de l'armée de Rhin-et-Moselle, bien que difficile, n'était nullement compromise.

En fait, les moyens d'investigation et d'appréciation dont disposaient les Commissaires du Gouvernement étaient devenus insuffisants. Ils étaient loin d'avoir le prestige des anciens Représentants aux armées. La disparition des tribunaux révolutionnaires y était bien pour quelque chose, mais il y avait aussi d'autres raisons.

Depuis 1794, la sélection s'était faite parmi les généraux et une certaine stabilité s'était introduite dans le haut commandement. Le Comité de l'an II, comme celui de l'an III, et le Directoire à leur suite s'étaient aperçu qu'il y avait intérêt à laisser à la tête des armées, malgré leurs erreurs ou leurs insuccès momentanés, les généraux qui, à d'autres moments, s'étaient montrés dignes du commandement. Ils y furent même parfois maintenus malgré eux, malgré leurs demandes réitérées d'être rendus à un repos mérité. Pichegru, qui, à diverses reprises (1), avait réclamé un successeur au cours

---

des agents », les corps auraient à peu près ce qu'il faut, si les voitures n'avaient manqué pour le transport des effets.

Quelques jours après (lettre datée de frimaire, sans indication de jour, mais paraissant avoir été écrite entre le 10 et le 15 décembre), il espère le succès de l'offensive amorcée par Pichegru, autant qu'il en puisse juger par les dispositions de nos troupes et le découragement de celles de l'ennemi. « Les nôtres sont chaussées, vêtues. Je vais au-devant de leurs besoins tant que les moyens s'étendent. Elles vivent aisément ». Or, cette lettre était de bien peu de jours postérieure au tableau attristant fourni par Becker à la date du 1er décembre; d'autres lettres, provenant de témoins oculaires (général de brigade Lauthier-Xaintrailles, Moignon, médecin de l'armée, etc.), et dont il sera parlé plus loin, donnent aussi, de la situation de l'armée de Rhin-et-Moselle à cette époque, une tout autre impression.

(1) Pichegru au Comité de Salut public, Grünstadt, 18 brumaire (9 novembre); Neustadt. 25 brumaire (16 novembre).

de la campagne de 1795, n'obtint l'acceptation de sa démission qu'en mars 1796 ; Jourdan, qui, pendant cette même campagne (1), annonçait son intention d'abandonner le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse, ne put se dérober, après un repos de quelques semaines, à l'honneur et à la peine de reprendre sa place à la tête de cette armée.

En même temps qu'elle accroissait l'autorité des généraux et augmentait leur relief, la stabilité du haut commandement diminuait singulièrement le prestige des Représentants aux armées (devenus sous le Directoire Commissaires du Gouvernement près les armées). La période d'inaction militaire qui s'étend de la fin de 1794 à la reprise des opérations actives (septembre 1795) fut d'autre part assez peu propice à l'ingérence des Représentants dans les affaires militaires proprement dites. Pendant cette période, ils s'occupèrent surtout de l'organisation des pays conquis et de l'exploitation de leurs ressources (2). Leurs attributions, mal définies d'ailleurs par les arrêtés de nomination, tendirent de plus en plus à se limiter aux questions administratives, aux rapports à établir entre les armées et les pays occupés (3). Quand revinrent les opérations, l'habitude était prise et le prestige des généraux en chef aidant, les Représentants évitèrent de s'immiscer dans les questions de technique militaire. Seul, Merlin de Thionville fit quelques tentatives, notamment au cours du siège de Mayence.

---

(1) Gouvion Saint-Cyr, *loc. cit.*, t. II, p. 196; Jourdan au Ministre de la Guerre, 3 nivôse (24 décembre).

(2) Voir *supra*, p. 384 et 385.

(3) Une loi du 29 prairial an III (17 juin 1795) prescrivit que les Représentants, alors en mission, se borneraient aux fonctions relatives à leurs missions respectives, et qu'à l'avenir celles qui seraient données aux Représentants du peuple auraient un objet limité (*Journal militaire*, an III, t. II, p. 988).

Elles le rendirent parfaitement ridicule aux yeux des troupes (1) et contribuèrent à rendre les Représentants plus impopulaires encore dans les armées (2).

---

(1) Le 12 octobre, Gouvion Saint-Cyr, qui commandait l'une des divisions du corps de blocus de Mayence, est tout surpris et inquiet d'entendre le canon dans la direction d'Oppenheim. Il court de ce côté et apprend que la canonnade était motivée par la réquisition ci-après, adressée par Merlin de Thionville au commandant du poste d'Oppenheim.

Ober-Ingelheim, 19 vendémiaire an IV, 4 heures soir.

« Vous ne ferez pas mal d'attaquer avant le jour l'autre rive du Rhin, et de vous porter aussi en avant que vos forces pourront vous le permettre. Demain, vers 8 heures du matin, il y aura bataille rangée entre Sambre-et-Meuse et Clerfayt. La diversion que vous opérerez avec beaucoup de coups de canon surtout, ne pourra qu'être très favorable à l'action générale ».

Le commandant du poste d'Oppenheim avait donc fait passer le Rhin sur des ponts volants au bataillon qu'il commandait, avait canonné et repoussé les postes autrichiens qu'il avait devant lui ; il les poursuivait dans la plaine et allait se trouver compromis quand Gouvion Saint-Cyr survint et le fit rentrer sur la rive gauche. L'incident n'ayant pas entraîné de conséquence militaire grave, il se borna à infliger des arrêts de rigueur au commandant du poste d'Oppenheim (Gouvion Saint-Cyr, *loc. cit.*, p. 202-203 et pièce annexe n° 51, p. 496).

Le même incident se trouve relaté dans des termes à peu près semblables, mais plus mordants, dans l'étude adressée à Carnot par le chef de bataillon du génie Pascal-Vallongue. — Cet officier cite une autre intervention de Merlin de Thionville dans les opérations sous Mayence. Ce Représentant fit jeter de nuit, sur la place, au commencement de vendémiaire, 500 ou 600 obus : ces obus étaient destinés à Mayence « mais à cause de la distance où l'on se trouvait et des emplacements, pris de nuit, ils tombaient dans les fossés de la place, dans les champs, presque sur le nez de nos vedettes : enfantillage qui alarma l'armée de Sambre-et-Meuse qui n'en était pas prévenue, quoiqu'elle fût devant Castel, qui fit rire de pitié l'ennemi et hausser les épaules à la plupart de nos généraux d'attaque qui n'en étaient quelquefois instruits que le lendemain ».

(2) « Les Représentants du peuple, sans connaissances militaires, voulaient diriger l'armée ; ils ne doutaient de rien parce qu'ils pouvaient

Ce que les généraux en chef gagnèrent en considération et en autorité, les Représentants le perdirent et leurs attributions se firent de plus en plus vagues. Le 24 frimaire (15 décembre), Joubert, commissaire du Gouvernement près l'armée de Sambre-et-Meuse, écrit à son

---

tout; ils écrasaient les généraux du poids de leur pouvoir et du fardeau de leur ignorance. Envoyés principalement pour veiller au bien-être du soldat et pour le lui faire procurer, pour éclairer les abus et les réprimer, pour aplanir le chemin de la gloire et non pour chercher à l'enlever aux généraux, ils voyaient le soldat manquer de tout et, dans leurs pompeux rapports, le Gouvernement ne le voyait manquer de rien : ils toléraient les abus, on eût dit à leur luxe qu'ils en jouissaient; quelquefois, pour remplir leurs registres et parer à une ombre de responsabilité, ils prenaient des arrêtés fulminants et à peine y avaient-ils apposé leur signature qu'ils ne songeaient plus à leur exécution. Ils se mêlaient à toutes les opérations militaires; ils voulaient avoir l'air de commander l'armée; ils ordonnaient quelquefois des mouvements de troupes sans en prévenir les généraux » (Pascal-Vallongue, *loc. cit.*).

« Ami de la vérité comme de ma patrie, permettez que je vous mette sous les yeux des vérités connues de toute l'armée et qu'il importe infiniment au bien général qu'elles vous soient transmises : Merlin de Thionville, citoyens, vous en impose, et en impose au public toutes les fois qu'il monte à la tribune pour y parler des armées; il y prône l'enthousiasme, le désir des combats, la patience à toute épreuve; vante les moindres chocs comme des affaires les plus conséquentes, exagère nos avantages, en fait naître où il n'en existe pas, enfin Merlin de Thionville parvient peu à peu par ses discours à persuader le peuple que les armées ne respirent que la guerre. Les soldats allant ou venant des hôpitaux sont dans toutes les communes maltraités, et n'y reçoivent aucun secours, souvent même pas de logement. Allez, leur dit-on, faire la guerre, puisque vous la voulez; allez, citoyens du Rhin, soldats de Merlin de Thionville. Voilà les propos que reçoivent journellement les hommes qui se sacrifient pour leur patrie. Ce Merlin de Thionville serait-il donc un second Robespierre? Prenez-y garde, citoyens législateurs; la brave armée de Sambre-et-Meuse, dont il vante si souvent les exploits quand elle mérite des blâmes, en a la plus mauvaise opinion possible; elle le considère comme payé par les administrations pour perpétuer la guerre, comme ayant fait rompre à Bâle les négociations de paix avec l'Empereur, et enfin comme l'auteur de ses maux;

collègue Garreau (1) : « Je te prie aussi de faire décider d'une manière précise et claire les attributions des Commissaires près les armées. Notre position actuelle est fort équivoque et très désagréable. Si le Gouvernement juge encore les Commissaires utiles, il faut absolument qu'il règle leurs droits, la mesure de leur autorité et leur rang. Il faut aussi qu'il entretienne avec eux des relations habituelles (2) ».

Le Gouvernement prenait en effet de plus en plus l'habitude de correspondre directement avec les généraux en chef et avec les commissaires-ordonnateurs en chef des armées. Cet état de choses, qui devait diminuer singulièrement aux yeux de tous l'autorité des commissaires du Gouvernement, ne leur facilitait guère l'exercice de leurs fonctions. Il n'est point surprenant qu'ils aient quelquefois pu être mal informés. Rivaud lui-même, dont l'activité était connue et qui ne paraissait point disposé à renoncer bénévolement à ses attributions, semble avoir été parfois assez mal servi. Le 7 frimaire, par exemple, il accuse formellement le Directeur de l'habillement de l'armée de Rhin-et-Moselle de lui avoir « refusé l'état de ses magasins » et d'avoir attendu le moment du plus grand besoin pour lui déclarer qu'il n'avait plus une paire de souliers (3).

Pour peu que les Représentants aux armées fussent

---

ne taxez point ces vérités de vengeance particulière ou d'opinion partiale : d'abord je ne le connais pas, jamais je ne l'ai vu, je suis simple soldat, sans ambition, et ce n'est qu'après certitude de l'opinion générale que je vous la transmets » (Lespoir, volontaire à la 173e demi-brigade, au Conseil des Cinq-Cents, 21 décembre 1795).

(1) Garreau, collègue de Joubert à l'armée de Sambre-et-Meuse, se trouvait alors à Paris.

(2) Joubert à Garreau, Wittlich, 24 frimaire (15 décembre).

(3) Rivaud au Directoire exécutif, Herxheim, 7 frimaire (28 novembre).

portés, par leur caractère et leur tournure d'esprit, à ne voir les choses que de haut et à ne faire que les constatations qui s'offraient d'elles-mêmes (1), leur témoignage devenait donc singulièrement incomplet et le Gouvernement risquait fort d'être documenté d'une manière imprécise sur les besoins des armées.

C'est sans doute pour ce motif que le Directoire ne parut pas d'abord s'émouvoir outre mesure des doléances de Pichegru. La lettre que ce général lui avait adressée, le 18 brumaire an IV, contenait cependant un tableau peu rassurant de la situation de l'armée (2). Le Directoire prescrivit au Ministre de la Guerre de faire le nécessaire, sans lui en donner d'ailleurs les moyens. Il en avisa Pichegru : « C'est à vous, général, ajoutait-il, c'est à vos principaux subordonnés à leur rendre (aux troupes) par leurs exemples et leurs discours, cette énergie républicaine qui s'est peut-être affaiblie par l'inaction, mais qui prendra une nouvelle force dès que les besoins de la patrie l'exigeront (3) ». C'est donc en grande partie par des discours que le Directoire comptait porter remède à la situation des armées. Mais les discours ne suffirent pas.

---

(1) Moignon, médecin de l'armée, décrivant à Delacroix, Ministre des Relations extérieures, le fâcheux état de l'armée, terminait ainsi spirituellement sa lettre : « Je crois que beaucoup de personnes qui liraient cette lettre diront : « On ne nous a point encore tenu un langage semblable ». Je le crois bien et j'en sais plusieurs causes. J'en citerai une seule empruntée au philosophe de Genève : « Les hommes « puissants, dit-il, ne se montrent ordinairement que dans leur habit « de parade ; ceux qui paraissent devant eux en font autant » [Landau, 23 frimaire (14 décembre)].

(2) Pichegru au Comité de Salut public, Grünstadt, 18 brumaire (9 novembre). (C'est par erreur de suscription évidemment que Pichegru adresse sa lettre au Comité de Salut public et non au Directoire. Les Directeurs entrèrent en fonctions le 13 brumaire).

(3) Le Directoire à Pichegru, Paris, 23 brumaire (14 novembre).

Rivaud écrivit le 26 brumaire (17 novembre) une lettre plus alarmée qu'à l'ordinaire et le Directoire dut répondre qu'il autorisait les généraux à user de toutes les ressources qu'offraient le théâtre de la guerre dans le pays conquis (1); mais l'épuisement de la région rendait la faculté de réquisition directe, ainsi accordée aux généraux, tout aussi illusoire que l'exécution de l'ordre donné au Ministre de pourvoir aux besoins de l'armée. Le Directoire ne s'illusionnait d'ailleurs pas sur les résultats qu'il attendait des mesures ministérielles et il ne le dissimula point à Pichegru (2).

Mais avant que cet aveu, accompagné d'une autorisation de réquisition directe, formulée d'une façon très précise, ne fût parvenu à Pichegru, ce général avait renouvelé ses récriminations et sa demande de remplacement, si bien qu'il s'attirait du Directoire cette réplique, qui n'était point exempte d'ironie railleuse, et qui faisait évidemment allusion à ses faciles succès de la fin de la campagne de 1794 en Hollande : « Il est sans doute plus agréable et plus facile de conduire une armée à la

---

(1) Le Directoire à Rivaud, à Pichegru, Paris, 1er frimaire (22 novembre).

(2) « ..... Le Directoire ne se dissimule pas la crise dans laquelle se trouve l'armée de Rhin-et-Moselle; il a donné des ordres au Ministre de la Guerre pour la pourvoir de chevaux, de souliers, de capotes, et en général de tous les objets qu'il peut avoir à sa disposition, mais il ne peut se cacher que les bonnes intentions de ce Ministre se trouvent entravées par une foule d'obstacles accumulés par la pénurie de nos moyens de tous genres, par la malveillance même et par la cupidité ».

Le Directoire autorisait donc formellement Pichegru « à mettre en réquisition les voitures, les chevaux de transport et tous les objets » qui lui étaient nécessaires, en donnant des récépissés. « Quelque forte que soit cette mesure, elle ne peut être dangereuse entre des mains prudentes et patriotes » [Le Directoire à Pichegru, Paris, 6 frimaire, (27 novembre 1795)].

(3) Lettres des 23 et 25 brumaire, 3 frimaire (14, 16 et 24 novembre).

victoire qu'il ne l'est de la diriger dans des circonstances pénibles ; mais ces occasions difficiles sont celles où le génie, le courage et l'énergie d'un général républicain doivent se déployer pour vaincre tous les obstacles..... (1) ». Et il lui faisait comprendre de nouveau que toutes les ressources sur lesquelles il pût compter, en raison de la pénurie des moyens à la disposition du Gouvernement, consistaient dans celles qu'il pourrait se procurer sur place, grâce aux réquisitions extraordinaires que le Directoire l'autorisait à frapper.

Au moment où les mesures énergiques, prises par Rivaud, et l'arrêt de l'armée de Rhin-et-Moselle derrière la Queich procuraient à cette dernière la disposition momentanée de quelques ressources et où le Directoire pouvait croire les difficultés en grande partie résolues, Jourdan, dont l'armée venait d'entrer dans une phase de mouvements et d'opérations, se faisait, à son tour, auprès du Directoire, l'écho des plaintes multipliées de ses subordonnés (2). Il lui signalait qu'il régnait dans l'armée « un désordre alarmant », que les troupes pillaient et saccageaient les villes et les villages, détruisant ainsi toutes les ressources et ajoutait qu'il était impossible de compter sur la discipline tant que l'alimentation des troupes ne serait pas régulièrement assurée (3).

En même temps que le Directoire recevait des généraux commandant les armées ces informations successives et tristement précises sur la situation matérielle et morale des troupes, d'autres avis, qui n'étaient pas sans valeur, lui parvenaient de sources multiples. C'étaient des lettres de simples soldats, écrites au bivouac, comme

---

(1) Le Directoire à Pichegru, Paris, 7 frimaire (28 novembre).
(2) *Supra*, p.405 à 408.
(3) Jourdan au Directoire, Kreuznach, 12 frimaire (3 décembre).

celle du volontaire Lespoir, de la 173e demi-brigade (1); d'officiers subalternes ou supérieurs, comme celle de Michaud, capitaine au 1er bataillon de la 177e demi-brigade (2), que le Directoire honora d'une réponse (3); de Perrochet (4) (grade et fonctions non connus); de Moignon, médecin à l'armée de Rhin-et-Moselle (5); d'officiers généraux, comme Lauthier-Xaintrailles (6), etc.

Toutes ces lettres concordaient dans leurs observations comme dans leurs conclusions; et de l'ensemble des témoignages qu'elles apportaient, comme de ceux qui émanaient des généraux ou des Représentants, une impression très nette se dégageait : la misère des armées, si elle pouvait être en grande partie attribuée à la médiocrité des ressources du théâtre des opérations, provenait aussi du rendement extrêmement faible des rouages administratifs et du gaspillage occasionné par leur mauvaise organisation.

La nécessité s'imposait donc de profiter du répit qu'offrait l'armistice pour procéder à une réorganisation des services de l'armée. Mais il était également urgent de relever les effectifs. Les lettres et les rapports reçus par le Comité de Salut public ou le Directoire pendant les derniers mois de l'année 1795 étaient des moins rassurants. La désertion, favorisée par la misère des troupes, prenait de jour au jour des proportions plus inquiétantes. A défaut des avis adressés par les géné-

(1) Lespoir aux « Citoyens législateurs », 30 frimaire (21 décembre).

(2) Michaud au Directoire, nivôse an IV.

(3) Le Directoire à Michaud, Paris, 8 pluviôse an IV (28 janvier 1796).

(4) Lettre de nivôse an IV, paraissant avoir été écrite à l'un des Directeurs.

(5) Moignon, médecin de l'armée de Rhin-et-Moselle, au citoyen Charles Delacroix, Ministre des Relations extérieures, Landau, 23 frimaire (14 décembre).

(6) Lauthier-Xaintrailles, général de brigade, à Carnot, Albertsweiler, 15 frimaire (6 décembre).

raux et les Représentants aux armées, les situations d'effectif eussent été par elles-mêmes assez éloquentes pour que le Directoire ne pût douter de l'urgence de mesures exceptionnelles, s'il voulait limiter les efforts d'une crise particulièrement dangereuse et se trouver en état, au printemps de 1796, d'ouvrir et de mener les opérations avec vigueur.

Disposé à rentrer dans la voie des réformes, le Directoire s'empressa de profiter du désir qu'avait Aubert-Dubayet de quitter le Ministère de la Guerre. On lui donna l'ambassade de Constantinople qu'il désirait et on le remplaça par Petiet, membre du Conseil des Anciens, ancien commissaire-ordonnateur, que Carnot présenta au Directoire comme un homme très habile et très honnête (1) et comme un administrateur d'ordre supérieur (2).

Avant de suivre ce ministre dans l'exécution des réformes qui s'annonçaient comme indispensables, il importe, pour mesurer l'étendue de la tâche que le Directoire et le Ministre de la Guerre avaient à accomplir, d'analyser, d'une manière générale, les conditions du recrutement de l'armée, l'organisation des principaux services et de faire ressortir, d'après les résultats obtenus, les vices ou défectuosités des divers organismes chargés non seulement de fournir à l'armée ses effectifs en hommes et en chevaux, mais aussi d'assurer la conservation de ces effectifs en pourvoyant à leurs besoins.

(*A suivre.*) H. B.

---

(1) *Mémoires* sur Carnot, t. II, p. 116.
(2) *Mémoires* de Larevellière-Lépeaux, t. I, p. 384.

ÉTUDES TACTIQUES

SUR LA

CAMPAGNE DE 1806[1]

(*Suite*).

AUERSTEDT

I

LA PRINCIPALE ARMÉE PRUSSIENNE LE 13 OCTOBRE (2).

Pendant que les différents corps d'Hohenlohe et de Rüchel se faisaient tour à tour écraser le 14 octobre entre Iéna et Weimar, la principale armée prussienne, sous les ordres directs du Roi et du duc de Brunswick, éprouvait, le même jour, un échec grave à l'Est d'Auerstedt, dans sa rencontre avec le 3e corps français, commandé par le maréchal Davout.

Le 12 octobre, cette armée se trouvait établie sur le plateau d'Umpferstedt (3), tandis que l'armée d'Hohenlohe se concentrait entre Kapellendorf et Iéna, et que

---

(1) Voir *Revue d'Histoire*, nos 81, 82, 83, 84, 86, septembre, octobre, novembre et décembre 1907, mars 1908.

(2) Se reporter au croquis d'ensemble (*Revue d'Histoire*, n° 82, octobre 1907).

(3) Voir *Revue d'Histoire*, n° 82, octobre 1907, p. 82 sqq.

Rüchel se rapprochait de Weimar. Tauentzien, qui avait reçu l'ordre de se porter sur Leipzig pour assurer la sûreté de l'armée sur la rive droite de la Saale, avait été attiré à Iéna par Hohenlohe et chargé de constituer ses avant-postes de Dornburg à Burgau.

Ce même jour, 12 octobre, le Roi et le duc de Brunswick s'étaient rendus vers midi au camp de Kapellendorf, auprès d'Hohenlohe (1). Comme ils rentraient à Weimar, ils reçurent la nouvelle de la marche d'un corps français sur Naumburg, à laquelle succédèrent bientôt plusieurs rapports annonçant l'entrée de l'ennemi à Naumburg même (2). Aussitôt un officier supérieur reçut l'ordre de se porter en reconnaissance sur ce point avec un détachement. Mais à peine s'était-il mis en route qu'un nouveau rapport vint infirmer les premiers. Dès lors la reconnaissance parut inutile et elle fut rappelée (3).

A partir de ce moment, le grand quartier général prussien resta dans la conviction que le bruit de l'occupation de Naumburg par les Français n'était qu'une fausse nouvelle, jusqu'à ce qu'enfin, vers 11 heures du soir, il reçut un rapport, émanant d'une source sûre et annonçant d'une manière indiscutable l'entrée de l'ennemi ce même jour à Naumburg (4).

Ainsi que le remarque judicieusement Scharnhorst, « le fait qu'Hohenlohe n'avait pas laissé le corps de Tauentzien entre Dresde et l'ennemi, comme il avait été

---

(1) Höpfner, *loc. cit.*, t. Ier, p. 318; Rapport de Scharnhorst sur la bataille d'Auerstedt, s. d. (publié par G.-H. Pertz, *Das Leben des Feldmarschalls Grafen Neithardt von Gneisenau*, Berlin, Reimer, 1860, I. Band, p. 653-667; par V. Treuenfeld, *Beilagen zu Auerstedt und Iena*, Leipzig, Zuckschwerdt, 1893, p. 162-176).

(2) Rapport de Scharnhorst.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

résolu et ordonné par le duc de Brunswick, et qu'il n'avait pas pris soin, après avoir attiré Tauentzien à lui, d'éclairer son flanc gauche par un détachement, entraînait ce résultat inouï que l'ennemi avait pu arriver sur les derrières de l'armée prussienne sans que celle-ci en eût rien su (1).

Quand on apprit l'entrée des Français à Naumburg, la surprise fut entière au grand quartier général prussien. « Lorsque le duc, écrit Scharnhorst, reçut à 11 heures du soir, la nouvelle certaine de l'arrivée de l'ennemi à Naumburg, il arrêta aussitôt la disposition pour le passage de l'Unstrut à Freyburg et à Laucha ». Parvenu en ces points, il entendait franchir la Saale et marcher à la rencontre des Français entre la Saale et l'Elbe. Rüchel viendrait occuper près de Weimar la position abandonnée par l'armée principale et attirerait à lui le duc de Weimar, tandis qu'Hohenlohe resterait encore aux environs d'Iéna, tiendrait Dornburg et Kamburg, couvrirait le flanc de l'armée dans sa marche vers la gauche et se conformerait ensuite à son mouvement (2).

Le premier soin du duc de Brunswick, comme on le voit, fut donc, dès qu'il eut résolu de se reporter sur la basse Saale, de séparer son armée, concentrée entre Iéna et Weimar, et de la disloquer en trois fractions éloignées l'une de l'autre d'une journée de marche environ. L'idée simple de battre en retraite par le Nord, en voyant ses communications vers l'Est menacées, ne lui est pas venue. Il a préféré des combinaisons, savantes à ses yeux, dont le moindre défaut était d'exiger beaucoup de temps pour être exécutées.

La rapidité, dans le cas actuel, était question de vie ou de mort. Mais la manière dont le duc de Brunswick

---

(1) Rapport de Scharnhorst.

(2) Höpfner, *loc. cit*, t. I, p. 328; Rapport de Scharnhorst.

exerçait le commandement ne permettait pas l'exécution rapide de ce qu'il avait conçu : avant de rien entreprendre, il réunissait ses conseillers, le général von Phull, le colonel von Kleist, adjudant général du Roi, et le colonel Scharnhorst, son chef d'état-major, leur exposait minutieusement et discutait avec eux ses idées. Il prenait en outre l'avis de plusieurs généraux et alors seulement, il soumettait des propositions au Roi, n'y faisant figurer que les mesures que ces discussions lui avaient fait reconnaître pour être les meilleures.

C'est ainsi que les choses se passèrent dans la nuit du 12 au 13 octobre à Weimar (1). Aussi l'armée ne commença-t-elle son mouvement sur Auerstedt que douze heures après qu'on eut appris l'arrivée certaine de l'ennemi à Naumburg (2). Ce n'est qu'à 4 h. 30 du matin que fut écrite la lettre adressée à Hohenlohe, et convoquant le colonel Massenbach, son chef d'état-major, à Weimar (3).

Entre temps, les généraux avaient été invités à se trouver au point du jour au grand quartier général, pour y recevoir communication de la disposition arrêtée pour le 13 par le duc de Brunswick.

Celle-ci était ainsi conçue : « L'armée va exécuter un mouvement rétrograde, en partie pour se réunir au duc de Würtemberg, en partie pour recouvrer la liberté de ses communications. Dans ce but, la division Schmettau rompra immédiatement et se portera sur Kösen. Si le défilé n'est pas fortement occupé, le général Schmettau s'en emparera. Mais s'il est trop fortement tenu pour que ce but puisse être atteint, la 3e division (général Schmettau) devra masquer complètement ce défilé, de manière

(1) Rapport de Scharnhorst.
(2) *Ibid.*
(3) Voir *Revue d'Histoire*, n° 82, octobre 1907, p. 103.

reprit alors sa marche, persuadée que cette fusillade n'était due qu'à un léger engagement (1).

Cependant, comme la patrouille détachée par le prince Guillaume n'avait pas reparu, une seconde reconnaissance, sous les ordres du lieutenant Böhmer, du régiment des Carabiniers du corps, avait été envoyée également sur Kösen avec l'ordre, si elle n'y trouvait pas l'ennemi, de pousser jusqu'à Naumburg. Cet officier s'était heurté près d'Auerstedt à une patrouille de cavalerie française, lui avait donné la chasse et fait un prisonnier (2). Il revint avec le cavalier français auprès du général Schmettau, qui écrivit alors au duc de Brunswick le rapport suivant :

« Le lieutenant Böhmer, des Carabiniers, envoyé par le prince Guillaume, revient à l'instant et ramène un prisonnier. Celui-ci rapporte que le maréchal Davout, avec sa division, forte de 16,000 hommes, s'est emparé hier de Naumburg. En outre ce général a fait hier encore passer la Saale à trois régiments de chasseurs auxquels appartient le prisonnier. L'infanterie a franchi la Saale aujourd'hui à leur suite et je la rencontrerai bientôt.

« Pendant la marche, nous avons entendu une fusillade incessante mais aucun coup de canon. L'empereur Napoléon doit être arrivé hier à Naumburg. Suivant toute apparence, les coups de fusil ont dû être échangés à l'occasion d'un fourrage (3) ».

Le duc de Brunswick, à la suite de la lecture de ce rapport qu'il fit communiquer au prince Hohenlohe, ordonna à l'armée principale de hâter sa marche et de se tenir prête à s'engager le jour même avec l'ennemi, car le Roi avait l'intention d'attaquer immédiatement.

---

(1) Höpfner, *loc. cit.*, t. I, p. 360.
(2) Journal des opérations du 3e corps.
(3) Höpfner, *loc. cit.*, t. I, p. 361.

La cavalerie des divisions fut vivement poussée en avant.

II

L'ARMÉE PRUSSIENNE PENDANT LA SOIRÉE DU 13 ET LA NUIT DU 13 AU 14 OCTOBRE.

La division Schmettau atteignit Auerstedt vers 4 h. 30 de l'après-midi. Contrairement aux ordres donnés le matin, son chef ne jugea pas utile de la pousser jusqu'à Kösen, dont il n'était plus éloigné que de 10 kilomètres.

La division s'établit au bivouac au delà d'Auerstedt, sur le versant Sud des hauteurs du Volksberg, faisant front vers le Nord-Est dans la direction de Gernstedt, l'aile droite tendant vers le Sonnenkuppe. Le régiment des dragons de la Reine couvrit l'installation de ce bivouac en se portant vers Gernstedt, où il plaça des avant-postes (1). La batterie Graumann voulut le suivre, mais elle s'égara sur les hauteurs, prit la direction d'Eckartsberga et, surprise par l'obscurité, se mit au bivouac près des bois, complètement isolée et sans soutien (2).

Le régiment des dragons de la Reine poussa des reconnaissances au delà du ravin de Poppel, au cours desquelles le lieutenant Schmettau, des Carabiniers, après avoir dépassé le village de Taugwitz, se heurta à un parti de cavalerie française qu'il prit pour une grand'-garde et qui semble avoir été l'escorte même du maréchal Davout (3). Puis le régiment disposa des vedettes le long du ravin de Poppel et de Rehehausen (4). Laissant

---

(1) Höpfner, *loc. cit.*, t. I, p. 362.
(2) *Ibid.*, p. 431.
(3) Höpfner, *loc. cit.*, t. I, p. 363 ; Rapport du maréchal Davout.
(4) Rapport du maréchal Davout.

reprit alors sa marche, persuadée que cette fusillade n'était due qu'à un léger engagement (1).

Cependant, comme la patrouille détachée par le prince Guillaume n'avait pas reparu, une seconde reconnaissance, sous les ordres du lieutenant Böhmer, du régiment des Carabiniers du corps, avait été envoyée également sur Kösen avec l'ordre, si elle n'y trouvait pas l'ennemi, de pousser jusqu'à Naumburg. Cet officier s'était heurté près d'Auerstedt à une patrouille de cavalerie française, lui avait donné la chasse et fait un prisonnier (2). Il revint avec le cavalier français auprès du général Schmettau, qui écrivit alors au duc de Brunswick le rapport suivant :

« Le lieutenant Böhmer, des Carabiniers, envoyé par le prince Guillaume, revient à l'instant et ramène un prisonnier. Celui-ci rapporte que le maréchal Davout, avec sa division, forte de 16,000 hommes, s'est emparé hier de Naumburg. En outre ce général a fait hier encore passer la Saale à trois régiments de chasseurs auxquels appartient le prisonnier. L'infanterie a franchi la Saale aujourd'hui à leur suite et je la rencontrerai bientôt.

« Pendant la marche, nous avons entendu une fusillade incessante mais aucun coup de canon. L'empereur Napoléon doit être arrivé hier à Naumburg. Suivant toute apparence, les coups de fusil ont dû être échangés à l'occasion d'un fourrage (3) ».

Le duc de Brunswick, à la suite de la lecture de ce rapport qu'il fit communiquer au prince Hohenlohe, ordonna à l'armée principale de hâter sa marche et de se tenir prête à s'engager le jour même avec l'ennemi, car le Roi avait l'intention d'attaquer immédiatement.

---

(1) Höpfner, *loc. cit.*, t. I, p. 360.
(2) Journal des opérations du 3e corps.
(3) Höpfner, *loc. cit.*, t. I, p. 361.

stedt, faisant front vers le Nord, sa cavalerie à gauche, appuyée à la grande route. Les tirailleurs des trois bataillons de gauche de la division furent détachés sur la ville de Sulza, et reçurent l'ordre de faire des patrouilles le long de l'Ilm et de la Saale (1).

Quand la division Orange arriva, vers 8 heures du soir, elle s'établit au bivouac derrière la précédente (2). Enfin, entre 10 heures du soir et minuit, les deux divisions de la réserve arrivèrent à leur tour et s'installèrent au Sud-Ouest d'Auerstedt. La 1re division (Arnim) s'établit à l'Est de la grande route, face au Nord, à gauche et en arrière des bivouacs des divisions Wartensleben et Orange, au Nord d'Eberstedt et à peu près à hauteur de Rannstedt et de Sulza (3).

La 2e division (Kunheim) bivouaqua au Sud de la route de Weimar, au Sud-Ouest de la précédente, entre Eberstedt et Rannstedt, le front le long de la grande route (4).

Toutes ces troupes, dans l'obscurité, se placèrent comme elles purent. Le désordre résultant de l'entrée tardive au bivouac par une nuit froide et très obscure fut considérable. Bataillons, chevaux, bagages, tout fut plus ou moins confondu. En outre, l'absence de distributions entraîna la maraude et le pillage complet des localités voisines, pillage auquel n'échappa pas le village d'Auerstedt, où venait de s'établir le grand quartier général (5).

Cette arrivée tardive fut cause également que le terrain ne put être reconnu et que le service des reconnaissances et patrouilles fut fait mollement par la cavalerie.

Les nouvelles relatives aux forces ennemies qui

---

(1) Höpfner, *loc. cit.*, t. I, p. 362.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.;* Rapport de Scharnhorst.
(4) Höpfner, *loc. cit.*, t. I, p. 362 ; Rapport de Scharnhorst.
(5) Höpfner, *loc. cit.*, t. I, p. 362.

des avant-postes à Gernstedt, le gros rejoignit bivouac de la division Schmettau.

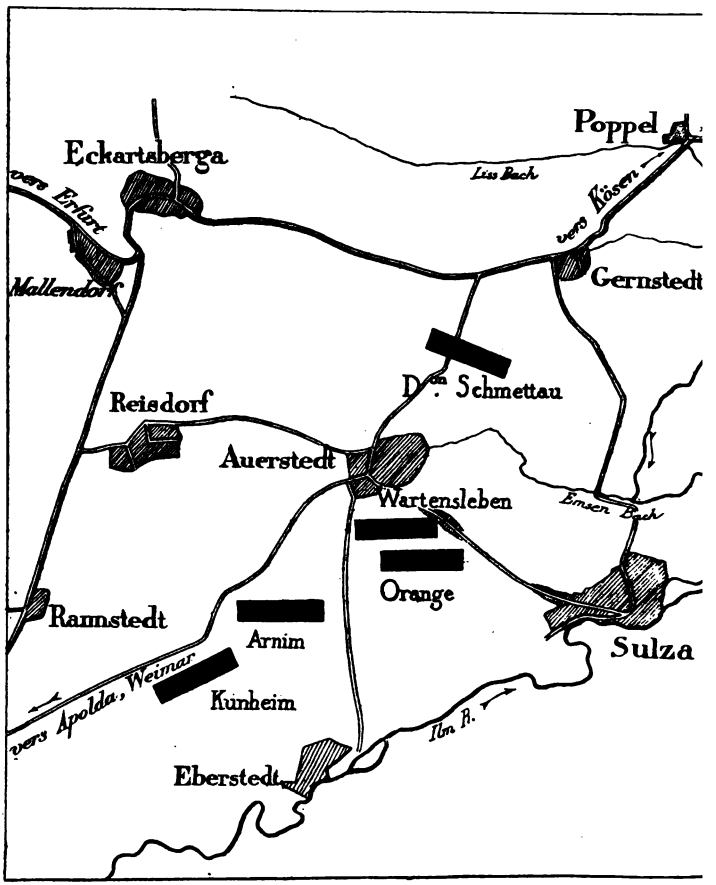

Vers 6 heures du soir, la tête du gros de l'armée pr cipale atteignit Auerstedt. C'était la 2e division (Warte leben) que suivait la division Orange, suivie elle-mê des deux divisions de la réserve (Arnim et Kunhein

Il faisait complètement nuit déjà quand la 2e divisi prit son bivouac. Elle s'installa au Sud et près d'Aue

stedt, faisant front vers le Nord, sa cavalerie à gauche, appuyée à la grande route. Les tirailleurs des trois bataillons de gauche de la division furent détachés sur la ville de Sulza, et reçurent l'ordre de faire des patrouilles le long de l'Ilm et de la Saale (1).

Quand la division Orange arriva, vers 8 heures du soir, elle s'établit au bivouac derrière la précédente (2). Enfin, entre 10 heures du soir et minuit, les deux divisions de la réserve arrivèrent à leur tour et s'installèrent au Sud-Ouest d'Auerstedt. La 1re division (Arnim) s'établit à l'Est de la grande route, face au Nord, à gauche et en arrière des bivouacs des divisions Wartensleben et Orange, au Nord d'Eberstedt et à peu près à hauteur de Rannstedt et de Sulza (3).

La 2e division (Kunheim) bivouaqua au Sud de la route de Weimar, au Sud-Ouest de la précédente, entre Eberstedt et Rannstedt, le front le long de la grande route (4).

Toutes ces troupes, dans l'obscurité, se placèrent comme elles purent. Le désordre résultant de l'entrée tardive au bivouac par une nuit froide et très obscure fut considérable. Bataillons, chevaux, bagages, tout fut plus ou moins confondu. En outre, l'absence de distributions entraîna la maraude et le pillage complet des localités voisines, pillage auquel n'échappa pas le village d'Auerstedt, où venait de s'établir le grand quartier général (5).

Cette arrivée tardive fut cause également que le terrain ne put être reconnu et que le service des reconnaissances et patrouilles fut fait mollement par la cavalerie.

Les nouvelles relatives aux forces ennemies qui

---

(1) Höpfner, *loc. cit.*, t. I, p. 362.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.;* Rapport de Scharnhorst.
(4) Höpfner, *loc. cit.*, t. I, p. 362 ; Rapport de Scharnhorst.
(5) Höpfner, *loc. cit.*, t. I, p. 362.

occupaient Naumburg étaient d'ailleurs contradictoires. Toutefois, il parut bientôt certain que trois régiments de chasseurs à cheval français avaient franchi le défilé de Kösen et cantonnaient dans les villages voisins; que le défilé et le pont étaient occupés par 800 hommes d'infanterie et deux pièces; qu'à Naumburg, il y avait environ 4,000 hommes, et qu'enfin toutes ces troupes appartenaient au corps du maréchal Davout (1).

Ces nouvelles ne modifièrent pas les résolutions où se trouvaient le Roi et le duc de Brunswick de continuer le lendemain la marche sur l'Unstrut. « Après être arrivé à Auerstedt, écrit Scharnhorst, le Duc ne songeait en aucune façon à une bataille entre Auerstedt et Kösen, et parlait avec beaucoup de détails de la position à prendre sur la rive gauche de l'Unstrut. Personne ne pressentait les grands événements du lendemain (2) ».

Dans la soirée, Brunswick arrêta la « disposition » pour la marche du 14 octobre. Le feld-maréchal Möllendorf, les généraux Kalkreuth, Schmettau, Wartensleben, Zastrow et Phull, les colonels Scharnhorst et Kleist, ainsi que les adjudants du Duc étaient présents quand les ordres qu'elle contenait furent donnés. Mais le général Blücher, qui, avec ses troupes légères, se trouvait, le 12 octobre, aux avant-postes à l'ouest de Weimar, et qui avait été appelé à Auerstedt pour former la nouvelle avant-garde de l'armée, manquait au rendez-vous, ainsi que le prince d'Orange. En conséquence, il fut prescrit que tous les généraux se réuniraient de nouveau le lendemain matin, 14 octobre, avant le jour, chez le duc de Brunswick (3).

Vers 10 heures du soir, ce dernier fit écrire au prince

---

(1) Höpfner, *loc. cit.*, t. I, p. 362.
(2) Rapport de Scharnhorst.
(3) Höpfner, *loc. cit.*, t. I, p. 364.

Hohenlohe la lettre relative à l'occupation du passage de la Saale à Dornburg et à Kamburg (1). Puis il se retira pour prendre un peu de repos.

« Le soir du 13, le duc était très affaibli. Les fatigues des journées précédentes, les angoisses et les craintes que lui inspirait la situation de l'armée, avaient épuisé ses forces. Un sommeil de quatre heures devait l'avoir réconforté le 14 au matin (2) ».

La « disposition » pour le 14 était ainsi conçue :

« L'armée se mettra demain en marche à la pointe du jour dans le même ordre qu'aujourd'hui, de sorte que la division Schmettau suive la route de Kösen. La cavalerie et l'avant-garde de cette division se jetteront avec énergie sur la cavalerie ennemie. Elles seront suivies par la 1re brigade d'infanterie, qui prendra et occupera le pont de Kösen. S'il est nécessaire, la 2e brigade la soutiendra dans cette entreprise.

« Les hauteurs qui dominent Kösen seront solidement tenues par la division Schmettau, jusqu'à ce que le reste de l'armée, au loin en arrière d'elle, ait effectué le passage de l'Unstrut. La division franchira alors cette rivière à son tour, mais fera tenir le défilé par un fort détachement jusqu'à l'arrivée des troupes du corps de Hohenlohe.

« Les 2e et 1re divisions suivront, en arrière de la division Schmettau, le chemin direct de Freyburg, passeront l'Unstrut et marcheront sur la hauteur du Randel, suivant les indications qu'elles recevront du colonel Scharnhorst, de manière que l'aile droite vienne à Freyburg et l'aile gauche à Markröhlitz, le front vers la Saale. Les chevaux de bât des deux divisions suivront la division Orange. Les travailleurs marcheront en tête.

---

(1) Voir *Revue d'Histoire*, n° 83, novembre 1907, p. 294-295.

(2) Rapport de Scharnhorst.

« Les deux divisions de la réserve se porteront par Eckartsberga sur Laucha, tourneront ensuite à droite sur le chemin de Freyburg et prendront une position, reconnue aux environs du point appelé Nussenberg sur la carte de Peters. Elles recueilleront l'équipage du grand quartier général, qui franchira l'Unstrut à Karsdorf.

« Tous les gros bagages de l'armée suivront cette réserve de même que les pontons du corps de Hohenlohe se dirigeront de Buttstedt sur Laucha (1) ».

Le colonel Scharnhorst, dans son rapport sur la bataille, donne de cette disposition une version un peu différente que voici :

« La 3e division prendra la chaussée qui conduit à Kösen ; la 2e et la 1re la suivront, et quand la 3e, arrivée à Fränkenau, aura fait front vers le défilé de Kösen, la 2e et la 1re marcheront loin derrière elle sur Freyburg, au delà de l'Unstrut jusqu'à la hauteur nommée Randel. Les deux divisions se disposeront de manière que l'aile droite vienne vers Freyburg, l'aile gauche vers Markröhlitz, le front vers la Saale. En tête, marcheront les travailleurs. Toute la réserve se dirigera par Eckartsberga sur Laucha, et, après le passage de l'Unstrut, tournera sur Freyburg. Là, aux environs de Stassenberg, une position sera déterminée. Tous les chevaux de bât des trois divisions suivront la 1re ; ceux de la réserve suivront celle-ci. Toutes les voitures marcheront avec la réserve. Les pontons d'Hohenlohe se porteront de Buttstedt sur Laucha (2) ».

Ces deux versions se complètent l'une par l'autre et établissent bien nettement que si le duc de Brunswick entrevoyait la possibilité d'un engagement entre Auers-

(1) Höpfner, *loc. cit.*, t. I, p. 363-364.
(2) Rapport de Scharnhorst.

tedt et Kösen, pour s'emparer du défilé par lequel on débouche de ce dernier point, il ne lui prêtait que peu d'importance, persuadé qu'il n'y avait à Naumburg qu'un détachement ennemi d'environ 6,000 hommes (1). Les rapports du chef des agents forestiers d'Auerstedt ne changèrent pas son opinion (2), et il persista à porter toute son attention sur le passage de l'Unstrut et sur la position à faire prendre à l'armée au delà de cette rivière.

Il n'estima donc pas indispensable de porter le soir même du 13, sur Kösen, dont elle n'était éloignée que de 10 kilomètres, la division Schmettau qui s'était arrêtée au sud de Gernstedt, contrairement aux ordres donnés. Il lui parut suffisant, pour le faire, d'attendre le lendemain matin, eu égard à la faiblesse qu'il attribuait au détachement français signalé à Naumburg.

III

LE MARÉCHAL DAVOUT LE 13 OCTOBRE.

Le 12 octobre, l'Empereur, sachant que le gros des armées prussiennes se trouve encore dans la région d'Erfurt, prépare le mouvement de conversion vers la gauche qui doit placer l'aile droite de la Grande Armée, sur les communications de l'ennemi.

Les 1er et 2e corps, flanqués à droite par la cavalerie de Murat, sont dirigés sur la région de Leipzig et de Naumburg. Murat, appuyé par le 1er corps, se portera d'abord sur Zeitz, puis de là sur Naumburg, si les renseignements recueillis signalent que l'ennemi est

(1) Höpfner, *loc. cit.*, t. I, p. 364.
(2) *Ibid.*

toujours du côté d'Erfurt (1). Quant au maréchal Davout, bien qu'il ne soit arrivé qu'à Mittel-Pöllnitz, il lui est ordonné de partir avec tout son corps d'armée de la position qu'il occupe, pour se diriger directement sur Naumburg, où il arrivera le plus vite qu'il pourra, en tenant toujours cependant ses troupes en situation de combattre ; il se fera précéder par toute sa cavalerie légère, qui enverra des coureurs aussi loin que possible, tant pour avoir des nouvelles de l'ennemi, que pour faire des prisonniers, arrêter les bagages et avoir des renseignements précis.

« La division de dragons du général Sahuc sera sous les ordres du maréchal Davout ; je le préviens que je fais dire au général Sahuc de se rendre à Mittel où il prendra les ordres du maréchal Davout.

« Le grand duc de Berg et le maréchal Bernadotte ont également l'ordre de se rendre sur Naumburg, mais de suivre la route de Zeitz. Le maréchal Lannes, de Neustadt se rend sur Iéna. Le maréchal Augereau se rend à Kahla ; le maréchal Soult à Géra ; le maréchal Ney à Mittel. Le quartier général impérial sera aujourd'hui à midi à Géra (2) ».

Il résulte de la lecture de cet ordre que, le 12 octobre, la Grande Armée continuera son mouvement vers le Nord, mais en mettant la main sur les passages de la Saale, de manière à se saisir des communications de l'ennemi avec Leipzig et Halle, et à le précéder sur ses lignes de retraite en vue d'une bataille décisive.

Davout ne s'y trompera pas. Naumburg, qui est le nœud des communications menacées, doit être atteint au

---

(1) Cf. Ordres de l'Empereur et du Major général (publiés par Foucart, *Campagne de Prusse (1806), Iéna*, p. 516-517-518).

(2) Berthier à Davout, Auma, 12 octobre, 5 heures matin (publiée par Foucart, *loc. cit.*, p. 519-520).

plus vite. Le 3e corps y court. Il fait une marche énorme : deux divisions restent en chemin. Il n'importe; dès le 12 au soir, le Maréchal, sa cavalerie et sa 1re division se saisissent de Naumburg.

De grands résultats ont été atteints dans cette journée. La cavalerie a pris l'équipage de pont prussien entre Naumburg et Freyburg, quarante voitures de bagages et fait des prisonniers. Les magasins constitués par l'ennemi dans la ville sont entre nos mains. Enfin les renseignements recueillis sont précieux. Le Maréchal les envoie le soir même à l'Empereur.

« Tous les rapports des déserteurs, des prisonniers et des gens du pays, se réunissent à annoncer que l'armée prussienne se trouve à Erfurt, Weimar et environs. Il est certain que le Roi est arrivé hier à Weimar; on assure qu'il n'y a point de troupes entre Leipzig et Naumburg.....

« *P.-S.* — Il me paraît constant que les troupes prussiennes se réunissent du côté de Weimar. Cette campagne promet d'être encore plus miraculeuse que celles de Marengo et d'Ulm (1) ».

La journée du 12 octobre fut donc consacrée tout entière à la marche sur Naumburg. Le soir, la 1re division (général Morand), passant par Ebersheim, vint bivouaquer sur les hauteurs en arrière de Naumburg. Le quartier général du maréchal Davout fut établi dans la ville (2). La 2e division (Friant) bivouaqua sur la route, à 9 kilomètres environ au Sud de Naumburg, autour du village de Molau, à hauteur de Kamburg (3). Quant à la 3e division (Gudin), comme il lui était impossible d'ar-

(1) Davout au Major général, Naumburg, 12 octobre (publiée par Foucart, *loc. cit.*, p. 531).

(2) Rapport du maréchal Davout.

(3) *Ibid.*

river le soir même dans la région de Naumburg, elle s'arrêta à 9 heures du soir à Rauschwitz, où elle passa la nuit (1).

De Naumburg, la cavalerie légère poussa des reconnaissances sur Iéna. La première de ces reconnaissances eut lieu à 6 heures du soir ; la seconde à 9 heures. « Après avoir passé le pont (2), elles rencontrèrent l'ennemi à peu de distance de la rive gauche de la Saale. La division de dragons, aux ordres du général Sahuc, poussa également des partis sur ce point et rencontra aussi l'ennemi (3) ».

Ainsi, le soir du 12 octobre, « le maréchal Davout, à la tête de la 1re division de son corps d'armée, couchait tranquillement à Naumburg, sur les derrières et à plus d'une journée de marche de tout ce qui pouvait composer l'arrière-garde de l'armée prussienne, dont l'avant-garde, forte d'une division, égarée au milieu de la forêt de Thuringe, ne savait plus comment rejoindre le corps d'armée (4) ».

Pour le Maréchal la situation est donc bien nette. L'armée prussienne est dans la région d'Iéna et Weimar. La seule chose, par suite, dont il ait à se préoccuper, c'est de compléter la saisie des communications de l'ennemi. Il tient déjà Naumburg. Il reste à s'emparer de Freyburg où la route de Weimar à Halle franchit l'Unstrut. Cette occupation fait l'objet des premiers mouvements du 13 octobre.

Tandis qu'une reconnaissance de cavalerie légère, conduite par le chef d'escadron Livremont, était poussée sur Iéna par Dornburg et la rive gauche de la Saale,

(1) Rapport du maréchal Davout.
(2) Pont de Dornburg.
(3) Rapport du maréchal Davout.
(4) *Ibid.*

pour chercher la liaison avec le maréchal Lannes, des détachements de chasseurs s'étaient portés dès le matin sur Freyburg (1). Le 1er chasseurs les appuya et vint prendre position « en arrière de cette ville (2) ».

Le reste de la brigade de cavalerie du 3e corps (2e et 12e chasseurs) demeura sous Naumburg « au bivouac, la bride au bras (3) ».

Le Maréchal avait fait soutenir le 1er chasseurs par la 1re division. Ayant reconnu la position du château de Freyburg, qui défendait le pont de l'Unstrut sur la

(1) Journal des opérations du 3e corps; Rapport du maréchal Davout.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

route de Weimar à Halle. « il fit occuper ce château par un détachement du 13e léger, avec ordre de brûler le pont si l'ennemi s'y présentait. Le reste du régiment prit poste sur la rive gauche de la Saale pour garder le pont sur la route de Freyburg et de Merseburg. Les autres régiments de la division bivouaquèrent le long de la route, entre Naumburg et le pont de Feyburg (1) ».

La 2e division, arrivée de bonne heure dans la matinée à Naumburg, occupa la place que venait de quitter la 1re division, en arrière et à un quart de lieue de cette ville. La 3e reprit sa marche à 4 heures du matin, et arriva de très bonne heure à Neu Flemmingen, où elle s'établit au bivouac et passa le reste de la journée. La division de dragons occupait Pforta et Alt Flemmingen (2).

A son retour à Naumburg, le maréchal Davout trouva le rapport de la reconnaissance du chef d'escadron Livremont. En même temps, il entendait le canon et la fusillade dans la direction d'Iéna.

« Comme je n'ai pu aller à Iéna, disait Livremont, ayant seulement l'ordre de m'informer si le corps d'armée de M. le maréchal Lannes était à cette dernière ville, j'ai appris le contraire : l'armée prussienne a son grand camp à Eckartsberga et Weimar à 3 lieues sur la droite d'Iéna (3) ».

Pour la première fois, l'attention du Maréchal est attirée sur les directions de l'Ouest et sur la route de Weimar par Auerstedt. Il y envoie immédiatement des reconnaissances, puis il rend compte à l'Empereur que,

---

(1) Journal des opérations du 3e corps; Davout au Major général, Naumburg, 13 octobre soir (publiée par Foucart, *loc. cit.*, p. 591-595).

(2) *Ibid.*

(3) Le chef d'escadron Livremont au général Viallannes, Abtlöbnitz, 13 octobre (publiée par Foucart, *loc. cit.*, p. 593-594).

dès la veille, sa cavalerie légère a poussé des reconnaissances sur Iéna. « Après avoir passé le pont, elles rencontrèrent l'ennemi à peu de distance sur la rive gauche de la Saale. La division de dragons aux ordres du général Sahuc poussa également des partis sur ce point et rencontra aussi l'ennemi.

« La première de ces reconnaissances a eu lieu hier à 6 heures du soir; la seconde à 9 heures du soir; aujourd'hui une nouvelle reconnaissance, faite à 10 heures du matin, prouverait que l'ennemi occupe toujours Iéna et qu'il rallie ses forces à Eckartsberga. Je vous envoie copie de cette reconnaissance; les rapports la confirment. On a entendu le canon hier soir depuis 4 heures jusqu'à 5 h. 30; aujourd'hui on l'entend; il va assez fort sur notre gauche depuis 1 heure après midi; il y a de la fusillade.

« J'envoie des partis sur Eckartsberga par Freyburg que j'occupe en force et par Kösen.

« Toute l'armée est à Naumburg. La division de dragons occupe Pforta et Flemmingen (1) ».

IV

LE MARÉCHAL DAVOUT DANS LA SOIRÉE ET LA NUIT DU 13 AU 14 OCTOBRE.

Après avoir expédié la précédente dépêche, le Maréchal monta à cheval vers 4 heures du soir et s'avança sur la route de Naumburg à Weimar par Apolda, pour en faire la reconnaissance, ainsi que celle du débouché sur la rive gauche de la Saale, et voir par lui-même ce

(1) Davout au Major général, Naumburg, 13 octobre, soir (publiée par Foucart, *loc. cit.*, p. 592).

qu'il y avait sur le plateau dans la direction d'Eck berga (1).

Une patrouille de six chasseurs avait été bousculée un parti de cavalerie prussienne aux environs d'A tedt, comme on l'a vu précédemment.

Parvenu sur le plateau, près d'Hassenhausen, le M chal rencontra un détachement d'une trentaine de c liers du 1er chasseurs, ramené par un gros de cava prussienne, sans doute la reconnaissance du lieute Schmettau. En arrière, au delà du vallon, Da voyait plusieurs escadrons. C'était le régiment des gons de la Reine qui couvrait l'entrée au bivouac d 3e division de l'armée du duc de Brunswick.

Après avoir rallié les chasseurs à son escorte, l'apparition fit tourner bride au détachement prus le Maréchal vit établir une ligne de vedettes à un d quart de lieue de lui. « Par ce mouvement des Prussi dit le Journal des opérations du 3e corps, il était faci juger qu'un grand corps de troupes se portait sur F burg ou sur Kösen. Dans tous les cas, il était impo de s'assurer du défilé de Kösen (2) ».

En conséquence, le Maréchal prescrivit que deux pagnies de voltigeurs du 25e de ligne se porteraie avant du pont de cette ville. Le deuxième bataillo même régiment fut chargé de garder le pont lui-m avec ordre, s'il était attaqué, de tenir ferme jusqu' qu'on vînt à son secours (3).

Le Maréchal arriva à 5 heures auprès d'Has hausen (4). C'est probablement vers 5 h. 30 que ordres concernant l'occupation de Kösen ont dû expédiés à la 3e division établie entre Alt et Neu F

(1) Journal des opérations du 3e corps.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) Davout au Major général, Naumburg, 13 octobre, soir.

mingen, à environ 8 kilomètres d'Hassenhausen. En tenant compte des distances, du temps nécessaire aux troupes pour prendre les armes et au ralentissement de la vitesse de marche causé par la nuit qui vient à 6 heures en octobre, on peut admettre vraisemblablement que c'est seulement vers 8 heures du soir que Kösen a été occupé par les Français.

Si la division Schmettau, arrivée à 4 heures du soir à Auerstedt, avait continué sur Kösen, conformément aux ordres donnés, elle eût atteint ce point aux environs de 7 heures du soir. On voit donc qu'elle aurait occupé Kösen sans coup férir.

Il convient, d'ailleurs, d'observer que le mouvement de la division Schmettau n'eût pas échappé au maréchal qui, de Hassenhausen, l'aurait vue déboucher à 5 heures sur Gernstedt. Mais, dans ce cas, il semble difficile que le 3e corps, quelque diligence qu'ait faite son chef, ait pu amener à temps à Kösen des forces suffisantes pour empêcher la division Schmettau de se saisir du défilé et des hauteurs qui dominent Kösen.

Quoi qu'il en soit, dans les circonstances où il s'est trouvé le soir du 13 octobre, le maréchal Davout a adopté les mesures les plus sages.

Il était 5 h. 30 quand il a vu établir en face de lui des avant-postes. Sachant par ses rapports et ses reconnaissances que l'ennemi avait concentré des forces vers Eckartsberga, il était en droit de conclure, en voyant disposer la ligne des vedettes prussiennes, que ces forces entraient en stationnement (1). Il était donc à peu près certain qu'elles ne tenteraient rien sur Kösen le soir même. Il suffisait, par suite, pour la nuit, de mettre à Kösen un détachement suffisant pour garder le pont contre un parti ennemi.

---

(1) Rapport du maréchal Davout.

Quant au lendemain matin, le Maréchal, dont une division était à Flemmingen, à 4 kilomètres environ du pont, était sûr d'arriver à Kösen avant l'ennemi qui, à 5 h. 30 du soir, n'avait pas dépassé les hauteurs d'Eckartsberga, situées à 9 kilomètres environ du passage. Il était donc inutile de mettre au pont de Kösen une force d'un effectif supérieur à celui du bataillon du 25e qui y fut détaché.

En rentrant à Naumburg entre 6 h. 30 et 7 heures du soir, le Maréchal écrivit au Major général pour l'informer des incidents qui précèdent. « L'ennemi, ajoutait-il, a des vedettes dans la plaine à une demi-lieue de Kösen; m'étant trouvé sur ce point dans ce moment, j'ai fait porter un bataillon d'infanterie sur ce point pour être maître de la tête de ce débouché.

« Toutes mes dispositions sont prises en cas d'événement (1) ».

C'est vraisemblablement après l'envoi de ce compte rendu que parvint au Maréchal la dépêche du Major général relative à l'engagement du 5e corps devant Iéna et annonçant des ordres dans le courant de la nuit. Si elle était parvenue avant le départ du compte rendu, Davout en eût fait mention. Nous savons d'ailleurs que la dépêche dont il s'agit a dû parvenir au Maréchal vers 7 h. 30, car à 8 heures du soir Bernadotte en accusa communication.

Le maréchal Berthier informait Davout que l'Empereur, arrivé à une lieue d'Iéna, venait d'apprendre la présence d'environ 50,000 Prussiens en face du maréchal Lannes. « Le Maréchal, disait-il, croit même qu'il sera attaqué ce soir. Si vous entendez une attaque ce soir sur Iéna, vous devez manœuvrer sur l'ennemi et déborder sa gauche. S'il n'y a pas d'attaque ce soir sur Iéna,

(1) Davout au Major général, Naumburg, 13 octobre, soir.

vous recevrez cette nuit les dispositions de l'Empereur pour la journée de demain (1) ».

Dès qu'il eut reçu cette dépêche, le maréchal Davout la communiqua immédiatement au maréchal Bernadotte, qui était arrivé dans la journée à Naumburg.

Celui-ci, chargé d'appuyer Murat avait atteint le 12 octobre Meineweh. Le 13 octobre, confirmé, ainsi que Murat, par tous les rapports reçus dans l'opinion que l'ennemi était toujours à Erfurt, il se mit, conformément aux ordres visant cette hypothèse, en marche sur Naumburg, où le 1er corps s'établit auprès de celui du maréchal Davout.

Quand arriva à Murat l'ordre de l'Empereur, daté de Géra, 9 heures du matin, lui prescrivant de se « porter, le plus tôt possible avec le corps de Bernadotte sur Dornburg », les deux généraux intéressés se concertèrent et, à 6 heures du soir, Bernadotte rendit compte, au Major général des résolutions prises : « Nous étions convenus écrit-il, de partir de suite pour nous porter sur Kamburg et sur Dornburg. Malgré l'extrême lassitude des troupes, et quoiqu'elles n'aient pas mangé la soupe, je me mets en marche dans une demi-heure et je serai rendu avant minuit à Kamburg ; je ferai reposer un peu les troupes, et demain matin avant le jour, je serai à Dornburg..... (2) ».

Le 1er corps reprit en effet sa marche, mais le maréchal Bernadotte n'avait pas encore quitté Naumburg de sa personne, quand parvint à Davout la dépêche du Major général, datée de 3 heures et annonçant des ordres dans la nuit.

---

(1) Le Major général à Davout, au bivouac, à une lieue et demie d'Iéna, 13 octobre, 3 heures soir (publiée par Foucart, *loc. cit.*, p. 586).

(2) Bernadotte au Major général, 13 octobre, Naumburg, 6 heures soir (publiée par Foucart, *loc. cit.*, p. 604).

Dès qu'il eut reçu communication de cette dépêche, Bernadotte arrêta le mouvement de son corps d'armée.

Pensant que les dispositions annoncées seront générales, « j'arrête, dit-il, mes troupes où elles se trouvent et j'attends de nouveaux ordres.

« Je suis encore avec tout mon corps dans les environs de Naumburg. Je suis prêt à exécuter les mouvements que l'Empereur ordonnera (1) ».

De son côté, le maréchal Davout fit appeler, le soir même, à Naumburg, les généraux et les commandants des différentes armes et les y retint, pour recevoir ses ordres, en conformité de ceux que l'Empereur lui avait annoncés pour la nuit. Il lui furent apportés à 3 heures du matin; ils étaient en date du 13 à 10 heures du soir, du bivouac sur les hauteurs d'Iéna (2).

« L'Empereur qui, dans la soirée, avait reconnu une armée prussienne qui s'étendait depuis une lieue en avant et sur les hauteurs d'Iéna jusqu'à Weimar, avait le projet de l'attaquer le lendemain. Il ordonnait à M. le Maréchal de se porter sur Apolda, afin de tomber sur les derrières de cette armée. Il laissait M. le Maréchal maître de tenir la route qui lui conviendrait, pourvu qu'il prît part au combat. S. A. S. le Major général ajoutait : « Si le maréchal Bernadotte se trouve avec « vous, vous pourrez marcher ensemble, mais l'Empe- « reur espère qu'il sera dans la position qu'il lui a indi- « quée à Dornburg (3) ».

Il n'y a pas lieu de revenir sur le dissentiment qui se produisit entre Bernadotte et Davout au sujet de l'interprétation des ordres de l'Empereur, dissentiment qui a été exposé en étudiant les préliminaires d'Iéna.

---

(1) Bernadotte au Major général, 13 octobre, Naumburg, 8 heures soir (publiée par Foucart, *loc. cit.* p. 603).

(2) Rapport du maréchal Davout.

(3) *Ibid.*

En ce qui concerne le 3e corps, le Maréchal décida qu'en raison de l'éloignement où se trouvait la 1re division, le mouvement commencerait par la gauche. Il devait être, en conséquence, entamé par la 3e division, dont un régiment, le 25e, avait un bataillon à Kösen. La division quitterait à 4 heures du matin son bivouac de Neu Flemmingen et marcherait par Kösen et Auerstedt sur Alpolda. Les deux autres divisions se mettraient en route à 4 h. 30 du matin et suivraient le mouvement de la 3e.

Quant à la brigade de cavalerie légère du général Viallannes, son chef était venu chez le maréchal Davout comme les autres généraux. « Il me mit dans le cas, écrit le Maréchal, de l'inviter plusieurs fois, avec beaucoup de modération, de rester. Malgré mes instances, il s'en alla à mon issu à 3 heures du matin. Lorsqu'un aide de camp m'apporta les ordres de l'Empereur, tous les généraux partirent aussitôt pour mettre en marche leurs troupes. Ce ne fut qu'à 5 heures qu'on put parvenir à trouver le général Viallannes qui me montra, dans cette circonstance, un esprit mauvais et dangereux, et beaucoup d'insolence, parce qu'il sentait qu'on avait besoin de lui. Il en est résulté que sa cavalerie, au lieu de déboucher la première, est débouchée trois heures plus tard et que je ne l'ai eue que vers les 9 ou 10 heures (1) ».

V

APERÇU DU CHAMP DE BATAILLE.

« Le terrain au delà de la Saale est élevé et offre de beaux plateaux, qui sont accidentellement coupés par

(1) Davout au Major général, Posen, 10 novembre (publiée par Foucart, *loc. cit.*, p. 669).

quelques ruisseaux, par de petits ravins et quelques chemins creux, et sur lesquels sont répandus un grand nombre de villages. Ces plateaux sont couronnés, vers le Nord, de mamelons plus élevés et couverts de bouquets de bois. La Saale n'est point guéable ; sa rive gauche est très escarpée et couverte aussi de quelques bouquets de bois. La grande route de Naumburg à Weimar et Erfurt passe par Kösen, où il y a un pont en pierre sur la Saale. Après avoir passé cette rivière, il faut monter par une pente raide et longue sur le plateau d'Hassenhausen ; c'est ce défilé que devait franchir le 3e corps avant de parvenir sur ce plateau ; il n'y avait pas d'autre chemin pour se diriger sur Erfurt en passant par Auerstedt et Apolda, ainsi que l'Empereur l'avait ordonné. Il était donc important de se saisir de la tête du défilé afin de pouvoir se développer (1) ».

Au sortir du défilé de Kösen, à partir de l'embranchement du chemin de Fränkenau sur la grande route, celle-ci continue de s'élever pendant une demi-lieue en s'avançant vers l'Ouest, et atteint alors le point culminant de la contrée (cote 269), d'où le regard s'étend au loin de tous côtés.

Au Sud, on voit couler la Saale et l'Ilm, en contrebas de 150 mètres. Vers l'Ouest, c'est le bassin d'un petit ruisseau, le Lissbach, sous-affluent de l'Ilm. Ce bassin, qui forme le champ clos où vont se heurter les troupes de Davout et de Brunswick, est à peu près rectangulaire.

La hauteur, cotée 269, où l'on est parvenu, une demi-lieue après être sorti du raidillon de Kösen, constitue le sommet oriental du rectangle. De ce point, en se tournant exactement vers l'Ouest, on aperçoit, suivant la diagonale, à 2 lieues de distance la petite ville d'Eckartsberga et la forêt dite de Freyburg.

---

(1) Journal des opérations du 3e corps.

De part et d'autre de cette dernière ville, l'horizon est fermé par deux chaînons de 280 à 300 mètres d'altitude. Au Nord-Ouest, ce sont les hauteurs boisées qui limitent le bassin de l'Ilm. Au Sud-Est, la crête bien accentuée, dite « la Finne », derrière laquelle est abrité le village d'Auerstedt, qui donne son nom à la bataille.

L'enceinte du bassin est complétée par deux contreforts issus de la cote 269, l'un qui court du Nord-Est au Sud-Ouest, le long de la Saale et de l'Ilm ; l'autre qui descend mollement vers le Nord et se relève brusquement pour se souder aux collines boisées mentionnées plus haut.

Le Lissbach s'échappe du bassin, dans l'angle Sud, par une diagonale entre « la Finne » et la crête qui borde l'Ilm.

Le village d'Hassenhausen, autour duquel vont se livrer les combats les plus acharnés, se trouve au pied de la hauteur 269, qui le domine de 20 mètres à peine.

Serpentant autour de la diagonale Nord-Sud du rectangle, court le ruisseau (Kochelbach et Lissbach) le long duquel se cachent les villages que les combattants se sont disputés : Spielberg, Benndorf, Poppel, Taugwitz, Rehehausen.

De nombreux vallons, tous orientés du Nord-Est au Sud-Ouest, sillonnent le bassin et le compartimentent en autant de cases limitant les vues des combattants. Le plus important de ces vallons, par son étendue comme par sa situation, est celui au fond duquel se trouve Hassenhausen. Il est entouré d'une sorte de fer à cheval, constitué au Sud par la crête qui borde la Saale, et au Nord par un contrefort détaché de la cote 269 vers Taugwitz et Poppel.

Ainsi les Français, venant de Kösen, et ayant atteint la crête 269, avaient l'avantage du terrain. Ils devaient

le conserver et rester maîtres de la situation à Hassenhausen en agissant sur les deux branches du fer à cheval. En outre, le ravin de Rehehausen divise en deux parties, invisibles l'une de l'autre, le plateau qui s'étend au Sud d'Hassenhausen.

Le chemin, qui, de Spielberg, conduit par Hassenhausen au confluent de l'Ilm et de la Saale, marque assez exactement le changement de pente des plateaux. A l'Est de ce chemin, la région située entre lui, Punschrau et les points 269 et 266, peut être embrassée par une vue d'ensemble. A l'Ouest, au contraire, le terrain s'incline en longs glacis jusqu'au ruisseau sur lequel il tombe en pentes raides. « Tous ces glacis, dit un témoin oculaire de la bataille, qui se trouvent le long des ruisseaux, sous l'influence de la chute des eaux commencent en pente douce vers le haut, ainsi qu'un peu de connaissance du terrain le fait pressentir, et deviennent plus raides vers le bas. Les troupes, et surtout la cavalerie, éprouvaient ce désavantage qu'après avoir franchi avec un peu de désordre la partie raide des glacis, elles se voyaient obligées de se former en quelque sorte sous la mitraille et la fusillade (1) ».

Sur la rive occidentale du Lissbach, les caractères du terrain sont analogues.

Le village de Gernstedt, bâti au pied de la grande crête d'Eckartsberga, est à l'origine d'une cuvette inclinée vers l'Est, dont les bords, aboutissant à Taugwitz et Rehehausen, prolongent en quelque sorte les branches du fer à cheval qui entourent Hassenhausen. De telle sorte qu'au milieu de la cuvette rectangulaire formée

---

(1) *Bemerkungen und Beschreibung der Schlacht bei Auerstedt obweit Iena von einem unpartheiischen Augenzeugen* (einen Königl. Preussischen Offizier), *der bei Auerstedt selbst mit gefochten hat*, Zweite Auflage, 1807.

par le bassin du Lissbach, se trouve une partie plus profonde, dont les villages d'Hassenhausen et de Gernstedt occupent les extrémités; elle est limitée d'une part par les crêtes qui, du point 269, aboutissent à Taugwitz et Rehehausen, et, d'autre part, par les crêtes qui, sur la rive droite du ruisseau, partent des mêmes points et se réunissent, à l'Ouest de Gernstedt, à la grande crête d'Eckartsberga. Il résulte de ces caractères du terrain que la possession d'Hassenhausen était indispensable à qui voulait déboucher de Kösen et conserver la disposition de ce passage; mais que cette possession était elle-même subordonnée à l'occupation des crêtes qui dominent le village et qu'en raison des changements de pente qui conduisent au Lissbach, les préparatifs d'attaque venant de l'Ouest pouvaient être dissimulés dans la vallée, et les troupes déboucher soudain à 700 ou 800 mètres du village sans avoir été vues jusque-là.

Il en résultait encore que les mouvements latéraux des colonnes devaient échapper aux vues, et qu'à la condition de tenir Hassenhausen, le terrain devait amener naturellement le maréchal Davout à rechercher la solution par les extrémités de son front, les lignes du sol se trouvant disposées comme à dessein pour préparer l'enveloppement des troupes amoncelées devant Hassenhausen, au centre du bassin.

Les deux ailes du 3e corps devaient donc s'orienter naturellement, l'un vers Lissdorf et Eckartsberga, l'autre sur Sonnendorf, le Sonnenberg et Rehehausen.

L'action de cette dernière, en raison du terrain, devait précéder celle de l'aile droite, et la crête qui, de Sonnendorf, s'étend par le Sonnenberg (Sonnenkuppe) jusqu'à l'Emsenmühle, devait permettre de prendre d'écharpe et à revers les troupes déployées en arrière de Rehehausen et sur l'extrémité de la grande crête de « la Finne », au Tamselberg. Le versant Sud de cette crête

pouvait même être battu par le canon du Sonnenl (Sonnenkuppe).

On peut donc pressentir que, lorsque le 3e c prendra l'offensive, la droite des Prussiens devra ba en retraite la première et que l'aile gauche franç sera maîtresse du Tamselberg avant que l'aile droite pu vaincre les dernières résistances de l'armée ennen

C'est en effet ainsi que les événements se passèr Seul l'état de fatigue extrême où se trouvait le 3e corp soir du 14 octobre, l'empêcha de tirer entièrement pa du succès de son aile gauche.

(*A suivre.*) P. B.

LES

RVICES DE L'ARRIÈRE A LA GRANDE ARMÉE

EN 1806-1807 (1)

(*Suite*).

III (*suite*).

LE SERVICE DE L'HABILLEMENT.

Sous le Directoire et le Consulat, les régiments étaient ıbillés par l'administration, et le dénûment où elle les ıssa est resté légendaire. Au printemps de 1806, Napo-ɔn, espérant sans doute que les corps, les premiers ;éressés à voir ce service fonctionner régulièrement, ·aient des fonds un meilleur emploi que les commis-res des guerres, institua les masses d'habillement, de rnachement et de ferrage (2).

C'étaient désormais les Conseils d'administration des

---

1) Voir *Revue d'Histoire*, nos 89 à 92, mai à août 1908.

2) Décret du 25 avril 1806; Circulaire du Directeur général des vues, 2 octobre 1807; Décret du 6 juillet 1806, art. 5 et 9. — La masse ıividuelle d'habillement était chargée de pourvoir à l'habillement et équipement des troupes de toutes armes; la masse de l'infanterie it de 48 fr. 29, et, pour l'infanterie légère, de 49 fr. 53. La masse

corps de troupes qui s'approvisionneraient eux-mêmes dans les manufactures, de drap, de toile, d'objets de petit équipement; des officiers délégués par eux procéderaient à la réception des matières; les corps s'habilleraient, en somme, à forfait : on ne leur demandait que d'être bien vêtus, conformément aux modèles ministériels (1).

Par suite de l'adoption de ce nouveau système, l'ancien personnel d'administration de l'habillement fut beaucoup réduit; on ne lui attribuait plus qu'un rôle éventuel, et l'on ne garda qu'un inspecteur général, M. de Riccé, et quelques commis et préposés comptables. Au début d'octobre, on trouvait, auprès du chef de service, au grand quartier général, deux inspecteurs, deux gardes-magasins, et un aide (2), et aux quartiers généraux des corps d'armée, un ou deux gardes-magasins et un aide (3); les circonstances de la guerre ne tardèrent pas à montrer combien ce personnel était insuffisant.

Le mode d'habillement des troupes par les dépôts

---

des troupes à cheval comprenait : 1° la masse d'habillement; 2° la masse de harnachement et ferrage.

Leurs taux étaient les suivants :

	Masse d'habillement.	Masse de harnachement et ferrage.
	fr. c.	fr. c.
Carabiniers	65 91	20 08
Cuirassiers	67 10	20 08
Dragons	55 95	20 63
Chasseurs	70 30	21 00
Hussards	80 41	21 00

[Décret du 6 juillet 1806 (Art. 5 et 9)].

(1) Thiébault, *loc. cit.*, p. 573.

(2) État d'organisation de l'administration au grand quartier général, Würzbourg, 2 octobre 1806.

(3) Daru à Berthier, Vienne, 16 mai 1809.

supposait, en effet, que les communications restassent aisées entre les bataillons de guerre et les ateliers régimentaires; or, en octobre 1806, ces dépôts étaient sur le Rhin ou dans l'intérieur de la France, et, dès que l'armée atteignit l'Elbe, les troupes se virent, en quelque sorte, coupées de leurs magasins, privées de tout rechange, de tout moyen de réparation ou de confection.

Au moins, étaient-elles parties bien vêtues, bien chaussées, et prêtes à affronter une campagne d'hiver? Il semble qu'elles aient eu à peine le nécessaire pour l'instant présent, sans aucune réserve pour l'avenir; car, si l'infanterie de Soult et de Davout est bien pourvue de souliers (1), les capotes font partout défaut, et certains régiments du 5e corps « n'ont aux pieds que des souliers de femme (2) ».

Napoléon a bien annoncé qu'il accordait en gratification une paire de souliers à chaque soldat de la Grande Armée, mais ce sont les corps qui doivent les faire confectionner (3); Berthier prescrit bien de passer des revues et de faire faire des capotes à tous les hommes qui n'en ont pas, promettant, d'ailleurs, de rembourser les frais (4), mais les régiments n'ont ni drap ni argent; « toutes les caisses sont vides (5) ». Aussi, les corps de troupes qui, pensant rentrer en France prochainement, y ont expédié leurs capotes, s'en passeront (6); les autres

(1) Correspondance de Davout, 5 octobre 1806; Davout à Berthier, Bamberg, 5 octobre 1806; Soult à Berthier, Ratisbonne, 1er octobre 1806.

(2) Lannes à Napoléon, Schneidemühl, 11 novembre 1806.

(3) Berthier aux Maréchaux, Würzbourg, 29 septembre 1806.

(4) Circulaire de Berthier aux Maréchaux, Munich, 23 septembre 1806.

(5) Augereau à Berthier, Francfort, 2 octobre 1806.

(6) Le colonel Darrican à Dupont, Burgwindheim, 5 octobre 1806.

seront réduits à raccommoder celles qui ont été distribuées en 1805 ; dans certains corps de cavalerie, les manteaux tombent de vétusté (1), et Daru aura beau répartir, au mieux des besoins, les 25,000 capotes qui restent à Würzbourg (2), l'habillement ne manquera pas de se ressentir de l'abandon où l'armée, qui n'est pas payée depuis huit mois, a été laissée dans ses cantonnements du Main.

Quelques jours à peine se sont écoulés après la bataille d'Iéna, que Napoléon songe à vêtir son armée aux dépens des pays conquis (3). Bernadotte, du reste, l'a déjà devancé : pour habiller la division Dupont, qui n'a pas une seule capote, il a commencé, dès le 12 octobre, à réquisitionner du drap partout où il passe, à Géra, à Halle, à Bernebourg, à Brandebourg ; en huit jours, il a recueilli de quoi en faire confectionner 3,800 (4).

C'est la ville de Leipzig qui, la première, fut mise à contribution par l'Empereur : Daru fut invité, le 21 octobre, à y requérir 150,000 paires de souliers et les fournitures nécessaires pour 8,000 habits, 8,000 redingotes, 8,000 pantalons d'officiers et 150,000 capotes de troupe (5).

C'était trop demander ; on ne trouva, en épuisant les approvisionnements existants, que 32,000 aunes de

---

(1) Le colonel Rouvillois, du 1er de hussards, à Dupont, Offenbach, 28 septembre 1806.

(2) Napoléon à Berthier, Saint-Cloud, 19 septembre 1806 (*Correspondance* n° 10819).

(3) Napoléon à Daru, Berlin, 28 octobre 1806 (*Correspondance* n° 11105).

(4) Le commissaire des guerres Boilleau à Dupont, Halle, 19 octobre 1806 ; Rapport de Daru sur les distributions de drap et capotes faites aux troupes, Thorn, 14 mars 1807.

(5) Berthier à Daru, Dessau, 21 octobre 1806.

drap d'officier, 92,000 aunes de gros drap et 86,000 paires de souliers; les magistrats furent dispensés de faire des achats pour compléter la fourniture prescrite (1).

A Berlin, on comptait sur les riches magasins qu'avait constitués la méticuleuse sollicitude des rois de Prusse; le premier inventaire de Daru cause quelque déception; outre des gants, des gibernes et des objets de moindre nécessité, on ne trouve que 13,165 aunes de drap, c'est-à-dire de quoi faire 5,400 capotes et 2,000 culottes de cavalerie (2). Et pourtant, le temps presse, le 3e corps, le premier arrivé, demande déjà 6,000 capotes et 12,000 paires de souliers (3). Dès lors, l'Empereur décide que Berlin « fournira abondamment tout ce qui est nécessaire à l'armée »; Daru ne ménagera rien pour que les soldats soient « dans l'abondance de tout »; il lèvera le drap nécessaire pour faire confectionner 100,000 capotes, 100,000 pantalons, et se procurera 100,000 paires de souliers, à raison de 1,500 paires par jour, et autant de chapeaux (4). Chaque officier, jusqu'au grade de colonel inclus, recevra, à titre de gratification, 8 aunes de drap fin, pour se faire couper un habit, une redingote et un pantalon (5).

En fait, la rentrée des draps et des souliers requis ne fut pas plus rapide ni plus aisée à Berlin qu'à Leipzig; on ne trouva chez les 28 drapiers de la capitale prussienne que 17,142 aunes, à peine de quoi faire 8,500 capotes; les municipalités offraient bien de se procurer

---

(1) Rapport général de Daru sur l'administration pendant la campagne de Prusse et de Pologne, Erfurt, 25 décembre 1808.

(2) Daru à Napoléon, Berlin, 25 octobre 1806, 10 heures matin.

(3) Davout à Daru, Friedrichsfeld, 27 octobre 1806.

(4) Napoléon à Daru, Berlin, 28 octobre 1806 (*Correspondance* n° 11105); Duroc à Napoléon, Berlin, 7 novembre 1806.

(5) Ordre du jour de la Grande Armée, Dessau, 21 octobre 1806.

à leurs frais le nombre d'aunes manquant, mais la décision impériale du 15 novembre ayant prescrit que toutes les fournitures faites par la ville seraient imputées sur la contribution de guerre, Daru cessa de poursuivre les opérations de la réquisition, qui n'avait encore donné que 4,700 paires de souliers et à peine le centième du drap exigé ; l'abandon de cette fourniture, tant à Leipzig qu'à Berlin, devait faire rentrer trois millions et demi en numéraire dans la caisse de l'armée (1).

Tout cela n'emplissait pas les magasins, et, à l'entrée de l'hiver, il était d'urgente nécessité de donner à chaque soldat une bonne capote et des souliers. Le 28 octobre, Napoléon passa en revue le 3e corps, et, le lendemain, le 7e corps ; son impression sur leur tenue se traduisit immédiatement par un ordre du jour prescrivant une distribution de 58,200 capotes à différents corps de l'armée ; vu l'urgence, le drap devait être distribué *en pièces* aux régiments, qui étaient chargés de la confection des vêtements. Le 3e corps, notamment, devait toucher l'aunage correspondant à 12,000 capotes, dont 6,000 requises à Francfort, le reste touché à Leipzig et à Berlin ; le 7e corps en recevait la valeur de 6,000, à Leipzig et à Berlin ; les autres corps d'armée, de 8,000 à 12,000 selon leur effectif (2).

---

(1) Rapport de M. Daru sur les réquisitions de capotes, Berlin, 29 octobre 1806 ; Rapport général de Daru, Erfurt, 25 décembre 1808.

(2) « Sa Majesté accorde une gratification de capotes aux différents corps de l'armée dans la proportion suivante : 12,000 au 3e corps, dont 6,000 seront requises à Francfort-sur-l'Oder, 2,000 seront prises sur celles qui existent au magasin à Berlin, 2,000 sur celles que la municipalité de Berlin doit verser dans les magasins et 2,000 sur celles qui existent en magasin à Leipzig ; 6,000 au 7e corps, dont 2,000 sur celles qui existent en magasin à Berlin, 2,000 sur celles que la municipalité de Berlin doit fournir et 2,000 qui existent à Leipzig ; 12,000 au 4e corps, dont 2,000 sur celles qui existent dans les magasins de Berlin, 2,000 sur celles que la municipalité de Berlin doit fournir et 8,000 sur

Faute de ressources, ces mesures ne purent recevoir de suite qu'un commencement d'exécution : le 3e corps, qui comptait, le 15 novembre, 22,000 hommes à son effectif, toucha, avant de quitter Berlin, du drap pour 786 capotes ; il en requit pour 4,400 autres en passant à Francfort-sur-l'Oder, et c'est avec ces maigres ressources qu'il dut partir pour Varsovie; ce ne fut qu'à Varsovie et seulement en janvier qu'il reçut un nouvel appoint de 4,000 capotes (1).

Le 7e corps fut encore plus malheureux; il ne toucha qu'à la fin de novembre un premier secours représentant moins de 2,000 capotes; la distribution eut lieu à Berlin; les régiments étaient sur la Vistule, ils ne purent recevoir les effets avant la fin de décembre, et le 7e corps comptait 13,000 hommes d'infanterie (2).

Le 4e corps fut l'objet d'une sollicitude toute particulière de la part de l'Empereur. Soult n'étant arrivé à Berlin que le 20 novembre, ses troupes n'y trouvèrent plus aucune ressource pour leur habillement (3). Napoléon, qui partit précisément pour Posen aussitôt après avoir passé en revue le 4e corps, s'arrêta à Meseritz, et y

---

celles qui existent à Leipzig; 10,000 au 5e corps, dont 4,000 seront requises à Stettin, 2,000 seront prises sur celles qui existent en magasin à Berlin, 2,000 sur celles que la municipalité de Berlin doit fournir et 2,000 sur celles qui existent à Leipzig; 9,000 au 1er corps, dont 2,900 sur celles qui existent en magasin à Berlin, 2,000 sur celles que la municipalité de Berlin doit fournir et 5,000 sur celles qui existent à Leipzig; 8,000 au 6e corps, sur celles qui existent à Leipzig; 1,200 au 28e régiment d'infanterie légère sur celles qui existent à Berlin » (Ordre du jour, quartier impérial de Berlin, 1er novembre 1806).

(1) Livret de situation générale de la Grande Armée au 16 novembre 1806; Rapport de Daru sur les distributions de drap et capotes faites aux troupes, Thorn, 14 mars 1807.

(2) *Ibid.*

(3) Soult à Napoléon, Francfort-sur-l'Oder, 27 novembre 1806.

acheta 7,900 aunes de drap, que le marchand Volm lui compta 16 francs l'aune, puis il écrivit à Soult prendre les 500 pièces à son passage ; il ajoutait : « Vc profiterez du peu de moments que vous aurez pour faire couper, et les soldats les feront coudre comme pourront (1) ». Un faible appoint requis à Posen port 3,500 le nombre de capotes en pièces qu'avait touchées 4e corps, fort de 24,000 hommes, lorsqu'il dut affron les boues de Ciechanow (2).

Quant au maréchal Lannes, il se procura à Stettin drap pour 6,000 capotes ; sans tarder, les généraux division en firent la répartition entre les corps, et l d'eux, Suchet, prescrivit de les confectionner « sur modèle russe, amples et bien cousues ». Le 5e corps comptait pas, au 16 novembre, moins de 13,295 homn d'infanterie à son effectif (3).

Les corps d'armée de deuxième ligne bénéficière dans une certaine mesure, de leur séjour plus prolor dans la zone de fabrication ; le 18 novembre, le mar chal Ney toucha en masse, à Leipzig, tout le lot qui

---

(1) Napoléon à Soult, Meseritz, 27 novembre 1806 (*Correspond* n° 11312). — « Aussitôt que les draps accordés seront arrivés aux r ments, les colonels s'occuperont de les faire confectionner en cap (deux aunes et demie doivent donner une capote) et, après les avoir couper, ils obligeront les soldats à les coudre eux-mêmes, en profi pour cela de tous les instants de repos qui leur seront donnés pend la marche, soit de jour, soit *de nuit* » (Ordre du jour de So Meseritz, 29 novembre 1806).

(2) Rapport de Daru, Thorn, 14 mars 1807 ; Livret de situa générale de la Grande Armée, 15 décembre 1806.

(3) L'état de distribution du service de l'habillement porte pou 5e corps à Stettin, une recette de 7,591 capotes en pièces ; Lannes, dépeint toujours la situation de son corps d'armée sous les couleurs plus sombres, se plaint à Napoléon de n'en avoir recueilli que 6, (Lannes à Napoléon, Stettin, 4 novembre 1806) ; la division Suc recevait pour sa part 2,400 capotes (Ordre du jour de la divi Suchet, Stettin, 4 novembre 1806).

avait été accordé, soit 2,230 capotes confectionnées et 5,770 autres en pièces, et il n'avait que 9,937 hommes d'infanterie; il est sans doute le seul qui ait tiré profit, en temps utile, des dispositions de l'ordre du 1er novembre. Le 1er corps préféra se servir lui-même; aux 3,867 capotes en pièces qu'il avait déjà réquisitionnées en Saxe, il en ajouta 3,224, également en pièces, qu'il se procura à Lübeck par les mêmes moyens, aussitôt après la prise de la ville (1).

Au début de novembre, les cordonniers de Berlin ont beau fabriquer 500 paires de souliers par jour, ceux de Leipzig, au nombre de 300, aidés de 40 externes, ont beau en fournir 3,000 paires par semaine, la situation de l'habillement et de l'équipement reste critique. Des régiments entiers n'ont ni chaussures ni capotes (2). Au dire de son chef, le 5e corps est « tout nu (3) »; Napoléon est réduit à compter sur les souliers des dépôts de l'intérieur. « J'imagine, écrit-il, que les corps vont en faire venir de France, sans cela, nous allons nous trouver fort embarrassés (4) ». Puis, il conseille à Lannes de tâcher d'en faire confectionner à Stettin; il ordonne à Bourcier de retirer leurs bottes à tous les cavaliers prussiens. « Ils n'en ont plus besoin, et d'ailleurs, la nécessité ne connaît pas de ces petits ménagements (5) ».

---

(1) Rapport de Daru, Thorn, 14 mars 1807.

(2) Le colonel Guyardet à Berthier, Leipzig, 31 octobre 1806; Napoléon à Lannes, Berlin, 5 novembre 1806 (*Correspondance* n° 11182); Villemanzy à Berthier, Leipzig, 3 novembre 1806.

(3) Lannes à Napoléon, Passewalk, 1er novembre 1806.

(4) Napoléon à Lannes, Berlin, 5 novembre 1806 (*Correspondance* n° 11182); Napoléon à Soult, Meseritz, 27 novembre 1806 (*Correspondance* n° 11312).

(5) Napoléon à Bourcier, Berlin, 3 novembre 1806 (*Correspondance* n° 11156). — Les cavaliers prisonniers furent amenés aux bivouacs de

Le 14, l'Empereur tient à Berlin un important conseil d'administration, où il recourt à de grands moyens : Daru devra réquisitionner à Magdebourg du drap pour 20,000 capotes ; à Hambourg, pour 50,000 ; dans chacune des villes de Brême et de Lübeck, pour 15,000; avec ce drap, il fera confectionner les effets qui seront dirigés sur Magdebourg. Quant aux souliers, étant donnée l'urgence, on dérogera aux principes, l'intendant général passera des marchés pour 50,000 paires à Berlin, 50,000 à Magdebourg, 50,000 à Dresde, 50,000 à Leipzig, 50,000 à Stettin, Francfort et Küstrin (1).

Les corps de première ligne devront également passer des marchés pour 25,000 paires à Glogau, 25,000 paires à Posen et 50,000 à Varsovie. L'Empereur ne se contente pas de déterminer la quotité des fournitures, il fixe aussi, un peu témérairement, l'époque des livraisons : le premier cinquième devra être prêt le 1er décembre, le second, le 15, le troisième le 30, et les deux derniers cinquièmes avant le 20 janvier ; en cas de retard, il sera fait une retenue.

Enfin, Daru fera acheter à Hambourg du cuir pour 200,000 paires ; des marchés seront passés pour en faire des souliers. C'est, au total, un lot de 550,000 paires de souliers dont Napoléon ordonne l'acquisition (2).

Dans l'ensemble, ces mesures reçurent leur exécution, mais elles demandèrent beaucoup de temps ; les 80,000 capotes exigées des villes hanséatiques furent fournies toutes confectionnées sans être imputées sur la contribution de guerre ; à Magdebourg, les draps furent requis, et les vêtements confectionnés, par marché passé le

---

Potsdam, et on leur retira leurs bottes, leurs manteaux et portemanteaux (Reiset, *loc. cit.*, t. I, p. 239).

(1) Conseil d'administration de l'armée, Berlin, 14 novembre 1806 (*Correspondance* n° 11256).

(2) *Ibid.*

25 décembre, au prix de 2 francs pour la façon d'une capote ; mais cet important appoint d'effets ne devait être prêt à distribuer qu'à la fin de janvier et en février (1). Il en fut de même pour les souliers ; quelque diligence que mit Daru, les marchés ne purent être passés dans les délais prescrits par Napoléon : à Berlin, on put conclure le 18 novembre, le 25 à Dresde et le 28 à Posen, mais partout ailleurs, les marchés ne purent être signés que plus tard, le 25 décembre à Magdebourg, le 7 décembre à Francfort, le 31 décembre à Leipzig, le 14 janvier à Küstrin ; à Glogau, il ne fut pas passé de marché, une réquisition de 100,300 paires ayant été frappée et imputée sur la contribution. En entrant à Varsovie, Murat conclut bien un marché pour 50,000 paires de souliers, mais ce marché fut résilié après la livraison des 4,000 premières paires, à cause de leur mauvaise qualité (2).

Aucun de ces effets ne parvint aux corps avant la prise des cantonnements de janvier ; les troupes durent se contenter, pendant le mois de décembre, des draps et des souliers qu'elles avaient pu recevoir à leur passage à Francfort, à Berlin, à Stettin, à Meseritz. L'ordre du jour du 1er novembre avait bien accordé à tous les régiments une gratification importante de pièces de drap à toucher à Leipzig et à Berlin, mais, lorsqu'on proposa à l'Empereur de les faire venir en masse, par les soins de l'administration, il refusa, et laissa aux Maréchaux le soin d'assurer les distributions à leurs propres troupes ; en sorte qu'on voit à Stettin les régiments du 5e corps envoyer à Leipzig des officiers de confiance pour toucher leurs lots respectifs et les faire parvenir aux troupes ; or, deux

(1) Comptabilité de l'inspecteur général de Riccé, juillet 1807 ; Rapport général de Daru sur l'administration, pendant la campagne de Prusse et de Pologne, Erfurt, 25 décembre 1808.

(2) Rapport de Daru, Erfurt, 25 décembre 1808.

jours après, le corps d'armée part pour Nackel et Thorn, en sorte qu'au 1er décembre, il y a 500 kilomètres entre le magasin distributeur et le corps destinataire (1). De même, le 12 décembre, les régiments du 4e corps qui sont sur la Vistule doivent envoyer un officier et une voiture à Posen pour y toucher des souliers (2).

Parfois, les généraux de division préféraient renoncer aux effets, plutôt que de se priver d'officiers pendant aussi longtemps ; c'est ainsi que dans le même corps d'armée, les divisions Leval et Legrand envoient prendre leurs draps de capotes à Berlin et à Leipzig, du 1er au 13 décembre, tandis que la division Saint-Hilaire, qui cependant est inscrite pour un lot de 3,400 capotes livrables à Leipzig, ne se présente pas pour participer à cette distribution. Ce n'est qu'à la fin de décembre que Napoléon céda à la pression des circonstances, et revint franchement au système des magasins et des convois (3).

Aussi, les troupes réduites à leurs propres moyens, eurent-elles beaucoup à souffrir lorsqu'elles traversèrent toute la Pologne sur des pistes à peine tracées, dans des sables et des marais, et livrèrent d'incessants combats au milieu des boues de la Mazovie. Le 7e corps n'a pas de capotes, « le besoin de souliers s'y fait sentir », écrit le peu communicatif Augereau ; aussi les bivouacs continuels et le dénuement des troupes ont-ils déterminé des maladies (4). Au 4e corps, le mieux administré et le plus

---

(1) Conseil d'administration de Berlin, 14 novembre 1806 (*Correspondance* n° 11256).

(2) Ordre du jour de la 1re division du 5e corps, Stettin, 4 novembre 1806 ; Registre de Compans, 12 décembre 1806.

(3) « L'urgence des circonstances m'a obligé à revenir au système des magasins » [Napoléon à Daru, Willemberg, 2 février 1807 (*Correspondance* n° 11767)].

(4) Augereau à Berthier, Bromberg, 20 novembre 1806.

riche, les hommes n'ont plus qu'une paire de chaussures en bon état (1).

Le 3 décembre, un seul envoi de 4,000 paires de souliers est arrivé à Küstrin, qui est le nouveau centre des approvisionnements, ou *dépôt général* de l'armée sur l'Oder (2); Napoléon presse Daru d'expédier d'autres envois de Berlin, de Dresde, d'Erfurt, car, dit-il « j'ai ici des corps qui n'ont rien ». Ney manque de souliers à Bromberg; on rappelle à l'ordonnateur du 6e corps que Bromberg et Thorn sont pays de ressources ; si on ne peut y trouver que du cuir, « les soldats sont assez industrieux pour raccommoder eux-mêmes leurs vieux souliers (3) ».

Ce n'est pas, cependant, que Daru manque d'énergie; au contraire, il voit grand ; les caisses sont déjà remplies par les premières rentrées des contributions, il sait que sans argent on n'a rien, et partout, il passe des marchés pour la confection de capotes avec le drap dont les réquisitions ont garni les magasins. Le 23 novembre, il commande à Berlin 3,000 capotes pour les grenadiers d'Oudinot; à la fin de décembre, 10,000 autres capotes à Berlin, 500 à Küstrin, 22,000 à Varsovie (4). Glogau capitule; immédiatement, la Basse-Silésie est imposée de 150,000 paires de souliers, 30,000 capotes et 150,000 chemises (5). Le 8 décembre, un décret impérial accorde deux paires de souliers en gratification aux sous-officiers et soldats

---

(1) Soult à Napoléon, Francfort, 27 novembre 1806.

(2) Napoléon à Chasseloup, Berlin, 6 novembre 1806 (*Correspondance* n° 11190).

(3) Napoléon à Daru, Posen, 3 décembre 1806 (*Correspondance* n° 11374).

(4) Rapport de Daru, Erfurt, 25 décembre 1808.

(5) Napoléon à Bertrand, Posen, 7 décembre 1806 (*Correspondance* n° 11401). — La réquisition fut frappée le 7 décembre (Rapport de Daru, Erfurt, 25 décembre 1808).

de la Grande Armée ; l'une des deux paires sera fournie sur place par les soins de l'intendant général, l'autre confectionnée en France par les dépôts, qui seront indemnisés par le Ministre-directeur de l'administration de la guerre, et expédiée à l'armée. En conséquence, le ministre Dejean est invité à constituer à Mayence un magasin de 50,000 paires de souliers, et Daru, à former à Magdebourg un approvisionnement de 20,000 paires, un autre de 10,000 paires à Küstrin, et à réunir à Magdebourg 15,000 capotes et 5,000 à Küstrin (1). Ces dispositions nécessitent de nouvelles mesures ; de nouveaux marchés sont passés à Berlin, à Leipzig, à Erfurt ; une réquisition de 100,000 paires de souliers est frappée sur le Mecklembourg (2).

Mais il faut du temps pour que cette activité porte ses fruits ; et Napoléon, qui, dès le rejet de l'armistice par le roi de Prusse, sait que les opérations actives vont reprendre d'un jour à l'autre, s'indigne et s'irrite. Il harcèle Bertrand, qui commande à Glogau, pour qu'il presse les envois de souliers à destination de Varsovie (3) ; il déplore que des bateaux restent à Spandau, chargés d'effets d'habillement, que l'on oublie de décharger et de mettre en magasin (4) ; il adjure Clarke : « Des souliers ! Des souliers ! Rendez-moi compte de ce qu'on en a fabriqué à Berlin, à Magdebourg, dans toutes les autres villes voisines de votre gouvernement ». Il lui ordonne de faire un exemple sévère et de punir les gardes-magasins de Küstrin, qui ont vendu une partie

(1) Napoléon à Dejean, Posen, 2 décembre 1806 (*Correspondance* n° 11364) ; Rapport de Daru, Erfurt, 25 décembre 1808.

(2) Rapport de Daru, Erfurt, 25 décembre 1808.

(3) Napoléon à Bertrand, Posen, 9 décembre 1806 (*Correspondance* n° 11420).

(4) Napoléon à Clarke, Posen, 8 décembre 1806 (*Correspondance* n° 11412).

des effets dont ils étaient comptables (1) ; il gourmande Daru parce que des convois de souliers arrivent à destination diminués d'un tiers (2) ; il lui adresse les plus vifs reproches : « L'administration ne suit aucune marche, parce qu'il n'y a pas d'organisation. Le commissaire des guerres chargé de la partie est un polisson, parce qu'il n'a pas d'idée de sa besogne. Administration de l'habillement, il n'y en à point ! ..... Il faut que quelqu'un soit chargé de la correspondance relative aux différentes parties de ce service, et qu'on me fasse connaître ce qui a été distribué (3) ».

Ces reproches étaient vains ; certes, les employés de l'administration étaient loin d'être irréprochables, mais on ne pouvait faire que les convois, qui transportaient péniblement à Varsovie les ballots d'effets et les tonneaux de souliers commandés à Berlin ou en Saxe au milieu de novembre, eussent plus facilement raison des obstacles matériels qu'ils devaient surmonter et des énormes distances qu'il avaient à parcourir. La Grande Armée était entrée un campagne sans argent et sans réserve d'effets ; elle avait marché presque sans arrêt jusqu'à la Vistule à travers un pays dépourvu de bonnes routes. Il fallait le temps matériel de créer des approvisionnements et de les faire parvenir jusqu'aux troupes.

Une autre raison contribuait à épuiser, au fur et à mesure qu'ils étaient constitués, les magasins de l'arrière

---

(1) Napoléon à Daru, Posen, 6 décembre 1806 (*Correspondance* n° 11396) ; Napoléon à Clarke, Posen, 6 décembre 1806 (*Correspondance* n° 11397).

(2) Napoléon à Daru, Posen, 3 décembre 1806 (*Correspondance* n° 11374).

(3) Note pour l'Intendant général, Posen, 12 décembre 1806 (*Correspondance* n° 11450). — Il n'y avait pas à ce moment, auprès de Daru, d'ordonnateur chargé de l'habillement, comme c'était le cas pour les

et de la ligne d'étapes : c'était le passage incessant de détachements de conscrits venant de France. Des ordres réitérés avaient été donnés pour qu'ils partissent de Boulogne et de Paris avec une bonne paire de souliers aux pieds et deux dans le sac (1). Déjà, en arrivant à Mayence, ils devaient en recevoir une paire, en remplacement de celle qu'ils avaient usée sur les routes de la Champagne. A Magdebourg, même prescription. Il semble donc que, lorsqu'ils rejoignaient leurs corps, les bataillons provisoires dussent être munis de trois paires de souliers, comme le voulait l'Empereur.

Mais ceci supposait que les masses fussent prospères et que les dépôts eussent pu faire face aux frais considérables de l'entretien des bataillons de guerre et de l'équipement des nouvelles levées. Il ne semble pas qu'ils aient été dans ce cas, si l'on en juge par l'état où parvenaient les recrues en Allemagne : les détachements de l'intérieur entraient à Berlin dans le plus grand dénûment. « J'ai rencontré, dit Napoléon, des hommes arrivant de Boulogne pieds nus (2) ». Clarke reçoit l'ordre de les inspecter tous les jours, à la parade de midi, et de leur donner des souliers et des capotes (3). Peu à peu, Napoléon perd toute illusion sur l'état dans lequel les détachements venant de France atteindront l'Elbe : six bataillons provisoires devant arriver le 12 décembre à Magdebourg, il écrit à Clarke : « Cette

---

autres services ; c'était le commissaire des guerres Cetty qui en faisait les fonctions; il fut remplacé par le commissaire Jacqueminot, qui semble avoir mieux rempli les desseins de Napoléon que son prédécesseur.

(1) Napoléon à Dejean, Posen, 8 décembre 1806 (*Correspondance* n° 11413).

(2) Napoléon à Clarke, Posen, 8 décembre 1806 (*Correspondance* n° 11411).

(3) *Ibid.* (*Correspondance* n° 11412).

réserve, je le vois à la promptitude avec laquelle elle a été organisée, sera nue et composée de paysans (1) ». Par suite, l'intendant de Magdebourg reçoit la mission d'habiller complètement ces 6,000 hommes avant de les laisser partir ; il est autorisé, à cet effet, à passer des marchés et à puiser dans la caisse des contributions (2).

Malheureusement pour l'Empereur, ses procédés de commandement veulent que, dès qu'il s'éloigne, il ne ne soit plus guère obéi : Clarke, sur qui repose toute l'économie du système de renforcement de la Grande Armée, ne paraît pas se consacrer avec beaucoup de zèle à sa tâche, et il ne cesse de s'attirer des rappels à l'ordre. C'est le 64e de ligne qui, ayant au mois d'août, toutes ses réserves d'effets au delà du Rhin, arrive à Varsovie en janvier « absolument nu (3) », parce qu'il n'a pu être passé en revue à Berlin. A cette occasion, l'Empereur rappelle à nouveau que la Pologne n'offre aucune ressource, que les détachements qui partent de Berlin et de Magdebourg doivent être fournis de tout, et avoir leur armement et leur habillement en très bon état (4). Ce sont des détachements qui n'ont pas reçu de capote, en sorte que « ces malheureux jeunes gens traversent la Pologne transis de froid, ce qui fait des malades (5) ». C'est Bourcier, à Potsdam, qui omet de délivrer des manteaux à des cavaliers du 9e hussards (6). C'est la colonne du général Jordy, qui arrive

(1) Napoléon à Clarke, Posen, 12 décembre 1806 (*Correspondance* n° 11455).

(2) Rapport de Daru, Erfurt, 25 décembre 1808.

(3) Napoléon à Dejean, Varsovie, 11 janvier 1806 (*Correspondance* n° 11605).

(4) Napoléon à Clarke, Varsovie, 11 janvier 1806 (*Correspondance* n° 11608).

(5) *Ibid.* (*Correspondance* n° 11609).

(6) Napoléon à Bourcier, Varsovie, 11 janvier 1806 (*Correspondance* n° 11610).

à Varsovie avec des hommes sans capote, et des souliers de si mauvaise qualité que « ce ne pouvait être que le résultat de la friponnerie de quelque commissaire des guerres (1) ».

Pendant les dix derniers jours de décembre, les longues marches dans des terrains défoncés, les bivouacs, les combats de Czarnowo, de Nasielsk, de Pultusk et de Golymin causèrent un préjudice grave à l'habillement déjà délabré de la Grande Armée (2); dès que les cantonnements de janvier eurent été déterminés, l'Empereur se préoccupa de nouveau très activement de remettre en état les effets et les chaussures. Le 12 janvier, la ville de Breslau et la Haute-Silésie reçurent l'ordre de fournir, en acquit de la contribution de guerre, les tissus et cuirs nécessaires pour confectionner 30,000 capotes, 150,000 chemises et 150,000 paires de souliers (3). Pour parer aux nécessités les plus urgentes, des ordres furent donnés pour que des envois venant de Berlin et de Silésie se succédassent sur Varsovie, où seraient réunis de grands approvisionnements (4).

Dans la première semaine de janvier, les ressources existantes étaient encore bien précaires, eu égard aux circonstances : 36,000 paires, venant de Mayence en deux convois, se trouvaient entre Posen et Sompolno ; 18,000

---

(1) Napoléon à Clarke, Varsovie, 15 janvier 1807 (*Correspondance* n° 11640).

(2) La région entre l'Ukra et la Narew avait été tellement détrempée par les pluies qu'elle n'était plus qu'un lac de boue. Pour avancer, les hommes devaient soulever successivement avec leurs mains l'une et l'autre jambe; plusieurs se suicidèrent ou périrent embourbés (Pion des Loches, *loc. cit.*, p. 202; Fezensac, *loc. cit.*, p. 141).

(3) Rapport de Daru, Erfurt, 25 décembre 1808.

(4) Rapport sur le service de l'habillement, signé du commissaire des guerres Jacqueminot, Varsovie, 3 janvier 1807.

autres paires, provenant des magasins de France et expédiées d'Erfurt, devaient arriver à Varsovie le 9 janvier; 20,000 paires étaient parties de Dresde, la moitié était à Francfort, l'autre avait dépassé Posen; enfin les magasins de Küstrin contenaient 6,000 paires, ceux de Magdebourg 6,000 et celui de Varsovie 3,112; en somme, on pouvait compter, dans les quinze jours, sur 65,000 paires de chaussures disponibles à Varsovie, ce qui était certainement fort en dessous des besoins (1).

Berlin avait encore, sur son marché, à livrer 41,000 paires; Hambourg n'avait commencé sa livraison de cuir que le 23 décembre; aux termes de leurs engagements, Francfort devait 25,000 paires, Dresde 30,000, Posen 25,000, Magdebourg 50,000, Varsovie 48,000. En ce qui concerne les réquisitions, presque tout restait à faire, et le chiffre de leur arriéré était important : le Mecklembourg était en débet de 100,000 paires, la Silésie, de 100,000 (elle prétendait, d'ailleurs, ne pouvoir en livrer que 25,000 à la fin de janvier); Magdebourg, de 20,000; Küstrin, de 8,900; Bromberg, Thorn et Kalisch, en tout de 75,000; en somme, il restait à recouvrer environ 400,000 paires provenant de marchés et 300,000 paires requises; l'administration n'avait encore accompli qu'une faible partie de sa tâche.

En capotes aussi, les magasins étaient plus riches d'espérances que de ressources immédiatement disponibles; il restait en magasin 249 capotes confectionnées; on trouvait à Varsovie du drap pour en faire 8,244; à Posen, seulement pour 1,865, et dans les magasins de l'arrière, pour 10,000 environ. Enfin, Erfurt devait verser 907 capotes à Varsovie, Strasbourg 738; Posen et Leipzig, du drap pour 4,400 capotes. On pouvait donc compter, dans un délai plus au moins rapproché, sur

(1) Rapport sur le service de l'habillement, Varsovie, 3 janvier 1807.

environ 2,000 capotes confectionnées, et un peu moins de 15,000 en pièces (1).

Des réquisitions prescrites à Hambourg, Brême, Lübeck, Magdebourg, on n'avait d'autres nouvelles qu'un versement de 3,000 capotes à Brême, une fourniture de 5,000 autres au 8e corps et de 3,000 au 1er corps. En Basse-Silésie, les choses semblaient devoir aller un peu plus vite ; la Chambre provinciale avait promis de s'acquitter en deux livraisons, dans le courant de janvier, de la moitié des effets exigés, tant pour les capotes que pour les chemises, mais il y avait loin entre de bonnes paroles et une fourniture ; le total des capotes restant à recouvrer ne s'en élevait pas moins à 120,000, et même en comprenant le décret du 12 janvier concernant le département de Breslau, à 150,000 (2).

A partir du 15 janvier, si les souliers restent en petit nombre, la situation s'améliore brusquement en ce qui concerne les capotes ; des convois, partis à peu près en même temps de Berlin, de Leipzig et de Küstrin viennent remplir les magasins de Varsovie ; les corps sont enfin rejoints par les lots de drap touchés en décembre à Berlin et à Leipzig par les soins des conseils d'administration (3).

Aussi, des distributions se succèdent-elles du 16 au 22 janvier ; le 3e corps touche 2,370 capotes confectionnées ; le 5e corps en reçoit 1,300 ; le 7e corps, 1,500 ; le 1er corps, 423 (4). A l'exception des 3e et 7e corps, il semble que le 25 janvier tous les corps d'armée soient en possession du nombre de capotes accordées par

(1) Rapport sur le service de l'habillement, Varsovie, 3 janvier 1807.
(2) *Ibid.*
(3) Rapport de Daru, Erfurt, 25 décembre 1808.
(4) Rapport de Daru, Thorn, 14 mars 1807.

l'ordre du jour du 1er novembre. Si l'on en croit les états dressés par le service de l'habillement, à cette date, le 3e corps a touché, en confections ou en pièces, la valeur de 9,162 capotes; le 4e corps, 13,208; le 5e corps, 14,152; le 1er corps, 10,525. Seul, le 7e corps n'a touché que la moitié de ce qui lui avait été attribué, soit 3,867 capotes (1). Pour les souliers, la pénurie devait durer encore pendant plusieurs mois; au cours des mois de janvier et février, on ne distribua à Varsovie que 20,000 paires de chaussures, et à la fin de mars, les dispositions de l'ordre du jour du 8 décembre étaient encore très loin d'être remplies (2).

Quant à la qualité des effets, elle devait malheureusement se ressentir de la précipitation avec laquelle ils avaient été confectionnés. Les capotes et les souliers envoyés de Berlin « ne valaient rien »; les capotes de Leipzig étaient ridiculement courtes; certaines d'entre elles n'allaient pas jusqu'aux genoux. Daru fut invité à fixer des mesures-types, dont on ne devrait plus s'écarter, et à rendre les commissaires des guerres responsables des effets qu'ils auraient reçus (3). Clarke reçut l'ordre de passer l'inspection des magasins de Berlin, et de rechercher quel était le commissaire qui avait accepté « de la si mauvaise drogue (4) ».

Les souliers fournis par la régence de Dresde ne furent pas meilleurs; sur 30,000 paires, 4,000 furent reconnues inutilisables; aucune paire ne remplissant les conditions du marché, le prix convenu de 5 fr. 25 dut

---

(1) États de distribution à la date du 25 janvier 1807 (Comptabilité de l'habillement).

(2) Daru à Berthier, Thorn, 24 mars 1807.

(3) Napoléon à Daru, Willemberg, 2 février 1807 (*Correspondance* n° 11767).

(4) Napoléon à Clarke, Willemberg, 2 février 1807 (*Correspondance* n° 11768).

être réduit, suivant les lots, à 4 fr. 30, 4 fr. 12 et 3 fr. 78. Les employés de l'habillement qui avaient assisté à Dresde à la réception de ces souliers furent punis de trois mois de retenue de traitement(1).

Pendant l'hiver, l'important pour le soldat était d'avoir une bonne capote et des souliers; mais, durant la saison chaude, la capote se portait sur le sac, parfois même on la laissait aux petits dépôts, et la tenue du fantassin comportait la veste et l'habit. Dès le 18 janvier, Napoléon, qui vient d'apprendre par expérience combien il faut de temps pour faire confectionner des effets et les amener jusqu'aux cantonnements de la Vistule, décrète la formation de cinq grands ateliers d'habillement, qui devront fournir chacun 16,000 habits, 32,000 vestes à manches et 32,000 culottes, c'est-à-dire environ 1,000 habits, 2,000 vestes et autant de culottes par régiment d'infanterie, 400 habits et 800 vestes et culottes par régiment de dragons, 4,000 habits et 8,000 vestes et culottes pour l'artillerie, 1,000 habits et 2,000 vestes et culottes pour les sapeurs (2).

On travailla activement à la confection de ces vêtements pendant les mois de février à mai, et les effets furent réunis dans les cinq grands magasins de Hambourg, Leipzig, Berlin, Glogau et Breslau; au 25 mai, on y trouvait, répartis entre ces cinq places comptables, 36,136 habits, 62,601 vestes à manches et 59,443 culottes (3). Les distributions commencèrent à mesure

(1) Daru à Napoléon, Thorn, 24 mars 1807.

(2) Décret de Varsovie, 18 janvier 1807.

(3) État de situation des effets d'habillement, d'équipement, de campement et de harnachement existant dans les magasins de l'armée, d'après les renseignements parvenus jusqu'au 26 mai (Riccé, inspecteur général de l'habillement; Jacqueminot, commissaire faisant fonctions d'ordonnateur), Thorn, 26 mai 1807.

de la fabrication, mais, comme toujours, elles furent entravées par l'obligation imposée aux corps, stationnés souvent à d'énormes distances, d'envoyer toucher leurs lots d'effets dans les magasins mêmes où ils étaient déposés (1).

Aussi, à la fin de la campagne, il n'a encore été livré aux corps que 26,000 habits, 52,200 vestes et autant de culottes; 27,000 habits attendaient que les corps vinssent les prendre. Ces confections et distributions furent complétées intégralement dans le courant de 1808 (2).

*
* *

A la fin de janvier, au moment où le système de convois dirigés sur Varsovie commençait à donner un meilleur rendement, les événements de la guerre vinrent bouleverser toute l'économie de l'administration. Les cantonnements furent levés brusquement, et tous les corps se mirent en marche vers l'Alle; pendant toute cette période, jusqu'à la bataille d'Eylau, ce furent les magasins de Varsovie qui continuèrent à pourvoir aux besoins des troupes.

Après la terrible épreuve du 7 février, l'armée ne put que s'établir derrière la Passarge, et, par suite, la ligne de communication, au lieu de se diriger sur Varsovie, dut passer par Thorn et Posen. C'est par cette voie que Daru, à partir du 19 février, fera parvenir les souliers et les effets (3). Tous les magasins durent être reportés sur

---

(1) État des effets d'habillement et d'équipement accordés aux différents corps de l'armée, signé de Jacqueminot, Kœnigsberg, 11 juillet 1807.

(2) *Ibid.*

(3) Napoléon à Daru, Eylau, 12 février 1807 (*Correspondance* n° 11804).

la rive gauche de la Vistule, sauf quelques faibles approvisionnements destinés aux besoins journaliers du 5e corps. « L'intention de l'Empereur, écrit Berthier, étant de n'occuper la rive droite du fleuve que comme manœuvre de guerre, Sa Majesté ne veut y voir aucune espèce d'embarras qui puisse la gêner dans ses mouvements offensifs, ou pour évacuer le pays si telle était son intention (1) ».

A cette même date du 19 février, 154,000 paires de souliers, répartis en treize convois, étaient en route de Leipzig, Dresde, Berlin, Francfort-sur-l'Oder, Schwerin et Glogau sur Varsovie; le jour même du 19, un convoi considérable entrait dans cette place, et un autre, de 12,000 paires, était arrêté, faute de moyens de transport, à Blonie, dernier gîte avant la ville. Le premier envoi de Leipzig, parti le 4 janvier, était, le 17, à Sohaczew, immobilisé, lui aussi, par le manque de chevaux et les avaries survenues aux voitures; on lui envoya de suite notification de son changement de destination; les deux premiers envois de Dresde avaient dépassé Posen, le troisième et le quatrième avaient traversé Küstrin, depuis les premiers jours de février seulement; ils n'eurent donc pas de peine à obliquer vers le nouveau centre d'approvisionnements. Quant aux autres convois, ils venaient seulement de se mettre en route (2). Daru obtint de conserver à Varsovie les lots d'effets et de

(1) Berthier à Daru, Osterode, 24 février 1807.

(2) Daru à Napoléon, Varsovie, 19 février 1807. — Il était entré au magasin de Varsovie, depuis son établissement jusqu'au 19 février, 45,800 paires de souliers, dont 4,000 provenant d'une réquisition imputable, et 41,800 arrivées de Mayence et d'Erfurt en diverses expéditions; il avait été distribué 20,800 paires, dont 16,800 à divers corps et 4,000 expédiées sur le quartier général impérial. Il restait donc, sans compter les 12,000 paires immobilisées à Blonie, qui furent renvoyées à Thorn, 25,613 paires disponibles dans le magasin de la place.

chaussures qui y étaient emmagasinés; le convoi de 12,000 paires, immobilisé à Blonie, fut réexpédié à Thorn (1). Dans les premiers jours de mars, Daru et le grand quartier général se transportèrent dans cette même place, qui devint le centre de toute l'administration (2).

La situation de la Grande Armée, à ce moment, était singulière en ce qui regardait l'habillement. La fabrication dans les ateliers était déjà avancée et en plein fonctionnement. De nombreux magasins étaient établis sur la ligne d'étapes, à Leipzig, Magdebourg, Potsdam, Spandau, Berlin, Küstrin, Posen, Bromberg, Thorn, et, en dehors de la ligne d'étapes, à Hambourg, Cassel, Brunswick, Hameln, Stettin, Francfort-sur-l'Oder, Glogau, Breslau et Varsovie (3). Ces magasins ne renfermaient pas moins de 314,792 paires de chaussures prêtes à être distribuées; le total des ressources, en comprenant l'existant en magasin, le chargement des convois en route, et ce qui restait à recouvrer, tant sur les marchés que sur les réquisitions, s'élevait à 1,263,965 paires de souliers, et cependant, depuis le début de la campagne les hommes n'avaient reçu de l'administration que 93,931 paires de souliers, c'est-à-dire beaucoup moins d'une paire par homme, après cinq mois d'une campagne exceptionnellement dure (4).

Aussi les régiments, toujours industrieux et prompts à se tirer d'affaire eux-mêmes, ont-ils installé sur la rive gauche de la Vistule des *petits dépôts* où sont réunis, avec les éclopés, tous les ouvriers tailleurs et cordon-

---

(1) Daru à Napoléon, Thorn, 7 mars 1807.

(2) *Ibid.*

(3) État de situation des effets d'habillement, etc., Thorn, 26 mai 1807.

(4) Daru à Napoléon, Varsovie, 23 février 1807.

niers du corps, sous la surveillance d'un officier fatigué, et ces petits ateliers confectionnent des chaussures et des effets (1).

Cette lenteur des distributions de l'administration s'explique par l'effroyable *plaie des distances*, par l'absence de voies de communications entretenues, par le manque de moyens de transports, par l'habitude fâcheuse qu'ont les convois de s'immobiliser des semaines en cours de route et d'arriver à destination incomplets. Le 14 mars, Daru reçoit l'ordre d'expédier 20,000 paires de chaussures à Osterode ; il rend compte qu'il n'en peut faire partir que 7,528, parce qu'il n'a que 19 voitures disponibles. Quand les choses se passent ainsi à Thorn, où est l'intendant général, on peut imaginer ce qui doit arriver dans les centres d'approvisionnement de la ligne d'étapes (2).

Napoléon, apprenant qu'il y a des voitures de souliers abandonnées à Inowraclaw et d'autres chargées de capotes un peu plus loin, adresse-t-il des reproches à Daru à ce sujet ; l'intendant général reconnaît de suite l'exactitude du fait ; il explique que les convois expédiés des magasins de l'arrière sur ceux de la Vistule sont toujours accompagnés d'un employé comptable et escortés par un détachement ayant à sa tête un sous-officier responsable ; que souvent, ces convois sont arrêtés par défaut de moyens de transport. C'est ainsi qu'il a été expédié de Posen, le 17 mars, 26,129 paires de souliers, et, le 19, 7,050 capotes qui auraient dû arriver à Thorn du 23 au 28, et qui sont restées plusieurs jours à Inowraclaw et ne sont pas encore arrivées en totalité. Le 29, il est arrivé huit voitures, le 31, onze voitures. A mesure du déchargement, les voitures sont renvoyées pour

(1) Girod de l'Ain, *loc. cit.*, p. 41 et 45.
(2) Daru à Napoléon, Thorn, 16 mars 1807.

charger le reste. L'employé et le sous-officier ne doivent arriver à Thorn qu'avec la dernière voiture (1). Quelques jours après, Napoléon se plaint que sur 20,000 paires expédiées sur Osterode, il n'en est arrivé que 11,000 (2).

Encore, ces convois que l'on voit continuellement immobilisés, sont expéditifs et sûrs en comparaison de ce qu'on nomme les transports militaires ou le *roulage*. Ce procédé consistait à faire voyager les marchandises de gîte en gîte d'étapes, au moyen de relais assurés par des entrepreneurs civils, sous la surveillance des commandants des gîtes et des commissaires des guerres.

Une partie importante des effets expédiés de Mayence et de Strasbourg par les dépôts aux bataillons de guerre suivait cette voie, ce qui attira au ministre Dejean cette observation de Napoléon : « Vous allez contre mon intention en faisant faire des expéditions de souliers et de bottes par les transports militaires ; ils pourriront dans quelque coin. Mon intention est que vous n'expédiez rien que dans des caissons qui m'appartiennent. Ce qui vient par les transports militaires n'arrive jamais, on a là-dessus l'expérience des siècles. J'aime mieux recevoir plus tard (3) que de ne pas recevoir du tout. Il faut envoyer les bottes et les souliers par 50 ou 60 caissons ensemble, escortés par un officier de gendarmerie, et les mettre sous la garde d'un employé qui en rendra compte (4) ». Dans chacune des places de Mayence et de Magdebourg, un garde-magasin de l'habillement

(1) Daru à Napoléon, Thorn, 3 avril 1807.

(2) Napoléon à Daru, Finkenstein, 2 avril 1807 (*Correspondance* n° 12268).

(3) Parce que les caissons des équipages étaient rares, aussi bien en France qu'à l'armée.

(4) Napoléon à Dejean, Finkenstein, 22 avril 1807 (*Correspondance* n° 12446).

était chargé de surveiller les expéditions dirigées de France sur l'armée, sous l'autorité des commissaires des guerres. Le chef de ce service était l'ordonnateur en chef Lyautey (1).

Malgré la difficulté des communications, les distributions de souliers et de capotes, très ralenties depuis le 25 janvier, reprennent de l'activité dans le courant de mars. Napoléon stimule Daru : « Faites de tous côtés venir des souliers ; les chemins sont mauvais, la consommation sera énorme (2) ». Les expéditions sont d'autant plus urgentes que les conscrits continuent à arriver des dépôts sans être habillés (3), parce que les dépôts de France sont vides et sans moyens pour les équiper et les vêtir (4). Napoléon a bien ordonné à Dejean *de prendre des mesures extraordinaires pour l'habillement ;* il a prescrit d'envoyer de Paris 40,000 paires de souliers « de bonne qualité », 2,000 paires de bottes de hussards, 4,000 de dragons et 1,000 de cuirassiers, ainsi que des selles et du harnachement (5) ; en mars, il a invité le Ministre-directeur à faire pousser la confection des souliers jusqu'à 90,000 paires, *s'ils doivent être* bons, et à en faire convoyer 40,000 à Magdebourg sur les caissons des nouveaux bataillons des équipages (6).

Tous ces efforts n'empêchent pas, tant l'énormité des

(1) Daru à Napoléon, Thorn, 24 avril 1807.

(2) Napoléon à Daru, Finkenstein, 2 avril 1807 (*Correspondance* n° 12268).

(3) Napoléon à Dejean, Finkenstein, 9 avril 1807 (*Correspondance* n° 12330).

(4) Napoléon à Lacuée, Osterode, 19 mars 1807 (*Correspondance* n° 12080).

(5) Napoléon à Dejean, Varsovie, 6 janvier 1807 (*Correspondance* n° 11565).

(6) Le même au même, Osterode, 26 mars 1807 (*Correspondance* n° 12178).

tances détruit toute organisation, des compagnies de
ɜnadiers et de voltigeurs d'arriver de Paris mal équi-
ɜs et sans habits, bien que le Gouverneur ait eu l'or-
ɜ formel de les passer en revue avant leur départ (1).
31ᵉ léger, qui, lui aussi, a passé à Paris, arrive à
terode « dans une situation horrible », qui inspire à
poléon cette exclamation indignée : « Peut-on envoyer
ısi des troupes nues à l'armée ! (2) ».
Cependant, l'exécution du décret du 18 décembre, qui
ɜorde à chaque homme une paire de souliers fournie
r Daru et une autre envoyée par Dejean, se poursuit
u à peu. De Hambourg, de Berlin, de Glogau, de
.rsovie, les convois vont affluer à Thorn, d'où Daru les
ʼigera par terre sur Osterode et par bateaux sur Marien-
ɜrder, où Berthier les fera enlever par les destinataires.
ns le courant de mars, il est arrivé cinq convois de
ıliers expédiés de Mayence par les dépôts ; le 24 mars,
sixième envoi porte à 96,656 le nombre de paires de
aussures provenant de France. A la même date, l'in-
ıdant général en a distribué 125,000 ; c'est donc un total
221,656 paires qu'ont touché les corps depuis cinq
ɔis ; cela ne fait guère plus d'une paire et demie par
mme, à cause de la nécessité d'habiller les recrues de
uvelle levée. Le magasin de Thorn renferme 55,000
ires, et 231,000 autres sont en route, 22,000 entre
sen et Thorn ; 12,000, venant de Varsovie, entre
haczew et Thorn ; à Posen, 69,000, dont 15,000 seront
voyées à Varsovie (3) et 54,000 à Thorn ; entre Berlin
Posen, 108,000 ; entre Hambourg et Berlin, 10,000.
plus, il existe dans le magasin de Thorn 4,626 ca-

1) Napoléon à Junot, Osterode, 22 mars 1807 (*Correspondance* 12114).
2) Napoléon à Dejean, Osterode, 28 mars 1807 (*Correspondance* 12202).
3) Pour les Bavarois et le 5ᵉ corps.

potes et 15,000 aunes de drap (1). Le drap fin f défaut pour finir d'acquitter la gratification accord officiers le 14 novembre, Napoléon ordonne qu'o délivre de ce drap de troupe (2).

A partir du 29 mars, où un premier bateau p Thorn pour Marienwerder, chargé de 254 tonn renfermant 30,026 paires de souliers, les expéd vers l'armée se succèdent à de courts intervalles; 2 autres sont arrivées à Osterode le 2 avril; 26,000 a paires descendent à Marienwerder dans les dix miers jours d'avril; le magasin de Thorn est, po moment, presque vide; il ne renferme plus que paires, que Daru conserve pour délivrer aux dét ments de passage (3). Napoléon demande qua pourra disposer à Thorn de 105,000 paires de cl sures; Daru lui en dénombre 312,000 à Posen o route, venant de Berlin et de Küstrin par eau e delà de Berlin. Il ne peut, à son regret, indique dates d'arrivée des convois, à cause des moyens de t port, toujours si précaires (4); il a également été a qu'un septième et un huitième convoi partis de May avant le 25 mars porteront dans deux mois à 141,00 nombre de paires de souliers envoyées par le mini Dejean (5).

Entre temps, on s'occupe de faire recouvrer la t pour 250,000 chemises, que doivent fournir les pla de Glogau et Breslau; jusqu'au mois de février, les v sements ont été peu considérables à Glogau, parce q des corps de partisans empêchaient les arrivages. Dep quelques semaines, les rentrées se sont mieux faites

(1) Daru à Napoléon, Thorn, 26 mars 1807.
(2) Le même au même, Thorn, 22 mars 1807.
(3) Le même au même, Thorn, 12 avril 1807.
(4) Le même au même, Thorn, 8 avril 1807.
(5) Le même au même, Thorn, 6 avril 1807.

Glogau a acquitté entièrement sa contribution de toile pour 100,000 chemises : la toile pour 88,000 de ces effets est en magasin à Glogau, 4,000 chemises confectionnées ont été distribuées à l'infanterie de la Garde, 8,000 ont été envoyées et confectionnées à Thorn. L'intendant général avait ordonné que les chemises fussent confectionnées sur place, mais il n'y avait dans la ville qu'un petit nombre d'ouvriers qui étaient tous employés à terminer un lot de 13,000 capotes. Breslau n'a encore fourni de la toile que pour 70,000 chemises, dont la confection a été commencée dans l'atelier qui vient d'être monté dans la place (1).

Pendant les trois derniers mois de la campagne, les magasins s'emplissent partout de souliers et de capotes, les vestes et habits commencent à être distribués dès le mois de mai ; il manque bien, pour les cuirassiers, quelques paires de bottes et quelques casques que Napoléon prescrit de remplacer par des chapeaux (2), mais dans l'ensemble, les importantes mesures prises par Daru et Dejean atteignent leur plein rendement vers la fin de mai. A ce moment 82,000 capotes sont en magasin, dont 27,000 à Thorn et 28,000 en route vers Thorn ; 65,000 chemises sont à Thorn, à Glogau et à Breslau ; 593,000 paires de souliers sont confectionnées, dont 290,000 en route vers Thorn et 60,000 à Thorn ; 65,000 aunes de drap pour habits, 109,600 aunes de drap pour capotes, 29,376 aunes de toile pour chemises sont échelonnées entre Hambourg, Berlin, Breslau et Posen (3).

---

(1) Décrets de Posen, 7 au 12 décembre 1806, de Varsovie, 12 janvier 1807 ; Daru à Napoléon, Thorn, 8 avril 1807.

(2) Napoléon à Murat, Finkenstein, 7 avril 1807 (*Correspondance* n° 12325).

(3) État de situation des effets d'habillement, etc., Thorn, 26 mai 1807.

Les tenues sont évidemment disparates ; les capotes taillées dans des draps requis, sont de toutes les couleurs ; certains régiments sont encore en capote, d'autres ont repris les vieux habits, après la distribution hâtive de quelques effets de rechange ; certains corps portent le shako, d'autres le chapeau (1) ; les uns sont en pantalon, d'autres en culotte et guêtres (2). Malgré cette diversité, au printemps, l'armée est pourvue d'effets (3). Bien plus, les circonstances font que, par suite de la vitesse acquise, et les distributions étant beaucoup plus lentes que les entrées en magasin, au moment où l'on parlera de paix, l'Allemagne tout entière, de Mayence à

---

(1) Sur les 6,000 chapeaux pris à Berlin, 3,000 sont donnés au 3e corps, 1,000 au 5e, 1,000 au 4e, 1,000 au 1er [Napoléon à Berthier, Berlin, 2 novembre 1806 (*Correspondance* n° 11140)]. — « Des vestes, des culottes et des shakos sont le premier habillement nécessaire, je ne veux plus de chapeaux » [Napoléon à Dejean, Osterode, 20 mars 1807 (*Correspondance* n° 12095)].

(2) Ney à Berthier, 1er avril 1807.

(3) État des distributions effectuées aux corps d'armée :

	A la date du 14 mars 1807.			A la date du 11 juillet 1807.		
	Capotes.	Chemises.	Souliers.	Capotes.	Chemises.	Souliers.
Garde impériale.....	1,497	200	575	»	4,000	11,408
1er corps.....	14,157	641	3,722	16,821	4,000	37,083
3e —	11,911	202	20,655	20,622	25,000	47,295
4e —	20,066	365	10,653	23,375	4,000	38,607
5e —	12,297	561	12,295	20,240	561	34,123
6e —	8,090	31	1,967	9,766	31	23,689
7e —	5,161	247	2,096	5,667	247	»
8e —	12,919	297	3,531	»	297	26,493
9e —	7,642	»	16,107	»	»	35,086
10e —	15,078	3,266	18,372	»	3,266	15,184
Division de grenadiers et voltigeurs.....	4,923	1,000	10,436	»	7,000	20,676
Artillerie et génie....	6,783	468	5,391	»	12,000	12,196

(État des distributions rapportées en masse par corps d'armée, signé de Riccé, 14 mars 1807 ; État des effets d'habillement, etc., distribués aux différents corps de l'armée, signé de Jacqueminot, Kœnigsberg, 11 juillet 1807).

Kœnigsberg, sera encombrée d'importants magasins renfermant un grand nombre d'effets qu'il ne sera pas facile d'évacuer, et, par malheur, ce sont les magasins les plus proches de la Vistule qui seront les plus remplis.

Sur les 847,900 paires de souliers portées en juillet sur les contrôles de M. de Riccé, 145,000 sont à Marienwerder, 57,000 à Thorn, 97,000 à Bromberg, 130,000 en Silésie, 110,000 à Posen; sur 96,000 capotes, 15,000 sont à Marienwerder, 28,000 à Thorn, 50,000 en Silésie (1). Or, aux termes de la convention de Kœnigsberg, avant le 1er août la Passarge doit être évacuée; la Vistule, le 20 août; l'Oder, le 5 septembre; l'Elbe et la Silésie, le 1er octobre (2). L'intendant général entend bien se charger de replier ses propres magasins, il en expédiera le contenu à Magdebourg, comme Napoléon le lui a prescrit (3), mais il reste encore les lots très considérables envoyés par les dépôts aux bataillons de guerre; il n'y a pas à penser à les remettre aux corps à leur passage, ils n'ont aucun moyen de les enlever. Comme Daru demande ce qu'on doit en faire, si on doit les réunir à Bromberg ou dans toute autre place du grand-duché de Varsovie, il reçoit comme instructions : « L'intendant général vendra ce qu'il ne pourra emporter (4) ».

Dans la réalité, l'évacuation des effets d'habillement eut lieu en deux périodes; en juillet, les magasins de Kœnigsberg et de Marienwerder seuls furent repliés sur Danzig; ce n'est qu'en novembre que Napoléon pres-

---

(1) État des effets d'habillement, équipement, campement et harnachement qui restent disponibles, avec indication des magasins où ils se trouvent, juillet 1807.

(2) Convention de Kœnigsberg, 12 juillet 1807 (*Correspondance* n° 12895).

(3) Daru à Berthier, Kœnigsberg, 12 juillet 1807.

(4) Note pour l'évacuation, Kœnigsberg, 12 juillet 1807 (*Correspondance* n° 12896).

crivit de commencer le transport sur Magdebourg des approvisionnements de Breslau, Glogau, Posen, Bromberg, Thorn et Danzig; la rigueur de la saison ne permit pas de terminer rapidement l'opération qui était encore en cours d'exécution au début de 1808, et qui, de l'aveu même de l'optimiste Daru, donna lieu à des avaries considérables (1).

Le 26 août 1808, les régiments furent autorisés par le Ministre à tirer de France leur habillement ainsi que le grand et le petit équipement, et même à en acheter sur les points où ils se trouvaient. Daru, à cette date, avait encore dans ses magasins d'Allemagne, 131,700 livres de cuir, représentant 60,000 paires de souliers, et 611,600 paires confectionnées.

Pour éviter qu'elles ne pourrissent, Napoléon profita du départ pour l'Espagne de plusieurs compagnies des bataillons des équipages pour en faire transporter 367,000 paires dans la Péninsule (2).

L'effort de l'administration de l'habillement avait été grand pendant la campagne de 1806-1807, et l'intendant général était sans doute assez fier, dans son Rapport général, de montrer à l'Empereur qu'il avait été pris, requis et confectionné en Allemagne : 142,000 habits, 207,000 vestes et gilets, 247,000 culottes et pantalons, 245,500 capotes, 347,000 chemises, 1,257,518 paires de souliers ; qu'il avait été pris, réquisitionné, employé ou distribué : 1,058,146 aunes de drap.

Ce que le Rapport ne dit pas, mais que les témoins oculaires n'eurent garde d'oublier, — leurs Mémoires en font foi, — c'est qu'à cause du manque d'argent et d'effets au début des hostilités, à cause du principe trop

(1) Rapport général de Daru, Erfurt, 21 décembre 1808.
(2) *Ibid.*

scrupuleusement observé « la guerre nourrit la guerre », la plus grande partie des mesures prises n'eurent d'effet que trop tard, et que l'activité de Daru ne parvint pas à atténuer beaucoup les souffrances des troupes pendant le dur hiver qu'elles passèrent en Pologne et en vieille Prusse.

LA CRÉATION DES BATAILLONS DES ÉQUIPAGES.

« Le service des équipages ne peut se soutenir en entreprise, à une armée aussi forte que la Grande Armée, écrit Daru après Tilsitt. Il n'existe pas de fortunes particulières assez considérables pour soutenir les chances désastreuses d'une guerre (1) ».

Cette vérité avait frappé Napoléon dès le début de la campagne de Prusse, et le 14 novembre, à Berlin, il avait témoigné, en séance du Conseil d'administration, de son intention de faire reprendre les équipages au compte du Gouvernement. L'organisation des bataillons eût été à ce moment relativement aisée, l'entrepreneur Breidt eût moins souffert dans ses intérêts, et sans doute, l'armée y eût gagné de voir ses transports mieux assurés (2).

Mais, pour faire l'opération, il fallait de l'argent ; le rachat des chevaux, à lui seul, demandait un million, et la prise en solde du personnel grevait d'un charge nouvelle le budget du Ministère de la Guerre (3).

A ce moment de la campagne, Napoléon ne jugea point qu'il eût de fonds disponibles pour un objet dont

---

(1) Daru à Napoléon, Cassel, 6 février 1808.

(2) Rapport sur les équipages et transports militaires en 1806 et 1807, signé de Daru, 1808.

(3) Le service des équipages était assuré sur les fonds de l'administration de la guerre ; le personnel, une fois militarisé, passait entièrement au compte du Ministère de la Guerre.

il ne pouvait alors apprécier l'importance. Il continua donc à se reposer sur la compagnie Breidt du soin de pourvoir aux besoins de l'armée.

Une grande partie des voitures et des harnais confiés par le Gouvernement à l'entreprise datait de cinq à huit ans. La vétusté de ce matériel et les épreuves qu'il subit pendant les marches rapides d'octobre avait forcé, dès le début de la campagne, à en abandonner une partie dans les mauvais chemins. A l'arrivée à Berlin, il fallut pourvoir à certains remplacements et augmenter autant que possible les équipages réguliers. Daru frappa donc le 5 novembre 1806, sur la ville et les environs, une réquisition de 238 caissons à quatre roues et de 868 chevaux. Mais le quartier général partit peu de jours après pour Posen, et la réquisition ne fournit que 295 chevaux qui furent remis à l'entreprise après estimation, mais pas une seule voiture (1).

Les trois mois qui suivirent consommèrent la ruine du matériel et des chevaux.

Jusqu'à la Vistule, les équipages accompagnèrent les corps d'armée dans toutes leurs opérations, et rendirent les services qu'on pouvait attendre de moyens aussi restreints. Au grand quartier général, qui fut à Thorn et à Varsovie le point central des approvisionnements, les brigades furent continuellement en mouvement. Les besoins de l'armée, l'obligation de subvenir à sa subsistance étaient si pressants, qu'on ne s'occupait que des réparations les plus urgentes et qu'on ne laissait aucun repos aux chevaux, et pourtant, la plupart des brigades arrivaient de France sans avoir séjourné un seul jour; quelques-unes étaient parties de Paris et de Bruxelles. Des fatigues aussi constantes furent encore aggravées par la pénurie de fourrages, la rigueur de la saison et

(1) Rapport de Daru, 1808.

les chemins impraticables de la Pologne. Malgré de réels efforts, le service faillit manquer tout à fait, les transports s'exécutèrent avec une lenteur extrême, les convois furent à chaque instant immobilisés par l'épuisement des chevaux et l'usure du matériel (1).

Mais c'est surtout le mouvement rétrograde consécutif à la bataille de Preuss-Eylau qui fut le plus funeste aux équipages. Le 17 février et les jours suivants, l'état des chemins, l'encombrement des voitures d'artillerie et des bagages forcèrent les capitaines des brigades à abandonner une partie de leurs caissons et harnais; l'arrière-garde avait ordre de mettre le feu à ces épaves; elle s'acquitta ponctuellement de sa mission. Les caissons et les chevaux haut-le-pied ramenèrent des blessés jusqu'à Thorn; à peine arrivés, ils durent repartir pour l'armée, emportant des subsistances. On procéda rapidement aux réparations les plus indispensables; plus de 80 caissons très délabrés furent remis en état, et l'on put, chaque jour, depuis le 6 mars, expédier un convoi de vivres jusqu'aux cantonnements (2).

Il ne restait plus guère de trace visible d'organisation; on avait été obligé de morceler toutes les brigades et de prendre dans l'une les caissons ou les chevaux qui manquaient à l'autre. Rien ne pouvait arrêter la mortalité des chevaux qui, depuis trois mois, étaient harassés, à bout de forces, et pour ainsi dire sans nourriture. Un grand nombre de voitures *à la suite* des régiments avaient dû également être abandonnées, soit qu'elles fussent brisées, soit que leur état de vétusté ne permît plus de les réparer (3).

---

(1) Napoléon à Dejean, Osterode, 26 mars 1807 (*Correspondance* n° 12178); Daru à Napoléon, Thorn, 3 avril 1807; Varsovie, 19 février 1807.

(2) Daru à Napoléon, Thorn, 8 mars 1807.

(3) Rapport de Daru, 1808.

Enfin, les circonstances difficiles dans lesquelles s'effectua le mouvement sur Osterode achevèrent de démontrer l'inconvénient de confier à des charretiers non militaires les équipages de l'armée. Lorsque les Cosaques se furent convaincus de la proie relativement aisée que leur offraient des convois conduits par des hommes sans armes, ils s'attachèrent à les harceler, et réussirent à enlever quelques voitures isolées ; le 12 février, ils s'emparèrent même de 16 caissons et de 67 chevaux, constituant le détachement de l'adjudant Bigeard (1). Le plus grave était que les convois, même escortés, ne faisaient plus que trois ou quatre lieues par jour (2).

Il fallut encore à Napoléon un mois entier pour se décider à prendre enfin son parti ; il rejeta d'abord la responsabilité de tous les mécomptes sur les inspecteurs des équipages et les brigadiers de la compagnie Breidt. Selon lui, ce n'était « qu'un tas de gueux qui ne faisaient pas leur service ; il valait mieux ne rien avoir ». Il sait qu'aux termes du traité, ce sont les conducteurs des brigades qui sont chargés d'effectuer les réparations, et se persuade qu'ils ne demandent pas mieux que de faire prendre leurs caissons pour se les faire payer (3).

Des mesures extrêmement sévères sont prises au sujet de la police des transports : les inspecteurs des équipages et brigadiers de la compagnie Breidt qui mettront plus de quatre jours pour venir de Thorn à Osterode

---

(1) L'adjudant Bigeard n'était point un militaire, c'était un « adjudant » de la compagnie Breidt.

(2) Ordre de Napoléon, Osterode, 18 mars 1807 (*Correspondance* n° 12078). — Au moment de la liquidation de la compagnie Breidt, elle avait perdu, par force majeure, 283 caissons, 25 chariots, 12 forges et 552 chevaux.

(3) Napoléon à Dejean, Osterode, 26 mars 1807 (*Correspondance* n° 12178).

seront, à leur arrivée, mis en prison. L'Empereur témoigne, à l'ordre de l'armée, son mécontentement aux employés de l'entreprise, pour la négligence qu'ils apportent dans leur service en ne faisant que quelques lieues par jour au lieu de faire des journées d'étapes ordinaires. Plusieurs d'entre eux auraient, paraît-il, mis quatorze jours au lieu de six à aller de Varsovie à Willemberg, et par suite, fait manquer le service de l'armée (1).

Quant aux caissons qui dorénavant seraient pris par les Cosaques, ils ne seraient plus payés à l'entrepreneur s'il était prouvé que la négligence des employés des équipages fût la cause de la capture, qu'ils se fussent arrêtés en route ou qu'ils eussent fait des journées d'étapes insuffisantes; de plus, les employés qui ne feraient pas l'étape normale seraient sévèrement punis (2).

Enfin, le 26 mars, le pas est franchi; il est visible que la compagnie Breidt n'est plus qu'une ruine dont il faut se débarrasser sous peine de voir le service manquer tout à fait; l'armée comptera donc une arme de plus ; tous les caissons seront conduits désormais par les huit bataillons des équipages militaires, que le décret d'Osterode vient de créer, et de suite, dès qu'il a cédé à l'évidence et qu'il est de bonne foi, Napoléon exprime à merveille les raisons auxquelles il est si longtemps resté sourd : « Nos armées ne seront organisées que lorsqu'il n'y aura plus un seul administrateur, écrit-il au ministre Dejean, que tout sera militaire, et qu'on saura d'où vient le garde-magasin, comment il a commencé, quelle pers-

(1) Ordre de Napoléon, Osterode, 18 mars 1807 (*Correspondance* n° 12078).

(2) *Ibid.*

pective d'avancement il a; sans quoi nous serons à la merci des fripons comme nous en avons (1) ».

Le modèle des nouveaux bataillons sera ceux du train d'artillerie, dont tout le monde n'a qu'à se louer. « Il n'est pas impossible de trouver des commissaires des guerres honnêtes gens et quelques anciens agents des transports hommes d'honneur, et alors les transports des équipages marcheront comme les transports d'artillerie (2) ».

Le décret constitutif du 26 mars 1807 créait huit bataillons de quatre compagnies chacun, assimilés pour la solde, les masses et l'armement aux bataillons du train d'artillerie. Chevaux, voitures, harnais, tout appartiendra désormais à l'État et sera administré par les officiers des bataillons (3).

Le cadre du bataillon, en plus de ceux des compagnies, comprendra : un capitaine commandant le bataillon, un lieutenant adjoint, un sous-lieutenant quartier-maître, un chirurgien-major, un artiste-vétérinaire, trois sous-officiers et des maîtres ouvriers.

Chaque compagnie est commandée par un sous-lieutenant et compte à son effectif : un maréchal des logis chef, deux maréchaux des logis, 4 brigadiers, 72 soldats et 4 ouvriers ; elle attelle 34 caissons, une prolonge pour les rechanges et une forge, et reçoit 159 chevaux, 7 de selle, 144 de trait et 8 haut-le-pied.

Pour le service, les bataillons des équipages sont sous les ordres des ordonnateurs du corps d'armée près duquel ils sont employés ; en tant que troupe, ils sont sous la surveillance d'une sorte d'état-major des équipages, composé d'un major inspecteur général et de

(1) Napoléon à Dejean, Osterode, 26 mars 1807 (*Correspondance* n° 12178).

(2) *Ibid.*

(3) Décret d'Osterode, 26 mars 1807, art. 1 et 2.

deux inspecteurs par armée. C'est M. Thévenin, inspecteur général de l'ancienne entreprise des transports, qui reçoit les épaulettes de major inspecteur général des bataillons des équipages, et qui est chargé du recrutement des cadres des nouvelles unités ; il proposera au Major général les sujets propres à être nommés officiers ; les hommes nécessaires pour le complétement des compagnies seront fournis par la conscription ou par engagement volontaire (1).

Le traité de la compagnie Breidt est cassé, à compter du 1er avril ; il sera fait remise à l'inspecteur général des bataillons des équipages de tous les caissons, harnais, chevaux appartenant à cette compagnie. Les chevaux seront classés et remboursés à l'entreprise Breidt (2).

Le 6 avril, Berthier, ayant observé que le décret constitutif attribuait bien à chaque compagnie 8 chevaux haut-le-pied, mais personne pour les soigner, fit modifier l'article 4, auquel on ajouta : « les 8 chevaux haut-le-pied se trouvant sans soldat pour les panser, il en sera affecté quatre pour ce service, et quatre pour remplacer les hommes malades. », ce qui portait à 80 le nombre de soldats de la compagnie. Il fut également accordé un trompette-maître à chaque bataillon et un trompette à chaque compagnie (3). Le complet de la compagnie était dès lors de un officier et 92 sous-officiers et hommes, 161 chevaux et 36 voitures ; celui du bataillon, de 8 officiers et 386 sous-officiers et hommes, 654 chevaux et 144 voitures. Sur le pied de guerre, il était ajouté un cheval en plus pour chaque capitaine, lieutenant, quartier-maître et sous-lieutenant (4).

---

(1) Décret d'Osterode, 26 mars 1807, art. 6, 12, 13.

(2) *Ibid.* (Mode d'exécution), art. 10 et 11.

(3) Rapport de Berthier à Napoléon, Finkenstein, 6 avril 1807, approuvé le 9 avril.

(4) Circulaire du Directeur général des revues, Paris, 28 mai 1807.

L'uniforme fut choisi gris de fer ; l'habit-veste, coupé comme celui du train d'artillerie, avait les revers, parements et collet brun marron et les boutons de métal blanc ; le shako portait un plumet droit mi-parti rouge et brun ; les soldats étaient armés de la carabine et du sabre de chasseur ; les officiers portaient l'habit long et les épaulettes en argent ; les officiers et sous-officiers étaient armés du sabre de chasseur, d'une paire de pistolets d'arçon, et, peut-être en souvenir des échauffourées de février, d'une carabine (1).

Pendant l'année 1807, il ne fut formé que sept bataillons des équipages.

Le major inspecteur général Thévenin, chargé de présenter les sujets propres à occuper les emplois d'officiers et de sous-officiers, les choisit indistinctement parmi les fonctionnaires de l'inspection, les employés de l'entreprise Breidt et ceux des équipages auxiliaires. Mais, comme il n'y avait pas assez d'emplois pour tous ceux qui étaient en activité, une assez grande quantité d'entre eux ne trouva pas place dans les bataillons. L'entreprise étant dissoute depuis le 1er avril, dès que la remise du matériel eut été terminée, c'est-à-dire dans le courant de mai, le surplus du personnel des anciens équipages fut versé dans celui des équipages auxiliaires. La matériel de la compagnie Gayde et une partie de ses employés furent également incorporés dans les bataillons (2).

L'ancienne inspection des équipages et les équipages auxiliaires disparurent peu à peu, par extinction, pen-

(1) Instruction du Ministre-directeur pour l'organisation, le régime, l'administration et la comptabilité des dépôts du train des équipages militaires, Paris, 4 mai 1808.

(2) Rapport sur les équipages et transports militaires en 1806-1807, signé de Daru, 1808.

dant le cours de l'année 1807; il restait encore, cependant, au 31 décembre, 5 employés de l'inspection, 2 inspecteurs et 3 sous-inspecteurs, et 67 employés des équipages auxiliaires, dont 15 « capitaines » et 24 « adjudants ». L'intendant général demanda à leur sujet des instructions à l'Empereur; si l'armée ne devait pas rentrer en campagne, il fallait les supprimer de suite; si l'organisation sur le pied de guerre devait être maintenue en vue d'une reprise des hostilités, il était indispensable de les conserver, car il est certain que les équipages réguliers seraient insuffisants, et Daru, prévoyant à peu de chose près notre organisation actuelle, désirerait voir rattacher le service des équipages auxiliaires à celui des bataillons. Il suffirait de créer à la suite de chacun d'eux une compagnie à pied spécialement destinée en temps de guerre au rassemblement, à la surveillance, à la garde et à la direction des parcs de réquisition. Il ne fut pas donné suite à cette idée si intéressante (1). L'infatigable Daru demanda encore quelques augmentations dans le personnel des officiers : un lieutenant et quatre sous-lieutenants adjoints auprès du major inspecteur général et des inspecteurs, et le grade de lieutenant accordé aux commandants de compagnie; ces améliorations ne furent pas admises (2).

A l'époque de leur formation, les bataillons des équipages sont presque entièrement sous l'autorité des commissaires des guerres; ce seraient en quelque sorte des

---

(1) Daru à Berthier (sans lieu d'envoi), 24 décembre 1807.

(2) Rapport de Daru, 1808. — En fait, jusqu'à la fin de la campagne, le major Thévenin disposa de 2 capitaines et 7 sous-lieutenants adjoints; ces officiers avaient été nommés pour les 6e, 7e et 8e bataillons qui furent formés en France. Mais étant arrivés trop tard à leur poste, où le Ministre-directeur les avait déjà fait remplacer, il fut décidé qu'ils serviraient provisoirement à la suite de l'état-major général, auprès de M. Thévenin.

troupes d'administration, si les officiers ne portaient pas l'épaulette. D'abord, c'est Daru qui a la haute main sur leur recrutement; il se plaint que la précipitation avec laquelle les bataillons ont été organisés n'ait pas permis de faire parmi les anciens employés des équipages d'aussi bon choix d'officiers qu'il l'eût voulu. Quelques-uns de ceux qui sont en activité à la fin de 1807 n'ont pas les connaissances requises et manquent de tenue. Une épuration est nécessaire; il s'occupe de recueillir des données positives sur la capacité et la moralité de chaque individu. Après s'être procuré ces renseignements, il proposera de nouveaux sujets parmi les anciens employés et les sous-officiers actuellement en activité. Les Premiers Inspecteurs généraux de l'artillerie et du génie n'ont point d'aussi grands pouvoirs sur les officiers de leurs propres armes (1).

Chaque bataillon des équipages a un conseil d'administration comme les bataillons du train d'artillerie. Ce n'est pas le chef de corps, en l'état, le capitaine-commandant, qui le préside, c'est un commissaire des guerres (2).

Enfin, dans les corps d'armée, ce sont les commissaires-ordonnateurs en chef qui déterminent le nombre de caissons de la compagnie à affecter à chaque service. Il leur est bien recommandé de disséminer le moins possible les compagnies, afin de faciliter l'exécution des réparations et la surveillance des officiers, si nécessaire pour la conservation des chevaux, voitures et harnais; mais il n'en est pas moins certain que la situation dépendante du sous-lieutenant commandant la compagnie, et même du capitaine commandant le bataillon vis-à-vis des hauts fonctionnaires du commissariat ne devait guère

(1) Rapport de Daru, 1808.
(2) Décret d'Osterode, 26 mars 1807, art. 5.

leur permettre d'élever la voix pour défendre les intérêts de leurs hommes et de leurs chevaux (1).

Pour être comparables aux autres corps de troupes, il manquait encore aux bataillons des équipages un organe bien important, qui assurât définitivement leur organisation et pourvût à l'instruction de leurs jeunes soldats : ils n'avaient pas de dépôts, où fussent dirigés les recrues et les chevaux de remonte, où l'on pût entretenir et réparer les voitures et les harnais. Cette lacune causa des mécomptes pendant les derniers mois de 1807; beaucoup de conscrits désignés pour les équipages furent perdus pour eux parce qu'on ne savait à qui les adresser, et que ces hommes, partant de leurs foyers pour rejoindre l'armée, sans effets militaires et sans aucune notion du service, se dégoûtèrent vite d'une si longue route et ne parurent pas à leurs corps (2).

En mai 1808, deux dépôts furent créés, l'un à Commercy, pour les bataillons employés à la Grande Armée et à l'armée d'Italie, l'autre à Bayonne pour ceux qui servaient à l'armée d'Espagne. Ils étaient chargés de « l'instruction, l'habillement et le dépôt des hommes et des chevaux de nouvelle levée destinés au recrutement et aux remontes des bataillons du train des équipages militaires ». Le dépôt de Commercy était commandé par un lieutenant du train des équipages ayant sous ses ordres trois sous-lieutenants dont un quartier-maître, trois sous-officiers, six brigadiers, des ouvriers et maîtres ouvriers et trois trompettes. Des sous-officiers d'infanterie et de cavalerie étaient détachés près desdits dépôts pour y faire les fonctions d'instructeurs (3).

---

(1) Décret d'Osterode, 26 mars 1807, art. 9; Rapport de Daru, 1808.
(2) Rapport de Daru, 1808.
(3) Instruction du Ministre-directeur pour l'organisation, le régime,

Les soldats étaient exercés chaque jour à l'
soldat et l'école du peloton d'infanterie (Règle
1er août 1791), à l'école du cavalier et du pe
cavalerie (Ordonnance du 20 mars 1788).

Le dépôt de Bayonne était commandé par
lieutenant, aidé de trois sous-officiers, quatre br
et un trompette. Les hommes dirigés sur la Grand
comptaient au dépôt de Commercy jusqu'au pas
Rhin, ceux qui étaient dirigés sur l'Italie et l'
étaient rayés des contrôles du dépôt dès le jour
départ (1).

Le matériel des bataillons des équipages e
noyau ce qui restait des voitures et harnais c
l'entreprise Breidt, et un petit détachement de
prise Gayde, venu d'Italie.

Ces ressources furent entièrement employées à
les cinq premiers bataillons, qui furent cré
Grande Armée ; les trois autres bataillons furent
en France et y reçurent chevaux, voitures et l
deux d'entre eux seulement furent envoyés à l'a

Le matériel provenant des entreprises sup
était ancien et délabré ; la plupart des harnais n
que des panneaux au lieu de selles ; de plus, le
en était insuffisant, même pour cinq bataillons. l
9 mars 1807, avait passé des marchés pour que l'c
quât à Varsovie 30 caissons à quatre roues et 1
nais ; à Breslau, 100 caissons ; à Berlin, 120 cais

---

l'administration et la comptabilité des dépôts du train des
militaires, 4 mai 1808. — C'est dans cette pièce que les troup
pages sont désignées pour la première fois sous le nom de
équipages; jusque-là, ils s'appellent bataillons des équipages,
de train, dans toute la correspondance, s'applique exclusive
train d'artillerie.

(1) Instruction du Ministre-directeur, 4 mai 1808.

480 harnais ; il n'y eut de livré que 146 caissons et 360 harnais, qui vinrent à propos renforcer le matériel des bataillons ; ils avaient coûté entre 850 et 1,000 francs par voiture et 200 francs en moyenne par harnais (1).

Au 1er janvier 1808, les voitures des bataillons étaient au nombre de 891 ; il leur en avait été remis 1,149, dont près d'un tiers avait dû être réformé ; ces 1,149 caissons comprenaient 646 caissons Breidt, 16 caissons Gayde, 288 caissons neufs appartenant aux 6e et 7e bataillons organisés à Paris, le reste provenant d'achats ou de sources diverses (2).

Quant aux chevaux, la compagnie Breidt en fournit 2,424 et la compagnie Gayde 68 ; mais, comme pour les voitures, il y eut un grand déchet par suite de morts ou de réformes. Lorsque, au mois de mai, une levée de chevaux fut ordonnée dans l'arrondissement de Marienwerder et dans la Poméranie prussienne, l'intendant général obtint que les équipages participassent à la répartition, et 698 de ces animaux vinrent renforcer l'effectif des cinq bataillons. Mais les 6e et 7e bataillons, organisés à Paris en avril, avaient déjà perdu une grande quantité d'attelages quand ils atteignirent la Vistule, par suite de la chaleur et de la longueur des étapes ; les deux compagnies supplémentaires, organisées en France par ordre de Dejean, où furent incorporées les 35e et 36e brigades de la compagnie Breidt, éprouvèrent également de grandes pertes en rejoignant la Grande Armée en Allemagne, en sorte que l'effectif des chevaux des bataillons des équipages était descendu, à la fin de 1807, de 5,152 à 3,500, et qu'il manquait au complet environ un millier de ces animaux (3).

---

(1) Daru à Napoléon, Thorn, 29 mars 1807.
(2) Rapport de Daru, 1808.
(3) Détail de la situation des sept bataillons des équipages militaires

Pendant la fin de la campagne, de mai à juill les bataillons furent employés indistinctement a port des vivres, des effets et du matériel d'aml ils assurèrent ensuite l'évacuation sur Magdeb reliquat des magasins d'habillement de Posen, c et de Bromberg, dont le contenu avait d'al chargé sur des bateaux, que les glaces avaient : lisés en décembre.

La première réforme à faire, selon Daru, au des bataillons des équipages, était de modifier le du caisson; les marches effectuées dans la n saison et sur les pistes qui tenaient lieu de r Pologne, avaient montré que cette voiture ne po retirer que très difficilement d'un terrain sablon fangeux; l'avant-train, beaucoup trop bas, l continuellement le sol, et demandait en pure p tirage double. Il paraissait urgent de faire ess parc de construction de Sampigny un type de ayant les deux trains à peu près à la même l comme c'était le cas pour le caisson prussien (1)

à la Grande Armée à l'époque du 1er janvier 1808 :

Numéros des bataillons.	Emplacements.	Chevaux de troupe.	Voitures.
1	Quartier général, à Berlin	517	107
2	3e corps d'armée, à Varsovie	368	99
3	4e corps d'armée, à Stettin	590	121
4	5e et 6e corps d'armée, à Glogau	523	132
5	Corps du prince de Ponte-Corvo, à Hambourg	601	144
6	Corps d'observation de Stralsund	333	144
7	1er corps d'armée, à Berlin	568	144
	Total de l'effectif	3,500	891
	Le complet doit être	4,550	1,008
	Il manque au complet	1,050	117

Observations. — On ne comprend pas ici les chevaux d'officier, atte sont leur propriété.

(1) Daru à Napoléon, Cassel, 6 février 1808.

*
* *

Au moment de terminer l'étude du corps d'armée de 1806, il convient de donner un regard d'ensemble à ces puissantes unités qui, dans les mains de Lannes, de Ney, surtout de Davout, ont accompli de si grandes choses.

Trente noms d'affaires heureuses et de victoires témoigneraient, s'il en était besoin, de l'excellence d'instruments de guerre dont la qualité militaire n'a jamais été dépassée, ni probablement atteinte. Quand on les examine de près, on se convainc que leur force entière était dans la science et le prodigieux génie du chef, l'expérience du commandement subordonné et l'esprit du soldat. Que cet esprit s'appelât amour de la gloire ou dévouement fanatique à l'Empereur, il est certain qu'en octobre 1806, toute l'armée frémissait d'impatience de se mesurer avec les Prussiens; dans ses rangs, on respirait une atmosphère de combativité telle, que le mépris de la mort et l'ambition de prendre leur part du danger était le fait des moins ardents et des moins disciplinés.

Au contraire, il semble que l'organisation matérielle des corps d'armée n'ait pas tenu dans nos victoires une place comparable à celle qui lui revient, par exemple, dans les succès des Allemands en 1870.

Les états-majors étaient peu homogènes et ne s'acquittaient à leur honneur de leur tâche, que grâce à la présence d'une minorité d'officiers de mérite. La proportion d'artillerie, au début de la campagne, était faible par rapport au nombre des combattants; l'Empereur le savait et s'occupait de l'augmenter; il n'était arrêté que par la pénurie de chevaux. Le service de santé n'avait que des ressources insuffisantes; les moyens de transport manquaient, et ce vice d'organisation n'a pas laissé

que de créer de terribles difficultés, de nature, même, à influer sur les opérations. Enfin le personnel de l'administration, employés de toute sorte, des vivres ou des hôpitaux, semblait encombrant et capable de rendre peu de services.

A ces imperfections, la bataille était le grand remède: l'armée avait conscience de sa force irrésistible et de l'immense supériorité de son chef. Elle n'en demandait pas davantage pour vaincre.

(*A suivre.*) G. L.

LA

GUERRE DE 1870-1871

L'INVESTISSEMENT DE PARIS

(*Suite.*)

Ve PARTIE.

Marche des armées allemandes de Sedan sur Paris.

CHAPITRE XV.

Journée du 17 septembre.

§ 1er. — *Mouvements des troupes françaises.*

Secteurs Est et Nord. — La nuit du 16 au 17 se passa sans incidents sur le front du 14e corps et à l'Ouest de Paris. Au contraire, les avant-postes, entre Nogent-sur-Marne et Saint-Denis, tiraillèrent à plusieurs reprises sur des groupes de cavaliers ou fantassins. Une compagnie du 90e de ligne, en grand'garde en avant de Noisy, selon le rapport de son chef, tira quelques coups

de fusil vers 1 h. 30 du matin, sur 12 ou 15 cavaliers, et eut un homme tué (1). Les francs-tireurs des Lilas, qui occupaient Merlan, à proximité, par suite, de la compagnie du 90e, reçurent, eux aussi, quelques coups de feu. Devant les redoutes de Montreuil et de la Boissière, quelques coups de fusil furent tirés également sur des groupes de cavaliers que l'on crut voir circuler sur la route de Rosny à Noisy. Un homme, placé en sentinelle en avant de la redoute de la Boissière, fut tué (2).

Il est peu vraisemblable que des patrouilles ennemies se soient avancées la nuit, si près de la ligne des forts, en traversant la forêt de Bondy. Cela paraît d'autant plus difficile à admettre que les IIIe et IVe bataillons des Volontaires de la Seine du colonel Lafon étaient encore, le 17 dans la journée, le IIIe bataillon vers Neuilly-Plaisance et Gagny, le IVe vers Livry, d'où, à 4 heures du soir, ils signalaient l'ennemi à Chelles, à Montfermeil, Coubron et Vaujours (3).

Probablement, plusieurs de ces coups de feu ne furent que le résultat d'erreurs, comme il s'en produit toujours la nuit aux avant-postes, principalement avec des troupes jeunes, connaissant mal la situation des fractions amies qui les environnent et les uniformes des unités nouvellement créées. Il n'est pas sans intérêt, en effet, de faire remarquer que le commandant de la redoute de Montreuil, dans son rapport du 17 au matin sur les événements de la nuit précédente, demandait « instamment

---

(1) Le contre-amiral Saisset au vice-amiral de la Roncière Le Noury, D. T., fort de Noisy, 17 septembre, 10 h. 50 matin.

(2) *Ibid.*

(3) Le contre-amiral Saisset au vice-amiral de la Roncière Le Noury, D. T., fort de Noisy, 17 septembre, 4 h. 20 soir.

une note concernant les costumes des francs-tireurs et des gardes mobiles placés devant lui (1) ».

Enfin, il faut ajouter que, dans la journée du 16, de nombreux isolés avaient quitté, avec leurs armes, les campements du 13e corps, pour aller chasser dans les bois environnants et n'étaient probablement pas tous rentrés à leur corps. Un ordre du commandant du corps d'armée prescrivit le lendemain de traduire devant le conseil de guerre, pour dissipation de munitions de l'État, tout soldat qui se rendrait coupable de pareille faute (2).

Le général Vinoy avait prescrit, le 16, que chaque division enverrait chaque jour deux reconnaissances en avant de son front, l'une au réveil et l'autre dans l'après-midi (3). Le général d'Exéa, en communiquant cet ordre à ses deux généraux de brigade, s'était contenté d'indiquer que la 1re brigade ferait ces reconnaissances les jours impairs, et la 2e, les jours pairs, sans ajouter aucune instruction concernant les missions à leur donner (4).

Deux compagnies de la 1re brigade prirent les armes le 17, à 2 heures du matin, et se portèrent en avant de Maisons-Alfort, vers le carrefour Pompadour et Bonneuil. Cette reconnaissance ne donna aucun résultat (5).

Vers 6 heures du matin, le général d'Exéa fit partir le

---

(1) Le contre-amiral Saisset au vice-amiral de la Roncière Le Noury, D. T., fort de Noisy, 17 septembre, 10 h. 50 matin.

(2) Le général Vinoy au Général commandant la 1re division du 13e corps, Saint-Mandé, 17 septembre.

(3) Ordre général n° 10 du Général commandant le 13e corps, Saint-Mandé, 16 septembre.

(4) Note du Général commandant la 1re division du 13e corps, Saint-Maurice, 16 septembre.

(5) Général Ducrot, *La Défense de Paris*, t. Ier, p. 8.

capitaine Louis à la découverte dans la même direction. Cet officier s'avança, par Créteil, jusqu'à Mont-Mesly, et ne découvrit aucune fraction ennemie, mais il apprit, par des paysans se repliant sur Paris, que de nombreux cavaliers prussiens avaient passé la nuit aux villages de Marolles, Villecresnes et Boissy-Saint-Léger, et que tous avaient demandé le chemin de Choisy-le-Roi (1).

Cet officier venait à peine de rendre compte de sa mission au commandant du corps d'armée, qu'arrivaient à Saint-Mandé trois cavaliers du 4e dragons, faits prisonniers, vers 8 heures du matin, au sud de Créteil, par 40 éclaireurs du 6e de marche, sous les ordres du sous-lieutenant Chaume (2). Interrogés, ces cavaliers déclarèrent appartenir au Ve corps, lequel devait, dans la journée, se porter entre Choisy-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges (3).

Ces renseignements, joints à la nouvelle que des approvisionnements considérables étaient restés au château du Piple, près de Boissy-Saint-Léger (4), déterminèrent le général Vinoy à prescrire au général d'Exéa de faire, dans l'après-midi, une reconnaissance avec toute sa division sur la route de Créteil.

Ce mouvement, que le commandant du 13e corps accompagna, donna lieu au combat de Mont-Mesly, qui sera retracé plus loin. Mais le départ momentané de la division d'Exéa amena quelques déplacements des autres troupes. Le 35e de ligne se porta à midi à Saint-Maur-les-Fossés pour remplacer les compagnies de grand'-

---

(1) Général Ducrot, *loc. cit.*, p. 9. — A midi 15, le commandant du fort de Charenton télégraphiait les mêmes renseignements au Gouverneur (Le Colonel commandant le fort de Charenton au Gouverneur, D. T., Charenton, 17 septembre, 12 h. 15 soir).

(2) *Historique manuscrit* du 6e régiment de marche.

(3) Général Ducrot, *loc. cit.*, t. Ier, p. 9.

(4) Général Vinoy, *Siège de Paris*, p. 136.

gardes que la division d'Exéa avait rappelées avant son départ. Ce régiment se forma le long de la Marne et tirailla une partie de l'après-midi avec des reconnaissances prussiennes aperçues sur l'autre rive. A minuit, il fut relevé par le IIIe bataillon du 14e de marche et rentra à son camp (1). Plus au Nord, le Ier bataillon du 42e de ligne fit une reconnaissance dans l'après-midi vers Nogent, sans rien rencontrer (2). Le Ier bataillon du 13e de marche fit également une reconnaissance sur Montreuil, Nogent et Rosny, et signala quelques patrouilles adverses (3).

Dans la zone commandée par le contre-amiral Saisset, aucun contact sérieux ne fut pris avec l'ennemi. Les IIIe et IVe bataillons des Volontaires de la Seine se maintinrent en avant des forts, jusqu'à la nuit, qu'ils passèrent dans la forêt de Bondy et dans les villages de Gagny, La Maison-Blanche et Neuilly-sur-Marne.

Le Gouverneur prescrivit au commandant du fort de Vincennes d'envoyer un bataillon de mobiles sur le contrefort de l'Épine, à la capsulerie de Montreuil, où le général de Chabaud La Tour allait faire exécuter des travaux de défense (4).

Dans le secteur de Saint-Denis, quelques alertes se produisirent également dans la nuit du 16 au 17. Plusieurs cavaliers et fantassins furent blessés, mais, là aussi, il semble que ce fût le résultat de méprises, ou le fait de soldats égarés la veille au cours des patrouilles faites au delà des avant-postes.

---

(1) *Historique manuscrit* du 35e de ligne.

(2) *Historique manuscrit* du 42e de ligne.

(3) *Historique manuscrit* du 13e de marche.

(4) Le Gouverneur au général Soumain, Paris, 17 septembre; le même au général de Chabaud La Tour, Paris, 17 septembre.

Le général de Bellemare ne changea rien à son système d'avant-postes ; toutefois, dans la matinée du 17, les postes du centre furent, par suite d'une erreur, ramenés un peu en arrière. Dugny, Garges et les carrières à plâtre furent abandonnés et Stains devint le poste le plus avancé (1).

Toute la journée, des patrouilles de cavalerie ennemie, notamment des hussards, s'approchèrent des avant-postes et furent repoussées par leur feu ou par quelques patrouilles de lanciers français (2).

Les grand'gardes d'Épinay et de Villetaneuse firent connaître que, d'après un renseignement apporté par un habitant, 5,000 cavaliers parfaitement montés et 1,000 fantassins exténués avaient cantonné la veille au soir à Beaumont-sur-Oise (3).

D'autre part, à 9 heures du soir, le commandant de Saint-Denis télégraphia au Gouverneur que l'ennemi occupait en force Écouen et Villiers-le-Bel avec de l'artillerie (4).

Secteur Sud. — Le 17, dès la pointe du jour, le

---

(1) Le Chef de bataillon du 28e de marche, commandant les grand'gardes du 16 au 17, au Colonel commandant la place de Saint-Denis, Saint-Denis, 17 septembre.

(2) Le capitaine Barrère, commandant la grand'garde du Moulin de Stains, au Commandant supérieur de Saint-Denis, 17 septembre ; le même au commandant de la place de Saint-Denis, Stains, 17 septembre, 3 h. 45 soir ; le Capitaine commandant le demi-bataillon de droite du 28e de marche au Commandant supérieur de Saint-Denis, 17 septembre.

(3) Le Chef de bataillon du 28e de marche, commandant les grand'gardes du 16 au 17, au Commandant de la place de Saint-Denis, 17 septembre. — Il s'agissait de la 6e division de cavalerie accompagnée par le 4e bataillon de chasseurs.

(4) Le général commandant supérieur de la place de Saint-Denis au Gouverneur, D. T., Saint-Denis, 17 septembre, 9 h. 20 soir.

14e corps commença le mouvement que le Gouverneur avait ordonné la veille par son télégramme de 7 h. 40 du soir, et qu'il avait autorisé ensuite, à minuit 40, le commandant du 14e corps à retarder jusqu'au lendemain matin (1). Ce mouvement fut terminé à 9 heures du matin. La 1re division vint bivouaquer entre Châtillon et Clamart, à cheval sur le chemin qui réunit ces deux localités, et plus près de la première que de la seconde. La division d'Hugues s'établit sur l'éperon de la redoute de Châtillon ; la 1re brigade à l'Ouest de la grande route, le 19e de marche sur les pentes descendant vers Clamart, et au Nord de la redoute, le 20e de marche, en colonnes le long de la redoute ; la 2e brigade sur les pentes descendant vers Fontenay-aux-Roses, détachant dans ce village un bataillon du 22e (2). Les deux batteries de 4 de la 1re division se placèrent à l'Ouest de l'ouvrage et celles de la 2e division à l'Est, de manière à battre la vallée vers Sceaux. Les batteries de mitrailleuses restèrent avec l'infanterie.

La division d'Hugues se couvrit par deux compagnies de grand'gardes poussées en avant sur le plateau, et par les groupes d'éclaireurs formés dans chaque bataillon d'après les ordres du commandant de corps d'armée (3).

Les divers régiments bivouaqués auprès de la redoute fournirent immédiatement des travailleurs pour continuer les travaux de celle-ci.

---

(1) Le Général commandant le 14e corps au Gouverneur, D. T., Vanves, 17 septembre, 9 h. 15 matin.

(2) *Historiques manuscrits* des 19e, 20e et 22e de marche.

(3) Le général Renault, n'ayant pu obtenir du Gouverneur qu'un bataillon de francs-tireurs fût mis à sa disposition, prescrivit, le 16 septembre, d'organiser dans chaque bataillon un groupe de 30 francs-tireurs « pris parmi les hommes de bonne volonté habitués à broussailler et les plus aptes au service de tirailleur et d'éclaireur ». Un officier commandait chaque groupe.

Quant à la division de Maussion, conformément à l'ordre du Gouverneur, elle se forma entre Bagneux et le fort de Montrouge. Le 23e de marche, au Sud-Ouest de Bagneux, occupa les parcs de Fontenay-aux-Roses et de Bagneux, se reliant avec le 24e de marche, qui, placé au Nord-Ouest de ce village, avait fait occuper l'éperon qui descend vers Bourg-la-Reine, et sur lequel s'étaient placées les deux batteries de 4 de la division (1). La 2e brigade (25e et 26e de marche) établit ses bivouacs sur le prolongement de la 1re, sa gauche à l'Ouest du fort de Montrouge.

La réserve d'artillerie, restée jusque-là dans Paris, vint se placer entre les forts de Vanves et de Montrouge.

Le régiment de gendarmerie à cheval se forma au Nord du fort de Montrouge, et les deux autres régiments de la brigade de Bernis, gagnant la droite du corps d'armée, s'établirent entre Clamart et le fort d'Issy (2).

Le quartier général du 14e corps se fixa à Châtillon où le général Ducrot vint également de sa personne. Une fois arrivées sur ces emplacements, les troupes se fortifièrent. Les villages de Fontenay-aux-Roses, Clamart, Bagneux, les abords de Châtillon furent mis en état de défense, et l'on construisit des épaulements pour les batteries de 4 sur trois points différents.

La direction assignée aux reconnaissances qui vont être indiquées montre que le commandant des 13e et 14e corps croyait que l'ennemi avait déjà gagné vers l'Ouest beaucoup plus de terrain qu'il ne l'avait fait en réalité.

---

(1) *Historiques manuscrits* des 23e et 24e de marche; le Général commandant le 14e corps au Gouverneur, D. T., Vanves, 17 septembre, 9 h. 15 matin.

(2) *Journal* de marche du 14e corps.

Le 1er régiment de cavalerie mixte fit partir quatre reconnaissances.

Le capitaine Ronel, avec un demi-escadron, se porta vers Sèvres, Ville-d'Avray, Saint-Cloud, avec mission de fouiller les bois de Fausses-Reposes, d'explorer les voies ferrées de Versailles et de se mettre en relation avec le commandant des canonnières de la Seine opérant en aval de Paris.

Le lieutenant du Theil, avec un peloton, fouilla Billancourt et les bois de Meudon, puis gagna Versailles où il passa la nuit du 17 au 18.

Le sous-lieutenant Andréani, également avec un peloton, gagna Vélizy et poussa des patrouilles en avant de lui jusqu'à la Bièvre, à travers les bois des Gonards et de l'Homme-Mort, puis revint sur le Petit-Bicêtre.

Le sous-lieutenant de Pleurre, à la tête du même effectif, se dirigea sur Antony, puis fouilla et contourna les bois de Verrières par Amblainvilliers, Igny et Bièvres. Le soir, ces deux dernières reconnaissances s'établirent au Petit-Bicêtre où elles passèrent la nuit.

Ces quatre officiers ne fournirent que des renseignements négatifs (1).

Les éclaireurs du 19e de marche firent, eux aussi, dans la journée, une reconnaissance dans la direction de Palaiseau, puis fouillèrent la vallée de la Bièvre et Sceaux. Ils ne rencontrèrent aucune fraction adverse, mais apprirent que des détachements de uhlans étaient signalés à Longjumeau et à Juvisy.

---

(1) C'est avec ces reconnaissances que le capitaine Faverot, officier d'ordonnance du général Ducrot, fit la reconnaissance dont le général parle dans son ouvrage (page 7) et dont on n'a trouvé aucune trace dans les documents. Le 1er régiment de cavalerie mixte comptait précisément un escadron de guides, dont deux pelotons, d'après le général Ducrot, accompagnèrent le capitaine Faverot.

Aucune reconnaissance importante ne paraît avoir été envoyée entre la Bièvre et la Seine.

Cependant, on ne fut pas sans nouvelles de ce qui se passa dans ce secteur, grâce à diverses dépêches envoyées principalement par les employés des lignes télégraphiques de l'État et surtout par les chefs des stations de la Compagnie d'Orléans, et aux renseignements fournis par la 8e compagnie du IIe bataillon de Francs-tireurs de Paris, restée à Juvisy pendant la nuit du 16 au 17.

Dès 1 heure du matin, au cours de cette dernière nuit, un télégramme venant d'Étampes pour le service des chemins de fer, annonçait que 10,000 Prussiens passaient la Seine à Corbeil (1). Quelques minutes après, le sous-préfet d'Étampes confirmait ce renseignement par une dépêche adressée au Gouverneur (2). A 8 h. 20 du matin, la gare d'Ablon signalait à Paris un très grand mouvement de troupes ennemies sur les hauteurs de Brunoy, ces troupes se dirigeant sur les hauteurs de Villeneuve-Saint-Georges (3). Cette station continuait presque toute la journée à envoyer de nouveaux renseignements. A 11 h. 8, elle annonçait qu'un mouvement considérable sur Athis et Juvisy paraissait imminent (4); à midi 30, que 20,000 Prussiens, infanterie et artillerie, arrivaient en face d'Athis et d'Ablon, sans doute pour y

(1) Le Directeur du télégraphe de la gare de Paris-Orléans au Directeur général des télégraphes, D. T., Paris, gare d'Orléans, 17 septembre, 1 h. 20 matin.

(2) Le Sous-Préfet d'Étampes au Gouverneur, D. T., Étampes, 17 septembre, 1 h. 45 matin.

(3) Le Directeur du télégraphe de la gare de Paris-Orléans au Directeur général des télégraphes, D. T., Paris, gare d'Orléans, 17 septembre, 10 h. 10 matin.

(4) Le même au même, D. T., Paris, gare d'Orléans, 17 septembre, 11 h. 50 matin.

franchir la Seine (1); à 2 h. 10, que l'ennemi commençait là construction d'un pont près de Villeneuve-Saint-Georges (2). De son côté, le commandant du fort d'Ivry informait l'amiral Pothuau, à Bicêtre, que l'on apercevait de fortes colonnes sur les bords de la Seine vers Choisy-le-Roi, et qu'un combat avait lieu sur la rive droite du fleuve (3).

Le général Trochu ne se laissait pas émouvoir par ces télégrammes, et se bornait à télégraphier, à 4 h. 5, aux commandants des forts de Vanves et d'Issy : « L'ennemi avance toujours; soyez prêts et prévenez le général Ducrot (4) ».

Vers la fin de l'après-midi, parvenaient d'autres renseignements. C'était, d'abord, le commandant de l'ouvrage de Villejuif qui, à 4 h. 20, télégraphiait que les Francs-tireurs de Paris du capitaine Lavigne avaient eu, dans la matinée, une rencontre avec un détachement de 14 hommes franchissant la Seine en barque, et qu'ils avaient fait un prisonnier. Celui-ci, interrogé, avait déclaré que les forces prussiennes de ce côté, comprenaient le 4e dragons, quatre régiments d'infanterie, une force d'artillerie de 96 pièces, un bataillon de pionniers et un de tirailleurs, et que les Bavarois étaient à leur gauche (5).

Un télégramme de la gare de Paris-Orléans (4 h. 35), annonçait encore qu'un train ramenant du personnel à

---

(1) Le Directeur du télégraphe de la gare de Paris-Orléans au Directeur général des télégraphes, D. T., Paris, gare d'Orléans, midi 30.

(2) Le même au même, D. T., Paris, gare d'Orléans, 2 h. 10 soir.

(3) Le Commandant du fort d'Ivry à l'amiral Pothuau, D. T., Ivry, 17 septembre, 1 h. 40 soir, 3 h. 22 soir et 3 h. 45 soir.

(4) Le Gouverneur aux Commandants des forts de Vanves et d'Issy, D. T., Paris, 17 septembre, 4 h. 5 soir.

(5) Le Commandant de place de Villejuif au Gouverneur, D. T., Villejuif, 17 septembre, 4 h. 20 soir.

Paris, avait reçu quelques coups de fusil tirés par des uhlans près de Choisy-le-Roi (1). Une autre dépêche de la Compagnie d'Orléans, faisait connaître, à 7 h. 20 du soir, que le service de la voie ferrée était complètement suspendu, et que même les communications télégraphiques avec les autres gares du réseau étaient interrompues (2).

Le Gouverneur avait reçu également des renseignements sur le combat de Mont-Mesly, et, de l'ensemble de toutes les dépêches reçues, il concluait à un mouvement général de l'ennemi, de l'Est vers l'Ouest, au Sud de Paris, c'est-à-dire une attaque sur les hauteurs de Châtillon, ainsi que l'avaient fait prévoir les indications particulières qui lui étaient parvenues dès le 13 septembre (3).

Le général Ducrot, lui ayant demandé de lui envoyer des mobiles, le général Trochu lui répondait, à 10 h. 25 du soir, que cela ne lui était pas possible, mais que cependant deux bataillons arriveraient dans la journée au Bas-Meudon. « Comme vous avez peu à craindre sur votre droite, ajoutait le Gouverneur, attirez à vous les zouaves de Montretout. La division de Maud'huy part de Charenton à la pointe du jour pour prendre position, la droite derrière le fort de Bicêtre, la gauche vers Ivry.

---

(1) Le Directeur du télégraphe de la gare de Paris-Orléans au Directeur général des télégraphes, D. T., Paris, gare d'Orléans, 17 septembre, 4 h. 35 soir.

(2) Le Directeur du télégraphe de la gare de Paris-Orléans à l'Inspecteur central et au Directeur général des télégraphes, D. T., Paris, gare d'Orléans, 17 septembre, 7 h. 20 soir.

(3) Le Gouverneur au général Ducrot, Paris, 18 septembre : « Votre droite est faible mais j'estime que, pour aujourd'hui, vous avez peu à craindre de ce côté. Tout le mouvement de l'ennemi qui a passé la Seine à Villeneuve-Saint-Georges et à Choisy-le-Roi le porte vers les hauteurs que vous occupez ou parallèlement à ces hauteurs, vers Versailles qui sera un des principaux points de concentration ».

Faites-la reconnaître à son arrivée. Elle a l'ordre, du reste, de se mettre en rapport avec la division de Maussion (1) ». Le général Trochu, se rendant compte, en effet, du vide créé par le départ de la 3e division du 14e corps, qui avait abandonné le plateau de Villejuif, s'était décidé à envoyer l'une des divisions du 13e corps dans cette région.

Précisément, à 11 h. 20 du soir, le commandant de Villejuif télégraphiait à son tour au Gouverneur, que d'après les nouvelles qu'il avait recueillies, l'ennemi qui avait passé la Seine à Choisy-le-Roi, bivouaquait à 3 kilomètres, et qu'il fallait s'attendre à une attaque dans la nuit ou le lendemain matin (2). Le commandant de Villejuif ajoutait qu'il n'avait pu occuper la redoute des Hautes-Bruyères, que celle du Moulin-Saquet était prête, mais qu'il ne pourrait résister sur ces emplacements que s'il était soutenu par d'autres troupes et surtout par de l'artillerie (3).

Le Gouverneur écrivit, en marge de ce télégramme, d'ordonner au général Vinoy de rester sous les armes le lendemain, et d'attendre des ordres, puis au Commandant de Villejuif, de se replier sur Bicêtre en cas d'attaque. Des télégrammes en ce sens furent en effet expédiés à ces deux chefs, dans les premières heures de la journée du 18.

---

(1) Le Gouverneur au Commandant du fort de Montrouge, D. T., Paris, 17 septembre, 10 h. 25 soir.

(2) *Ibid.*

(3) Le Commandant de la place de Villejuif au Gouverneur, D. T., Villejuif, 17 septembre, 11 h. 20 soir. — Villejuif n'était toujours occupé que par 500 hommes du VIIIe bataillon de mobiles de la Seine, et deux compagnies de dépôt des 2e et 10e de ligne.

§ 2. — *Mouvements des troupes allemandes.*

Ordre d'investissement donné par le maréchal de Moltke le 15 septembre. — Le maréchal de Moltke avait, dès le 14 septembre, à Château-Thierry, établi un projet d'investissement de Paris (1) d'après lequel l'armée de la Meuse devait s'établir au Nord de la place, le IVe corps près d'Argenteuil, le XIIe corps entre Sarcelles et Arnouville, la Garde entre Bonneuil et Blanc-Mesnil ; la IIIe armée devait au contraire se porter au Sud de Paris, les Ve et VIe corps sur la ligne Créteil, Choisy-le-Roi et Sceaux, les Ier et IIe corps bavarois sur les hauteurs jusqu'à l'Ouest de Meudon. Pour relier les deux armées, le XIe corps viendrait se placer à la gauche de l'armée de de la Meuse, entre la Garde et la Marne et occuperait Aulnay-lès-Bondy, Clichy-sous-Bois et Chelles, puis la division würtembergeoise viendrait entre la Marne et la Seine dans les environs de Villiers-sur-Marne.

La cavalerie relierait les différentes positions et éclairerait au loin le terrain en arrière, particulièrement dans la direction du Sud.

Enfin, le IVe corps s'emparerait des passages de la Seine, près de Courbevoie et d'Asnières, et, s'il était possible, de ceux de Saint-Denis.

Au cas d'une offensive des troupes françaises en voie de formation sur la Loire, le maréchal de Moltke admettait qu'on ne laisserait devant Paris que les forces strictement nécessaires pour assurer l'investissement et que la IIIe armée se porterait avec le gros de ses forces, au-devant des Français, mais à deux ou trois marches au plus, de manière à pouvoir reprendre rapidement l'investissement, car il ne semblait pas possible d'étendre

(1) *Correspondance militaire du maréchal de Moltke*, t. II, p. 375.

lès alors les opérations sur la Loire ; il fallait pour cela attendre la chute de la capitale.

C'est sur ces bases que fut rédigé l'ordre adressé le 15 septembre à 11 heures du matin aux commandants en chef des deux armées. Cet ordre, que l'on trouvera reproduit ci-après, indiquait d'une manière moins précise les positions à occuper par les différents corps d'armée, et semblait donner à chaque commandant d'armée une initiative plus large que ne l'aurait fait le projet établi le 14. Mais, dans la réalité, le maréchal de Moltke avait pris la précaution de faire venir à Château-Thierry, le 15 dans la journée, les chefs d'état-major des deux armées, les généraux von Blumenthal et baron von Schlotheim et leur avait communiqué toute sa pensée, s'entendant avec eux sur les détails d'exécution et le tracé de la ligne d'investissement. Il se préoccupa également de l'occupation du Bourget et de celle de la presqu'île de Gennevilliers, qui lui paraissaient importantes, mais renonça à englober la presqu'île dans la ligne d'investissement, en raison de la proximité du Mont-Valérien (1).

Aux Commandants en chef de la IIIe armée et de la subdivision d'armée de la Meuse (2).

Château-Thierry, le 15 septembre 1870, 11 heures matin.

« Le premier objet des mouvements ultérieurs sur Paris est de couper les communications de la capitale avec l'extérieur et d'empêcher tout ravitaillement et toute tentative de déblocus.

« En général, il n'y aura pas lieu d'exposer les

(1) *Historique du Grand État-Major prussien*, IIe partie, p. 50, note 2.

(2) *Correspondance militaire du maréchal de Moltke*, t. II, p. 377.

troupes aux feux des pièces des forts ; toutefois, a diminuer l'étendue de la ligne d'investissement, devront être aussi rapprochées que possible de ce vrages.

« La subdivision d'armée de S. A. R. le prince de Saxe sera dirigée sur le front Nord de Pari manière que le IVe corps, la Garde et le XIIe corps effectué l'investissement le 19 courant sur la rive de la Seine et de la Marne. La cavalerie du XIIe sera rendue sur ce terrain dès le 18. Argenteuil fortement occupé. Les 5e et 6e divisions de cav devront franchir la Seine en aval de Paris, autan possible le 18 courant. Elles chercheront ensui liaison avec la cavalerie de la IIIe armée, depuis P jusqu'aux environs de Chevreuse.

« La IIIe armée passera sur la rive gauche Marne et de la Seine. Elle s'étendra vers l'Ouest a et à mesure de l'arrivée des corps qui sont enco arrière. On laissera au moins un corps d'armée Marne et Seine.

« Une offensive venant de Paris paraissant invra blable, la IIIe armée peut dès maintenant continue mouvement sans se préoccuper de l'entrée en lig l'armée de la Meuse. Sa cavalerie sera poussée en aussitôt que possible pour assurer la liaison avec et 6e divisions de cavalerie et pour éclairer da direction de la Loire, derrière laquelle l'ennemi s'efforcer de constituer une armée de réserve.

« Toutes les voies ferrées s'éloignant de Paris s mises hors de service, mais seulement en enleva rails et les aiguilles sur des points qui seront à occu On coupera également les lignes télégraphiques divers points.

« On assurera les communications entre les armées en établissant au-dessus de Paris de nomb ponts pourvus de chemins d'accès. L'armée de la M

organisera les passages de la Marne ; la IIIe armée, ceux de la Seine.

« Il est du devoir des troupes d'investissement de renforcer leur première ligne par des travaux de fortification et de faire reconnaître avec précision les moyens de défense de l'ennemi (1).

« S'il se produit une tentative de déblocus venant de la Loire, on ne laissera momentanément que de faibles détachements sur la ligne d'investissement, et la IIIe armée avec toutes ses forces se portera au-devant de l'ennemi pour le battre ; mais elle ne s'éloignera au plus que d'une ou deux marches, de manière à pouvoir reprendre à temps l'investissement étroit de la capitale.

« Le grand quartier général restera à Meaux jusqu'à nouvel ordre et la IIIe armée sera chargée d'assurer sa sécurité ».

Cet ordre, moins précis, comme on l'a déjà fait remarquer, que ne l'était le projet rédigé le 14, en différait encore par la répartition des parties de la zone d'investissement réservées à chaque armée. Il laissait au prince royal de Saxe le soin de cerner la place sur tout son front Nord, sur la rive droite de la Marne et de la Seine; la IIIe armée était portée tout entière au Sud de la Marne et de Paris, tandis que primitivement le XIe corps devait se placer en première ligne entre la Marne et le canal de l'Ourcq.

---

(1) Dans l'entretien précité, la prescription suivante, qui avait d'abord figuré dans l'ordre lui-même fut donnée verbalement aux chefs des états-majors des deux armées : « Il est extrêmement important d'inquiéter continuellement les artilleurs français par le feu de tirailleurs choisis (bataillons de chasseurs) que l'on pousserait en avant, éventuellement la nuit. — Ces tirailleurs utiliseraient le terrain ou seraient placés dans des embuscades ». (Note de l'éditeur de la *Correspondance militaire du maréchal de Moltke, loc. cit.*, t. II, p. 378).

On remarquera qu'il n'était question que d'investir la place, de couper ses communications avec l'extérieur, et que, afin de diminuer les pertes, il était recommandé de ne pas exposer les troupes au feu des forts.

Le haut commandement allemand estimait, avec raison, que ce serait compromettre le sort de la campagne, tout au moins au point de vue de l'effet moral, que de risquer de courir à un échec en tentant une attaque brusquée contre un des forts, attaque qui, pour réussir, aurait certainement demandé des sacrifices considérables.

Armée de la Meuse. — Bien que l'ordre précité soit parvenu, dès le 15 au soir, aux quartiers généraux des deux armées, il ne servit en rien de base aux mouvements exécutés dans la journée du 16, lesquels furent simplement la continuation des marches commencées en conséquence des directives fixées par les instructions du 9 septembre.

Par contre, à partir du 17, les mouvements furent réglés, dans les deux armées, en vue de l'investissement immédiat de Paris.

Dans leurs positions du 16 au soir, les avant-gardes de l'armée de la Meuse étaient à deux étapes à peine de la ligne des forts, dont elles n'étaient séparées par aucun obstacle, tandis que celles de la IIIe armée avaient un chemin plus long à parcourir et la Seine à franchir. La première de ces armées qui, d'après l'ordre précédent, avait jusqu'au 19 septembre inclus pour terminer l'investissement sur le front qui lui était assigné, pouvait donc s'arrêter 24 heures pendant que la IIIe armée continuerait sa marche.

Le 17, par conséquent, le prince royal de Saxe donna un jour de repos à ses trois corps d'armée. Seule, la 5e division de cavalerie fit mouvement et se porta de Dammartin au Mesnil-Aubry, afin de pouvoir franchir la

Seine, en aval de Paris, dans la journée du 18 septembre, comme le prescrivait l'ordre du 15.

Le gros de la division, partant de Dammartin et passant par Moussy-le-Neuf, Vémars, Marly-la-Ville, Puiseux-les-Louvres, Châtenay-en-France et Mareil-en-France, s'arrêta au Mesnil-Aubry et prit des cantonnements d'alerte dans cette localité ainsi qu'à Villiers-le-Sec, Villaines et Attainville.

Pour couvrir son mouvement, le général von Rheinbaben avait chargé la brigade von Redern (*13*e brigade) de se porter dans la direction de Gonesse et de Sarcelles, et de chercher à savoir si Saint-Denis était occupé sérieusement. Le *11*e hussards, qui formait l'avant-garde, vit quelques patrouilles de lanciers et fantassins français se replier de Gonesse sur Arnouville; il les suivit, et, tandis que le 1er escadron gagnait Sarcelles et cherchait de là à s'avancer vers le Sud, les trois autres escadrons envoyaient des pelotons sur Pierrefitte, Stains, Garges et Dugny. Comme les avant-postes français avaient, par suite d'une erreur, évacué Dugny, Garges, les carrières à plâtre (1), les cavaliers prussiens purent s'avancer jusqu'à la sortie Sud de Dugny et sur les hauteurs qui dominent Stains, mais ils furent arrêtés par le feu partant de cette dernière localité, ainsi que de Pierrefitte (2).

Le *10*e hussards avait jeté des patrouilles plus à l'Est, vers Le Blanc-Mesnil et Aulnay-sous-Bois. Quelques-unes d'entre elles s'avancèrent jusqu'au Bourget, qu'elles trouvèrent occupé.

Quelques fractions de compagnies françaises aux avant-postes se portèrent au Nord de Pierrefitte et de Stains pour rejeter la cavalerie prussienne vers le

---

(1) Voir plus haut page 508.

(2) *Bergische Lanziers. Westfälische Husaren Nr. 11*, p. 392.

Nord, mais elles dépassèrent peu la ligne des hauteurs, et furent arrêtées devant Sarcelles, occupé par le 1er escadron du *11e* hussards, qui avait mis pied à terre.

La brigade von Redern resta jusqu'à la nuit au Sud d'Écouen, puis elle se replia vers le Nord et vint bivouaquer au Sud de Le Mesnil-Aubry.

Les reconnaissances envoyées par la *5e* division de cavalerie le long de l'Oise dans la journée du 16, avaient trouvé tous les ponts sur cette rivière détruits. Aussi, le commandant de l'armée de la Meuse ordonna-t-il à la 1re compagnie du *1e* bataillon de pionniers, à l'équipage de pont léger et à la moitié de l'équipage de pont du IVe corps, de rejoindre la *6e* division de cavalerie à Beaumont-sur-Oise dans la journée du 17, pour aller le lendemain jeter un pont sur la rivière près de Pontoise (1).

Comme on l'a dit plus haut, les autres troupes de l'armée de la Meuse ne firent pas mouvement; il faut noter toutefois, à la division de cavalerie saxonne, le déplacement du *1er* régiment de uhlans saxons qui quitta à 3 heures du soir Germigny-l'Évêque et alla cantonner à l'Ouest de Meaux, à Neufmoutiers et Chauconin (2), et celui du régiment de cavalerie de la Garde saxonne (Garde-Reiter-Regiment) qui quitta Barcy pour s'installer dans Penchard, Chambry et Crégy (3).

IIIe armée. — Dans la journée du 16, le prince royal

---

(1) *Geschichte des Magdeburgischen Pionier-Bataillons Nr. 4*, p. 133.

(2) *Aufzeichnungen über das 1. Königlich Sächsische Ulanen-Regiment Nr. 17*, p. 61.

(3) *Kriegs-Tagebuch der I. Eskadron des Königl. Sächs. Garde-Reiter-Regiments*, p. 38; *Geschichte des Kgl. Sächs. Garde-Reiter-Regiments*, p. 502.

de Prusse régla les mouvements ultérieurs de ses corps d'armée en se conformant aux directives données par l'ordre du grand quartier général reproduit plus haut. Par suite, il expédia ce même jour, de Coulommiers, une série d'ordres résumés de la manière suivante dans l'ouvrage du grand état-major prussien (1) :

« La 2e division de cavalerie franchira la Seine, le 17, à Villeneuve-Saint-Georges, Juvisy et Ris; le 18, elle se dirigera sur Saclay, d'où elle éclairera vers Paris, et établira, par Chevreuse, la communication avec l'armée de la Meuse. Le Ve corps passera la Seine à Villeneuve-Saint-Georges le 18, marchera ensuite sur Palaiseau, et, le 19, il occupera Versailles, avec des avant-postes depuis Croissy jusqu'au parc de Meudon. Le IIe corps bavarois gagnera, le 17, la rive gauche de la Seine à Corbeil, et poussera, le 18, sur Longjumeau, le 19 sur Châtenay, en portant ses avant-postes depuis le parc de Meudon jusque sur la Bièvre, à l'Hay. Le VIe corps viendra, le 18, à Villeneuve-Saint-Georges et, laissant une brigade entre la Marne et la Seine, traversera, le 19, cette dernière rivière, en faisant en sorte que ses avant-postes puissent être en position au point du jour entre la Seine et L'Hay. Ce corps s'occupera d'établir des moyens de passage sur la Seine entre Choisy-le-Roi et Juvisy. La division würtembergeoise disposera deux brigades aux environs de Pontault (2), et placera des avant-postes depuis Ormesson jusqu'à Noisy, en passant par Champigny. Sur le flanc gauche de l'armée, la 4e division de cavalerie poussera vers Orléans, par Fontainebleau et Pithiviers. Afin de main-

(1) *Historique du Grand État-Major prussien*, IIe partie, p. 51.

(2) Cette dernière disposition demeurait soumise à l'approbation préalable du Roi, la division würtembergeoise étant affectée à la garde du grand quartier général (*Historique du Grand État-Major prussien*, IIe partie, p. 51, note 2).

tenir la liaison avec cette division, le IIe corps bavarois enverra sur Arpajon un détachement qui sera relevé ensuite par le Ier corps bavarois ». En outre, l'arrivée du Ier corps bavarois à Montlhéry et du XIe corps à Boissy-Saint-Léger était fixée au 22 septembre (1).

L'exécution, dans la journée du 17, des mouvements prescrits par cet ordre allait amener les trois corps de première ligne et la 2e division de cavalerie au contact de quelques troupes françaises et provoquer quelques escarmouches et un petit combat.

Le VIe corps, arrêté depuis trois jours dans la vallée de la Marne, son avant-garde à Lagny, devait maintenant obliquer vers le Sud et marcher sur Villeneuve-Saint-Georges. Le 17 au matin, la 12e division, toujours en tête, se dirigea de Lagny sur Croissy, Emerainville, Combault, La Queue-en-Brie. A son passage à Croissy, le 22e régiment d'infanterie, qui était à l'avant-garde, détacha sur Villiers-sur-Marne son IIe bataillon avec un escadron de uhlans, pour servir de flanc-garde et pour reconnaître et surveiller les passages de la Marne. Les deux autres bataillons gagnèrent Chennevières, où le IIIe bataillon s'établissait en cantonnement d'alarme dans le village, tandis que le Ier bataillon bivouaquait à l'Est de cette localité. Le IIIe bataillon plaçait des avant-postes le long de la Marne, de Sucy à Chennevières, se reliant à ceux du IIe bataillon. Dans la journée, la 6e compagnie envoya jusqu'au pont de Joinville une forte patrouille qui trouva le pont détruit, échangea quelques coups de feu avec des avant-postes français établis sur l'autre rive, et eut deux hommes blessés (2). Sous la protection de ces bataillons, la 12e division cantonna à Ormesson, Noiseau, La Queue-en-Brie,

(1) *Historique du Grand État-Major prussien*, p. 51, note 3.
(2) *Geschichte des 1. Oberschles. Infanterie-Regiments Nr. 22.*

Pontault, Combault, Émerainville, Roissy-en-Brie, Ozoir-la-Ferrière.

Le quartier général du corps d'armée vint à Roissy-en-Brie (1), et la *11e* division s'échelonna sur la route de marche, à Lognes, Torcy, Bussy-Saint-Martin, Croissy, Beaubourg. Le *38e*, cantonné à Torcy, poussa deux compagnies du Ier bataillon à Noisiel, qui se relièrent à leur gauche avec des avant-postes du *6e* bataillon de chasseurs, en avant du bois de Lognes (2).

La marche de ce corps d'armée s'était effectuée sans coup férir. Il n'allait pas en être de même de ceux marchant plus au Sud, tout au moins du Ve corps.

(*A suivre.*) V. H.

---

(1) Bornemann, *Marschtafel der Deutschen Heeresteile im Kriege 1870-71.*

(2) *Geschichte des Füsilier-Regiments General-Feldmarschall Graf Moltke (Schlesisches) Nr. 38,* p. 210.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

REVUE DES REVUES.

I. — REVUES FRANÇAISES.

Journal des Sciences militaires. 1er août 1908. — Général Pédoya. L'évolution dans le recrutement de l'armée (*fin*). — *** Les régiments de réserve (*fin*).

15 août 1908. — A. Chuquet. Dagobert, écrivain militaire. — Lieutenant Loÿ. La campagne de Styrie en 1809.

Revue militaire générale. Août 1908. — Lieutenant-colonel Klein. Étude sur le rôle du génie en campagne (*suite*). — Capitaine Laur. Tsoushima (*suite*). — Général F. Goiran. Waterloo, avec de nouveaux documents.

Le Spectateur militaire. 1er et 15 août 1908. — Commandant Gaucher. Étude sur la psychologie de la troupe et du commandement (*suite* et *fin*).

Revue d'Infanterie. 15 août 1908. — Lieutenant-colonel Janin. Aperçus sur la tactique des armées russes et japonaises pendant la campagne de Mandchourie (*suite*).

Revue de Cavalerie. Juillet et août 1908. — H. Choppin. Souvenirs d'un capitaine de cavalerie (1851-1881) (*suite*).

Août 1908. — Seydlitz (traduction de l'article de Buxbaum). — C. A. Bidault. Les chevaux de l'armée sous la Révolution et l'Empire (*suite*).

Revue du Génie militaire. Août 1908. — Capitaine Sabatier. Études sur les établissements militaires créés en Chine par les étrangers (1900-1907) (*suite*).

Revue des Troupes coloniales. Août 1908. — Commandant GADEL. La pénétration française du Sahara oriental (*fin*).

Carnet de la Sabretache. Août 1908. — Capitaine JUSTER. La campagne de 1809 en Italie. Journal historique du 52e régiment de ligne (10 avril-12 juillet). — Adjudant général L. L. BUQUET. Journal historique de la 5e campagne, commencée le 9 prairial an IV (28 mai 1796) (*fin*). — O. HOLLANDER. Polleresky-Hussards (1745-1758).

Revue des Deux-Mondes. 1er août 1908. — B. DE LACOMBE. Talleyrand émigré : II. En Amérique.

15 août 1908. — Général DE NÉGRIER. La cavalerie du service de deux ans.

Revue de Paris. 1er août 1908. — ***. Nos fortifications de l'Est.

15 août 1908. — Commandant E. PICARD. La veille de Sedan.

Nouvelle Revue. 1er août 1908. — A. CHUQUET. Le parrain de Napoléon (*fin*). — Docteur GESTIN. Souvenirs de l'armée de la Loire (1870-1871).

15 août 1908. — E. DRIAULT. Bonaparte et les Bourbons d'Espagne et d'Italie.

Le Correspondant. 10 août 1908. — Général GRANDIN. Reconstitution de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr.

25 août 1908. — Ed. GACHOT. Bailen et Cintra : les causes initiales des défaites.

Revue du Palais. 10 août 1908. — P. J. PROUDHON. Les débuts du second Empire.

Revue Bleue. 29 août 1908. — A. AULARD. La devise : « Liberté, Égalité, Fraternité ».

La Revue hebdomadaire. 1er août 1908. — St. PONIATOWSKI. Extraits de ses mémoires inédits.

1er et 8 août 1908. — P. MAGNE. Formation du ministère libéral du 2 janvier 1870.

22 août 1908. — G. HANOTAUX. La réforme turque.

29 août 1908. — F. MASSON. Les lettres des souverains à Napoléon : épisode de la captivité de Sainte-Hélène. — Baron DE MARICOURT. La nuit du 10 août : lettre de Le Roux à Pétion.

La Revue. 1er août 1908. — F. DE PRESSENSÉ. L'Angleterre pendant la guerre de 1870 (*fin*).

La Révolution française. 14 août 1908. — M. Pellet. Un lib hollandais contre Napoléon.

Annales Révolutionnaires. Juillet-Septembre 1908. — A. Chcqu Dagobert à l'armée des Pyrénées-Orientales : combats du Mas-Deu du Mas-Ro-. — L. G. Pélissier. Devant Toulon (frimaire an II).

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Militär-Wochenblatt. August 1908. — Nr. 95. Feldartillerie-Reg ment Prinz August von Preussen (1. Litthauisches) Nr. 1. — Nr. 95 96. Die Karten Napoleons I. — Nr. 97, 98 u. 99. Militärpolitisc Erinnerungen aus sturmbewegter Zeit. 1837 bis 1866. — Nr. 99. Zu hundertjähri gen Bestehen des 2. Nassauischen Infanterieregimen Nr. 88. — N° 101. Die Unternehmungen Frankreichs in Marokko. XI (*Fortsetzung*). — Nr. 104. Vor hundertfünfzig Jahren. XIII. Zorndo (*Fortsetzung*). — Nr. 105 u. 106. Ein Besuch bei Napoleon auf Elba. - Nr. 106. Ursprung und Entwicklung der Bezirkskommandos. Ein hun dertjähriger Rückblick. — « 60 Jahre Wehrmacht », (1848-1908).

Militär Zeitung. August 1908. — Nr. 31 u. 32. Major Toeppen Telegraph und Fernsprecher im Kriege (*Schluss*). — Nr. 32. Marokko — Nr. 33. Zum 60 jährigen Dienstjubiläum des Hauptmann Süss vo der Schlossgarde-Kompagnie.

Deutsche Revue. August 1908. — Aus der unveröffentlichte Korrespondenz Kaiser Wilhelms I. — G. Bapst. Die Monarchen i Paris im Jahre 1867 und das Attentat Berezowskis, nach den Papiere und Gesprächen des Marschalls Canrobert (*Schluss*).

Deutsche Rundschau. August 1908. — H. von Egloffstein. Car Augusts Reise nach Paris und England, 1814.

Journal of the Royal United Service Institution. August 1908. — Lieut-general F. Tyrrell. The Siege of Candia, 1645-1668.

Revue militaire suisse. Août 1908. — Capitaine P. de Vallière Histoire du drapeau suisse (*fin*).

Rivista militare italiana. 16 Agosto 1908. — Capitano V. Gorini Per un Museo storico dell' arma dei carabinieri reali.

REVUE DES LIVRES.

LIVRES FRANÇAIS.

G. DE LHOMEL. — **Jean-Pierre-Antoine, comte de Béhague, lieutenant général des armées du Roi (1727-1813).** — Abbeville, Lafosse, 1907, VIII-410 pages in-8°.

M. de Lhomel est très sobre de détails sur la carrière militaire de son héros pendant les guerres de la Succession d'Autriche et de Sept-Ans, si l'on en excepte un curieux épisode de cette dernière guerre auquel fut mêlé le comte de Béhague, alors capitaine au régiment d'Harcourt, et dont les suites malheureuses faillirent compromettre sa carrière.

L'auteur s'étend davantage et fournit quelques aperçus intéressants, bien qu'un peu confus, sur le rôle de M. de Béhague comme commandant en second dans la Guyane en 1762, puis comme gouverneur de la Martinique en 1791. Dès son arrivée dans cette dernière colonie, il eut le bonheur d'y rétablir l'ordre sans effusion de sang.

Destitué le 3 juillet 1792 par l'Assemblée législative et remplacé par Rochambeau, M. de Béhague refusa de recevoir son successeur, mais, sous la pression des événements, il dut, en janvier 1793, se retirer à Saint-Vincent et à la Barbade, en continuant à arborer sur son navire le drapeau blanc.

Dès lors, sa carrière ne fut plus que celle d'un émigré, prêt à prendre les armes contre son pays, à aider les Anglais dans leurs projets de conquête de la Martinique, et, quoique son biographe s'attache à le disculper entièrement en la circonstance, sous le prétexte qu'il conservait l'espoir de replacer cette île sous la domination des Bourbons, il nous semble difficile de ne pas condamner la conduite de M. de Béhague.

De retour à Londres en octobre 1793, ce dernier fut décoré, en 1797, du titre vain et pompeux de commandant en chef des armées royalistes et catholiques. Prenant son rôle au sérieux, il rédigea contre la France plusieurs projets de campagne chimériques (l'un de ces projets, adressé au comte de Provence le 24 janvier 1799, n'arriva à son destinataire que le 13 avril 1800); il termina sa vie dans l'exil, le 12 mai 1813.

Xavier DE PÉTIGNY. — **Un bataillon de volontaires** (3e de Maine-et-Loire) **1792-1796.** — Angers, 1908, Germain et G. Grassin, 458 p. in-8°.

Après quelques considérations générales sur l'origine des gardes

nationaux volontaires, l'auteur relate comment fut recruté le bata qui fait l'objet de cette monographie. Les appels de 1792 avaient tr peu d'écho dans le département de Maine-et-Loire, aussi le direc du département en était-il venu à envoyer dans les lieux de réu foires, marchés, etc., des « recruteurs nationaux » qui déploy l'appareil classique des « racoleurs » de l'ancien régime.

Il ressort des documents trouvés aux archives départementales qu bataillons de Maine-et-Loire ne formaient ni un ramassis d'enfant une foule de vieillards, comme l'ont écrit certains auteurs trop en à conclure du particulier au général, presque tous les volontaires l dans cette région étaient dans la force de l'âge, les plus petits av 4 pieds 9 pouces (1m,57).

On trouvera, au commencement de ce livre, des renseignements plus intéressants sur l'élection des cadres du 3e bataillon de Ma et-Loire et sur l'origine et la valeur de ses officiers et sous-offici On y vérifiera une fois de plus la justesse de l'adage « tant valent cadres, tant vaut la troupe ».

Dans la dernière partie de ce volume, l'auteur nous montre quelle la participation du bataillon à la répression du mouvement insur tionnel de la Vendée. Des documents inédits, provenant de papiers famille, sont intercalés dans le texte.

On peut regretter que l'auteur n'ait pas cru devoir publier quelq pièces des archives historiques et administratives du ministère de guerre, qui avaient leur place marquée dans cette monographie.

Publié sous la direction de la Section historique de l'État-Major l'Armée. — Lieutenant H. LEPLUS. — **La Campagne de 1800 à l'arm des Grisons.** — Paris, Chapelot, 1908, XXII-457 pages in-8° av 9 cartes ou croquis.

Pendant la campagne d'hiver de 1800-1801, qui décida de la paix d Lunéville, l'armée des Grisons, manœuvrant dans le massif des Alpe centrales, a servi de liaison aux deux armées principales opérant dan les bassins du Pô et du Danube. Malgré sa faiblesse numérique, elle parvint à couvrir le large front qui lui était assigné, en immobilisant dans le Tyrol des forces autrichiennes considérables.

Créée à Dijon le 4 mai 1800, sous le titre de 2e ligne de l'armée de Réserve, elle reçoit bientôt une organisation autonome et est dirigée vers la Suisse aux premiers bruits de rupture des armistices qui ont clôturé la campagne de printemps. Après avoir été d'abord destinée à flanquer la droite de l'armée du Rhin dans le Tyrol septentrional, elle reçoit mission de traverser la chaîne des Alpes au cœur de l'hiver et de se porter à la gauche de l'armée d'Italie. C'est alors qu'elle accomplit, sous la conduite du chef vigoureux qu'était Macdonald, le passage des

col du Splügen, plus ardu et plus périlleux assurément que celui du Saint-Bernard, mais auquel manqua la présence de Bonaparte pour acquérir une égale célébrité. Pendant que l'armée d'Italie force le passage du Mincio, l'armée des Grisons, arrêtée devant les obstacles militaires du mont Tonal, les contourne et se porte sur Trente en plusieurs colonnes parallèles. Sa marche rapide en sentiers de montagne n'est pas moins remarquable que son passage du Splügen et, si l'armée des Grisons ne s'est pas fait connaître par de brillantes victoires, ses opérations, peu connues jusqu'ici, présentent néanmoins un vif intérêt, comme exemple très caractéristique de guerre en pays de montagne.

L'étude parallèle des nombreux documents français et autrichiens a permis de préciser l'importance du rôle attribué à cette armée dans l'ensemble des conceptions du Premier Consul, et la manière dont elle a rempli ce rôle.

Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat 1767-1815, publiés par S. A. le prince MURAT avec une introduction et des notes par PAUL LE BRETHON. — Tome Ier. — Paris, Plon, 1908, in-8°, XXXIX-510 pages.

Ce volume est le premier d'une série qui comprendra, dit-on, huit volumes et contiendra l'intégralité de ce qui forme le précieux fonds du prince Murat. Bien que ce dernier ait toujours ouvert ses archives avec une libéralité dont la Section historique a plusieurs fois profité, cette publication complète pouvait seule faire connaître toutes les richesses accumulées dans ses cartons.

Ces documents proviennent de deux sources. Une partie en fut léguée par la reine Caroline, devenue comtesse de Lipona, à son fils aîné. Elle comprend de nombreux registres de correspondances du roi de Naples et des dossiers importants de lettres à lui adressées. Transportée en France en 1815, après la chute du trône de Murat, sauvée sur un navire anglais, elle parvint par une série d'héritages directs au propriétaire actuel.

L'autre partie fut remise en dépôt par le roi Joachim lui-même à son fidèle ami, le comte de Mosbourg, des héritiers duquel le prince Murat les tient. Elle comporte notamment des lettres originales de l'Empereur et des lettres du Roi à sa femme.

L'origine de ces papiers est donc bien établie et leur authenticité hors de doute.

Ce premier volume va de la naissance de Joachim à 1801. Les premières pages contiennent les lettres de ce dernier à ses parents : quelques-unes sont curieuses pour la biographie du lieutenant de Napoléon. La correspondance officielle commence pendant la campagne d'Italie (dans cette partie se trouvent plusieurs lettres nouvelles de Bonaparte).

Elle reprend en 1800, au moment où Murat, devenu beau-frère du Premier Consul, commande à Amiens un camp de grenadiers. Elle se continue pendant son séjour au Corps d'observation, puis à l'armée du Midi et se termine, dans ce tome, au 30 juin 1801.

La suite de cette publication qui ne peut que croître en intérêt sera impatiemment attendue. Elle contiendra plusieurs lettres de l'Empereur, inédites ou bien incomplètement ou inexactement publiées. Elle formera un complément indispensable à la Correspondance de Napoléon et jettera peut-être un jour nouveau sur le rôle de Murat dans quelques circonstances très controversées de sa vie, comme sa conduite au moment de l'exécution du duc d'Enghien et lors des événements de 1815. En tout cas, dès maintenant, il semble que la mémoire de Murat doit gagner à cette mise à jour de sa correspondance.

M. Le Brethon, auteur de la très intéressante préface et des notes, a apporté un grand soin au classement et à l'exécution matérielle de ce volume où les recherches sont facilitées par une table des noms bien faite. L'œuvre qu'il présente au public sera un instrument de travail de premier ordre pour les historiens de la période napoléonienne.

LIVRES ÉTRANGERS.

Dr Félix Burckhardt. — **Die Schweizerische Emigration 1798-1801.** — Basel, Verlag von Helbing und Lichtenhahn, 1908, VIII-532 pages in-8°.

Depuis qu'il existe des États, dit l'auteur, il y a toujours eu émigration pour motifs politiques : jamais en effet la volonté de la majorité ne peut s'accorder avec la volonté de tous les individus d'une nation.

Lorsqu'une émigration se produit, c'est généralement une minorité seulement de la population qui part; ses adversaires politiques restent dans le pays et disposent des ressources de la nation. Les émigrés se trouvent ainsi poussés dans les bras de l'étranger et amenés à conclure avec lui des alliances, qui, si elles s'expliquent théoriquement de la part des princes « de droit divin », sont des crimes et doivent être réputées comme tels dans les pays où est admis le principe de la souveraineté du peuple.

En 1798, en Suisse, la vieille Confédération s'est écroulée au souffle des idées qui rayonnent de France. Mais les partisans de l'ancien régime ne peuvent se plier au nouvel ordre de choses et passent à l'étranger où ils recherchent une aide pour rentrer en maîtres dans leur pays : pour l'obtenir, ils doivent se faire les protagonistes de la poli-

tique des cours de Vienne, de Londres et de Saint-Pétersbourg, qui forment la 2e coalition contre la Révolution, la France et la République helvétique.

Bientôt le conflit éclate. Les « ancien régime » luttent dans les rangs des Autrichiens et des Russes et foulent à nouveau en vainqueurs le sol de leur pays. Mais devant l'action des trois cours alliées qui se fait sentir, impérieuse et hautaine, ils comprennent qu'en acceptant le concours des Autrichiens, des Anglais et des Russes, ils ont abdiqué toute indépendance. La deuxième bataille de Zurich est le commencement de leur ruine. Pourtant, au printemps de 1800, ils mettent sur pied cinq corps entiers. Mais l'idée nationale, l'idée suisse leur manque. Ils vont de désastre en désastre. La paix de Lunéville leur porte le dernier coup : leurs corps sont licenciés. Les « ancien régime » se font chaque jour moins nombreux.

Enfin l'amnistie générale du 18 octobre 1801 leur rouvre les portes de leur patrie.

Cet ouvrage, qui met en lumière une partie peu connue et fort intéressante de l'histoire de la Suisse, a été rédigé avec une grande méthode et étayé sur de solides références.

H. Ganter. — **Histoire du service militaire des régiments suisses à la solde de l'Angleterre, de Naples et de Rome.** — Genève, Egimann, s. d., in-8°, 497 pages et 10 planches en couleur.

Depuis les premiers jours de leur histoire jusqu'au moment où le service militaire obligatoire rendit leur concours inutile, les Suisses furent toujours, parmi les troupes mercenaires, l'une des plus réputées. Il est peu de nations qui n'aient eu à se féliciter de leur loyauté et de leur fidélité.

Le livre de M. Ganter nous renseigne sur les dernières manifestations de cette coutume de ses compatriotes de louer leurs armes, pendant la seconde moitié du XIXe siècle.

L'Angleterre fit appel à eux pendant la guerre d'Orient. En même temps qu'elle formait une légion allemande, elle levait une légion suisse à deux régiments de trois bataillons chacun qui, pendant toute la durée de la campagne, tint garnison à Smyrne.

Le rôle de cette légion fut donc insignifiant. Il n'en fut pas de même de celui des quatre régiments qui, de 1826 à 1860, servirent le roi de Naples. La lutte soutenue par la dynastie des Bourbons contre le peuple italien fut fertile en occasions de se signaler pour ces troupes étrangères. La chute de Gaëte vint mettre un terme à leur existence.

Enfin, en 1834, une brigade pontificale de deux régiments suisses fut créée. Elle prit part aux événements de 1848 et de 1860. A cette dernière date, de ce qui restait de cette brigade, le Pape forma un batail-

lon de carabiniers. Transformé en régiment en 1868, ce corps concourut à la défense de Rome en 1870. Après l'entrée de l'armée italienne dans la Ville éternelle, il fut licencié et ramené dans son pays.

Ces deux dernières incarnations des troupes suisses au service de l'étranger présentent ce caractère que ces troupes ne sont plus au service d'une nation, désireuse de ménager son propre sang, mais à celui d'un souverain luttant contre ses sujets ou contre une aspiration nationale. Puisque les nationaux prenaient eux-mêmes la défense de leurs intérêts et de leurs idées, il n'y avait plus désormais de place pour les mercenaires dans la vie militaire moderne.

Domenico Guerrini, tenente colonnello di fanteria. — **La Campagna Napoleonica del 1805**. — Torino, Tipographia Olivero, 1907-1908, deux volumes, 367 et 516 pages in-8°.

Cette étude est publiée sous le timbre de l'École de guerre de Turin; elle est donc conçue dans un esprit essentiellement didactique et l'auteur ne prétend apporter à l'histoire de cette période aucun élément nouveau.

La documentation du lieutenant-colonel Guerrini est sûre; il s'appuie exclusivement sur la Correspondance de Napoléon et sur les documents publiés par la Section historique de l'État-major de l'armée, notamment par le commandant Colin et le lieutenant-colonel Desbrière; son livre renferme un grand nombre de citations extraites des pièces d'archives du Ministère de la guerre, et quelques-unes empruntées au texte même des deux études françaises.

L'auteur possède à fond son sujet, et bien qu'il suive généralement dans leurs conclusions les écrivains auprès desquels il s'est documenté, il n'en garde pas moins son indépendance, qu'il affirme à l'occasion.

La *Campagna Napoleonica del 1805* présente les faits avec une exactitude rigoureuse, et s'aide dans sa relation de nombreux croquis. Le lieutenant-colonel Guerrini est sobre de considérations tactiques, mais son livre offre un exposé clair, vrai et substantiel de la manœuvre d'Ulm et de ses prodromes diplomatiques et militaires.

TABLE ANALYTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TRENTE ET UNIÈME VOLUME

Pages.

Les milices provinciales sous Louvois et Barbezieux (1688-1697). (*fin*).. ..... 177, 353

La campagne du maréchal de Saxe dans les Flandres (juillet 1745) (*fin*). 1

La manœuvre de Valmy (*fin*)..... 16

La campagne de 1794 entre Rhin et Moselle. Fin de la campagne d'hiver. 223

Les armées du Rhin au début du Directoire (Sambre-et-Meuse, Rhin-et-Moselle)..... 380

La campagne de 1800-1801 à l'armée d'Italie. Le combat de Pozzolo.. 58

Études tactiques sur la campagne de 1806 : Auerstedt..... 422

Les services de l'arrière à la Grande Armée en 1806-1807.... 102, 278, 453

La guerre de 1870-1871 : L'investissement de Paris..... 135, 321, 503

CARTES ET CROQUIS HORS TEXTE.

Les milices provinciales sous Louvois et Barbezieux (1688-1697) :
Croquis du combat de Salbertrand (3 septembre 1689).

La campagne du maréchal de Saxe dans les Flandres (juillet 1745) :
Plan de la ville de Gand (1745).

La campagne de 1794 entre Rhin et Moselle :
Carte générale des opérations (extraite de l'Atlas du maréchal Gouvion Saint-Cyr).
Croquis de Fort-Vauban (Fort-Louis).

La campagne de 1800-1801 à l'armée d'Italie :
Théâtre des opérations en Italie (extraite de la carte de Bacler d'Albe).
Emplacements dans la nuit du 3 au 4 nivôse an IX (24-25 décembre 1800).
Panorama du champ de bataille de Pozzolo.
Croquis du champ de bataille de Pozzolo à 1/25,000e (dans le texte).

Études tactiques sur la campagne de 1806. — III. Auerstedt :
Croquis des bivouacs de l'armée prussienne le 13 octobre (dans le texte).
Croquis des emplacements du 3e corps (Davout) le 13 octobre au soir (dans le texte).
Le champ de bataille d'Auerstedt [d'après la carte au 1/25,000e de l'État-major allemand et un plan dressé à l'Institut géographique de Weimar (1807)].

Ouvrages analysés dans les comptes rendus.

CH. VELLAY : Œuvres complètes de Saint-Just. — L. THÉNARD et R. GUYOT : Le conventionnel Goujon (1766-1793). — P. BLIARD : Le conventionnel Prieur de la Marne en mission dans l'Ouest (1793-1794). — M. BASSE : Le général Léonard Duphot (1769-1797). — E. GACHOT : Le siège de Gênes (1800). — Lieutenant E.-L. BUCQUOY : Les gardes d'honneur du premier Empire. — G. DE GRANDMAISON : L'Espagne et Napoléon (1804-1809). — Colonel F. DE BAS et colonel J. DE T'SERCLAES DE WOMMERSOM : La campagne de 1815 aux Pays-Bas, t. Ier. — N. CHARAVAY : Les généraux morts pour la Patrie, 2e série (1805-1815). — E. GLÜCK : Le 4e bataillon de la mobile du Haut-Rhin. — J. DELHAISE : La domination française en Belgique à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, t. Ier. — LORD ACTON : Historical Essays and Studies. — Leutnant F. BERTKAU : Geschichte des 6. Rheinischen Infanterie-Regiments Nr. *68*. — A. TECKLENBURG : Die Hannoveraner, Braunschweiger und Oldenburger im Kriege gegen Frankreich (1870-1871)..... 161

Vicomte DE NOAILLES : Bernard de Saxe-Weimar (1604-1639). — A. CHUQUET : Souvenirs du baron de Frénilly, pair de France (1768-1828). — A. CHUQUET : Journal de voyage du général Desaix, Suisse et Italie (1797). — A. SCHUERMANS : Itinéraire général de Napoléon Ier. — Le centenaire de SAINT-CYR (1808-1908). — VON BREDOW : Seydlitz. — Geschichte des Leib-Grenadier-Regiments König Friedrich Wilhem III. (1. Brandenburgischen) Nr. *8*. 1808-1908..... 347

G. DE LHOMEL : Jean-Pierre-Antoine, comte de Béhague, lieutenant général des armées du Roi (1727-1813). — X. DE PÉTIGNY : Un bataillon de volontaires (3e de Maine-et-Loire) 1792-1796. — Lieutenant H. LEPLUS : La campagne de 1800 à l'armée des Grisons. — Lettres et documents pour servir à l'histoire de JOACHIM MURAT (1767-1815), t. Ier. — Dr F. BURCKHARDT : Die schweizerische Emigration 1798-1801. — H. GANTER : Histoire du service militaire des régiments suisses à la solde de l'Angleterre, de Naples et de Rome. — D. GUERRINI : La Campagna Napoleonica del 1805..... 529

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et Ce, rue Christine, 2.

REVUE D'HISTOIRE

RÉDIGÉE

à l'État-Major de l'Armée

(SECTION HISTORIQUE)

70.93

Xe ANNÉE

TRENTE ET UNIÈME VOLUME

N° 93 Septembre 1908

SOMMAIRE

Les Milices provinciales sous Louvois et Barbezieux [1688-1697] (*fin*) 353

Les Armées du Rhin au début du Directoire (Sambre-et-Meuse, Rhin-et-Moselle) (*à suivre*) 380

Études tactiques sur la Campagne de 1806. — Auerstedt (*à suivre*) 422

Les Services de l'arrière à la Grande Armée en 1806-1807 (*à suivre*) 453

La Guerre de 1870-1871. — L'Investissement de Paris (*à suivre*) 503

Comptes rendus critiques (*pour le détail, voir au verso*).

PARIS

R. CHAPELOT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

30, Rue et Passage Dauphine, 30

1908

CARTE ET CROQUIS

Les Milices provinciales sous Louvois et Barbezieux (1688-1697) :

Croquis du combat de Salbertrand (3 septembre 1689).

Études tactiques sur la Campagne de 1806. — III. Auerstedt :

Croquis des bivouacs de l'armée prussienne, le 13 octobre.

Croquis des emplacements du 3e corps (Davout) le 13 octobre au s

Le champ de bataille d'Auerstedt [d'après la carte au 1/25,000e l'état-major allemand et un plan dressé à l'Institut géographi de Weimar (1807)].

Ouvrages analysés dans les comptes rendus.

G. de Lhomel : Jean-Pierre-Antoine, comte de Béhague, lieutenant gé ral des armées du Roi (1727-1813). — **X. de Pétigny** : Un bata lon de volontaires (3e de Maine-et-Loire), 1792-1796. — Lieuten **H. Leplus** : La campagne de 1800 à l'armée des Grisons. — Lettres documents pour servir à l'histoire de **Joachim Murat** (1767-181 Tome Ier.

Dr **F. Burckhardt** : Die schweizerische Emigration (1798-1801). **H. Ganter** : Histoire du service militaire des régiments suisses à solde de l'Angleterre, de Naples et de Rome. — **D. Guerrini** : La ca pagna Napoleonica del 1805.

Les ouvrages français ou étrangers qui auront été envoyés à la Rev **d'Histoire** (231, boulevard St-Germain, Paris), seront toujours l'ob d'un compte rendu ou d'une mention.

OUVRAGES

PUBLIÉS PAR DES OFFICIERS DE LA

SECTION HISTORIQUE DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

(*Suite.*)

La Guerre de 1870-71 (*suite*).

Mesures d'organisation depuis le début de la guerre jusqu'au 4 septembre et situation des forces françaises au 1er septembre. 1907, 1 vol. in-8, 248 p. (Texte et documents) ..... 4 fr. 50

Opérations dans l'Est. (Rhin et Vosges). 1907, 1 vol. in-8, 312 p. avec cartes ..... 6 fr.

L'Investissement de Paris :

Ier fasc. : *Organisation de la place.* 1908, 1 vol. in-8, avec cartes. (*Sous presse*).

Campagne de l'armée du Nord.

Ier fasc. : *Villers-Bretonneux.* 1903, 1 vol. in-8, 239 p. avec cartes. 5 fr.

IIe — *Pont-Noyelles.* 1903, 1 vol. in-8, 281 p. avec cartes.. 6 fr.

IIIe — *Bapaume.* 1903, 1 vol. in-8, 204 p. avec cartes.. 4 fr. 50

IVe — *Saint-Quentin.* 1904, 1 vol. in-8, 356 p. avec 7 cartes. 6 fr.

État nominatif, par affaires et par corps, des **officiers tués ou blessés** dans la 1re partie de la campagne (25 juillet au 29 octobre); par A. **Martinien.**

1° Armée du Rhin. — 2° Armée de Metz. — 3° Armée de Châlons. — 4° Défense des places. 1902, 1 vol. in-8, 140 p. ..... 5 fr.

État nominatif, par affaires et par corps, **des officiers tués ou blessés** dans la 2e partie de la campagne (15 septembre 1870 au 12 février 1871); par A. **Martinien.**

1° Armée de la défense de Paris. — 2° Armées de Province : Armée de la Loire, Troupes en Normandie, Deuxième armée de la Loire. — 3° Armée des Vosges. — Première armée de l'Est. — 4° Armée du Nord. — 5° Défense des places. 1906, 1 vol. in-8, 242 p. ..... 8 fr. 50

Correspondance militaire du maréchal de Moltke. (*seule traduction française autorisée*).

1er Volume. — **La guerre jusqu'à la bataille de Sedan.** Gr in-8, XIX-352 p. avec 3 croquis, 1 carte en noir et 1 fac-simile hors texte .... 12 fr.

2e Volume. — **Du 3 septembre 1870 au 27 janvier 1871.** Gr. in-8, XXVIII-345 p..... ..... 10 fr.

3e Volume. — **L'armistice et la paix.** Gr. in-8, XXII-316 p.... 10 fr.

4e Volume. — **Guerre de 1864.** Gr. in-8, XIV-340 p..... 10 fr.

5e Volume. — **Guerre de 1866.** Gr. in-8, XXVIII-530 p. avec carte. 16 fr.

Visite de Leurs Majestés Impériales de Russie à Dunkerque, Reims et Compiègne. (1901, 4/17-8/21 septembre). *Hommage de l'armée française.* 1 vol. in-8, 111 p. avec cartes et gravures.

Ouvrages publiés par la Section historique de l'État-Major (Suite).

Histoire de l'infanterie en France; par le lieutenant-colonel **Belhomme**, du 73e d'infanterie.

TOME Ier : *La Gaule, la Conquête franque, la France, l'Armée permanente.* 1 vol. in-8, 396 p. ..... 5 fr.
TOME II : *Règne de Louis XIV.* 1 vol. in-8, 492 p. ..... 5 fr.
TOME III : *Règnes de Louis XV et de Louis XVI.* 1 vol. in-8, 509 p. 5 fr.
TOME IV : *La Révolution et l'Empire.* 1 vol. in-8, 699 p. ..... 7 fr. 50
TOME V : *De Louis XVIII à nos jours.* 1 vol. in-8, 869 p. ..... 8 fr. 50

Organisation et Tactique des trois armes.

INFANTERIE, 1er *fascicule :* **L'infanterie au dix-huitième siècle.** *La tactique;* par le commandant **Colin**, attaché à la Section historique. 1907, 1 vol. gr. in-8, 284 p., avec 5 planches comprenant 27 croquis. 6 fr.

2e *fascicule* : **L'Infanterie au dix-huitième siècle.** *L'Organisation*; par le capitaine d'infanterie **Bacquet**. 1907, 1 vol. gr. in-8, 216 p. ..... 5 fr.

CAVALERIE, 1er *fascicule :* **La cavalerie de 1740 à 1789**; par le commandant breveté E. **Desbrière**, chef de la Section historique, et le capitaine M. **Sautai**, attaché à la Section historique. 1906, 1 vol. gr. in-8, 131 p., avec 1 plan ..... 3 fr.

2e *fascicule :* **La cavalerie pendant la Révolution** (du 14 juillet 1789 au 26 juin 1794). *La Crise*; par *les mêmes*. 1907, 1 vol. gr. in-8, 438 p., avec une carte, de nombreux croquis dans le texte et hors texte ..... 10 fr.

3e *fascicule :* **La cavalerie pendant la Révolution.** *La fin de la Convention* (du 19 juin 1794 au 27 octobre 1795); par *les mêmes*. 1908, 1 vol. gr. in-8, 251 p., avec cartes et croquis ..... 6 fr.

ARTILLERIE, 1er *fascicule :* **L'artillerie française au dix-huitième siècle**; par le commandant breveté E. **Picard** et le lieutenant L. **Jouan**, attaché à la Section historique. 1906, 1 vol. gr. in-8, 150 p. 3 fr.

La *Revue d'Histoire*, rédigée à la Section historique de l'État-Major de l'Armée, paraît tous les mois.

Les douze livraisons de l'année forment quatre forts volumes avec figures, planches et tableaux ainsi que des cartes hors texte.

Le prix de l'abonnement est fixé ainsi qu'il suit :

	UN AN.	SIX MOIS.
Pour la France et l'Algérie. . . .	**20 fr.**	**10 fr.**
Pour les Colonies et l'Étranger.	**26 fr.**	**14 fr.**

Le prix d'un fascicule vendu isolément est de 2 fr. (pris à la librairie).

Les abonnements partent du 1er janvier et du 1er juillet; ils sont reçus à la Librairie militaire R. CHAPELOT et Ce, rue et passage Dauphine, 30, à Paris, soit directement, soit par l'intermédiaire des bureaux de poste.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et Ce, 2, rue Christine.